This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DGB

Toutey

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

ET

LA LIGUE DE CONSTANCE

PAR

E. TOUTEY

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DE SAINT-CLOUD

DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1902

COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

ET

LA LIGUE DE CONSTANCE

PAR

E. TOUTEY

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DE SAINT-CLOUD

DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1902

Droits de traduction et de reproduction réservés.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
456682B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1948 L

A L'ÉCOLE ET AUX MAÎTRES

DE

SAINT-CLOUD

Hommage de reconnaissance.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

ET LA LIGUE DE CONSTANCE

PREMIÈRE PARTIE

LES CAUSES DE LA COALITION FORMÉE CONTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

CHAPITRE I

LE GRAND-DUCHÉ D'OCCIDENT MENACE A LA FOIS LA FRANCE ET LES PAYS RHÉNANS

I. — LES DUCS CAPÉTIENS DE BOURGOGNE LEUR GRANDE PUISSANCE; LEUR AMBITION PLUS GRANDE ENCORE LEURS PREMIERS ENNEMIS.

En 1363, Jean le Bon donna en apanage à son fils Philippe, que sa vaillance à la bataille de Poitiers fit surnommer le Hardi, le duché de Bourgogne, le comté d'Auxonne, le comté de Chalon et la sirerie de Salins. Charles V confirma cette donation, reçut l'hommage du nouveau duc et employa tous ses soins à obtenir pour lui la main de Marguerite, fille du comte de Flandre Louis le Mâle, héritière de la Flandre, du Brabant, des comtés de Nevers et de Réthel; le roi dut céder à Louis le Mâle, qui eût préféré un mariage anglais, Lille, Douai, Orchies, et lui donner cent mille francs en argent. C'était cher, mais Philippe le Hardi se montra tout dévoué à la cause royale;

contre les Anglais, aussi bien que contre les rebelles de l'intérieur, il fut toujours le meilleur auxiliaire de son frère.

Il se mit à suivre une politique plus égoïste lorsque la mort de Charles V eut fait monter sur le trône un roi mineur; tuteur de Charles VI, il profita de sa situation pour faire avec les ressources de la France les affaires du comte de Flandre : répression de révoltes à Gand, Bruges, Courtrai (1384); campagne aux Pays-Bas pour prendre possession d'un héritage contesté (1388); achat du comté Charollais, opéré en grande partie avec l'argent du trésor royal (1390), etc.

Son fils, Jean sans Peur (1404-1419), ne montra aucune reconnaissance pour tant de services rendus par les rois de France au premier duc de Bourgogne. Avide de jouer un grand rôle, il n'hésita pas à déchaîner la guerre civile en assassinant le duc d'Orléans, son rival, et en intriguant avec les Cabochiens. Sa neutralité assura le succès des Anglais à Azincourt; il les laissa prendre la Normandie, et il traita avec eux au mieux de ses intérêts. Il voulait mettre la main sur le Dauphiné, lorsque les Armagnacs le firent tuer au pont de Montereau (1419). Pendant son règne de quinze années, Jean sans Peur n'augmenta pas les possessions bourguignonnes, mais, par son ambition sans scrupule, sa fourberie et ses crimes, il creusa un large fossé de haine entre la maison de Bourgogne et la maison de France.

Philippe le Bon, son fils (1419-1467), tout à la vengeance, se tourna du côté des Anglais : il fut un des principaux auteurs du traité de Troyes (1420); ses troupes combattirent dans les rangs anglais; ce fut un de ses vassaux qui livra Jeanne d'Arc blessée. Cette politique lui permit de s'agrandir, sans être inquiété. En 1430 il hérita du Brabant, du Lothier, du Limbourg, du marquisat d'Anvers, de la seigneurie de Malines; il acheta le Namurois. L'année suivante il plaça la Lorraine sous sa dépendance en infligeant à René d'Anjou la sanglante défaite de Bulgnéville (1431) : le malheureux duc, fait prisonnier, ne recouvra la liberté que cinq ans plus tard, après avoir abandonné à son vainqueur Neufchâtel, Clermont d'Argonne, et lui avoir payé 8000 écus d'or.

Lorsque Philippe vit que la guerre de Cent Ans commençait à tourner contre les Anglais et qu'elle ruinait le commerce des Flandres, il céda aux instances du pape qui le pressait de redevenir Français ; mais il profita de l'occasion pour faire rompre légalement le lien de vassalité qui le rattachait au roi : il obtint au traité d'Arras (1435) la pleine indépendance dans ses États sa vie durant; il n'eut garde au surplus d'oublier les profits matériels et il se fit donner les comtés de Mâcon, d'Auxerre, les villes de la Somme. La paix avec la France lui fut tout aussi profitable que l'avait été la guerre; elle lui permit de réunir à ses États le Hainaut, la Hollande, la Zélande en 1436, et de guerroyer en Luxembourg pour le compte d'une tante dont il était l'unique héritier.

Le duc de Bourgogne était désormais le maître absolu de très vastes États et il ne lui restait plus qu'à acquérir le titre même de roi. Il prit, en attendant, l'habitude de tenir une cour fastueuse comme les souverains ; il eut des ambassadeurs auprès des principales cours de l'Europe; il fonda un ordre de chevalerie, celui de la Toison d'Or, des universités à Louvain et à Dole, et il prépara l'organisation d'un parlement autonome à Malines. On l'appelait le *Grand Duc d'Occident*. La papauté comptait sur lui pour prendre le commandement d'une croisade contre les Turcs, dont les progrès, après la prise de Constantinople (1453), étaient devenus fort menaçants. Philippe le Bon parut accepter le grand rôle qu'on lui réservait : dans la célèbre fête du Faisan, donnée à Lille en 1454, il fit le serment de partir pour la Terre Sainte et de provoquer le sultan en combat singulier; il envoya une imposante ambassade au congrès de Mantoue (1459-1460), que le pape Pie II avait réuni en vue de la croisade, et le langage chevaleresque de ses représentants fit un heureux contraste avec l'indifférence des délégués français, allemands, italiens; il arma même des galères dans la Méditerranée. Mais il était trop indolent et surtout trop égoïste pour aller guerroyer au loin. Le projet de croisade n'avait jamais été pour lui qu'un moyen d'acquérir plus d'importance en Europe et d'obtenir enfin la couronne royale depuis si longtemps convoitée : Pie II l'avait en effet informé,

le 30 janvier 1462, que Frédéric III[1] consentait à lui donner l'investiture royale.

Quand Philippe le Bon vit que l'empereur ne se pressait pas de tenir sa promesse, il rappela ses galères et tout projet de croisade fut abandonné. Le grand-duc d'Occident passa les dernières années de sa vie dans une profonde tranquillité, gardant le fier souvenir de la couronne entrevue : « Si j'eusse voulu, je fusse roi », disait-il en 1464 aux ambassadeurs de Louis XI.

Ce projet de royauté qu'avaient formé Philippe le Hardi et Jean sans Peur lorsqu'ils gouvernaient la France au nom de Charles VI, Philippe le Bon lorsqu'il préparait la croisade, séduisit particulièrement le dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (1467-1477), qui employa toute son énergie et toutes les ressources de ses États à essayer de le réaliser. Doué d'une imagination ardente, exalté par la lecture des romans de chevalerie[2], sobre, chaste, dur à la fatigue, tou-

1. Voir une lettre adressée par Pie II (Æneas-Sylvius Piccolomini) au duc de Bourgogne dans Müller, *Reichstags Theatrum*, p. 590. Pour élever un duc à la dignité royale, il n'y avait pas de procédure certaine; la plupart des royaumes d'Europe avaient été créés comme celui de France par l'élection féodale, et les rois avaient ensuite demandé à l'Église de consacrer leur titre; autour de l'Allemagne, un long usage autorisait l'empereur à disposer des terres vacantes, et par conséquent à créer des duchés et même des royaumes. Par la Bulle d'Or (1356), l'empereur Charles IV avait donné à l'Allemagne une véritable constitution, reconnu ou créé des ligues de villes, laissé aux sept électeurs les droits régaliens que ceux-ci s'étaient attribués, et réglementé l'élection du roi des Romains; on peut dire que cet acte et les habitudes déjà prises déterminaient à peu près la jurisprudence en cette matière, et voilà pourquoi les ducs de Bourgogne cherchaient à obtenir de l'empereur l'investiture royale.

Il y aurait à citer le précédent de la Bohême érigée en royaume par l'empereur Henri IV en 1092, mais la Bohême était une province ressortissant entièrement à l'empire allemand, tandis que l'empereur n'avait pas le pouvoir de supprimer le lien de suzeraineté qui rattachait la Bourgogne proprement dite à la France.

2. Voici un portrait un peu flatté du duc de Bourgogne, tracé par son serviteur O. de la Marche : « Ce duc Charles se trouva, du vivant de ses père et mère, homme fait, sage, et de grand entendement, puissant de corps et d'amis, aimé de ses sujets. Il était puissant jouteur, puissant archer et puissant joueur de barres. Il était pompeux d'habillements, et curieux d'être accompagné, et tenait grand état et grande noblesse en sa maison. Il aimait la chasse sur toutes choses et volontiers combattait le sanglier, et en tua plusieurs. Il aimait le vol du héron. Il aimait la musique, combien qu'il eût mauvaise voix; mais toutefois il avait l'art, et fit le chant de plusieurs chansons bien faites et bien notées.

« Il était large et donnait volontiers, et voulait savoir où et à qui. Tout jeune

jours à cheval et dans les camps, ne voyant d'autre but digne de l'activité d'un prince que la guerre et les conquêtes, passionné pour le commandement, il s'impatientait déjà, n'étant que comte de Charollais, de l'inertie de son père, et il guerroyait de tous côtés. Dès sa jeunesse, il confondit dans une même haine Louis XI et les bourgeois des villes, qui lui paraissaient les plus sérieux obstacles à l'agrandissement de ses États et à l'affermissement de son pouvoir. Cette haine fut d'ailleurs réciproque, à cause de l'effroyable châtiment qu'il infligea à Dinant et à Liège, en 1462, et à cause de l'humiliation qu'il fit subir à Louis XI en 1468. Il est certain que le roi revint de Péronne avec la pensée d'entreprendre contre le duc de Bourgogne une lutte sans merci, de profiter de toutes ses fautes et d'aider tous ses ennemis.

II. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE INTERVIENT DANS LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE ; IL S'ALLIE AVEC LE ROI DE BOHÈME GEORGES PODIEBRAD.

La situation de Charles le Téméraire au début de son règne était excellente. Le traité de Péronne lui donnait une bonne frontière sur la Somme; il assurait des communications régulières entre les deux parties de ses États, puisque la Champagne, cédée à son meilleur allié, Charles de Berry, reliait la Bourgogne au Luxembourg; du même coup, il isolait la Lorraine et la plaçait sous sa dépendance. Appuyé sur le duc de Bretagne qui lui était tout dévoué, sur la plus grande partie de la féodalité française qui trouvait en lui un protecteur contre la puissance royale, sur Edouard IV d'Angleterre dont il épousa la sœur, Marguerite [1] d'York, en 1468, Charles pou-

il voulait connaître ses affaires. Il servait Dieu, et fut grand aumônier, il aimait la guerre. » (Olivier de la Marche, *Mémoires*, Introduct., chap. V.)

1. La première femme de Charles le Téméraire, Isabelle de Bourbon, qu'il avait épousée après la mort d'une fille de Charles VII, à qui on l'avait d'abord fiancé, mourut en ne lui laissant qu'une fille. La maison de Bourgogne se trouvait en outre alliée à la maison de Portugal, car la mère de Charles le Téméraire, Isabelle, troisième femme de Philippe le Bon, était une princesse portugaise.

vait braver la colère de Louis XI et le réduire pour longtemps à l'impuissance.

Toutefois il préféra diriger ses efforts du côté de l'Allemagne, où il s'était déjà préparé des intelligences. Mettant à profit l'amitié qui existait entre son père et les membres de la grande famille des Wittelsbach [1], il avait signé, dès le mois de juin 1465, un traité avec le comte palatin Frédéric et, peu de temps après, engagé des négociations avec l'électeur de Brandebourg, dont il voulait épouser la fille. L'année même de son accession au trône ducal, il sut donner aux rapports amicaux que son père entretenait avec la Confédération suisse la forme d'un traité régulier (22 mai 1467) qui, à la vérité, s'il ne liait les Cantons par aucun engagement précis, lui assurait tout au moins leur neutralité bienveillante.

L'empire d'Allemagne était alors en proie à l'anarchie : Frédéric III, que son manque d'énergie avait désigné au choix des électeurs, se débattait entre les ambitions rivales du comte palatin, du margrave de Brandebourg, du roi de Bohême et du roi de Hongrie; les Turcs menaçaient les frontières du sud-est. Charles pensa qu'il y aurait profit à s'ingérer dans les conflits particuliers qui se produisaient presque chaque année, ou à reprendre le rôle de défenseur de la chrétienté contre les infidèles, et il se crut appelé aux plus hautes destinées.

Les offres tentatrices lui vinrent de deux côtés à la fois presque en même temps, d'un ennemi et d'un parent de l'empereur : du roi de Bohême Georges Podiebrad, et du duc d'Autriche Sigismond. Tous deux firent luire à ses yeux l'espoir d'obtenir non plus seulement la couronne royale, mais la couronne impériale elle-même.

Podiebrad, déposé par le pape Paul II en 1466, voulait rentrer en possession de son royaume et il cherchait à transformer sa querelle religieuse en une querelle de politique générale. Il essayait de former entre la Bohême, la Pologne,

1. Les princes les plus puissants de l'Allemagne du Sud étaient, depuis le XIII[e] siècle, les margraves de Bade (famille des Zähringen), autour de Fribourg en Brisgau; la maison de Würtemberg, en Franconie; les Wittelsbach, en Bavière, et les princes ecclésiastiques.

l'Autriche, la Hongrie, une grande coalition, qui eût constitué un solide rempart contre les Turcs, mais qui eût également fait la loi à l'empereur et au pape, les deux têtes de l'Europe[1]. Il s'adressa au roi de Hongrie, Mathias Corvin, prince aussi ambitieux que brave général et habile politique, puis à Louis XI, qu'il savait indisposé contre la cour de Rome. On parla beaucoup d'un concile qui déposerait Paul II et réformerait l'Église.

L'empereur, assez inquiet, tenta de ramener à lui Mathias Corvin en lui faisant espérer qu'il pourrait lui succéder un jour sur le trône impérial; il lui donna l'assurance que les électeurs de Mayence, de Trèves, de Saxe, appuieraient sa candidature; il lui parla de son désir d'entrer dans l'état ecclésiastique et offrit de lui confier la tutelle de son jeune fils Maximilien[2]. Mathias tourna le dos à Podiebrad; il accepta, le 3 mai 1469, la couronne de Bohême que les nobles étaient venus lui offrir et il noua des relations très cordiales avec l'électeur palatin Frédéric ainsi qu'avec l'électeur de Bavière[3].

Podiebrad, abandonné de tout le monde, songea alors au duc de Bourgogne. Il lui envoya le sire de Stein, qui signa avec lui un traité d'amitié. Il s'engageait, moyennant 100 000 florins, à employer tout son crédit pour assurer l'élection du duc de Bourgogne à la dignité de roi des Romains. Il promettait de lui donner sa voix, et il se faisait fort d'obtenir celles des autres électeurs, notamment celles de l'archevêque de Mayence, du duc de Saxe, du margrave de Brandebourg. C'était la couronne impériale que le roi de Bohême plaçait ainsi devant les yeux de Charles le Téméraire. Mais il abusait de sa naïveté en lui faisant des promesses qu'il ne pouvait pas tenir, car il

1. Markgraf C. A. H., *Ueber Podiebrad's Plan eines christlichen Fürstenbundes*. (Sybel, *Historische Zeitschrift*, LXXI.)

2. Fraknoi, *Mathias Corvinus*, 136.

3. En réalité, l'empereur n'aimait pas plus Mathias Corvin que Georges Podiebrad. Tandis qu'il cherchait à faire transférer la dignité d'électeur du roi de Bohême au duc d'Autriche, il opposait pour la couronne de roi des Romains Charles de Bourgogne au fils de Jean Hunyade, afin de diviser les électeurs et de laisser la question en suspens le plus longtemps possible. On ne possède sur ces négociations aucun document officiel; il faut se contenter d'une lettre dans laquelle le margrave de Brandebourg parle à son frère des vues de l'empereur en faveur du duc de Bourgogne. (Fraknoi, *Mathias Corvinus*, 137 et 138.)

n'avait aucune influence sur l'évêque de Mayence, et, quant au duc de Saxe ou au margrave de Brandebourg, ni l'un ni l'autre n'étaient disposés à se faire les serviteurs de sa politique incohérente; très écoutés de l'empereur, ils trouvaient le rôle de conseillers plus fructueux que celui d'opposants.

III. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE S'ALLIE AVEC SIGISMOND D'AUTRICHE ET ACQUIERT LE LANDGRAVIAT D'ALSACE.

L'alliance de Charles le Téméraire avec Georges Podiebrad n'eut pas d'autre conséquence que d'accroître la superbe confiance du duc de Bourgogne en lui-même. Celle qu'il conclut vers la même époque avec Sigismond d'Autriche [1] devait exercer une influence directe et très considérable sur les événements qui allaient suivre.

La famille de Habsbourg possédait depuis longtemps des territoires assez étendus dans l'Alsace du Sud ou Sundgau, ainsi que dans les régions voisines des deux côtés du Rhin, le Thurgau et l'Aargau en Suisse, le Breisgau et quelques autres seigneuries de la Forêt-Noire en Souabe. Ces domaines, héréditaires depuis le xv[e] siècle chez les Habsbourg d'Autriche-Tyrol, se trouvaient si éloignés de la capitale, Innsprück, qu'ils échappaient à l'autorité des comtes; une noblesse pillarde et sans scrupules y commettait toutes sortes d'exactions; les bourgeois molestés se tournaient volontiers du côté de la Décapole [2] alsacienne, ou mieux encore des libres Cantons suisses [3]

1. Sigismond d'Autriche, duc, et, à partir de 1477, archiduc d'Autriche, comte de Tyrol, était le cousin de l'empereur Frédéric III. Il épousa en 1449 la belle et spirituelle Éléonore d'Écosse et devint ainsi beau-frère de Louis XI. Ce fut un prince indolent, dépensier, toujours à court d'argent, qui se laissa gouverner par des favoris. (Voir Krones, *Allgemeine deutsche Biographie*, n° 34; Jäger, *Die Blüthezeit der Landstände Tirols von 1439 bis 1519*; Egger, *Geschichte Tirols*, I Bd.)

2. On appelait ainsi la réunion des dix principales villes alsaciennes, de Strasbourg à Bâle, organisées en une sorte de confédération à demi indépendante par l'empereur Charles IV lui-même.

3. La Confédération suisse se composait alors de huit cantons, précédemment soumis à la suzeraineté de l'Autriche; les trois cantons de Schwytz, Uri, Unterwalden s'étaient émancipés en 1307, avaient conquis leur indépendance à la bataille de Morgarten (1315) et avaient vu venir à eux successivement Lucerne, Zürich, Zug, Berne; les victoires de Sempach (1386) et de Näfels (1388) sur

pour demander vengeance. Mulhouse surtout [1], placée tout à l'extrémité de l'Alsace dans un pays complètement découvert, avait besoin de protecteurs; elle les trouva dans Berne et dans Soleure avec qui elle signa une étroite alliance de vingt-cinq ans, en 1466; et la seule présence des milices bernoises mit en fuite toute cette noblesse aussi lâche que turbulente. Berne, encouragée par un premier succès, voulut se donner la frontière du Rhin et fit assiéger Waldshut. Cette fois Sigismond dut intervenir lui-même, car il craignait de perdre une des principales places de ses possessions rhénanes; mais, n'ayant pas d'armée, il ne put éloigner les Suisses qu'en leur promettant 10000 florins pour la rançon de Waldshut. Il était d'ailleurs aussi pauvre en argent qu'en soldats; il tenta mille démarches infructueuses auprès des princes allemands, auprès de son impérial cousin lui-même, et il chercha enfin à l'étranger le secours que lui refusaient ses compatriotes. Qui mieux que Charles le Téméraire, le destructeur de Liège et des libertés flamandes, pouvait dompter les bouviers suisses?

Il s'adressa donc au duc de Bourgogne dans le courant de l'année 1468; il ne craignit pas de l'informer qu'en cas de refus, il se tournerait du côté de Louis XI. Charles était alors fort occupé des affaires de Liège, et il appartenait à une famille où l'on n'avait pas l'habitude de rendre des services gratuits [2]; il déclina l'offre d'alliance de Sigismond. Celui-ci eut alors recours au roi de France qui était son beau-frère. Pour le gagner plus sûrement à sa cause [3], il résolut de l'aller voir en personne et de lui engager le landgraviat d'Alsace ou Sundgau, en échange d'une forte somme d'argent. Mais Louis XI avait

l'Autriche confirmèrent les résultats de celle de Morgarten. Aussi les Suisses étaient-ils renommés pour leur valeur militaire. Mais, malgré la trêve de Zürich (1389), l'Autriche n'avait pas encore reconnu leur indépendance.

1. Mossmann, *Guerre des six deniers*.

2. Juin 1468. C.-C. Bernoulli, d'après une lettre de Sigismond, conservée aux archives d'Innsprück, *Copialbuch*, sér. II, 1466-1483, p. 14. *Basler Chroniken*, III, à l'article *Beziehungen Sigmunds mit den Eidgenossen*.

3. D'après Bachmann, l'empereur lui-même conseilla à Sigismond d'aller trouver Louis XI; Frédéric III avait alors en vue un mariage entre son fils Maximilien âgé de dix ans et une princesse française; il espérait que les négociations entreprises par Sigismond pourraient préparer l'alliance qu'il recherchait (mars 1469). (Bachmann, *Deutsche Reichsgeschichte*, II, 258-259.)

alors assez à faire avec Charles le Téméraire. Il tenait en outre à cultiver l'amitié des Suisses, dont le rapprochaient son caractère, ses tendances bourgeoises et surtout les besoins de sa politique. Il avait apprécié leur bravoure à la bataille de Saint-Jacques, et conclu avec eux un premier traité d'amitié. Les Suisses de leur côté s'étaient rendu compte que la France les couvrait à l'ouest, et qu'en cas de guerre avec l'Autriche, ils pourraient trouver en elle un sérieux appui[1]. Que valait l'engagement d'une province aussi éloignée que le landgraviat pour rompre la bonne harmonie entre deux États si bien faits pour s'entendre? Louis XI ne consentit même pas à recevoir Sigismond; il lui fit dire à Troyes qu'il ne pouvait accueillir sa demande. Il eut même soin d'informer ses bons amis les Suisses de la démarche qui venait d'être tentée auprès de lui, et il les assura que son plus grand désir était de vivre en bonne intelligence avec eux[2].

Sigismond, fort surpris de ce refus, comme il l'écrivit à l'empereur[3], fit route directement vers la Flandre et porta son offre à Charles le Téméraire. L'éclat de la cour de Bourgogne l'éblouit[4]; il réfléchit que ces riches pays reviendraient un jour à la fille unique de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, et qu'il serait possible de les faire entrer dans la maison de Habsbourg par un mariage avec Maximilien, fils de l'empereur. Cette idée adoucit beaucoup le regret qu'il éprouvait d'aliéner une partie de ses États, puisque de cette façon le landgraviat ferait plus tard retour à la famille de Habsbourg[5]. Charles accepta ses propositions avec enthou-

1. Segesser, *Eid. Abschiede*, n° 562.
2. *Id.*, *ibid.*
3. Chmel, *Monumenta Habsburgica*, I, 2, p. 131-135.
4. Voir Comines-Lenglet, II, p. 354.
5. F. Kirk, dans son *History of Charles the Bold*, dit sans le prouver que Louis XI avait conseillé à Sigismond de s'adresser au duc de Bourgogne; la chose n'est pas certaine. Sans doute Louis XI était homme à prévoir que par là Charles le Téméraire se brouillerait avec les Suisses, mais l'alliance de la Bourgogne et de l'Autriche pouvait aussi être dangereuse pour la France. Il était d'ailleurs tout naturel que Sigismond, qui avait besoin d'argent et de protecteurs, se tournât vers le duc de Bourgogne, le prince le plus riche peut-être et l'un des plus puissants de la chrétienté. (Voir Dändliker, *Ursachen und Vorspiel der Burgunder Kriege*, et Mandrot, *Relations des Cantons suisses avec Charles VII et Louis XI*, 59-69.)

siasme; pour sa fille un mariage brillant, pour lui-même un agrandissement de territoire dans la région qui lui convenait le mieux, entre la Bourgogne et le Luxembourg, et, dans un avenir prochain, la couronne de roi des Romains, que Sigismond[1], confident de l'empereur, lui laissa entrevoir : il n'en fallait pas plus pour lui faire oublier son traité de 1467 avec les Suisses. Il se contenta de prendre quelques précautions afin de n'être pas entraîné à leur faire la guerre malgré lui, et il signa le traité de Saint-Omer (9 mai 1469) par lequel il accordait sa protection au duc d'Autriche[2]. Sigismond lui cédait tous ses droits sur le landgraviat de la Haute-Alsace et le comté de Ferrette, ainsi que sur les villes rhénanes de Rheinfelden, Säckingen, Lauffenburg, Waldshut. Une convention spéciale comprit Brisac dans la cession, avantage très considérable, car Brisac commandait la route d'Alsace à l'est, comme Waldshut la commandait au sud-est et comme Thann commandait celle des Vosges.

Le duc devait payer à Sigismond 50 000 florins à Bâle, dont 10 000 sur-le-champ, somme que les Suisses exigeaient pour rendre Waldshut, et 40 000 avant le 24 septembre; Sigismond lui reconnaissait le droit de racheter, au prix coûtant, tous les domaines engagés précédemment sur son patrimoine et dont quelques-uns l'étaient depuis cent cinquante ans[3].

S'il voulait rentrer en possession du landgraviat, Sigismond verserait à son nouvel allié, en une fois, à Besançon, la somme par lui reçue, augmentée de toutes les dépenses que le duc de Bourgogne aurait faites.

1. Sigismond fut magnifiquement traité à la cour de Bruges, où il resta quelque temps et où les deux princes eurent ensemble de longues conversations intimes. Sigismond s'offrit à être le négociateur d'une alliance entre l'empire et la Bourgogne. Si l'on peut dire avec raison que le traité de Saint-Omer eut pour conséquence la formation de la ligue de Constance, il faut bien reconnaître que cette fois Charles n'avait rien cherché, rien demandé; ce fut le duc d'Autriche qui le tenta.

2. Voir l'ensemble des clauses et conditions du traité de Saint-Omer dans Chmel, *Monumenta Habsburgica*, I, 1 p. 3-7 et 96.

3. Le duc de Bourgogne s'engageait à respecter les droits et privilèges des pays cédés. Ce qu'on appelait le landgraviat d'Alsace correspondait à peu près en étendue à l'ancien département du Haut-Rhin, moins certaines enclaves engagées et quelques villes impériales libres qui relevaient nominalement soit de l'empereur, comme Colmar, soit de l'électeur palatin, comme Mulhouse.

Mais cette clause du rachat n'inquiétait guère Charles; connaissant l'imprévoyance et la prodigalité du duc d'Autriche, il savait bien que jamais son débiteur ne pourrait rassembler une somme aussi importante. Il envoya des commissaires prendre possession du landgraviat dès le commencement de juin, trahissant ainsi le désir effréné qu'il avait de s'agrandir et de conquérir un passage entre ses États de Bourgogne et ceux des Pays-Bas.

Si Charles avait été aussi habile politique qu'il était brave soldat, il aurait aperçu les dangers de sa nouvelle acquisition. Sigismond éprouva certainement du plaisir à toucher les florins dont il avait si grand besoin; mais l'aliénation d'une belle partie de son patrimoine ne fut pas plutôt chose faite qu'il la regretta, et la mauvaise grâce avec laquelle il se dessaisit de Brisac montra qu'il ne tarderait pas à avoir pour Charles le Téméraire les sentiments d'un fils de famille pour l'usurier qui l'a momentanément tiré d'embarras.

Quant à l'empereur, dont l'intérêt avait été jusqu'ici de prêter un appui bienveillant aux ducs de Bourgogne guerroyant contre les rois de France, il ne pouvait sans alarme les voir s'établir dans des provinces allemandes. Il n'hésita pas un instant, en tout cas, à tirer parti de la situation créée par le traité de Saint-Omer, au risque de jeter Charles le Téméraire dans des difficultés inextricables; sûr désormais que son faible cousin serait protégé contre la vengeance des Suisses, il cassa le traité de Waldshut le 25 mai, puis il envoya à Charles, en même temps qu'aux princes de l'empire, l'ordre de porter secours à Sigismond au cas où celui-ci serait attaqué par les Cantons pour la non exécution du traité de Waldshut; trait perfide qui fut douloureusement ressenti à Berne.

Les Suisses avaient autrefois entretenu avec les ducs de Bourgogne des rapports d'autant meilleurs que ces princes étaient séparés d'eux par le Jura, mais le landgraviat les mettait en contact immédiat avec ce puissant État militaire [1]. A

1. Voir, dans Chmel, *Mon. Habs.*, I, p. 678, des lettres destinées aux Suisses, où se révèlent les sentiments de Charles à leur égard, et qui expliquent sa conduite ultérieure.

leur égard Charles le Téméraire prenait la place de Sigismond; il devenait le voisin dangereux, c'est-à-dire l'ennemi; de plus les Suisses étaient les protecteurs de Mulhouse et on ne pouvait espérer que Mulhouse restât longtemps sans avoir maille à partir avec la noblesse alsacienne, partant avec son suzerain le duc de Bourgogne.

Parmi les villes frontières rétrocédées à Charles, Rheinfelden était depuis longtemps sous la tutelle de Bâle, qui à coup sûr ne la laisserait pas volontiers passer d'une façon définitive en d'autres mains. La faculté du rachat des domaines alsaciens précédemment engagés pouvait devenir une source de graves difficultés, car certains l'étaient depuis un siècle et demi; des transmissions d'héritage et des améliorations coûteuses faisaient du rachat une mesure arbitraire et vexatoire qui produirait des mécontentements dans tout le landgraviat; en outre le rachat ne pouvait se faire sans des levées d'impôts qui ne manqueraient pas d'aliéner la province à son nouveau duc. Enfin les grandes villes du Rhin, Bâle, Colmar, Strasbourg, habituées depuis longtemps à une fière indépendance, devaient se montrer soupçonneuses envers un voisin aussi puissant et aussi belliqueux.

Pour toutes ces raisons Charles allait voir l'ancienne bienveillance des populations rhénanes se transformer en une hostilité sourde. Il aurait fallu prévenir ce changement par une diplomatie savante et par de bons procédés. Certes, le Téméraire savait à certains moments caresser et séduire; sous la pression de la nécessité, il se montra parfois aussi habile diplomate que la plupart de ses adversaires; d'ailleurs son courage indomptable, ses actions d'éclat étaient faits pour plaire aux Alsaciens qui aimaient les choses de la guerre et en étaient bons appréciateurs. Si donc il avait voulu venir résider quelque temps dans ses nouveaux États, se montrer aux populations, les protéger avec une prudente fermeté contre les brigandages de la petite noblesse pillarde, et rassurer les voisins, villes alsaciennes et ligues suisses, contre toute crainte d'attaque ultérieure, il est probable que la Haute-Alsace se serait incorporée petit à petit dans ses autres États, et qu'elle

aurait pu devenir par la suite un point d'appui solide pour la réalisation des desseins de la maison de Bourgogne [1].

Malheureusement Charles le Téméraire gâtait toutes ses qualités par un immense orgueil, qui lui inspirait du mépris pour les villes libres du Rhin ou les bouviers des Alpes, et par une impatience brouillonne qui le portait sans cesse à de nouvelles entreprises avant que les affaires en cours fussent terminées. Il crut le landgraviat définitivement acquis par le traité de Saint-Omer, envoya pour le gouverner un homme de confiance, à qui il donna pleins pouvoirs, Pierre de Hagenbach, et négligea pendant plusieurs années la question d'Alsace pour ne songer qu'à ses autres multiples projets [2].

IV. — REPRISE DES HOSTILITÉS ENTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE ET LOUIS XI.
CAMPAGNE DE 1472.

Louis XI, comme on pense, n'était pas demeuré inactif; il avait en peu de temps réparé la faute de Péronne. Juste à l'époque du traité de Saint-Omer, au commencement de

1. Gingins la Sarra (*Lettres sur les guerres de Bourgogne*), qui a des tendances bourguignonnes très marquées, prétend que la politique de Charles fut loyale et prévoyante. Dändliker (*Ursachen u. Vor.*) fait au contraire remarquer qu'en promettant de secourir Sigismond contre les Suisses, Charles le Téméraire violait le traité d'amitié qu'il avait conclu avec eux en 1467 : on ne doit pas oublier toutefois qu'il ne s'engageait à intervenir qu'au cas d'une attaque des Suisses contre Sigismond. Ce qui est certain, c'est qu'aussitôt après le traité de Saint-Omer, l'influence française gagna rapidement du terrain à Berne au détriment de l'influence bourguignonne.

2. Le duc de Bourgogne envoya, le 24 mai, une commission chargée de prendre possession du landgraviat. Cette commission arriva le 28 juin à Rheinfelden, où le précédent landvogt lui remit les clefs de la ville, et où elle reçut le serment; puis elle passa par les autres villes forestières; elle était à Ensisheim le 7 juillet. C'est pour la remise de Brisac qu'il y eut le plus de difficultés. Sigismond cherchait sans cesse des prétextes à de nouveaux retards. Charles le Téméraire dut parler haut et menacer de ne plus rien payer; enfin les clefs furent remises le 19 juillet à Rodolphe de Hochberg. Pendant plusieurs mois, une nouvelle commission de conseillers bourguignons, dont le chef était ce même Rodolphe de Hochberg, fut chargée du gouvernement provisoire du landgraviat; elle parcourut le pays, en étudia les us et les coutumes, et proposa quelques réformes. Elle ne manqua pas de signaler le danger de l'enclave de Mulhouse, l'alliée des Suisses. La commission cessa naturellement de fonctionner à l'arrivée de Hagenbach, à qui Charles délégua tous ses pouvoirs souverains. (C.-C. Bernoulli. *Der Landvogt Peter von Hagenbach*, p. 335.)

mai 1468, il réussit à conclure avec son frère un arrangement d'après lequel il lui donnait en échange de la Champagne, la Guyenne, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, la Saintonge, l'Aunis et la ville de la Rochelle; marché coûteux, mais qui ruinait les projets de Charles le Téméraire et qui préparait un rapprochement avec le duc de Bretagne. Quand Louis crut n'avoir plus rien à craindre de ce côté, il utilisa la bonne armée permanente que lui avait laissée son père, et il commença les hostilités [1].

Le connétable de Saint-Pol entra dans Saint-Quentin, et Dammartin dans Amiens. Pris à l'improviste, le duc leva le plus vite qu'il put une grande armée avec laquelle il vint sur la Somme; il prit sans difficulté Picquigny, qui était à peine défendue, mais il échoua malgré sa puissante artillerie devant Amiens; comme, d'autre part, le maréchal de Comminges faisait des progrès inquiétants dans le Mâconnais et le Charollais où la défense n'était pas organisée, il fut tout heureux de signer avec Louis une trêve de trois mois (4 avril 1471) aux termes de laquelle celui-ci gardait ses conquêtes.

Cependant le roi ne conserva pas longtemps ses avantages. Quelques semaines après la trêve que le duc de Bourgogne avait été obligé d'accepter, la victoire de Tewkesbury (4 mai 1471) rendit à son beau-frère Édouard le trône d'Angleterre; de plus, la naissance d'un dauphin rejeta Charles de Guyenne dans le parti du Téméraire qui lui offrait la main de sa fille; François de Bretagne restait acquis à la coalition, et Louis XI se trouva ainsi, en 1472, en présence du plus terrible danger qu'il eût encore couru. Il allait être attaqué de partout, du nord, du sud, de l'est, de l'ouest. Hagenbach même reçut l'ordre de lever des troupes dans le landgraviat pour envahir la Champagne [2].

1. Il est assez difficile de savoir quel fut le véritable auteur responsable de la guerre. Louis XI n'exécuta pas le traité de Péronne en ce qui concernait la Champagne; mais, dès l'été de 1470, Charles le Téméraire interdisait à ses sujets toute importation ou exportation de marchandises françaises. C'est en novembre 1470 que le roi fit annuler le traité de Péronne par une assemblée de notables réunis à Tours.

2. Louis XI profita de ces mouvements de troupes en Sundgau et en Comté

Tout à coup le faible et maladif duc de Guyenne mourut. Louis recouvra du même coup les provinces qu'il lui avait données. Charles le Téméraire, irrité de voir ses espérances déçues, publia un manifeste où il accusait le roi d'avoir empoisonné son frère, passa la Somme et mit tout à feu et à sang. Un effroyable carnage eut lieu à Nesle. Louis XI, s'apercevant que Saint-Pol le trahissait, envoya Dammartin pour le surveiller; l'habileté de celui-ci et l'énergie du désespoir assurèrent dans toutes les villes une résistance sérieuse.

Le duc essaya de couper au plus court vers la Normandie en évitant à la fois Amiens où il avait déjà échoué, et Compiègne où se tenait Dammartin. Dans cette marche il rencontra Beauvais, qui n'avait qu'une garnison très faible et qui fut défendue par les habitants. Après une première attaque vaillamment repoussée, des secours arrivèrent d'Amiens et de Compiègne, et tous les efforts de l'artillerie bourguignonne demeurèrent sans succès. Dans les assauts et escarmouches, Charles perdit tant de monde que, désespérant d'emporter la place, il leva le camp le 22 juillet.

Louis XI, pour encourager les autres villes à la résistance, félicita Beauvais et lui accorda toutes sortes de privilèges. Cela valait mieux que de répandre la terreur par des exécutions comme celles de Dinant et de Nesles. Charles, furieux de son échec, brûla et dévasta tout le pays de Rouen à Dieppe, mais il ne put entrer dans les grandes villes. Dammartin suivait à quelque distance, se rapprochant aussitôt que le duc faisait mine d'entreprendre un siège, refusant la bataille en rase campagne, enlevant les convois et les fourrageurs quand il le pouvait, fatiguant en détail les troupes ennemies et exaspérant leur chef. Pendant ce temps le roi, avec une bonne armée, sut empêcher le duc de Bretagne de rejoindre son allié, et il lui infligea plusieurs échecs; le connétable alla ravager les frontières du Hainaut et des Flandres qui n'étaient pas gardées. En Champagne les troupes bourguignonnes

pour effrayer les Suisses en leur faisant dire que le Téméraire méditait contre eux un mauvais coup. (*Eid. Abschiede*, II, 406, 446, 447.) Bâle faisait de même. (*Id.*)

furent facilement tenues en respect. Charles le Téméraire revint vers la Picardie, non sans incendier et détruire encore. La férocité de son caractère se faisait jour de plus en plus, C'est à partir de cette époque qu'il reçut le surnom de Terrible.

Il ne pouvait manquer toutefois, à travers ses emportements, de voir la différence qui s'était produite dans la situation générale depuis la première ligue du bien public. Sans doute la noblesse, petite et grande, n'avait guère changé de sentiments et désirait toujours abaisser le roi; mais elle le craignait un peu plus qu'autrefois parce qu'elle le voyait se fortifier tous les jours, et elle n'avait plus la même confiance dans le duc de Bourgogne, dont les rodomontades n'étaient point suivies d'effet. Aussi évitait-elle de se jeter dans le conflit. Les villes, au contraire, indifférentes entre les deux adversaires lors de la guerre de 1464, prenaient en 1472 énergiquement parti pour le roi, qui put, grâce à leur concours, arrêter et lasser son bouillant adversaire. La sage politique, la bonne administration de Louis XI lui faisaient autant de partisans que faisaient d'ennemis à Charles sa cruauté et le mépris hautain qu'il affectait pour les bourgeois. Désormais il sera impossible d'entamer le domaine du roi, qui ne fait qu'un avec son peuple. Au xv^e^ siècle, les moyens de siège étant des plus primitifs, cette résistance des villes, combinée avec les mouvements habiles d'une armée bien organisée et leste, étaient un obstacle à peu près insurmontable pour l'envahisseur.

Charles de Bourgogne ne chercha plus qu'un prétexte pour masquer sa retraite aux yeux du monde et peut-être même aux siens : il déclara que le duc de Bretagne avait manqué à sa promesse et il signa la trêve de Senlis (20 octobre 1472) qui clôt la période des guerres directes entre les deux grands rivaux.

Cette campagne de 1472 ne doit point passer inaperçue dans la carrière de Charles le Téméraire; elle permet de prévoir les échecs de Neuss, de Morat, de Nancy; elle a dû surprendre les contemporains, qui s'étaient fait jusqu'alors de la puissance bourguignonne une idée fort exagérée. Le plus sage d'entre eux, Comines, pensa que si le grand-duc d'Occident,

appuyé sur trois ou quatre alliés, n'avait rien pu contre le roi de France, il perdrait tout à fait la partie quand il serait seul contre la foule d'ennemis que son ambition ne pouvait manquer de lui susciter.

Car Charles était impatient d'agir sur un plus grand théâtre. La vieille rivalité de la France et de la Bourgogne, héréditaire depuis un siècle dans sa maison, ne lui suffisait plus; les propositions de Podiebrad et de Sigismond ayant fermenté dans son esprit, il voulut se hausser tout à coup à un rôle européen et prendre de vive force la place à laquelle il se croyait appelé, c'est-à-dire la première. Oubliant qu'il n'était encore qu'un seigneur féodal[1], vassal de la France pour certaines provinces, et vassal de l'empire pour d'autres, il s'imagina pouvoir conquérir sans transition l'indépendance absolue, la couronne royale, et même la couronne impériale. Projets certainement au-dessus de ses moyens, dont la première partie seule eût exigé, pour être conduite à bonne fin, la vie d'un sage politique. Et, surtout, projets qui menaçaient l'Allemagne, les villes du Rhin, la Lorraine, les Suisses, et les amenaient forcément à faire cause commune avec le roi de France.

Rien ne pouvait être plus agréable à celui-ci, qui avait tout intérêt à voir sa querelle particulière se transformer en une querelle générale. Il semble, après la paix de Senlis, disparaître du premier plan, mais il continue de déployer une activité de tous les instants. Tout en ménageant ses forces et en les augmentant sans cesse pour le cas où il faudrait de nouveau recourir aux armes, il suit avec attention la course du duc Charles, accumule les obstacles devant ses pas, le montre partout comme un perturbateur de la paix, lui enlève l'un après l'autre tous ses alliés, encourage et groupe tous ses ennemis,

1. Certains historiens se sont plu à opposer la loyauté de Charles de Bourgogne à la fourberie de Louis XI. Il ne faut pas cependant oublier que les ducs de Bourgogne étaient, au point de vue du moyen âge, dans la situation de vassaux révoltés contre leur suzerain, c'est-à-dire en pleine forfaiture; au point de vue moderne, c'étaient des fauteurs de guerre civile appelant l'étranger contre leur patrie; enfin, c'étaient des obligés frappant leur bienfaitrice, la France. Sans doute il est regrettable que Louis XI ne se soit pas montré plus honnête, mais Charles n'était guère en droit de lui adresser des reproches, comme il le faisait dans ses manifestes.

dont le cercle de plus en plus épais forme une barrière contre laquelle Charles viendra se briser infailliblement.

V. — LE GOUVERNEMENT DE HAGENBACH EN ALSACE SUSCITE DE NOMBREUX ENNEMIS AU DUC DE BOURGOGNE; RACHAT D'ENCLAVES ENGAGÉES; TENTATIVES POUR S'EMPARER DE MULHOUSE ET DE BALE; ADMINISTRATION INTÉRIEURE.

Le landvogt nommé en Alsace méritait par son dévouement absolu envers son maître la grande confiance que Charles lui témoignait; mais il n'avait ni la souplesse ni la douceur qu'il fallait dans ce poste délicat. C'était un de ces bons capitaines de bandes, tels qu'ils étaient alors, brave, audacieux, sans beaucoup de scrupules, méprisant à l'égard des roturiers, sachant mieux se faire craindre que se faire aimer.

D'après le portrait certainement partial qu'ont fait de lui les chroniqueurs contemporains de Bâle et de Strasbourg, la plupart des historiens modernes le représentent comme un monstre coupable de tous les crimes. Dans une étude consciencieuse, M. Nerlinger[1] a remis les choses au point; en revisant avec soin les principales accusations portées contre le grand bailli lors du procès de 1474, il a montré que Hagenbach n'était guère plus mauvais que beaucoup de princes de cette époque. Il semble donc que son échec final soit plutôt le résultat de sa maladresse politique que de sa cruauté et de son immoralité.

Hagenbach se trouvait d'ailleurs dans une situation grosse de dangers. Charles le Téméraire était un maître exigeant, qui lui avait donné toute sa confiance, mais rien de plus, et qui ne voulait lui fournir ni troupes ni argent. Or, racheter, avec les seuls revenus de la province, des villes et des domaines engagés pour 180 000 florins[2], c'était une entreprise où de plus habiles auraient échoué.

1. *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace.*

2. Voir, dans Gollut-Duvernoy, 1234, une liste des territoires engagés : Ferrette l'était à Christophe de Rechberg; Landser, à Thüring von Hallwyl; Belfort, à

Les difficultés commencèrent avec l'occupation bourguignonne; il faut en chercher la cause soit dans les rachats dont nous venons de parler, soit dans la question de Mulhouse.

Hagenbach avait hâte de mettre tout le landgraviat sous les ordres directs de son maître. Rheinfelden avait été engagée à la ville de Bâle; il restait encore 18000 florins dus sur la créance. La place étant d'importance, Hagenbach fit signifier par lettre qu'il désirait en reprendre possession; mais ce ne fut que le 7 janvier 1472 qu'il put acquitter le solde du compte, après avoir pendant dix-huit mois négocié avec les Bâlois sur un ton rien moins qu'amical. Le rachat de Thann[1], de Landser, opéré sans ménagement, inquiéta la noblesse alsacienne, et la prise d'Ortenberg[2] aux portes de Strasbourg mécontenta cette dernière ville; quand, un peu plus tard, Hagenbach eut besoin de traverser Kentzigen, qui dépendait de Strasbourg, les magistrats exigèrent, moitié par ressentiment, moitié par prudence, qu'il prît l'engagement de ne rien entreprendre ni contre Kentzigen ni contre Strasbourg[3]. Furieux, il éclata en menaces que d'ailleurs il n'était guère capable de mettre à exécution. Le succès obtenu par le grand bailli contre Ortenberg et contre Schauenbourg, ce vautour féodal qui essaya quelque temps de la défendre, était donc une victoire à la Pyrrhus; il n'agrandissait guère ses domaines et il

Pierre de Mörsberg; Thann, à Henri Reich de Reichenstein; Rheinfelden, à Bâle; Bergheim, au margrave Karl von Baden, etc. Hagenbach chercha d'abord à remettre la main sur ceux qui avaient la plus grande importance stratégique.

1. Thann, engagée pour 12 000 florins à H. R. de Reichenstein, avait déjà commencé de se racheter elle-même et avait versé 6 000 florins. Hagenbach paya le reste, mais on ne sait s'il s'acquitta envers la ville elle-même. En tout cas il fut nommé bailli de Thann le 20 août 1470.

2. Les rachats de Rheinfelden, Thann et Landser, quoique opérés suivant des procédés discutables, étaient en somme conformes au traité de Saint-Omer. L'affaire d'Ortenberg fut une véritable conquête que n'avait nullement prévue le traité. Hagenbach leva jusqu'à 5 000 hommes d'armes pour s'emparer de la place.

3. Un récit détaillé de ces événements se trouve dans Bernoulli, *Der Landvogt*, etc.; dans Nerlinger, *P. de Hagenbach*, 36-40; dans Witte, *Zur Geschichte*, etc. Voir la *Reimchronik* de Bâle; l'inventaire des archives communales de Strasbourg, A A, 260; les archives de la Côte-d'Or, B, 1773, f° 96-98; les archives de Bâle, *Missiven*, 70-74.

tournait contre lui la belliqueuse ville de Strasbourg[1], ainsi que l'électeur palatin et le margrave de Bade qui avaient eu un moment l'intention d'intervenir en faveur de Schauenbourg. Il suffira de peu de chose à l'avenir pour réunir toutes ces susceptibilités froissées, tous ces intérêts menacés, toutes ces puissances humiliées.

Pour Mulhouse[2], Pierre de Hagenbach n'eut pas besoin de provoquer lui-même le conflit, car il le trouva engagé; la régence d'Ensisheim, émanation de la féodalité alsacienne, avait adressé ses doléances à Charles le Téméraire dès le milieu de l'année 1469. Elle exposait que Mulhouse, quoique située au centre du landgraviat, ville impériale ressortissant au comte palatin et tirant toute sa subsistance des terres autrichiennes, s'était alliée avec les Cantons suisses contre les archiducs, et qu'elle causait par là de grands dommages à la noblesse, aux villes, à tout le pays alsacien; que les Mulhousiens refusaient de payer les redevances féodales ou même d'acquitter les intérêts de certaines dettes très anciennes qu'ils avaient contractées envers les bourgeois de Brisac, d'Ensisheim, de Thann. La plainte se terminait par une invitation très nette à s'emparer de Mulhouse. Les Mulhousiens en furent effrayés : se sentant incapables de résister à un aussi puissant seigneur que le duc de Bourgogne, ils cherchèrent à gagner du temps; ils engagèrent avec Hagenbach des négociations peu sincères qui ne réussirent qu'à exaspérer celui-ci. Heureusement pour eux, ils trouvèrent à Berne et à Soleure un appui solide; déjà les milices bernoises étaient accourues à

1. Bussière (*Ligue contre Charles le Téméraire*, p. 27) parle d'une lettre fort insolente de Hagenbach à Strasbourg et à Bâle, et il cite d'après Königshofen (ch. V, p. 370) et Trausch, certains passages de la lettre sans indiquer de date; il cite également Wencker, tome II, part. I, f° 101.

2. La question mulhousienne est fort bien traitée dans l'ouvrage de M. Nerlinger. Tous les documents nécessaires se trouvent dans les volumes III et IV du *Cartulaire de Mulhouse* (in-4, édité par Mossmann). Mossmann a fait précéder chaque pièce d'un argument analytique très complet en français.

Nous n'indiquerons pas les numéros des pièces utilisées, car parmi les pages qui suivent, celles qui se rapportent aux démêlés entre Hagenbach et Mulhouse ne sont qu'un résumé du cartulaire. Les *Eidgenossischen Abschiede* édités par Segesser, qui contiennent les recès des diètes suisses, sont aussi très bons à consulter puisque plusieurs de ces diètes s'occupèrent des affaires de Mulhouse.

leur secours en 1468, et le grand conseil paraissait disposé à les y envoyer de nouveau, comme le prouve la plainte hautaine et menaçante qu'il adressa l'année suivante au margrave de Bade, un des patrons impériaux de la ville de Mulhouse. « Ce sont chaque jour, dit-il, de nouvelles provocations : les bourgeois de Mulhouse sont détroussés, pris, blessés, tués; ils ne peuvent ni sortir de la ville ni y rentrer; leurs foires, leurs marchés sont mis en interdit; quand ils entreprennent de cultiver leurs terres, les habitants des deux sexes sont exposés aux plus mauvais traitements; c'est ainsi que récemment un vieillard de quatre-vingts ans a été blessé à mort, qu'un mendiant a été détroussé, que cinq femmes ont été dépouillées de leurs vêtements, et n'ont été relâchées qu'après avoir subi d'autres outrages. Les chrétiens se permettent-ils de semblables procédés contre les juifs[1]? Ces violences commises sur des alliés sont profondément ressenties à Berne; en conséquence l'avoyer et le conseil prient le margrave de faire en sorte qu'elles ne se renouvellent plus, et que les difficultés pendantes soient aplanies[2]. »

Même lettre de la part de Soleure quelques jours plus tard. On voit que la position de Hagenbach, placé entre les réclamations passionnées de la noblesse alsacienne et les menaces à peine dissimulées des villes suisses, était des plus délicates. Mulhouse l'informa, le 14 novembre, qu'elle n'était pas décidée à se laisser ravir son indépendance. Malheureusement pour elle, en guerre depuis quatre ans avec tous ses voisins, elle avait de grosses dettes qu'elle ne pouvait payer; les créanciers demandèrent l'appui de Hagenbach qui vit là une occasion de conquête et qui tenta d'en profiter. Dès le printemps de 1470, il écrivit à Mulhouse une lettre tour à tour menaçante et caressante pour l'inviter à se placer sous la protection bourguignonne, et il montra tout l'intérêt qu'il attachait à cette affaire en se rendant lui-même à Mulhouse. Il proposait que la ville devînt place ouverte pour le duc de Bourgogne et pour ses vassaux; il s'engageait à ne pas y mettre de garnison sans

1. *Cartulaire de Mulhouse*, n° 1373, t. III.
2. *Id.*, n° 1376, t. III.

le consentement de ses magistrats, à ne l'occuper ni contre l'empereur, ni contre l'électeur palatin, ni contre les Cantons confédérés, tant que durerait son alliance avec ces derniers[1]. Il offrait de la protéger contre toute agression extérieure, de racheter immédiatement la prévôté et il se chargeait de toutes les dettes, soit qu'il voulût les rembourser lui-même, soit qu'il fît obtenir à la ville les sursis nécessaires.

On est surpris de voir P. de Hagenbach faire avec tant de hâte et de présomption un pas aussi important. Si Charles le Téméraire ne connaissait pas bien la situation et les traditions des villes d'Alsace, si la commission bourguignonne d'enquête qui avait passé quelques mois dans le landgraviat n'avait pu voir que superficiellement les choses, le grand bailli, qui était d'origine alsacienne, aurait dû savoir que des liens étroits rattachaient depuis longtemps l'une à l'autre les villes de Strasbourg, Bâle, Colmar, Turkheim, Fribourg, Obernai, Brisac; que plusieurs fois déjà elles s'étaient coalisées pour repousser l'invasion étrangère, ou même pour soutenir leurs querelles particulières; qu'elles étaient fort jalouses de leur indépendance, et qu'attaquer l'une d'elles, c'était se les mettre toutes à dos. Mulhouse était en quelque sorte le point de jonction pour les relations politiques entre la Décapole au nord et la Confédération helvétique au sud. Aux propositions de Hagenbach, Mulhouse répondit — 10 juin — « que son premier mouvement avait été d'accepter la protection offerte par le duc de Bourgogne, mais qu'elle avait reçu de l'électeur palatin, Frédéric le Victorieux, des lettres qui l'en détournaient; elle priait le grand bailli de ne pas être irrité de son refus et de faire cesser les poursuites dont elle était l'objet[2]. »

Naturellement elle s'était tournée vers l'électeur palatin, son suzerain nominal, qui fit des représentations amicales au duc de Bourgogne, et vers les Suisses, qui portèrent la question devant une diète réunie à Lucerne. Bientôt une diète plus importante, comprenant des délégués de la Confédération

1. *Cartulaire de Mulhouse*, n° 1482, t. III.
2. *Id.*, 7 juin, t. III, n° 1487 et 1488.

suisse, de la Décapole alsacienne et de l'électeur palatin, se réunit à Bâle.

C'était là un fait de la plus haute gravité, et il faut y voir le début de la ligue qui se formera trois ans plus tard; les deux principaux éléments, Décapole et Cantons suisses, s'y trouvent déjà réunis et en opposition très nette avec le représentant officiel de la Bourgogne. Voilà le résultat qu'avait obtenu Hagenbach par sa politique ambitieuse et maladroite. Il avait convoité Mulhouse, ville impériale, et Mulhouse, se sentant insuffisamment protégée par le délégué de l'empereur, demandait à ses voisins un secours plus efficace. Ceux-ci ne cherchèrent pas plus que Hagenbach s'ils avaient le droit d'intervenir : on le peut toujours lorsqu'il s'agit d'empêcher le mal; mais de là à se mettre en travers de tous les empiétements bourguignons, puis à juger l'administration bourguignonne elle-même, il n'y avait qu'un pas, et il sera bien vite franchi. Au reste, Frédéric le Victorieux donna en quelque sorte une valeur légale aux actes de la diète de Bâle en y envoyant un représentant, le wildgrave J. de Daun [1], qu'il chargea de porter ses propositions et de prendre part aux délibérations (22 juin); il lui ordonna toutefois de passer d'abord auprès de Hagenbach pour l'amener à se désister de ses prétentions sur Mulhouse.

Le wildgrave devait faire valoir les raisons que son maître avait déjà exposées dans la lettre du 7 juin; et si elles ne suffisaient pas à arrêter P. de Hagenbach, il était autorisé à lui déclarer sans ambages que l'on ne pourrait tolérer ses agissements. Il avait en outre mission de s'adresser aux députés de Strasbourg, des villes impériales, des Cantons confédérés, pour leur montrer l'illégalité des procédés de Hagenbach et le danger auquel les provinces rhénanes étaient désormais exposées, et pour leur demander d'intervenir au besoin [2].

1. L'électeur palatin Frédéric le Victorieux mande au maître et au conseil de Mulhouse que, sur leur demande, il enverra ses représentants à Bâle le mercredi après la Saint-Jean proche venante (27 juin), pour assister à la conférence fixée entre eux et le grand bailli P. de Hagenbach, et qu'il écrit à quelques villes de la Décapole pour qu'elles envoient également des députés. (*Cartulaire de Mulhouse*, t. III, 1496.)

2. *Item*, Wollte er dann je vff der meynung bliben und der sach nit müssig

Hagenbach ne se rendit pas compte de l'importance de cette démarche. Il fit au wildgrave de Daun une réponse évasive; il refusa de tenir compte de la mise en demeure que les délégués de Berne et de Soleure, après avoir conféré avec ceux de la Décapole, de l'électeur palatin et de l'évêque de Bâle, lui adressaient pour l'inviter à laisser Mulhouse en repos et à respecter la paix[1]. Aussi Berne provoqua-t-elle une nouvelle diète à Bâle pour le 19 juillet, puis à Lucerne (3 septembre) et parla-t-elle déjà de prendre des mesures propres à arrêter l'entreprenant bailli. A Lucerne on décida que Mulhouse « devait rester indépendante, et qu'elle n'avait pas à s'effrayer de menaces que l'exécution ne pouvait suivre[2] ». Jusqu'à la fin de l'année 1470 les tentatives de Hagenbach recommencèrent de plus en plus menaçantes[3], mais toujours aussi infructueuses; les troupes qu'il leva pour son expédition contre Ortenberg excitèrent de si sérieuses alarmes que, le 26 septembre, Berne écrivait à Mulhouse pour lui signaler ce danger et l'inviter à se tenir sur ses gardes. De son côté la ville de Bâle[4] faisait connaître à la Confédération suisse les visées ambitieuses et les préparatifs militaires de la Bourgogne. Pendant deux ans cette affaire devait continuer de s'aigrir et de réunir les villes voisines en un groupe de plus en plus hostile à la domination bourguignonne, surtout après que l'empereur eût enlevé la

geen oder ruwen lassen so ist vnser meynung das du dich mit den von Strasburg, den richstetten in der land.... (*Cart.*, III, p. 474.)

1. 5 juillet 1470. *Eidgenossische Abschiede*, t. II, n° 655.

2. « Dasz ir uch keckliech halten und nit erschrecken laszen mit worten do doch die wercke gar wyt sin ». (*Cartulaire*, 1519.)

3. Le 11 novembre, nouvelles propositions faites par le grand bailli Pierre de Hagenbach à la ville de Mulhouse, lors d'une conférence tenue à Colmar. « Pour tirer les gens de Mulhouse de la peine où il les voit, le grand bailli leur propose, au nom de son maître, le duc de Bourgogne, d'accepter la protection qu'à sa prière, le duc veut bien leur offrir, en promettant de les soutenir et défendre comme ses autres vassaux. — 1° Ils paieront une contribution annuelle pour reconnaître la protection dont le duc les couvrira. — 2° Mulhouse devra être ouverte au duc de Bourgogne toutes les fois qu'il le jugera utile. — 3° Il accommodera Mulhouse avec son maître irrité contre elle. — 4° Dans une nouvelle diète qui aura lieu à Ensisheim le jour de la Sainte-Barbe (4 décembre), les gens de Mulhouse déclareront, par oui ou par non, s'ils acceptent ou rejettent les ouvertures que le grand bailli leur fait ». (*Cartulaire de Mulhouse*, t. III, n° 1542.)

4. *Cartulaire de Mulhouse*, III, 1531.

suzeraineté des villes rhénanes au comte palatin, que sa puissance et ses relations amicales avec le duc de Bourgogne rendaient capable de retarder le conflit[1].

En même temps Hagenbach laissait voir des desseins plus inquiétants encore. Il ne voulait rien moins que mettre la main sur l'évêché de Bâle[2].

A la vérité, l'évêque Jean de Wenningen avait manifesté l'intention de prendre du repos et de céder ses droits de prince temporel moyennant une pension de 1000 florins et quelques domaines. Hagenbach le sut[3]. Il s'entendit avec un des conseillers de la cour de Bourgogne, Antoine Haneron, prévôt de Saint-Donatien à Bruges et chancelier de Flandre, qui désirait vivement occuper le siège épiscopal de Bâle, et tous deux poussèrent Charles le Téméraire à s'emparer de la grande ville rhénane. En juillet 1470, Hagenbach écrivit à Haneron, et le 5 octobre suivant il reçut une lettre l'accréditant officiellement pour les négociations à ouvrir et lui donnant des instructions détaillées[4]. Hagenbach n'avait pas attendu jusque-là pour entrer en pourparlers avec J. de Wenningen. Nous devons même penser qu'il fut d'abord accueilli favorablement, car l'évêque lui donna, à titre personnel, le 4 octobre 1470, le fief masculin de Porrentruy et le château de la Vogtsburg[5].

Les instructions contenues dans la lettre du 5 octobre portaient que le duc n'était nullement mécontent de l'évêque J. de Wenningen, mais qu'il voulait, au cas où celui-ci se retirerait, avoir un ami sur le siège épiscopal. Il offrait de lui payer sa vie durant une somme égale à la moitié des revenus de l'évêché, et de lui donner quelques territoires en toute souveraineté. Toutefois Hagenbach ne devait pas régler définitivement l'affaire; il ne devait que la mettre en train et étudier avec soin la valeur militaire, les ressources, les places fortes de l'évêché. Cette négociation n'eut pas de suite immédiate, soit

1. *Cartulaire de Mulhouse*, 1549.
2. Ochs, *Geschichte von Basel*, 4, 170.
3. C. Bernoulli, *op. cit.*, 349, 350, etc.
4. Les instructions se trouvent à Innsprück. (*Pest. Archiv*, II, 518.)
5. *Urkunden*, n° 12, dans le *Basler Stadtarchiv* concernant la famille de Hagenbach.

parce que l'évêque ne s'y engagea qu'avec la lenteur habituelle aux Suisses, soit parce que le mobile et impatient Charles de Bourgogne la négligea pour d'autres projets, soit plus vraisemblablement parce que, le secret n'ayant pas été bien gardé, la ville de Bâle eut connaissance de ce qui se passait et fit à son évêque d'énergiques représentations. Mais il est certain que l'alarme fut vive à Bâle, et qu'à partir de ce jour on y suivit avec une curiosité aussi attentive qu'inquiète et peu bienveillante les agissements du grand bailli.

Les années 1471 et 1472 furent assez tranquilles. Hagenbach continua ses tentatives de rachat et d'extension, mais sans grand succès. Malgré son vif désir, il ne put mettre la main sur la ville de Bergheim[1], qui était engagée au margrave Charles de Bade pour 4000 florins, et qui lui ferma obstinément ses portes jusqu'à ce qu'elle reçût de Sigismond l'ordre formel de les ouvrir (28 mai 1473). En revanche, le comte de Saarwerden, possesseur des deux forteresses de Sahr et de Mahlberg dans l'Ortenau, était disposé à y laisser entrer les Bourguignons moyennant une charge à la cour du duc; nous ne connaissons pas le résultat des négociations qui eurent lieu à ce sujet en 1471; Louis de Landeck se mettait sous la protection de Charles et lui donnait l'entrée de Landeck, de Kappenbach, moyennant une pension de 200 florins; l'année suivante Rodolphe de Werdenberg ouvrait dans les mêmes conditions la place de Heitersheim. Ces dernières acquisitions étaient conformes au traité de Saint-Omer, mais elles ne contribuaient pas peu à effrayer les voisins[2].

Quant à l'administration intérieure de Hagenbach, les chroniqueurs qui lui sont le plus hostiles n'en disent guère de mal avant 1473. Il ne fit d'ailleurs que suivre la tendance, générale au xv^e^ siècle, qui était de mettre partout l'ordre, l'unité, de

1. Dans son expédition contre Ortenberg, Hagenbach avait en passant demandé à Bergheim l'entrée et les vivres. On refusa et, à son retour, quelques coups de feu furent même tirés contre ses troupes. Il adressa alors une lettre à Charles le Téméraire, pour lui demander de soumettre la ville à une amende de 4 000 florins. L'affaire n'eut pas de suite. (Bernoulli, d'après *Innsprück Archiv*, Lade 115, et *Conceptbuch*, n° 1499, S. 225.)

2. Bernoulli, *op. cit.*, 354.

fortifier la puissance du prince aux dépens de la noblesse[1], et des villes libres. C'est ce que faisaient Louis XI dans ses États, Charles le Téméraire dans les siens, ce que les ducs autrichiens même avaient essayé de faire chez eux. Mais l'Alsace, pleine de seigneuries indépendantes, de domaines ecclésiastiques, de villes à privilèges depuis longtemps garantis, habituée à la faible domination autrichienne, ne pouvait être traitée comme l'Ile-de-France ou la Bourgogne. Il aurait fallu étudier avec soin les coutumes du pays et le caractère des habitants avant de rien changer. Hagenbach procéda sans ménagements; aussi ne recueillit-il pas le bénéfice de plusieurs réformes cependant très utiles qu'il introduisit dans le landgraviat. Les campagnes ne lui surent pas gré de les avoir débarrassées d'une féodalité oppressive, ni les marchands de leur avoir donné la sécurité des routes. Il ne put concentrer à sa cour toute l'autorité judiciaire[2] sans déposséder plusieurs villes ou abbés puissants qui en étaient jusqu'alors investis et qui lui furent désormais sourdement hostiles. Ses mesures militaires

1. Cela est bien mis en lumière par Nerlinger et Bernoulli. L'administration autrichienne avait déjà cherché à unifier l'Alsace et à substituer aux justices particulières une justice d'État, laquelle, d'ailleurs, offrait de plus sérieuses garanties de savoir et d'impartialité. D'une façon générale et surtout jusqu'à la fin de 1472, l'administration de Hagenbach ne fut guère différente de l'administration qui l'avait précédée. C'était seulement un gouvernement fort succédant à un gouvernement faible; c'était surtout un gouvernement étranger, ne connaissant pas assez le pays, les coutumes, les caractères, suspect dès l'abord aux habitants avec qui les heurts étaient inévitables.

2. Le 10 avril 1470, Charles donna aux tribunaux l'investiture bourguignonne sous l'autorité de Hagenbach. Le 13 juin 1471, il ordonna d'évoquer les causes du landgraviat soit aux tribunaux impériaux, soit à ceux des évêques de Bâle ou de Strasbourg. (Schöpflin, *Alsatia Illustrata*, II, 23.) Le texte allemand de l'ordonnance se trouve à Innsprück. (*Pest. Archiv.*, II, 518.)

A partir de 1473 toutes les causes en dernier appel durent être évoquées à Malines, cour suprême. Par là se trouvaient atteints les évêques de Bâle, de Strasbourg, le prince-abbé de Murbach. L'évêque de Strasbourg protesta; toutefois on ne saurait dire que Hagenbach eût violé ainsi la clause du traité de Saint-Omer relative aux privilèges et coutumes du landgraviat, car les évêques dépossédés n'avaient pas, eux non plus, de droits certains. De même l'abbé de Murbach, qui protesta par-devant notaire contre l'édit soumettant plusieurs de ses sujets à l'impôt et au service militaire, était mal venu à se plaindre, puisqu'il avait, le premier, enlevé ses franchises à la ville de Guebwiller. Charles, plusieurs fois de suite, donna pleins pouvoirs à Hagenbach pour régler toutes ces questions et se faire prêter le serment. Hagenbach mit dans ses revendications de l'âpreté et de la hauteur, ses adversaires de la rouerie et du mauvais vouloir; il en résulta bien des froissements

excitèrent encore plus de mécontentement. Charles le Téméraire, prince très belliqueux, cherchait des soldats partout. Lors de la campagne de 1470 il demanda à Hagenbach de dresser un état des troupes qu'on pouvait lever dans le landgraviat, et de venir à la tête de son contingent au secours de la Bourgogne; de même en 1472. Mais la levée fut difficile[1], les Alsaciens ne se souciaient pas d'aller au loin aider un prince étranger, déjà trop puissant à leur gré; il y eut d'un côté des récriminations, des menaces, et de l'autre de tenaces rancunes.

VI. — LES SUISSES S'ÉLOIGNENT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE ET SE RAPPROCHENT DE LOUIS XI[2].

Hagenbach méconnut ou méprisa tous ces symptômes inquiétants. Il est probable qu'il ne les aperçut même pas. S'il était aussi mal renseigné sur l'état de l'opinion à l'intérieur du landgraviat, on peut croire qu'il l'était plus mal encore sur les choses de l'extérieur. Et pareillement le duc Charles. Au moment où de si grands projets réclamaient une diplomatie active et vigilante, il perdait de vue la Suisse, l'Autriche, la haute Alsace, n'intervenant que par à-coups, pour faire de belles promesses que démentaient les actes de son lieutenant. Sans le comte de Neuchâtel qui, étant bourgeois de Berne et ayant son fils dans les armées de Charles le Téméraire, faisait tout

1. Pour complaire à son maître, Hagenbach avait une fâcheuse propension à dépeindre la situation sous de trop belles couleurs. Il se faisait fort de lever dans le landgraviat un contingent de 3 000 fantassins et 400 cavaliers. Quand il lui fallut passer à l'exécution, il ne put avoir les hommes que très difficilement, après mille menaces, et il n'en rassembla que le tiers de ce qu'il espérait. (Bernoulli, *id.*, 469, d'après plusieurs lettres de Hagenbach conservées aux archives d'Innsprück. *Cartulaire de Mulhouse*, IV, 1587.)

2. Les *Eidgenossischen Abschiede* rendent ici le même service que le *Cartulaire de Mulhouse* pour la question mulhousienne. Il faut s'y reporter constamment. Les meilleurs livres écrits sur ce sujet sont : Gingins la Sarra, *Lettres sur les guerres de Bourgogne* (l'auteur a des tendances bourguignonnes très prononcées); Mandrot, *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les Cantons suisses*, exposé clair et généralement sûr; Dändliker, *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege*, beaucoup meilleur que l'ouvrage déjà ancien de Zellweger sur le même sujet. Voir aussi un article de P. Vaucher dans la *Revue historique*, III : « Causes préliminaires de la guerre de Bourgogne ».

son possible pour conserver la bonne entente entre Suisse et Bourgogne, les choses eussent probablement pris très vite une mauvaise tournure[1]. Par le traité de Saint-Omer, en effet, Charles avait contracté l'engagement de protéger Sigismond contre les Suisses, et moins d'un an après le traité (mars 1470) une ambassade autrichienne venait à la cour de Bourgogne se plaindre des montagnards.

Il faut dire que la situation politique des Suisses en Europe était mal déterminée. En droit, ni les ducs d'Autriche ni l'empereur n'avaient encore reconnu leur existence autonome; en fait ils étaient indépendants; ils acceptaient de faire nominalement partie du Saint-Empire, mais ils refusaient de payer aucune redevance féodale. Ils n'avaient pas de gouvernement central avec des représentants officiels de toute la Confédération à l'étranger; chaque Canton n'était lié aux autres que par l'intérêt et la bonne foi; il restait toujours libre de ne pas se soumettre aux décisions d'une diète, quand elles ne lui plaisaient pas. Des habitudes politiques communes se contractaient cependant petit à petit; ainsi toute affaire générale intéressant la Confédération entière était soumise à une diète où les huit Cantons envoyaient des représentants, mais chacun d'eux devait ensuite se prononcer individuellement et ratifier la mesure prise. D'ordinaire, le canton de Zürich était le fondé de pouvoirs des huit Cantons pour les relations avec l'Allemagne du Sud; Berne négociait avec la Bourgogne, la Savoie

1. Voici, d'après Schilling, l'opinion que les Suisses (Bernois) avaient de Charles le Téméraire : le duc était célèbre « nit allein durch die Forcht siner Macht sunder durch sin unmenschlich Primmigkeit, die er dann zu Disanant zu Lüttich und an vil andern Herren stetten und gemeinden, Christener, Juhten, Priester, Weiber und Kinder, mit gewaltiger unrechten sachen und elenden Töden als das menschlichen Wissen ist, volbracht, forchtsam gemacht ». (D. Schilling, *Burgunderkriege*, p. 71.)

Ces lignes de Schilling ne permettent guère de penser avec F. Kirk que « aucun nuage n'existait entre Charles et les Suisses avant le traité de Constance, et que les écrivains modernes qui voient dans le traité de Saint-Omer une cause possible d'hostilité, jugent d'après leur imagination ». Si Charles lui-même ne songeait pas encore en 1469 à attaquer les Suisses, absorbé qu'il était par d'autres projets contre la France, et bientôt par des négociations au sujet de la couronne de roi des Romains, les Suisses, eux, ne le virent pas sans ennui devenir leur voisin. Kirk oublie surtout l'irritante question de Mulhouse.

et la France; Lucerne et les Cantons forestiers avec l'Autriche, le Milanais, etc., sans d'ailleurs que l'autorité ni la responsabilité de ces fondés de pouvoirs fût bien déterminée.

Les envoyés de Sigismond apportèrent à Charles le Téméraire la nouvelle que les Suisses voulaient attaquer l'Autriche pendant l'été suivant; ils le prièrent donc de préparer une expédition de secours, conformément aux clauses du traité de Saint-Omer. Afin de le bien disposer pour leur maître, ils lui donnèrent de bons renseignements sur les négociations que poursuivait Sigismond en vue du mariage allemand-bourguignon. Mais, juste à la même époque, Berne, qui commençait à s'inquiéter des affaires de Mulhouse, faisait partir pour Bruges[1] Adrien de Bubenberg. Cet homme pacifique, sincère ami de la Bourgogne, disculpa ses compatriotes des accusations autrichiennes, et Charles le Téméraire refusa de donner satisfaction à Sigismond, parce que, disait-il : 1° ses traités avec le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre l'obligeaient à réunir ses forces aux leurs contre le roi de France; 2° il ne croyait pas que les Suisses eussent l'intention d'attaquer l'Autriche, au moins pour le moment; 3° il ne voulait pas entreprendre à la légère une guerre semblable, qui pouvait être dangereuse en raison de la bravoure des adversaires dans un temps où la domination bourguignonne n'était pas encore bien établie en Alsace; 4° enfin, il se référait au traité d'amitié qu'il avait signé avec les Cantons en 1467; il ajoutait qu'en cas de difficultés sérieuses, Sigismond devrait préciser ses griefs et les porter soit devant l'empereur, grand juge du Saint-Empire, dont les Suisses faisaient également partie, soit devant le pape; et il promettait, si ce moyen ne réussissait pas, de lever une armée pour marcher au secours de Sigismond[2].

Ce n'était pas l'affaire du duc d'Autriche, qui n'avait feint

1. Berne négociait aussi avec Strasbourg en vue d'une action éventuelle contre Hagenbach, ainsi que le prouve une lettre de ses envoyés, N. de Scharnachtal, H. Göldlin et J. von Stall, écrite au conseil de Mulhouse le 25 février 1472. (*Cartulaire de Mulhouse*, III, 1618.)

2. Bachmann, *Deutsche Reichsgeschichte*. Cette procédure avait été réglée entre Sigismond et Charles lors de la signature pour le traité de Saint-Omer. Voir Chmel, *op. cit.*, I, p. 6.

de se croire attaqué que pour décider Charles le Téméraire à faire la guerre aux Suisses. Il exposa franchement son désir dans une lettre du 26 septembre 1470, où il se disait d'accord avec l'empereur sur la nécessité de reconquérir la Suisse et la ville de Fribourg; il ajoutait que son protecteur devait l'y aider. Celui-ci ne se souciait nullement de guerroyer au profit des autres. Mais à chaque nouvelle plainte de l'Autrichien il laissait échapper contre les Suisses des paroles de mépris, qui leur étaient rapportées et qui les blessaient profondément.

Aussi, à la diète du 10 mai à Bâle, l'ambassadeur bernois Adrien de Bubenberg lui-même, n'hésita pas à dire aux Confédérés que le duc Charles parlait d'eux avec une hauteur outrageante[1]. Des marchands suisses ayant été molestés en Alsace, la méfiance augmenta encore.

Au contraire, Louis XI appelait les Suisses ses « bons amis »; il les traitait de *magnifiques seigneurs du Haut-Rhin*. Il avait refusé l'offre de Sigismond, pour ne pas se brouiller avec eux. Il les avertissait des dangers qui les menaçaient; ainsi, à ce moment même, ses émissaires étaient arrivés à Berne en même temps que ceux de Bâle pour y dénoncer les armements du Téméraire. Il offrait à chaque instant son amitié, son alliance, sans rien demander en échange. On peut douter qu'il eût vu dès cette époque tout le parti à tirer de la Confédération helvétique contre son aventureux adversaire, mais il savait quels valeureux soldats étaient les Suisses et il espérait bien que, un jour ou l'autre, des complications du côté du landgraviat obligeraient Charles à porter ses armées ailleurs qu'en Champagne ou en Normandie. Aussi n'épargna-t-il rien pour arriver à un bon traité d'alliance avec les Cantons. Ayant distingué en 1468[2] trois Bernois actifs et intelligents qu'il qualifiait lui-même « d'hommes à employer », Nicolas de Dies-

1. *Eid. Abschiede*, II, 406-429-448-449. Dändliker, *Urkunden*, d'après les Archives de Lucerne.

2. Époque où les Confédérés apprirent les intentions de Sigismond, qui était allé à Troyes pour engager le landgraviat à Louis XI, et où les Cantons chargèrent Berne d envoyer une ambassade au roi pour le détourner d'accepter cette offre. Dès ce moment il leur servit une pension, comme le prouve une lettre de Berne, qui reconnaît ces faveurs et en remercie le roi de France.

bach[1] et ses deux cousins, il réussit à les charmer, comme il savait si bien faire quand il le voulait, et par eux il augmenta rapidement la force du parti français à Berne. Le régent de Savoie, Philippe de Bresse, parcourut aussi plusieurs fois les Cantons pour le compte du roi. Tant d'efforts eurent leur récompense. La diète de Lucerne (7 août-23 septembre 1470) accueillit les propositions de Louis XI et autorisa Berne à signer avec la France un traité par lequel chacune des deux parties s'engageait à ne pas aider le duc de Bourgogne dans le cas où il serait en guerre avec l'autre. Ce n'était là encore qu'une assurance de neutralité, mais très importante, car les Suisses ne contractaient pas volontiers d'obligation envers les princes étrangers. « L'affaire, dit F. Kirk, n'alla pas sans beaucoup de difficultés. La proposition, conçue dans un esprit hostile à un prince que les Suisses n'avaient pas encore appris à considérer comme un ennemi, paraît avoir été reçue avec une froideur générale. Zug et Glaris refusèrent de l'accepter. Les députés des autres Cantons n'accordèrent qu'un consentement verbal. L'instrument porte le sceau unique de Berne[2]. »

Jamais ce traité[3] n'eût été conclu si Charles le Téméraire

1. Nicolas de Diesbach, né en 1430, avait de « l'expérience, de l'adresse, une certaine élégance, une remarquable dignité de manières qu'augmentèrent encore les voyages lointains et la fréquentation des cours ». (Kirk, *op. cit.*, III, 145.)

2. Kirk, III, p. 147. Comines-Lenglet, III, 139-140. Rodt, *Feldzüge*, I, 110-111. Zellweger, *Urs.* 15-16.

3. Les premières relations des Suisses avec la cour de France datent de 1356; elles ont trait à une réclamation que le roi Jean II adressait aux Bernois au sujet d'un marchand français molesté.

Quatre-vingt-huit ans plus tard, 21 octobre 1444, le dauphin Louis signait un traité de confédération et d'alliance avec le comte de Savoie, les députés du comtat d'Avignon et quelques villes impériales suisses.

Le 28 octobre 1444, à Ensisheim, alliance de Louis, dauphin de France, avec les Suisses.

Le 8 novembre 1452 et le 27 février 1453, traité d'alliance entre le roi Charles VII et l'ancienne ligue des Suisses, pour la liberté du commerce et le libre passage dans le royaume de France.

Le 27 novembre 1463, le précédent traité est renouvelé par Louis XI.

Le 23 septembre 1470, à Tours, est signé et ratifié par Louis XI le traité indiqué plus haut.

Voir *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire des Suisses*, conservés dans les archives et bibliothèques de Paris, *Corps diplomatique*, par Édouard Rott, Berne 1882, gr. in-8.

eût su tirer parti de toutes les sympathies qu'il avait conservées dans les Cantons. Mais il vivait alors en plein rêve et son rêve était à cent lieues des bouviers des Alpes. Qu'importait l'alliance de quelques pauvres provinces à celui qui se croyait déjà sur la première marche du trône impérial?

VII. — PRÉTENTIONS DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE A L'EMPIRE; IL S'ALIÈNE A LA FOIS LES SUISSES ET SIGISMOND D'AUTRICHE.

Depuis le traité de Saint-Omer, Sigismond n'avait cessé d'entretenir les illusions du duc de Bourgogne au sujet de la couronne de roi des Romains. Mais il s'était bien gardé de lui faire connaître les véritables intentions de l'empereur.

Prince pauvre et avare, sans autorité en Allemagne, Frédéric ne songeait guère qu'aux intérêts de sa maison. Il cherchait pour ses enfants des mariages avantageux, et pour lui-même un allié qui pût l'aider aussi bien contre les rebelles féodaux que contre les ennemis extérieurs. Quoique chef de l'État le plus étendu de l'Europe, et suzerain de princes, de comtes, de ducs et même de rois innombrables, il ne pouvait rien entreprendre d'important sans l'assentiment et la coopération des électeurs, dont chacun essayait de lui imposer une politique différente, suivant ses intérêts personnels; il était en guerre avec l'électeur palatin, Frédéric le Victorieux, avec le roi de Bohême, Podiebrad; il avait à craindre les progrès chaque jour croissants des Turcs sur le Danube. L'anarchie était si grande en Allemagne, et le péril turc paraissait si proche que les diètes et la papauté offraient leurs bons offices à l'empereur pour les combattre. En 1472, la diète de Nuremberg demandait que l'on rétablît l'ordre dans l'empire et que l'on groupât toute l'Allemagne pour une action commune contre les ennemis de la chrétienté; mais le conseil était plus facile à donner qu'à suivre. La papauté préconisait l'alliance de l'Allemagne avec un prince puissant comme Charles le Téméraire dont le père avait promis de partir pour la croisade, ou comme Mathias Corvin, fils du célèbre roi de Hongrie, Jean Hunyade, l'ennemi acharné et souvent heureux des infidèles.

Mathias Corvin et Charles le Téméraire, très ambitieux tous deux, étaient chacun de leur côté disposés à se mettre au service de l'empereur, à condition que celui-ci leur assurât la couronne de roi des Romains. Mathias, qui était veuf, proposait d'épouser la fille de l'empereur, âgée de huit ans; Charles offrait sa fille unique en mariage à Maximilien, fils de l'empereur.

Frédéric III, pendant plusieurs années, alla de l'un à l'autre, ne sachant avec lequel il devait se lier; il craignait de trouver en même temps qu'un protecteur, un maître impérieux qui le réduirait au rôle de roi fainéant. Au commencement de 1470, il eut une entrevue à Vienne avec Mathias Corvin. Le roi de Hongrie lui donna de grandes fêtes, déploya un luxe pompeux et montra toutes sortes de prévenances pour son hôte impérial. Frédéric fit des promesses, accepta des présents, et la plus grande intimité parut régner entre les deux monarques. Mais l'empereur ne se pressa pas de mettre sa signature au bas du traité; Mathias impatienté menaça de rompre les négociations, et il quitta Vienne en effet le 11 mars sans que l'empereur fît rien pour le retenir[1].

Frédéric III vint passer quelques semaines chez son cousin Sigismond à Villach et à Gratz. C'est là que Sigismond lui montra les lettres qu'il venait de recevoir de Charles le Téméraire, par lesquelles ce prince demandait la couronne de roi des Romains en échange de la main de sa fille, s'engageant s'il était lui-même élu empereur, à assurer ensuite la transmission de cette couronne à son gendre Maximilien; son désir, assurait-il, n'avait pour cause aucune ambition personnelle : il voulait « seulement consacrer le temps de sa jeu-« nesse au service de Dieu, à la défense de la foi chrétienne « et au rétablissement de l'empire dans sa forme et son inté-« grité ». Frédéric III craignait avec raison le ressentiment de Mathias, et l'alliance bourguignonne lui paraissait avantageuse; il écouta les propositions de son cousin en faveur de Charles le Téméraire, mais il offrit seulement d'ériger une

1. Fraknoi, *Mathias Corvinus*, p. 150.

des provinces bourguignonnes en royaume vassal de l'empire[1]. Charles fut profondément blessé de cette réponse, d'autant plus qu'à ce moment il perdait tout espoir d'être aidé dans ses projets par le roi de Bohême Podiebrad, et que d'un autre côté Louis XI le menaçait sérieusement.

Son rêve s'évanouissait d'un seul coup. Il écrivit à Sigismond une lettre pleine de dignité pour le remercier de son obligeante entremise et de sa bonne volonté; « il n'avait pas, disait-il, formé lui-même le projet d'être nommé roi des Romains; on lui avait assuré que l'empereur le désirait vivement; dans tout cela il ne cherchait que le bien de la chrétienté et la grandeur de la maison des Habsbourg ». Quant à l'érection d'une de ses provinces en royaume, il la refusait avec un fier dédain[2] (15 janvier 1471). Une dernière démarche qu'il tenta par l'entremise du comte de Neuchâtel-Hochberg échoua encore devant l'obstination de l'empereur, et les relations furent définitivement rompues[3].

Il revint à une politique dont les avantages paraissaient plus certains. Il chercha des ennemis à Louis XI; il réussit à entraîner le duc de Guyenne dans son parti en lui promettant la main de sa fille. Et d'un autre côté il envoya une ambassade aux Suisses (1er février 1471) pour essayer de neutraliser chez eux l'influence du roi de France[4].

Mais il s'attira ainsi le ressentiment de Sigismond, sans pouvoir regagner la Confédération, parce que Louis XI profita habilement de ses fautes pour lui nuire auprès de l'un et de l'autre.

A Sigismond, le roi offrit d'arranger son différend avec les Suisses. Aux Suisses, il distribua beaucoup d'argent pour les bien disposer à son égard, et il promit d'obtenir de l'Autriche des conditions avantageuses. L'évêque Hermann de Constance

1. Chmel, *Monumenta Habsb.*, I, 1, p. 10-18. L'empereur agissait ainsi par crainte du duc de Bourgogne qu'il ne voulait pas rendre trop puissant, mais peut-être aussi par un scrupule très légitime, une partie des possessions de Charles le Téméraire relevant de la couronne de France.

2. Chmel, I, *op. cit.*, 1, p. 13-14.

3. Bachmann, *Deutsche Reichsgeschichte*, II, p. 293.

4. Cette ambassade fut suivie d'une autre (fin juillet), à la tête de laquelle était Jean de Beauffremont. (Rodt, *Feldzüge*, I, p. 127.)

secondait son action conciliatrice. Tout alla bien aussi longtemps qu'on laissa dans le vague les conditions de la paix. On réussit même à faire venir des envoyés de Sigismond à la diète d'Einsiedeln (13 octobre 1471) et les deux partis tombèrent d'accord sur un premier point : qu'il était désirable de voir la domination bourguignonne prendre fin en Alsace. Naturellement, Sigismond eût été heureux de recouvrer le landgraviat, et Berne tenait à ce que sa cliente Mulhouse fût délivrée de Hagenbach. Ce fut, il est vrai, le seul terrain d'entente, car pour le reste on était loin de compte : Sigismond exigeait que les Suisses le reconnussent pour leur seigneur légitime, et les Suisses demandaient au contraire que Sigismond renonçât d'une façon absolue pour lui et ses héritiers à tous les pays, châteaux et villes qui avaient rejeté la domination autrichienne. La divergence de vues était trop grande; le parti bourguignon reprit le dessus et la diète se sépara sans aucun résultat positif. Mais c'en était un grand pour Louis XI d'avoir mis en présence, dans une diète pacifique, les deux ennemis séculaires, et d'avoir empêché pendant ce temps la conclusion d'une alliance entre les Suisses et la Bourgogne.

Charles le Téméraire ne se tint pas pour battu; il fit continuer les négociations en recourant aux mêmes moyens que le roi de France; c'est par un prince de la maison de Savoie, Philippe de Bresse, que Louis XI travaillait incessamment à augmenter la force du parti français; Charles donna au propre frère de Philippe de Bresse, à Jacques de Romont, qui lui était tout dévoué, la mission de pratiquer les huit Cantons. Les envoyés du comte de Romont, Henri Collombier et Jean Allard, eurent d'abord plus de succès que Jean de Beauffremont au mois de juillet précédent; ils trouvèrent des sympathies assez vives et remportèrent la promesse verbale que l'on ne signerait aucun traité avec le duc de Bourgogne [1].

1. La mission de J. Allard et de H. Collombier a été placée, par Jean de Müller et tous les historiens qui l'ont suivi, en mars 1474, parce qu'on avait cru qu'elle était désignée par les lignes suivantes du maître d'hôtel du duc de Bourgogne : « Le duc Charles envoya de Cologne, en grande diligence, un exprès aux villes de Berne et de Fribourg, avec lettres adressantes aux avoués et conseils de ces villes, lesquels il requérait qu'ils voulussent lui faire réponse et

Cependant les Suisses devenaient méfiants au milieu de toutes ces intrigues et ils prirent le parti de s'engager le moins possible. Tout le monde voulait maintenant arranger leur différend avec l'Autriche. L'empereur Frédéric, qui cependant avait cassé le traité de Waldshut, ordonna pour le mois d'août 1472 la réunion d'une diète à Constance où la question devait être traitée à fond. Il évita, à la vérité, d'indiquer quelle solution avait ses préférences.

La diète de Constance fut ouverte sous les auspices les plus pacifiques. L'évêque Hermann de Constance et le comte Jean d'Eberstein avaient repris l'idée émise l'année précédente à Einsiedeln et ils présentèrent un projet complet, bien étudié [1], dont les deux points principaux étaient le rachat du landgraviat au bénéfice de Sigismond et la reconnaissance de l'indépendance helvétique. Ce projet, discuté avant l'arrivée des ambassadeurs bourguignons, ne fut pas adopté, à cause des prétentions autrichiennes, qu'avait augmentées subitement la réponse assez favorable de Charles à une nouvelle demande de secours formée par Sigismond [2]. Bientôt arriva Hagenbach lui-

déclarer s'ils avaient fait alliance avec le roi, comme on le disait ». (Comines-Lenglet, II, 212.) Mais M. Carl Christophe Bernoulli, frappé de la difficulté qu'il y avait à accorder la réponse rapportée par Allard et Collombier avec l'état des esprits dans les Cantons en 1474, pensa qu'il fallait reporter leur mission à une date antérieure. Une critique pénétrante et judicieuse du texte de Comines et des autres documents relatifs à cette question — (Comines ne parle que d'un exprès, l'ambassade du comte de Romont a deux chefs; l'exprès doit aller à Berne et à Fribourg, Allard et Collombier parcoururent les huit Cantons; l'exprès doit demander si Berne et Soleure ont signé un traité d'alliance avec la France, le rapport d'Allard et de Collombier ne contient rien de semblable) — l'a conduit à adopter la date de septembre ou octobre 1472. Le rapport d'Allard et de Collombier ne parle pas en effet de l'affaire Pilgeri de Heudorff (4 avril 1473); on doit en conclure que l'ambassade a eu lieu avant cette affaire, et comme Casanova fut en décembre 1472 l'envoyé officiel de Téméraire en Suisse, il faut placer l'ambassade Allard et Collombier aux environs de la diète de Einsiedeln, sur laquelle le duc voulait sans doute se renseigner. (*Basler Chroniken*, III, 369.)

1. Voir *Eid. Absch.*, II, p. 435.

2. Sigismond, qui peut-être voulait éprouver Charles le Téméraire, lui avait envoyé dans le mois de juillet 1472 une nouvelle ambassade à Bruxelles pour réclamer instamment son secours contre les Suisses. La réponse de Charles arriva le 28 juillet à Bregenz, quelques jours avant l'ouverture de la diète de Constance. Charles promettait cette fois d'entrer en campagne aussitôt que ce serait nécessaire, et il demandait quelle espèce de guerre, guerre de dévastation ou guerre de sièges, il fallait faire. Se sentant ainsi appuyé, Sigismond crut pouvoir le prendre de haut avec les Suisses à la diète de Constance.

même. Il débuta aussi par des discours pacifiques, mais comme les Suisses ne voulaient à aucun prix admettre une suzeraineté étrangère, il se laissa bien vite emporter par son naturel violent : il les menaça de la colère de son maître, qui, assura-t-il solennellement, était prêt à tenir tous ses engagements envers Sigismond. Lorsqu'on se sépara, la guerre paraissait presque imminente. Le 12 août Charles offrait à son allié 4000 cavaliers et 2000 fantassins pour commencer les hostilités.

Cependant, il n'était pas sincère. Il continua de négocier avec les deux partis, se rapprochant tantôt de l'un, tantôt de l'autre, suivant les espérances que la famille des Habsbourg lui faisait concevoir. Pendant l'automne de 1472 et l'été de 1473, il chargea l'abbé de Casanova d'expliquer aux Cantons que ses véritables intentions n'avaient jamais été de leur faire la guerre, qu'au contraire il ne cherchait qu'à les réconcilier avec l'Autriche, qu'il désirait même s'unir avec eux par un traité plus étroit que celui de 1467, et il leur faisait demander de l'aider contre le duc de Milan allié de Louis XI. Ses propositions ne furent pas acceptées.

Peu après il resserra son alliance avec Charles le Téméraire. (Segesser, *Beziehungen*, p. 10.) C'est à ce moment d'ailleurs que les négociations relatives à la couronne de roi des Romains reprenaient un cours favorable : l'empereur revenait de lui-même.

Voir Chmel, *Monumenta Habsb.*, I, 1, p. 14-16. *Denkschriften der Wiener Akadémie*, IX, 289. *Eidg. Absch.*, II, n° 708. D. Schilling, *Burgunderkriege*, p 72.

CHAPITRE II

CONQUÊTES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE ET EFFORTS DE CE PRINCE POUR TRANSFORMER SON DUCHÉ EN ROYAUME.

I. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE AGRANDIT SES ÉTATS DU DUCHÉ DE GUELDRE.

Si Charles le Téméraire perdait un peu de vue l'Alsace et la Suisse, il déployait en revanche une singulière activité dans la région rhénane inférieure et moyenne. En moins d'un an il réunit la Gueldre à ses États, il eut avec l'empereur de longues et retentissantes conférences à Trèves, il prépara la soumission de l'électorat de Cologne, et il acquit le droit de mettre des garnisons dans les villes de Lorraine.

La discorde régnait depuis longtemps entre le duc de Gueldre, Arnould, et son fils Adolphe; c'étaient des querelles semblables à celles de Charles VII avec le dauphin Louis, de Philippe le Bon avec le comte Charles. Elles se terminèrent d'une façon tragique [1]. D'accord avec sa mère le jeune Adolphe

1. Le duché de Gueldre, y compris le comté de Zutphen, appartenait à Arnould d'Egmont, l'ancien allié de Philippe le Bon. Le jeune prince Adolphe, soutenu par sa mère Catherine de Clèves, ourdit toute sorte de complots pour lui ravir le pouvoir. N'ayant pu réussir dans sa tentative, il fit un pèlerinage en Terre Sainte, au retour duquel son père lui pardonna; une grande fête fut donnée à Nimègue pour célébrer la réconciliation; c'est à minuit, au milieu de la fête, que les conspirateurs s'emparèrent d'Arnould.

Il y a là une tragédie horrible qui émut vivement les contemporains. Les paysans du voisinage se signaient en passant près du château où était gardé le vieux duc, qu'ils entendaient ou croyaient entendre gémir et lancer des imprécations contre son fils. F. Kirk dit que Charles fut chargé d'intervenir

tendit un piège odieux au duc, le fit prisonnier, le jeta dans un cachot et gouverna le pays à sa place (1463). Le beau-frère d'Arnould, le duc de Clèves, quelques princes voisins, prirent fait et cause pour le duc dépossédé et la guerre civile éclata. Il fut impossible d'arriver à un arrangement malgré l'intervention de l'empereur et de Charles le Téméraire. Celui-ci avait fait venir les deux ennemis à sa cour (1470). Mais le père jetait son gant à la tête du fils, et le fils s'écriait : « Il y a quarante-quatre ans qu'il est duc, il est temps que mon tour arrive. » S'ennuyant d'être traîné à la suite du duc de Bourgogne, Adolphe s'échappa une nuit près d'Arras sous un habit de moine. Il fut reconnu au passage du pont de Namur, arrêté, puis enfermé au château de Courtrai, et l'on n'eut ensuite aucune difficulté à le faire déshériter par son père.

Charles le Téméraire, aussitôt sa campagne de 1472 en Normandie terminée, conclut avec le duc Arnould un traité (30 décembre 1472) qui « lui transportait tous les droits sur le duché de Gueldre et de Zutphen, moyennant 300 000 florins avec clause de rachat », et Arnould mourut quelques mois plus tard (février 1473), le faisant son unique héritier [1].

Assurément l'acquisition était bonne; elle complétait d'une façon heureuse les territoires bourguignons aux bouches du Rhin; mais elle n'allait pas sans froisser la conscience publique, et elle se faisait aux dépens des héritiers légitimes [2], des fils d'Adolphe qui, eux, n'étaient pas responsables des

pour arranger l'affaire, à la fois par l'empereur et par le pape. Mais il ne fut pas chargé de prendre la Gueldre qui était en litige.

Comines était présent à l'entrevue en question. (V, 1, p. 307.)

1. Par le traité de Bruges, le duc Charles promettait à Arnould pour l'engagement du duché de Gueldre, 92 000 florins du Rhin (208 000 avaient été retirés des 300 000 précédemment stipulés); il lui laissait pour sa vie durant la jouissance du duché. Après la mort d'Arnould, les villes de Gueldre ne voulant pas reconnaître Charles pour leur seigneur, celui-ci porta la cause devant le conseil de l'Ordre de la Toison d'Or, dont tous les membres étaient ses créatures. (Chmel, *Mon. Habsb.*, I, LXIX.)

2. Charles promit une somme de 80 000 florins au duc de Juliers pour le désintéresser d'un ancien droit qu'il pouvait avoir et qui aurait amené des difficultés avec l'empereur, son suzerain. Un peu plus tard les habitants de Nimègue, qui avaient d'abord résisté à l'usurpateur, ne se sentant pas soutenus, envoyèrent demander merci, et offrirent de payer la somme promise au duc de Juliers, etc. (*Id.*)

crimes de leur père. Charles, qui s'était arrogé le titre de justicier, donna au conseil de la Toison d'Or le droit de confirmer cette donation [1]. Et le conseil la confirma en séance solennelle le 3 mai 1573. Aussitôt le duc de Bourgogne rassembla une grande armée, et fit son entrée dans la Gueldre; il rencontra peu de résistance : Nimègue seule, où Adolphe avait résidé longtemps, et où son souvenir était très vivace, exigea de l'artillerie et deux assauts. Elle fut néanmoins obligée de se rendre à merci et paya une forte amende (19 juillet). Charles le Téméraire, nous dit Comines, revint en son pays « le cœur très élevé pour cette duché qu'il avait jointe à sa crosse, et il trouva goût en ces choses d'Allemagne ».

Toutes les villes libres du Rhin purent désormais trembler pour leur indépendance. Louis XI ne réclama point : la Gueldre était trop loin de chez lui, et connaissant dès lors l'ambition sans bornes du Téméraire, il le voyait avec plaisir « aller donner de la tête dans les Allemagnes qui sont choses plus grandes et plus puissantes qu'on ne saurait dire [2] ».

II. — *CHARLES LE TÉMÉRAIRE NÉGOCIE AVEC L'EMPEREUR SON ÉLÉVATION A LA DIGNITÉ DE ROI DES ROMAINS AVEC SUCCESSION ÉVENTUELLE A L'EMPIRE* [3].

Non seulement l'empereur ne se plaignit pas de l'usurpation commise par Charles le Téméraire en Gueldre, mais il envoya une ambassade pour le féliciter de son succès et lui

1. C'est vers cette époque qu'il faut placer une excommunication dont Charles le Téméraire a été frappé par Sixte IV, en 1473, à l'instigation secrète il est vrai, mais très active, de Louis XI, et dont parle l'évêque de Parme dans une lettre au duc de Milan, le 3 avril 1464. *Dépêches des Ambassadeurs milanais*, I, 2. Les bulles sont du 15, 23 janvier, 1er février; le duc interjeta appel. (Voir Comines-Lenglet, III, 262.)

2. *Id.*

3. La chronologie des actes de Charles le Téméraire pendant la seconde moitié de l'année 1473 est assez difficile à établir. Si l'on prend les dates données par les chroniques principales (*Bâle et Strasbourg* pour le passage de l'empereur dans ces villes, *Metz*, *Trèves*, *Chronique lorraine*, etc.); si l'on y ajoute celles qui sont fournies par le *Cartulaire de Mulhouse* et les *Eidgenossischen Abschiede*, celles du *Journal du maître d'hôtel* et celles des actes authentiques, il est impossible d'obtenir une concordance rigoureuse. Il nous a

offrir l'investiture officielle de la province nouvellement conquise (juillet 1473).

L'idée d'une alliance avec la Bourgogne lui souriait de nouveau, alléché qu'il était par la merveilleuse dot de Marie. Celle-ci ayant été fiancée par un contrat formel au duc Nicolas de Lorraine en juin 1472, l'empereur craignit sans doute de voir échapper sa proie, et il envoya à Charles le Téméraire l'abbé de Casanova pour reprendre les négociations interrompues depuis dix-huit mois. Il serait, disait-il, très heureux de voir réaliser entre les deux familles une union qui profiterait à l'empire et à la chrétienté, qui permettrait de résister aux Turcs et de faire régner la paix en Europe. Comme les instructions étaient muettes au sujet de la couronne royale, Charles le Téméraire ne se pressa pas de donner réponse; il termina sa guerre avec Louis XI, il signa le traité qui lui livrait la Gueldre, et, le 14 décembre seulement, il renvoya l'abbé avec une lettre où les formules courtoises et respectueuses cachaient mal le ressentiment non encore apaisé.

Puis on laissa l'affaire dormir assez longtemps. Frédéric parut ne plus s'intéresser qu'aux délibérations de la diète d'Augsbourg, et Charles, à la conquête de la Gueldre (avril-

paru cependant que l'on pouvait accepter les dates du 29 septembre pour le commencement des fêtes, et du 24 novembre pour la fin, de même que celle du 15 octobre pour le traité de Nancy et du 24 décembre pour l'arrivée du duc en Alsace. Nous proposerions alors l'itinéraire suivant :

Fin août-septembre 1473, Charles s'occupe des affaires de Lorraine et de celles de Metz; il rassemble des forces considérables sur la frontière de ce pays et il annonce l'intention de conduire solennellement à Dijon le corps de son père et de sa mère. Frédéric passe par Strasbourg, Bâle, et retourne à Trèves.

29 septembre-24 novembre. — Fêtes de Trèves. Sans quitter Trèves, Charles signe le traité de Nancy (15 octobre), préparé le mois précédent.

24 novembre-15 décembre. — L'empereur quitte furtivement Trèves et va à Cologne; Charles vient à Luxembourg, puis à Thionville et à Nancy.

15 décembre-18 décembre. — Charles réside à Nancy et complète avec René le traité du 15 octobre.

18 décembre-25 décembre. — Voyage de Charles pour se rendre de Nancy en Alsace.

25 décembre 1473-12 janvier 1474. — Séjour de Charles en Alsace.

Puis le duc s'en va à Besançon et à Dijon, où il fait sa première entrée solennelle; il séjourne à Dijon du 23 janvier au 19 février 1474; il y reçoit le convoi funéraire de son père et de sa mère le 8 février.

mai 1473). On aurait pu croire que les deux princes s'observaient, voulant chacun forcer l'autre à faire les premiers pas et à se découvrir. D'un commun accord, ils désignèrent Rodolphe de Soulz et P. de Hagenbach pour continuer les négociations en leur nom. Charles s'efforça de gagner à sa cause le comte de Soulz par des promesses et des présents; il lui fit remettre dix mille florins « par ce que mon dit seigneur a bien connu et « connaît l'amour et l'affection que le dit comte de Soulz a « envers lui et à la perfection du dit mariage, et que mon dit « seigneur le veut bien reconnaître envers lui, le dit messire « Pierre (de Hagenbach) lui présentera en cas de la perfection « du dit mariage et que mon dit seigneur fut roi des Romains, « tels offices honorables et profitables afferans à son état qu'il « voudra avoir et demander es pays d'Autriche ou en l'em- « pire... Et avec ce mon dit seigneur le retiendra de son hôtel « et Conseil à grande et honorable pension [1] ».

Hagenbach emporta des instructions qui complétaient et rectifiaient sur quelques points les projets antérieurs : Charles serait nommé roi des Romains et empereur après la mort de Frédéric; Maximilien épouserait Marie de Bourgogne, serait lui-même nommé roi des Romains par l'influence de son beau-père, et lui succéderait à l'empire. Charles le Téméraire savait que l'on craignait son ambition; aussi avait-il ordonné à Hagenbach de bien répéter qu'il ne demandait pas l'abdication de l'empereur. Il faisait en outre valoir de son mieux les immenses avantages que Frédéric et toute la maison de Habsbourg [2] retireraient de cet arrangement; enfin, désireux de traiter l'affaire lui-même, de se montrer en personne à la cour

1. Chmel, *Mon. Habs.*, I, 1, 3.

2. « Que mon dit seigneur Maximilien au moyen du dit mariage sera en apparence de avoir les plus grandes et belles seigneuries de la chrétienneté, et avec ce sans difficulté parvenir à la succession des seigneuries du patrimoine de l'empereur tant en celles dont il est paisible possesseur, comme es autres pays où il n'est obéi. Lesquelles seigneuries jointes ensemble seraient plus grandes que de nul prince vivant et serait la maison d'Autriche la plus très grande et très puissante que toutes les maisons du monde. Que l'empereur sera allégé de beaucoup de cures, labeurs et dépenses et demeurera au moyen de mon dit seigneur le duc en son état obéi et estimé plus que n'a été autre empereur depuis trois cents ans... ».

Instruction à messire Pierre de Hagenbach. (Chmel, *Mon. Habsb.*, I, 1, p. 33.)

de Frédéric, à laquelle il espérait s'imposer par ses richesses, son grand air, sa forte volonté; il demandait à l'empereur une entrevue dont le lieu pourrait être Aix-la-Chapelle, ou toute autre ville voisine de la frontière. Dans le cas où ces demandes ne seraient pas agréées complètement, Charles se contenterait du vicariat général de l'empire, avec promesse que Frédéric emploierait son influence auprès des électeurs et auprès du pape pour le faire nommer empereur à sa mort.

Charles le Téméraire se trompait sur le caractère et les projets de Frédéric. Celui-ci, en vrai Habsbourg, savait tourner autour d'une proie convoitée, et attendre le moment favorable pour la saisir sans qu'il lui en coûtât rien; il désirait le mariage bourguignon pour faire de son fils un prince puissant par lui-même, mais il était résolu à ne pas abdiquer son pouvoir en faveur d'un autre qui peut-être plus tard refuserait de le rendre à Maximilien.

Il évita de répondre nettement sur le fond, et fit proposer à Charles une entrevue à Trèves. Le duc demanda un endroit plus rapproché de ses possessions; l'empereur désigna Metz. Puis il y eut de nouveaux retards; une maladie épidémique ayant éclaté à Metz fit abandonner l'idée d'une rencontre dans cette ville; on prit date pour le mois d'octobre; la chose devint enfin publique et l'empereur invita officiellement les princes à le suivre pour l'entrevue qu'il devait avoir avec le duc de Bourgogne à Trèves [1].

Ni l'empereur ni le grand duc d'Occident n'étaient sincères

1. Voir, pour la bibliographie relative à l'entrevue de Trèves, les *Basler Chroniken*, vol. III, p. 332, où C.-C. Bernoulli consacre une pénétrante étude aux principales sources, qui sont les suivantes : 1° Haut allemand, copie faite par une autre main sur un manuscrit, trouvé à la bibliothèque de Bâle, de la *Chronique strasbourgeoise de Königshofen* (Ms. chart. E., I, 1, f° 186-188). 2° Haut allemand, dans les *Annotations de Nicolas Gerung* (Ms. chart. der Basler Universitäts Bib., D, IV, 10, f° T°), en partie imprimé dans Buxtorf, *Knebels Chronik*, I, 192 ff. 3° Bas allemand, imprimé dans *Archiv für Gesch. und Alterthumskunde Westphalens*, édité par P. Wigand, I, 126 ff. 4° Latin, dans les *Gesta Trevirorum*, II, 347-351, de l'édition de Wytenback et Müller. 5° Latin, dans *Magnum chronicon belgicum*, édité par Pistorius dans les *Rerum germanorum scriptores*, III, 436-437. 6° Haut allemand, dans la *Chronique de Diebold Schilling de Berne*, imprimé dans l'édition de 1743, p. 87-90. 7° Haut allemand, dans la *Chronique de Clemens Specker, custos zu Königsfelden* (Ms. chart. der Berner Statdbibliothek, A, 45, p. 266-269), imprimé dans les *Chroniques*

en cette circonstance; l'un voulait obtenir la couronne royale avant de marier sa fille, l'autre espérait faire signer la promesse de mariage sans être obligé d'accepter un coadjuteur.

Ils préparèrent chacun leurs moyens d'intimidation. Charles réunit une escorte aussi nombreuse qu'une armée, de la cavalerie, même de l'artillerie et se plut à étaler les merveilles que son père lui avait léguées : tentes somptueuses, vaisselle d'or et d'argent, vêtements ornés de pierres précieuses, etc., tout ce qu'il fallait pour donner aux Allemands une haute idée de sa force et de sa richesse, sans doute aussi pour acheter le plus grand nombre possible de conseillers impériaux. En tout cas cet appareil militaire ne convenait guère à des fiançailles puisqu'il n'y avait dans le cortège pas une seule princesse, pas même la duchesse mère, ni la principale intéressée, Marie de Bourgogne. Charles le Téméraire se dirigea sur Aix-la-Chapelle, en passant par Maëstricht.

Tout à coup la mort du duc de Lorraine (27 juillet), vint lui causer de graves préoccupations. Nicolas avait été le fidèle allié de la Bourgogne; que ferait son successeur? Il n'y avait pas d'héritier naturel nettement désigné; le roi de France chercherait-il à profiter de la situation? Charles avait grande envie d'en profiter lui-même et de s'établir dans cette belle province, afin d'assurer ses communications entre Luxembourg et Bourgogne. Il suffisait pour cela d'obtenir l'assentiment de l'empereur, suzerain de la Lorraine, et d'effrayer

de Königsfelden par Théodor von Liebenau, supplément *Jahrbuch der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler » in Wien*, Jahrg. 11, Wien, 1884, p. 9-10.

Voir également les documents imprimés dans Chmel, *Mon. Habs.*, vol. I, p. 49-62.

La *Lettre d'un inconnu* sur l'entrevue de Trèves relate du 18 au 27 octobre; elle a pour titre *Gedächnisse*; elle est reliée dans le *Abschiedsband B, Staatsarchiv Luzern*, p. 107, et elle rapporte qu'il se trouva aussi une ambassade hongroise à Trèves venant implorer l'Occident contre une nouvelle invasion des Turcs. A la date du 23, elle indique comme demandes du duc de Bourgogne : 1° investiture de la Savoie, 2° libération de la tutelle impériale pour quelques-uns de ses sujets en Hollande; 3° réconciliation de l'empereur avec le comte palatin. Le 24 octobre, on attendait une ambassade française; le 27, le duc Charles fit pendre un serviteur du roi de France à un noyer, aux portes de la ville.

Voir Priebatsch, *Korrespondenz des Kurfürsten Achilles*; Lindner, *Zusammenkunft*; Gottlieb Krause, *Beziehungen zwischen Habsburg und Burgund....*

quelque peu la noblesse déconcertée et divisée par la mort du duc Nicolas. Rien de plus facile que de rassembler des troupes sur la frontière. Il pouvait même doubler l'effet de sa démonstration militaire en prenant le pays à revers et en occupant Metz que l'empereur avait un moment désignée pour être le siège de l'entrevue. Charles arriva en toute hâte d'Aix-la-Chapelle à Luxembourg; il fit demander aux bourgeois de Metz l'entrée de leur ville pour y loger une partie de son monde en se rendant à Trèves[1].

Il espérait sans doute qu'une fois Metz occupée par plusieurs milliers de soldats, on trouverait facilement des prétextes pour y rester longtemps. La ville, qui naguère avait victorieusement repoussé une tentative semblable faite par le duc de Lorraine, n'était pas disposée à perdre son indépendance; elle lui envoya en présent une coupe d'or pleine de florins du Rhin, mais elle répondit que toutes les maisons étaient déjà remplies par la suite de l'empereur, et malgré les prières, les caresses, les menaces, elle ne laissa pénétrer dans ses murs que le duc et ses serviteurs.

Charles entama des négociations avec l'évêque; il lui promit son appui contre les bourgeois de la ville et contre le duc de Lorraine qui avait récemment pris Sarrebourg; il obtint l'autorisation d'occuper le territoire épiscopal (29 septembre). Louis XI fit avancer une armée en Champagne et négocia avec le nouveau duc de Lorraine. Charles ne voulut pas commencer la guerre, au moment où il espérait obtenir pacifiquement de l'empereur la Lorraine et le titre de roi. Mais il n'en avait pas moins inquiété beaucoup de monde par ce grand déploiement de forces et par ces tentatives de conquêtes nouvelles au milieu d'un voyage de fiançailles.

Tout autre était la marche de Frédéric. Il venait, lui, pour préparer un mariage, et le futur époux, Maximilien, l'accompagnait; il invita sa noblesse à le suivre, simplement, sans appareil militaire. Mais il ne mit aucune hâte dans son voyage, et plus le duc le pressait, plus il faisait de détours. D'Augs-

1. Metz était une ville impériale libre et le siège d'un évêché; position stratégique de premier ordre, elle couvrait le Luxembourg et la Lorraine.

bourg, il passa dans la basse Alsace, où sa bonne ville de Strasbourg lui fit une fête magnifique et le combla de cadeaux pour bien montrer qu'elle entendait lui rester attachée [1], à l'exclusion de tout autre maître. Il se rendit ensuite à Bâle [2] (3 sept.) qui, craignant moins pour sa sécurité à cause du voisinage des Suisses, dépensa moins pour lui, tout en le recevant encore avec honneur. Hagenbach était accouru à Bâle pour présenter ses hommages à l'empereur; celui-ci lui fit un accueil convenable, mais réserva ses attentions pour les délégués suisses. Le grand bailli ne fut pas peu mortifié de le voir se lever à leur approche et leur adresser des compliments très amicaux. Le chef de la mission suisse étant Nicolas de Diesbach, que l'on savait tout dévoué à la cause française, ces prévenances auraient dû inspirer à Hagenbach de prudentes réflexions : elles prouvaient tout au moins que l'empereur n'entendait pas épouser les querelles du duc de Bourgogne.

Frédéric se rendit ensuite à Metz en passant par Ensisheim, Colmar, Schlestadt, Obernay, Saverne, pendant que Hagenbach rejoignait son maître à Luxembourg.

III. — ENTREVUE DE TRÈVES.

Peu d'événements diplomatiques ont en leur temps excité davantage l'attention générale et donné naissance à des commentaires plus nombreux que l'entrevue de Trèves. L'impor-

1. Voir Königshofen, Trausch, Wencker et autres chroniques de Strasbourg, *passim*.

Also do bleib der Keyser hie zu Straszburg 14 dag... die von Straszburg schenckten dem Keyser ein vergulten becher für 400 gulden und 1600 gulden darinn und auch seinem sun Maximiliann ein becher für 200 gulden und darinn 600 gulden und 26 fusz wein ihnen beden und 200 viertel habren 10 ochsen... (*Strassburger Chronik*, Chmel, I, LII.)

2. La *Chronique du chapelain Knebel* est ici documentée et digne de foi; elle raconte des faits dont le chapelain a été témoin, et elle concorde avec les autres documents contemporains. (Voir *Eid. Abschiede*, n° 722.)

Zu Basel unterhandelte kaiser Friedrich bereits mit den Städten und Eidgenossen wegen Ablösung der Burgundischen Pfandschillings; es waren schon in Februar 1473 zu Colmar Gesandte von Strassburg, Basel, Schlestadt und Kolmar versammelt um sich über die Ausführung der Ende 1472 vorgeschlagener Ablösung der burgundischen Pfandschaft zu berathen. (Chmel, I, L, VII.) L'empereur quitta Bâle le 9 septembre.

tance des deux personnages qui y prenaient part, aussi bien que la situation politique de l'Europe expliquent suffisamment cette préoccupation universelle. La noblesse allemande se demandait si l'empereur allait enfin trouver un allié puissant en dehors d'elle; s'il pourrait avec l'aide de celui-ci dompter l'électeur palatin, imposer son autorité au roi de Hongrie, rétablir l'ordre dans l'empire; s'il y aurait des engagements pris pour la transmission de la couronne impériale[1]. Les Alsaciens et les Suisses étaient anxieux de savoir si leur indépendance ne serait pas mise en jeu[2]; en France on pouvait songer que si Charles le Téméraire, déjà beau-frère du roi d'Angleterre, s'alliait intimement avec l'empereur, il lui serait facile d'écraser le royaume à peine échappé aux horreurs de la guerre de Cent Ans. Enfin quelques chrétiens chevaleresques voyaient dans l'union projetée le gage d'une action énergique contre les Turcs. C'était en un mot un événement européen qui autorisait toutes les inquiétudes et qui donnait place à toutes les espérances.

Frédéric arriva le premier à Trèves, le 29 septembre. Il y fut reçu très honorablement[3]. Il en ressortit le lendemain pour aller attendre son hôte, et faire ensuite avec lui une entrée triomphale. Son escorte était mesquine et pauvre à côté de celle de Charles[4], qui, lui-même bardé de fer de la tête aux pieds et portant un manteau constellé de diamants, semblait étaler sa valeur guerrière en même temps que sa richesse. Le duc descendit de monture à l'approche de l'empereur, et, suivant l'usage, le salua en ployant le genou. L'empereur le

1. *Correspondance du margrave de Brandebourg*, pass.

2. *Cartulaire de Mulhouse* et *Eidg. Absch., id.*

3. On avait donné pour prétexte officiel à l'entrevue les fiançailles de Maximilien avec la future duchesse de Bourgogne, Marie, qui avait alors seize ans. Maximilien en avait quatorze. Il fit bonne impression : « Suavi et perliberali vultu excellenti et pro aetate capacissimo paternae fortunae ingenio, conchiliatam argento perpesso vestem indutus omnis ad spectaculum effusae multitudinis oculos retinebat... ». (*Annales Trevirenses Leodii*, 1671, II, p. 301.) Filius imperatoris decimum quartum agens annum, insigni facie, egregio pro aetate et capacissimo paternae fortunae ingenio, indutus sanguineum intertextum argento.... (Arnold de Lalaing, *Lettre à son ami Paul Baeust.* Chmel, *Monum. Habsb.*, I, LXII.)

4. Trois mille cuirassiers, cinq mille hommes de cavalerie légère, six mille piétons. Chmel, *Mon. Habs.*, I, p. LX.

releva, l'embrassa, puis tous deux remontèrent à cheval et se dirigèrent vers la ville où ils furent reçus solennellement au milieu d'une foule immense.

Le vendredi 1er octobre, l'archevêque de Trèves et quelques autres princes vinrent se présenter à Charles le Téméraire ; ils avaient été désignés par l'empereur pour accompagner le grand-duc d'Occident dans la première visite officielle que celui-ci devait lui faire le lendemain. Le 3 octobre, l'empereur, que le duc avait envoyé chercher, se rendit au cloître Saint-Maximin, où se tint une conférence d'apparat : l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empire, prononça une longue harangue latine dans laquelle il demandait la paix entre chrétiens et l'union en face des Turcs menaçants. Charles fit répondre également en latin par son chancelier Guillaume Hugonnet, que la cause des guerres entre chrétiens était Louis XI, qu'une fois ce perfide, cet ingrat, cet empoisonneur détruit, il n'hésiterait pas à porter toutes ses forces contre les infidèles. On écouta distraitement, car on sentait bien que la conférence de Trèves n'avait pas pour but de dresser un plan de campagne contre les Turcs ; les véritables négociations devaient se poursuivre dans l'intimité de la causerie entre les deux puissants princes [1]. Charles méprisait les usages diplomatiques et aimait à traiter de souverain à souverain.

Le 4 octobre Frédéric tint conseil et décida que la question turque serait étudiée par une commission moitié allemande, moitié bourguignonne, nommée à cet effet, tandis qu'il continuerait lui-même à négocier les autres affaires avec le duc de Bourgogne. Dès le début de ses séances, la commission tomba d'accord sur la nécessité de ramener la paix entre Louis XI et Charles le Téméraire, puisque leur querelle constituait le principal obstacle à la guerre turque. Pendant ce temps, le duc, qui avait d'autres projets, rendait visite à l'empereur et lui exposait qu'il n'était pas prudent d'aller contre les Turcs avec une petite troupe, qu'il fallait au contraire former une grande armée, où se trouveraient réunis tous les princes ; cette armée

1. Chmel, *Mon. Habs.*, I, LXXVI, 50, 51.

serait tenue constamment prête à marcher contre Louis XI, dont l'attitude favorisait les projets des infidèles. On voit que dès le début s'agitaient des questions de la plus haute importance. L'empereur reconnut qu'il était impossible de faire signer un bon traité entre la France et la Bourgogne, mais il ne laissa pas de nommer à cet effet une nouvelle commission qui se mit, comme la précédente, à discuter une question parfaitement insoluble. On voulait cacher au public le véritable objet des négociations. Il est probable que les deux princes avaient déjà échangé quelques vues sur le sujet qui leur était cher, lorsque Charles, désirant frapper vivement l'esprit de l'empereur et de ses conseillers, les invita, pour le 5 octobre, à une grande fête dans laquelle il déploya un faste extraordinaire. Une messe solennelle précéda le dîner, à laquelle pourtant il n'assista pas, tout occupé qu'il était de surveiller les préparatifs. Sur les tables on voyait des étoffes de soie brochées d'or, et une profusion de vaisselle d'or et de vermeil travaillée avec le plus grand soin. La vaisselle léguée par Philippe le Bon à son fils était la plus riche qu'on pût voir en Europe, et le Téméraire en emportait toujours une partie avec lui. Malheureusement quand ses invités étaient des empereurs d'Allemagne, l'éblouissement n'allait pas sans une certaine jalousie, d'autant plus que les seigneurs de la suite de Charles ne se cachaient pas pour se moquer des Allemands pauvres et gauches. Frédéric continuait néanmoins à recevoir des cadeaux et à négocier. Aucun document ne nous renseigne en détail et d'une façon précise sur ce qui fut dit dans ces colloques, puisqu'ils étaient tenus dans le plus grand secret, et que fort peu de conseillers y avaient accès. Toutefois les relations antérieures de Charles et de Frédéric, leur caractère à tous deux, leurs projets, et la partie des négociations qui, perçant le silencieux entourage des conseillers intimes, parvint aux envoyés du margrave de Brandebourg[1], nous permettent de penser que dès le début, Charles promit sa fille à Maximilien et obtint l'approbation impériale pour les affaires de Gueldre; l'investi-

1. Ils en firent un rapport et l'adressèrent à leur maître. (Voir le recueil de Priebatsch, *Pol. Korr. des Kurf. A. Achilles.*)

ture de ce duché lui fut même donnée officiellement quelques semaines plus tard. Mais il dut renoncer assez vite à l'espoir d'être élu roi des Romains, et comme il ne voulait pas non plus se contenter d'un titre creux — la royauté d'une de ses provinces avec dépendance étroite de l'empire — il revint à l'idée d'un royaume de Bourgogne constitué sur la rive gauche du Rhin, et dans lequel serait comprise la Lorraine, ainsi que les évêchés de Liège, Utrecht, Tournai, Cambrai. L'opposition de l'empereur s'affaiblit peu à peu, car on commença à parler de couronnement, et des commandes furent faites dans la ville en vue de cette cérémonie.

Le mystère des conférences augmentait encore l'inquiétude générale et provoquait du mécontentement autour de l'empereur. Pouvait-il traiter d'aussi graves questions sans que la noblesse allemande, sans que les électeurs en fussent instruits[1]? Ceux-ci n'avaient pas nommé le faible Frédéric pour qu'il se mît à faire de la politique personnelle. Plusieurs se plaignirent ouvertement; Albert de Bavière était parti dès le 18 octobre; Frédéric III, suivant ses habitudes de temporisation, allait du duc aux princes, et des princes au duc, sans donner à l'un aucune assurance absolument ferme, ni aux autres des renseignements complets. Les exigences de Charles lui paraissaient exorbitantes : ce royaume de Bourgogne qu'il s'agissait d'établir sur la rive gauche du Rhin détacherait de l'empire non seulement la Gueldre et la Lorraine, dont l'empereur semblait accepter assez volontiers la perte, non seulement les Cantons suisses qui ne reconnaissaient plus sa suzeraineté, et la Savoie qui ne la reconnaissait que nominalement, mais encore quelques-unes des plus belles provinces allemandes, des plus riches villes, des évêchés les plus recherchés; déjà Charles avait commencé à se mêler des affaires de l'archevêché de Cologne[2] et avait tenté de surprendre Metz : on pouvait prévoir que Trèves suivrait, puis les villes d'Alsace. Qui serait

1. Priebatsch. *Pol. Kor. d. Kurf. Ach.*, passim.
2. Voir plus bas, p. 61 et suivantes.

ensuite capable de résister à une semblable puissance, fortement organisée au point de vue militaire, appuyée sur de nombreux alliés?

Charles s'enhardit en voyant que l'empereur n'opposait pas de refus catégorique à ses demandes; il espérait l'intimider par l'étalage de ses grandes relations: tous les jours il recevait dans sa tente des ambassadeurs d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne; il réussit à signer, le 15 octobre, un traité qui faisait du nouveau duc de Lorraine son vassal[1]; les envoyés du roi de Hongrie, venus pour implorer l'assistance de l'Occident contre les Turcs, furent accueillis par lui avec de vives démonstrations de joie, et acceptèrent, probablement dès cette époque, l'alliance qui devint officielle dans le courant du mois suivant[2].

A son impatience naturelle se joignait une inquiétude qui n'était pas sans fondement : il craignait les envoyés du roi de France[3] dont il connaissait l'habileté diplomatique. Il savait en outre que la présence de ses troupes commençait à être insupportable aux gens de Trèves : tout d'abord l'arrivée de ces pompeux équipages avait excité la curiosité et l'admiration; le va-et-vient d'une armée aussi nombreuse avait donné de la vie et comme un air de fête à la ville, une activité inusitée aux affaires des commerçants; mais malgré la sévère discipline que le duc s'efforçait de maintenir parmi ses hommes, Trèves éprouvait presque les inconvénients d'une place prise d'assaut: rapines, violences, insolence des soldats, cherté excessive des vivres, maladies contagieuses occasionnées par la mauvaise hygiène de tant de gens rassemblés. Le duc fit sentir qu'il commençait à être las d'une attente trop longue, et il demanda une réponse définitive. L'empereur parut céder : dans les derniers jours d'octobre, après avoir consulté ses conseillers, il proposa une alliance étroite entre l'empire, la Bourgogne

1. Voir plus bas, p. 67.

2. Cette alliance de Charles le Téméraire avec Mathias Corvin est assez peu connue; je n'ai pu trouver ni le texte ni même la date exacte du traité. Elle exista cependant, car Charles en parla aux ambassadeurs milanais le 29 novembre, et Mathias la mentionna dans un acte public du 8 décembre 1473. (*Staatsarchiv Luzern*, *Abschiedsband B*, p. 107. Voir plus bas, p. 55, note 3, et IIe partie, chap. III, p. 163.)

3. *Lettre d'un Inconnu* (*Staatsarchiv Luzern*, *Abschiedsband B*, p. 107).

reur pardonnât à son ennemi personnel, le comte palatin; on annonça aux conseillers de Frédéric le Victorieux, dès le 5 novembre, qu'il rentrerait en grâce, s'il faisait serment d'obéissance et payait une certaine somme d'argent. Charles renonçait, il est vrai, à soutenir le roi de Hongrie [1] et il abandonnait la coalition de la Hongrie, de la Pologne et de la Bohême qui s'ébauchait alors contre l'empereur.

Charles le Téméraire fit encore perdre quelques jours en demandant l'acquiescement des électeurs présents. Il y tenait d'une façon absolue. Il leur déclarait à eux-mêmes que peu instruit du droit impérial allemand, il voulait savoir si l'acte de l'empereur suffisait pour créer un royaume. Les électeurs présents demandèrent le temps de réfléchir; puis, le 8 au soir, déclarèrent qu'ils ne le savaient pas exactement et qu'il ne leur appartenait pas de discuter les droits et les attributions de la puissance impériale.

IV. — RUPTURE DES NÉGOCIATIONS.

A cette époque néanmoins, tout paraissait terminé, puisque l'empereur consentait et qu'il n'y avait personne pour l'en empêcher. Dans la ville de Trèves, on crut le sacre imminent; l'électeur de Brandebourg, sans doute sur la foi d'un de ses envoyés qui, parti un peu trop tôt de Trèves, n'apportait encore

1. L'électeur Albert de Brandebourg écrit de Kadolsbourg, le 13 novembre 1473, au duc Guillaume de Saxe qu'à cette époque Mathias Corvin cherchait une alliance avec Charles le Téméraire; mais Charles le traîna en longueur aussi longtemps qu'il espéra obtenir de l'empereur la couronne de roi des Romains. « Das Bündniss, écrit l'électeur, welches zwischen Burgund und Ungarn hätte gemacht werden sollen, ist abgeschrieben : der Herzog von Burgund wird zum Scheine vermitteln zwischen dem Kaiser und Mathias; ebenso wird der Kaiser zum Scheine zwischen Frankreich und Burgund vermitteln;... die polnischen und böhmischen Rathe allhier, welche Vollmacht haben, mit dem Kaiser abzuschliessen wider den König von Ungarn haben gute Hoffnung, wodurch dem König von Ungarn... heiss werden dürfte. (Segesser, *Beziehungen*, p. 5.) Mathias avait alors des difficultés en Hongrie. (Voir Chmel, *Mon. Habs.*, I, p. LXXIV.) Les négociations entre Charles et Mathias reprirent aussitôt après (Segesser) et, de son côté, l'empereur signa à Nuremberg — du 11 au 13 mars — un traité avec le roi Casimir de Pologne et le fils de celui-ci, Ladislas, qu'il reconnaissait comme roi de Bohême : ce traité était dirigé contre Mathias, qui avait d'ailleurs fort à faire avec les Turcs. (*Id.*)

que des conjectures, écrivit à l'électeur de Saxe que la chose était faite [1], que Charles était couronné roi de Bourgogne.

Et pourtant il n'en fut rien. Si l'empereur avait un très grand désir de faire épouser à son fils la plus riche héritière de la chrétienté, la crainte de se voir dominé par son allié augmentait chez lui à mesure qu'il connaissait mieux le duc.

Il ne pouvait s'empêcher de songer aux réserves, aux représentations, aux conseils de prudence de son entourage. Le roi de France ne chercha-t-il pas de son côté à le faire changer d'avis? Il est certain que Louis XI suivait avec le plus grand soin toute cette négociation dont les conséquences pouvaient être si graves pour lui, et qu'il essaya de détourner le danger [2]. Depuis plusieurs années, il se renseignait sur les dispositions des provinces rhénanes à l'égard du Téméraire, et il tâchait d'y brouiller les cartes à son profit. Ce n'est pas au moment décisif qu'il se serait désintéressé tout à coup de la question. Néanmoins nous n'avons pas de preuves officielles de son intervention.

C'est probablement Charles lui-même qui compromit sa cause en exigeant trop, quand il vit l'empereur fléchir. Vers le 11 novembre il y eut dans les négociations un nouvel arrêt dû à l'arrivée d'ambassadeurs lorrains, que Charles reçut avec solennité, tandis que l'empereur recevait des envoyés du roi de Danemark. Aucun des deux princes ne voulant céder sur la question de l'acquiescement des électeurs, ils cessèrent peu à peu de se voir. Pour masquer cette rupture, et laisser une impression profonde dans l'esprit des Allemands avant son

1. « Wist, dasz unser herr der keyser den herzogen von Burgundien zu einem kunig hat gemacht der hernach volgenden land und hat demselben königlichen namen und seinem erben sönem und döchtern, incorporirt die herzogthum und fürstenthum alle, die er vom reich mit samt Gellern, das er heuer gewonnen, inne hat, auch das land zu Luttringen dasz heuer ledig ist worden und vom reich zu lehn gehet mit samt dem herzogthum von Burgunde, das vor von der cron zu Frankreich, hat auch die bisthume Lüttich, Uttrich, Dolen und andre, die under dem reich seind, und etliche werntliche furstenthum und denselben enden, die vom reich zu lehen gehen, ihm auch incorporirt zu leihen und under seiner oberkeit zu haben von des reichs wegen, und das er die Königliche wirde und die fürtensthum alle von einem Römischen keyser empfange. » (Knebel, éd. Vischer, *Basler Chroniken*, vol. II, p. 23.)

2. Lindner, *Zusammenkunft*, p. 83.

départ, Charles leur donna encore de grandes fêtes du 19 au 22 novembre. Le 23 au soir, au lieu d'un traité définitif et de la cérémonie du sacre sur laquelle il avait tant compté, on signa une simple convention, d'après laquelle l'affaire devait être reprise au mois de février suivant; l'empereur et le duc se rencontreraient de nouveau, soit à Besançon, soit à Cologne, soit à Bâle; Charles était autorisé à s'entendre avec les électeurs pour obtenir leur adhésion dans l'intervalle des deux entrevues.

L'empereur avait fixé son départ au 25. Dans la soirée du 24, pendant qu'il assistait à une réunion de ses conseillers et des princes allemands[1], des envoyés bourguignons vinrent tenter une dernière démarche : ils demandaient aux électeurs présents de donner au moins leur assentiment provisoire, sans attendre celui de leurs collègues, et de consentir à une réduction des charges militaires que le traité imposait à Charles en faveur de l'empire. Depuis le 31 octobre les rôles étaient renversés : l'empereur se tenait sur la réserve, et le duc devenait plus conciliant; malgré son entêtement naturel, il voulait par-dessus tout être couronné roi; comme le mariage ne devait pas avoir lieu immédiatement, il pensait avoir le temps de se reprendre et d'exiger plus tard de nouvelles concessions. Mais son attitude hautaine et cassante avait fatigué l'empereur qui s'éloigna définitivement de lui pour se confier désormais à ses conseillers allemands; ceux-ci, qui n'espéraient pas le faire changer d'avis tout à coup, traînèrent les choses en longueur, lui vantèrent les avantages de la temporisation, lui peignirent sous les couleurs les plus sombres l'ambition du Bourguignon[2]. Frédéric les écoutait volontiers; si l'inflexible volonté de Charles, ferme pendant six semaines dans ses exigences, qu'il augmentait plutôt que de les diminuer, avait fini par le subjuguer, le premier signe de défaillance observé chez son adversaire lui rendit espoir. Vieux diplomate, habitué à ruser avec tout le monde, à manier les hommes puisqu'il ne pouvait manier les armées, et nullement pressé de marier

1. Chmel. *Mon. Habs.*, I, 50.
2. Lindner, *Zusammenkunft.* Chmel, I, 50.

Maximilien, il pensa pouvoir se servir du projet de traité avec Charles pour intimider les électeurs à la prochaine diète, et ensuite de l'appui des électeurs pour obliger le Téméraire à accepter ses conditions.

Que se passa-t-il au dernier moment? On l'ignore. Le matin du 25 novembre avait été fixé pour la séparation, qui devait avoir lieu d'une façon aussi solennelle que la première rencontre. L'empereur s'embarqua furtivement au milieu de la nuit, sans prévenir le duc et sans payer ses dettes. Charles l'apprit à son réveil [1]. Il envoya Hagenbach en toute hâte [2] demander une dernière audience pour prendre amicalement congé de l'empereur et pour « s'entretenir encore avec lui de diverses choses ». Très ennuyé de ce contre-temps, Frédéric donna néanmoins à Hagenbach une réponse favorable et fit suspendre un peu la marche du bateau; mais lorsque Hagenbach fut reparti vers son maître, l'empereur retrouva tout son courage et commanda à l'équipage de faire force de rames [3].

Autant l'entrevue de Trèves avait excité d'émotion, autant ce brusque départ provoqua de commentaires. Les chroniqueurs contemporains en accentuèrent encore le caractère : jusqu'au dernier moment l'empereur et le duc auraient été d'accord en apparence, et au lieu de la cérémonie des adieux, c'est la cérémonie du sacre qui aurait été supprimée tout à

1. Dans la matinée du 25, Charles reçut la visite du chambellan impérial, le comte Uhlrich de Montfort, lequel était chargé d'excuser son maître pour son brusque départ, « motivé par des affaires importantes et urgentes qui réclamaient ailleurs sa présence, et de donner au duc l'assurance que l'arrangement discuté entre eux n'était pas du tout rompu, mais seulement ajourné jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion plus convenable de le mettre à exécution ». Il ne restait dès lors plus rien à faire qu'à emballer la couronne et le sceptre en attendant cette occasion. Charles donna des audiences dans l'après-midi, entre autres aux envoyés de Sigismond, et quitta Trèves le soir même. (Kirk, III, 75. Chmel, I, 49-51.)

2. Cette circonstance ne nous permet pas de croire un seul instant que le duc Charles ait voulu renouveler la perfidie de Péronne : si, en effet, Hagenbach a rejoint l'empereur, l'armée bourguignonne, qui était très forte, pouvait l'atteindre aussi et le faire prisonnier.

3. Nous avons suivi, pour le récit des derniers événements de l'entrevue, Bachmann, *Deutsche Reichsgeschichte*, II, p. 435-437. Voir *Fontes rer. Austriac.*, LXVI, 220-236. Chmel, *Mon. Habs.*, I, 1, 48-50.

coup; déjà le duc avait tout fait préparer dans le cloître Saint-Maximin, et les magnifiques ornements, et les somptueuses tentures, et, à côté l'un de l'autre, deux trônes, dont le sien à peine moins élevé que celui de l'empereur. Aussi quelle déception le lendemain! Il serait entré dans une épouvantable colère et, au milieu d'imprécations horribles, il aurait juré de se venger. Et ainsi serait née sa querelle avec l'empire. Il n'est pas besoin d'expliquer par un coup de théâtre l'origine des guerres qui suivirent l'entrevue de Trèves. Pendant près de deux mois le duc traita d'égal à égal avec l'empereur, et il vit les Allemands si pauvres, si humbles, que les plus vastes projets longuement entretenus et agréablement caressés, lui parurent réalisables, qu'il crut n'avoir pas de ménagements à garder avec l'Allemagne. D'un autre côté, deux mois d'attente anxieuse avaient énervé et fatigué l'attention de tout le monde depuis l'Océan jusqu'à la Hongrie, depuis la mer du Nord jusqu'à la Savoie. L'ambition bien connue du grand-duc d'Occident faisait naître les bruits les plus étranges et craindre les événements les plus extraordinaires[1]; ce royaume de Bourgogne ressuscité, allant de la Hollande à la Savoie, menaçait beaucoup de gens : princes allemands qui ne voulaient pas d'un maître si impérieux; villes libres qui songeaient au sort de Liège; Suisses qu'épouvantait la perspective d'être enserrés dans un état militaire allant de Waldshut à Bâle, de Bâle à

1. On a vu qu'il n'était pas question de la Suisse dans le projet de traité. Mais le duc s'était engagé, sa vie durant, à mettre dix mille chevaux à la disposition de l'empereur contre ses ennemis, quels qu'ils fussent, et les Suisses purent se croire ainsi menacés. (Knebel, éd. Vischer, *Basler Chroniken*, vol. II, 26.) Dès le 17 septembre, Bâle avait écrit aux Confédérés et aux villes de Strasbourg, Colmar et Schlestadt que le duc de Bourgogne rassemblait de grandes forces contre Mulhouse; le 9 octobre, Strasbourg écrivit aux Confédérés qu'il y avait dix mille Lombards autour de Lure et qu'il en viendrait cinq à six mille dans le Brisgau, que le duc d'Autriche avait préparé dix-sept mille hommes contre les Cantons confédérés. Berne envoya une ambassade spéciale à Louis XI pour lui recommander la vigilance. Elle écrivit même, dans une circulaire du 29 novembre aux Cantons confédérés, que Charles avait déjà été fait roi par l'empereur et que celui-ci l'avait autorisé à compléter ses domaines avec la Savoie, le Milanais, etc., que les ambassadeurs du nouveau roi à Venise avaient été comblés d'honneurs, etc. (Zellweger, *Versuch*, etc., *Archiv für Schweizerische Geschichte*, B. V, S. 27.) L'entrevue de Charles avec l'empereur semble avoir excité en Alsace et en Suisse une émotion d'autant plus grande qu'on ne savait pas au juste ce qui s'y passait.

Genève et au Gothard. Le danger, l'ennemi, apparut dès lors aux yeux de tous, et Louis XI n'eut plus qu'à exploiter la crainte générale[1] pour former un solide faisceau d'alliances autour de son redoutable, mais imprudent adversaire.

Charles ne crut pas tout de suite son rêve évanoui : en attendant une occasion favorable et une nouvelle entrevue avec l'empereur, il se remit à « forger le royaume ».

V. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE REPREND SES CONQUÊTES : AFFAIRES DE COLOGNE.

Deux choses étaient pour cela nécessaires : relier les possessions bourguignonnes du nord avec celles du sud; se rapprocher le plus possible de la frontière du Rhin. Or, pendant les fêtes de Trèves, Charles venait justement de faire dans cette voie des progrès sérieux : il s'était assuré la route de la Moselle par un traité avec René II, duc de Lorraine; il avait pris pied dans la Lorraine allemande, en s'alliant avec l'évêque de Metz; enfin il avait signé, avec l'archevêque de Cologne,

1. Si Charles le Téméraire n'était pas allé se briser en Allemagne, il serait allé ailleurs, en Angleterre ou en Italie, car il avait des projets de tous côtés : La Marche raconte, au sujet des noces de monseigneur le duc de Bourgogne avec Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, qu'à certain moment un léopard entra dans la salle avec une fleur, qu'on l'amena devant le duc et qu'à ce moment un maître d'hôtel prit « la dicte fleur de marguerite es mains du dict léopard et se vint adgenoiller devant mon dict seigneur et lui dict telles parolles : « Très excellant, très hault et très victorieux prince, mon très « redoubté et souverain seigneur, le fier et redoubté liépart d'Angleterre vient « visiter la noble compaignie; et pour la consolacion de vous et de vos aljez, « payz et subjectz, vous faict présent d'une noble marguerite ». Dans une note, les éditeurs Beaune et d'Arbaumont ajoutent : « Allusion à la nouvelle mariée. « Mais peut-être en cachait-elle une plus sérieuse. On sait que Charles le Téméraire avait de secrètes prétentions à la couronne d'Angleterre. Le 3 novembre 1471, il déclara devant les notaires Hugues de Leval et Mathieu de Hamel, chanoine d'Arras, au monastère de Saint-Bertin, que la duchesse Isabelle, sa mère, lui a dit être héritière universelle de Henri VI, roi d'Angleterre, et de tous ses États; qu'elle lui a transféré tous ses droits à cette succession; qu'il entend les faire valoir en temps opportun, et que s'il ne le fait pas en ce moment, et s'il ne prend pas le titre de roi d'Angleterre, c'est pour des raisons touchant le bien de la maison de Bourgogne ». (*Mémoires d'O. de La Marche* publiés par la société de l'Histoire de France, t. III, p. 135, d'après les *Archives du château de Beaumont*, pièce publiée par Gachard dans le *Trésor national*, t. II, p. 122.)

une convention qui l'introduisait au cœur même de l'Allemagne.

Sur ce dernier point Charles ne faisait que reprendre la politique de son père. En 1463, lors de la vacance du trône archiépiscopal de Cologne, le duc Philippe le Bon avait déjà essayé de faire nommer un de ses parents, dans l'espérance de renouveler ensuite les intrigues auxquelles il devait Liège. Le chapitre écarta son candidat pour un vrai Allemand, un Allemand du Rhin, et choisit Robert, frère de l'électeur palatin. La situation du nouvel élu n'était pas des plus brillantes : de grosses dettes, peu de revenus et presque pas d'autorité; le chapitre s'était réservé la part du lion; il avait même pris soin de faire signer un pacte en règle par lequel Robert s'engageait à lui maintenir ses droits et privilèges. Derrière le chapitre il y avait encore des comtes et des vicomtes, quatre-vingts chevaliers, treize villes importantes qui s'unirent par le traité du 26 mars 1463[1], comme on faisait alors en maint endroit de l'Allemagne pour se protéger réciproquement au milieu de l'anarchie générale. Philippe le Bon ne fut qu'à moitié mécontent de ce qui venait de se passer. Son candidat, il est vrai, avait échoué; mais Robert le Palatin ne pouvait que rechercher son alliance, tant à cause des bonnes relations que l'électeur entretenait avec la cour de Bourgogne, qu'en raison des difficultés qui ne pouvaient manquer de s'élever entre l'archevêque et son chapitre. En effet, dès 1465, Frédéric le Victorieux nouait une alliance effective avec le fils de Philippe, Charles de Charollais[2], et son frère se rapprochait de la cour du jeune comte. Sûr désormais de trouver un appui, l'archevêque n'hésita plus à rompre le cercle d'obligations trop étroites dont on l'avait entouré lors de son avènement. Sans s'attaquer encore au chapitre, il pensa lui inspirer, par quelques exploits guerriers, une crainte salutaire, et il entreprit,

1. Diemar, *Die Entstehung des deutschen Reichskrieges*, 78.
Le texte du traité du 26 mars se trouve dans Lacomblet : *Niederrhein Urkundenbuch*, IV, p. 398.

2. Traité de Saint-Trond, 14 décembre 1465. Kremer, *Geschichte Friedrichs I von der Pfalz*, p. 348 et 351.

en 1467, une expédition pour reconquérir certaines possessions épiscopales engagées au temps de son prédécesseur. Le succès fut moins rapide qu'il n'avait espéré; voyant croître l'audace de ses adversaires, il chercha du secours auprès de son frère l'électeur et auprès de Charles de Bourgogne. Celui-ci, tout occupé de sa querelle avec Louis XI, se contenta d'écrire une lettre de menaces à la ville de Cologne, l'invitant à respecter les droits de son archevêque (20 mars 1468)[1]. L'électeur vint en personne, au commencement de l'année suivante, détruisit quelques châteaux et porta la puissance palatine au delà de Bonn. Le chapitre et la petite noblesse furent mécontents de l'intervention étrangère, d'autant plus que l'archevêque se mit à parler haut et réclama des impôts nouveaux, des arriérés, des douanes productives, etc. Ils rejetèrent nettement ses demandes (décembre 1471) en se référant aux engagements qu'il avait pris huit ans auparavant.

C'était donc la guerre; on s'y prépara des deux côtés avec les moyens dont on disposait. Robert appela son frère une fois de plus, et le chapitre essaya de grossir la coalition qu'il avait su former en 1463; il gagna Neuss, la plus forte ville de l'archevêché; l'archevêque, qui voulut la reprendre par trahison, échoua, vit ses espions découverts, interrogés et pendus après avoir fait des aveux complets (mai 1472). Pendant ce temps le chapitre envoyait une ambassade à Rome pour se plaindre de l'archevêque, et l'électeur Frédéric, inquiet de la tournure que prenaient les événements, se mettait trop tard à faire entendre des paroles de conciliation.

La ligue s'augmentait chaque jour de nouveaux membres. Pour contrebalancer les alliances de Robert, elle songea à se donner un chef appartenant à une grande famille; son choix tomba sur le landgrave Hermann de Hesse, âgé de trente et un ans, dont on avait pu apprécier l'intelligence et l'énergie au cours des dernières négociations; le chapitre lui demanda officiellement sa protection en mars 1473 et le landgrave l'accorda sans hésiter : outre qu'il aimait naturellement la guerre,

1. Diemar, *Die Entstehung d. deutsch. Reichskr.*, p. 84.

il voyait là une source certaine de profits personnels, et sans doute l'occasion de gagner pour lui-même le siège archiépiscopal. Quelques jours plus tard, le chapitre et une partie de la ligue déclarèrent se soustraire (sich lossagen) à la juridiction de Robert jusqu'à ce que l'empereur et le pape eussent prononcé sur le différend qui les divisait. Ce qui était plus grave, c'est que Cologne, la riche et puissante ville impériale, indécise jusqu'alors entre les deux partis, signa le 5 juin un traité d'alliance défensive de cent ans avec le chapitre et avec Hermann de Hesse. Il est permis de croire qu'elle y fut décidée par la tentative militaire que le duc de Lorraine, de concert avec l'électeur palatin, dirigea au mois d'avril contre Metz, et surtout par la nouvelle attitude de Charles le Téméraire. Ce prince, débarrassé de sa guerre contre Louis XI, venait de prendre la Gueldre et faisait mine d'intervenir aussi dans les affaires de Cologne : il informait le chapitre et ses alliés qu'il était fort mécontent de leur révolte contre l'archevêque; il leur ordonnait de mettre bas les armes et de se soumettre à un jugement arbitral, qu'il prononcerait ou qu'il ferait prononcer par ses conseillers; d'autre part il demandait à la ville de Cologne d'observer la plus stricte neutralité et d'employer ses forces à faire cesser les hostilités [1]. Cologne pensa que si le conquérant de la Gueldre et le destructeur de Liège lui donnait des ordres sur un point, il ne tarderait pas à lui en donner sur d'autres; elle tenait à son indépendance; elle savait que, réduite à ses seules forces, elle ne pourrait rien contre un si puissant voisin, et elle n'hésita pas plus longtemps à entrer dans la ligue, que le landgrave Henri de Hesse, frère d'Hermann, vint encore renforcer.

Cependant les hostilités s'étaient ralenties; l'on avait même signé une suspension d'armes jusqu'au 21 septembre dans l'espoir que l'empereur allait interposer son autorité. Il répondit simplement qu'il s'occuperait de l'affaire aussitôt

1. Diemar. *Die Entstehung...*, p. 85. Lettres conservées aux archives de Cologne. La première est datée de Cologne, 18 mars, la seconde de Doullens, 26 avril. Diemar ajoute, p. 86, que des marchands de Cologne furent molestés dans les domaines de Charles, qui voulait sans doute par ce moyen intimider la ville.

qu'il le pourrait. Peu pressé naturellement, il calculait en outre, à cette époque, que Charles s'abstiendrait de toute guerre à cause de leurs projets d'entrevue ; et, en effet, le duc de Bourgogne ne mit pas en marche, quoiqu'il en éprouvât peut-être une forte tentation, la bonne armée avec laquelle il venait de soumettre Nimègue. Le 4 août 1473, dans son camp devant Zutphen, l'archevêque Robert vint le trouver, lui exposa sa situation, lui demanda secours et assistance ; ils eurent ensemble de longues conférences secrètes, au cours desquelles Charles promit sans doute tout ce qu'on lui demanda, car son allié revint à Cologne avec plus d'arrogance qu'il n'en avait auparavant.

L'entrevue de Trèves n'avança guère la solution de cette affaire compliquée ; elle ne fit que retarder un peu l'intervention du duc de Bourgogne, alors fort occupé de négociations délicates et désireux de ne pas déplaire à l'empereur.

Un légat du pape, l'évêque de Fossombrone, arriva enfin à Cologne muni de pleins pouvoirs et il commença par faire poser les armes des deux côtés (4 octobre). Quelques jours plus tard Charles écrivit de Trèves et fit savoir que le Saint-Père l'avait chargé d'apaiser le différend [1].

L'empereur parut d'abord laisser la main libre au légat et à Charles le Téméraire, puis, se ravisant, il vint droit à Cologne après avoir furtivement quitté Trèves dans la nuit du 24 novembre. On le reçut fort bien ; on lui offrit des cadeaux ; il accepta les cadeaux et gratifia en revanche sa bonne ville de Cologne d'une foule de privilèges qui ne lui coûtaient rien ; mais quant à prononcer entre elle et l'archevêque, c'était vraiment trop difficile ; en vain le légat mit à provoquer des conférences et à écouter des récriminations une patience extraordinaire ; en vain les envoyés brandebourgeois, dont la prudence inquiète était toujours en éveil, firent valoir que si l'empereur n'imposait pas sa volonté, le duc de Bourgogne viendrait avec son armée, et qu'une fois maître de Cologne son alliance avec le comte palatin serait bien dangereuse : l'empereur ne cessa de remettre à plus tard une réponse décisive.

1. Il se référait à une lettre papale en date du 10 juillet. (Diemar, *Die Entstehung...*, p. 95.)

Charles ne pouvait venir à Cologne à ce moment, car d'autres soins l'attiraient en Lorraine; mais ne se croyant plus tenu à ménager l'empereur, il lia tout à fait partie avec l'archevêque Robert et il rendit, en passant à Thionville, l'ordonnance du 11 décembre, dans laquelle il déclarait que tous les droits étaient du côté de Robert et tous les torts du côté de ses ennemis, ces derniers n'ayant voulu se soumettre à l'arbitrage ni du légat ni du duc Charles chargé spécialement par le pape de prononcer entre les parties; en terminant, il annonçait qu'à la demande de l'archevêque il se constituait son avoué protecteur et défenseur; il envoyait en conséquence un sien parent, Étienne de Larin, pour ramener tout le monde à l'obéissance et arrêter les entreprises militaires des rebelles.

L'archevêque, fort d'un tel appui, refusa dès lors toute concession; il ne daigna même plus se rendre aux convocations du légat et de l'empereur; ceux-ci, n'osant encore le condamner formellement, se contentèrent de déclarer que le chapitre avait écouté leurs propositions avec déférence, que l'archevêque, au contraire, avait été désobéissant et que, s'il ne voulait pas se soumettre, on serait obligé de prendre des mesures contre lui. Puis l'empereur, fatigué de si longues négociations, quitta Cologne dans le courant de janvier 1474, et, peu de temps après, il invita le landgrave Henri de Hesse à protéger Cologne contre toute agression étrangère[1].

La question se pose naturellement de savoir si un traité formel existait dès le mois de décembre entre Charles et l'archevêque. Comme on n'en a pas trouvé le texte, M. Diemar croit qu'il n'y avait encore qu'une entente orale et que l'alliance fut signée seulement un peu plus tard, pendant le séjour du duc à Dijon, où l'archevêque Robert vint le trouver une fois de plus. Nous ne possédons pas l'instrument autenthique du traité mais seulement deux projets dans lesquels le duc s'engage à soumettre le chapitre, la noblesse et les villes insur-

1. Diemar, *Die Entstehung*, p. 174 et suivantes. L'ordonnance du 11 décembre est aux archives de Cologne : *Stadtarchiv*, *Burgund. Brief.*, Bl. 34 v. Au même dépôt (*Papier Urk.*) se trouve une lettre de Robert relatant son séjour à Dijon. Les deux projets de traité sont imprimés ou résumés dans Lacomblet (*Urk.*, IV, p. 468 et 470).

gées, moyennant 200 000 florins; l'archevêque lui accorde l'autorisation de mettre garnison dans toutes les places de guerre, y compris Cologne. Charles avait ainsi une excellente occasion de s'établir solidement, quand il le voudrait, dans la ville la plus forte du Rhin. La présence de l'empereur à Cologne pendant deux mois ne semble pas avoir eu d'autre résultat que d'empêcher pour un temps l'impétueux duc d'y commencer la guerre.

VI. — TRAITÉ DE NANCY QUI REND CHARLES LE TÉMÉRAIRE MAITRE DE LA LORRAINE.

La Lorraine était une autre terre d'empire que Charles le Téméraire réussit, vers cette époque, à occuper militairement. Un fort parti bourguignon existait depuis longtemps à Nancy, imposant sa volonté aux ducs, qui d'ailleurs ne demandaient pas mieux que de la suivre. Princes ambitieux, aventureux, romanesques, généralement populaires, mais sans grande autorité parce qu'ils étaient étrangers d'origine [1] et changeants de caractère, les ducs lorrains allaient de la France à l'Allemagne et à la Bourgogne au gré de leurs sympathies personnelles plus que de leurs intérêts. René I[er] avait été favorable à la France, et Charles VII voulut profiter de ses bonnes dispositions pour introduire l'influence française en Lorraine; c'est comme allié de René qu'il fit cette expédition de 1444 dont l'échec devant Metz fut compensé par l'acquisition d'Épinal [2].

1. Les ducs René I, Jean II et Nicolas II appartenaient à la maison d'Anjou.

2. *Chronique de Mathieu de Coucy*, chap. III. D'après le chroniqueur, c'était un peu pour René d'Anjou que Charles VII conduisait cette entreprise, mais ses conseillers disaient aussi que depuis longtemps Metz était et devait être tenue sous la souveraineté de la couronne de France. Les Messins, sommés de faire hommage au roi, refusèrent; l'armée française prit vingt ou trente forteresses, les occupa, ravagea le pays d'alentour, pendant que le roi et ses deux beaux-frères étaient à Nancy. Épinal et quelques autres villes « s'allèrent offrir et donner à lui de leur propre volonté et d'elles-mêmes... et ce faisaient-elles sous espérance d'être conduites, gardées et gouvernées sous sa main plus sûrement et paisiblement qu'elles n'avaient accoutumé d'être ». Charles VII eut à plusieurs reprises une politique active vers la frontière de l'est : l'armée des Écorcheurs conduite contre les Suisses, à la demande de l'Autriche, était également destinée à faire quelques conquêtes s'il était possible. Louis XI ne

Le duc suivant, Jean II, essaya de faire servir les forces françaises à la réalisation de ses chimériques projets, mais trouvant que le roi de France ne l'appuyait pas assez[1], il se joignit à la foule de ses ennemis lors de la ligue du bien public. Nicolas II, retenu un instant auprès de Louis XI par une promesse de mariage avec Anne de France, retourna bien vite aux Bourguignons, chez qui il comptait aussi trouver une héritière; il prit part à la triste campagne de 1472. Joué ouvertement par Charles le Téméraire, qui lui fit signer une renonciation à la main de sa fille après l'avoir fiancé avec elle, il lui resta cependant fort attaché, et, au printemps de 1473 il levait des troupes pour appuyer les mouvements du duc de Bourgogne, lorsqu'il mourut subitement le 24 juillet à l'âge de vingt-cinq ans[2]. En ce temps de violences et de préjugés, la mort soudaine d'un prince était généralement considérée comme le résultat d'un crime. Charles de Bourgogne renouvela contre Louis XI les accusations qu'il avait déjà portées à la mort du duc de Guyenne, sans plus de preuves d'ailleurs[3].

suivit pas les mêmes voies; il trouva au début de son règne des difficultés intérieures telles qu'il dut attendre quinze ans avant de pouvoir regarder sérieusement vers la frontière. Il nous semble que la politique de Charles VII en Lorraine fut plus prévoyante que celle de Louis XI; l'influence française, solidement établie à Nancy, n'eût pas porté ombrage aux Suisses et elle eût affaibli irrémédiablement l'État bourguignon coupé en deux tronçons incapables de se porter secours l'un à l'autre. Non seulement Louis XI se débarrassa d'Épinal en 1466, mais il laissa, en 1476, Charles le Téméraire prendre toute la Lorraine, alors qu'il lui eût été très facile de l'en empêcher. L'examen de cette politique de Louis XI contribue à nous faire douter qu'il ait mis tant d'empressement à signer le traité de Joinville avec René II en 1473. (Voir *inf.*, 73.)

1. Il lui avait cependant donné Épinal, ou plutôt il avait permis à Épinal de se choisir le seigneur qu'elle voudrait.

2. Nicolas II avait signé, le 24 mai 1472, avec Charles le Téméraire, le traité d'Arras, par lequel il s'engageait à mettre toutes ses forces au service de Charles, qui lui promettait la main de sa fille, Marie de Bourgogne. Mais Charles n'avait pas plus l'intention de donner sa fille à Nicolas de Lorraine qu'à un autre prétendant; il négociait alors le mariage avec Maximilien. En tout cas la mort de Nicolas laissait la situation assez mal définie entre la Lorraine et la Bourgogne. Le traité d'Arras avait été de fait annulé par la fin de la guerre contre Louis XI et la rupture du mariage, mais de nouvelles négociations étaient en cours, et, en attendant, il y avait assez d'amitié entre les deux princes pour que des troupes bourguignonnes pussent traverser la Lorraine sans apparence d'hostilité.

3. Louis XI n'avait guère d'intérêt à ce crime, car il savait qu'après Nicolas la Lorraine devait aller à la maison de Vaudémont, qui était depuis longtemps la fidèle alliée de la Bourgogne.

Nicolas n'avait pas d'enfants. Qui allait le remplacer? Quels seraient les sentiments du nouveau duc à l'égard de la Bourgogne?

D'après des conventions antérieures, le trône de Lorraine revenait à Yolande, fille de René Ier, mariée à un Vaudémont. On le lui offrit en effet et elle abdiqua aussitôt en faveur de son fils, René II, âgé de vingt-deux ans (2 août). Yolande et René habitaient Joinville en Champagne[1]. Quoique cette résidence ne fût pas très éloignée de Nancy et qu'il fallût seulement quelques jours pour y aller, la transmission des pouvoirs ne se fit pas sans causer une grosse émotion. Charles le Téméraire revenait vers Thionville après avoir soumis la Gueldre; il se faisait suivre de toute son armée; on pouvait craindre qu'il ne voulût l'employer contre une province sans défense, soit pour imposer un duc de son choix, soit pour s'emparer de la tutelle et recommencer une manœuvre qui lui avait si bien réussi dans la Gueldre. Il se contenta toutefois de faire une démonstration militaire en entourant le duché de troupes nombreuses depuis Luxembourg jusqu'à Metz.

Mais, à Nancy, le désarroi était complet. Si les serviteurs et les proches de Nicolas avaient trempé dans quelque complot, ils pouvaient redouter la vengeance populaire[2]; même innocents ils se sentaient soupçonnés et cherchaient pour s'enfuir une occasion que la panique causée par des nouvelles contradictoires et effrayantes comme il s'en produit toujours en pareil cas, leur procura bientôt. « Tous les gens et seigneurs, dit la *Chronique de Lorraine*, qui le duc Nicolas gouverné avoient, depuis sa mort, aller ne s'en osoient. Ains

1. Le conseil de Lorraine envoya J. Vuisse à Joinville pour informer Yolande du choix qui venait d'être fait. Yolande et son fils se mirent en route pour Nancy, la noblesse se porta au-devant d'eux, et les reçut avec de grands honneurs. Il y eut des fêtes pendant quatre jours, après lesquelles René et sa mère retournèrent à Joinville. Leur départ causa une certaine surprise, la rumeur se répandit même que le jeune duc avait été enlevé par ceux de Metz. René revint à Nancy au bout de quinze jours. (*Chronique de Lorraine*, p. 134, chapitre VIII.)

2. Craignant qu'on ne les accusât d'avoir *enherbé le duc*, ils répandirent le bruit que les Messins se portaient contre Nancy (juillet 1473), et ils s'enfuirent en voyant tout le monde occupé ailleurs. (*Id.*)

quand ladite alarme se fist, tous dehors de la ville s'en allèrent, les uns en France, les autres en Provence, les autres en Flandre. Di duc de Bourgogne avoient eu du voyage de devant Rouen la connaissance. On trouva enfin que cette dite alarme avoit été faite par mal engin, lesdits ne savoient autrement échapper. Le lendemain tous ceux du pays se trouvèrent tout ébahis de ce qu'ils virent bien qu'on les avoit abusés[1]. » Au loin les fausses nouvelles trouvèrent facilement créance. Le chroniqueur Jean de Roye[2], qui nous apporte les échos de l'opinion à Paris, raconte que Charles le Téméraire fit enlever le jeune René à Joinville, mais que Louis XI le força de relâcher sa proie en s'assurant de la personne d'un neveu de l'empereur Frédéric, qui étudiait alors à Paris. L'incident relaté plus haut et un voyage que René fit à Joinville dans le courant

1. *Chronique de Lorraine*, chap. VIII.

2. La question de savoir si Charles le Téméraire fit réellement enlever René au château de Joinville a une importance considérable; elle est liée intimement avec celle du prétendu traité de Joinville, car si René n'a pas eu à se plaindre de Charles, pourquoi, lui, un Vaudémont, serait-il allé, aussitôt en possession de son duché, se jeter dans les bras de Louis XI? Elle nous intéresse surtout pour l'histoire du caractère de Charles de Bourgogne. On sait que les contemporains ont nommé ce prince *Charles le Hardi* jusqu'en 1472; puis *Charles le Terrible* après sa campagne de Nesle, Beauvais, Rouen; et enfin *Charles le Téméraire* dans les dernières années de sa vie, « où il semble, comme dit Comines, n'avoir plus l'entendement si clair ». Certes, il fut toujours ambitieux, brutal, cruel (Dinant, Liège, Nesle) et peu scrupuleux dans le choix des moyens (affaires de Péronne, de Gueldre); mais, dans la première partie de sa vie, il faisait volontiers étalage de probité politique et de sentiments chevaleresques; et de fait sa déloyauté n'était pas excessive pour le temps, sa cruauté ou sa haine ne s'exerçaient vraiment que contre ses ennemis (bourgeois des villes, roi de France) ou bien dans des cas où il avait en vue un avantage évident et où la victime méritait quelque peu son sort (Louis XI, Adolphe de Gueldre). Après 1473, sa haine est plus sauvage encore (Étienne de Hagenbach à Belfort, la garnison de Grandson), et sa fourberie est sans utilité (Henri de Würtemberg, duchesse de Savoie). On croirait alors qu'il fait le mal pour le mal, comme par une sorte de vengeance contre l'humanité en général; c'est qu'il se venge, en effet, d'avoir été trompé non seulement par ses ennemis comme Louis XI, mais par ses amis (l'empereur à Trèves, le roi d'Angleterre à Picquigny, Sigismond à Constance, etc); et que d'autre part ses projets l'ont élevé tellement au-dessus de terre, qu'il perd pied, qu'il est atteint d'une véritable folie, la folie des grandeurs. S'il fit enlever René à Joinville, on devrait placer dès cette époque le changement qui s'est opéré dans son caractère; ce changement serait moins explicable que six mois plus tard, après les déceptions que lui causèrent l'empereur et Sigismond.

F. Kirk dans son *History of Charles the Bold*, et Witte dans *Lothringen und Burgund*, ont donné les principales raisons qui doivent faire douter de l'enlèvement, et les historiens actuels ne l'admettent plus guère.

du mois d'août ont pu donner naissance à la légende de l'enlèvement [1].

Mais l'alarme ne fut pas moins vive à Paris qu'à Nancy. Si Louis XI s'était jusqu'alors désintéressé beaucoup plus que son père des affaires de Lorraine, il ne pouvait cependant permettre à Charles d'occuper cette province. Les rassemblements de troupes bourguignonnes l'inquiétèrent sérieusement et il se crut sur le point d'être attaqué par le nord-est, c'est-à-dire par la Champagne. Le 10 août, il fait savoir aux habitants de Laon que « le duc de Bourgogne, retour de là où il est, a eu aucune pratique d'aller devant leur ville »; comme il veut les garder de dommage et inconvénient, il les invite à s'armer, à faire bon guet et à se tenir sur leurs gardes [2]. Même recommandation aux habitants de Reims le 21 septembre suivant : « Chers et bien aimés, pour résister aux entreprises dont nous avons été avertis que veulent et ont entrepris de faire aucuns de nos adversaires, rebelles et désobéissants sujets.... nous envoyons présentement en notre pays de Champagne notre cher et féal cousin le sire de Craon, avec plusieurs de nos chefs de guerre et grand nombre des gens de notre ordonnance et des francs archers et faisons mettre sur les nobles et autres qui ont accoutumé de suivre et fréquenter les armes pour vous aider et secourir et tenir en sûreté notre dit pays, si besoin en était.... Et avec ce avons ordonné à notre ami et féal conseiller Rolin Cochinart, se transporter en la ville de Reims pour faire relever et parfondir les fossés de la hauteur de deux hommes à pied, droit, et par manière qu'elle soit en sûreté et hors d'assaut. Et lui avons baillé puissance pour faire et y contraindre toutes manières de gens, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, de y besoigner et faire

1. J. de Lud ne parle pas de l'enlèvement du duc de Lorraine, mais il dit p. 16 que Charles voulait obliger René à s'allier à lui, comme Nicolas, et que pour cela il fit entourer la Lorraine de gens d'armes venus du Luxembourg et d'ailleurs. Peut-être voulait-il réellement intimider René aussi bien que la ville de Metz, dans laquelle on sait qu'il cherchait à entrer; peut-être craignait-il une intervention de Louis XI ou s'apprêtait-il à jouer un rôle plus actif au milieu des troubles qui pouvaient surgir à la suite de la mort de Nicolas. Le choix de René dut au contraire lui faire abandonner toute idée de violence.

2. *Lettres de Louis XI*, Vaesen et Charavay, V, p. 167.

besoigner[1]. » Ces précautions lui étaient dictées par les mauvaises nouvelles reçues de la Champagne, dont le gouverneur, Louis de Chatillon, l'informait que le duc de Bourgogne « avait volonté de rompre la trêve et d'entrer en Champagne »; aussi convoqua-t-il son fidèle Amiral à Beauvais lui ordonnant de faire « les montres » de l'armée, de « retenir tout son monde sous les armes et de le conduire à Beauvais[2] ». Il prescrivit des levées jusque dans le comté de Blois[3] pour renforcer les troupes données au sire de Craon.

On aurait une idée insuffisante de la prudence de Louis XI si l'on croyait qu'il s'en tint à ces mesures militaires. Le 12 août, il avait envoyé l'évêque de Langres, le sire de Chaumont et le seigneur de Baudricourt comme ambassadeurs auprès des états de Lorraine[4], pour essayer de former un parti français à Nancy. La *Chronique de Lorraine* ne dit pas qu'il y ait réussi, et les appréhensions qui percent un peu plus tard à travers sa lettre aux gens de Reims nous portent à croire qu'il lui fut impossible cette fois de faire brèche dans les sentiments bourguignons de la noblesse lorraine. Si, en effet, Louis XI avait su être couvert du côté de la Meuse par une Lorraine amie, il aurait manifesté peu d'inquiétude pour une invasion venant du Luxembourg. A la vérité, Jean de Lud, généralement bien informé, dit en parlant de René : « Notre dit seigneur s'était auparavant allié avec le roi de France » (p. 16), mais cette affirmation est bien vague, et un peu plus loin (p. 17) il ne la reproduit qu'en la faisant précéder de la restriction « Je crois ».... Roland, dans sa *Guerre de René II*[5] *contre Charles le Hardy*, précise la date du traité, qui aurait été signé le 27 août à Joinville, par les soins de deux envoyés de Louis XI, Marrazin et Paris. Mais Jean de Lud, qui écrivait vingt-cinq ans après ces événements, a pu commettre un léger anachronisme[6]; cette supposition est d'autant plus vrai-

1. *Lettres de Louis XI*, V, p. 173, 21 septembre.
2. *Lettres de Louis XI*, V, p. 176, 21 septembre.
3. *Lettres de Louis XI*, V, p. 178, 2 octobre.
4. *Lettres de Louis XI*, V, p. 169.
5. Faite avec l'histoire manuscrite de Guillaume Farret, du xv[e] siècle.
6. Il est en effet bien singulier que Jean de Lud ne parle pas du traité de

semblable qu'il ne dit mot du traité de Chartres, signé également au mois d'août l'année suivante, et bien plus important. On a été obligé, pour expliquer ce traité de Joinville [1], de dire que René avait été jeté dans les bras de Louis XI par la violence dont Charles de Bourgogne s'était rendu coupable envers lui un peu auparavant. Mais puisque rien ne confirme cette histoire d'enlèvement; que Louis XI ne fait allusion au traité de Joinville ni dans ses lettres de l'année 1473 ni dans les négociations qu'il poursuit en 1474 avec René de Lorraine; que la politique de celui-ci accuserait vraiment trop d'incohérence s'il s'alliait sans nécessité avec Louis XI le 27 août, puis sans plus de raison avec Charles le Téméraire le 15 octobre suivant, il nous semble prudent de ne tenir aucun compte du prétendu traité de Joinville jusqu'à ce qu'on en ait retrouvé le texte authentique ou quelque trace certaine.

On expliquait aussi le brusque revirement de René en faveur de Charles par un voyage de ce dernier à Nancy, où il serait passé à la tête d'un convoi qui conduisait les cercueils de son père et de sa mère à Dijon [2], et où il aurait subjugué le

Chartres (15 août 1474) dont il fut un des négociateurs. Ce qu'il dit, p. 18 et 20, au sujet du roi de France, semble se rapporter à la fin de l'année 1474 et au commencement de 1475, puisqu'il y est question de l'empereur, lequel n'intervint nullement pour la conclusion du traité de Chartres. D. Calmet (*Preuves*, t. III, col. CCLXX) donne le texte d'une alliance par laquelle René II s'engage à aider Louis XI à l'encontre du duc de Bourgogne, et il place ce document vers la fin de 1473 ou le commencement de 1474. Mais il faut certainement le reporter après le mois d'avril 1474, car on y parle des démarches que la ligue de Constance aurait faites auprès du duc de Lorraine. A notre avis, ce texte est celui d'un projet qui prépare le traité de Chartres (15 août).

1. Comines ne dit rien du traité de Joinville. Il consacre une ligne à l'alliance de Charles le Téméraire et de René II ... « le duc de Lorraine, qui était en paix avec lui, et encore avait pris quelques intelligences après la mort du duc Nicolas de Calabre ». (Comines-Dupont, I, p. 322.)

2. L'organisation et l'itinéraire de ce convoi nous sont peu connus. Les corps de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal étaient déposés à Bruges en attendant une sépulture solonnelle à Dijon, vieille capitale de la Bourgogne, que depuis six ans Charles, au milieu de ses multiples occupations, remettait de visiter. Il régla lui-même la pompe du transport, mais il ne prit pas la tête du convoi, comme le dit la *Chronique de Lorraine*. On ne sait pas davantage à quel moment ce convoi passa à Nancy; la *Chronique des Célestins de Metz* le signale dans cette ville au mois de janvier 1474 (D. Calmet, t. II, p. 955). O. de la Marche le fait arriver à Dijon quelque temps après Charles lui-même, c'est-à-dire au commencement de février, sous la conduite du seigneur de Ravenstein et de Jacques de Saint-Pol; il y fut reçu solennellement par le duc le 8 février. (O. de la Marche, p. 59, t. III.) Cette version est très vraisemblable

jeune prince par son génie et sa mâle fierté. C'est le récit de la *Chronique de Lorraine*; mais il est absolument certain que Charles ne vint à Nancy qu'en décembre, deux mois après la signature du traité. Les événements ont dû suivre un cours beaucoup plus naturel. Charles ne pouvait qu'être satisfait du choix de René de Vaudémont comme duc de Lorraine, puisque la famille de Vaudémont était depuis longtemps l'alliée de la Bourgogne, et il renoua sans doute avec René, dès la première heure, les négociations qu'il n'avait cessé d'entretenir avec son prédécesseur. Nous ne possédons rien sur ces négociations[1], mais si Nicolas, un prince de la famille d'Anjou, avait pu rester attaché à la Bourgogne, même après avoir été trompé par Charles le Téméraire dans ses espérances matrimoniales, à plus forte raison un Vaudémont jeune, sans expérience, peu certain de ses droits héréditaires, poussé par une noblesse en grande partie dévouée à la Bourgogne, devait-il accepter la protection que lui offrait le grand-duc d'Occident, le meilleur ami de l'empereur. Pendant les premiers jours des fêtes de Trèves il y eut un va-et-vient fréquent de missions diplomatiques entre cette ville et Nancy, et finalement René accepta, le 15 octobre, un traité dont il ne vit peut-être pas immédiatement toute la portée, mais qui devait peser lourdement sur ses destinées et sur celles de la Lorraine. En échange d'une protection que Charles demandait alors même à l'empereur de transformer en suzeraineté[2], il s'alliait avec lui envers et contre tous, lui donnant toute facilité de

puisqu'elle s'accorde avec le temps du séjour que fit Charles à Dijon. En tout cas il est impossible d'admettre que l'arrivée à Nancy du convoi, à la tête duquel se serait trouvé Charles le Téméraire, ait marqué le commencement des négociations entre ce prince et René de Lorraine; le traité porte en effet la date du 15 octobre, et Charles vint pour la première fois à Nancy au milieu de décembre; le traité a été négocié par des envoyés bourguignons à Nancy, ou par les envoyés de René à Trèves.

1. Dans le traité signé le 29 septembre, entre l'évêque de Metz et Charles le Téméraire, celui-ci s'engageait à remettre l'évêque en possession de la place de Sarrebourg, que les ducs de Lorraine lui avaient enlevée. On peut croire que Charles se ménageait ainsi l'occasion d'attaquer le duc de Lorraine quand il le voudrait et qu'il se servit de cette menace pour amener plus vite René à signer le traité préparé par Nicolas. (Witte, *Lothringen und Burgund*, pass.)

2. La Lorraine était une des provinces que Charles le Téméraire demandait à l'empereur de comprendre dans son vicariat. (Voir plus haut, p. 52.)

traverser ses États avec des armées, et il prenait l'engagement de « commettre à la garde des places d'importance étant sur le passage » des gens liés par serment au duc de Bourgogne et expressément « déchargés » de toute fidélité envers le duc de Lorraine pour le cas où celui-ci abandonnerait les intérêts bourguignons. Le traité était signé par René et par sa mère Yolande de Vaudémont. Mais les conditions en étaient si humiliantes que Charles, dans la crainte qu'elles ne fussent pas exécutées, exigea en outre les signatures des principaux nobles lorrains. Soixante-quatorze d'entre eux apposèrent leurs sceaux, le 18 novembre, à l'acte qui livrait leur pays à l'étranger[1]. Que leur importait d'ailleurs? Ils ne connaissaient pas René et ils eussent aussi bien accepté de passer immédiatement sous la domination de Charles, comme la suite de ce récit le montrera bientôt.

Le mois suivant, après l'entrevue de Trèves, Charles traversa la Lorraine pour aller voir ses possessions du landgraviat en Alsace. René, aussitôt qu'il connut son arrivée, se porta au-devant de lui, à cheval, à la tête de sa noblesse; il l'accueillit avec les plus grands égards, et les deux princes firent leur entrée dans Nancy côte à côte, devisant ensemble comme s'ils eussent été liés par une vieille et sincère amitié (16 décembre). Charles, toutefois, n'accepta pas l'hospitalité que lui offrait René de Lorraine; il descendit, pendant les deux jours qu'il passa à Nancy, chez un certain Malhortie, où

1. Une expédition authentique de ce traité se trouve à Dijon aux Archives de la Côte-d'Or, B, 11920. (Voir le texte à la fin du présent volume.) Tous les nobles, comme les capitaines des places de sûreté, étaient expressément déchargés par René du serment de fidélité pour le cas où leur duc abandonnerait la cause bourguignonne. Ce traité, signé le 15 octobre, ne contient pas la moindre allusion au prétendu traité de Neufchâteau, antérieur de six semaines seulement, de René avec Louis XI. Quant aux projets de l'année suivante, qui préparent le traité de Chartres (voir *Preuves* de d. Calmet, et la copie du projet rédigé à Neufchâteau que nous imprimons à la fin de ce volume), ils rappellent les « intelligences » de René avec Charles, mais sont muets sur le traité du 27 septembre.

Pendant son séjour à Nancy, Charles le Téméraire imposa à René une aggravation du traité du 15 octobre; il fit remplacer, dans plusieurs villes de la Moselle, Épinal, Charmes, Dompaire, Amance, Darnay, les garnisons lorraines qui lui avaient prêté serment, par des garnisons entièrement bourguignonnes, ce qui froissa profondément le sentiment national et mécontenta plusieurs nobles lorrains frustrés de leurs commandements.

il fut plus à l'aise pour recevoir et entretenir les seigneurs lorrains traîtres à la cause nationale.

Peut-être doit-on placer à cette époque le passage à Nancy du convoi funéraire [1]. La *Chronique de Lorraine* dit qu'il fut ensuite dirigé droit sur Bayon.

Quoiqu'il en soit, Charles venait de remporter un grand succès diplomatique. Trop grand même pour lui, qui était toujours tenté d'abuser de ses avantages [2]. Il crut que René était un enfant, heureux d'accepter sa protection, et que la Lorraine faisait désormais partie de l'État bourguignon. Il ne chercha nullement à pallier par de bons procédés ce que les conditions du traité de Nancy avaient d'humiliant pour le patriotisme lorrain; il installa sans retard dans les places de sûreté ses gouverneurs, qui n'avaient plus d'ordres à recevoir que du duc de Bourgogne, et il laissa la soldatesque bourguignonne courir le pays. Or ce n'étaient pas des soldats ordinaires que ceux du Téméraire. Rien qui ressemblât à l'armée permanente et nationale de Louis XI; mais des mercenaires grossiers et pillards venus de partout, principalement d'Italie et des pays vallons, qu'on payait mal, qui vivaient de vols et de rapines et satisfaisaient toutes leurs passions aux dépens des habitants [3]. Bientôt les plaintes arrivèrent nom-

1. Voir plus haut, p. 73.

2. Bientôt après, à Dijon, il parla aux états de l'ancien royaume de Bourgogne qu'il voulait reconstituer. Il allait de soi que la Lorraine y serait comprise et perdrait le rang de duché indépendant.

3. Toutes les chroniques des pays occupés par les garnisons bourguignonnes, aussi bien celles d'Alsace que celles de Lorraine, rapportent les excès commis par la soldatesque; les chroniques d'Alsace leur attribuent même l'introduction dans le pays de vices auparavant inconnus. Aussi ont-elles laissé un si mauvais souvenir que les Bâlois (après la bataille d'Héricourt) regardèrent comme un acte juste de brûler 18 prisonniers lombards. Charles, qui exigeait autour de lui et dans les rangs une discipline rigoureuse, acheta à Trèves un noyer douze pièces d'or spécialement pour y faire pendre les soldats coupables de déprédations. Il tolérait au contraire une licence extrême dans les garnisons éloignées de lui; payant mal ses mercenaires, il n'avait pas d'autre moyen de prévenir la désertion et les révoltes : « Les gens des villages leurs biens en églises enfermoient... les bourguignons les églises rompoient, des biens tous les meilleurs prenoient, leurs hôtes battoient, femmes et filles n'espargnoient quand avoir les pouvoient. Le duc René de jour en jour les pauvres gens à reclame venoient, disant : Mon sire ayez de nous pitié. Les Bourguignons nous font du mal assez ». (*Chronique de Lorraine*. D. Calmet, III, col. 52 des *Preuves*.)

breuses au duc René ; le Bourguignon devint l'ennemi national contre lequel le sentiment lorrain s'éleva de jour en jour plus fort, et René attendit impatiemment une occasion de rompre avec d'aussi redoutables protecteurs. Dès la fin de 1473 on pouvait prévoir que la Lorraine ferait comme les Cantons suisses, et qu'ancienne alliée de la Bourgogne, elle en serait à l'avenir l'ennemie jurée. Et il ne s'agissait plus alors de ces traités superficiels qu'un hasard ou un négociateur heureux pouvaient faire conclure et qui étaient rompus le lendemain sans plus de raisons ; il s'agissait d'antipathies réelles, de dangers certains, de ce que nous appellerions aujourd'hui un irrésistible mouvement d'opinion. Louis XI, à l'abri derrière ses trêves et ses alliances, voyait tout cela sans se presser d'agir ; les événements le servaient fort bien.

DEUXIÈME PARTIE

FORMATION D'UNE LIGUE CONTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

CHAPITRE I

RAPPROCHEMENT DES VILLES D'ALSACE ET DE SUISSE MENACÉES PAR LA PUISSANCE BOURGUIGNONNE

I. — GOUVERNEMENT DESPOTIQUE DE HAGENBACH EN ALSACE.

Pendant que Charles le Téméraire excitait par son ambition une défiance générale, la maladresse de son lieutenant Hagenbach et de son allié le comte de Romont jetaient le Sundgau, la Décapole alsacienne et les Cantons suisses dans les rangs des ennemis irréconciliables de la Bourgogne.

Hagenbach, déjà suspect aux Suisses à cause des affaires de Mulhouse, le devint encore plus après que des marchands suisses mêmes eurent été détroussés au passage du Rhin (avril 1473); on ne pouvait l'accuser positivement d'avoir organisé l'attentat, mais on le disait de connivence avec les coupables, Pilgeri de Heudorf et Thiébault de Gerolseck. En tout cas, ses discours publics contenaient souvent des insultes à l'adresse des Suisses, et quand il vit à Bâle que l'empereur faisait bon accueil à leurs délégués : « Eh, dit-il à ceux de son entourage,

comme l'empereur s'est avancé vers ces garnements[1]! » il ajouta qu'ils ne devaient pas attendre un pareil honneur de son maître. Peu après, le bourgmestre de Bâle, qui vint à la tête d'une députation lui réclamer le paiement d'une dette de 200 florins, fut fort mal reçu; non seulement Hagenbach refusa de rien payer, mais il ne cacha pas son désir d'étendre la domination bourguignonne vers le Rhin supérieur. Les chroniqueurs contemporains, enclins d'ailleurs à l'exagération à cause de la haine qu'ils avaient pour Hagenbach, rapportent une foule d'incidents qui devaient exciter la colère des Suisses, lente à se former mais ensuite irréductible et terrible dans ses effets[2]. Il aurait adressé de cruelles railleries au prévôt de Lucerne qui était boiteux, et le prévôt, ulcéré, entraîna Lucerne dans la politique antibourguignonne de Berne. Un autre jour il aurait lancé un broc dans le dos du bourgeois chez lequel il logeait; il aurait chassé dans les rues des chevaux de marchands bâlois après avoir fait couper les licous. Louis XI avait beau jeu d'écrire aux Suisses que les Bourguignons étaient désormais leurs ennemis et ne cherchaient qu'une occasion pour les réduire en servitude. Du reste Hagenbach amena bientôt des troupes dans les environs de Bâle, et il vécut à peu près sur le pied de guerre avec cette ville. Le bourgmestre rentrant un jour son avoine, il fait capturer devant la porte Saint-Alban ses chevaux et voitures; une autre fois il vole les bœufs d'un boucher sous prétexte qu'il avait besoin de viande. C'était un véritable blocus dont il enserrait la ville, amassant contre lui parmi les Bâlois autant de rancunes que leur dignité souffrait d'atteintes et leurs intérêts de préjudices. Ne se vantait-il pas lui-même de prendre la ville en trois jours et d'aller ensuite écorcher l'ours de Berne pour s'en faire une fourrure[3]!

1. « Hay wie der Kayser den Buben entgegen gangen! » Knebel (II), attribue cette parole à Rechberg. D'après la *Frankfurt's Reichskorrespondenz*, II, 229-302, l'exclamation aurait été faite par Hagenbach devant Rechberg. Du reste Hagenbach lui-même, à la diète de Constance, avait traité les Confédérés de « Schelken et de Buben ». (Mone, *Quellensammlung*, III, 274. Voir aussi Nerlinger déjà cité.)
2. *Id.*
3. Ochs, *Geschichte von Basel*, V, pass.

A l'intérieur, son administration ne devenait pas moins maladroite et tracassière. Pendant les trois ou quatre premières années, s'il avait gouverné rudement, despotiquement, pliant tout le monde sous son inflexible volonté, il avait assez bien observé les clauses du traité de Saint-Omer qui lui interdisait de rien entreprendre contre les droits, franchises et libertés alsaciennes; il avait même fait du bien à la province en rendant une justice égale pour tous, en matant cette petite noblesse besoigneuse et pillarde qui était la plaie des pays rhénans. Mais, confiant dans la tranquillité du landgraviat et désireux de reprendre le plus vite possible les diverses villes engagées, afin de se faire valoir auprès de son maître qui devait venir bientôt, il perdit tout scrupule sur les moyens de se procurer de l'argent. C'est au printemps de 1473 qu'il établit l'impôt du *mauvais denier*, sorte de droit sur les vins, qui était assez lourd et qui devait surtout paraître très vexatoire à des populations vinicoles comme celles de l'Alsace; ce droit était par-dessus tout arbitraire et illégal puisqu'il n'avait pas été, ainsi que l'exigeait le traité de Saint-Omer, consenti par les états du landgraviat. L'Alsace vit qu'on venait de porter le premier coup à ses franchises, et qu'on allait certainement les lui arracher l'une après l'autre. Trois des places les plus importantes se soulevèrent pour protester contre le mauvais denier : Thann, Ensisheim et Brisac.

Thann occupait une position stratégique importante dans la vallée de Saint-Amarin, car elle commandait une des meilleures routes de Lorraine; elle était dominée par le château d'Engelbourg, bien pourvu d'artillerie et qui avait une garnison suffisante. Aussi le landvogt, muni d'ailleurs de pleins pouvoirs du duc de Bourgogne, n'eut-il qu'à donner l'assaut à la petite ville, pendant que les canons du château la battaient de l'autre côté, pour l'emporter sans coup férir. La répression fut, comme on devait s'y attendre, rapide et impitoyable. La soldatesque envahit les maisons et conduit en troupeau à l'hôtel de ville les principaux bourgeois; trente parmi eux sont, pour l'exemple, dirigés sur la place publique où le bourreau les attend. La ville est ensuite désarmée et nul n'en peut sortir

sans la permission du landvogt[1]. Les prières et les supplications des plus considérables de la contrée arrachent à grand' peine à Hagenbach la grâce d'une partie des condamnés, dont les biens confisqués vont remplir son trésor toujours vide; quatre ou cinq cadavres sont exposés sur la place publique, afin que les habitants de Thann puissent graver dans leur mémoire ce qu'il en coûte de se révolter contre la domination bourguignonne.

L'opposition d'Ensisheim contre le mauvais denier avait été moins vive que celle de Thann; aussi la justice du landvogt se contenta-t-elle d'une seule condamnation à mort. Quant à Brisac, elle remplaça l'insurrection par une résistance légale, très décidée et très énergique. En vain Hagenbach, qui sentait ce qu'avait de dangereux un tel exemple, vint-il lui-même essayer d'intimider les magistrats : on lui répondit en invoquant le traité de Saint-Omer et en lui rappelant qu'il avait juré à son entrée en charge de maintenir les privilèges de la ville. Il n'osa pas engager immédiatement une lutte ouverte et il s'en tint aux menaces; bientôt même il sembla s'adoucir; il conseilla aux bourgeois d'envoyer des délégués au duc de Bourgogne pour lui demander remise de l'impôt nouveau. Il espérait que les habitants, confiants dans sa parole, se relâcheraient de leur garde pendant le voyage de l'ambassade, et qu'il pourrait en profiter pour surprendre Brisac, la désarmer, la punir ensuite sévèrement de son opposition. Sous prétexte de chasse, il arriva un jour aux environs de la ville accompagné de 300 hommes armés, au milieu desquels il y avait deux bourreaux; mais on se méfiait de lui : toutes les portes étaient bien gardées; il dut rebrousser chemin devant la fière contenance de ces braves gens.

Les ambassadeurs, parvenus à la cour de Charles, lui exposèrent à genoux leur requête; le duc ne connaissait guère la question; soucieux de ménager une place aussi importante, il leur répondit que le tout resterait en l'état jusqu'à son prochain passage à Brisac. Devant de nouvelles menaces de

1. Diebold Schilling, *Burgunderkriege*, p. 80.

Hagenbach, une seconde députation fut envoyée; elle parvint auprès de Charles pendant les fêtes de Trèves, au moment même où le grand bailli était venu rejoindre son maître. Hagenbach vit les députés, et, contre son habitude, il les reçut fort bien; il consentit à ne pas percevoir le mauvais denier avant l'arrivée du duc en Alsace ; il leur promit même d'user de son influence pour arranger le différend à leur entière satisfaction. Agissait-il ainsi afin de bien disposer la population en faveur du duc, et d'épargner à celui-ci un mauvais accueil de la part des gens de Brisac, qui auraient pu lui refuser l'entrée de la place? Rien ne nous renseigne sur ses desseins, mais les Brisacois, qui, à leurs dépens, avaient appris à le connaître, virent sans doute dans sa conduite ou un nouveau piège cachant de dangereux projets contre leur ville, ou la preuve qu'il craignait que le duc n'approuvât point ses mesures tyranniques : sa bonne foi ou son prestige reçurent une atteinte sérieuse.

Du côté de Mulhouse il fut plus malheureux encore. Depuis 1470 il n'avait cessé de cajoler ou de menacer la ville, dans l'espérance qu'elle accepterait sa protection; mais Mulhouse n'abandonna pas un instant sa ligne de conduite à la fois si prudente et si habile. S'adressant aux autres villes de la Décapole, à l'électeur palatin et aux Cantons suisses, elle réussit à provoquer nombre de diètes où ces trois puissances prenaient l'habitude de discuter et d'agir en commun. La conférence de juin 1470, à Bâle, se renouvela en janvier 1471, sur l'initiative de l'électeur lui-même[1]. De leur côté, Berne et Soleure firent tous leurs efforts pour amener les autres Cantons confédérés à s'occuper des affaires de Mulhouse[2]; en politiques avisés, les bourgeois de ces deux villes cherchaient à étendre la coalition d'intérêts qui se formait contre Hagenbach, calculant même que la guerre entre Louis XI et Charles le Téméraire serait fort utile à leur cause. Le 21 mars, le 6 novembre 1471, à Bâle, des délégués de Zürich et de Lucerne siègent à côté de ceux de Strasbourg, Colmar, Schlestadt, Bâle, Berne et Soleure;

1. *Cart. de Mulhouse*, IV, 1561-1562.
2. *Id.*, IV, 1568.

un peu plus tard, le 6 janvier 1472, Zurich se joint encore à Berne et à Soleure pour envoyer à Frédéric le Victorieux une députation chargée de faire accorder un nouveau délai à Mulhouse[1]. Mais Hagenbach perdait patience au milieu de tous ces atermoiements. Il est probable que, sans la guerre qui l'appela vers l'ouest dans le courant de 1472, il n'aurait pas attendu si longtemps pour mener une armée contre Mulhouse. En tout cas, on lui en supposait l'intention. A plusieurs reprises, le bruit courut que des bandes irrégulières, probablement encouragées par lui, cherchaient l'occasion de surprendre Mulhouse; Berne et Soleure écrivirent à leur alliée pour lui recommander de se tenir plus que jamais sur ses gardes[2].

Au commencement de l'année 1473, Pierre de Hagenbach jugea que le moment était venu de mettre la main sur Mulhouse : on était au milieu de l'hiver; le duc Charles n'avait sur les bras d'autres affaires que celles de Gueldre, où il était en train de compléter fort heureusement et sans danger ses États vers les bouches du Rhin. Le grand bailli envoya un ultimatum à Mulhouse l'invitant à accepter immédiatement et complètement les propositions qu'il lui avait déjà faites. Rappelant que la ville était enclavée dans le landgraviat et les États du duc de Bourgogne, que l'électeur palatin et les Confédérés suisses l'abandonnaient sans pouvoir lui procurer la paix avec ses créanciers[3], il montrait d'un ton attendri tous les avantages qu'elle aurait eus à devenir bourguignonne; « il se serait contenté d'un faible tribut qui ne pouvait faire aucun tort à l'empire ni aux Cantons suisses; il aurait tenu quittes

1. *Cart. de Mulhouse*, IV, 1568.

2. Hagenbach avoue lui-même que ces bruits n'étaient pas sans fondement, puisque dans sa grande lettre du 22 janvier à Mulhouse il dit que « récemment encore des hommes considérables se sont engagés à s'emparer de la ville et à la lui livrer après avoir massacré les varlets; tout était prêt pour l'assaut et l'on n'était plus avec les échelles qu'à un mille de Mulhouse; mais il défendit d'aller plus avant ». (*Cartulaire de Mulhouse*, IV, 1660.)

3. Hagenbach travestissait audacieusement la vérité; il savait mieux que personne que Mulhouse n'était pas abandonnée puisque maintes fois depuis trois ans les Suisses, la Décapole et l'électeur palatin lui avaient écrit à son sujet. Nous avons là, pris sur le vif, un exemple du manque de probité ou de sagacité de Hagenbach; tout comme son maître, il négligeait certains faits de la plus haute importance quand ils étaient contraires à ses désirs; il ne se souciait ni des dangers ni des obstacles accumulés sur sa route.

les habitants de tous les intérêts échus; il aurait transféré le tribunal de la régence à Mulhouse, en y établissant sa propre demeure, ce qui eût été pour la ville une source de richesses et de prospérité; il lui aurait assuré les meilleures garanties pour ses coutumes; si elle connaissait ses bonnes dispositions elle remercierait Dieu d'avoir laissé le grand bailli vivre assez longtemps pour lui procurer la paix et le repos!... Mais les Mulhousiens sont des ingrats; ils ont repoussé ses avances. Ils allèguent qu'ils ne doivent rien conclure sans le consentement des Cantons confédérés : mauvaise raison, puisque les Cantons ne les aident pas à payer leurs dettes; d'ailleurs, ne pourraient-ils pas conserver leur alliance avec Berne, tout en se mettant sous la protection du duc Charles de Bourgogne? Il reconnaît que la résistance de Mulhouse est honorable et digne des plus grands éloges; mais la ville doit considérer l'avenir, la misère, les souffrances, la ruine imminente; Hagenbach ne peut arrêter un jour de plus ses créanciers, qui vont l'assaillir de toutes parts, lui faire subir le sort de Liège et l'anéantir par un massacre général. Dès que le duc de Bourgogne sera libre il viendra en Alsace, et, que la ville se soit acquittée ou non, il exécutera ses projets, préférant mourir plutôt que de n'en pas venir à bout.... Mulhouse est une mauvaise herbe dans une roseraie, un chardon qu'il faut extirper; sa soumission ferait du Sundgau, de l'Alsace, du Brisgau, un admirable lieu de plaisance, et le duc ne connaît pas de ville dont le séjour lui serait plus agréable que celui de Mulhouse ». Hagenbach ne donne au conseil que deux jours pour envoyer une réponse définitive, ajoutant qu'il ne doit pas chercher à gagner du temps avec l'espoir que le landgraviat fera retour à l'Autriche : « loin de songer au rachat, le duc Sigismond propose à Charles le Téméraire de lui céder encore une fois autant de domaines et de vassaux que précédemment[1] ».

1. *Cart. de Mulhouse*, 1660, 22 janvier 1473.

II. — ORIGINE DE LA BASSE-UNION

Cette mise en demeure péremptoire effraya peu Mulhouse qui, au lieu de donner sa réponse dans les deux jours, fit faire plusieurs copies de la lettre du grand bailli et les envoya à tous ses amis. Justement une diète se réunissait à Lucerne le 24 février suivant; les représentants des Cantons suisses y étaient au complet. Berne fit distribuer la lettre du grand bailli à ceux qui ne l'avaient pas encore reçue, et l'on discuta un projet d'alliance formelle pour secourir Mulhouse; Berne, la plus intéressée dans la question, apporta des documents prouvant que les Waldstädten s'étaient déjà confédérées avec les pays bas (villes d'Alsace) un siècle et demi plus tôt[1]. Mais les Cantons forestiers hésitaient à s'engager dans une affaire si hasardeuse; ils firent ajourner la résolution à la prochaine diète qui devait se tenir à Bâle le 14 mars. Dans l'intervalle, leur attention fut sollicitée du côté du Milanais[2], et l'on s'aperçut bientôt qu'il ne fallait pas compter sur eux, du moins pour le moment; Berne et Soleure n'avaient pas d'argent et ne croyaient pas que le danger fût imminent; elles proposèrent de temporiser encore; mais Bâle et Colmar, sérieusement menacées, pensant avec raison qu'après Mulhouse leur tour viendrait de passer sous la domination bourgui-

1. *Eidg. Abschiede*, II, p. 439. En 1363, les Suisses aident les Strasbourgeois à détruire le château de Schwanau sur le Rhin. En 1365, Berne, Zurich, Lucerne viennent au secours de Bâle menacée par des bandes indisciplinées de soldats pillards, anglais et français, que rendait libres la cessation momentanée de la guerre de Cent Ans. Même chose en 1385, mais il y a cette fois alliance avec l'Autriche; les Cantons forestiers seuls refusent toute entente avec la vieille ennemie de leur indépendance. (Daguet, ouvrage cité I, 250.) Au moment de la guerre de 1386, Strasbourg essaye d'arranger le différend entre les Suisses et le duc d'Autriche. En 1455 les Suisses interviennent pour des Strasbourgeois prisonniers; en 1466 des Zurichois vont au tir de Strasbourg; en 1473 les Strasbourgeois aideront les Suisses dans l'affaire de Heudorf. Ils avaient avec Bâle un grand commerce et des relations d'amitié. Les chroniqueurs suisses et les chroniqueurs alsaciens portent le même jugement sur Hagenbach. L'alliance entre les Suisses et l'Alsace était dans les esprits avant d'être officielle; de Strasbourg à Berne il y avait solidarité sur bien des points. (Dändliker, *Ursachen*, 40).

2. *Eidg. Abschiede*, II, 440.

gnonne, ne voulurent pas attendre un jour de plus et conclurent, le 14 mars, avec Mulhouse, Strasbourg, Schlestadt, avec le margrave de Bade, avec les évêques de Strasbourg et de Bâle une alliance amicale de dix ans, *früntliche Vereinung und Verständnis* pour se garantir réciproquement leurs droits et privilèges [1]; les contractants s'engageaient à délibérer ensemble pour les affaires importantes, à secourir celui d'entre eux qui aurait besoin des autres, à aider Mulhouse dans le paiement de ses dettes; ils promettaient aussi de racheter Waldshut, Säckingen, Laufenbourg, Rheinfelden, quand ce serait possible [2]. Tels sont les débuts officiels de la *Niedere Vereinung* ou « Basse-Union » qui doit être considérée comme l'origine de la Confédération de 1474 dont elle restera pendant quatre ans l'élément le plus actif. Elle provient de la libre initiative des villes d'Alsace à qui le sentiment de solidarité

1. 1°... Söllen by iren privilegien, fryheitten, gnaden, rechten, guten, gewohnheiten vnd altem harkomen bliben vnd sich derohin als gar gütlich gebruchen.

2° Wollte aber Ieman frömde welsch volk einen oder mer in diser eynunge vergriffen, wider Recht oder eigens gewaltz trengen vnd von sinen fryheiten vnd dem heiligen Rich vnderstan zetrucken, so sollen wir denselben einandern getrüwlich beraten vnd behelfen, nachdem vnd vns dann ze bedunkt nottürftig sin. (Cette clause pourra s'appliquer plus tard aussi bien aux empiétements de Louis XI qu'à ceux de Charles le Téméraire.)

3° ... Wir behalten vns vor, ob... dz nottdürftig vnd gut sin wurde, yeman zu vns in dise eynunge zu nemen, dz mögent wir wol tun.

4° So söllent die Stett denen von Mulhusen ir schulden helffen bezalen.

5° Iten bedücht .... fruchtbar gut vnd nottürftig sin, die losunge des landes Waltzhut, Seckingen, Louffenberg vnd Rinfelden mit sampt dem Swartzwald vnd andern in die pfantschaft gehörende. (*Eid. Absch*, II, p. 441.) Les envoyés suisses emportèrent le projet pour le soumettre à leurs commettants; ils devaient revenir le 25 avril avec de pleins pouvoirs; une diète eut lieu en effet ce jour-là à Bâle. (*Öffnungsbuch*, V, 97), mais nous n'en possédons pas le recès. Il est certain toutefois que les Cantons attendirent un an avant d'entrer dans l'alliance projetée.

2. *Eid. Abschiede*, 699. L'alliance était conclue pour dix ans. Le duc Sigismond avait peut-être contribué à suggérer l'idée du rachat, en engageant lui-même, peu après la diète de Constance (1472), des pourparlers avec les riches villes de Strasbourg et de Bâle en vue d'emprunter la somme qui lui serait nécessaire pour cette opération. (Ochs, *Geschichte von Basel*, IV, p. 212.) Bâle, qui était la plus menacée, reprit bientôt l'idée pour son compte et demanda à cet effet la réunion d'une diète des villes d'Alsace à Colmar en février 1473; elle obtint une satisfaction partielle le 14 mars à Bâle; mais la cause de la Basse-Union fut complètement séparée de celle de Sigismond après l'attentat de Heudorf, qui raviva la vieille animosité entre les Suisses et l'Autriche. Sigismond se retourna du côté de Charles et lui demanda avec instance de faire la guerre aux Suisses.

et l'habitude d'une existence politique à peu près indépendante enseignaient le moyen de se garantir contre des dangers que l'empereur et son délégué, l'électeur palatin, ne pouvaient ou ne voulaient pas conjurer. Toute la responsabilité en retombe sur Pierre de Hagenbach qui, après l'avoir fait naître par ses provocations incessantes, ne chercha pas à la dissoudre et ne sut pas l'empêcher de trouver d'autres alliés. Si l'on était tenté de voir dans la convention de Constance une machination diabolique de Louis XI, il faudrait se souvenir que le roi de France trouva l'œuvre déjà en bonne voie. Chose singulière, cet habile diplomate ne songea pas à se servir de la Basse-Union : tandis que ses ambassades à Berne sont fréquentes, aucun envoyé français ne paraît à Bâle; dans la trêve qu'il renouvelle avec Charles le Téméraire le 4 avril 1473, il compte au nombre de ses alliés la communauté de Berne et ceux de la ligue de la haute Allemagne ou Cantons suisses, mais il ne parle nullement des villes d'Alsace. A chacun son rôle : le roi de France, placé trop loin, ne prévoyait pas que le Sundgau et la Décapole seraient en état de mettre en échec Charles le Téméraire; la Basse-Union, de son côté, n'avait pas l'autorité nécessaire pour procurer entre les Cantons suisses et Sigismond d'Autriche l'arrangement qui seul pouvait amener une solution définitive de la question bourguignonne.

On le vit bientôt. Les délégués de la Basse-Union et ceux des Cantons confédérés, réunis de nouveau le 19 mars avec ceux du margrave de Bade, acceptent *ad referendum* un projet d'alliance pour dix ans, à l'effet de se garantir réciproquement leurs territoires, leurs droits et leurs franchises et de repousser par la force quiconque voudrait les attaquer. « Quand l'alliance sera conclue, les villes sujettes devront aider Mulhouse à payer ses dettes, sous promesse d'être remboursées. Si les contractants reconnaissent la nécessité de racheter le pays, nommément les villes forestières, la Forêt-Noire et autres possessions comprises dans l'engagement, les villes de Strasbourg, de Bâle, de Colmar et de Schlestadt feront, moyennant des sûretés suffisantes, l'avance du prix du ra-

chat[1]. » On parla même de s'entendre avec Sigismond au sujet de la dernière clause. Chaque délégué reçut une copie du projet pour le soumettre à son Canton, et des discussions interminables commencèrent à Zurich, à Lucerne, à Zug, à Uri. Berne augmenta ses milices jusqu'à inquiéter le duc Charles de Bourgogne. Celui-ci envoya deux hérauts, Antoine de Balmote et Nicolas Rosette, à la diète de Bâle, le 26 mars, pour rappeler que Sigismond était son allié et qu'il le défendrait contre tout agresseur[2]. Le même jour, un autre de ses envoyés, l'abbé Casanova, annonçait à la diète de Constance que le duc examinerait avec soin l'affaire Pilgeri de Heudorf et qu'il lui donnerait une solution équitable.[3] Cette intervention du duc de Bourgogne divisa les Cantons; ses menaces intimidèrent les plus belliqueux; ses promesses de justice rassurèrent les plus inquiets, et le projet d'alliance avec la Basse-Union sembla perdre peu à peu de son intérêt. Berne continua de gronder; mais étant seule, elle dut contenir son mécontentement. L'arrivée de troupes italiennes au service de la Bourgogne, signalées à travers l'Arlberg et qu'on pouvait croire dirigées contre les Cantons (15 mai), allait lui fournir un prétexte à de nouvelles démarches, lorsqu'une assez longue prorogation pour le paiement des dettes de Mulhouse vint une fois de plus l'arrêter[4]. L'autorisation donnée par l'empereur à Hagenbach de racheter la prévôté de Mulhouse aurait pu renouveler les appréhensions générales, mais elle fut atténuée par un sursis (jusqu'à Noël) que Frédéric accorda lui-même à la ville pour se libérer; l'annonce des conférences de Trèves, aussi bien qu'une recrudescence d'hostilité de Sigismond contre les

1. *Cartulaire de Mulhouse*, 1665. *Eid. Absch.*, II, p. 442, *Basl. Öffnungsbuch*, V, 96, b.

2. *Cartulaire de Mulheuse*, 1668.

3. *Eid. Abscheide*, II, p. 445.

4. Depuis le mois de février, Hagenbach entretenait des négociations actives avec l'empereur au sujet du mariage projeté entre Marie de Bourgogne et Maximilien, ainsi que de l'élévation de Charles le Téméraire à la royauté. Ne voulant pas mécontenter l'empereur, il s'était quelque peu relâché de sa rigueur contre Mulhouse, ville impériale, et cela suffit pour retarder d'une année la formation de la coalition. Au mois de juillet, le délai sera encore prolongé par le conseil de Dijon, sur la demande de Berne. (*Cart. de Mulhouse*, 1679.)

Suisses, rejetèrent définitivement au second plan le projet d'alliance avec la Basse-Union. Celle-ci continua de vivre pour elle-même, surveillant avec soin les affaires du landgraviat.

P. de Hagenbach n'avait nullement abandonné l'idée d'occuper Mulhouse; dès le mois de septembre, il recommença de faire harceler la ville par sa noblesse. La Basse-Union s'en émut; elle décida de passer par-dessus la tête du grand bailli pour négocier directement avec le duc Charles ou avec l'empereur[1]. Pendant le séjour de celui-ci à Bâle, elle lui dépêcha une ambassade officielle qui fut aussi bien reçue que celle des Suisses; Hagenbach en eut un grand dépit. Aussi laissa-t-il quelques gens de guerre d'Ensisheim enlever, le 18 décembre, des laboureurs mulhousiens avec leurs chevaux; Mulhouse se plaignit à Berne et lui demanda un secours de cent hommes d'armes pour être prête à repousser toute attaque (30 septembre)[2]. Six semaines ne s'étaient pas écoulées que le comte Oswald de Thierstein se présentait de la part du duc de Bourgogne lui-même pour enjoindre aux Mulhousiens de payer toutes leurs dettes, de tenir leurs portes ouvertes à son commandement et de se soumettre à son obéissance; s'ils s'y refusaient, disait-il, le duc viendrait à Mulhouse avec son armée, détruirait la ville de fond en comble et passerait les habitants au fil de l'épée. On peut admettre que Charles le Téméraire avait pris cette grave résolution par rancune contre l'empereur, car Mulhouse était ville impériale, et le comte Oswald y parut le 11 novembre, immédiatement après la première rupture des négociations à Trèves.

Cela équivalait à une déclaration de guerre. Les levées de troupes opérées en Bourgogne et l'annonce de la prochaine arrivée de Charles autorisaient les craintes les plus vives. Les deux villes qui se sentaient directement menacées par la politique envahissante du landvogt, Mulhouse et Bâle, tenaient leurs amis d'Alsace, l'électeur palatin et les Suisses, au courant de tout ce qui se passait, et la communauté de dangers

1. *Cartulaire de Mulhouse*, 1691.
2. *Id.*, 1695.

donnait de plus en plus à toutes ces villes l'habitude de vivre entre elles comme si elles étaient alliées définitivement. Knebel raconte même que dans une assemblée tenue à Mulhouse vers cette époque les différents confédérés s'engagèrent à soutenir de leurs armes le premier qui serait attaqué : Frédéric devait être le généralissime de l'Union; il concentrerait les troupes et en prendrait le commandement. Toutefois, l'électeur palatin se retira de l'association quand il sut que l'empereur avait rompu avec le duc de Bourgogne.

Mais les deux éléments principaux de la ligue en formation, la Basse-Union et Berne, continuèrent à monter leur garde vigilante. Entre les menaces de Hagenbach ou du comte Oswald d'un côté, et les assurances pacifiques que le duc de Bourgogne avait fait renouveler si souvent par ses envoyés en Suisse, Berne ne savait trop ce qu'elle devait penser des véritables intentions de Charles le Téméraire. Elle prépara, afin de sortir d'incertitude, une grande ambassade qui devait se présenter au duc lui-même pendant son séjour en Alsace, l'entretenir de Mulhouse, tâcher de découvrir ses desseins cachés. En attendant, elle chargea Mulhouse d'observer la marche des troupes bourguignonnes à partir d'Ortenberg et de tirer adroitement de Hagenbach quelques renseignements sur ce qui se préparait; Berne recommanda à ses amis de garder le secret. La Basse-Union, de son côté, convoqua les Cantons à Bâle pour aviser aux mesures à prendre. La plus urgente était de racheter la prévôté de Mulhouse, qui avait été engagée autrefois à cette ville elle-même, et que, vu sa situation financière actuelle, elle ne pouvait guère refuser de vendre à Hagenbach; il y avait déjà un mois que le grand bailli avait obtenu de l'empereur l'autorisation d'opérer le rachat, c'est-à-dire de prendre pied définitivement dans la ville, d'en diriger la police, d'intervenir dans son administration intérieure. Strasbourg offrit 600 florins, Berne et Soleure 700, Bâle 400, Colmar, Schlestadt, Obernay, Kaysersberg ensemble autant que Bâle (11 décembre). C'était un premier lien ferme entre Berne, Soleure et la Basse-Union, à laquelle venaient de se joindre deux villes de la Décapole, Obernay, Kaysersberg. La diète décida

de se réunir de nouveau à Bâle le 3 janvier suivant, après avoir chargé Nicolas de Scharnachtal d'insister auprès de Zurich et de Lucerne pour que ces Cantons y envoyassent des députés. Ainsi la ligue, arrêtée dans sa formation au printemps de 1473 par les paroles rassurantes du duc de Bourgogne, se reconstituait devant de nouvelles menaces. On apprit enfin d'une façon certaine l'arrivée du grand-duc d'Occident à la tête de troupes nombreuses. « Que Dieu nous protège de sa puissante main! » s'écrie le pieux Knebel, traduisant le sentiment d'anxieuse attente qui s'était emparé de tous les esprits à Bâle et dans la Basse-Union.

III. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE EN ALSACE.

Charles le Téméraire entendit parler de toutes ces diètes et de ce commencement d'alliance effective; mais il n'essaya que faiblement, pendant son séjour en Alsace, de dissoudre la ligue.

Le 26 novembre il était à Thionville (Metz lui ayant fermé ses portes il avait dû faire un détour), où il recevait en grande pompe les ambassadeurs de Rome, de Hongrie, de Pologne, de Venise, de Naples, d'Angleterre, de Danemark, de Bretagne, de Cologne, de Ferrare, du comte palatin; quinze jours plus tard il se faisait accompagner à Nancy par René de Lorraine comme par son vassal. Puis il se dirigea en hâte vers ses nouvelles possessions, traversa les Vosges par le col de Sainte-Marie-aux-Mines, le Val de Villé, avec une troupe qui ressemblait plus à une armée[1] qu'à une escorte (22 décembre); et comme si cette venue devait donner naissance aux pires appréhensions, le sang fut répandu dès la première étape en Alsace. A Châtenois, les mercenaires trop peu payés, brutaux, pillards, habitués à vivre partout comme en pays ennemi, se

1. Les évaluations des chroniqueurs varient entre 3000 et 16 000 hommes. Outre qu'il aimait avoir toujours beaucoup de troupes avec lui, on ne saurait douter qu'il n'ait voulu effrayer les gens du landgraviat par l'appareil de sa puissance. Hagenbach, qui commençait à sentir la résistance naître autour de lui, dut insister auprès de son maître à Luxembourg et à Trèves pour qu'il se fît accompagner d'un imposant cortège militaire.

livrèrent à tous les excès d'une soldatesque sans frein. Les habitants se défendirent dans leur cimetière fortifié; et l'un d'eux, trop vivement pressé par un soldat bourguignon, l'étendit mort d'un coup de pistolet. Aussitôt, grand désordre; menace des soldats de tout mettre à feu et à sang; le coupable se nomme; on l'entraîne pour l'exécuter publiquement à Colmar; mais, dans le trajet, il parvient à tromper ses gardiens et à s'enfuir sain et sauf[1]. Le landvogt, cependant, ménageait à Charles une réception digne de leur caractère à tous deux; il voulait lui montrer un pays prosterné dans l'obéissance. Il avait ordonné aux chevaliers vassaux de se tenir prêts à être passés en revue, à la haute noblesse et au clergé de venir lui faire cortège pour les réceptions, aux paysans de préparer leurs chariots et leurs outils de terrassement; plusieurs ne répondirent qu'en s'enfuyant à Bâle au plus vite, tant la croyance générale était que le duc de Bourgogne venait pour de nouvelles conquêtes.

Les diètes de la Basse-Union et des Cantons suisses se tenaient à intervalles si rapprochés, qu'elles formaient presque un conseil permanent, siégeant tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, mais plus généralement à Bâle, Berne et Lucerne.

Personne ne songeait à commencer la guerre; on ne voulait qu'être prêt à résister en cas d'attaque; on restait plein de courtoisie dans les procédés, mais plein aussi de vigilance et de fermeté pour prévenir toutes les tentatives de conquêtes ouvertes ou déguisées. Dès son arrivée à Châtenois, le duc reçut, par délégué spécial, les salutations de la ville et de l'évêque de Strasbourg; il tenta ensuite sur Colmar un coup de main qui fut déjoué avec décision : la ville lui fit présenter ses hommages, en l'informant qu'elle le recevrait volontiers avec une escorte de 100 à 200 hommes, mais que ses portes

1. Ce récit est de Trausch. Dans Mone (*Quellensammlung*, III, p. 430 se trouve une lettre de Wormser d'après laquelle les Bourguignons auraient mis à exécution leurs menaces de tout brûler et dévaster. Même collection, une lettre du duc de Bourgogne à Strasbourg parle de deux Bourguignons tués, et ajoute que les meurtriers ont été graciés à la demande des délégués de Strasbourg et de Schlestadt; cette lettre est datée du 30 décembre.

resteraient fermées à toute troupe plus nombreuse; les 1500 cavaliers dépêchés pour y entrer par surprise durent faire demi-tour et camper avec le reste de l'armée dans les environs [1].

Le duc poursuivait rapidement sa route, et, le 24 décembre, la veille de Noël, il faisait une entrée solennelle à Brisac. Les chroniqueurs varient sur le récit de quelques détails concernant le séjour de Charles en Alsace, mais voici les points importants où ils se rencontrent tous :

1° Charles fit une entrée solennelle à Brisac avec beaucoup de troupes et de nobles seigneurs, afin de frapper les imaginations; il reçut, soit à Brisac, soit un peu plus tard à Thann, les évêques de Bâle et de Spire, peut-être le margrave de Bade, en tout cas son envoyé ainsi que des ambassadeurs de l'électeur palatin, du pape, de la ville de Venise, probablement du roi d'Aragon, du duc de Bretagne et de plusieurs princes allemands; toutes ces troupes, ces brillants costumes, ces députations de l'Europe entière devaient imposer le respect aux Alsaciens, leur montrer quel puissant prince était le duc de Bourgogne, quelles relations il avait dans le monde.

2° Les troupes logèrent dans les environs et y commirent, les Wallons et les Picards surtout, toutes sortes de vols, de pillages, d'odieuses violences contre les habitants; leur séjour de quelques semaines fut une véritable calamité pour la campagne.

3° Le duc exigea que les bourgeois vinssent lui prêter hommage à genoux et se reconnaître ses loyaux sujets; la bienveillance avec laquelle il les reçut tout d'abord leur donna l'espoir que, dans sa réponse, il renouvellerait les assurances du traité de Saint-Omer, relatives à leurs privilèges; il n'en fit rien et il les laissa s'éloigner en proie à la plus vive inquiétude : ils se sentaient désormais entre les mains de Hagenbach [2].

1. Nerlinger, *op. cit.*; voir aussi un intéressant article de la *Revue alsacienne*, 1890, p. 145, qui analyse *deux chroniques inédites* de Strasbourg.

2. D'après Trausch et Herzog, l'entrée à Brisac aurait eu lieu le 25 décembre; et, le 28, jour de la grande réception, les bourgeois auraient prêté serment de fidélité, les évêques de Bâle et de Spire seraient arrivés ainsi que les envoyés du comte palatin et du margrave; la réception des autres ambassadeurs

4° Les évêques et les envoyés du comte palatin et du margrave durent lui parler en faveur de Mulhouse et de ses administrés du landgraviat; ceux-ci, d'ailleurs, avaient remis une supplique au sujet de l'impôt du mauvais denier et avaient même osé dire que l'administration de Hagenbach était un peu sévère[1]. Le duc était habitué dans le reste de ses États, où il gouvernait en maître absolu, à tout faire plier sous sa volonté et à lever des impôts très lourds pour soutenir le faste de la cour et des guerres continuelles : il refusa nettement. Ainsi il approuvait l'administration du grand bailli qui avait provoqué à l'intérieur de la province tant de mécontentement, et ses soldats causaient plus de ravages que ceux mêmes de Hagenbach.

Berne avait envoyé des députés pour intercéder en faveur de Mulhouse; Charles qui désirait détacher cette cité puissante de la ligue en formation répondit d'abord sur un ton très courtois le 31 décembre; il rappelait à ses amis et alliés de Berne « l'intérêt et la bienveillance qu'à l'exemple de ses ancêtres il leur avait toujours témoignés, les bonnes relations, que, seule de tous les pays voisins, la Bourgogne avait toujours entretenues avec eux; il n'aimerait rien tant, ainsi qu'ils en exprimaient le désir, que de resserrer les liens qui les unissaient ». Puis il leur adressait des reproches amicaux : Berne paraissait avoir commerce avec l'ennemi de la Bourgogne, avec le roi de France dont les embûches et les artifices étaient connus du monde entier. Il se défendait d'avoir montré du dédain pour Berne, il se déclarait prêt à recevoir de bonne

aurait eu lieu à Thann quelques jours plus tard. A. L. de la *Revue alsacienne*, 1890, *loc. cit.*, d'après la *K. und B. Chronik*, fait recevoir le duc Charles à Brisac officiellement par les évêques de Bâle et de Strasbourg, les envoyés du comte palatin et du margrave, qui ne semblent pas cependant avoir qualité pour cela; d'après lui, Charles était assez bien disposé, et c'est à Hagenbach qu'il faut faire remonter la responsabilité des mesures sévères prises contre les bourgeois de Brisac. Il est certain que le landvogt avait contre eux une rancune particulière parce qu'ils l'avaient tenu en échec sur la question du mauvais denier; nous pensons cependant que Charles et Hagenbach se concertèrent sur la manière de mater les bourgeois, car le duc n'entendait pas facilement raison lorsque son autorité ou celle de ses représentants était mise en cause. Comines-Lenglet, II, p. 110, place toutes les réceptions à la fois à Brisac entre le 24 et le 31 décembre, et le serment des bourgeois le 31 décembre.

1. Etwas streng.

grâce les délégués qu'elle se proposait de lui envoyer. Au sujet de l'intervention en faveur des bourgeois de Mulhouse, il priait Berne de considérer tout ce qu'il avait déjà fait pour eux « non sans causer un grand préjudice à leurs créanciers... mais on ne devait lui demander que ce qu'il pouvait accorder sans injustice, la première règle de l'amitié étant de n'exiger de ses amis que des choses justes; néanmoins, prévenant leur désir, il avait écrit, disait-il, une lettre bienveillante à la ville de Mulhouse et lui avait même envoyé un de ses conseillers, homme grave et pacifique, qui trouverait peut-être le moyen d'arranger les affaires [1] ».

Au reçu de cette lettre, Berne, Fribourg, Soleure, firent immédiatement partir leurs envoyés (2 janvier), qui arrivèrent à Ensisheim le 6, et obtinrent sans délai une audience du duc Charles. Nous ne connaissons pas d'une manière certaine la réception qui leur fut faite : les chroniqueurs strasbourgeois et même l'officieux Diebold Schilling [2] prétendent que le duc se montra plein de hauteur, tandis que Knebel, qui n'est pas davantage suspect de tendresse bourguignonne, parle de procédés courtois et de paroles amicales [3]. Le rapport officiel que les envoyés firent à leur retour confirme le récit de Knebel. En tout cas, ils durent, selon l'usage, présenter leur

1. *Cart. de Mulhouse*, III, 1727.

2. Und als nun... die vorgenannten Boten in gemeiner Eidgenossen namen zum Herzogen von Burgun kamen, und meinten einen gnedigen güttigen Herren zu finden da funden sy ne Hochfart dann Demuthigkeit, und musten auch lang vor ihm knüwen, dann der von Hagenbach ihm allzit necher, dann ander, in ohren lag, und ihm nit guttes underwiset; also hatten die Boten in einer versiegelten Instruction, was sy mit dem Herzogen reden, und an ihn bringen sollten, alsdann diesel Instruction harnach von Wort zu Wort stat, daby man wol verstan, das die von Bern und ander Eidgnossen gern by Friden weren bliben, und an ihnen nit verwant. (D. Schilling, p. 95.) Il donne ensuite le texte complet de l'instruction.

3. Charles, dont l'humeur était fort changeante, peut avoir eu une attitude différente du jour au lendemain. Toutefois, si la réception faite par le duc eût été inconvenante, nous en retrouverions certainement la trace dans les discussions des diètes (les *Abschiede* sont muets à cet égard), et dans les rapports des envoyés, Nicolas de Scharnachtal, Petermann de Wabern, Jean de Stahl, d'après lesquels on doit admettre au contraire que les pourparlers ont été très corrects de part et d'autre. Tout en laissant faire une tentative contre Bâle, le duc ne voulait pas rompre avec Berne. (Voir les *Eid. Abschiede*, II, p. 467-69, et les notes des *Basler Chroniken*, III, p. 366-367.)

requête à genoux : elle était minutieusement détaillée, respectueuse dans la forme mais ferme dans le fond, particulièrement en ce qui concernait le grand bailli. Charles ne fit aucune réponse directe : il se contenta de reproduire les termes de sa lettre du 31 décembre [1]; il accorda toutefois à Mulhouse un nouveau délai d'un mois et il chargea le margrave de Hochberg, Antoine Haneron et P. de Hagenbach de régler avec les ambassadeurs les détails de cette prolongation. Les deux parties tombèrent d'accord sur les points suivants :

1° Le 3 février suivant, les députés de Berne et de Soleure se présenteront à Bâle, dans la maison de justice, pour payer aux vassaux de sa Grâce tout ce que leur doivent les gens de Mulhouse; cela fait, les gens de Mulhouse pourront à leur tour se faire désintéresser, par voie de saisies, des dettes reconnues que les vassaux du duc de Bourgogne ont envers eux; pour les dettes non reconnues, ils auront la faculté d'en poursuivre le recouvrement aux lieux qu'habitent leurs débiteurs, et on leur en facilitera le moyen par la procédure la plus rapide, le tout sans contrevenir aux stipulations convenues entre les créanciers et les débiteurs.

2° Si cette décision n'était pas exécutée ou si les paiements n'avaient pas lieu comme il est dit, les villes de Berne et de Soleure deviendraient solidaires de celle de Mulhouse, et il serait loisible au duc de Bourgogne d'attaquer, de saisir et d'inquiéter celle qu'il voudrait sans que les autres pussent lui venir en aide.

3° En attendant, la ville de Mulhouse pourra reprendre ses relations commerciales et autres avec les vassaux.

4° Pour le règlement de toutes les difficultés pendantes, le margrave Rodolphe de Hochberg et le grand bailli Pierre de Hagenbach fixeront un jour aux deux parties, recevront leurs plaintes et entendront leurs justifications; ils aviseront à

1. Certains chroniqueurs prétendent qu'il se fit suivre jusqu'à Dijon par les envoyés suisses. Nous ne savons là-dessus rien de précis; l'un des envoyés était déjà rentré à Fribourg le 21, tandis que Charles n'arriva à Dijon que le 23; Vischer (édition des *Basler Chroniken*) fait remarquer qu'une partie de la députation a pu rentrer tandis que l'autre continuait le voyage en Bourgogne.

donner satisfaction aux uns et aux autres, soit à l'amiable, soit par les voies de droit [1].

Ce règlement aurait pu satisfaire Berne, mais une tentative audacieuse que firent les Bourguignons pour s'emparer de Bâle, montra ouvertement que l'ambition de Charles le Téméraire était sans limites. C'est en effet pendant le séjour du duc, en Alsace que fut préparée cette tentative, et l'on ne peut pas admettre qu'il ne l'ait pas connue ou même commandée. La possession de Bâle était depuis longtemps l'objet des convoitises de Hagenbach et certainement aussi de son maître. Outre que la place, située au coude du Rhin, a une importance capitale et qu'elle était alors riche, puissante, formant un centre commercial de premier ordre, son territoire s'enfonçait comme un coin entre la Suisse et le Jura jusqu'au lac de Bienne. Bâle eût formé un excellent boulevard pour tenir tête à des rebelles du landgraviat soulevé, aussi bien qu'à des ennemis extérieurs ; c'était de plus le meilleur poste avancé que l'on pût trouver pour une guerre d'expansion. Hagenbach reprit donc plus activement les pourparlers de 1470 à l'effet de remplacer l'évêque Jean de Wenningen par le Bourguignon Haneron de Bruges. Mais Bâle ne voulait point perdre sa vieille liberté pour accepter une dépendance coûteuse. Devant le péril imminent, elle fit trêve à ses dissensions ; le patriotisme reprit le dessus ; le bourgmestre et deux magistrats coururent trouver l'évêque [2], tombèrent d'accord avec lui sur le danger qu'il y aurait à voir un Bourguignon occuper le siège épiscopal. Jean de Wenningen répondit aux ouvertures de Charles le Téméraire qu'il n'avait nullement l'intention d'abdiquer ; il l'avait si peu en effet qu'il se faisait alors représenter à la diète défen-

1. *Cart. de Mulhouse*, 1728.

2. D'après le *Öffnungsbuch*, 1468-1478, Bl. 108[b] (un extrait se trouve dans Ochs, IV, 227). Le bourgmestre Hans v. Bärenfels, l'ancien bourgmestre Peter Rot et le « Salzmeister », Hans Bremenstein, eurent, le 7 décembre, une conférence intime avec l'évêque au cours de laquelle Jean de Wenningen leur déclara qu'il avait été invité à envoyer une ambassade à Colmar le 9 janvier pour négocier au sujet de l'évêché ; il annonça son intention de répondre qu'il voulait rester à Bâle malgré les ennemis qu'il y avait : « Kurtz ze sagen und ze erkennen geben das dheim endrung sins bystumbs zü derr zitt tün, sonder daby bliben wöll ».

sive de *Bâle* du 11 décembre et qu'il allait recommencer le 3 janvier suivant. Les Bâlois, sachant que quand les négociations ne réussissaient pas avec Charles le Téméraire et Hagenbach, ceux-ci recouraient aux armes, se mirent en état de défense. On rechercha avec soin les gens que l'on croyait partisans du duc de Bourgogne et on les expulsa de la ville. On ne laissa entrer aucune voiture sans une visite minutieuse; à toutes les portes, les postes furent renforcés; la garnison le fut également, et l'on demanda de nouveaux secours aux confédérés; les bourgeois reçurent des armes et des instructions pour concourir à la défense de la ville en cas d'attaque; des lumières furent placées sur le pont du Rhin où des sentinelles guettèrent l'arrivée des flottilles. Il était temps; Charles ayant convoqué ses troupes pour une grande revue à Ensisheim, capitale officielle du landgraviat, de toutes parts elles se hâtaient d'accourir. Les Bourguignons qui étaient à Säckingen, Laufen, Waldshut prirent le plus court pour se rendre à l'appel, arrivèrent au Petit-Bâle, demandèrent à traverser le pont afin de gagner plus vite Ensisheim : c'était la manœuvre tentée à Metz au mois de septembre, à Colmar au commencement de décembre; on commençait à la connaître et l'on baissa la herse. Peu inventifs d'ailleurs, les Bourguignons renouvelèrent ce stratagème grossier huit jours plus tard à leur retour, et ils éprouvèrent le même échec. Dépit d'un côté, rancune de l'autre, chaque jour se creusait davantage le fossé entre Bourguignons et confédérés.

La grande revue d'Ensisheim ne devait pas seulement permettre à Charles le Téméraire de se rendre compte exactement des forces disponibles dans le landgraviat; le duc comptait par cet appareil imposant effrayer les spectateurs, briser toute résistance intérieure et donner à réfléchir aux États voisins; enfin il n'était pas sans espoir d'utiliser réellement toutes ces troupes. En même temps qu'il cherchait à mettre la main sur Bâle, il essayait de s'emparer de Mulhouse.

Le 27 décembre[1] il avait envoyé Haneron, son candidat à

1. *Cartulaire de Mulhouse*, t. IV, 1710. D'après Knebel, les Mulhousiens crurent la guerre toute proche; ils écrivirent aussitôt à Berne, et leur interven-

l'évêché de Bâle, et Étienne de Hagenbach, frère du grand bailli, aux conseillers de Mulhouse pour réclamer d'eux promesse d'obéissance. Une fois de plus Mulhouse s'adressa à Berne et à Soleure; le duc la ménagea encore [1]. Mais il était trop fier de son armée pour ne pas en essayer l'effet. Ensisheim où il avait établi son quartier général n'est qu'à trois lieues de Mulhouse; 8 ou 10 000 hommes tenaient la campagne et chaque jour poussaient des reconnaissances avec pillage jusqu'aux portes mêmes de la ville, qui pouvait se croire au début d'un siège en règle.

La diète de la Basse-Union se tenait à Bâle le 3 janvier. On y examina toutes ces graves questions. Sur les représentations de Berne et de Soleure, le duc de Bourgogne rappela ses soldats et accorda à Mulhouse un mois de plus pour le paiement de ses dettes. De ce côté non plus la politique bourguignonne n'avait rien obtenu; elle avait seulement inquiété les confédérés et resserré leur alliance. Ce double échec fut certainement sensible à Hagenbach et à son maître. Ils n'étaient pas habitués à voir si longtemps traîner les choses, et les laborieuses négociations diplomatiques, surtout celles qui finissaient mal, ne convenaient pas à leur caractère.

La mauvaise humeur de Hagenbach retomba sur Brisac que personne ne défendait, et sur le landgraviat tout entier qu'il résolut de dompter complètement avant de reprendre ses projets d'agrandissement à l'extérieur [2].

tion fit avancer le départ des députés bernois pour la cour de Charles le Téméraire. (*Id.*, 1713.) Les Mulhousiens donnèrent au duc de Bourgogne une réponse évasive, que P. de Hagenbach leur demanda, le 29 décembre, de préciser par l'envoi de plénipotentiaires à Ensisheim (*Id.*, 1714 et 1715), mais ils se récusèrent jusqu'à l'arrivée des envoyés suisses. (*Id.* 1718.) Le duc fut très mécontent de ce retard et les menaça de sa vengeance. (Lettres de Haneron à Mulhouse du 2 janvier, *id.*, 1719.)

1. Toutefois il essaya une fois de plus de mettre la main sur leur prévôté. (Voir la lettre de son conseiller Haneron [4 janvier]. *Cart. de Mulhouse*, 1723.)

2. Comme nous l'avons déjà dit, il y a quelques contradictions de détail entre les récits des chroniqueurs du temps et, partant, entre les historiens qui les ont utilisés. Ainsi M. Nerlinger lui-même, si attentif à tout contrôler avec le plus grand soin, après avoir fait partir le duc de Brisac pour Ensisheim le 1er janvier, dit qu'il reçut à Ensisheim ceux qui devaient le service militaire et qu'il les retint auprès de lui pendant douze jours; néanmoins il fait revenir la troupe de Guillaume Herter et Hermann Truchsess devant le Petit-Bâle le 8 janvier; d'autre part, le 8 janvier également, il fait partir Charles et Hagen-

IV. — ODIEUSE CONDUITE DE HAGENBACH EN ALSACE.

Cette troisième tentative des Bourguignons devait leur être plus funeste encore que les deux premières, car elle allait déchaîner le conflit. Nous avons vu comment le duc obligea les habitants de Brisac à prêter serment d'obéissance et comment il refusa de les exempter de l'impôt du mauvais denier. Les troupes massées à Ensisheim ne leur permettaient aucune résistance. Hagenbach se chargea de tirer toutes les conséquences de la prestation du serment.

Le jour même où Charles quittait Brisac pour Ensisheim, le 31 décembre 1473, Pierre de Hagenbach, après avoir accompagné son maître pendant quelque temps, revint avec une escorte à cheval, se fit remettre les clefs de la ville, et sitôt qu'il les eut, appela 800 de ces soldats picards si abhorrés. La ville aurait été enlevée d'assaut et livrée à une soldatesque victorieuse qu'elle n'eût pas souffert davantage. Malgré les représentations du bourgmestre, les Picards logés chez les habitants se mirent à piller, à voler et à violer. Un bourgeois ayant voulu défendre sa femme pendant la nuit du premier janvier, une rixe assez grave entre soldats et civils s'ensuivit. L'affaire, portée devant le duc à Ensisheim, n'abou-

bach d'Ensisheim pour Thann : le duc serait resté deux jours à Thann avant d'aller à Montbéliard. Les itinéraires de Comines-Lenglet, Knebel, Gollut-Duvernoy ne concordent pas exactement. Voir aussi un incunable de 1477, publié par Mone, *Quellensammlung*, I, 126, et Trausch, II, p. 1, f. 151 verso. D'après les points de concordance entre chroniqueurs et les distances à parcourir, nous proposons :

Départ d'Ensisheim : 8 janvier.

Séjour à Thann : 2 jours.

Départ de Belfort : 11 janvier pour Montbéliard et Besançon.

Au reste, ces légères contradictions ne changent en rien le récit général des faits. Le duc arriva à Besançon le 13, en repartit le 17, coucha le 18 à Auxonne, arriva le 23 à Dijon, repartit de Dijon le 19 février 147⅓, coucha à Auxonne le 20, à Dole le 21, où il prit solennellement possession de son comté de Bourgogne, y demeura jusqu'au 8 mars, passa du 12 au 15 mars à Besançon; alla ensuite à Vesoul et Luxeuil du 23 au 28; en Lorraine le 28 mars; à Luxembourg le 4 avril. Charles resta à Luxembourg du 4 avril au 9 juin. Il y célébra le jour de Pâques le 10, et le 23 la fête de l'ordre de la Jarretière; il quitta Luxembourg le 22 juin après une courte excursion à Arlon et arriva à Bruxelles le 27 juin. (*Mém. d'O. de la Marche*, Note des Éditeurs, III, 206-207.)

tit qu'à faire donner à Hagenbach tout pouvoir de réprimer les troubles. Le duc, en effet, avait bien déclaré qu'il y avait lieu de punir les excès des soldats, ajoutant qu'il fallait traiter avec « douceur un peuple récemment soumis afin de lui faire « oublier son penchant pour son ancien seigneur »... mais c'était précisément Hagenbach et Hans de Lupfen qu'il chargeait de l'enquête, et ceux-là n'étaient que trop suspects de partialité contre les bourgeois. S'ils firent sortir les Picards de la ville, ils les remplacèrent par des Wallons non moins brutaux; les bourgeois ayant été réquisitionnés pour marcher contre Mulhouse, leurs femmes et leurs enfants furent exposés sans défense à toutes les violences des mercenaires. Brisac se vit bientôt enlever officiellement ses privilèges garantis par le traité de Saint-Omer. A la charge de prévôt, rachetée le 24 janvier, Hagenbach nomma un de ses plus dévoués partisans, Jean Werner de Pforr, chez qui Charles était descendu pendant son séjour à Brisac. Le dernier refuge de l'indépendance pouvait être dans le conseil de la ville : Hagenbach en chassa de sa propre autorité les bourgeois, y laissant seulement les nobles qu'il avait déjà exemptés de l'impôt du mauvais denier, afin de diviser les deux ordres de la ville. Il désigna lui-même d'autres conseillers, leur fit prêter un serment d'obéissance sans restriction et choisit pour grand bailli de la ville son propre frère Étienne[1]. Enfin il détruisit le germe même de la puissance des bourgeois en supprimant les corporations. Cette exécution méthodique d'une ville était à peu près complètement terminée à la fin de janvier. Hagenbach s'était acharné sur la malheureuse cité qui avait eu l'audace de résister légalement à l'impôt du mauvais denier, d'invoquer les clauses du traité de Saint-Omer, d'en appeler du landvogt à son maître, et de le tenir en échec pendant près d'un an.

Sûr de posséder l'entière confiance du duc qui était parti en lui laissant un pouvoir sans limite, et d'avoir écrasé dans son gouvernement toute velléité de résistance, Hagenbach se

1. Archives de la Côte-d'Or, B, 1773, fol. 87, 89 verso.

maria le 24 janvier et donna de grandes fêtes, qu'il renouvela à l'occasion du carnaval suivant. Cet homme était un vaillant soldat, mais un bien mauvais politique; il devait savoir que les villes de la haute Alsace, de la Souabe et de la Suisse avaient une habitude et un amour de la liberté qu'on ne pouvait étouffer en quelques mois; il eût dû comprendre que si le conseil de la ville n'avait plus le droit de délibérer au grand jour et de produire ouvertement ses griefs, l'esprit d'indépendance ne manquerait pas de se traduire par des menées sourdes, des appels de secours au dehors et des conspirations cent fois plus redoutables que la libre discussion au sein de l'assemblée communale.

C'est surtout dans la partie de la vie de Hagenbach où nous sommes arrivés que les chroniqueurs placent ses excès de despotisme, ses violences contre les personnes, ses pillages, ses actes d'immoralité. Beaucoup de ces griefs ne sont pas prouvés[1], et ne le seront sans doute jamais; les détracteurs et les défenseurs du landvogt peuvent se donner carrière, mais il est difficilement croyable qu'il aurait laissé une si horrible mémoire s'il n'avait été en effet bien dur, bien cruel et débauché. Il vivait dans un temps où la valeur morale de beaucoup de gens était très faible, et il semble avoir été au-dessous du niveau de la plupart de ses contemporains. D'une nature violente et grossière, un peu bestial, il ne doit pas avoir mis beaucoup plus de retenue dans ses actes privés que dans ses actes publics; avec la même ardeur passionnée qu'il poursuivait la conquête injuste des villes, il convoitait les femmes des bourgeois et il n'avait pas plus de scrupule dans le choix des moyens pour s'en emparer[2].

1. Certains traits de grossièreté et de luxure donnés par les chroniqueurs Königshofen, Knebel, Specklin, paraissent à F. Kirk « too frightfully and unutterrably indecent to be paralleled by any abominations imagined or enacted outside the walls of a convent.... Storehouses from where Rabelais, Boccacio and similar raconteurs have drawn their tales, *with moderation no doubt* ». (*Hist. of Charles the Bold*, II, 410). Michelet dit qu'il ne peut retrouver l'histoire des bourgeoises nues que leurs maris devaient, tout en ayant les yeux bandés, reconnaître sous peine d'être précipités du haut en bas des escaliers (cité par de Barante). Elle est dans Königshofen-Schulter, p. 370.

2. On ne possède presque aucun document certain sur cette période de la vie et de l'administration de Hagenbach. Il faut se contenter de citer les auteurs

Hagenbach soumit à l'impôt du mauvais denier les derniers petits seigneurs indépendants; puis bientôt il lui vint la fantaisie de percevoir cet impôt sur le territoire même de l'évêché de Bâle. L'évêque s'y opposa énergiquement. Le landvogt fit saisir trois bourgeois de Porrentruy qui voyageaient dans le landgraviat pour leurs affaires. L'évêque Jean de Wenningen, outré de ce procédé, appela à son aide les magistrats de Bâle et autres villes de son évêché, envoya une dernière sommation à Hagenbach qui ne daigna pas lui répondre et se mit à lever une armée. La guerre paraissait imminente. Toutefois le duc de Bourgogne, à qui l'évêque avait écrit, montra cette fois plus de loyauté ou plus de clairvoyance que son grand bailli; il ordonna de relâcher les prisonniers. Mais lui-même ne désirait rien tant qu'une occasion de mettre en marche sa bonne armée, et il voulait maintenir un bailli tout dévoué, violent et brouillon. La longue patience des confédérés lui faisait illusion sur leur véritable force; il croyait qu'on pouvait les molester à l'aise, quitte à leur donner quelque satisfaction de temps en temps si l'occasion d'agir n'était pas venue, et qu'il serait toujours libre de choisir son heure pour la conquête définitive. Hagenbach voulait certainement la guerre, car il se mit à faire de Brisac ce qu'il avait songé autrefois à faire de Bâle, une bonne place de résistance et une forte position pour prendre l'offensive; il en augmenta la garnison avec des troupes dévouées, qui étaient les siennes et non celles du landgraviat, portant ses couleurs à lui, et la *Reimchronik* prétend même qu'il se les attacha par des serments terribles.

La gravité de la situation apparaissait nettement; les malheurs de Brisac, les dangers de Mulhouse et de Bâle rappelaient la nécessité d'une entente entre les villes du Rhin et les Cantons suisses.

de mémoires de Bâle ou de Strasbourg qui précisément à cette époque ne racontent guère que par ouï-dire et sont tous hostiles au landvogt.

V. — PROVOCATIONS DU COMTE DE ROMONT CONTRE BERNE.

Ainsi P. de Hagenbach, au poste d'avant-garde qu'il occupait, avait encore accentué le caractère agressif de la puissance bourguignonne. Un autre lieutenant de Charles le Téméraire ne contribua guère moins à lui aliéner Berne et les Cantons suisses : nous voulons parler de Jacques de Romont[1], de la maison de Savoie, jeune homme brave, aventureux, intrigant, et plein d'ambition.

Quoique prince apanagé d'une famille souveraine, Jacques de Romont se sentit de bonne heure attiré auprès de Charles le Téméraire, dont le renom militaire plaisait à son imagination aventureuse; il était à Péronne en 1468; il était au siège de Liège, et ce premier séjour qu'il fit à la cour de Bourgogne augmenta encore son admiration pour le grand-duc d'Occident, qui de son côté voyait avec plaisir le jeune comte s'attacher à lui : vaillant capitaine, passionnément dévoué à la cause bourguignonne, il disposait de quelques bonnes troupes et pouvait être fort utile aux plans ultérieurs de Charles le Téméraire, soit à cause de ses états placés comme un coin entre Berne et la Savoie, soit à cause de l'influence que la maladie de son frère le duc de Savoie lui donnerait sûrement à la cour de Chambéry[2].

Le duché de Savoie, à cheval sur les deux versants des Alpes, moitié français et moitié italien, privé de frontières naturelles, avait cherché depuis longtemps, dans des traités d'amitié avec ses voisins, les garanties et la sécurité que son organisation

1. Jacques était le frère d'Amédée IX, duc de Savoie, de Philippe de Bresse, de Jean-Louis, évêque de Genève, etc. Né vers 1450, il fut créé comte de Romont le 26 février 1460 avec la baronnie de Vaud comme apanage; il ne reçut toutefois l'investiture définitive de cet apanage qu'en 1467; il prit parti avec ses deux frères contre Louis XI en 1468; mais Louis parvint dans la suite à regagner Philippe de Bresse.

2. Amédée IX était atteint d'une maladie mentale qui le rendait à peu près incapable de gouverner et qui faisait prévoir sa fin prochaine. Le duché de Savoie, qui était le passage obligatoire entre la Bourgogne et l'Italie, avait la plus grande importance pour les desseins de Charles le Téméraire; le duc le convoitait autant que la Lorraine ou la Gueldre.

militaire ne pouvait lui donner. Le traité avec Berne avait été renouvelé en 1469[1], le traité avec la Bourgogne en 1467; du côté de la France, les liens de parenté servaient d'alliance puisque la duchesse Yolande était la sœur du roi. Louis XI, depuis son gouvernement du Dauphiné, s'était particulièrement intéressé à la Savoie, et s'il ne demandait pas à intervenir dans les affaires du pays, il ne voulait pas non plus que l'influence y passât à ses ennemis. On pouvait donc s'attendre à le voir surveiller avec un soin jaloux les agissements de Romont, et appuyer la diplomatie bernoise.

En 1470 l'état de santé du duc Amédée devint si mauvais que sa femme Yolande fut instituée régente de l'État et reçut la tutelle des jeunes princes. Jacques de Romont y prétendait, lui aussi; il éprouva un vif mécontentement de s'en voir privé, et il commença aussitôt à faire de l'opposition à sa belle-sœur. La guerre ayant éclaté sur ces entrefaites entre Louis XI et Charles le Téméraire, le comte Romont leva le plus de troupes qu'il put, aussi bien dans son apanage qu'en Savoie, et il vint même à Berne essayer de soudoyer des mercenaires pour marcher contre le roi de France. Mais Berne avait alors de trop bonnes relations avec Louis XI pour se prêter à ces enrôlements : elle fit arrêter à Morges, par Bubenberg, Scharnachtal et Diesbach, les mercenaires sur le point de partir[2]. Jacques de Romont en fut d'autant plus dépité qu'une paix provisoire ayant été signée il ne put aller cueillir sur les champs de bataille les lauriers qu'il avait espérés. Il ne voulut cependant pas licencier ses troupes; reprochant à la régente Yolande d'avoir une politique trop française, il s'empara des châteaux de Morat, Payerne, Cudrefin, Montagny, Grandcourt, Sainte-Croix, les Clées, Corbières (juin 1471). Son frère Philippe de Bresse accourut à la curée ainsi que le sire

1. Il l'est à nouveau en 1473. Voir *Eid. Abschiede*, II, p. 451 : la duchesse de Savoie donne au comte de Gruyère pleins pouvoirs pour renouveler avec la ville de Berne et ses alliés les anciens traités entre les Confédérés et la maison de Savoie. Voir la lettre de Berne sur le même sujet à la date du 8 juillet, dans le *Lateinischen Missivenbuch*, A, 207 b.

2. Voir *Eid. Abschiede*, II, p. 425. F. Gabotto, *Lo Stato sabaudo*, VI, chap. II.

de Château-Guyon à la tête d'une bande de Bourguignons; tous ensemble s'avancèrent jusqu'à Chambéry, puis assiégèrent Yolande dans Montmélian. Mais il était impossible que Berne vît avec indifférence deux lieutenants du duc de Bourgogne faire la guerre à ses portes mêmes : Bubenberg et Diesbach vinrent avertir les rebelles que le partage de la Savoie, son alliée et sa voisine, ne pouvait avoir lieu sans qu'elle fût consultée; Louis XI poursuivit une action parallèle par l'envoi de Tanneguy du Châtel, et il demanda à son allié le duc de Milan[1] d'appuyer sa réclamation. Devant cette triple menace, Jacques de Romont dut s'arrêter; il consentit, par les traités de la Pérouse, près Montmélian (8 août), et de Chambéry (5 septembre 1471) à laisser la régence à sa belle-sœur; mais il garda les châtellenies conquises, qui commandaient les passages du Jura et qui avaient une importance stratégique considérable pour les communications militaires avec la Bourgogne.

L'année suivante Amédée mourut[2] (30 mars 1472) et la guerre faillit recommencer. Toutefois les états de Savoie ayant, dans leur assemblée du 11 avril, maintenu la régence à la duchesse Yolande, Jacques de Romont parut accepter le fait accompli. Voulait-il simplement gagner du temps dans l'espoir que Charles viendrait bientôt soutenir ses prétentions, ou pensait-il par la douceur amener peu à peu la régente à l'alliance bourguignonne[3]? On ne sait, mais il s'entendit avec l'évêque Jean-Louis pour ne plus faire d'opposition, tandis que son

1. *Lettres de Louis XI* [23 juin 1473] au duc de Milan. (Vaesen et Charavay, IV, p. 242.)

2. Son fils aîné était mort dans l'été de 1471; Louis XI s'entendit avec le duc de Milan et réussit à faire régler la succession sans que Romont en profitât. (*Id.*, 245.) Il recommença ses démarches aussitôt après la mort d'Amédée pour que la régence et la tutelle fussent maintenues à Yolande. (*Id.* 313 et 321.)

3. « La duchesse de Savoie se rapprocha tout à coup de la Bourgogne à laquelle elle lia étroitement les destinées de son duché par des conventions en date du 20 février 1471, 20 juin et 1er juillet 1472, 30 janvier 1475. Des lettres échangées entre le duc Charles et la reine Yolande prouvent qu'une vaste combinaison politique allait constituer ce royaume des Alpes dont Charles caressait le projet, après sa déconvenue de Trèves. On ne connaît pas d'une façon certaine les motifs qui ont amené ce revirement. (*Histoire de Savoie*, V. de Saint-Genis, 467.)

autre frère, Philippe de Bresse, sacrifié au traité de Chambéry, se rapprocha de Louis XI[1].

Jacques avait un commandement régulier dans l'armée bourguignonne depuis l'ordonnance du 29 juin 1471. Il fit à Louis XI le plus de mal qu'il put dans la guerre de 1472; il enleva plusieurs châteaux aux environs d'Auxerre[2]. Cette hostilité déclarée contre le roi de France n'était guère faite pour lui concilier la faveur des Bernois. Il chercha cependant à nouer avec eux des rapports amicaux, mais il ne réussit jamais à dissiper les préventions que sa conduite avait fait naître, et Charles le Téméraire montra bien peu de perspicacité en l'employant comme homme de confiance auprès des Cantons. Ni son caractère, ni sa tournure d'esprit, ni son passé ne lui permettaient de réussir dans ces délicates et subtiles missions. Il revint à la fin de l'été 1473 auprès de Charles, qui, devant Trèves même, le récompensa de son zèle en lui donnant le gouvernement de l'Artois avec le titre de lieutenant général des marches de Picardie. Serviteur et non pas seulement allié du duc de Bourgogne, Jacques de Romont prolongeait véritablement les possessions de Charles le Téméraire jusqu'à Morat, c'est-à-dire aux portes mêmes de Berne. Les mercenaires que Charles le Téméraire faisait lever en Lombardie traversaient maintenant le comté de Romont; c'est avec colère que les Bernois voyaient du haut de leurs murs passer ces masses compactes de soldats étrangers, surtout au moment où ils désiraient se donner des frontières naturelles et se protéger contre les pays voisins par une ceinture de petits États dépendants ou protégés; en outre les mercenaires italiens avaient la plus mauvaise réputation[3] possible; on savait qu'ils commet-

1. Philippe de Bresse prit du service à la cour de France et fut mis à la tête d'une armée chargée d'opérer dans le Roussillon. Louis XI l'employa aussi pour ses relations avec Berne. (Vaesen et Charavay, *Lettres de Louis XI*, V, 72 et 73.)

2. Le roi avait essayé de l'empêcher de lever des troupes dans le pays de Vaud en recommandant à l'évêque de Sion et à « ses chers amis » du Valais de lui courir sus. (*Id.*, p. 61.)

3. « Die Trämelbuben und Schölmen, die mit ihren Huren umherziben, soll man aus der ganzen Eidgenossenschaft vertreiben », dit-on à la diète de Lucerne du 21 janvier 1474. (*Eid. Abs.*, II, 731.)

taient toutes sortes de violences, de rapines et de dégâts sur leur route; les Cantons ne cesseront de s'en plaindre et de vouloir fermer la porte des Alpes par où ils arrivaient. Or en même temps que Charles le Téméraire avait investi d'un commandement militaire le comte de Romont, il en avait donné un autre au célèbre condottière napolitain Campobasso, qui prit sa route à travers les Alpes dans l'hiver de 1472-1473; à partir de ce moment les passages de mercenaires furent continuels [1].

Ainsi la Bourgogne, toute proche des Cantons suisses et cherchant à gagner partout du terrain, toujours armée, toujours en quête de guerres et de conquêtes nouvelles, devenait beaucoup plus dangereuse pour eux que l'Autriche, lointaine, affaiblie, sans soldats. Désormais un changement de front dans la politique des Cantons ne pouvait manquer de se produire. Le projet de réconciliation avec l'Autriche de 1472 n'avait pas été complètement abandonné. Quel fut le véritable auteur de ce projet? On l'attribue généralement à Hermann, évêque de Constance, et à Jean d'Eberstein, qui le rédigèrent et le présentèrent, en l'absence de l'ambassadeur bourguignon, à la diète de Constance où, d'ailleurs, il ne fut pas adopté. Mais déjà il avait été l'objet de délibérations dans les diètes de Lucerne du 26 janvier et du 11 mars précédent [2]. Louis XI, qui cherchait partout des ennemis à Charles le Téméraire, ne manqua pas de se l'approprier et de le faire recommander par

1. Le 25 janvier 1473, Louis XI écrit au duc de Milan pour le prier d'arrêter et de détrousser au besoin, s'il veut traverser ses États, le comte de Campobasso qui est allé en Italie recruter des hommes d'armes pour le duc de Bourgogne. Il adresse le même jour une lettre semblable à la duchesse de Savoie. Campobasso était Napolitain; longtemps attaché au parti angevin, il fut banni du royaume de Naples lors du triomphe du parti aragonnais et servit le duc de Calabre, Jean d'Anjou. Il se disait parent du duc de Bretagne. Après la mort de Nicolas de Calabre, fils du duc Jean, il entra au service de Charles le Téméraire qui en fit son chambellan. Il conserva néanmoins des attaches avec la maison de Lorraine, à laquelle nous le verrons revenir lorsqu'il sera mécontent de Charles le Téméraire, ou qu'il jugera la fortune de celui-ci compromise. (*Lettres de Louis XI*, Vaesen et Charavay, V, p. 103 et p. 105.)

2. *Eid. Abschiede*, II, p. 429-431. Le projet fut présenté également à la diète de Zug le 24 février, à celle de Constance le 26 juillet. Le recès de cette dernière diète manque. (Voir *Berner Ratsmanual*, X, 113.) A cette époque Berne est favorable à la paix avec l'Autriche. (*Absch.*, II, 437; Voir au même endroit le projet de l'évêque Hermann.)

ses agents, Diesbach, Jost de Silinen [1], auxquels il donna de l'argent à distribuer dans les Cantons. Le principe en était une paix durable entre les Suisses et leur ancien suzerain le duc d'Autriche. A Berne, à Constance, à Lucerne, beaucoup de bons esprits désiraient depuis longtemps voir cet accord se réaliser [2] puisqu'il comportait la reconnaissance légale de l'émancipation de 1315.

Il est vrai que la réconciliation avec l'Autriche conduisait presque sûrement à la guerre avec la Bourgogne. Une fois appuyé par de solides alliés, Sigismond ne manquerait pas de faire tous ses efforts pour regagner le landgraviat qu'il regrettait toujours, et dont Charles le Téméraire ne voulait se dessaisir à aucun prix. Ces conséquences n'échappaient ni aux villes de la Décapole [3] ni à Berne; mais les premières jugeant la guerre inévitable voulaient la faire avec de bons alliés, et Berne craignait maintenant Charles le Téméraire plus que Sigismond. La difficulté était d'entraîner les Cantons de l'est qui préféraient l'alliance bourguignonne, car pour eux l'ennemi héréditaire restait toujours le duc d'Autriche; ce furent les instances de Berne, où le parti français dominait dès 1472, et l'habileté des envoyés de Louis XI, qui peu à peu les tournèrent contre la Bourgogne.

1. Nicolas de Diesbach était Bernois, mais il recevait une pension de Louis XI, et il fut un des agents les plus actifs de l'influence française en Suisse; très intelligent, très souple, brillant, éloquent, libéral, il avait rempli de nombreuses missions en Allemagne et en Italie; le 9 juin 1473 il avait été envoyé au duc de Milan avec une allocation de 100 florins; il se plaignit que ce n'était pas assez. (*Eid. Absch.*. II, 711.) Louis XI trouva facilement le moyen de se l'attacher.

Jost de Silinen était le coadjuteur de l'évêque de Grenoble; il connaissait bien la Suisse, il était d'esprit souple et délié, et il fut toujours l'homme de confiance de Louis XI. Il était Suisse, né à Küssnacht aux environs de 1435; élevé pour l'état ecclésiastique, il alla à Rome, puis fut élu *Probst am Chorherrenstift zu Beromünster* (Lucerne), 1469; il se lia de bonne heure avec le cardinal de Rohan; Louis XI en fit le coadjuteur de l'évêque de Grenoble et l'employa particulièrement dans les affaires suisses. En mai 1473, J. de Silinen se tient à la cour de France (Lütolf, *Geschichtsfreund*, XV, p. 158); en 1479 il est nommé évêque de Grenoble.

2. Dändliker, *Urk. u. Vorspiel...*, p. 14.

3. Voir aux Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne*, une lettre de Strasbourg à Bâle qui parle d'entrer en campagne immédiatement après la signature du traité.

CHAPITRE II

RÉCONCILIATION DES SUISSES AVEC SIGISMOND : UNION DE CONSTANCE

I. — SIGISMOND ET BERNE ACCEPTENT LE PRINCIPE D'UN ARRANGEMENT ENTRE L'AUTRICHE ET LES CANTONS SUISSES.

Ce rapprochement entre le duc d'Autriche et les Cantons fut très laborieux. Dans un pays d'opinion, comme était la Suisse, on ne se décide pas sans répugnance à lier partie avec l'ennemi héréditaire, que l'on déteste depuis des siècles et que l'on craint encore après lorsqu'il a cessé d'être dangereux. Quant à Sigismond, trop léger pour avoir des rancunes aussi vivaces, il tenait cependant des Habsbourg par une certaine obstination, qui se relâchait quelquefois, mais qui le faisait revenir à la même idée après de longs intervalles et de grands détours. Ses préjugés contre les Suisses étaient ceux de toute la noblesse à l'égard des bouviers et des roturiers; sa haine, celle d'un suzerain contre des vassaux rebelles qui avaient rejeté son autorité et battu ses armées. Tant qu'il compta sur l'aide de Charles le Téméraire pour les châtier et les remettre sous le joug, il n'eut pour eux que hauteur et mépris. Mais quelques années après le traité de Saint-Omer, il vit bien que son ambitieux allié ne poursuivait que des avantages personnels.

Le rôle même d'officieux intermédiaire qu'il avait joué longtemps entre Charles et l'empereur devint à peu près nul; on s'adressa à lui de moins en moins; les deux parties correspondirent directement par leurs envoyés spéciaux. P. de Hagenbach fut chargé de différents messages auprès de Frédéric; pendant l'été de 1473, il fit un long séjour à la cour de Baden-Baden; les négociations relatives à l'entrevue furent conduites en dehors de Sigismond; celui-ci comprit que lorsque les deux princes se trouveraient en présence, il serait entièrement mis de côté. Ayant perdu tout espoir de châtier les Suisses, voyant que la domination bourguignonne s'implantait en Alsace et cherchait à s'y agrandir, il ne pouvait que revenir, et cette fois sincèrement, sans autre conduite possible, aux projets d'arrangement de 1472.

Mais comment ramener les Suisses qui avaient été si vivement indisposés contre lui? Ni l'évêque de Constance, ni les villes de la Décapole n'avaient réussi à procurer l'entente. Il y fallait une diplomatie plus savante, une autorité plus grande, des moyens plus considérables.

Sigismond s'adressa à Louis XI[1] comme il avait fait cinq ans auparavant, lui exposa ses ennuis, lui proposa de transporter à la France l'engagement consenti en faveur de la Bourgogne et s'offrit humblement à être son *Rat und Diener*.

Depuis cinq ans Louis avait pris une vue plus complète et plus claire de la situation sur le Rhin. Il ne voulait à aucun prix s'engager directement dans une affaire qui avait amassé tant de colères sur le duc de Bourgogne, mais il était heureux d'en profiter au détriment de celui-ci. Il répondit amicalement à Sigismond, lui promit de l'argent, ses bons offices, et lui

1. Sigismond n'avait plus d'espoir qu'en Louis XI. Au mois de juillet le duc Louis de Bavière avait essayé de le réconcilier avec les Suisses et avait échoué. (*Eid. Absch.*, II, 716.) Au commencement d'octobre, il s'adressa au duc de Milan et lui proposa une alliance contre les Suisses; le duc de Milan s'empressa d'en informer ceux-ci, ajoutant qu'il désirait vivre en bonne intelligence avec eux. Les Cantons avaient alors quelques griefs contre Galéas : ils firent une réponse polie mais assez hautaine, et l'invitèrent à mettre ses actes en harmonie avec ses paroles amicales. (*Eid. Absch.*, II, 458.) Au mois de décembre suivant, on voit que les relations se sont beaucoup améliorées entre les Suisses et le duc de Milan. (*Id.*, 462.)

recommanda de se réconcilier avec les Suisses auxquels il écrivit lui-même [1]. Mais de ce côté il trouva d'abord une forte résistance; l'irritation causée par l'affaire de Pilgeri de Heudorff n'était pas encore calmée.

A la diète de Lucerne, le 28 juillet, Jost de Silinen, l'envoyé du roi de France, ayant parlé d'alliance avec Sigismond, on lui fit une réponse évasive. Il est vrai que les ambassadeurs bourguignons venaient eux aussi de parcourir les Cantons, où ils avaient réussi à raviver de vieilles sympathies; ils annoncèrent même, à cette diète du 28 juillet, que le duc Charles s'était allié, en vue de la Croisade, avec le roi de Naples et les Vénitiens, mais que le duc de Milan [2] ayant une attitude hostile, il était nécessaire de le mettre à la raison avant de partir : ils espéraient que les Suisses voudraient bien prêter leur concours. Charles le Téméraire ne fut pas plus heureux que Louis XI; il vit ses propositions repoussées; mais son but était en partie atteint : en attirant sur le Milanais l'attention des Cantons forestiers qui ne voyaient de guerre utile qu'à l'est et au sud, il les avait détournés de l'Alsace. Il fallut toute l'activité des agents de Louis XI exploitant les vastes desseins du duc Charles manifestés par les fêtes de Trèves, puis la maladresse de Hagenbach à l'égard des Suisses lors du passage de Frédéric III à Bâle, enfin sa tyrannie dans le landgraviat pour ramener les Suisses à l'idée d'une entente avec l'Autriche [3].

1. *Eid. Abschiede*, II, 453.

2. Dès le début de la Confédération suisse, il y avait eu hostilité des Waldstätten contre les petits princes de la Levantine et contre le Milanais, à cause des passes du Gothard qui avaient une grande importance commerciale. (Daguet, *H. de la C. S.*, I, 214.)

3. Cette allyance que le Roy conduisit... tourna depuis à grant prouffit au Roy et plus que la pluspart des gens n'entendent; et croy que ce fut une des plus saiges choses qu'il feit oncques en son temps et plus au dommage de tous ses ennemys; car le duc de Bourgongne deffaict, oncques puis ne trouva le roy de France homme qui osast lever la teste contre lui; ne contredire à son vouloir... car tous les aultres ne navigeoient que soulz le vent de cestuy là; parquoy fut grant œuvre... et ne se feit point sans grant despence et sans faire maintz voyaiges. (Comines-Dupont, II, 4.)

F. Kirk dit qu'il n'y a pas dans l'histoire de tout ce temps-là un fait qui soit demeuré entouré de plus de mystère que cette alliance; que Comines lui-même est mal informé des détails et qu'il « n'attribue pas à Louis XI le rôle prépondérant qu'y a eu ce prince. L'alliance offensive contre la Bourgogne, ajoute-t-il (III, 254), fut l'œuvre du roi de France et de lui seul..., c'est lui qui l'ourdit

Lors des fêtes de Trèves, Berne recommanda à Louis XI de se tenir sur ses gardes. Louis lui envoya de nouveau Jost de Silinen avec de grandes démonstrations d'amitié et une invitation à resserrer les liens de leur alliance[1].

Pendant ce temps, à Trèves, l'ambassade de Sigismond était tenue en dehors de toute négociation, et lorsque, humiliée de jouer un rôle aussi effacé, elle annonça son intention de partir, le duc de Bourgogne lui répéta avec emphase qu'il avait fait jusqu'ici tout ce qu'il avait pu pour amener par ambassadeurs un arrangement entre Sigismond et les Suisses ; il voulait, ajoutait-il, essayer de régler lui-même cette question au cours d'un voyage qu'il entreprendrait dans le landgraviat, mais il considérerait comme une trahison toute négociation de Sigismond avec Louis XI[2]. L'ambassade resta toutefois à Trèves jusqu'à la fin des fêtes. Elle eut une audience le 25 octobre dans l'après-midi, mais la réponse qu'elle reçut se ressentit du dépit que venait d'éprouver le duc au départ de l'empereur. « Il avait appris, disait-il, que Sigismond, après lui avoir engagé régulièrement le landgraviat d'Alsace, où de grosses dépenses jusqu'ici infructueuses avaient été faites, cherchait à le mettre en d'autres mains. Il était prêt, quant à lui, à tenir ses engagements du traité de Saint-Omer, mais il exigeait que Sigismond tînt les siens et renonçât à intriguer contre lui. » Il se refusa, malgré la demande des ambassadeurs, à donner cette réponse par écrit[3].

pour la réalisation de ses vues particulières. Son rôle ne se borna pas à la tâche facile de jeter l'allumette enflammée sur un tas de matières combustibles préparées pour l'explosion... ». L'historien américain exagère certainement le rôle joué par Louis XI ; en réalité le roi de France profita d'un mouvement d'hostilité des pays rhénans contre Charles le Téméraire, mouvement qu'il sut diriger avec beaucoup d'habileté pour le bien de la France, mais aussi pour le bien de l'Alsace, de la Suisse et même de la Lorraine. Witte et Bachmann exagèrent dans un autre sens, lorsqu'ils considèrent cette coalition comme la lutte de l'élément germain contre l'élément français.

1. Vaesen et Charavay, *Lettres de Louis XI*, V, p. 189.

2. Chmel, *Monum. Habsb.*, II, p. 47.

3. Serenissimus Burgundie dux locutus est per cancellarium suum quod intelligeret, quod dominus Sigismundus vellet comitatum Ferretanum tradere ad manus aliorum, quem cum aliis terris pro quibus pecunias suas paratas exposuerit et sumptus et expensas faceret et fecisset, sine aliquo sibi respondente de terris illis. Et cum hoc illas gentes Switzeros domui Austrie inimicos quod sibi obsequium prestitissent refutasset, et se aduersus istos domino nostro

D'obligeants intermédiaires essayèrent, pendant le séjour de Charles à Brisac, de rapprocher les deux anciens alliés. Le légat du pape remonta tout exprès le Rhin depuis Cologne; nous ne savons, d'ailleurs, s'il était encouragé dans cette médiation par l'empereur. L'électeur Frédéric, débarrassé après le 25 novembre de la crainte d'une alliance entre Charles et l'empereur son ennemi personnel, désirait employer également ses bons offices; la situation de ce prince, placé entre les villes du Rhin dont il était le tuteur et Charles le Téméraire dont il était l'ami, devenait fort délicate [1]. On peut être certain aussi que le margrave de Neuchâtel-Hochberg, à cause de ses relations amicales avec Berne et avec la Bourgogne, fit tous ses efforts pour éviter le conflit.

Tant de bonne volonté échoua. Le duc de Bourgogne s'inquiétait peu de Sigismond qu'il croyait à sa discrétion, et il lui en voulait de ses négociations avec Louis XI. Sigismond ne vint pas, comme ç'eût été naturel, saluer le duc à Brisac, soit parce qu'il était trop mécontent de lui pour désirer le rencontrer, soit parce qu'il éprouvait de la honte et de la tristesse à parcourir en voyageur un pays dont il avait été le souverain. On a même prétendu [2] qu'il craignait le sort de Louis XI à Péronne, ou celui d'Adolphe de Gueldre; mais rien n'appuie cette supposition, que d'autre part la parenté de Sigismond et de l'empereur rend bien invraisemblable. Il est plus probable que le duc d'Autriche s'était rejeté complètement du côté de

principi obligasset subsidiari, pro quibus subsidiis... ..... sepe et sepius respondisset non velle relinquere dominum Sigismundum sed cum effectu ea facere que sepe et sepius repromisisset, quia eum sincero corde dilligeret. Dicens ipsum repromississe quod illas terras ad nullius ulterius manus unquam tradere vellet vita eius comite sed in suis manibus permanere. Quod quidem uti promissen esset fieri speraret et ab illo principe Sigismundo non diuelli. Quod si secus fieret prout non speraret ipse dominus dux non acquiesceret. Rogans illam suam voluntatem fideliter sue dilectioni referri. Super hoc oratores Austrie repetendo omnia narrata prout narrabantur, petierunt sibi in scriptis tradi omnium narratorum copiam ut absque diminutione offerre domino suo principi valerent. Dux deliberatione recepta copiam fieri denegavit deprecando ut memores narratorum fidelius quo fieri posset ad aures principis nostris deferremus. Dum igitur aliter fieri non poterat cum votivo valere et gratioso recessu abiuimus inclinantes. (Chmel, *Monum. Habs.*, I, 1, 47.)

1. Voir une lettre de l'électeur palatin, imprimée par C. C. Bernoulli dans les *Basler Chroniken*, III, p. 367.

2. Witte, *Zur. Geschichte...*, 39.

Louis XI et que le roi de France lui faisait entrevoir l'espoir d'un prompt et favorable arrangement avec les Suisses. Louis, en effet, ne négligeait rien pour hâter cette solution ; il recourut à l'argument qui avait le plus de force avec les Suisses et il les fit informer par Jost de Silinen qu'il était disposé à prêter à Sigismond non seulement un appui diplomatique mais encore un appui pécuniaire [1].

Au reste on était convaincu un peu partout que le duc, ayant manqué l'empire, allait reprendre ses projets de royauté. On ne savait s'il s'en tiendrait comme autrefois à l'idée d'un royaume de Gaule-Belgique s'étendant de la Bourgogne à la mer du Nord. On trouvait qu'il commençait à avoir trop d'intelligences en Savoie, en Italie ; on savait qu'il négociait avec René d'Anjou au sujet de la Provence et du royaume des Deux-Siciles.

Presque autant que Strasbourg et Bâle, Berne et Lucerne pouvaient craindre pour leur indépendance. Aussi le 4 janvier 1474, Bâle, Colmar, Strasbourg, Berne, Lucerne, Soleure, Fribourg étaient déjà d'accord sur la nécessité de racheter les possessions autrichiennes [2].

Le 13 janvier suivant, tous les contractants du pacte du 24 février 1473 affirment une fois de plus leur solidarité [3].

1. Dierauer, *Geschichte der Schweiz. Eid.*, II, p. 179.

2. *Cart. de Mulhouse*, IV, 1725. « Le Conseiller Jean Hutter, envoyé en députation à Bâle, mande au maître et au conseil de Colmar qu'il s'est rencontré « à la diète avec les représentants de Strasbourg, de Berne, de Lucerne, de « Soleure et de Fribourg, lesquels sont tombés d'accord pour fournir la somme « nécessaire au rachat des possessions autrichiennes moyennant les garanties « déjà convenues. Là-dessus ceux de Berne ont communiqué une lettre du duc « de Bourgogne, laquelle a décidé les Suisses à partir le jour même pour se « rendre auprès de Charles le Téméraire avec l'intention de lui parler du « rachat. Tout le monde est plein d'espoir sur l'issue favorable des négociations ; le conseiller de l'électeur palatin et le député de Colmar se sont « décidés à attendre le retour des Confédérés afin de pouvoir délibérer sans « désemparer sur la réponse qu'ils apporteront. » On ne sait pas si réellement les envoyés parlèrent du rachat au duc Charles, ni quelle réponse il leur donna.

3. *Id.*, 1730. Recès de la diète de Bâle, du jour de la Saint-Hilaire 1474, admis, ad referendum par les députés des évêques de Strasbourg et de Bâle de l'électeur palatin, du margrave Charles de Bade, des villes de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de Schlestadt, de Kaisersberg, d'Obernai, de Munster, de Rosheim, des Cantons confédérés et de leurs autres alliés en général. Les parties font alliance aux conditions qui suivent : Chaque contractant continuera de jouir de ses privilèges, franchises, grâces, us et coutumes. Si, contre tout droit, un peuple étranger use de sa force contre un ou plusieurs membres de l'alliance

Puis, deux séries de négociations qui paraissent différentes, mais qui en réalité concourent au même but, se poursuivent activement : la Basse-Union s'occupe de régler la question du rachat de la prévôté mulhousienne, et Louis XI travaille à détruire les derniers obstacles qui pouvaient empêcher l'entente entre les Suisses et Sigismond.

Le nouveau délai que Charles avait accordé aux gens de Mulhouse expirait au commencement de février. Aux éléments primitifs de la Basse-Union, à Berne et à Soleure, se joignirent Kaysersberg, Obernai, Münster et Rosheim pour prêter à Mulhouse sur bonnes garanties les 2 100 florins qui lui étaient immédiatement nécessaires[1] (3 février) « en conséquence les dites villes sont mises en possession de tous les droits, profits, émoluments, rentes et appartenances dépendant de la prévôté »..... et surtout elles n'ont plus à craindre l'intrusion de Hagenbach. Après avoir joué un rôle simplement défensif en faveur de Mulhouse, la Basse-Union, d'accord avec Berne et Soleure, prenait un rôle actif à propos d'une question purement financière, il est vrai, mais en proclamant son droit d'intervenir à Mulhouse, et bientôt après, dans le landgraviat[2].

L'empereur approuva tacitement au moins cette intervention; il se contenta d'exiger une clause qui réservait ses droits au rachat et remettait la nomination d'un sous-prévôt à l'électeur palatin. Comme ni Hagenbach, ni Charles le Téméraire ne protestèrent, il fut facile de faire croire aux Cantons forestiers que l'irritante question du landgraviat pourrait se résoudre pacifiquement, de même que celle de Mulhouse, par un rachat régulier.

pour leur ravir leurs privilèges ou les détacher de l'empire, les autres lui viendront en aide selon que les circonstances l'exigeront. On se réserve la faculté d'admettre d'autres États dans l'alliance qui sera conclue pour dix ans. Chaque député recevra copie de ce recès pour le soumettre à ses commettants, et après qu'ils en auront délibéré, la diète se réunira de nouveau à Bâle, le dimanche avant la Purification.

1. *Cart. de Mulhouse*, IV, 1734, 1735, 1736, 1737.

2. A la diète de Lucerne du 4 février 1474, la majorité des Cantons se prononce pour un arrangement ferme avec l'Autriche et une alliance avec la Basse-Union. (*Eid. Absch.*, VI, p. 471.)

II. — LA POLITIQUE BOURGUIGNONNE ET L'ACTION DE LOUIS XI FAVORISENT CE RAPPROCHEMENT

Depuis qu'il avait succédé à Philippe le Bon, Charles ne s'était point encore montré dans ses États héréditaires de Bourgogne, les seuls où il fût l'objet d'un loyalisme respectueux et sympathique, parce qu'il n'y était pas connu. Il se réservait d'y faire un voyage triomphal, d'y procéder aux funérailles pompeuses de son père et de sa mère, d'y parler de ses projets grandioses. Ces projets devenaient de plus en plus précis dans son esprit, et comme ils ouvraient d'immenses perspectives à son orgueil et à son ambition, il aimait mieux les exposer à la chevaleresque Bourgogne qu'aux Flamands égoïstes dont l'enthousiasme se mesurait toujours à une question d'argent.

Le 23 janvier, il entra à Dijon au milieu d'une pompe extraordinaire. « La route, dit F. Kirk, était couverte de devises et d'emblèmes rappelant ses exploits passés ou présageant sa gloire future. Le 26, il présida un banquet où les prélats, les nobles et les députés des deux Bourgognes étaient présents. Les fêtes terminées, il adressa à l'assistance un chaleureux discours, bien fait pour exciter l'enthousiasme dans les cœurs de ses auditeurs. Il leur parla de cet ancien royaume de Bourgogne que les rois de France avaient usurpé et converti en duché. Circonstance, ajouta-t-il, à laquelle ses sujets devaient réfléchir souvent, aussi bien que lui-même. Puis il s'arrêta brusquement en disant qu'il avait à ce sujet des idées qu'il croyait devoir enfermer en son cœur et ne communiquer à personne. Deux jours plus tard, il y eut une nouvelle entrée solennelle dans Dijon, une nouvelle procession, un nouvel appel aux sympathies et aux souvenirs du peuple[1]. »

1. Kirk, III, p. 169. L'auteur, qui parle si souvent de la bonne foi et de la loyauté de Charles, accepte naturellement l'idée de cet ancien royaume de Bourgogne que les rois de France ont usurpé, et il ne se demande pas quels eussent été les droits de Charles le Téméraire à l'ancien royaume de Bourgogne si les rois de France ne l'avaient pas usurpé pour le donner à son trisaïeul.

Les appréhensions qui, depuis l'entrevue de Trèves, troublaient tous les esprits, de Strasbourg à Berne et à Paris, n'avaient jusqu'ici pour causes que des conjectures : mais après que le duc eut parlé si clairement et si imprudemment, il apparut combien ces craintes étaient fondées. Rien ne pouvait être plus décisif pour hâter la conclusion de l'alliance en formation. On le vit bientôt : quelques jours avant le discours de Dijon, les envoyés du roi de France annoncent à la diète de Lucerne (21 janvier) que Sigismond est prêt à entrer en arrangement et qu'il convient de s'entendre avec lui au sujet d'une alliance ferme et du rachat des possessions d'Alsace[1] (Louis aimait mieux, prévoyant la guerre imminente et désirant se garder une porte de sortie, faire opérer le rachat par d'autres que de s'engager lui-même, comme Sigismond le lui avait demandé); les confédérés ajournent leur réponse; mais, dès le 4 février, aussitôt après le discours de Dijon, ils reconnaissent la possibilité de lier la question de la paix avec l'Autriche à celle du landgraviat, et, sur la proposition de Bâle, ils décident qu'ils s'allieront à la Basse-Union[2]. Les Cantons forestiers seuls élèvent encore des difficultés. Le 21 février, à la diète de Bâle, les envoyés de Sigismond[3] sont admis à siéger

1. *Eid. Absch.*, n° 470.
2. *Eid. Abschiede*, p. 471.
3. Charles, qui sentait Sigismond lui échapper et qui était peut-être mécontent de ne pas l'avoir vu accourir lors de son passage en Alsace, l'invita à venir en personne à Dijon. Sigismond s'en garda bien, car il avait alors des pourparlers suivis avec Louis XI et avec les Suisses; il se contenta d'envoyer un ambassadeur au duc de Bourgogne pour se disculper. L'ambassadeur exposa que si des négociations avaient eu lieu par les soins de Louis XI, vieil allié de l'Autriche, c'était à l'effet de procurer une paix durable entre les Suisses et le duc Sigismond (immortali illa amicitia qua in hunc usque diem corona Francie et domus Austrie invicem devincte erant, magnopere optaret regalis dignitas quatenus princeps Austrie dominus noster unanimi concordia stabili et perpetua pace cum Swiceris eorumque confederatis persisteret...). Puis il demanda que P. de Hagenbach n'empiétât ni sur les juridictions ecclésiastiques ni sur les droits de la maison d'Autriche, enfin qu'il rendit la liberté à Siegelmann et cessât d'inquiéter les gens de Neubourg. Charles, dans une réponse brève et hautaine, reprocha à Sigismond d'avoir cherché l'appui du roi de France, le plus grand ennemi de la Bourgogne; pour les affaires de Neubourg et de Siegelmann il se déclara prêt à les examiner dans un esprit conciliant. L'ambassadeur excusa son maître : c'est Louis XI, dit-il, qui avait pris l'initiative des négociations; Sigismond ne méritait aucun reproche, car le duc Charles avait lui-même essayé de conclure avec les Suisses un traité

officiellement à côté de ceux de la France, de la Basse-Union et des Cantons.

C'était le rapprochement d'ennemis plus que séculaires; c'était la fin des longues guerres entre l'Autriche et la Suisse; c'était l'union des pays de langue allemande avec la France pour arrêter les progrès envahissants du grand-duc d'Occident. Nous pouvons observer dans les chroniqueurs de l'époque et surtout dans les recès des diètes suisses qui reflètent les mouvements d'opinion en même temps qu'ils indiquent les actes publics, comment la Confédération helvétique perd peu à peu ses sympathies bourguignonnes pour arriver à des sentiments très décidés d'hostilité contre Charles le Téméraire; nous n'avons pas de renseignements aussi précis sur le changement d'attitude de Sigismond [1], mais nous savons que les princes du XV^e^ siècle ne s'embarrassaient pas d'une politique suivie et qu'ils exécutaient sans scrupule les volte-face les plus imprévues selon leurs intérêts du moment [2]. Sigismond,

avantageux pour la Bourgogne, sans que l'Autriche y fût comprise. Charles ne répondit rien et l'ambassadeur ne put savoir ce qu'il pensait au juste. Ad hoc dux Burgundie per suum cancellarium nihil respondit sed ipsemet dux movens caput subrisit, quid autem hec res veritatis intra se contineat non est nobis certum nec evidens. (Chmel, *Monumenta Habsburgica*, I, 1, p. 82-90.) On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la duplicité de Sigismond ou de l'aveuglement de Charles qui, content d'avoir humilié l'ambassadeur autrichien, ne prend aucune mesure pour dissiper l'orage qu'il voit se former contre lui.

1. Les chroniques de Strasbourg, Herzog, *K. und B. Chronik*, Trausch, Königshofen, disent que les paysans, surchargés d'impôts et de corvées par le landvogt, lui demandèrent d'abord un adoucissement à leurs maux, et, sur son refus, envoyèrent des députés à Sigismond, leur ancien seigneur, pour l'informer que le traité de Saint-Omer était violé et pour réclamer de lui aide et protection. Sigismond aurait écrit à Hagenbach, qui ne fit que redoubler de tyrannie. (Bussières, *Ligue...*, 52.)

2. Louis XI employa à cette négociation tous ses soins, d'excellents diplomates et passablement d'argent; il servit des pensions des deux côtés, aux Suisses et à Sigismond.

Voir l'intéressante biographie de Jost de Silinen dans le *Geschichtsfreund*, XV, 6, par Lütolph; Suisse de naissance, Silinen était au service de Louis XI. Si la réconciliation était avantageuse à Louis XI on ne peut dire qu'elle fût dommageable aux Suisses ou à Sigismond. « Die Eidgenossen waren froh, Frieden und Garantie ihres Gebietes zu erhalten; Österreich musste wünschen, nicht mehr in beständiger Gefahr zu schweben, und im Nothfall sich der Hülfe der Eidgenossen bedienen zu können... Einstimmig preisen alle Schriftsteller jener Zeit diese Richtung als ein edles, verdienstes und segensvolles Werk. » D'ailleurs, A. de Bubenberg, homme de haut caractère et partisan de la Bourgogne « nicht nur nicht gegen dasselbe auftritt sondern eifrig für dasselbe wirkt ». (Dündliker, *Ursachen...*, 57 et suivantes.)

voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de recouvrer le landgraviat, se laissa assez facilement persuader par Louis XI[1]. Que risquait-il, d'ailleurs? On ne lui demandait pas d'argent; on ne lui demandait pas de soldats.

Aussi bien ne possédait-il ni l'un ni l'autre; il dut l'avouer au début des pourparlers. On s'y attendait, et comme les Suisses, non plus, ne pouvaient rien payer, les opulentes villes du Rhin avaient depuis longtemps fait leur compte pour avancer l'argent. A la vérité, on ne savait pas exactement à combien se montait la créance; elle se composait des 50 000 florins stipulés au traité de Saint-Omer, et, en plus, des sommes versées par Hagenbach pour les rachats de villes engagées; l'envoyé de Sigismond avait intérêt à l'estimer au-dessous de sa valeur, et les villes prêteuses, nullement assurées de rentrer dans leurs déboursés, ne songèrent pas à rectifier le compte présenté. On se mit d'accord, à la séance du 23 février, sur le chiffre de 80 000 florins, qui était certainement trop faible d'au moins 25 000. Bâle, Colmar, Schlestadt décidèrent de prendre à leur charge la moitié de l'avance « par égard pour le duc Sigismond et les Confédérés, dans l'intérêt de l'empire et de certains de ses membres particulièrement exposés ». Strasbourg consentit à avancer l'autre moitié moyennant des garanties suffisantes de remboursement, à condition toutefois que l' « alliance projetée entre quelques princes, seigneurs et villes et les Cantons confédérés serait effectivement conclue[2] ». Le traité de Saint-Omer portait bien que la somme devait être déposée à Besançon; mais l'envoyé

1. Les chroniqueurs du temps, Schilling, Edlibach, Stumpf, sont d'accord pour attribuer à Jost la plus grande part dans ce traité. « Jost von Silenen wurde vom französischen Herrscher, der bei seinem Scharfsinne in der Wahl der Personen selten fehlgriff, zur Vollführung des Werkes bestimmt, und trat wie gehört bereits im Jahr 1473 auf dem Tage in Zürich und den 28 gleichen Monats zu Lucern in dieser Angelegenheit vor die Eidgenossen. Während den folgenden acht Monaten entwickelte derselbe eine ungemeine Thätigkeit bald mit den Schweizern, bald mit Sigismund unterhandelnd. » (Lütholf, p. 159.) Un peu plus loin, Lutholf l'appelle « Der französische Botschafter », et dit qu'il avait le titre « eines königlischen Rathes ». L'avis de Lütholf est que, dans cette négociation, l'activité de Jost fut aussi utile aux Suisses qu'à Louis XI.

2. *Cartulaire de Mulhouse*, IV, n° 1742.

de Sigismond n'en souffla mot, et les villes, très méfiantes en matière d'argent, décidèrent que le dépôt aurait lieu dans les coffres de l'une d'elles, à Bâle. Il fut convenu d'ailleurs que le rachat serait opéré par une dénonciation régulièrement faite au duc de Bourgogne. Une nouvelle diète devait se réunir à Constance, le 27 mars suivant, pour conclure et sceller l'alliance.

Les négociateurs se mettaient un bandeau sur les yeux pour ne pas voir les conséquences de leur intervention. Ils semblent en effet ne se proposer qu'un but pacifique ; ils ne parlent que de se défendre contre des envahissements possibles ; ils supposent que le duc de Bourgogne acceptera sans difficulté toutes les conditions qu'ils entendent lui poser. Il est probable qu'on cherchait à ne pas effrayer les Cantons forestiers trop vite, car, à la moindre crainte de guerre, ils se fussent retirés. L'essentiel était que la Confédération fût liée par un traité formel[1]. Berne, que sa situation géographique faisait en quelque sorte le porte-parole des Cantons pour les affaires du landgraviat, ne manquerait pas ensuite de s'engager à fond.

Au cours du mois où s'était tenue la diète de Lucerne, des mouvements de révolte éclatèrent dans le landgraviat. Hagenbach, ayant eu quelque temps auparavant des démêlés d'intérêts avec la ville badoise de Neubourg, imagina, pour y mettre fin, d'enlever le bourgmestre Siegelmann. Les Neubourgeois gardèrent un profond ressentiment de cet affront, et aussitôt qu'ils eurent appris qu'une coalition puissante se formait contre lui, ils répondirent à la violence par la violence. Le 27 février, au nombre de 200, ils franchissent le Rhin et viennent attaquer, dans sa propre maison, le résident bourguignon, Bromann, qu'ils accusaient de les avoir souvent molestés. Ils tuent Bromann, blessent un de ses fils, saccagent la maison et se retirent sans être inquiétés.

1. Louis XI promit aussi son appui militaire. Le 14 mars, il informe les Confédérés que si Charles de Bourgogne tente quelque chose contre Mulhouse il les défendra avec toute son armée. Il désire, d'ailleurs, une alliance plus étroite avec eux. (*Eid. Absch.*, III, 482.)

C'est alors que l'on vit combien cette domination bourguignonne, si provocante, était faible en réalité. Il ne s'agissait en somme que d'un acte de brigandage, qu'une bonne police eût dû prévenir, qu'une troupe peu importante pouvait punir. Mais le landvogt n'osait déplacer une garnison, par crainte de provoquer une révolte immédiate. Il ne pouvait pas compter non plus sur les troupes levées dans le pays même — ces troupes que, par un malheureux besoin de plaire, il avait fait défiler sous les yeux de son maître à Ensisheim —, car elles eussent probablement refusé de marcher ou fait cause commune avec les Neubourgeois ; il n'avait pas la moindre compagnie bourguignonne, car Charles, occupé de mille projets, s'en servait ailleurs ; il disposait à peine d'un millier et demi d'étrangers abhorrés — 800 Picards, 200 Wallons, quelques corps allemands ou italiens d'une fidélité plus que douteuse — qui suffisaient à peine à contenir Brisac frémissante. Charles croyait avoir assez fait en montrant à l'Alsace 8 ou 10 000 hommes pour donner une idée de sa puissance, et il s'imaginait qu'une crainte salutaire resterait dans les esprits après son départ. Il se trompait étrangement. Un fils de Bromann avait échappé au massacre ; il vint à Ensisheim raconter l'incident et demander vengeance. Le prévôt, plus clairvoyant que Hagenbach, répondit que lui-même s'attendait à être attaqué du jour au lendemain et qu'il avait besoin de conserver près de lui le peu de forces dont il disposait. Hagenbach, mis au courant de l'incident[1], ne parvint qu'au bout de dix jours à réunir 600 hommes, et encore ne se risqua-t-il pas à sortir du territoire bourguignon. Lui, qui souvent avait méprisé les formalités de justice pour l'action militaire plus prompte, il n'osa faire de sa petite armée qu'un tribunal. Arrivé à Ottmars-

1. Witte (*Zusammenbruch...*, p. 45) pense qu'à ce moment Hagenbach se rendait compte qu'il était entouré de dangers, mais qu'il n'arrivait pas à savoir en quel lieu il fallait agir pour rompre la trame qui s'ourdissait autour de lui.... « er war kaum in der lage irgend etwas vorzunehmen. Er fühlte dass der Boden allenthalben unter ihm wankte, er merkte dass sich ein Netz um ihn zusammenzog, aber den Punkt wo er einsetzen sollte um es zu zerreissen, konnte er schwerlich mit Sicherheit kennen ». Nous pensons qu'il ne cherchait guère à s'éclairer. Il avait d'ailleurs une confiance exagérée dans ses propres forces et dans celles de son maître.

heim, il cita la ville de Neubourg à comparaître par mandataires, et comme bien entendu elle n'envoya personne, il fit déclarer par son tribunal que les Neubourgeois étaient des brigands! Les victimes de Hagenbach s'apprêtèrent à profiter de cet aveu d'impuissance.

Les bourgeois de Brisac s'entendirent avec leurs voisins de Fribourg et avec le bailli autrichien du Brisgau, pour leur livrer la ville pendant la nuit du 14 au 15 mars; on enlèverait Hagenbach et on le bannirait du landgraviat. Un malentendu entre les conjurés empêcha ce projet de réussir. Hagenbach ne put, toutefois, mettre la main sur les auteurs du complot, qui s'enfuirent à temps; il dut se contenter de confisquer tous leurs biens, ceux de leur famille, et de faire appliquer la torture à trois bourgeois qu'il croyait complices.

Les insurgés écrivirent au duc d'Autriche pour réclamer son intervention comme s'il fût déjà redevenu maître du landgraviat; d'autre part les Waldstätten [1], invitées à acquitter l'impôt du mauvais denier, répondirent simplement que Hagenbach ayant violé le traité de Saint-Omer, elles ne se croyaient plus tenues de l'exécuter, et elles lui refusèrent obéissance pour l'avenir. Une pointe qu'il tenta sur Säckingen, le 16 mars, échoua encore. A Brisac, malgré la sévère répression de l'avant-veille, il ne se sentait guère sûr. La garnison était payée d'une façon trop irrégulière pour qu'il pût entièrement compter sur elle. Très inquiet, il courut demander secours à son maître [2]. Il força les étapes, de crainte qu'une insurrection n'éclatât pendant son absence [3]. Dès le 26 mars, il était de retour à Thann, mais avec sa seule escorte et sans armée.

1. Knebel, p. 59-60.

2. Charles était alors occupé à préparer avec son beau-frère, le roi d'Angleterre, une action contre le roi de France; d'autre part, il négociait avec le roi René, dont il espérait se faire nommer héritier; enfin il se disposait à intervenir dans l'électorat de Cologne, qu'il voulait mettre sous son influence et peut-être sous sa domination. Quelques révoltes en Alsace n'étaient qu'un détail sans importance dans ses immenses combinaisons.

3. Comme Charles séjourna à Luxeuil à son retour de Bourgogne du 23 au 28 mars, Hagenbach vint le trouver dans cette localité peu éloignée du landgraviat (moins de 30 kilom. de la frontière); ces dates ne sont pas d'ailleurs absolument certaines : nous croyons qu'elles doivent être légèrement reportées en arrière. (Voir Gachard, *Doc. inédits*, p. 708, et Lacomblet, *Urkundenbuch*, 468.)

Extraordinaire imprévoyance de sa part s'il n'avait pas mis Charles au courant des décisions prises dans la diète de Lucerne, ou fatal aveuglement du duc s'il connaissait la situation et s'il ne donnait pas à son bailli les moyens d'y faire face!

Hâgenbach avait demandé 400 chevaux; Charles lui en promit un millier mais n'en envoya aucun. Rentré à Brisac le 27, le landvogt, nous dit Knebel, commença à craindre sérieusement pour l'avenir[1]. Il perdit sa hautaine assurance et même son arrogance habituelle. Indécis, abattu, il écoutait volontiers les gens qu'auparavant il repoussait avec dédain. Sentant la guerre prochaine et sachant son armée insuffisante, il voulut au moins pouvoir tenir dans Brisac le plus longtemps possible afin de donner aux secours de Charles le temps d'arriver. Il mit la place en état de soutenir un long siège, et, digne lieutenant du prince qui avait la plus belle artillerie de l'Europe, il apporta tous ses soins à des batteries de défense, formidables pour l'époque. Mais l'argent manquait toujours pour payer les mercenaires de la garnison. Les villes forestières ne voulaient plus acquitter l'impôt; elles étaient en révolte ouverte. Une tentative malhonnête pour mettre la main sur le trésor réservé de Brisac resta infructueuse et, malgré des menaces, il fut impossible de rien tirer des bourgeois, qui avaient caché tout ce qu'ils possédaient.

III. — SIGNATURE DE L'UNION PERPÉTUELLE DE CONSTANCE.

Cependant, le 27 mars se réunissaient à Constance, ainsi qu'il avait été convenu, les délégués des villes de la haute Allemagne, de la Suisse et de Sigismond. Ceux du roi de France y étaient aussi, car c'étaient eux qui avaient amené l'accord des parties, et leur présence était nécessaire pour que les fils si ténus de cette laborieuse négociation ne vinssent pas à s'emmêler ou à se rompre.

1. Il mit sa femme en sûreté dans un château de Lorraine.

L'évêque de Constance présida aux délibérations; un nonce pontifical envoyé pour la circonstance rehaussa de sa présence la solennité. Nicolas de Diesbach était à la tête des délégués de Berne; il eut avec Jost de Silinen, envoyé français, le rôle le plus important dans la discussion et dans la direction des débats [1].

Les villes demandèrent tout d'abord que l'électeur palatin fût exclu du traité, car elles n'avaient pas confiance en cet ami de la Bourgogne. Les plénipotentiaires suisses déclarèrent qu'ils accepteraient les termes de l'arrangement comme le roi de France les fixerait. Les envoyés de Sigismond firent preuve de moins de bonne grâce : ils commencèrent même par revenir sur un certain nombre de griefs qu'ils avaient exposés deux ans auparavant : tentatives déloyales des Suisses pour se soustraire à l'autorité de l'Autriche, hostilités fréquentes de la part de certains Cantons, violences exercées contre des sujets autrichiens, etc., et demandèrent que les Cantons confédérés rentrassent dans l'obéissance [2]. Il ne fut pas difficile aux envoyés français de leur démontrer que ces récriminations et ces exigences n'étaient plus de saison : le duc d'Autriche se trouvait dans la situation d'un vaincu, isolé, sans troupes et sans argent, à bout d'expédients politiques; il dut céder sur tous les points. Louis XI lui rendit les concessions moins

1. Les habitudes de la chancellerie suisse d'alors distinguaient plusieurs espèces de traités : les *Bünde*, traités d'État à État, perpétuels, renforcés par les serments solennels des autorités de chaque Canton, contenant l'obligation de marcher pour une guerre soit offensive, soit défensive, comme le traité qui liait réciproquement les Cantons les uns envers les autres; les Unions (*Vereinigungen*) comme celles qui furent signées avec l'Autriche, 1477, avec Charles VIII et avec Louis XII, n'ont la même précision que pour une guerre défensive; les *Verständnisse* ou *Fruendschaften* contiennent seulement l'obligation négative que l'un des contractants n'aidera pas les ennemis de l'autre en cas de guerre.

Les dates adoptées par les documents suisses sont généralement celles du jour où les deux parties sont tombées d'accord sur les conditions essentielles et finales du traité, mais il reste souvent à régler certains détails et à obtenir l'approbation successive de tous les Cantons. (Segesser, *Beziehungen*, p. 26 et 27.)

Die *ewige Richtung* de 1474 (nommée *Bericht* dans la langue officielle) est imprimée par Bluntschli, *Geschichte des Schweizerischen Bundesrechts, Urk. Bund*, 157, et par Segesser dans les *Eid. Absch.* L'*Erbvereinigung* entre la Suisse et l'Autriche (1477) est imprimée dans les *Eid. Abschiede*, III, Beilage, 3.

2. Chmel, *Monum. Habsb.*, I, 1, 186.

pénibles par la promesse d'une pension annuelle de 10000 florins [1].

Le troisième jour de la diète, fut conclue la célèbre Convention perpétuelle, *ewige Richtung* [2], mots qu'il vaudrait peut-être mieux traduire par « règlement définitif », entre Sigismond et les Cantons suisses; Sigismond reconnaissait aux Suisses leur indépendance et la possession des villes et territoires dont ils s'étaient emparés : de leur côté, les Confédérés rendaient au duc tous les rôles, registres et titres qu'ils avaient trouvés dans le château de Baden, du temps du concile de Constance, et qui intéressaient non leurs domaines, mais ceux du duc Sigismond; ils promettaient en outre à Sigismond une loyale assistance *wo inen das eren halb gepürlich sein mag* [3]; chaque partie prenait vis-à-vis de l'autre la pleine responsabilité de ce qui se passerait sur son territoire; par conséquent s'il surgissait une nouvelle affaire Heudorf, Sigismond ne pourrait en éluder les conséquences. Sigismond s'engageait pour lui et ses héritiers à proclamer l'*ewige Richtung* tous les dix ans; les gens de Rheinfelden, Säckingen, Lauffenburg; Waldshut devaient jurer d'être fidèles à l'*ewige Richtung;* ainsi les Suisses se mettaient en garde contre la faiblesse et la versatilité de Sigismond; sachant que les fauteurs des dernières guerres avec l'Autriche étaient la noblesse et les conseillers de Sigismond plus encore que Sigismond lui-même,

1. Les Cantons forestiers, Uri, Schwiz, Unterwald, faisaient également un gros sacrifice. Longtemps ils avaient combattu seuls contre l'Autriche. L'ambition et la grande politique de Berne changèrent leurs habitudes. Berne réussit à les entraîner dans un traité d'amitié avec la Bourgogne (1467) et prit dès lors la direction de la guerre contre l'Autriche (guerre de Waldshut); puis, malgré la résistance des autres Cantons, la direction de la politique générale. C'est un moment décisif dans l'histoire suisse, car les Cantons vont être conduits à intervenir dans les affaires européennes.

2. Voir *Eid. Absch.*, p. 473-485, et supplément, p. 911-920.

3. Ils offraient, au cas où le duc d'Autriche serait attaqué par des ennemis qui ne seraient pas des alliés de la Suisse, des troupes de secours moyennant une solde convenable. Les sujets de l'Autriche, en Souabe et sur le Rhin, devaient entrer dans la convention, ce qui garantissait Berne et Znrich vers le nord.... Ce fut Diesbach qui porta le traité à Louis XI pour approbation. Son instruction et sa lettre de crédit sont datées du 24 avril. (*Eid. Abs.*, II, p. 485. Voir aussi l'instruction de Sigismond à ses ambassadeurs au roi dans Chmel, *Monum. Habs.*, I, 1, p. 239.)

ils croyaient sage de prendre pour l'avenir des précautions sur ce point. On évita avec soin de soulever une foule de questions de détail qu'on remit à l'arbitrage de Louis XI. Sigismond était certain que le roi lui ferait des conditions avantageuses, et les Suisses avaient sa promesse qu'il déciderait en leur faveur (30 mars)[1].

Le lendemain, une Alliance de dix années était conclue entre les évêques de Strasbourg et de Bâle, les villes de la Basse-Union et les Cantons confédérés de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris pour assurer le repos et la paix du pays contre les courses à main armée qui les menaçaient[2] :

1° Les parties contractantes se garantissent mutuellement, tant pour elles que pour leurs alliés et leurs dépendances, la jouissance des privilèges, franchises, grâces, droits, bonnes coutumes et usages anciens dont elles sont en possession.

2° Si quelque peuple étranger vient à attenter aux droits d'un ou de plusieurs des alliés, à user de violence contre eux, à essayer de leur ravir leurs bonnes coutumes et leurs libertés, ou cherche à les détacher de l'empire, les autres leur viendront en aide par leurs secours et leurs conseils.

1. Le règlement définitif des questions réservées à l'arbitrage de Louis XI aura lieu à Senlis le 11 juin 1474 et un peu plus tard le 19 octobre.

René entrera dans la Basse-Union le 18 avril 1475 (Chmel, I, 1, 199) et dans l'Union avec les Suisses le 7 octobre 1476 (C.-C. Bernoulli, *Basler Chroniken*, III, 297. Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 948, *Eid. Absch.*, 621 et 922.)

Points en litige réglés par Louis XI : L'assistance que les Suisses doivent à Sigismond sera réciproque; les quatre villes du Rhin seront ouvertes aux Suisses en cas de besoin; le traité liera les descendants de Sigismond (24 juin, Senlis). Il fallait encore la ratification des deux parties : Suisses et Sigismond : celui-ci fit des difficultés, mais la révolte du landgraviat le força à s'exécuter. Il engagea donc de nouvelles négociations à Feldkirch, 20 octobre. Les envoyés suisses et français adoucirent par de bonnes paroles les demandes adressées à Sigismond. (Voir Chmel, *Monum. Habsb.*, I, 1, p. 182.) Toutefois ce ne fut que le 2 janvier 1475, sur une nouvelle décision de Louis XI, que Sigismond consentit à engager ses descendants.

En somme, ces traités étaient avantageux pour les Suisses; ils se trouvaient dans la position de vainqueurs et l'on avait besoin d'eux. Quant à Sigismond, il n'obtint pas tous les avantages qu'il avait espérés, parce qu'il fut trop pressé de rentrer dans le landgraviat avant d'avoir tout signé définitivement; mais son enjeu n'était pas le même que celui des Suisses; en cas de guerre contre Charles le Téméraire il ne risquait que le landgraviat, les Suisses risquaient l'indépendance de leur pays.

2. *Eid. Absch.*, II, Beilage, 49, 50.

3° Il sera loisible aux deux parties contractantes d'admettre de nouveaux États dans l'alliance, si elles le jugent opportun [1].

Le 4 avril suivant :

Alliance défensive conclue entre Robert de Bavière, évêque de Strasbourg, le duc Sigismond d'Autriche, Jean de Wenningen, évêque de Bâle, les maîtres bourgmestres et conseils des villes de Strasbourg, de Bâle, de Colmar et de Schlestadt en leur qualité d'États du Saint-Empire et en vertu de la paix impériale de Ratisbonne [2].

1° Si, dans les dix ans qui suivront, une puissance quelconque emploie des forces nationales ou étrangères pour détacher de l'empire l'un ou l'autre des contractants ou pour le priver de ses franchises et bonnes coutumes, ses alliés l'assisteront de leurs secours et de leurs conseils, pourvu toutefois qu'il ait au préalable déféré à leur arbitrage ses difficultés avec l'agresseur, et à condition qu'il se soit mis en mesure de résister par tous les moyens dont il dispose.

2° Si, par l'assistance qu'il aurait prêtée, ou par son adhésion au présent traité, l'un ou l'autre des contractants s'attire des hostilités, ses alliés lui devront aide et conseil comme s'ils en étaient eux-mêmes l'objet.

3° Si, par des incursions journalières, par l'occupation des territoires, ou de toute autre manière, un corps d'armée cause du dommage à l'un ou à l'autre des contractants, ses alliés devront se porter à son secours, dès qu'ils en auront été requis verbalement ou par écrit, et combattre jusqu'à ce que l'ennemi soit repoussé.

4° Contre toute autre attaque ou saisie, les alliés se devront aussi aide mutuelle; dès qu'un fait de ce genre parviendra à leur connaissance, les plus rapprochés courront sus à l'agresseur et feront tous leurs efforts pour mettre la main sur lui et sur ses prises, afin que justice soit rendue aux deux parties conformément à la Bulle d'or.

1. Les traités furent accueillis à Constance et à Bâle par des cris d'allégresse, on sonnait les cloches à toute volée. (*Cart. de Mulhouse*, IV, 1747.)

2. Chacune des villes de l'union reçut une expédition de ces différents traités qui forme un long document de 17 feuillets in-4. Voir aux différentes archives des villes et des États signataires du traité.

5° Pendant la durée de cette alliance, aucun des contractants ne devra accueillir sur ses terres ni aider en quoi que ce soit l'ennemi d'un autre.

6° Les alliés se porteront secours sans pouvoir rien exiger pour leurs frais de guerre.

7° Si à l'occasion de ce traité il survenait des difficultés entre les parties contractantes, les engagements pris n'en resteraient pas moins en vigueur : toutefois les adversaires s'entendraient pour choisir un arbitre parmi les conseillers des princes ou des villes de l'alliance; en cas de désaccord chacun désignerait le sien et le sort prononcerait entre les deux. A l'arbitre désigné reviendrait le soin d'assigner les parties litigieuses au moins trois semaines avant le plaid; les parties de leur côté avertiraient leurs alliés, qui auraient à adjoindre des assesseurs à l'arbitre nommé; si l'arbitre ou l'un des assesseurs dépendait par vasselage ou autrement du demandeur ou du défendeur, il serait relevé de ses fonctions afin que les juges aient toute liberté pour rendre leur sentence, laquelle serait définitive et sans appel.

8° L'alliance s'étendra à tout le pays compris entre la forêt de Haguenau et le Blauen d'une part, la Forêt Noire et les Vosges de l'autre, ainsi qu'aux quatre villes forestières.

9° Elle ne portera pas atteinte aux franchises, souverainetés, bonnes coutumes, diplômes et conventions, acquis ou reconnus entre les parties.

10° Les contractants s'engagent tant en leur nom qu'au nom de leurs hoirs et successeurs pour leurs domaines vassaux et ressortissants à maintenir fidèlement le traité.

La clause du rachat fut consentie selon les termes de l'ac-

1. Les signataires du traité de Constance avaient le droit de s'allier et de racheter le landgraviat, mais leurs procédés revêtirent parfois les apparences de l'illégalité. En vertu du traité de Saint-Omer il fallait estimer, d'accord entre les deux parties, les dépenses faites par Charles le Téméraire dans le landgraviat et opérer le remboursement à Besançon. La dénonciation du traité fut faite par Sigismond, qui en porte la responsabilité, mais tous les alliés étaient encore présents; ils surent ce qui se passait; ils semblent s'en être peu inquiétés, croyant probablement que tout l'odieux de la mesure retomberait sur Sigismond. Berne prenait des habitudes violentes qu'elle allait aggraver encore dans le procès de Hagenbach.

cord du 23 février. Sigismond était chargé de régler la question avec le duc de Bourgogne. On passa tout de suite à l'exécution.

Le 5 avril, le chevalier Nicolas de Diesbach, Petermann von Wabern et Jean von Stall, députés de Berne et de Soleure à la diète de Constance, en informant « le maître et le conseil de Mulhouse de la conclusion de la paix perpétuelle entre le duc Sigismond d'Autriche et les Confédérés suisses, ajoutent que Sigismond a pris Jean de Halwyl pour l'un de ses capitaines et qu'il l'enverra probablement à Mulhouse avec un corps de troupes; les députés invitent leurs amis à laisser entrer ce renfort et à lui procurer des vivres contre paiement régulier; ils demandent que Hermann d'Eptingen puisse également se faire ouvrir les portes de Mulhouse avec ses gens ».

Le 7 avril, Sigismond annonce à l'électeur palatin Frédéric le Victorieux qu'il s'est entendu avec les Cantons suisses pour déférer au roi de France le soin de régler leurs différends et qu'il s'est allié avec eux ainsi qu'avec les évêques de Strasbourg et de Bâle, les villes de Strasbourg, de Bâle, de Colmar et de Schlestadt pour « s'opposer en commun à tous ceux qui à l'intérieur ou à l'extérieur voudraient opprimer le pays compris entre la Forêt Noire et les Vosges, ou qui attenteraient à ses bonnes coutumes, privilèges, droits de justice. Il a, dit-il, en outre résolu de retirer le landgraviat des mains du duc de Bourgogne, mais il apprend que le grand bailli P. de Hagenbach entreprend d'y faire venir des soldats étrangers. Sigismond prie donc l'électeur palatin, dans le cas où cette tentative provoquerait une guerre ou un soulèvement, de mettre à sa disposition tous les secours en hommes dont il peut disposer ».

IV. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE REFUSE DE SE SOUMETTRE AUX CONDITIONS DU TRAITÉ DE CONSTANCE.

Il devait sembler difficile de dénoncer le traité de Saint-Omer à Charles le Téméraire, mais Sigismond n'était pas

embarrassé de vains scrupules. Il lui écrivit le 6 avril une lettre un peu embrouillée par laquelle il l'informait non pas qu'il avait l'intention d'entrer en pourparlers avec lui pour le rachat de landgraviat, mais que, par suite de certaines causes légitimes et pour des raisons urgentes, il reprenait possession de ses domaines engagés, après avoir déposé la somme convenue à Bâle[1].

Sa lettre était accompagnée d'une pièce notariée officielle; il lui renvoyait en même temps les actes par lesquels Charles lui avait accordé sa protection le 9 mai 1469 et lui avait promis de le défendre contre les agressions des Suisses; en revanche il se déclarait déchargé de toute espèce d'obligation envers le duc de Bourgogne.

La Basse-Union agit avec plus de franchise; elle adressa, le 22 avril, sa déclaration de guerre à la Bourgogne[2].

Précisément vers la même époque Charles envoyait en grande hâte un exprès aux villes de Berne et de Fribourg pour s'informer si réellement ces villes avaient conclu une alliance avec Louis XI, comme on le disait[3]. Nous ne connais-

1. Notificamus, cum Elsacie landgrauitatem nostrum Phyrretarumque tenutam certis cum dominis castris opidis et aliis dilectioni vestre impignorauimus iuxta tenorem litterarumque et formam desuper emanatarum, quas profecto partim a nobis partim etiam nos ipsi a nobis habemus, certis ex causis tum legittimis, tum etiam necessitatem quamdam in se continentibus vestri ex parte, non ab re moti sumus, et ad hoc tandem summam illam capitalem quam sortem vocant, quantum nobis de eadem constat urbi Basiliensi in depositum dedimus, quanquam tamen ad hoc minime fuissemus asstricti, deinceps etiam propter nonnullas alias urgentissimas causas prefatis dominiis ac subditis nostris appropinquare et quantocius poterimus ad manus nostras reducere et recipere demumque iuxta rerum dispositionem officiose nos habere. (Chmel, *Monum. Habsb.*, I, 193).

2. Voir *Basler Chroniken*, p. 510. Note de Aug. Bernoulli à la *Chronique anonyme*. Il ne donne de preuves que pour Bâle, mais tout porte à croire que la Basse-Union fit de même. Nous pensons toutefois qu'il n'y eut pas une déclaration collective, car dès le 7 avril les conseillers de l'évêque de Strasbourg annoncent à la ville de Colmar que leur gracieux seigneur a donné l'ordre à la chevalerie et aux vassaux de ses domaines d'entrer en campagne; ils prient la ville de tenir également ses forces prêtes. (Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne*.) Cela prouve que les villes avaient conscience de provoquer la guerre en rachetant le landgraviat.

3. Sur la foi de Knebel on a longtemps placé à cette époque la mission de J. Allard et de Collombier. Voir plus haut les raisons pour lesquelles elle doit être reportée deux ans auparavant. Celle dont nous parlons est indiquée par le maître d'hôtel du duc de Bourgogne (Comines-Lenglet, II, 212); mais la date du

sons pas exactement la réponse que cet envoyé reporta à son maître; mais Charles ne prit aucune mesure pour conjurer le péril; il s'éloigna sans souci de la région où son lieutenant allait être attaqué par un ensemble de forces au moins égales sinon supérieures à celles de tous les États bourguignons[1]. Il se contenta de mettre à la disposition de Hagenbach quelques centaines d'hommes de plus. Charles le Téméraire a commis bien des fautes; aucune n'est plus grave ni moins justifiable que celle-là[2].

Sur le Rhin, les décisions de la diète de Constance eurent un retentissement considérable. A Bâle, des feux de joie illuminèrent la ville, et Knebel raconte que les habitants couraient

6 mars, à laquelle il la fait partir de Cologne, ne correspond pas avec l'itinéraire de Charles le Téméraire. Il y a sûrement une légère erreur de lieu ou de date. D'autre part les archives de Bâle mentionnent qu'un ambassadeur bourguignon parut dans cette ville le 1er avril et obtint une audience du conseil; la nouvelle du traité de Constance n'était pas encore parvenue à Bâle ce jour-là, mais l'ambassadeur connut toutes les conventions le 6 avril. Il est vrai qu'alors sa mission n'avait plus guère de raison d'être, puisque Sigismond dénonçait officiellement le traité de Saint-Omer.

A Bâle on était fort mal disposé pour la Bourgogne; on communiqua à l'envoyé de Charles copie de la longue plainte rédigée jour par jour contre les agissements de Hagenbach. (*Basl. Stadtarch. Öffenungsbuch.* Voir 114b, 118b. Remarque faite par C.-C. Bernoulli dans les *Basler Chroniken*, III, 369 et suiv.)

1. Charles était retourné aux affaires de Cologne. Il signa, en mars ou avril, le traité par lequel il promettait à l'archevêque Robert de le protéger efficacement, à charge par l'archevêque de lui ouvrir ses villes et ses châteaux. (Lacomblet, *Urkundenbuch*, 468, 469.) Il montra autant de duplicité dans cette affaire que Sigismond dans celle du landgraviat; il envoya une ambassade bourguignonne à la diète d'Augsbourg avec mission de déclarer qu'il ne s'en prenait pas à l'empire, mais qu'il voulait arranger l'affaire de Cologne. Puis il appela les parties à Maestricht, et, aussitôt ses troupes prêtes, il marcha contre Neuss. (Bachmann, *Deutsche Reichsgeschichte*, II, 465.)

2. Jusqu'au dernier moment il semble que Charles eût pu empêcher la conclusion de l'alliance, car les négociations furent très lentes, et elles se firent assez ouvertement pour que le duc connût tout ce qui se passait. Si les diètes des Cantons n'étaient pas publiques, il y siégeait tant de monde qu'aucun secret ne pouvait être gardé. D'autre part, Charles savait bien que sa trêve avec Louis XI était sur le point d'expirer, et que le roi redoublait d'efforts pour lui susciter des ennemis.

Si c'est seulement le 24 février que Sigismond fit savoir d'Innsprück qu'il acceptait toutes les conditions de Louis XI et si l'on peut faire remonter à ce jour la conclusion effective de l'alliance (Witte, *Zur Geschichte*, I, 7.), une décision fort importante prise à la diète du 4 février aurait dû frapper l'esprit de Charles : cette diète, en effet, défendit de lever des volontaires en Suisse pour le duc de Bourgogne ou pour Hagenbach, et elle chargea Berne d'empêcher les mercenaires italiens de passer par le territoire des Cantons.

à travers les rues, ivres de joie, en levant les mains au ciel et en remerciant Dieu (2 avril)[1]. — Chose étrange, à cette époque même, Hagenbach ne se rendit pas compte du caractère formidable de la guerre qui se préparait; il ne vit pas que les coalisés avaient dix fois plus de ressources que lui, et qu'ils possédaient d'excellents soldats bien équipés. Il crut vraisemblablement que la guerre n'était pas encore imminente, que l'argent ne se trouverait pas pour racheter le landgraviat, et confiant dans les quelques centaines d'hommes de secours que lui avait envoyés Charles[2] en lui recommandant de se maintenir en Alsace quoi qu'il pût advenir, Hagenbach parut attendre avec confiance les événements.

Il ne fallut même pas l'effort des coalisés pour abattre cette domination toute de surface. Quelques mots du plus faible et du plus indolent d'eux tous, et le soulèvement d'une seule ville suffirent à précipiter le grand bailli. Sigismond fit paraître autant de hâte à rentrer dans ses états héréditaires, même avant d'avoir reçu réponse du duc de Bourgogne, que Charles en avait autrefois montré à prendre possession des domaines engagés avant d'en payer le prix, et sa conduite ne

1. Witte, *Zusammenbruch*, p. 15, voit dans ce qui va suivre une guerre de races, où les éléments germains se groupent contre les éléments welches. C'est généraliser un peu vite. Sans doute les Autrichiens, les Suisses, les Alsaciens étaient Allemands; mais la Lorraine, qui entrera bientôt dans la coalition, ne l'était que nominalement, et Louis XI, plus acharné contre Charles que tous les signataires de la convention de Constance, ne poursuivait certes pas une politique allemande. Or, sans Louis XI, la coalition ne se serait pas formée, quoi qu'en dise M. Witte. Quand on voit combien les négociations ont été laborieuses, comme à chaque instant il suffisait de peu de chose pour les faire échouer, comme il fallait les appuyer de promesses et souvent de dons d'argent à Sigismond, aux négociateurs suisses, aux Cantons même, on comprend pourquoi l'Allemand Hermann de Constance n'a pu mener à bien une œuvre qui réclamait un grand diplomate, fort de toutes les ressources du royaume de France.

Michelet croit que le sentiment de la communauté de races contribua à réunir les Allemagnes contre Charles le Téméraire, mais il apparaît clairement que les ennemis du duc de Bourgogne ont été tous ceux que menaçaient son insatiable ambition et sa politique sans ménagement.

2. Witte, *id.*, p. 22. La lettre de Sigismond dénonçant le traité de Saint-Omer ne parvint à Charles que le 17 avril, plusieurs jours après la révolte de Brisac; mais, dès la fin du mois de mars, il savait que des offres allaient lui être faites pour le rachat du landgraviat.

fut pas plus loyale que n'avait été celle des Bourguignons vis-à-vis de la malheureuse population alsacienne.

V. — SOULÈVEMENT DU LANDGRAVIAT. JUGEMENT ET EXÉCUTION DE HAGENBACH.

La lettre que Sigismond avait fait porter au duc par deux hérauts était peu convenable. La réponse fut arrogante. Rappelant à Sigismond quelle était la pénurie du duc d'Autriche lorsqu'il avait engagé le landgraviat, combien il avait été heureux de trouver quelqu'un pour le tirer d'un mauvais pas, Charles exigeait que toutes les conditions de la convention de Saint-Omer fussent remplies, qu'on lui remboursât la totalité des dépenses faites dans le landgraviat, et que la somme fût payée à Besançon, comme il avait été expressément stipulé; sinon il saurait punir les violateurs du traité[1]. Ses raisons étaient excellentes, mais il aurait fallu les soutenir par l'envoi d'une bonne armée dans le landgraviat.

1. La correspondance continua encore quelque temps entre les deux anciens amis. Tous les éléments ne nous en sont pas parvenus, mais nous possédons quelques lettres ou minutes de lettres de Sigismond à Charles, dans lesquelles le duc d'Autriche expose ses griefs et essaye de se justifier :

Première lettre, 8 mai 1874 : Sigismond établit qu'il est délié de toute obligation envers le duc de Bourgogne; il a repris possession du landgraviat après avoir réglementairement déposé la somme nécessaire à Bâle; le nouvel état de choses sera un bienfait pour le pays si mal traité par Hagenbach.

Deuxième lettre, sans date : Sigismond se plaint de ce que Charles n'a pas rempli les conditions du traité de Saint-Omer, et de ce qu'il a été continuellement en négociations secrètes avec les Suisses dans un esprit hostile à l'Autriche. Quant à lui, Sigismond, il s'est toujours conformé aux traités conclus. Il refuse d'ailleurs d'envoyer les 80 000 florins à Besançon.

Troisième lettre : Aux reproches de Charles le Téméraire, Sigismond répond qu'il est un prince indépendant et que ses obligations envers le duc de Bourgogne ont cessé avec la dénonciation du traité de Saint-Omer. Pourquoi Charles n'a-t-il pas observé les clauses de ce traité relatives aux droits et privilèges du landgraviat? pourquoi a-t-il établi l'impôt du mauvais denier?

Quatrième lettre : Charles ne doit pas se montrer trop susceptible au sujet de la conduite de Sigismond, ni lui en faire des reproches; c'est lui qui a le premier rompu les traités en négociant secrètement avec les ennemis de l'Autriche (les Suisses). En ce qui concerne les sujets autrichiens du landgraviat, ils ont certainement été maltraités et quelques-uns pendus à Thann. Sigismond ne veut pas envoyer l'argent à Besançon sans autre formalité; il faut d'abord estimer dans le landgraviat les dommages dont la domination bourguignonne est comptable, etc.... (Chmel, *Monum. Habsb.*, I, 1, 108, 119.)

- Sigismond se mit en marche sans s'inquiéter de la réponse du duc. Précédé de Bernard d'Eptingen, qu'il venait de nommer bailli de la haute Alsace, il s'avança jusqu'à Bâle[1], où il trouva les 80 000 florins bien comptés et déposés dans un lieu sûr ; puis, après quelque hésitation, il continua sa route vers le nord.

Partout on accueillait avec des transports d'allégresse le rétablissement de la domination autrichienne, ou mieux la fin de la domination bourguignonne.

Le 6 avril, Pierre de Hagenbach s'était rendu à Thann pour mettre cette place en état de défense. Il la trouva fermée ; les bourgeois faisaient bonne garde, et il ne put y entrer que sans escorte. N'ayant pas assez de monde pour un assaut, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, ressortit, monta à cheval et courut en toute hâte à la capitale, Ensisheim. Elle était autrichienne aussi ; les habitants en armes garnissaient les murs. Comme à Thann, on lui ouvrit à condition qu'il entrerait seul, et lorsqu'il se plaignit de ce manque d'obéissance, on lui déclara péremptoirement qu'il n'avait plus d'ordres à donner. Il avait compté sur la citadelle, mais elle était isolée et bien gardée ; il dut parler amicalement aux bourgeois pour sortir sain et sauf de la ville ; il rejoignit ses troupes, jurant d'organiser une expédition pour châtier d'une façon exemplaire toutes ces rébellions. Il revint à Brisac où ses mercenaires au moins lui avaient gardé la place.

Mais il pensait avec raison que le complot qui avait échoué trois semaines auparavant, allait se reformer ; la mesure qu'il prit pour le prévenir en hâta le dénouement. Les chroniqueurs

1. La date du 3 avril donnée par la plupart des auteurs déjà cités ne saurait être admise, puique Sigismond était encore à Constance le 6 avril, jour où il écrivit sa lettre à Charles le Téméraire... *Datum Constancie .... d. d. per se ipsum in consilio.* Il s'agit peut-être, le 3 avril, de l'arrivée de son bailli Hermann d'Eptingen. En tout cas Sigismond se mit en route avant d'avoir reçu la réponse de Charles ; sa lettre du 6 marque l'intention d'agir ainsi. Mais il eut ensuite des hésitations : le 10 avril, Bâle informe Colmar qu'un accord est survenu entre Hagenbach et les conseillers autrichiens de Sigismond pour que rien ne soit entrepris au sujet des villes de Fribourg et de Brisac avant un mois ; Bâle manifeste son étonnement de voir ainsi le duc d'Autriche mépriser les engagements qu'il a pris avec la Basse-Union ; quant à elle, elle continue ses armements. (Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne*, 10 avril.)

strasbourgeois, bonnes gens et pitoyables, placent ici un récit touchant. Hagenbach, craignant une révolte, aurait fait annoncer, au prône du jour de Pâques, qu'il importait d'exécuter des travaux de fortifications et que tous les bourgeois eussent à sortir des murs le lendemain avec leurs pelles et leurs pioches pour élever les retranchements. Son dessein aurait été de fermer alors les portes, de faire périr les ouvriers par la famine ou de les livrer aux troupes du dehors, pour mieux dominer les habitants restés à l'intérieur. Mais le capitaine de la garnison allemande, Vögelein, qui était logé dans une famille, connaissait le plan de son chef, puisqu'il devait en exécuter une partie. Rentrant le soir soucieux chez ses hôtes et caressant leurs enfants, il ne put accepter l'idée que ces petits innocents seraient massacrés le lendemain et il raconta ce qu'il savait, pour que cette famille au moins pût échapper au massacre. Le bruit naturellement se répandit vite, et le lendemain les bourgeois refusèrent de sortir; Vögelein essaya de changer la résolution de Hagenbach; n'y réussissant pas, il fit cause commune avec le peuple[1].

La conduite ultérieure de Vögelein ne permet guère d'accepter ce récit; Hagenbach fit bien donner pendant le prône l'ordre aux bourgeois de sortir le lendemain matin de la ville pour travailler aux retranchements, mais on ignore quelle arrière-pensée il avait, et même s'il en avait une. En revanche, on sait que la garnison allemande, mal payée depuis longtemps, était d'une fidélité douteuse, que Hagenbach résolut de la remplacer par de nouvelles troupes wallonnes et picardes, et que lorsqu'il en avisa les capitaines, ceux-ci furent aussi mécontents d'être congédiés que l'étaient les bourgeois en voyant remplacer à leurs foyers, par des étrangers, les soldats alle-

1. Il est à remarquer que la fermentation de la population de Brisac, qui aboutit à la révolte définitive, se produisit pendant la semaine sainte. C'est une période de dévotion ardente, où les imaginations sont très sensibles, et où il est particulièrement imprudent de heurter les croyances et les usages populaires. Les chroniqueurs y placent plusieurs méfaits de Hagenbach contre les bonnes mœurs, les couvents, les prêtres, les églises. Il ne fut peut-être pas plus coupable cette semaine-là que les précédentes; mais sa conduite parut plus odieuse. Ainsi l'ordre qu'il donna de travailler aux fortifications le jour de Pâques, ne pouvait manquer d'être fort mal accueilli.

mands avec qui ils avaient l'habitude de vivre et en qui ils trouvaient une certaine communauté de race. Le complot fut vite tramé par des gens qui conspiraient depuis plusieurs mois. L'ordre donné au prône pouvait le faire échouer en séparant les bourgeois des soldats allemands[1]. On résolut donc d'agir en toute hâte. Les lansquenets viennent réclamer l'arriéré de leur solde. Hagenbach répond par des injures et des menaces; les soldats se mutinent; de tous côtés ils courent sus aux Wallons et les massacrent. Hagenbach, entraîné chez lui, paraît à une fenêtre et promet quelques concessions, mais déjà la révolte gronde partout et se sent victorieuse[2].

Après avoir chassé les derniers Wallons qui n'essayent pas de défendre leur maître, les mutins s'échauffent par le vin, par des encouragements réciproques, pénètrent dans la maison même de Hagenbach, le maltraitent et le font garder à vue. De leur côté, les bourgeois rétablissent l'ancien conseil que Hagenbach avait dissous, prêtent serment au duc de Bourgogne selon la formule de 1469 et non plus selon celle de 1473, et envoient des délégués pour expliquer leur conduite à Charles le Téméraire.

Ainsi la révolte ne semblait tout d'abord avoir été faite que contre l'insupportable tyrannie de Hagenbach[3], mais en réalité

1. « La veille de Pâques, arriva auprès de Hagenbach Jean de Montaigu, envoyé du duc Charles dont il apportait une lettre au landvogt. La lettre portait que celui-ci ne devait pas se laisser effrayer, que s'il était assiégé le duc viendrait lui-même le dégager. » (Witte, *Zusammenbruch*, 210.) Hagenbach fit sonner les cloches pour annoncer cette bonne nouvelle à la garnison, qui se réunit en effet, mais qui ne voulut entendre aucune communication avant d'avoir reçu la solde : c'était le commencement de la mutinerie. (Voir rapport de Kappler, l'un des capitaines allemands, dans Mone, *Quellensammlung*, III, 432.) D'après Witte, le récit relatif à Vögelein (*Strassb. Chron.*, Herzog, II, 122) est bien postérieur aux chroniques du temps et doit être rejeté comme romanesque.

2. On avait dès le commencement (Witte, *id.*) arboré la bannière d'Autriche.

3. Les historiens allemands, qui parlent à tout propos de soulèvemen tnational contre Hagenbach, oublient qu'Hagenbach était alsacien-allemand, et que les États de Charles le Téméraire, à cette époque, étaient aussi peu français que possible, mais formés de pays mixtes que les Français pouvaient considérer comme allemands et les Allemands comme français; le duc menaçait les uns et les autres et il réunit contre lui les Français aussi bien que les Allemands. C'est un anachronisme de parler de patriotisme allemand à cette époque. Au reste l'empereur ne donnait-il pas à Charles tous ces pays soi-disant allemands, comme il lui donnera la Lorraine, fief allemand? L'Alsace demandait l'indépendance et le respect de ses privilèges; elle ne voulait pas d'une domination des-

c'était bien la domination bourguignonne qui venait de succomber dans le landgraviat.

Charles répondit en exigeant qu'on lui envoyât son bailli dont il examinerait la conduite. A Brisac, le parti loyaliste et modéré fut bientôt débordé. Il ne put empêcher qu'on transférât Hagenbach en prison et qu'on lui mît les fers aux pieds. Des députations des Confédérés[1] vinrent féliciter les magistrats de Brisac, offrir leur concours et recommander de faire bonne garde.

Un autre personnage était aussi odieux aux gens de Brisac que Hagenbach; c'était un de leurs compatriotes, à qui ils en voulaient d'autant plus qu'il les avait trahis, Jean Werner de Pforr, créé prévôt de Brisac par P. de Hagenbach. On l'arrêta, lui aussi, et on le mit à la torture sur-le-champ, le 15 avril. Lâche devant la souffrance, de Pforr chargea Hagenbach, qui perdit bientôt ses derniers défenseurs et fut traité plus durement qu'auparavant. On ne songeait déjà plus à le rendre au duc de Bourgogne; on voulait se venger et assouvir la haine qu'on avait contre lui.

Cependant les Cantons suivaient avec attention les événements de Brisac qui secondaient si bien leurs projets : dès le 18 avril, la diète de Lucerne demandait le châtiment de Hagenbach. Le nouveau landvogt autrichien Hermann d'Eptingen n'eut qu'à entrer dans le landgraviat pour voir toutes

potique, voilà tout. Le duc Charles lui-même n'est ni un Français ni un Allemand, il est cosmopolite, il se donne comme moitié anglais, moitié portugais. Ses aspirations sont plus allemandes que françaises; quand il ne travaille pas à son royaume indépendant, il désire la couronne d'Allemagne afin de rendre l'empire grand et puissant. Pour la France, au contraire, il ne cherche que le morcellement et l'anarchie; on pourrait excuser sa haine contre Louis XI s'il avait cru qu'un autre roi ou que lui-même pût faire le bonheur de ce pays; mais il le démembre au traité de Londres, se réservant la partie qui est nécessaire pour relier ses États, et abandonnant le reste aux Anglais. Même son armée n'a rien de français; elle contient plus de troupes anglaises, wallonnes, allemandes, que de troupes françaises, et la plus forte part est italienne. Ses provinces de langue française ne le suivaient nullement dans ses projets; il ne trouva aucun applaudissement à Dijon lors de sa harangue ambitieuse du 26 janvier 1473, et les états n'hésiteront pas, aussitôt qu'ils le pourront, à rejeter ses demandes de nouvelles levées. (Voir plus bas.)

1. Bâle, Colmar, Fribourg, l'évêque de Strasbourg. (Witte, VII, 214.) Hagenbach offrit une caution de 14 000 florins pour être laissé en liberté, mais sa demande fut rejetée.

les villes[1] le reconnaître l'une après l'autre; les Strasbourgeois se faisaient leur part en enlevant le château d'Ortemberg et en envoyant des troupes dans le Val de Villé. Quand Sigismond vit qu'il ne se produisait aucune résistance, il vint lui-même reprendre possession de ses domaines héréditaires[2]. Brisac, malgré son récent serment au duc de Bourgogne, n'hésita pas à le recevoir. On connaissait les terribles vengeances de Charles le Téméraire, et l'on ne voulait pas y rester exposé sans avoir des alliés puissants. La haute Alsace et Brisac, définitivement perdus pour le duc de Bourgogne, venaient, comme domaines de Sigismond, grossir les forces des alliés. Le frère du grand bailli, Étienne de Hagenbach, ses parents et amis bourguignons n'eurent plus qu'à quitter le pays; ils se rendirent auprès du duc en Lorraine, pour lui faire le récit des événements. Mais Charles était occupé d'autres soins; il remit à plus tard sa vengeance et il n'essaya pas de recouvrer le landgraviat.

Les confédérés avaient atteint par leur alliance un premier résultat considérable, et l'intérêt les engageait à persévérer dans une union si utile. Bientôt ils allaient s'attacher les uns aux autres par un lien plus terrible, par un jugement, qui fut presque un crime juridique, et qui ne pouvait manquer d'attirer sur eux la plus effroyable vengeance du Téméraire.

Sigismond entra à Brisac le 30 avril, et aussitôt fit instruire le procès de Hagenbach. Les conseillers autrichiens soumirent l'accusé à un premier interrogatoire qui ne donna aucun résultat. On fit alors venir de Bâle les instruments de torture ordinaires, ainsi qu'un bourreau, et, le 4 mai, le malheureux bailli, extrait de sa prison où il avait déjà bien souffert, fut traîné, sous les insultes du peuple, dans la tour de torture; il fallut s'y reprendre à quatre fois pour le faire parler; d'ailleurs il n'avoua rien autre chose que ce que l'on connaissait déjà. Les délégués des villes de Suisse et d'Alsace étant arrivés,

1. A peine trouva-t-il un peu de résistance à Thann, où commandait Antoine de Montreux, partisan dévoué de la Bourgogne.

2. Jusque-là il avait passé le temps joyeusement à Bâle, festoyant tous les jours.

on déclara l'instruction terminée et, le 9 au matin, on fit comparaître Hagenbach devant un tribunal dont la composition n'est pas parfaitement connue mais qui comprenait les délégués des principales villes du landgraviat, de Strasbourg, de Colmar, de Bâle, de Berne et de Soleure; le président en avait été désigné par Hermann d'Eptingen, bailli de Sigismond. Il est à peine besoin de faire remarquer que la composition de ce tribunal était arbitraire et qu'il n'avait aucune compétence pour juger le landvogt. Serviteur de Charles le Téméraire, Hagenbach ne relevait juridiquement que du duc de Bourgogne et sa condamnation fut prononcée moins par l'équité d'un tribunal régulier que par la haine d'ennemis impitoyables. C'est, d'ailleurs, une puérilité de croire que le Téméraire aurait désavoué et puni son bailli s'il avait eu le jugement de l'affaire. Il l'aurait mis en sûreté et il aurait ensuite promené le massacre et la terreur à travers le landgraviat. Ce qu'on jugeait en Hagenbach c'était la domination bourguignonne, violatrice du traité de Saint-Omer, destructrice des privilèges communaux, despotique et oppressive. Il n'y eut qu'un simulacre de procédure; Hagenbach déclara que ses actes publics avaient été accomplis dans la limite des pouvoirs à lui confiés par le duc de Bourgogne; quant à ses actes privés, il repoussa l'accusation de viol, en prétendant, nous dit Knebel, qu'il avait toujours eu les femmes de bon gré et qu'il les avait payées convenablement. On lui donna un défenseur, Jean Irmi de Bâle, qui plaida courageusement et très habilement l'incompétence du tribunal; mais la sentence était prête : Hagenbach fut condamné à mort et conduit immédiatement au supplice.

On l'autorisa seulement à disposer d'une partie de ses biens pour l'église Saint-Étienne de Brisac[1] et on lui permit de choisir le genre de supplice qu'il préférait. Il demanda qu'on lui tranchât la tête. Il eut une fin chrétienne, courageuse et digne, qui contraste un peu avec le portrait brutal que les chroniqueurs, nullement impartiaux il est vrai, nous ont laissé de lui; la population de Brisac, qui cependant avait des rai-

1. Sigismond confisqua le reste un peu plus tard.

sons de lui en vouloir, assista avec recueillement à son exécution. « Hagenbach, dit Comines, fut bien cause de cet inconvénient qui fut bien grant pour le dit duc; car tous les autres maulx en vindrent. Ung prince doit bien avoir l'œil quelz gouverneurs il met en ung pais nouvellement joinct à sa seigneurie, car au lieu de traiter les sujets en grant douceur et en bonne justice et faire le mieux qu'ils n'ont eu le temps passé, celui-ci fit tout le contraire, car il les traita en grant violence et en grant rapine et mal lui en prit et à son maistre et à maint homme de bien[1] ». MM. Nerlinger et C.-C. Bernoulli (ouvrages déjà cités) nous semblent avoir montré la figure de Hagenbach sous son vrai jour. Les conclusions de Witte (p. 229) sont très dures pour le landvogt; elles nous surprennent à la fin d'une étude aussi consciencieuse et aussi documentée. Elles ne tiennent pas assez compte des mœurs et des habitudes du temps; elles dépassent les conséquences des actes certains et bien établis de Hagenbach. Le procès de Brisac a été conduit par des juges assez prévenus pour que nous n'hésitions pas à croire qu'ils ont rassemblé contre le grand bailli toutes les accusations ayant quelque apparence de fondement : or le procès-verbal en contient beaucoup moins que les récits des chroniqueurs[2]. Toute la sévérité des historiens ne doit pas être dirigée contre Hagenbach. S'il y a lieu d'approuver la révolte du landgraviat et jusqu'à un certain point la participation de certaines villes au jugement, comme Strasbourg et Bâle qui avaient été sérieusement menacées par le grand bailli, on ne peut que trouver étrange la présence de délégués suisses au tribunal, et l'on doit surtout blâmer la conduite de Sigismond qui en nomma le président.

1. Livre V, chap., I.

2. Parmi les pièces d'archives nouvelles que l'on a utilisées récemment, la plupart atténuent ces récits bien plus qu'elles ne les confirment. Attendons-nous d'ailleurs à voir publier encore de nouveaux documents sur P. de Hagenbach, qui, par ses fautes, nous apparaît si bien comme le fidèle serviteur et le lieutenant de prédilection de Charles le Téméraire.

VI. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE FAIT RAVAGER LA FRONTIÈRE DU LANDGRAVIAT.

Si nous songeons au caractère extrêmement violent de Charles le Téméraire, à son amitié pour Hagenbach, au désir qu'il avait de conserver et d'agrandir le landgraviat, nous pouvons facilement imaginer de quels transports de colère il fut agité lorsqu'il apprit le procès de Brisac et la mort de Hagenbach. D'après Trausch, il aurait frappé et bousculé le porteur de la nouvelle et se serait répandu en jurons sauvages, en cris de fureur et de vengeance.

Puis, répondant à la violence par la violence, il fit saisir dans une sorte de guet-apens [1], à Lützelbourg, près de Saverne, hors du territoire bourguignon, le comte Henri de Würtemberg qui se rendait auprès de son père, un des signataires du traité de Constance. Le duc voulait s'en servir comme d'un otage, pour s'emparer de Montbéliard, possession du comte et place avantageuse qui lui permettrait de tomber à volonté sur l'Alsace ou sur la Suisse. Il fit porter au capitaine commandant la forteresse de Montbéliard l'ordre de rendre la place aux Bourguignons sous peine de voir le jeune prince mis à mort. Mais les Bâlois, toujours bien informés, avaient envoyé des renforts à Montbéliard; le capitaine n'ayant plus rien à redouter d'une attaque de vive force, répondit qu'il avait été chargé de la garde du château par le duc de Würtemberg et qu'il ne trahirait pas son devoir en obéissant au duc de Bourgogne. Tuer le comte Henri serait donc un crime inutile. Le duc n'eut pas Montbéliard et ne fit pas mourir le comte qu'il se contenta de garder en prison.

Il chargea [2] le propre frère de Hagenbach, Étienne, et le

1. Cet attentat est demeuré assez obscur. Charles prétendit que le jeune comte intriguait contre lui. Était-il sincère? Nous n'avons aucun document pour l'établir.

C'est Olivier de la Marche qui fut chargé de l'expédition contre Montbéliard, qu'il a racontée lui-même.

2. Tout occupé des affaires de Cologne, Charles prolongea d'un an, le 22 juin, la trêve qu'il avait conclue avec Louis XI, mais il fit défense (15 juillet) à tous

comte de Blamont de louer des mercenaires partout où ils le pourraient et de porter dans le landgraviat une guerre de pillage et de dévastation. Sur ce point il fut bien obéi, malheureusement pour les pauvres populations des confins de la Bourgogne et du landgraviat, qui n'avaient pris aucune part aux événements des derniers mois et qui furent horriblement foulées[1]. C'est surtout le bassin de la Savoureuse, de la Luzine et de l'Allaine qui eurent à souffrir. Le souvenir de cette guerre, qui s'est conservé dans les populations, ressemble à celui qu'ont laissé les Huns et Gengis Khan[2]. Les relations commerciales furent coupées d'un territoire à l'autre; tout ce

ses États d'avoir commerce avec Sigismond, la Basse-Union et le landgraviat. C'était la déclaration de guerre officielle. (Witte, *Z. Gesch.*, 43.) Quant aux Suisses, soit à cause des anciennes relations d'amitié qu'il avait eues avec eux, soit parce qu'il les savait l'élément le plus solide de la ligue, il essaya de les ramener par l'envoi d'une ambassade à Berne, Zurich, Lucerne. (*Chronique d'Anshelm*, p. 110.) De Barante pense que si les négociations eussent été bien conduites il aurait pu y réussir. En effet, le parti bourguignon était encore puissant dans les Cantons, qui pour la plupart croyaient n'avoir conclu à Constance qu'une alliance défensive et qui ne se souciaient nullement d'entrer en lutte directe avec un prince aussi puissant que Charles le Téméraire. Pendant plusieurs mois chacun des confédérés essaya de rejeter sur le voisin la responsabilité et le poids de la guerre. (Witte, *id.*, p. 28.) Les Suisses ne voulurent la déclarer à l'automne qu'après en avoir reçu l'invitation écrite de l'empereur, leur suzerain nominal.

1. F. Kirk considère l'arrestation du prince de Wurtemberg comme une affaire de représailles. Il trouve tout naturel que Charles ait négligé pour le moment de faire front à la coalition qui venait de se former, et d'agir avec rapidité pour reprendre le landgraviat. C'eût été, dit-il, tomber dans le piège tendu par ses ennemis. Mieux valait « continuer ses efforts pour étendre et consolider sa puissance, de manière à pouvoir affronter avec calme et confiance les périls de l'avenir ». Si l'acquisition de Neuss devait augmenter sa puissance, si une lutte inégale contre 100 000 hommes au N-E. devait lui donner meilleure posture contre Sigismond et Louis XI, nous admettons alors qu'on lui reconnaisse du sens politique. Quant aux épouvantables ravages d'E. de Hagenbach en Alsace, qu'il décrit d'ailleurs, Kirk dit que « c'était une façon de faire comprendre que Charles ne se laisserait pas insulter impunément ». (III, 324.)

2. La coalition de Constance ne prit aucune mesure pour empêcher les représailles qui ne pouvaient manquer de suivre la mort de Hagenbach, et cependant Marcquart de Stein l'avertit du danger le 25 mai. (*Lettre à Colmar*, Archives de cette ville, AA.) Il faisait judicieusement remarquer que les troupes bourguignonnes étaient mauvaises et qu'on en viendrait facilement à bout par une offensive hardie. L'abbé de Lure demanda aussi du secours. (*Id.*) Cependant les soldats ne manquaient pas; le 1er août 1474, Berne écrivait au grand bailli Hermann d'Eptingen et à Bâle que ses forces étaient prêtes à entrer en campagne au premier danger qui menacerait les alliés. (*Id.*) Ce qui manquait, c'était une direction centrale, que N. de Diesbach devait donner un peu plus tard.

qui se dirigeait sur l'Alsace ou qui en venait était volé ou détruit. On ne peut appeler soldats ces brigands de grands chemins bien armés, montés à cheval et organisés en troupes qui faisaient la chasse à de paisibles paysans comme on la fait aux bêtes sauvages. Combien étaient-ils? En nombre variable, suivant la saison et la richesse du butin à enlever. Il ne semble pas, d'après les chroniques, que E. de Hagenbach, sur la haute Allaine, et le comte de Blamont au sud, aient jamais eu plus de 6 à 8 000 hommes chacun[1]. Leur première apparition eut lieu au commencement d'août, et à partir de ce moment les incursions furent continuelles[2]. De Delle à Florimont et de Delle à Porrentruy ils firent le désert, tuant les hommes, violant les femmes, emportant des enfants suspendus à la selle de leurs chevaux, pillant tout, dans les maisons et les églises, emmenant le bétail et ne s'en allant qu'après avoir promené l'incendie parmi ces ruines. Les paysans fuyaient éperdus, la terre n'était plus cultivée. Tout cela au nom du duc de Bourgogne qui montrait la même férocité contre les paysans alsaciens que contre les villes de Flandre[3].

Si la domination bourguignonne avait encore conservé des

1. Ce chiffre doit être considéré comme un maximum atteint seulement lors du siège d'Héricourt.

2. Mais ce fut les quatre premiers jours, le 3, le 4, le 5 et le 6 août qu'elles furent le plus effroyables. Dès le 31 juillet les troupes bourguignonnes s'étaient concentrées à Remiremont; le 3 août elles vinrent jusqu'à Belfort, enlevèrent et pillèrent Delle; le lendemain elles saccagèrent Dannemarie, le cloître d'Ortemberg (c'est le Oldenbourg de Barante) et arrivèrent à l'Ochsenfels; la bonne contenance de Thann les fit redescendre vers le sud, dans la vallée de l'Allaine, et c'est là qu'elles commirent le plus d'excès. Hermann d'Eptingen, qui avait manqué de prévoyance avant l'incursion, manqua de décision pour la refouler. Les diètes de Lucerne (10 août) et de Bâle (18 août) s'occupèrent de ces ravages.

3. La crainte se répandit bien au delà des pays dévastés. A Mulhouse, à Bâle, on soupçonnait un espion dans chaque étranger. Ainsi, le 2 août, Mulhouse informe Colmar « que, dans deux hospices, on a entendu parler d'un complot qui aurait pour but d'incendier Colmar et Bâle, et ce sont des pèlerins qui devaient s'en charger ». (*Cart. de Mulhouse*, 1756, d'après les Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne.*)

Hermann d'Eptingen mit des garnisons dans la plupart des places du landgraviat, mais il laissa sans défense le bassin de l'Allaine et de la Savoureuse. Une diète tenue à Ensisheim le 11 mai décida d'envoyer 100 hommes pour défendre Belfort, Delle, Florimont; mais c'était bien insuffisant (Witte, 30.); il y eut des retards et un manque de vigilance regrettables.

partisans dans la région, ces ravages les lui eussent promptement aliénés [1]. Bâle fut la première ville à prendre pitié du pays ainsi ravagé. Elle envoya à Delle, le 26 août, une garnison de 200 hommes, accrue bientôt par 300 autres, et ce faible contingent suffit pour tenir à distance les lâches pillards qui se retirèrent plus à l'ouest. Quelques centaines de paysans alsaciens tentèrent un coup sur Blamont, mais ils étaient sans expérience et mal gardés; le comte de Blamont les massacra facilement

1. La Basse-Union fit faire sur cette dévastation un rapport officiel que Bernoulli a joint aux *Beilage zu Knebel*, II, 400. Voir la traduction à la fin du présent volume. Voici d'autre part quelques extraits d'une lettre écrite le 10 septembre 1474 par les députés de la ligue de Constance réunis à Bâle aux villes de l'empire siégeant à Spire, aux fins de délibérer sur une demande de secours contre les Turcs dont l'empereur Frédéric III avait saisi la diète d'Augsbourg. « Etlich sine diener in Burgundien und ander landenn ... darin ungötlich unmönschlich und unnatürliche sachen und grossen schaden mutwilliklich begangen und gefürt hant, die grüsamklich zuhören sint, deszhalb wir uwer ersamkeit und liebe mit flisz und ernste bitten die her inne von uns zuvernemen : nemlichen sie hant die kirchen und gotshuser geunwirdigett und enteret, die priestere gesmehet, das heilig wirdig sacramente darüff unser aller cristen glouben und heil stat, us den monstrantzen und andern cleinötern darinn das lobelich behalten was, modeklich und smehelich geschütt, und dodurch unser aller schöpfer als die juder an dem heiligen crütze däten, geschendt und gelestert unden gewaltert, ouch die monstrantzen und ander cleinöter darinn der heiligen gebeine und ander heiltüm gemaht und gefasset woren, zertretten zerbrochen und mit sampt den Kelichen, patenen un messebüchern hingweck geführet, kirchen und allen jren gezierden beroubt die tofelen uff den altarn daran der heiligen bilde gemolet stunden, zerhöwen, frouwen und manne uff den türmen der kirchen liplich havabe geworfen, die zu tode gefallen sint ..... den priestern so die abe altare gangen sint, ihre zitbücher us den armen genommen, vil mönschen, frouwen und manne erdötet, und besonder vil junger frouwen und döchtere wider ihren willen geschendet und gewaltsaklich genotzogt, vil sungender kindelin jren müttern ab den brusten gezerret und die ouch vil ander junger knaben und döchtern by drien, vieren, fünfften oder me jorrer alt usser lande geführt, der armen lüten und mannen umb zitlichs güts willen an jren heimlichen gemehten unmönschlich pine und märtel angeton, etliche fröwen gewondet, töchter erstochen, by jren hören und zöpfen uffgehencket, etlichen fröwen in den kirchen jre beine vonenander zerspannen und mit scharpfen höltzern in jren heymlichen glidern geld gesücht deszhalb ouch gestorben sint, ouch mit knaben, fröwen und döchtern erschrockenlich unmönschlich unnatürlich lasterliche sunden, nemlich etliche in der kirchen, im gerner uff den totenbeinen gewaltiklich begangen, derhalb ein gantz lant verderber möht, als ouch umb derglich sunden willen der almehtige got Sodoma und Gomorra jemerlich lies versinken, und vil sust ungerehtikeiten die erschockenlich sint, gehandelt »..... On peut se demander si les Turcs ont jamais commis autant d'atrocités, et s'il ne serait pas plus agréable à Dieu d'entreprendre une croisade contre ces brigands que contre les Turcs.

Cartulaire de Mulhouse, 1762. Copie tirée des Archives de Colmar, AA, *Villes impériales, Diètes.*

dans une surprise [1]. Des contingents levés çà et là dans le reste de l'Alsace ou de la Suisse vinrent également défendre le haut Sundgau, et l'automne se passa en escarmouches sans importance.

1. Les Bourguignons s'avancèrent jusqu'à Porrentruy avec des canons; ils y remportèrent une victoire facile le 31 août et massacrèrent leurs prisonniers; 250 varlets du bailliage de Ferrette avaient été également tués la veille.
Archives de Colmar, AA.

CHAPITRE III

LA PLUS GRANDE PARTIE DE L'EUROPE EST ENTRAINÉE DANS LES GUERRES DE BOURGOGNE

I. — L'EMPEREUR SE PRONONCE CONTRE L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE ET CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Charles le Téméraire n'avait pas été heureux jusqu'ici avec ses lieutenants, ses protégés ou ses alliés. Sigismond, en lui donnant la tentation de faire des conquêtes sur le Rhin, Hagenbach et Romont en causant de vives alarmes parmi les villes alsaciennes ou les Cantons suisses, avaient provoqué contre lui la formation de la ligue de Constance. Ses relations avec l'archevêque de Cologne eurent d'aussi mauvais résultats, car à la ligue des pays rhénans supérieurs, elles ajoutèrent celle des pays rhénans inférieurs.

Lorsqu'il prit, au mois de mars, la grave résolution de soutenir énergiquement l'archevêque Robert, il se faisait peut-être encore quelques illusions sur la valeur morale de ce prélat et sur sa puissance comme prince temporel. Robert était en réalité rejeté par tout le monde. Son compétiteur Hermann ayant promis de rester loyal sujet et de payer 10000 florins, l'empereur abandonna complètement la cause de Robert[1]; il promit d'appuyer la candidature d'Hermann

1. Les dernières propositions faites par l'empereur à l'archevêque étaient fort avantageuses pour celui-ci : le décret par lequel Robert avait été exclu de son siège serait annulé; il pourrait rentrer dans ses droits et possessions

au siège archiépiscopal, le reconnut en attendant comme avoué et défenseur du chapitre, et plaça celui-ci sous la protection spéciale de l'empire. Robert se retira aux environs de Bonn où il vécut isolé, méprisé et parfois maltraité [1].

L'empereur, néanmoins, était susceptible de tant de retours, et les villes de commerce craignaient tant la guerre, ruineuse pour elles, que Cologne évita le plus longtemps qu'elle put de rompre entièrement avec Robert; elle n'était pas d'ailleurs sans méfiance à l'égard du chapitre et elle désirait par-dessus tout que ses marchands pussent se rendre en toute sécurité à la foire de Francfort. Mais Cologne vit tout à coup paraître chez elle un envoyé bourguignon, Étienne de Carvin, qui venait lui faire connaître le traité du 11 décembre conclu entre Robert et Charles. Il invitait le chapitre à se soumettre à l'archevêque; il demandait au conseil de lui prêter assistance pour réduire le chapitre et pour placer le drapeau bourguignon sur les tours de l'archevêché, dans l'intérieur même de la ville (11 mars). Il annonçait d'ailleurs l'intention de rester à Cologne comme lieutenant bourguignon de Robert pour assurer l'exécution du traité, et il fit incontinent hisser le drapeau de son maître sur le palais archiépiscopal [2]. Rien ne pouvait effrayer davantage que cette hautaine sommation, et que cette prise de possession à peine déguisée. Mais si l'on craignait l'ambition de Charles le Téméraire, on ne redoutait pas moins sa colère, et le conseil recourut à toutes les précautions oratoires possibles pour envelopper son refus d'excuses polies ;

mais il laisserait au chapitre les droits de douane qu'il percevait sur le Rhin. Quant au landgrave, il obtiendrait plus tard une compensation. (Bachmann, *Deutsche Reichsg.*, II, 441; voir aussi *Fontes rer. austriac.*, XLVI, p. 255.) Dans son orgueilleux entêtement, Robert refusa; peut-être s'y trouvait-il encouragé par des envoyés bourguignons. Après le départ de l'empereur (18 janvier), il y eut quelques hostilités entre les deux partis, et quelques actes réciproques de brigandage, tandis que le légat continuait avec une persévérance digne d'un meilleur sort ses tentatives pour amener un accord impossible.

1. Il aurait même été une fois jeté dans le Rhin « pour être baptisé à nouveau », disait-on. (Diemar, *Die Entstehung...*, *Westdeutsche Zeitschrift*, 1896. p. 278.)

2. Il est certain que Charles le Téméraire désirait beaucoup avoir Cologne sous sa dépendance. Cologne lui donnait la limite du Rhin; c'était la plus grande ville et le premier centre commercial d'une vaste région; tout le mouvement de batellerie sur le Rhin, les échanges par les routes de terre les plus importantes de l'Europe y aboutissaient.

il fit partir en hâte des messagers vers l'empereur, vers ses alliés du Rhin pour les informer de ce qui se passait, et pour leur demander assistance; puis il engagea de nouveaux pourparlers avec l'archevêque Robert, sous le haut patronage du légat toujours présent. Pendant la nuit, le peuple se porta à l'archevêché, arracha les drapeaux bourguignons et les couvrit de boue[1]. La réponse de Robert arriva le 19 mars; elle était pleine d'arrogance. Au lieu de conciliation, il parlait de vengeance et demandait tout d'abord la punition de ceux qui avaient insulté le drapeau de Bourgogne.

Le chapitre, non moins inquiet depuis que l'empereur s'était éloigné de Cologne et que l'on annonçait l'arrivée prochaine de Charles[2], engagea des négociations avec celui-ci pour gagner du temps : il lui fit demander un sauf-conduit pour des ambassadeurs qu'il voulait lui envoyer. Mais de nouveaux agents du duc de Bourgogne arrivaient chaque semaine à Cologne; après Étienne de Carvin, le chevalier de Ravenstein et le secrétaire Ruyter; après ceux-là, Manderschein et le président Vurry, qui ne craignaient pas de traiter le légat lui-même avec dédain, et qui répondaient par des menaces aux paroles d'excuses du conseil de Cologne. Les rumeurs les plus sinistres commençaient à courir dans la ville où les noms de Liège et de Dinant étaient souvent prononcés; le parti de l'indépendance, terrorisé, perdait en nombre, tandis qu'un parti bourguignon se créait peu à peu et se montrait plein d'audace. De nouvelles tentatives de conciliation faites par l'archevêque de Trèves n'aboutirent pas plus que les précédentes; les foudres spirituelles du légat restèrent sans effet; la division faillit se mettre dans le chapitre où quelques-uns étaient sur le point de passer à la Bourgogne.

La réponse de l'empereur à la lettre que Cologne lui avait adressée réconforta un peu les timides : Frédéric revendiquait pour lui-même le titre de défenseur de l'archevêché que Charles avait pris, et il déclarait attentatoire à l'empire l'al-

1. Diemar, *Die Entstehung*, p. 279.

2. Dans le mois de mars, Charles quitta ses États de Bourgogne et revint par Luxeuil à Luxembourg, où il séjourna jusqu'au mois de juin.

liance du duc de Bourgogne avec l'archevêque Robert. Il recommandait la fermeté, annonçait qu'il avait écrit au duc pour le faire renoncer à ses prétentions, au pape avec qui il était pleinement d'accord, et qu'il invitait les électeurs, princes et villes à défendre Cologne contre les entreprises de la Bourgogne jusqu'à ce qu'il vînt lui-même.

Cette lettre, quoique bien vague, rendit assez de courage au chapitre pour qu'il convoquât à Cologne les représentants des princes et des villes de la région; elle inquiéta assez l'archevêque Robert pour qu'il demandât avec instance une aide efficace au duc de Bourgogne (27 mars, 14 et 16 avril). Charles fit la sourde oreille. Il avait pour cela d'excellentes raisons. Informé des traités de Constance, il n'en voyait peut-être pas encore toute la portée [1], mais il ne pouvait non plus ne pas s'en émouvoir, et d'autre part sa trêve avec Louis XI expirait le 1er avril. Celui-ci avait mis toute son habileté à faire aboutir les négociations de Constance avant l'expiration des trêves, afin que le duc fût placé entre deux dangers. Les affaires de Cologne prenaient ainsi Charles le Téméraire au dépourvu, car il n'était pas prêt à la guerre. Quoiqu'il eût réorganisé son armée par la grande ordonnance de 1472 [2], il ne disposait encore que d'assez peu de troupes régulières et solides. Il était obligé d'en laisser en Lorraine, pour tenir garnison dans les places qu'on lui avait cédées, parce qu'il n'avait pas une entière confiance dans la fidélité de René II, et il ne pouvait dégarnir tout à fait la haute Bourgogne qui confinait aux États signataires du traité de Constance [3]; la Gueldre n'était pas encore parfaitement pacifiée, enfin, les Flamands étaient en

1. La lettre de Sigismond dénonçant officiellement le traité de Saint-Omer ne lui parvint à la vérité que le 17 avril, mais il connut certainement les traités de Constance, au moins d'une façon générale, plusieurs jours avant cette date. (Voir plus haut, p. 133.)

2. Voir La Chauvelays, *Les armées des ducs de Bourgogne*, passim.

3. Ce mouvement d'hésitation est bien naturel, sans qu'on soit obligé de dire que Charles avait préparé 300 lances pour marcher contre Cologne et qu'il les dirigea vers le landgraviat quand il apprit la signature des traités de Constance. Charles promettait souvent plus qu'il ne pouvait tenir. Au début, le landgraviat n'immobilisa que les troupes d'Étienne de Hagenbach et du comte de Blamont, qui n'étaient pas celles dont Charles voulait se servir contre Cologne, et qui d'ailleurs n'arrivèrent qu'un peu plus tard.

lutte continuelle avec lui, au sujet des taxes extraordinaires et des levées de soldats, et les états de Franche-Comté, dans leur session d'avril 1474, commençaient une résistance ouverte contre les gabelles [1]. Heureusement pour lui, le roi de France se montrait très conciliant; content d'avoir allumé à l'est un incendie qu'il savait ne pas devoir s'éteindre de sitôt, il rentrait chez lui et paraissait tout disposé à « rallonger les trêves [2] », soit qu'il voulût laisser son impétueux adversaire se briser contre d'autres obstacles, soit qu'il désirât reprendre une bonne fois la partie contre certains de ses vassaux trop longtemps rebelles. Mais encore Charles devait-il conclure avec lui un arrangement ferme avant de pouvoir s'engager à fond du côté de Cologne [3]. Le duc, rendu prudent par la nécessité, chercha à traîner les choses en longueur. Il répondit obligeamment à la lettre que le chapitre lui avait expédiée le 19 mars, se contentant de rappeler pour le principe son droit d'intervention puisqu'il était avoué et défenseur de l'archevêque et qu'il lui avait promis assistance par le traité de Dijon; toutefois, comme il s'agissait d'une affaire d'ordre ecclésiastique, il voulait faire tout son possible pour l'arranger amicalement; il consentait donc à se faire représenter dans une diète qui se tiendrait le 20 mai à Maestricht, où les adversaires du prélat seraient admis à exposer leurs plaintes (16 avril). En un mois il comptait sans doute pouvoir en finir avec Louis XI, avec les alliés de Constance, et lever une armée pour faire entendre raison aux rebelles de Cologne s'ils ne voulaient pas se soumettre [3].

1. Clerc, *Histoire des États généraux de la Franche-Comté*, passim.

2. Voir dans les lettres au roi de Danemark, qui lui demandait une entrevue, quelle importance il attachait à ces négociations. (*Lettres de Louis XI*, V, p. 232 et 234.)

3. Pour l'obliger plus sûrement à signer les trêves, Louis le menaça d'une action commune avec les Suisses, et fit avancer le sire de Craon, gouverneur de la Champagne, dans la Franche-Comté, où il s'empara de Jussey. « Villam et opidum de Jusseio in ducatu Burgundie armis invasit, et alia quam plura oppida dicti ducatus ad nostras reduxit manus, tendes inde cum Swisensibus se et exercitum suum jungere ad invadendum cetera dicti ducatus Burgundie dominia.... » Il propose même à l'empereur un projet d'invasion du Luxembourg. (*Lettre de Louis XI à Frédéric III*, 22 mai. Vaesen et Charavay, V, p. 261.)

3. Diemar, *Die Entstehung*, p. 286.

A l'archevêque impatient, Charles répondit le 23 avril[1] qu'il envoyait l'ordre aux troupes de Gueldre de marcher à son secours et qu'il faisait en outre partir 500 lances; mais comme elles n'étaient pas entièrement prêtes, il était bon de laisser passer la diète de Maestricht avant de commencer la répression.

II. — CHARLES VIENT ASSIÉGER NEUSS.

Les adversaires de Charles, de leur côté, ne demandaient pas mieux que d'attendre, car chaque jour les fortifiait; ils recrutaient et armaient des soldats; leurs partisans croissaient en nombre parmi la petite noblesse; l'archevêque de Trèves[2], les ducs de Juliers et de Clèves se rapprochaient d'eux : l'intérêt aussi bien que le sentiment d'une commune origine formaient peu à peu une sorte de fédération où tous les pays rhénans se sentaient solidaires. On espérait que l'empereur ferait quelque chose, soit par lui-même, soit par les alliances qu'il s'assurerait. On comptait beaucoup sur le roi de France dont on connaissait l'hostilité irréconciliable contre Charles de Bourgogne; de fait, si Louis XI l'eût voulu, il eût pu jouer à Cologne un rôle presque aussi actif qu'à Constance; l'empereur même l'en fit prier dans le courant d'avril[3]. La question fut sérieusement agitée entre lui et ses conseillers, « et sembla à aucuns serviteurs du roi, dit Comines, que ledit

1. Diemar, *Die Entstehung...*, p. 286.

2. Les électorats ecclésiastiques du Rhin étaient disputés surtout entre les maisons allemandes de Bade et de Bavière, rivales l'une de l'autre. La maison de Bade, alliée par mariage à celle d'Autriche, montrait une grande fidélité à l'empereur, tandis que la maison de Bavière soutenait l'un des siens, l'électeur palatin, ennemi constant de Frédéric III; d'anciens mariages (Philippe le Hardi avait épousé Marguerite de Bavière), des traités, des services rendus (comme les bons offices de Charles en faveur de l'électeur palatin lors de l'entrevue de Trèves) avaient rapproché les maisons de Bourgogne et de Bavière, et par conséquent accentué l'hostilité entre celle de Bourgogne et celle de Bade. On disait que les électeurs de Mayence et de Trèves avaient employé leur influence auprès de l'empereur pour faire échouer les projets d'un royaume bourguignon; le margrave de Bade avait travaillé à la formation de la Basse-Union et de la ligue de Constance. (Bachmann, *op. cit.*, passim.)

3. Comines-Dupont, II, p. 310.

seigneur ne devait point rallonger sa trêve, ni laisser venir au duc si grand cœur, bon sens leur faillait, mais par faute d'expérience et de vue, ils n'entendaient point cette matière ». Il y en eut quelques autres — et sans doute on doit compter l'avisé Comines parmi ces autres — « mieux entendans ce cas que eux, et qui avaient plus grande connaissance pour avoir été sur les lieux, qui lui dirent que hardiment prit cette trêve et qu'il souffrit au dit duc soi aller heurter contre les Allemagnes (qui est chose si grande et si puissante qui est presque invincible) disans que quand le dit duc aura pris une place, ou mené à fin une querelle il en entreprendra une autre, et n'est pas homme pour jamais se saouler d'une entreprise, et que mieux ne se pourrait venger de lui que de le laisser faire; et avant, lui faire un petit d'aide, et ne lui donner nulle suspection de lui rompre cette trêve : car à la grandeur d'Allemagne, et à la puissance qui y est, n'était pas possible que tout ne se consumât, et ne se perdît de tous points, car les princes de l'empire, encore que l'empereur fût homme de peu de vertu, y donneront ordre [1]. » Il va sans dire que le roi suivit le conseil de ces gens *mieux entendans*. Il ne trouvait pas à Cologne les mêmes garanties qu'à Constance : nulle puissance militaire comparable à celle des Suisses pour supporter le poids de la guerre si elle venait à s'engager sérieusement; aucun allié, parmi tous ces princes allemands, dont il pût être absolument sûr; rien à partager après la victoire qui valût les provinces bourguignonnes du sud-est; en revanche d'assez grands risques à courir, car il était à présumer que Charles le Téméraire dévasterait les provinces françaises à sa portée, avant de partir pour Cologne. Et ce que Louis XI voulait le plus éviter, c'était d'en venir directement aux mains avec lui. Un prince plus belliqueux n'eût point laissé échapper l'occasion qui s'offrait; il se serait dit qu'avec tant d'alliés au nord-est et au sud-est, on infligerait sûrement à Charles quelque sanglante défaite et de lui dicter une paix avantageuse avant qu'il eût pu

1. Comines-Dupont, II, p. 310.

obtenir les secours de son beau-frère Édouard IV. Nous pouvons encore nous demander aujourd'hui quel parti était préférable.

Louis renvoya le messager de l'empereur, Étienne de Bavière, le 11 juin, avec une lettre pleine de protestations d'amitié et de promesses ambiguës : le roi se disait heureux d'entrer en rapports plus étroits avec l'Allemagne; il promettait de se rendre à la diète qui devait se tenir à Constance vers la fin de juin, ou tout au moins de s'y faire représenter par un de ses conseillers muni de pleins pouvoirs[1]. En attendant il continua ses négociations avec le duc de Bourgogne; la trêve, qu'il avait déjà prolongée jusqu'au 15 mai[2], puis jusqu'au 31 du même mois et jusqu'au 15 juin[3], le fut définitivement jusqu'au 1er mai 1475[4]. Ni l'empereur ni Cologne ne pouvaient plus compter sur lui, du moins ouvertement.

Frédéric avait d'un autre côté commencé un échange de correspondances avec le roi de Danemark pour l'attirer dans la ligue contre Charles le Téméraire. Il lui adressa en Italie, où Christian se trouvait alors, une invitation à se rencontrer avec lui et avec le roi de France dans la ville de Strasbourg, puis une autre à venir le trouver à Augsbourg. Christian vint en effet, signa avec l'empereur un traité d'amitié, mais se garda bien de lever une armée pour secourir Cologne[5].

1. *Lettre de Louis XI à l'empereur Frédéric III* du 11 mai 1474. (Vaesen et Charavay, V, p. 251.) Il y avait déjà eu échange de pourparlers entre les deux souverains, car Louis fait allusion à une précédente ambassade qu'il avait envoyée lui-même à l'empereur. « Is plura nobis tam super materia, pro qua superioribus diebus nostros ad vos transmiseramus oratores, quam super aliis eidem per Vestram Serenitatem creditis, explicavit. » (*Id.*)

2. *Lettre de Louis XI à Berne* du 9 avril. (*Id.*, p. 223.)

3. *Id.*, p. 223, note 1, et p. 270, *Lettre au gouverneur de Champagne.*

4. Louis XI fit une trêve avec... le duc de Bourgogne pour un an finissant, etc. (Comines-Dup., II, p. 310, note 1.)

5. Vers cette époque, le roi de Danemark revenait de Rome où il était allé accomplir un pèlerinage et entretenir le pape de ses plans de réformes européennes. C'était un prince à l'imagination bizarre, un digne contemporain de Podiebrad, roi de Bohême : il songea un moment à organiser une grande ligue contre la Bourgogne et l'Angleterre, dans laquelle il aurait voulu faire entrer l'Allemagne, la France, Milan, la Savoie, l'Écosse; mais il demandait que l'empereur reconnût Sforza comme roi du Milanais, moyennant le paiement de 200 000 ducats. Un peu plus tard, nous le retrouverons en bons termes avec Charles le Téméraire. (Bachmann, *Deutsche Reichsg.*, II, p. 480.) Christian de

Ces tentatives de l'empereur étaient connues de Charles le Téméraire, mais elles ne l'inquiétaient guère à cause du caractère pusillanime et hésitant de Frédéric; il n'avait même pas abandonné l'espoir de reprendre avec lui la lutte diplomatique au bout de laquelle il devait trouver un royaume, et peut-être croyait-il pouvoir parler avec plus d'autorité une fois qu'il serait à Cologne. A la diète d'Augsbourg, il envoya des ambassadeurs, comme par le passé; et ceux-ci, quoique arrivés en retard, furent reçus avec de grands honneurs; mais son allié, le comte palatin, y fut condamné le 27 mai, en séance solennelle, l'empereur siégeant avec l'épée et le sceptre; on le déclara indigne du titre d'électeur et on le mit au ban de l'empire [1]. Charles eût dû voir par ce jugement que la patience des princes allemands n'était pas sans limites. Et cependant, juste à cette époque, il continuait de faire menacer Cologne et il employait la trahison pour essayer d'entrer dans Montbéliard [2].

Le landgrave de Hesse, sentant de plus en plus la guerre imminente, déployait une remarquable activité pour trouver des alliés, pour leur communiquer son ardeur belliqueuse, et pour lever des troupes : les dernières hésitations de la ville de Cologne disparaissaient peu à peu en présence du danger, car

Danemark resta à Rome du 6 au 27 avril 1474. Le pape lui parla certainement de son ardent désir de voir les princes de l'Europe faire la paix entre eux pour tourner toutes leurs forces contre les Turcs. La croisade était en effet le vœu le plus cher de Sixte IV, comme de ses deux prédécesseurs. Pendant toute cette année 1474, il négocia avec les États italiens dont il voulait faire le noyau de la croisade; mais il se heurtait à des intérêts trop complexes pour réussir. Le 2 novembre 1474, Florence, Venise et Milan conclurent un traité d'alliance défensive de vingt-cinq ans, qui était dirigé aussi bien contre les ennemis qu'ils pouvaient avoir dans la péninsule, que contre les dangers du dehors : Turcs, Bourguignons, Allemands, Français, etc. Le pape refusa d'entrer dans l'union et se rejeta complètement du côté de Ferdinand de Naples, qui ne cherchait qu'à utiliser cette haute influence pour ses desseins particuliers. Sixte IV et Ferdinand avaient une forte inclination en faveur de Charles le Téméraire; longtemps la Curie essaya d'arranger les difficultés du duc de Bourgogne afin de le réserver pour la guerre sainte, et Ferdinand lui envoya les ambassades les plus amicales, même un léger secours en hommes d'armes, dans l'espoir d'obtenir pour son fils la main de Marie de Bourgogne. (Pastor, *Geschichte der Päpste*, passim.)

1. Bachmann, *Deutsche Reichsg.*, II, p. 469. Voir aussi Lacomblet, *Urkundenbuch für die Gesch. Nieder*, IV, 468, 470, n° 375.

2. Affaire du comte Henri de Wurtemberg. (Voir plus haut, p. 143.)

les menaces de Charles avaient transformé la querelle particulière du chapitre et de l'évêque en une question de défense nationale. Le prince qui, vers cette époque, possède le sentiment le plus vif du patriotisme alors naissant en Allemagne, le margrave de Brandebourg, s'entendait avec l'électeur de Saxe pour résister aux entreprises de Charles le Téméraire. Très perspicace, mais ombrageux et défiant envers tout ce qui n'était pas allemand, ce digne ancêtre des hommes politiques prussiens s'exagérait le péril à lui-même et se plaisait à noircir la situation aux yeux des autres. Tenant Charles de Bourgogne pour un prince entièrement français, il le voyait déjà réconcilié avec Louis XI, et tous deux marchant[1] contre l'Allemagne désemparée pour lui prendre les pays de la rive gauche du Rhin. Aussi Albert Achille s'occupa-t-il de rassembler une armée[2] pour appuyer celle que le landgrave Hermann avait réussi à constituer.

Voyant qu'il trouverait de la résistance, Charles recourut à la ruse pour essayer de remporter un premier succès militaire. Comme il ne pouvait aller se heurter contre Cologne qu'il savait bien défendue, il voulut s'emparer de Neuss qui en était le plus solide rempart au nord-ouest; il envoya Robert d'Aremberg prier cette ville de recevoir une garnison bourguignonne qui la défendrait contre la vengeance de l'archevêque et lui assurerait le plein exercice de ses libertés. Mais Neuss s'excusa en disant qu'elle était sous la protection du pape et de l'empereur (juin 1474).

Le 22 juin, Charles quitta enfin Luxembourg d'où il surveillait à la fois les affaires de Cologne et celles d'Alsace, en publiant un édit par lequel il défendait à toutes ses provinces d'avoir des relations commerciales avec les sujets révoltés de

1. Voir les lettres du margrave, dans le recueil de Priebatsch, 17 déc. 1473 et 17 janvier 1474. Il est assez singulier que des historiens actuels reprennent cette supposition, alors qu'ils connaissent la haine irréconciliable de Louis XI contre Charles le Téméraire; c'est d'ailleurs méconnaître entièrement la politique de Louis XI qui, très pratique, se souciait peu de conquêtes aussi lointaines que Trèves ou Cologne. Aucun fait ni aucun document ne permet de croire que des projets semblables aient jamais existé.

2. Priebatsch, *id.*, I, 669.

l'archevêque de Cologne, avec ceux de Sigismond d'Autriche, du landgraviat d'Alsace et des villes de la Basse-Union. Il annonçait l'intention d'entrer en campagne aussitôt, pour replacer les révoltés sous l'autorité de l'archevêque Robert, leur légitime seigneur. On peut considérer ce document comme une déclaration de guerre officielle[1]. Charles rappela le même jour ses troupes de Franche-Comté.

L'effet suivit de près cette déclaration; les marchands de Cologne, partis un peu auparavant pour la foire d'Anvers, furent molestés à leur retour. Le 12 juillet, Charles quitta Malines et, dès le 16, il était à Maestricht rassemblant toutes ses forces. On voit avec quelle rapidité ce prince opérait ses mouvements. Les chroniqueurs du temps montrent par leur émotion la haute idée qu'on se faisait de sa puissance[2]. Cologne implora une fois de plus l'empereur, qui recevait alors de l'autre extrémité de ses États la nouvelle d'une invasion turque en Croatie, et sur qui l'on ne pouvait par conséquent pas compter. Elle rappela son allié le landgrave de Hesse, qui était allé assiéger une des principales forteresses de l'archevêque, et elle lui demanda de faire front vers le nord-ouest. On était persuadé que le sort de la campagne dépendrait en grande partie de la résistance de Neuss, car, cette place prise, il n'y avait plus que Bonn pour empêcher les Bourguignons d'arriver devant Cologne même. Hermann partit à la tête de ses meilleures troupes pour défendre la frontière; il était brave, patient, habile, plein de ténacité; il fit rapidement compléter les fortifications de la ville et rassembler des armes, des provisions de bouche en vue d'un long siège.

Les avant-gardes bourguignonnes ne tardèrent pas à se montrer. Le 21 juillet, Charles, sortant de Maestricht, s'avança jusqu'à Valkenburg avec une vingtaine de mille hommes. Il s'y arrêta quelques jours, heureux de se trouver au milieu de ses troupes pour une expédition guerrière, fier de les montrer aux

1. Diemar, 301, d'après les Archives de Cologne, *Stadtarch. Burgund. Brief.*, Bl. 37.

2. *Chronicon magnum Belgicum. Chronik der Landen von Overmaas.* Diemar, *Die Entstehung*, p. 104.

ambassadeurs napolitains, vénitiens, danois[1] et autres qui l'accompagnaient. Il en partit le 25 après avoir adressé une dernière sommation à Cologne; le 29 il campa devant Neuss et fit demander par un héraut l'entrée de cette place pour ses troupes. Il eut naturellement un refus. Quelques bordées d'artillerie ne produisirent aucun effet, et un gros de cavalerie bourguignonne fut même repoussé par des troupes de la ville qui s'étaient hardiment portées à sa rencontre. On dit que le duc en conçut un vif dépit et jura d'anéantir Neuss. Puisqu'un coup de main n'avait pas réussi, il disposa ses troupes pour un assaut général. L'archevêque l'avait assuré que Neuss ne tiendrait pas trois jours; et lui-même avait trop bonne opinion de son armée pour douter de la prédiction. Il se trompait; non seulement Neuss était décidée à résister jusqu'à la dernière extrémité, mais dans toutes les villes voisines, Bonn, Andernach, Cologne, on était plein de résolution et d'espoir; tout le monde faisait avec entrain le sacrifice de son temps, de ses peines, de son argent; on construisait des travaux de défense, on préparait des secours pour Neuss; les sorties des assiégés étaient fréquentes, souvent heureuses; les gens de Cologne s'avançaient jusqu'au camp bourguignon, enlevaient les fourrageurs, portaient le désordre au milieu des avant-postes remplis de soldats ivres et de filles de joie. Le meilleur moyen d'empêcher que Neuss ne fût trop serrée, n'était-il pas en effet de harceler et d'attaquer en détail les troupes bourguignonnes?

III. — COALITION DES PRINCES ALLEMANDS ET DE L'EMPEREUR CONTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

On comptait bien que l'empereur n'abandonnerait pas la ville, mais celui-ci, longtemps encore, s'en tint aux paroles avant de passer aux actes. Il écrivait, le 28 juillet, aux bour-

1. L'attitude du roi de Danemark était bizarre : après avoir rêvé une coalition contre la Bourgogne, il se rapprochait beaucoup de Charles qu'il laissait présenter à ses sujets comme son allié et son protecteur. (Diemar, *Die Entstehung*, p. 309.)

geois de Cologne pour les encourager à la résistance, et à un grand nombre de princes, entre autres au margrave de Brandebourg, à l'électeur de Saxe, au comte du Wurtemberg, etc. [1], pour leur demander conseil et assistance dans ces graves conjonctures. L'électeur de Mayence alla trouver le margrave de Brandebourg à Gunzelhausen et tous deux rédigèrent dans un long mémoire un plan complet mais un peu optimiste pour la défense de l'empire contre les ennemis qui l'assaillaient à l'est et à l'ouest. Ils estimaient nécessaire de s'opposer énergiquement aux entreprises du duc de Bourgogne et, pour cela, de faire appel à tous les princes allemands, qui auraient à fournir chacun un nombre déterminé de soldats. Sigismond et les Confédérés suisses étant déjà en guerre avec Charles, on pouvait leur demander 20 000 hommes [2]. L'empereur se rendrait à Francfort et inviterait les princes rhénans à lever aussi 20 000 hommes; les électeurs donneraient encore 20 000 hommes et la basse Allemagne autant, la Bavière 10 000, Bade et Wurtemberg 10 000, les domaines impériaux héréditaires 10 000, le roi de Bohême 10 000; quelques autres contingents porteraient le chiffre total à 130 000 hommes dont 30 000 iraient aider les rois de Pologne et de Hongrie contre les Turcs. Le reste servirait à repousser Charles le Téméraire; la Frise, le Danemark, l'Écosse opéreraient par mer, si besoin était, contre le duc de Bourgogne et contre son allié le roi d'Angleterre. Les charges seraient réparties également

1. Il écrivait aussi aux villes impériales. Colmar reçut de lui le 13 août une lettre où il dit que, malgré ses injonctions et celles du Saint-Père, Charles est intervenu dans les affaires de Cologne et a mis le siège devant Neuss; l'empereur va marcher contre lui avec toutes ses forces; en attendant, il invite Colmar à se porter au secours de Cologne. (Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne*.)

2. Quoique les Suisses fussent de fait complètement indépendants, on continuait de les considérer et ils se considéraient eux-mêmes comme faisant partie du Saint-Empire. Au mois de décembre précédent, ils avaient envoyé une ambassade ayant à sa tête Adrien de Bubenberg auprès de l'empereur pour qu'il leur procurât un arrangement avec Sigismond, et l'empereur les avait fort bien accueillis. Il connut les négociations qui se poursuivaient entre eux, la Basse-Union, Sigismond et le roi de France pour le rachat du landgraviat, et il y fut favorable au moins par son silence. Il n'était pas fâché, à mesure que Charles prenait une attitude de plus en plus hostile à l'empire, de voir augmenter le nombre de ses ennemis. Les Suisses attendirent, pour déclarer la guerre à Charles le Téméraire, une sommation formelle de l'empereur.

entre les provinces et tout le monde se tiendrait prêt à entrer en campagne le plus tôt possible; l'empereur aurait le commandement général, avec l'électeur de Brandebourg comme lieutenant à la tête de ses troupes[1]. Les auteurs de ce plan nourrissaient encore quelque espoir d'amener le roi de France à eux, car ils recommandaient de lui envoyer une nouvelle ambassade pour obtenir sa coopération.

Relativement à la grandeur de l'Allemagne, cet effort n'était pas excessif; au même moment, Cologne et le landgrave de Hesse montraient qu'on pouvait trouver plus de 20 000 soldats dans les pays rhénans. Mais il faut se souvenir de l'état d'anarchie dans lequel se trouvait l'empire et de la faiblesse de l'empereur, tout à fait incapable d'imposer sa volonté; l'égoïsme devait empêcher les provinces du sud de s'émouvoir du péril qui menaçait celles du nord, les pays de l'est de songer à ceux de l'ouest; il n'y avait pas d'organisation militaire; il n'y avait pas d'argent pour les armements; sans compter que l'électeur palatin, allié à toute la maison de Bavière, la détournerait sûrement de prendre part à la lutte; que la Saxe, la Bohême avaient d'autres préoccupations vers l'est; que Sigismond et les Suisses ne voulaient pas s'éloigner de l'Alsace, que le roi de Danemark était un allié suspect et que celui d'Écosse n'avait pas été consulté; enfin que l'empereur lui-même, au lieu de donner l'exemple de la solidarité germanique, cherchait à se décharger autant que possible du poids de la guerre pour le faire retomber sur les princes et les villes du Rhin. La pensée de l'unité de l'empire n'existait guère alors que dans l'esprit du margrave de Brandebourg, « l'Achille et l'Ulysse du Nord », qui avait des vues profondes et qui surtout ne voulait auprès de l'empereur d'autre influence prépondérante que la sienne.

Le premier conseil des deux électeurs : écrire aux princes et aux villes pour leur demander de s'armer, n'était pas difficile à suivre, et c'est par là que Frédéric commença; il envoya une circulaire le 13 août, une autre le 27 août et fixa même la date

1. Chmel, *Monumenta Habsburgica*, I, p. 418, 428.

du 21 septembre pour la mise en marche des contingents. Il exhorta encore une fois Charles le Téméraire et Robert de Cologne à accepter son arbitrage, mais sans succès; il défendit à tous les princes et villes dépendant de l'empire de prendre le parti du duc de Bourgogne et il ordonna à ceux qui s'étaient déjà déclarés de quitter aussitôt ce prince sous peine d'être mis au ban de l'empire. Il essaya, pendant son séjour à Augsbourg, d'arranger les dernières difficultés qui pouvaient subsister entre quelques-uns de ses vassaux et il quitta enfin cette ville le 24 septembre avec de si grandes préoccupations qu'il oublia une fois de plus de payer ses dettes; il s'achemina lentement vers le nord, comme s'il ne se fût résigné à la guerre qu'avec peine. Le délai qu'il avait assigné pour les levées était évidemment trop court : il semble que l'empereur, même dans ses mesures militaires, faisait tout ce qu'il pouvait pour empêcher l'Allemagne de s'organiser contre Charles; malgré l'évidence, il croyait encore au succès de l'entremise pacifique du légat qui n'avait pas abandonné la partie, et du roi de Danemark qui la reprenait pour son compte. Charles le Téméraire ne manquait pas de l'entretenir dans cette illusion : le 1er novembre il écrivit à l'archevêque Adolphe de Mayence, un des principaux conseillers de Frédéric III, qu'il n'avait nullement l'intention de s'emparer d'une terre allemande, qu'il n'agissait que pour le bien du Saint-Empire, qu'il voulait réprimer les écarts des chapitres et des laïques contre les évêques[1]. Il fit également son possible pour semer la division parmi les princes allemands et il y réussit en partie.

En attendant, Neuss résistait toujours, bravait toutes les canonnades, repoussait tous les assauts. Petit à petit, le duc fit venir de nouveaux renforts; dans son armée se coudoyaient les soldats des pays les plus divers : Flamands, Bourguignons, Allemands, Italiens. Il comptait beaucoup sur ces derniers; il ne craignait pas, pour les payer, d'écraser d'impôts les villes flamandes. Les Lombards avaient à ce moment une grande réputation militaire, et Venise s'était rendue redoutable en

1. Chmel, *Monum. Habsb.*, I, p. 120. Il prétendait aussi que le chapitre conspirait avec le roi de France contre lui.

prenant à son service l'habile tacticien Colleone[1]. Le Téméraire négocia longtemps avec elle pour se faire prêter cet homme célèbre; mais Louis XI négocia aussi pour l'en dissuader, et Venise, embarrassée entre les deux rivaux, prit le parti de s'abstenir. Charles dut se rabattre sur le napolitain *Campobasso* dont la réputation militaire et surtout la loyauté étaient surfaites. Il ne laissa pas néanmoins de charger le comte de Romont de lever le plus qu'il pourrait de mercenaires lombards. Il espérait aussi recevoir des secours du roi de Hongrie; mais il n'en vint pas, parce que Mathias Corvin était occupé avec les Turcs, comme Louis XI le sera bientôt avec les Anglais[2]. Le corps germanique, très lent à se mouvoir, s'ébranlait pourtant peu à peu. Les appels réitérés de l'empereur, la peur que Charles inspirait, réussirent à apaiser pour quelque temps les dissensions intestines et à grouper des éléments presque toujours hostiles, comme les villes et la petite noblesse, devant le danger commun. La Basse-Union, des pre-

1. Barthelemi Colleone ou Coléon de Burgance, célèbre condottiere au service des Vénitiens, réduit à l'inaction par suite de la conclusion de la ligue italienne de vingt-cinq ans (1473). La seigneurie de Venise, alliée du duc de Bourgogne, proposa au duc Charles de le prendre à leur solde commune. (Voir une *lettre de Sigismond à Louis XI* de 1474, Chmel, *Monumenta*, n° 76, t. I, p. 249-250.) Cette proposition fut suivie de longues négociations qui demeurèrent sans résultat, non par l'opposition expresse des Vénitiens, comme on l'a supposé, mais par suite de la difficulté des passages et du grand âge du capitaine Colleone; celui-ci mourut au mois d'octobre 1475, à plus de quatre-vingts ans. (Gingins, *Dépêches*, 63.)

Toutefois il ne faudrait pas croire qu'il existât entre Charles et Venise une alliance aussi précise que le laisse entendre l'auteur. Venise tenait à avoir de bonnes relations à la fois avec la Bourgogne et avec la France.

2. Se scrive anchora che le re de la Ungheria seu de Datia se mette insieme col Duca de Borgogna cum sette millia combattenti tutti a cavallo. (*Dépêches des ambassadeurs milanais*, Gingins, I, p. 7, n° 3, à la date du 29 novembre.) Un traité régulier fut signé entre Mathias et Charles dans le mois de novembre 1474.

Le 8 décembre 1474, après que les rois de Bohême et de Pologne eurent conduit une expédition malheureuse contre Mathias de Hongrie, ils signèrent avec lui un traité à Breslau; l'on inséra la clause habituelle que les conditions du traité seraient étendues aux alliés de chacun. Quelle ne fut pas la stupéfaction des deux premiers rois lorsqu'ils virent Mathias mettre en tête de ses alliés Charles de Bourgogne, ajoutant que ce prince avait avec lui les plus étroites relations! Il y avait peut-être là les éléments d'une coalition redoutable, car Mathias était aventureux, très brave et habile général; mais Charles ne devait pas compter sérieusement sur Mathias, puisqu'il était son concurrent à l'empire. (Fraknoi, *Math. Corvin*, 175.)

mières, embarqua sur le Rhin des hommes d'armes et de l'artillerie; puis les autres alliés vinrent à leur tour; et l'empereur, attiré par Cologne qui lui offrait un gros présent et qui promettait de le défrayer avec sa suite, se rapprocha insensiblement. Le siège de Neuss, opération sans importance au début, prenait les proportions d'un événement européen.

IV. — ALLIANCE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE AVEC LE ROI D'ANGLETERRE : TRAITÉ DE LONDRES.

Tandis que le nombre des ennemis de Charles le Téméraire grossissait de jour en jour, par ses soins s'élaboraient de puissantes alliances qu'il voulait faire servir à l'accomplissement de ses projets quand il croirait le moment venu. Édouard IV, beau-frère de Charles le Téméraire, lui devant en partie son trône, s'était engagé à lui rendre un jour l'aide qu'il en avait reçue[1]. S'il ne le fit pas dans les premiers temps qui suivirent la bataille de Tewkesbury (1471), parce qu'il voulait être d'abord assuré de la parfaite tranquillité de son royaume, il ne demanda pas mieux que de s'exécuter aussitôt que les résistances eurent cessé et que l'Écosse ne lui donna plus de sujet de crainte. Charles lui rappela sa promesse au printemps de 1470[2]. Il savait bien que la guerre française était populaire en Angleterre[3] depuis les enivrantes victoires et les courses fructueuses de la guerre de Cent Ans. Lui-même profitait du mariage anglais pour se dire bon Anglais. « Par

1. C'est en Flandre qu'Édouard avait préparé la dernière expédition qui le rendit maître du trône anglais; ses vaisseaux et ses hommes d'armes étaient flamands pour moitié au moins.

2. Comines-Dup., I, p. 312.

3. Quant Estatz sont assemblez il desclare son intention et demande aisde sur ses subjectz; car il ne se lieve nulles aisdes en Angleterre, si ce n'est pour passer en France ou aller en Écosse... et très voulentiers et libérallement ilz les accordent espéciallement pour passer en France. Et est bien une praticque que ces roys d'Angleterre font quand ils veullent amasser argent, que faire semblant d'aller en Écosse ou en France, et faire armees et pour lever grant argent ils font ung payement de trois mois, et puis rompent leur armee, et s'en retournent à l'hostel, et ils ont receu l'argent pour ung an. Et ce roy Édouard estait tout plein de cette praticque, et souvent la feit. (Comines-Dupont, I, 314.)

Saint-Georges, écrivait-il un jour, je vous montrerai si je suis du sang de Lancastre. »

Les négociations ne souffrirent aucune difficulté; il fallait seulement attendre un peu pour qu'Édouard pût disposer son parlement à la guerre et préparer sa flotte[1], tandis que Charles terminerait l'affaire de Cologne. Avant de quitter la Flandre pour aller rassembler son armée à Maestricht, le duc régla les derniers détails avec les ambassadeurs anglais : on attendrait la campagne suivante, mais alors on ferait un effort décisif contre Louis XI. Le 25 juillet, le jour même où Charles levait son camp à Valkenburg, ses envoyés signèrent à Londres un traité aux termes duquel il promettait à Édouard un corps de 6000 hommes pour « reconquérir son royaume de France ». Édouard lui abandonnait sans aucun lien de vassalité, pour lui et ses héritiers, le duché de Bar, les comtés de Champagne, de Nevers, de Rethel, d'Eu, de Guise, les villes de la Somme et toutes les terres formant le domaine propre du comte de Saint-Pol; il l'exemptait en outre de l'hommage pour les autres fiefs relevant de la couronne de France : duché de Bourgogne, comtés de Flandre, Artois, Charollais, Mâcon, Auxerre. Édouard s'engageait à aborder en France avant le 1er juin 1475; Charles eût voulu qu'il descendît au cap de la Hougue afin de rallier le duc de Bretagne et sans doute aussi pour avoir les mains plus libres de son côté, mais Édouard préférait Calais, qui lui appartenait et où il se sentait plus près de l'aide que lui fournirait le duc de Bourgogne[2]. Celui-ci étant souverain des Flandres, le traité contenait aussi quelques articles commerciaux : Édouard « accordait à la duchesse sa Sœur, c'est-à-dire aux Flamands, la permission de tirer de l'Angleterre des laines, des étoffes de laine, de l'étain, du plomb et d'y importer des marchandises étrangères[3] ».

1. Mais les choses y sont longues (en Angleterre) : car le Roy ne peut entreprendre une telle œuvre sans assembler son parlement (qui vault autant à dire comme les trois Estatz) qui est chose très juste et saincte, et en sont les roys plus fors et mieulx servis, quant ainsi le font en semblables matières, car l'yssue voulentiers n'en est pas briefve. (Comines-Dupont, I, 314.)

2. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, livre XVIII, p. 167.

3. Michelet, *Histoire de France*, VIII, p. 211. Le 27 juillet, Charles promit

Ainsi Charles obtenait l'indépendance absolue de ses États; il améliorait ses frontières et gagnait par la Champagne un large passage entre la Bourgogne et le Luxembourg; après cela, la Suisse, qu'il tenait déjà à moitié ne pouvait manquer de lui échoir par surcroît.

L'exécution du traité de Londres devait avancer beaucoup la constitution de son royaume. Mais que devenait cette ancienne loyauté dont il aimait tant à faire parade? Depuis qu'il avait été trompé par l'empereur et par Sigismond, au lendemain du jour où quelques villes du Rhin osèrent contrarier ses desseins, il se plaça, lui aussi, en dehors des règles les plus élémentaires de la probité politique. En avril, il faisait enlever un jeune prince innocent pour mettre la main sur Montbéliard; en juin, il essayait d'entrer dans Neuss par la plus insigne fourberie; en juillet, il signait en secret la ruine du roi de France avec qui il venait justement de conclure une trêve d'un an. Il dépouillait son ami d'enfance, Saint-Pol, de tous ses biens, et son allié René de Lorraine d'une partie de son héritage, le duché de Bar. Il autorisait ainsi toutes les fourberies de ses ennemis; il fera sourire quand il les rappellera théâtralement au respect de la parole donnée.

Louis XI ne tarda pas à connaître l'existence du traité de Londres et il s'attacha dès lors à en prévenir les effets. Il avait toute une année devant lui; il comptait bien d'ici là accumuler assez d'obstacles sous les pas du duc de Bourgogne pour l'empêcher de faire bonne figure au jour du rendez-vous. Il attendait d'ailleurs sans trop d'inquiétude[1] : on n'était plus au temps du traité de Troyes; la France unie et réorganisée avait repris des forces, de la confiance en elle-même, tandis que

d'élever son aide à 20 000 hommes. « Les conditions que le duc de Bourgogne faisait à l'Angleterre sont telles, dit Michelet, qu'il y a apparence que le traité n'était pas sérieux. » (Rymer, *Fœdera et acta*, V, III, p. 40.)

1. Le danger eût été grand pour Louis XI si Charles, au lieu de conduire son armée contre Neuss, se fût joint dès 1474 au roi d'Angleterre; Comines croit que son erreur vient de Dieu qui regarda en pitié ce royaume... « car ayant le dict duc la puissance telle que je vous l'ay dicte, si l'armée du roi d'Angleterre fust venue au fin commencement de la saison (comme elle l'eust fait sans nulle doubte, n'eust été l'erreur du duc de Bourgongne de soy mestre si obstineement devant Neuz), il ne fault pas doubter que ce royaulme n'eust porté de très grans affaires. » (Comines-Dupont, I, 316.)

l'Angleterre, meurtrie par les horreurs de la guerre des Deux Roses, était devenue une ennemie beaucoup moins redoutable.

V. — ALLIANCE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE AVEC LES ROIS D'ARAGON ET DE NAPLES CONTRE LOUIS XI.

Il fallait néanmoins que le roi de France restât prudent, car s'il avait refait son armée et trouvé des alliés, il n'était pas encore assez maître dans son royaume pour se tourner tout entier contre l'Anglais et le Bourguignon. Il se souvenait des ligues du Bien public où les seigneurs féodaux et les mécontents de toutes sortes avaient à leur tête Charles de Bourgogne, et il savait bien que tandis qu'il employait son art à former une ligue contre le duc, celui-ci rassemblait et coalisait peu à peu pour un gigantesque effort tous les ennemis de la France. Peut-être Charles ne s'enfonçait-il avec autant de folle confiance vers le nord que parcequ'il savait le roi obligé de surveiller sans cesse les affaires du midi. Louis XI avait déjà réussi, il est vrai, à détruire deux rebelles : en 1471, Alençon, dont la ruine isolait le duc de Bretagne, et en 1473, Armagnac, dont la perte donnait à la France une partie de la frontière des Pyrénées; mais il restait encore Nemours et le roi d'Aragon [1], avec qui l'état de guerre ne cessait presque jamais. Louis n'avait pas voulu les comprendre dans la trêve de Senlis, espérant en venir à bout prochainement, et Charles n'avait pas beaucoup insisté, calculant sans doute que si Jean d'Aragon avait déjà résisté dix ans, il résisterait encore, créerait des ennuis au roi, immobiliserait une partie de ses forces.

Il faut en effet compter Jean d'Aragon comme un des membres les plus actifs de l'immense ligue qui s'appuyait sur le duc de Bourgogne d'un bout à l'autre de l'Europe. La maison d'Aragon était l'ennemie naturelle du roi de France, qui

1. Jean II, fils de Ferdinand, roi d'Aragon. Il était chevalier de la Toison d'Or. Dans un différend où Louis XI avait été pris pour arbitre entre le roi d'Aragon et le roi de Castille, il prononça en faveur de ce dernier et donna ainsi au roi d'Aragon une raison de plus d'hostilité contre lui.

soutenait ses compétiteurs au royaume de Naples. De plus, Louis XI profitant au commencement de son règne des embarras d'argent du roi Jean II, s'était fait engager le Roussillon et la Cerdagne pour une somme de 200 000 livres, dans l'espoir que Jean ne pourrait jamais les racheter. Les traités de ce genre brouillent presque toujours les parties; Jean, l'obligé de Louis XI, commença bientôt contre le roi de France une guerre qui ne devait cesser qu'avec son irrémédiable affaiblissement.

En 1472, Louis faillit reperdre le Roussillon : il dut envoyer en toute hâte Philippe de Bresse secourir le sire de Lau qui y commandait[1], et il se jura dès lors de mettre une bonne fois Jean II hors d'état de nuire; mais il eut fort à faire à cause de la mollesse ou peut-être aussi à cause de la trahison de ses lieutenants[2]. Un groupe de partisans aragonais entra même dans Perpignan pendant la nuit du 1er au 2 février 1473 et bloqua la garnison française dans le château. Malgré des envois assez importants de troupes françaises, la guerre traîna en longueur pendant toute l'année 1473, parce que Louis, incertain des projets du duc de Bourgogne, n'osait dégarnir la Champagne. Mais, en 1474, arrivèrent l'évêque d'Albi, le gouverneur du Dauphiné et l'habile Italien Boffile passé au service de Louis XI[3]; ils avaient l'ordre de brûler les blés du Roussillon pour chasser l'ennemi par la famine[4]. Le roi fit rassembler des vivres et de grandes forces à Narbonne

1. *Lettres de Louis XI*, Vaesen et Charavay, V, p. 72.

2. *Id.*, p. 115. Il écrit au sénéchal de Roussillon : « Sénéchal, l'on m'a dit que vous favorisez le roi Jehan, qui m'est bien étrange et ne le crois pas. Toutefois, afin de vous parler plus à plaisir de cette matière et d'autres, dont j'ai nécessairement à parler à vous, je vous prie que toutes choses laissées, vous en venez devers moi à la plus grande diligence qu'il vous sera possible. Et gardez bien qu'il n'y ait point de faute ».

3. *Id.*, p. 224.

4. Monseigneur le gouverneur, le plus grand service que vous me pouvez faire, c'est de faire si grande diligence que vous ayez brulé tous leurs blés de bonne heure, car par cela il leur sera force de dire le mot. (*Id.*, p. 229.) — Je vous prie, monseigneur le gouverneur, mon ami, que vous faites avancer les gens d'armes et que, en la plus grande diligence que vous pourrez, vous entrez en pays de Roussillon et faites le gast, ainsi que je vous ai écrit, et en manière qu'il n'y faille plus retourner et qu'il n'y demeure un seul arbre portant fruit sur bout, ni vigne qui ne soit coupée et étreppée et que tous les blés soient brûlés. (*Id.*, p. 246.)

et sur toute la frontière française ; il alla jusqu'à demander des galères au duc de Milan[1] ; la guerre recommença énergique et sans merci (mai 1474). Il déjoua les ruses de Jean II qui lui avait envoyé des ambassadeurs pour l'endormir, et ayant fait investir rigoureusement Perpignan il mit une extraordinaire ténacité à s'en emparer.

Cette guerre, sur laquelle Charles le Téméraire comptait avec raison pour embarrasser le roi de France, créait à Louis XI un autre ennemi, le roi de Naples, qui était de la maison d'Aragon. Les affaires d'Italie, dans lesquelles il ne semble pas que Louis XI ait eu l'intention d'intervenir par lui-même, ont néanmoins attiré continuellement son attention[2] ; sa diplomatie y fut vigilante et elle s'y croisa souvent avec celle de Charles le Téméraire, qui avait des projets sur l'Italie, qui, en tous cas, tendait à faire de ce pays sa principale source de recrutement militaire. Deux princes intelligents, perspicaces et soupçonneux, essayèrent toujours de percer le jeu des ennemis du nord qu'ils appréhendaient avec raison : le duc de Milan, Galéas Marie, et le roi de Naples, Ferdinand, qui se souvenait des expéditions des princes angevins dirigées contre lui avec l'appui de la France. Ferdinand entretenait à cette époque des relations très amicales avec Charles le Téméraire : il avait un fils en âge de se marier, et, comme beaucoup d'autres, il se laissait aller à des espérances chimériques sur la dot de Marie de Bourgogne. Sans vouloir rompre ouvertement avec le roi de France, dont le fils pouvait être un fort bon parti pour la fille de Ferdinand au cas où le mariage bourguignon ne réussirait pas[3], il prêta à son cousin d'Aragon une aide

1. Le duc de Milan avait fourni des galères et des troupes. Les galères vinrent à l'automne croiser devant Collioures et capturèrent même un vaisseau aragonais, mais elles s'en allèrent sous un prétexte futile et ne revinrent plus. (*Lettres de Louis XI*, V. 226.)

2. F. Gabatto, *Lo Stato sabaudo*, II, p. 94 et suivantes.

3. Le 19 juin 1473, Louis XI écrit à Laurent de Médicis pour le remercier du bon accueil fait à Louis d'Amboise — plus tard cardinal d'Albi — et lui demande d'être l'intermédiaire d'un projet de mariage entre la fille du roi de Naples et le dauphin, et d'alliance entre les deux rois. « Relatum fuit nobis, superioribus mensibus, regem Ferdinandum tractasse, est filia sua primogenita matrimonis jungeretur moderno duci Sabaudie (Philibert) cum dote tricentum millium ducatorum, sed rem adhuc esse imperfectam. Ex quo mente revolven-

indirecte en faisant parvenir aux habitants de Perpignan un convoi de blé (mai 1474) et en s'alliant avec l'Angleterre contre la France. Louis, malgré cet acte d'hostilité, ne le traita pas en ennemi déclaré, mais il laissa les corsaires français courir sus à ses vaisseaux, tout en continuant à l'appeler dans ses lettres son ami et son allié[1]. Il lui envoya un exprès, dont le duc de Milan prit même ombrage le 1er décembre 1474[2], lui fit exprimer ses regrets au sujet de la capture de deux galères siciliennes par des corsaires français; en un mot il ne négligea aucun moyen d'éviter une rupture complète, mais il lui fit comprendre qu'il aurait des moyens de l'atteindre en temps de guerre.

VI. — ALLIANCE DE LOUIS XI AVEC RENÉ DE LORRAINE : TRAITÉ DE CHARTRES.

Il ne semble pas, somme toute, que Louis ait jamais eu grand'chose à craindre de la maison d'Aragon; il dut néanmoins la surveiller, à cause de deux provinces qu'elle convoitait et que le roi considérait comme bien françaises, le Roussillon et

tibus nobis quid potius bono et commodo ipsius regis et nostro conveniret, illud videtur potissimum, ut invicem nos et illum ligaret aliquod matrimonii vinculum; quocirca in hanc sententiam et deliberationem venimus, quod contenti essemus, quod filia sua delphino viennensi primogenito nostro, nuberet. » Au lieu de la dot, il se contenterait d'une sincère amitié et d'une alliance perpétuelle avec Ferdinand; il se déclare prêt à lui abandonner les princes d'Anjou, dont il n'est pas content, si Ferdinand veut lui prêter assistance contre le roi d'Aragon. (Vuesen et Charavay, *Lettres de Louis XI*, V, 146.) La jeune princesse, nommée Béatrice, épousa, en 1476, le roi de Hongrie, Mathias Corvin.

1. *Id.*, p. 300. Le roi de Sicile s'étant plaint vivement de cette capture, Louis ne manqua pas de lui dire que la chose s'était faite contre son gré et qu'il était fort mécontent contre le corsaire Colomb, mais que les mercenaires envoyés par le roi de Sicile en Roussillon avaient troublé les bons rapports entre le royaume de Naples et celui de France, que d'ailleurs les navires français n'auraient pas opéré pareille prise sans les hostilités du Roussillon et le « commerce fait par les dits navires avec le roi d'Angleterre et les États du duc de Bourgogne »; il annonce que les prises vont être restituées, proteste de son amitié et manifeste l'intention de vivre en bon accord avec le roi de Sicile. (*Id.*, p. 309.) On ne rendit les galères qu'après avoir fait promettre aux patrons de ne pas aller en Angleterre. Le 15 août, Ferdinand signa un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, traité dirigé expressément contre Louis XI. (Rymer, *Fœdera et acta*, V, III, 45.) Ce traité ne fut jamais exécuté.

2. *Id.*, p. 301.

la Provence ; il tenait presque l'une et il espérait avoir bientôt l'autre. Les huit ou dix mille hommes qu'il employa dans le Roussillon eussent pu lui rendre de grands services au nord de Paris, et si les galères napolitaines retenaient quelques-unes des siennes dans la Méditerranée, elles affaiblissaient d'autant la flottille avec laquelle il voulait contrarier le débarquement du roi d'Angleterre. Mais il est certain que les principales préoccupations de Louis XI se portaient au nord où sa frontière offrait de larges brèches, vers la Somme et plus encore vers la Meuse. Si le roi d'Angleterre ou le duc de Bourgogne voulaient tenter une invasion, ils pouvaient s'appuyer sur le traître Saint-Pol dont les domaines s'enfonçaient entre la Normandie et la Champagne, et sur leur allié de Lorraine qui, par le duché de Bar, menaçait Châlons et Vitry.

La campagne de 1472 avait été pour lui pleine d'enseignement ; il avait vu avec quelle facilité l'armée bourguignonne passait des plaines de Picardie à celles de Normandie, et recevait des renforts lorrains par le nord de la Champagne ; il s'était rendu compte aussi que la résistance de quelques grandes villes, comme Amiens, Beauvais, Compiègne, Dieppe, Rouen, était très efficace pour arrêter l'ennemi ; il les fortifia et les approvisionna sans cesse.

C'est surtout par la route de la Marne que Louis craignait une invasion. Charles le Téméraire avait séjourné longtemps à Luxembourg, comme s'il voulait faire de cette place sa base d'opérations. Aussi le roi de France ne cessa-t-il, dans les années 1473 et 1474, de mettre Laon et Reims en état de défense[1]. Louis désirait atteindre la barrière de la Meuse, en occupant le duché de Bar qui était fief français et qui faisait plus naturellement partie de la Champagne que de la Lorraine.

1. Voir ses lettres du 27 février 1474, du 29 juin 1474, etc. (*Lettres de Louis XI*, Vaesen et Charavay, t. V, p. 216, 275, etc.)

2. La partie du Barrois qui est à l'ouest de la Meuse s'appelait *Barrois mouvant* et était considérée comme fief français, mais les empereurs allemands donnaient l'investiture du marquisat de Pont-à-Mousson, érigé par Charles IV en 1334. René d'Anjou avait, par un mariage, réuni ces deux parties, la première seule importait vraiment à Louis XI. René était frère de Marie d'Anjou, la mère de Louis XI.

Il comptait bien que le détenteur du duché de Bar[1], le vieux roi René, dont il présumait être l'héritier, le lui laisserait par testament, et il le cajolait dans cette espérance; mais il connaissait la légèreté de René Ier et, d'autre part, le danger pressant ne permettait pas d'attendre trop longtemps.

Aussitôt que Charles, après avoir annoncé ses grands projets à Dijon, se remit en route vers le nord pour les accomplir, Louis chargea le seigneur de Baudricourt d'aller à Bar-le-Duc offrir aux gouverneurs, baillis et gens du conseil du roi de Sicile, les secours dont ils pouvaient avoir besoin contre le duc de Bourgogne[1]. La ville, très française, accueillit favorablement ces ouvertures. Le duc étant venu à Luxembourg, d'où personne ne pouvait savoir s'il voulait d'abord porter la guerre dans le landgraviat révolté contre son lieutenant Hagenbach, ou à Cologne à cause de son protégé Robert, ou contre le roi de France avec qui sa trêve expirait. Louis n'hésita pas à se couvrir par la forte place de Bar; il y envoya son ami et féal conseiller et maître d'hôtel, Raolin Cochinart, fort expert en l'art de garnir une ville de fortifications, et il promit que si le danger devenait plus pressant, il ne manquerait pas d'aider les gens de Bar dans la mesure de ses moyens[2].

Le roi de Sicile était loin, dans cette Provence dont l'aimable climat plaisait à sa vieillesse; il ne protesta pas, puisque son conseil de Bar le trouvait bon. Mais son petit-fils René de Lorraine ne se résignait pas facilement à perdre ce qu'il con-

1. « Si vous avez métier de gens d'armes ou autre aide pour la garde et sûreté de vous et du pays, pour l'amour de notre très cher et très aimé oncle et cousin le roi de Sicile, nous vous en secourrons très volontiers à notre pouvoir, comme nous ferions nos propres pays et sujets, ainsi que vous dira plus au long ledit seigneur de Baudricourt, lequel veuillez croire de tout ce qu'il vous dira de par nous. » (Lettre du 8 mars. *Lettres de Louis XI*, V, p. 217.) Déjà, en 1466 et 1467, Louis XI avait fait la même offre à « ceux de Bar » en l'absence du roi René Ier. (Lettres imprimées dans Calmet, *Preuves du t. III*, D, e, l, xv, i, i, j.)

2. « Tenez pour sûr que pour l'amour de notre bon oncle, nous avons vous et ses pays en singulière recommandation, tout ainsi comme les nôtres propres; et, en tant que touchant les genetaires qui appatissent et font des maux, ainsi que dites pour y donner la provision et les faire retirer, nous avons envoyé par delà notre ami et féal conseiller et maître d'hotel, Raolin Cochinard.... Et si vous survient autre chose, autorisez-nous en et nous vous aiderons en tout ce que nous pourrons. » (*Id.*, 222.)

sidérait comme son héritage naturel; la présence des gens du roi de France, les uns à Bar en nombre grossissant chaque jour, les autres un peu plus au sud, sous les ordres du redouté sire de Craon, lui causaient les plus vives inquiétudes. Toutes ces troupes étaient là pour défendre la frontière de France, mais elles n'avaient qu'un pas à faire pour envahir la Lorraine.

D'un autre côté les membres de la Basse-Union, chez qui le sens militaire était aussi sûr que le sens politique, ayant déclaré la guerre à Charles le Téméraire, et s'apprêtant à la soutenir énergiquement, se rendaient bien compte de l'importance stratégique de la Lorraine : si René s'unissait à eux, le Téméraire se trouvait séparé du landgraviat par cinquante lieues et la barrière des Vosges; si le jeune duc, au contraire, restait fidèle à son traité du 15 octobre 1473, Charles de Bourgogne pouvait à chaque instant, par une de ses marches foudroyantes, comme il savait les faire, surprendre les confédérés et les prendre à dos pendant qu'ils seraient occupés dans la Comté[1]; ils firent donc demander catégoriquement à René d'entrer dans leur alliance sous peine d'une déclaration de guerre immédiate. Aussi longtemps que Charles le Téméraire resta à Luxembourg, René n'osa pas se prononcer, bien qu'il fût fort irrité de voir les Bourguignons traiter la Lorraine en pays conquis et très peiné d'entendre les plaintes que ses malheureux sujets lui adressaient tous les jours. Il envoya des commissaires pour vérifier les dégâts, puis il fit parvenir de timides remontrances à Charles; mais le duc répondit que l'on exagérait, fit quelques vagues promesses et laissa comme aupa-

1. Les villes de la Basse-Union, dit J. de Lud, p. 19, envoyèrent une ambassade à nostre dict Seigneur nostre Prince, c'est à sçauoir Messire Ferry de Mansterel avec aultres nobles d'iceluy pays et par le dict fut renconstré et déclairé l'occasion que le dict auoit eu de ce Neuss, et comme ilz auoient entenduz que nostre Seigneur auoit prins quelque intelligence auec le dict duc de Bourgogne, au moyen de laquelle il auait son passage par son pays, et pour ce qu'à l'occasion d'iceluy ils pourroient estre grandement endommagez, ilz leur requeroient qu'ilz déclairassent s'ilz étoient délibérez de luy entretenir ou non, car s'il ne s'en départoit, ilz étoient délibérez plus tôt de luy faire la guerre que de souffrir ledict passage. Toutefois s'il vouloit se joindre à eux et prendre leur parti, ilz le recepveroient dèz l'heure, l'ayderoient, soustiendroient et deffendroient de leur puissance. (Voir diètes de la Basse-Union, 27 juillet à Bâle. Voir aussi *Preuves de dom Calmet*, I, III, CCLXX.)

ravant toute liberté à ses gens. René voyait maintenant quelle faute il avait commise en signant le traité de Nancy, car, au lieu d'un protecteur, il s'était donné un maître impérieux. Peut-être s'indignait-il aussi que sa noblesse lui manquât d'égards et qu'elle prît le mot d'ordre à la cour de Bourgogne.

Lorsque Charles eut quitté Luxembourg, René, délivré d'un grand poids, commença à suivre une politique personnelle et à se tourner du côté de Louis XI [1]. Il l'informa de la démarche que la Basse-Union (duc d'Autriche, Suisses, Bernois et villes d'Alsace) avait faite auprès de lui « le requérant de s'allier avec eux envers et contre tous, excepté contre le roi, faisant grandes offres et présentations de le servir à grand nombre de gens d'armes et d'artillerie, lesquelles alliances mondit seigneur a différé de faire jusqu'à ce qu'il eut sur ce le bon plaisir et avis du roi. Il se recommanda très humblement à sa bonne grâce », lui fit dire par Charles et Achille de Beauveau que « son plus grand désir en ce moment après son salut, était de le servir et complaire, et de demeurer son bon parent et très humble serviteur ». En réponse, le roi envoya par devers lui le capitaine de la Charité, et M. Jehan de Paris, ses conseillers « besoigner », et après qu'on eut pleinement,

1. « Pour ce que par le passé, mondit sieur a eu aucunement de ses domestiques, conseillers et nobles, et autres ses serviteurs et sujets qui se sont mêlés et entretenus de conduire et pourparler les intelligences et autres traités, que mondit seigneur peut avoir fait par force avec mondict sieur de Bourgogne, et qui paravant au service de feu Monsieur le duc Nicolas avoient conduit et sollicité aucunes matières avec mondit sieur de Bourgogne, qui pourroient et ont pu être au déplaisir du roi, dont il peut être mal content des dessus dits et les avoir en indignation, ou male grâce, combien qu'ils le faisoient, comme ses serviteurs et sujets obéissant à leur maître supplie mon dit sieur au roi qu'il lui plaise ôter de son courage toute malveillance et indignation qu'il pourrait avoir contre les susdits nobles, fieffés, serviteurs et autres quelconques, et dès à présent les prendre, avoir et tenir en sa bonne grâce, et en faire déclaration par écrit. » Il n'y a pas la moindre allusion à un précédent traité avec Louis XI. Vers 1473 ou 1474, dit Calmet (66, n° 742, p. 259, sans date, *Preuves*, I, III, CCLXX), Mme la duchesse de Lorraine fit pareil serment entre les mains des envoyés. René réservait la « publication de ces lettres jusqu'au bon plaisir du Roi ».

D'après *Vie manuscrite* du duc René, Louis XI aurait envoyé à Neufchâteau, vers le duc René, trois seigneurs, savoir : Charles de Beauveau, Achille, bâtard de la même maison, et Nicolas Merlin de Bar, pour l'engager dans son alliance; l'initiative des négociations appartiendrait dans ce cas au roi de France, mais aucun document officiel ne confirme ce récit qui est contraire aux termes du projet de traité et du traité définitif.

libéralement et « de bon courage besoigné ensemble, René fit entre leurs mains serment solennel d'être bon et loyal au roi, de le servir, honorer, aider et secourir de sa personne, de ses serviteurs, officiers et sujets, et de toute sa puissance à l'encontre du duc de Bourgogne et de tous ses autres ennemis... et dès maintenant mondit seigneur se déclare allié et serviteur du roi ». Mais comme les conseillers de Louis XI n'avaient aucun pouvoir de lui assurer des avantages réciproques, René demande qu'il plût au roi de « le soutenir et défendre envers mondit sieur de Bourgogne et autres quelconques qui lui voudraient faire guerre, en lui baillant des lettres patentes » selon la formule de la minute qu'il joint à l'envoi; il s'engage en revanche à faire prêter à ses nobles serment de fidélité et d'obéissance au roi; le roi leur pardonnera l'influence qu'ils ont pu avoir dans les traités précédents passés entre Nicolas ou René avec le duc de Bourgogne.

Les négociations marchèrent très vite; elles se poursuivirent secrètement, loin de la noblesse lorraine, à Neufchâteau : du côté de Louis XI, par l'entremise de Marrazin et Jean de Paris; du côté de René, par Charles de Beauveau, le bâtard Achille et Nicolas Martin. Dès le 9 juillet elles étaient assez avancées pour que l'on pût rédiger un premier projet[1] contenant avec la renonciation de René à l'alliance bourguignonne les différentes obligations qu'il prenait envers Louis XI, ainsi que l'engagement de Yolande d'Anjou de souscrire au traité.

La signature du traité de Londres ne pouvait que hâter le rapprochement définitif de Louis XI et de René. Puisqu'on voulait détruire le roi de France et partager son royaume, Louis avait besoin de trouver des alliés nouveaux, de séparer

1. Nous croyons pouvoir placer ce projet entre les deux textes donnés par dom Calmet, c'est-à-dire reporter le premier de ces textes avant le 9 juillet, parce que le projet de Neufchâteau contient une allusion au serment précédemment prêté par René : « Et pour ce en besogner et prendre fin et conclusion avec nous (le roi) a envoyé par deça ses amis et féaux, Louis de Marrazin, son conseiller et chambellan et capitaine de la Charité, et maître Jean de Paris, aussi son conseiller, et à iceux ordonné de prendre de nous notre sceau, de faire et accomplir ce que dit et touchant la renonciation des dites intelligences.... » Il est vrai que les deux documents peuvent avoir été rédigés à quelques jours seulement d'intervalle. (Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 413, f. CCLVIII, verso.)

les deux moitiés de la Bourgogne afin d'en paralyser les forces et de garantir sa frontière en la reculant, par la Lorraine, jusqu'aux Vosges et, par la Basse-Union, jusqu'au Rhin. De son côté René s'apercevait qu'il ne comptait plus dans les vastes projets du grand-duc d'Occident; celui-ci, qui s'attribuait le Barrois, ne tarderait sûrement pas à exiger l'hommage de la Lorraine comme il en avait déjà la suzeraineté effective. Il y avait bien une difficulté, c'est que Louis XI faisait, lui aussi, occuper peu à peu tout le duché de Bar, et René s'en plaignit. Mais les Français répondaient que c'était simplement pour le défendre [1] contre l'invasion; ils assuraient que Charles ferait encore bien plus de mal à René puisqu'il lui prendrait la Lorraine, et enfin qu'il cherchait à se faire léguer la Provence par le roi de Sicile. René dut en passer par tout ce que voulait Louis XI, car il avait besoin de lui; quand le roi reçut ses envoyés, Charles de Beauveau et Jean de Lud, à Chartres, et qu'il eut entre les mains le traité régulier, il ne garda plus de ménagements; il écrivit une lettre hautaine au duc de Lorraine pour lui dire qu'il resterait dans le Barrois [2]. Par le

1. C'est aussi sous prétexte de protection que Charles avait pesé sur René au commencement de son règne et l'avait amené au traité de Nancy. « Car incontinant que la mort du feu duc monseigneur Nicolas, vint à la cognoissance de feu monsieur le duc Charles de Bourgongne, il feit descendre ses gens d'armes en grand nombre de tous costez, à l'encontre du dict duc de Lorraine, tant de ses pays de Bourgongne, comme de Luxembourg, faindant qu'il les auoit là envoyez pour le bien de nostre seigneur, afin que s'y quelqu'un luy vouloit nuire en sa possession de son dict duché, qu'ilz fussent prêtz à luy aider. Et combien que nostre dict seigneur lui eust escrit souventes fois qu'il ne trouvoit nulle résistance ni désobéissance audict duché, luy priant faire retirer ses dictz gens d'armes et remerciant grandement de son bon vouloir, si les laissa mondict seigneur de Bourgongne, à leur très grande foulle, voulant par là le contraindre, nostre dict seigneur, de prendre alliance avec luy contre et envers tous, ainsi qu'il disoit qu'avoit faict mondict seigneur le duc Nicolas ». (J. de Lud, *Dialogue*, p. 15 et 16.)

2. Très cher et très aimé cousin, nous avons reçu vos lettres, et oy bien au long vos gens et tout ce qu'ils nous ont dit de par vous (ces gens étaient Ch. de Beauvau et J. de Lud). Et attendu le train que vous avez tenu, nous avons bien eu cause de nous tenir sûr de vos places comme des autres de notre royaume, et sommes bien délibérez de encore y avoir, tenir et laisser, pour la garde d'icelles, gens qui nous soient sûrs et féables, car, comme pouvez assez considérer, nous y avons intérêt; et est bien notre intention, vu la disposition du temps, de pourvoir aux places situées en notre royaume, en façon que dommage ou inconvénient ne nous en advienne, et combien que ne pensions pas que y voulussiez mettre gens qui nous fussent contraires, néanmoins

traité de Chartres, René s'engage à soutenir le roi « contre tous ses ennemis, adversaires, rebelles et désobéissants sujets et ayant expressément renoncé à tous traités, intelligences et autres choses faites et traitées entre lui et le dit duc de Bourgogne, qui à ce l'avait contraint par force et violence publique, et contre son gré et volonté ». Les nobles lorrains qui avaient précédemment contribué à l'alliance bourguignonne sont amnistiés par le roi, « en considération de la grande amour qu'il a pour le duc René »; ils pourront désormais aller et venir dans le royaume de France, où ils seront aimablement reçus et traités en sujets d'un prince ami[1].

René se crut suffisamment garanti par son traité avec Louis XI, et contre Charles le Téméraire et contre la Basse-Union; il ne déféra donc pas entièrement à la sommation que celle-ci lui avait adressée, car il ne voulait pas engager la guerre immédiatement; surtout il ne tenait pas à la faire au sud-est, où il n'avait rien à gagner. Mais, en fait, il appartenait dès lors au groupe de la grande coalition organisée contre Charles le Téméraire; Louis XI, servant de trait d'union entre René et les confédérés de Constance, ne manquerait pas de le jeter dans la mêlée quand il en croirait le moment venu[2]. Au reste, René, comme duc de Lorraine, relevait de la couronne impériale, et l'empereur lui adressa de même qu'à tous ses autres vassaux l'invitation de s'armer pour aller défendre Neuss. La Basse-Union, de son côté, revint à la charge plusieurs fois. A la diète du 13 décembre, il fut décidé que Sigismond d'Autriche et l'évêque de Strasbourg enverraient une nouvelle ambassade à René pour le prier d'entrer dans la Basse-Union[3]. Il put temporiser encore pendant

ne sommes pas présentement conseillés faire mutation en ce que nous avons ordonné, jusque à ce que voyons comment le temps se portera. *Lettres de Louis XI*, Vaesen et Charavay, V, p. 279.)

1. D. Calmet, *Preuves du tome III*, col. DCLXX.

2. Le traité fut gardé secret pendant un certain temps. Les Bourguignons continuèrent de circuler en Lorraine: les nobles lorrains, qui n'avaient été appelés ni à discuter les conditions du traité, ni à contresigner l'instrument définitif, adresseront des reproches véhéments au duc René, quand l'heure du danger sera venue. (Voir plus bas, p. 275.)

3. *Eid. Absch*, II, 520.

l'hiver, mais il allait être bientôt obligé de prendre une décision.

Sur la Meuse, Louis XI triomphait donc complètement. Il gagnait le duc de Lorraine et continuait à occuper le Barrois, où il finit par installer Craon à demeure avec un nombre respectable de lances. C'était, avec l'Anjou, la part qu'il s'était faite dans l'héritage du roi de Sicile en apprenant que celui-ci avait, par un premier testament, disposé de tous ses États sans l'y comprendre[1]. Louis s'attacha d'ailleurs à gagner la confiance de ceux qu'il considérait comme ses nouveaux sujets et montra autant de sollicitude pour Bar que pour Reims ou Beauvais[2].

VII. — ALLIANCE DE LOUIS XI AVEC LES SUISSES : TRAITÉ DE BERNE.

Mais il ne se croyait pas encore suffisamment protégé ; la voie de la Marne étant fermée, il lui fallait fermer aussi celles de la Seine, de l'Yonne, qui conduisaient également à Paris, de la Saône qui conduisait à Lyon ; il lui fallait susciter une diversion assez puissante pour appeler à l'est toutes les forces disponibles du duché et du comté de Bourgogne ; peut-être alors trouverait-il l'occasion de faire d'heureuses acquisitions dans ces domaines de Charles complètement séparés des Flandres.

La puissante machine qu'il avait montée à Constance ne devait pas se borner à opposer quelques centaines de fantas-

1. Le testament de René (1474) est dans Calmet, *Preuves III*, *DCLXXV*, j (22 juin 1474).

2. Voir sa lettre aux gens de Bar du 12 octobre 1474. « Certaines gens ayant prétendu, pour lui faire tort, que, s'il avait envoyé le sire de Craon à Bar, c'était pour s'assurer de la fidélité des Barrois gagnés au duc de Bourgogne, il se justifie de cette insinuation : s'il avait eu cette pensée, ce n'est pas une petite troupe de cent lances qu'il aurait envoyée, mais beaucoup plus, et il connaît que les gens de Bar ont toujours été et sont de bons et loyaux sujets de la couronne de France ; il veut simplement préserver la dite ville contre le duc de Bourgogne, et si elle ne peut suffire avec des ressources aux ouvrages et réparations nécessaires, il offre de l'aider, comme il voudrait faire de ses propres villes et sujets. » (*Lettres de Louis XI*, V, 293.)

sins à quelques centaines de cavaliers, comme on le fit aux limites du comté de Ferrette pendant tout l'été de 1474. Il avait peu de confiance dans la Basse-Union; il ne comptait véritablement que sur les solides masses suisses pour porter des coups décisifs aux armées bourguignonnes, et jusqu'ici les Suisses se tenaient à l'écart des hostilités, alléguant que la guerre du landgraviat étant faite au profit de Sigismond, c'était à lui de la soutenir. La politique équivoque de la duchesse de Savoie qui employait ses bons offices à ramener la paix entre Berne et Charles de Bourgogne, l'hostilité du comte de Romont[1], les sympathies que la Bourgogne avait conservées en Suisse l'inquiétaient : il craignait de voir la ligue s'énerver et se dissoudre avant que Charles fût débarrassé du siège de Neuss, avant que les Anglais fussent prêts à passer sur le continent.

A Berne, à Lucerne, à Zurich le parti bourguignon l'accusait d'engager les Suisses dans une voie où ils auraient tout le danger et lui tout le profit. Mais il savait, de son côté, faire valoir les services qu'il rendait : il avait amené René de Lorraine à la coalition; il avait, en juin, lorsqu'on l'avait pris pour arbitre entre Sigismond et les Cantons, décidé en faveur de ceux-ci sur tous les points[2]. Il pensait avec raison s'être acquis par là de nouvelles sympathies et il s'occupa d'en tirer le plus de parti possible. Cette année 1474 est la plus brillante de sa carrière diplomatique : au mois d'avril la ligue de Constance, en été le traité de Chartres, en automne le traité de Berne, en hiver le traité d'Andernach.

Les comptes conservés à la Bibliothèque Nationale[3] prouvent qu'il fit alors d'abondantes distributions d'argent dans les

1. Cette hostilité était de plus en plus marquée. Louis savait que dans le courant de l'année 1474, Romont avait fait tout son possible à Berne pour neutraliser l'influence de ses agents et du parti français. Le comte se rendit au siège de Neuss avec ce qu'il put lever de troupes dans ses domaines, et c'est devant cette place qu'il fut armé chevalier de la main du duc Charles lui-même.

2. Voir plus haut, p. 128.

3. L'état des pensions, p. 370 du Corps diplomatique, mentionne des distributions régulières le 29 juin, le 26 octobre. (*Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse, conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, par Éd. Rott, Berne, 1882, in-8.)

villes suisses. N. de Diesbach reçut pour son compte des sommes considérables et désigna au roi les personnes qu'il était le plus utile de gagner.

Le 28 août, arrivèrent à Berne les ambassadeurs français, Faure, Saint-Priest et Mohet, munis de pleins pouvoirs. Le parti bourguignon avait toujours à sa tête Bubenberg. Une grande diète s'ouvrit à Lucerne le 6 septembre. Les ambassadeurs français, après avoir prodigué au cours des jours précédents les visites, les compliments, les promesses, pour disposer en leur faveur les membres de l'assemblée, firent habilement ressortir l'odieux de la conduite des Bourguignons sur les limites du landgraviat; ils exposèrent que le duc Charles, en faisant la guerre aux Suisses pour venger la mort de Hagenbach, avait rompu le traité de 1467; qu'en revanche, Louis XI offrait assistance aux Cantons en cas de besoin, qu'il avait déjà réussi à signer un traité d'alliance avec le duc de Lorraine, qu'il s'engageait à payer chaque année, sa vie durant, à chacun des huit Cantons et aux Communautés de Fribourg et de Soleure une pension de 2000 livres, soit en tout 20 000 livres à la Confédération pour soutenir la guerre; si les Suisses consentaient à se passer du secours effectif de la France, le roi leur paierait 80 000 livres par an pendant toute la durée des hostilités. En échange le roi demandait aux Cantons l'autorisation de faire, moyennant une solde honnête, des enrôlements volontaires en Suisse. Aucune des deux parties ne pourrait conclure de trêve ou de paix sans y comprendre l'autre[1]. Mais, sur ces entrefaites, la duchesse de Savoie, qui craignait une rupture définitive entre la Bourgogne et les Suisses, envoyait des émissaires à Lucerne pour essayer de neutraliser l'influence des ambassadeurs français. Aussi la proposition de Garcias Faure souleva-t-elle de graves objections; les uns se plaignirent de voir les Suisses abaissés au rang de mercenaires, les autres trouvèrent des inconvénients à se lier avec un prince tel que Louis XI dont la déloyauté était connue.

1. Mandrot, *op. cit.*; *Abschiede*, II, 502, 504, 513, et suppl., 917, 918, 921; Dierauer, *op. cit.*, II, 194.

L'habileté des Français qui exploitèrent l'odieuse conduite de Hagenbach et expliquèrent que le duc de Bourgogne, aussitôt qu'il serait débarrassé du siège de Neuss, porterait une guerre d'extermination chez les Suisses, l'éloquence de Diesbach, l'argent répandu à profusion triomphèrent de toutes les difficultés, et les Cantons donnèrent, à Zurich, leur adhésion aux propositions du roi de France. Berne souscrivit même aux clauses suivantes, qui furent gardées secrètes (2 octobre) :

1° Le roi ne serait tenu de secourir la Ligue qu'autant que les Suisses ne pourraient autrement résister à leur ennemi. 2° Si le roi, occupé par ses guerres propres, ne les pouvait secourir, il ferait payer aux Cantons 20000 florins du Rhin à Lyon, en plus des sommes convenues[1].

Sigismond n'avait pas encore revêtu de son sceau l'Union perpétuelle; quelques points relatifs[2] aux renonciations de l'Autriche restaient en suspens. Les ambassadeurs français, les délégués suisses et autrichiens se réunirent à Feldkirch. Les Suisses ne firent aucune concession à Sigismond; ils prétendaient que puisqu'il était attaqué c'était à lui de se défendre, et ils ne consentirent à entrer sur-le-champ en campagne que si le duc d'Autriche mettait son sceau au bas du traité et payait 8000 florins pour les enrôlements. Les points controversés seraient soumis à l'arbitrage du roi.

1. C'est aux conférences de Feldkirch que l'alliance avec la France reçut sa forme définitive. Les 21-26 octobre, à Lucerne, tous les Cantons acceptèrent les conditions proposées et donnèrent à Berne pleins pouvoirs pour traiter avec Louis XI. (*Eid. Absch.*, II, 513. 917.) Le traité fut signé par les représentants des Cantons le 21 octobre, mais il est daté du 26, jour de l'acceptation générale. Louis XI délivra à Paris le 2 janvier 1475 les lettres royaux qui le confirmaient. Le même jour Berne signa une déclaration interprétative qui aggravait encore pour elle les stipulations secrètes qu'elle avait consenties : elle s'engageait à fournir au roi, quand il en aurait besoin, 6000 hommes de troupes moyennant une solde honnête. En résumé, les Suisses étaient obligés de faire la guerre pour leur compte et pour le compte du roi, et celui-ci n'était vraiment tenu qu'à une aide financière, assez considérable, il est vrai.

2. Les deux principaux points étaient l'ouverture des quatre places de Waldshut, Laufenburg, Säckingen, Rheinfelden, aux Confédérés, et l'engagement de Sigismond pour ses successeurs. Sur le premier point, Sigismond céda moyennant la garantie formelle que l'ouverture de ces places ne lui porterait jamais aucun préjudice; sur le second point il réserva sa signature jusqu'au 2 janvier 1475. (Chmel, *Mon. Habsb.*, II, p. 256, 259.)

Sigismond dut s'exécuter; il mit le sceau ducal au traité du 10 octobre[1].

VIII. — BATAILLE DE HÉRICOURT.

Alors seulement, et sur une demande expresse de Sigismond, de la Basse-Union et de l'empereur (9 octobre), les Suisses envoyèrent, le 26 octobre, une lettre de défi au duc de Bourgogne : « Nous déclarons à Votre Sérénissime Seigneurie et à « tous les Vôtres, pour nous et pour tous les nôtres, une hono- « rable et ouverte guerre. » Charles ne répondit au héraut que par les mots : « O Berne! Berne! » Etait-ce le regret mélancolique du passé et de la longue alliance entre la Bourgogne et Berne? Était-ce un cri de rage et une insulte aux « ours » de la Suisse?... Il reçut vers la même époque le défi de l'archiduc et de la Basse-Union.

Louis XI ne prit point part à la guerre. Il avait ailleurs de graves préoccupations, car c'est en octobre que le roi d'Angleterre lui envoya signifier par Jarretière qu'il eût à restituer le duché de Guyenne et de Normandie, faute de quoi Édouard viendrait les occuper avec ses hommes d'armes. Louis traita fort bien Jarretière ainsi que toute sa suite et répondit simplement : « Dites à votre maître que je lui conseille de n'en rien « faire ». La guerre paraissant devenir sérieuse, Berne écrivit le 22 novembre au roi pour le supplier de marcher aussi contre Charles le Téméraire; les ambassadeurs autrichiens lui adressèrent la même demande. Louis fit des réponses évasives et se contenta pour le moment de payer régulièrement

1. Avec la ténacité d'un vrai Habsburg, Sigismond essaya longtemps d'éluder quelques-unes des clauses du traité, ou d'obtenir de meilleures conditions auprès de Louis XI; il lui envoya plusieurs ambassades à ce sujet; mais Louis ne se laissa pas émouvoir. En vain Sigismond fit valoir sa docilité à quitter l'alliance bourguignonne quand le roi le lui avait demandé; en vain il représenta que la guerre ayant augmenté ses dépenses, le roi devait élever dans la même proportion la pension de 10 000 livres qu'il lui servait à titre de conseiller intime; en vain il demanda que Louis XI se liât davantage et précisât les cas où il devrait le soutenir; la réponse fut toujours la même : on ne peut rien changer au traité. (Chmel, *Mon. Habsb.*, I, 1, 261, 270.)

aux Suisses les termes convenus, et à Sigismond la somme de 10000 livres.

Les Suisses se mirent en route pour l'expédition la plus lointaine qu'ils eussent encore entreprise; ils étaient au nombre d'une dizaine de mille hommes et les autres villes confédérées fournirent à peu près autant de monde; les Strasbourgeois avaient une fort bonne troupe et une excellente artillerie. Etienne de Hagenbach recula jusqu'à Héricourt qui est une importante position stratégique sur la Luzine, et il s'y mit à couvert dans le château.

Les forces des alliés pouvaient faire merveille dans une bataille en champ découvert, mais elles étaient mal organisées pour entreprendre un siège. Du reste on ne savait guère, à la fin du xv[e] siècle, s'emparer des postes fortifiés : le Téméraire lui-même, qui possédait jusqu'à 350 pièces de l'artillerie la plus formidable de l'époque, échoua devant des places sans importance comme Beauvais et Neuss. Rien d'étonnant que les confédérés fissent peu de progrès devant Héricourt; mais l'ennemi leur donna l'occasion de remporter un brillant succès. Le comte de Blamont, aidé du comte de Romont qui ramenait des mercenaires de Lombardie, s'avança tout à coup avec deux corps de 6 à 7000 hommes chacun, dans l'espérance de surprendre les assiégeants. Ceux-ci étaient assez bien gardés. Ils se concentrent rapidement et fondent sur les Bourguignons avec une irrésistible impétuosité; en un instant ils les taillent en pièces, en tuent 2000 et font bon nombre de prisonniers, sans pertes sérieuses pour eux-mêmes. Quatre jours plus tard (16 novembre) Etienne de Hagenbach obtenait une capitulation honorable, et Sigismond mettait garnison dans Héricourt.

L'hiver étant arrivé, chacun s'en retourna chez soi[1]; la

1. Le 27 octobre, les Bernois surprirent Cerlier, près du lac de Bienne, appartenant à Guillaume de Chalon, prince d'Orange, qui était au service du duc de Bourgogne; cette place était sous la suzeraineté du duc de Savoie; le 2 janvier 1475 ils s'emparèrent du château d'Illens et des terres de la Roche, appartenant à un seigneur bourguignon mais qui faisaient partie de la baronnie de Vaud. C'étaient des points stratégiques importants dans le Jura. On voit que Berne songeait à la guerre directe en Franche-Comté. (Gingins, *Épisodes*, 156.)

guerre ne se continua que par des escarmouches entre bandes peu nombreuses. Les Bâlois se donnèrent la joie féroce de brûler dix-huit prisonniers wallons, de ceux qui avaient tant fait de mal à la contrée depuis un an. Une fois de plus apparaissait le terrible ressort militaire des Suisses, et la preuve était faite que les mercenaires et les chevaliers ne pouvaient tenir en bataille rangée devant ces milices nationales, dures, bien disciplinées, bien armées et combattant avec l'extraordinaire enthousiasme des temps héroïques[1].

IX. — ALLIANCE DE LOUIS XI AVEC L'EMPEREUR ET LES PRINCES ALLEMANDS : TRAITÉ D'ANDERNACH.

Il semble que le traité de Londres ait donné une nouvelle impulsion à l'activité diplomatique de Louis XI, qui n'avait cependant pas besoin d'être stimulée; cette convention le plaçait en effet sous le coup d'un danger certain, malheureusement trop connu en France, le péril anglais, et d'autre part elle le déliait en quelque sorte des obligations stipulées dans les trêves avec le duc de Bourgogne. Aussi, pendant qu'il négociait avec René de Lorraine et les Cantons suisses, il ne négligeait pas l'empereur Frédéric III; il en arriva même bientôt à accepter l'idée d'une alliance effective, qu'il avait refusé de conclure au mois d'avril précédent.

L'empereur, malgré ses promesses de fermeté, ne se décidait que lentement à entreprendre lui-même la guerre contre

1. Voir, dans Witte, p. 380 et suivantes, un essai très sérieux pour décrire la bataille d'Héricourt, apprécier les forces des combattants, déterminer l'itinéraire des marches, etc.

Il a surtout utilisé D. Schilling, bien renseigné sur la bataille d Héricourt; Gollut, *Mémoires de la République séquanaise*; Gingins la Sarra, *Épisodes des Guerres de Bourgogne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande* VIII, 143, complétés par *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la Maison de Chalon dans le pays de Vaud*, tome XIV, et les Archives de Bâle, XIII, 315; Archives de Berne, A, *Ratsmanual*, 71-72; *id.*, A, IMB; Archives de Strasbourg, A, IV. *Documents sur l'histoire de Bourgogne*, que les Strasbourgeois ont pris à Héricourt, emportés, traduits et conservés.

Voir aussi la *K. und B. Ckronik de Strasbourg* (*Rev. Als.*, 1890).

Charles de Bourgogne ; au mois de novembre il était encore à Wurzburg, bien loin des opérations militaires. Louis crut le décider plus vite en offrant de l'aider efficacement, et ses envoyés apportèrent à Wurzburg un projet de traité formel[1]. Frédéric montra aussitôt un peu plus d'énergie ; il dressa une sorte de plan de campagne : le roi de France et le duc de Lorraine marcheraient contre Charles par la ligne de la Moselle, pendant que l'armée des princes allemands s'avancerait sur la rive droite du Rhin, et que l'Union de Constance porterait la guerre dans les deux Bourgognes, tant pour conquérir des territoires nouveaux que pour arrêter les levées de mercenaires commandées par le duc en Italie. Il invita[2] la Basse-Union et Sigismond à coordonner leurs mouvements avec ceux des autres forces impériales, à cesser les pillages de bourgs ouverts pour attaquer directement les places fortes, et à ne consentir aucune trêve sans son aveu : il prenait d'ailleurs à leur égard le même engagement. Puis la nouvelle de la grande victoire d'Héricourt lui étant parvenue, il n'hésita plus à se rendre sur le théâtre de la guerre, devant Neuss. Le roi de Danemark y était depuis le 17 novembre, mais dans le camp bourguignon, où il essayait d'amener Charles le Téméraire à la paix.

C'était chose nouvelle qu'une telle obstination à poursuivre un siège en cette saison. Frédéric avait compté sur l'hiver ou sur son impériale présence pour décider le duc à se retirer. Il dut abandonner cet espoir et se résigner à suivre le mâle conseil du margrave Albert : faire reculer l'ennemi par la force. Mais la désagréable nouvelle lui arriva bientôt que les vainqueurs d'Héricourt avaient cessé la campagne pour l'année 1474 et regagné leurs foyers. Il s'en plaignit, leur exposa que cette conduite l'obligeait à concentrer de plus grandes forces devant Cologne et leur demanda des contingents nouveaux[3].

1. *Lettre de l'empereur à la ville de Colmar*, écrite à Wurzburg le 15 novembre 1474 (Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne*).
2. *Lettre de l'empereur à la ville de Colmar*, écrite à Wurzburg le 15 novembre 1474 (Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne*).
3. *Lettres de Colmar du* 5 décembre 1474 (Archives de Colmar. AA, *Guerres de Bourgogne*).

Il s'empressa aussi de faire appel à la diversion française et il mit son sceau aux trois traités préparés depuis deux mois : le premier était une alliance défensive avec Louis XI qu'il contractait en sa qualité d'empereur; le second une alliance semblable qu'il signait comme archiduc d'Autriche; le troisième une alliance offensive spécialement dirigée contre le duc de Bourgogne avec conditions précises d'assistance réciproque (30 000 hommes) et de partage des pays qui pourraient être conquis. Louis avait fait insérer la clause, très importante pour lui, que la guerre serait poursuivie, même après la délivrance de Neuss, et qu'aucune négociation ne serait engagée par une partie sans entente préalable avec l'autre (30 décembre) [1]. Huit jours plus tard, Frédéric déclara officiellement la guerre à Charles de Bourgogne. Quant à Louis XI, qui ne se fiait guère à Frédéric III, il ne s'engageait à amener ses 30 000 hommes qu'une fois l'armée impériale réunie devant Neuss, et avec la restriction mentale de l'employer à l'endroit où il la croirait particulièrement utile à ses intérêts. Mais le succès diplomatique qu'il avait remporté en Lorraine valait presque la mise en marche de 20 000 Français.

1. 31 décembre 1474 et 17 avril 1475. *Traité d'Andernach.* C'est une alliance offensive et un engagement de coopération militaire contre la Bourgogne; les archevêques de Mayence et de Trèves, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg y accèdent. Le 5 janvier 1475, Louis donne à ses ambassadeurs des instructions pour qu'ils félicitent l'empereur et les princes de leur bonne union; il a entendu dire que le roi de Danemark s'entremet pour la paix, mais il n'en croit rien; il propose de nouvelles conférences à Metz ou à Gortz. Quelques jours plus tard on revient sur la question du contingent à fournir : sera-t-il de 20 ou de 30 000 hommes? Au 17 avril on ramène définitivement le chiffre à 20 000. On stipule expressément que les conquêtes des terres allemandes iront à l'Allemagne et celles des terres françaises à la France. Il est même question d'un mariage entre le dauphin Charles et la fille de l'empereur, Cunégonde. (*Monumenta Habsburgica*, II, 271, 281, 284, 287, 295..... Comines-Lenglet, III, 462.) La signature de Frédéric III est du 30 décembre 1474, celle de Louis XI du 17 avril 1475. D'après le caractère du roi de France et de l'empereur, il ne faut attacher qu'une importance relative à toutes ces promesses : chacun des deux princes poursuivait une politique étroitement personnelle; le 3 février da Bolla écrit au duc de Milan qu'on ne croit pas que l'alliance du roi et de l'empereur ait grand résultat. (Gingins, *Dépêches*, I, p. 22.) Le 2 décembre 1474, Frédéric avait signé un traité d'alliance avec Édouard III d'Angleterre contre Louis XI; le même jour Édouard en signait un semblable avec Mathieu Corvin. Mais ces traités, d'une forme très vague, n'avaient guère d'importance; ils ne furent pas suivis d'effet. (Rymer, *Fœdera et acta*, V, III, p. 52.)

Cependant les divers contingents impériaux s'étaient réunis peu à peu devant Neuss; au mois de novembre il y eut là 60 000 hommes que commandait l'empereur en personne, mais que dirigeait en réalité le margrave Albert de Brandebourg, aussi bon capitaine qu'habile politique. Il était dès lors évident que cette opération du siège de Neuss ne rapporterait aucun bénéfice à Charles le Téméraire. Du moment qu'il avait l'Allemagne contre lui, et la France, et les Suisses, il ne pouvait plus espérer mettre la main sur Cologne. Eût-il pris Neuss, que ses 40 000 hommes n'auraient pas détruit la grande armée allemande campée en face de lui; d'ailleurs, après celle-là il en aurait trouvé d'autres, devant lesquelles il eût fini par succomber. Et s'il ne réussissait pas à emporter Neuss, son insuccès valait un désastre. Être tenu en échec pendant de longs mois devant une place aussi petite, une véritable bicoque, quel coup porté au prestige de Charles le Terrible, l'impitoyable destructeur des villes qu'il venait assiéger! Quel encouragement pour ses ennemis, sûrs dès lors que leur salut était dans une résistance héroïque! Mais surtout quelle perte matérielle! Ses troupes ne pouvaient vivre à Neuss comme en pleine campagne, aux dépens du pays. Elles eurent bientôt ruiné les quelques villages avoisinant la place, et le duc dut nourrir, payer, entretenir 40 000 hommes, la cavalerie, une artillerie formidable. Sous le froid hiver du Rhin, dans la neige et la boue, la belle armée fondait peu à peu; chaque mois coûtait un millier de soldats et bien des milliers de florins; pour les remplacer il eût fallu des États inépuisablement riches en hommes et en argent; or le Téméraire était seul à croire qu'il n'avait qu'à commander pour obtenir de nouvelles troupes et des monceaux d'or. A mesure que des nuages de plus en plus épais s'amoncelaient à l'horizon, Charles montrait un entêtement plus superbe et plus inexplicable[1].

1. Le 28 janvier 1475, l'empereur écrivit aux Suisses pour leur demander de venir défendre Neuss contre Charles le Téméraire; la diète du 5 mars décida que l'on continuerait en effet la guerre contre le duc, mais que l'on irait en Bourgogne et non à Neuss, ville trop éloignée. (*Staatsarchiv. Bern.*, vol. 52, *Unnütze Papiere.*)

X. — ALLIANCE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE AVEC LA DUCHESSE DE SAVOIE ET LE DUC DE MILAN : TRAITÉ DE MONTCALIER.

On aurait pu déjà lui appliquer la parole de Comines après le désastre de Granson : « Son entendement n'était plus parfaitement clair », et il méritait le surnom de Téméraire sous lequel il a passé à la postérité. Les amis sincères ne lui manquèrent cependant pas ; le roi de Danemark fit tous ses efforts pour le réconcilier avec Fréderic et rédigea un projet de paix complet : le duc se retirerait de Neuss, rendrait la liberté au comte de Wurtemberg, renoncerait à sa vengeance contre les Confédérés moyennant une forte somme d'argent pour les dégâts qui lui avaient été causés ; les rapports de commerce seraient rétablis entre l'empire et les États du duc ; la question de Cologne serait remise à l'arbitrage du Saint-Père, et la question des terres d'empire que le duc occupait, à l'arbitrage du roi Christian ; enfin l'empereur aurait plein pouvoir pour accommoder le duc avec le roi de France[1]. Ces conditions, qui ne coûtaient rien ni à la dignité ni à la vraie grandeur de Charles, étaient parfaitement acceptables ; mais son amour-propre souffrait d'avoir à céder devant un ennemi, et son ambition souffrait davantage de renoncer à Cologne, à la frontière du Rhin, à l'un des plus beaux morceaux du nouveau royaume qu'il portait dans sa tête. Il demanda des modifications ; Frédéric, blessé, se refusa noblement, en empereur romain, à traiter de la paix tant que Charles n'aurait pas quitté les terres de l'empire[2].

Le roi Christian, dont les États étaient bien loin du théâtre de la guerre, n'agissait qu'en rêveur couronné, en porte-parole du Saint-Père, en apôtre de la paix et de la croisade ; la duchesse de Savoie fit, pour accommoder les belligérants, tous les efforts que lui dictait une inquiétude très réelle : elle

1. Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne.*
2. *Id.*, *Lettre de l'empereur à Sigismond*, du 25 janvier 1475.

craignait de voir bientôt l'équilibre des forces voisines rompu en faveur de Berne et de Louis XI, qui chercheraient à profiter de son isolement et de sa faiblesse. Elle écrivit à l'empereur, au duc de Saxe, au margrave de Brandebourg, aux villes de Strasbourg et de Bâle (Basse-Union) pour les conjurer d'entendre des propositions de paix; elle envoya quelques-uns de ses conseillers à Charles le Téméraire, et comme il fit une réponse gracieuse, la duchesse crut avoir cause gagnée : il ne lui restait plus qu'à obtenir l'assentiment des confédérés et celui de Louis XI[1]. Pour celui-ci elle savait bien qu'il serait le dernier à lâcher prise; aussi résolut-elle de l'obliger à la paix en l'isolant, en lui enlevant son allié et son appui le plus solide, les Suisses; elle ne négligea rien, dans le courant du mois de janvier, pour jeter la division entre Berne et les autres Cantons[2].

Mais ses efforts furent inutiles. L'empereur ne cessait de réclamer de nouveaux contingents[3] à tous ses alliés et au duc de Lorraine, et Louis XI s'occupait de provoquer un effort général pour en finir avec Charles le Téméraire avant que le roi d'Angleterre fût prêt à passer en France. Il communiqua aux villes de la grande ligue son projet d'alliance offensive avec l'empereur, les informant que chacun des deux princes entretiendrait 20 000 hommes jusqu'au 1er décembre 1475, puis 8 000 seulement pendant l'hiver, et qu'on poursuivrait la guerre à outrance sans traiter séparément; en cas de succès, on se partagerait les conquêtes : au roi de France reviendraient

1. F. Gabotto. *Lo Stato sabaudo*, II, p. 106 et suiv.

2. Archives de Colmar, *Guerres de Bourgogne*, 23 janvier 1475.

3. *Id.*, 30 janvier 1475. Le 28 janvier 1475, il envoya d'Andernach aux membres de la Basse-Union une nouvelle invitation plus pressante pour qu'ils lui fissent parvenir des renforts « bey verliesung aller lehen, zollen, gnaden, freihetten, brieven, privilegien und gerechtikeiten, und was ir von uns, dem heiligen reich und sunst yemandt anndern haben, und dazu bey unnser und des reichs acht, aberacht und allen anndern penen, stroffen und bussen, die wir als ein Römischer Keiser hierin gegen euch gebrauchen mögen » de venir à son aide avec le quart de leur élément masculin.

Le 25 mars, l'empereur donna un rescrit d'après lequel le roi de France, au lieu des 30 000 hommes promis qu'il aurait dû, en janvier, conduire dans le Luxembourg contre le duc de Bourgogne, en enverrait 20 000 avant la Saint-Georges, 23 avril, tandis que l'empereur, pour la même époque, en enverrait un nombre égal. (Comines-Lenglet, III, 464.)

le duché et le comté de Bourgogne, les comtés de Flandre et d'Artois; l'empereur aurait les pays d'empire. On voit que Louis songeait déjà à la dépouille de l'ennemi [1].

La duchesse de Savoie ne se contenta pas d'employer ses bons offices pour ramener la paix. Elle fut prise vers cette époque de la frénésie générale qui poussait presque tous les États de l'Europe dans un camp ou dans l'autre; quoiqu'elle n'eût pas d'armée, pas de frontières et qu'à l'intérieur elle ne fût même pas assurée de son pouvoir, que la moindre crise pouvait mettre en péril; quoiqu'elle eût dû voir par le discours de Dijon quels étaient les projets de Charles, et par la conduite des garnisons bourguignonnes en Lorraine comment il traitait ses alliés quand ils étaient faibles, elle quitta tout à coup l'attitude de prudente neutralité dont elle s'était bien trouvée jusqu'alors et se jeta complètement dans le parti de Charles le Téméraire, en y entraînant son voisin le duc de Milan; elle fut même suivie par le prince le moins belliqueux de l'époque, le vieux René d'Anjou, qui faillit s'arracher à ses pastorales de Provence pour mener la dure vie des camps.

Le subit changement d'attitude de la duchesse de Savoie et du duc de Milan nous paraît assez peu explicable [2]. Galéas Marie était un politique trop avisé pour ne pas voir qu'il n'y avait à ce

1. Archives de Colmar, *Guerres de Bourgogne*, 20 mars 1475.

2. Colombo (*Yolanda, duchessa di Savoia, Miscellanea di storia italiana*, XXXI) 1894, parle de l'ascendant que le duc exerçait sur Yolande : « Ma il Duca (Galéas), che, geloso dell'ascendente che su della Duchessa esercitava il duca di Borgogna ... (p. 90). Com'è già occorso di dire, la Duchessa erasi manifestamente spiegata ligia al partito del Duca di Borgogna; e ciò, perchè aveva voluto procacciarsi un potente amico, la cui autorità le valesse di valido appogio contro la eccessiva ed importuna ingerenza che il Re de Francia pretendera di esercitare sulle cose del di lei Stato (119). »

Le duc de Bourgogne fit de son côté tout son possible pour gagner la Savoie. « Il Duca di Borgogna infatti andava facendo di tutto per guadagnarsi la Duchessa et gli altri principi di casa Savoia. Aveva egli gia mandato il suo oratore Guglielmo Rochefort ad assistere alle cerimonie dell' anniversario funebre di Amedeo, nè aveva cessato un momento di rassicurare la Duchessa dei più sinceri sentimenti della sua affezione e devozione verso di lei. » Dans une lettre de Du Pont à Yolande, datée de Valenciennes, 1er mai 1473, on trouve cette phrase : « Il duca de Borgogna conta mandare all' Ill. signora un bello libro nel quale pigliara gran piacere et se domanda el dicto libro : *La fiore dell' istoria.* » Un peu plus tard il donna une abbaye à l'évêque de Genève, « sui primi di luglio poi aveva fatto dono d'una abazia a Mons. Vescovo di Ginevra » (p. 100).

moment rien à gagner dans l'alliance de Charles le Téméraire. Sans doute Galéas fut mortifié de savoir qu'à la diète d'Augsbourg l'empereur avait refusé de transformer son duché en royaume indépendant[1], mais il ne pouvait lui venir à l'idée de faire la guerre à l'empereur pour ce motif; sans doute il nourrissait une secrète hostilité contre Louis XI, parce qu'après avoir occupé Gênes il trouvait la Provence fort à son goût et qu'il pressentait les projets du roi de France sur ce comté; sans doute Charles de Bourgogne lui montra toutes sortes d'égards et il put croire un instant que son frère allait remplacer le prince Frédéric de Tarente dans la faveur du duc. Mais ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour changer une orientation politique. En tout cas il ne s'engagea pas dans sa nouvelle alliance avec la même ardeur que la duchesse Yolande.

Quant à celle-ci, elle n'avait tout d'abord aucun motif d'être hostile aux Suisses. Avant elle, Berne entretenait d'excellentes relations commerciales et diplomatiques avec la Savoie où elle trouvait un point d'appui contre l'Autriche. Lors des luttes intestines suscitées par J. de Romont, Berne intervint comme médiatrice, et, tout en laissant la part assez belle à l'ambitieux jeune homme, elle le força de reconnaître l'autorité de sa belle-sœur déclarée régente. Romont n'avait pas à se plaindre de ce traitement, et Yolande devait des remerciements à Berne. Cependant, malgré une apparente cordialité qui, dans les rapports officiels, dura encore quelque temps, le comte et sa belle-sœur étaient en réalité mal disposés à l'égard de la nouvelle aristocratie bernoise, conduite par les Diesbach. Romont recruta sans aucun ménagement des mercenaires sur le territoire même des Cantons; il annonça partout que Charles le Téméraire viendrait bientôt en Savoie où il saurait punir ses ennemis et récompenser ses amis. C'était une menace non déguisée pour Berne, que les États du comte de Romont permettaient de prendre à revers. D'autres enclaves vaudoises

1. Proposition faite par Christian de Danemark. (Pastor, *Gesch. der Päpste*, et Gingins, *Amb. mil.*, I, 118.)

relevant de la Savoie ou de la Bourgogne se prêtaient également à tous les coups de main d'un ennemi audacieux. Louis de Chalon, prince d'Orange et vassal bourguignon, possédait, ainsi que ses deux frères, des seigneuries près du lac de Bienne, Château-Guyon, Orbe, etc.; Hugues de Chalon tenait d'autres terres de la maison de Savoie.

Il était naturel que Nicolas de Diesbach, doué d'un grand sens militaire, désirât à la fois simplifier cette situation et obliger les princes savoyards à se prononcer nettement pour ou contre Berne dans la guerre prochaine avec la Bourgogne. Plus habile qu'honnête, Diesbach résolut de brusquer la situation par une de ces manœuvres dont peu de princes du xv[e] siècle furent innocents; il s'entendit secrètement avec Philippe de Bresse, et celui-ci entra dans Annecy en septembre 1474 pendant qu'un parti de Bernois surprenait le château de Sainte-Croix au pays de Vaud. La guerre n'était pas officiellement déclarée entre Berne et Romont, mais on vivait dans une sorte d'état mal défini, favorable aux entreprises d'un ennemi sans scrupule. Peu de temps après, les mercenaires de Romont se trouvèrent en présence des Suisses à Héricourt.

Yolande de Savoie, fort alarmée de la perte d'Annecy, négocia avec le duc de Bourgogne[1]; on avait voulu la forcer à se déclarer, c'est de l'autre côté qu'elle se tournait; cette violence de son beau-frère Philippe la réconcilia même avec son beau-frère Jacques, jusque-là son ennemi. Lorsqu'elle connut la déclaration de guerre que les Suisses avaient envoyée à Charles le Téméraire le 26 octobre, elle se crut sérieusement menacée, et, d'après le conseil de Jean-Louis, l'évêque de Genève, elle mit la Savoie sur le pied de guerre, afin de parer à toute éventualité; elle nomma le seigneur de Belmont capitaine général avec tout pouvoir de lever le ban et l'arrière-ban, d'arrêter et de punir tous ceux qui met-

1. D'après Furrer (*Gesch. von Wallis*, I, p. 216), Yolande resta liée avec Berne et Fribourg jusqu'au mois de décembre 1474. Charles, dans le but de la décider à prendre son parti, lui fit offrir la main de sa fille pour le jeune Philibert de Savoie âgé de dix ans. La conduite de Berne vis-à-vis de la Savoie rappelle les moyens d'intimidation que Louis XI et la Basse-Union employèrent dans l'été précédent contre René de Lorraine, mais elle eut un résultat opposé.

traient en danger la paix et la sécurité publiques; néanmoins elle resta sur la défensive[1]. Elle s'adressa au duc de Milan et au roi René, appuyant auprès d'eux la diplomatie bourguignonne, pour les amener dans une coalition dirigée contre Louis XI et les Suisses.

D'une ambition tourmentée, sans cesse préoccupé de combinaisons nouvelles, le duc de Milan encouragea les avances qui lui furent faites, malgré les traités d'alliance par lesquels il était attaché à Louis XI, malgré leurs bonnes relations et les services rendus réciproquement. En février 1473, il avait offert des troupes au roi de France; en juin de la même année[2], il avait protesté contre une phrase de la trêve où Charles le Téméraire l'avait appelé son allié; en août 1474, il avait envoyé à Louis XI Christophe da Bolla pour lui proposer de l'aider avec des soldats et des vaisseaux contre le Roussillon; mais cette bonne entente cessa tout à coup : le 1er décembre Galéas prend ombrage d'une ambassade de Louis XI au roi de Naples et bientôt après Louis XI qui sait tout, apprend qu'il a reçu des envoyés bourguignons et qu'il poursuit des négociations[3] avec Charles le Téméraire. Le chef de ces envoyés était Guillaume de Rochefort, à qui le duc de Bourgogne avait confié une mission en Italie depuis un an[4], jeune homme intelligent et fort habile, que Louis XI réussira un peu plus tard à lui enlever, comme il lui avait enlevé Comines.

Un fait peu important précipita les événements. Nicolas de Diesbach revenait de France au commencement de l'année 1475 et passait par Genève, où la populace, hostile à la politique bernoise, s'ameuta contre lui et faillit lui faire un mauvais parti.

1. Gingins la Sarra, *Épisodes de la guerre de Bourgogne*, p. 140, 150, etc.

2. Le 24 octobre 1473 avait été ratifiée par Galéas (par Louis XI le 2 août précédent), la confirmation du traité d'alliance entre Louis XI et le duc de Milan. (Vaesen et Charavay, *Lettres de Louis XI*, V, p. 288.)

3. *Lettres de Louis XI*, V, p. 108, 142, 280, 293, 301.

4. A raison de 4 écus par jour. Il sut acquérir un grand crédit à la cour de Turin, et la duchesse le récompensa de ses bons offices dans les négociations avec le Milanais, en lui donnant comme étrennes, au 1er janvier 1475, « ung arbre dor auquel a deux botons de roses lung fait de dyamant et l'autre de rubis et les racines dudit arbre sont de six pièces de dyamant assises dessus trois grosses perles »; à Appiano elle donna « ung saffir enchassé en une verge d'or. » (Colombo, *op. cit.*, p. 109.)

Berne se plaignit de l'insulte faite à son ambassadeur, demanda de forts dommages-intérêts, 12 000 florins, exigeant en outre que le passage des mercenaires italiens à travers la Savoie fût interdit et que le comte Romont, vassal de la duchesse Yolande, fût rappelé du service bourguignon; elle voulait même pour écarter la possibilité d'une invasion bourguignonne[1] être autorisée à mettre garnison dans les principaux châteaux du pays de Vaud.

En digne sœur de Louis XI, Yolande se garda bien de répondre par un refus; elle feignit[2] d'entrer dans les intentions de Berne et envoya ses plénipotentiaires à Lausanne pour négocier avec ceux de Berne une alliance offensive et défensive contre la Bourgogne, avec déclaration de guerre immédiate; le 21 janvier les deux parties étaient d'accord; il ne manquait plus que la ratification du traité par la duchesse de Savoie (21 janvier)[3].

Elle ne la donna pas, car elle voulait seulement gagner quelques jours, jusqu'à ce qu'elle fût assurée du duc de Milan. Le 23 janvier, Appiano écrivit à son maître que les négociations étaient dans un état satisfaisant, et, le 30 janvier, Yolande réussit à faire signer une alliance effective entre le duc de Bourgogne et le duc de Milan[4]. Elle croyait ainsi avoir fait un coup de maître, car, sans s'être engagée elle-même, elle avait amené le duc de Milan à l'alliance bourguignonne,

1. Gingins, *Dépêches des ambassadeurs milanais. Lettre de Jean-Louis évêque de Genève, à la duchesse Yolande*, 19 janvier 1475, t. I, IV, p. 9.

2. La duchesse dissimula jusqu'au dernier moment. Le 4 janvier elle fit demander la convocation d'une diète où elle essaierait d'arranger les affaires entre la Suisse et la Bourgogne. (*Eid. Absch.*, II, 523.) Encore le 21 janvier Philippe de Bresse et le comte de Gruyère, au nom de la duchesse, réglèrent un arrangement dont le premier article était le maintien de l'alliance entre Berne et la Savoie. Berne put croire que la Savoie était complètement avec elle contre la Bourgogne. (*Id.*, p. 525.)

3. N° 13. Il 18 gennaio Orfeo et Giovane Angelo (provetto diplomatico il primo; colto et gentile, poeta ed amico di litterati, il secondo), ricevettero le necessarie istruzioni; il 22 ebbe luogo in Moncaglieri il loro primo abbocamento col Rochefort (Guillaume de) con forme caratteristiche di segretezza; il 30 il trattato era stipulato ed appena « messo informa », doveva venir sottoscritto. (F. Gabotto. *Lo Stato sabaudo da Amedeo ad Emanuele Filiberto*, II, 125.)

4. Traité de Montcalier, 30 janvier 1475. (*Id.*, t. I, p. 107.) *Lettre de Picano et Appiano au duc de Milan.*

et elle ne se trouvait désormais plus seule en face des exigences bernoises. Elle reprit plus d'assurance, écrivit au duc de Milan qu'elle ne pouvait accepter les conditions exorbitantes des Bernois, qu'il fallait les menacer de la ligue récemment conclue et elle lui demanda de rassembler des troupes pour faire une démonstration militaire contre eux[1]. Elle écrivit également au conseil de Berne pour l'informer qu'elle refusait d'entrer dans une alliance contre le duc de Bourgogne, et essaya de l'intimider avec le traité de Montcalier.

Berne s'inquiéta assez peu de ses menaces. Sachant que la Savoie n'avait pas de troupes à mettre en ligne, elle ne fut pas fâchée de lui voir prendre une attitude nettement hostile, qui permettait de l'attaquer quand le moment favorable serait venu; la guerre paraissait devoir être plus fructueuse dans le pays de Vaud, aux portes mêmes de la Suisse, que dans la montueuse Franche-Comté dont les Cantons étaient séparés par le Jura. Quant à l'hostilité du duc de Milan, on ne la redoutait guère non plus; elle avait l'avantage d'amener plus complètement à la ligue les Cantons forestiers, anciens ennemis du Milanais; au reste on savait Galéas Marie peu enclin à commencer des hostilités pour le profit de la Savoie ou de la Bourgogne. Aucun prince n'était capable de se dégager avec plus de désinvolture d'une alliance inutile ou compromettante, aucun ne se croyait moins tenu à remplir ses promesses. Dans le même temps où la duchesse Yolande croyait le lier à la Savoie et à la Bourgogne, il faisait proposer à Louis XI d'attaquer le duc de Bourgogne avant l'arrivée des Anglais; il faisait des offres semblables à l'empereur[2]; il écri-

1. Gingins, *Dépêches*, I, p. 20.

2. *Id.*, *Ibid.*, 26. Aucune de ces propositions n'était sérieuse. Galéas voulait surtout connaître la pensée des souverains étrangers pour régler sa politique d'après ce qu'il apprendrait ainsi. Il entretenait auprès des cours une diplomatie à demeure, soigneusement recrutée, qui le renseignait très convenablement. Ses promesses, ses lettres, quelques-uns de ses actes mêmes n'étaient que des pièges et ne correspondaient pas à ses véritables intentions. Peut-être, en signant le traité de Montcalier, voulait-il simplement piquer Frédéric III et Louis XI, afin de rentrer dans leur alliance à des conditions plus avantageuses. En tout cas il n'en exécuta pas les conditions. La duchesse Yolande, au contraire, qui n'avait rien signé, fut désormais une fidèle alliée de la Bourgogne. (Voir Colombo, *Yolanda*, 109.) Le 2 avril 1475, Charles fit annoncer et célébrer en

vait aux Bernois qu'il leur était favorable, il refusait également de lever contre eux les troupes que lui avait demandées Yolande et de publier le traité de Montcalier, au grand étonnement de celle-ci.

Ainsi, au commencement de l'année 1475, la question de Bourgogne a pris les proportions d'un très grand événement européen. Presque aucun État ne reste en dehors de la lutte qui se prépare et qui est déjà engagée sur le Rhin : l'Angleterre, l'Aragon, Naples, la Savoie, le Milanais, la Hongrie avec la Bourgogne; la France, l'Allemagne, la Suisse, la Basse-Union, la Lorraine contre elle, tous, entraînés par différents mobiles, sont prêts à s'entrechoquer par les armes ou cherchent à se circonvenir par les moyens diplomatiques.

grande pompe l'alliance avec le Milanais, à son camp devant Neuss, ce qui prouve qu'il en était fort heureux. (Colombo, p. 280, *Doc. ined.*, LVIII, *Carteggio gener.*)

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I

FORCES COMPARÉES DES DEUX COALITIONS

I. — LES PROVINCES DU GRAND-DUCHÉ D'OCCIDENT.

Les deux adversaires vraiment irréconciliables entre qui se jouait la partie suprême étaient le roi de France et le duc de Bourgogne. Que Charles eût abattu tous ses autres ennemis, il eût encore trouvé Louis XI en face de lui. Que Louis eût signé la paix avec le roi d'Angleterre et ramené à l'obéissance toute sa noblesse, il n'eût pas désarmé le duc Charles [1].

Dans ce duel à mort entre la France et la Bourgogne, la

1. The most conspicuous feature in the career of Charles the Bold is his rivalry with Louis the Eleventh — the perpetual war which they waged against each other, by force and by intrigue, on the battle-field and in foreign courts — a war never more real or more deadly than when carried on under the show of peace.... In the efforts of Louis to raise the throne to a loftier position, to establish a firm government, to concentrate in his own person all the powers of the state, he was confronted at every step by the mailed figure of his haughty vassal. Wherever Charles turned his ambitious glance, whatever spot was the scene of his daring projects, there his cunning enemy was at work, sowing distrust among his allies, gaining over his adherents by promises and gold, rending his plans, mining the ground beneath his feet, and by secret machinations preparing his ruin. (*History of Charles the Bold*, by J. F. Kirk, I, p. 5.)

grande habileté de Louis XI consiste à élargir sa querelle particulière et à y intéresser d'autres États puissants. C'est la politique que suivra trois siècles plus tard l'Angleterre lorsqu'ayant à soutenir une grande lutte maritime et coloniale contre la France, elle saura engager celle-ci dans une guerre européenne.

Examinons avec quelque détail la situation et les ressources de chaque adversaire.

Les États du grand-duc d'Occident se composaient de deux groupes distincts et fort éloignés l'un de l'autre. Au sud le duché et le comté de Bourgogne, compris entre Auxerre et Mâcon du nord au sud, entre Nevers [1] et Pontarlier, de l'ouest à l'est; la capitale en était Dijon. Jusqu'au mois de mai 1474, le comté, ou Franche-Comté, se trouvait couvert au nord-est par l'Alsace; mais depuis la mort de Hagenbach rien n'empêchait les confédérés, particulièrement les Suisses, d'y pénétrer par le Sundgau et le comté de Montbéliard, d'où, en quelques journées de marche, ils pouvaient arriver soit à Vesoul, soit à Baume-les-Dames et Besançon; il était, de plus, facile aux assaillants de combiner leur marche avec celle des troupes du roi de France débouchant de la Champagne ou du Lyonnais; une action énergique des confédérés pendant que le duc était dans les Flandres lui eût peut-être fait perdre ses États héréditaires avant qu'il eût eu le temps d'accourir. Louis XI dut y songer plus d'une fois; le soin extrême qu'il mit à cultiver l'alliance des Suisses prouve qu'il savait bien, lui aussi, que la Bourgogne et la Franche-Comté, privées de frontières naturelles, largement ouvertes par les vallées de l'Yonne, de la Saône, du Doubs, seraient dans une circonstance favorable une proie assez facile à saisir.

Le duché de Bourgogne est une terre généreuse, fertile en vins et en hommes célèbres, mais dont les étrangers sont parfois tentés d'exagérer la richesse; en réalité l'agriculture proprement dite n'y donnait, au xv[e] siècle, que des produits

1. En y comprenant le comté de Nevers, qui appartenait par droit héréditaire à Jean de Nevers, cousin du duc Charles, frustré par celui-ci en 1465.

médiocres, et l'industrie y était à peu près nulle; les abbayes et les seigneuries (Cîteaux, Clairvaux, Vézelay, Pontigny, etc.) tiraient à elles le meilleur des récoltes. Les Bourguignons « fiers en leurs paroles », (Comines) loyaux sujets et valeureux soldats, ne marchandant pas leurs concours au prince, faisaient depuis dix ans les frais de toutes les guerres du duc Charles, et le pays s'était singulièrement appauvri [1].

Le comté de Bourgogne, ou revers occidental du Jura, fief d'empire quoique rattaché à la région française par sa situation géographique et par son langage, était un pays de plaines et de montagnes, peu accessible du côté de l'est, présentant une grande variété de climats et de productions, habité par des gens calmes et sérieux, raisonneurs, opiniâtres, moins expansifs que les Bourguignons, mais plus industrieux, plus économes, plus soucieux de leurs droits, et tout aussi braves sur le champ de bataille. La noblesse comtoise fournissait à ses maîtres un aussi fort contingent d'hommes d'armes que la noblesse du duché; presque toute la cavalerie de Charles le Téméraire venait de la haute ou de la basse Bourgogne; la Comté, sillonnée de montagnes et de rivières parallèles, couverte de forêts alternant en maint endroit avec des marécages, était assez facile à défendre [2].

Nulle part la distance qui séparait la Bourgogne du groupe nord des États de Charles le Téméraire n'était de moins de cinquante lieues en ligne droite. Ce second groupe, depuis l'acquisition du duché de Gueldre, avait une superficie double

1. Pour lors estoient les subjectz de ceste maison de Bourgogne en grant richesse, à cause de la longue paix qu'ilz avoient eue, pour la bonté du prince soubz qui ilz vivoient, lequel peu tailloit ses subjectz : et me semble que pour lors ses terres se povoient mieulx dire terres de promission que nulles aultres seigneuries qui fussent sur la terre. Ils estoient comblez de richesses et en grant repos : ce que ils ne furent oncques puis : et y peult bien avoir vingt et trois ans que cecy commencea... En somme ne sembloit pour lors aux subjectz de ceste maison que nul prince fust suffisant pour eulx, au moins qu'il les sceust confondre; et en ce monde n'en congnois aujourd'hui une si désolée : et doubte que les péchez du temps de la prospérité leur fassent porter ceste adversité; et principallement qu'ils ne congnoissent pas bien que toutes ces grâces leur procédoient de Dieu, qui les despart là où il luy plaist. (Comines, I, p. 19.)

2. F. Kirk, *History of Charles the Bold*. Michelet, *Histoire de France*, t. II. Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, pas. Comines, *Mémoires*, etc.

environ de celle du premier. Il était lui-même séparé en deux tronçons : Picardie, Artois, Flandre, Hainaut, Brabant, comtés de Namur, Zélande, Hollande et Gueldre, à l'ouest et au nord-ouest; Luxembourg à l'est; mais on passait facilement d'un tronçon à l'autre par l'évêché de Liège, longue et étroite bande de terrain au fond de la vallée de la Meuse. A l'exception de l'Artois, du Luxembourg, c'était un pays plat, arrosé d'un grand nombre de rivières, petites et grandes, rendu fertile par le travail; il y régnait une merveilleuse activité industrielle[1]; on y faisait des étoffes d'habillement, des dentelles, des tapis, des tissus de soie, de laine, de fil.

Un commerce étendu reliait la Flandre avec l'Asie et avec les autres parties de l'Europe. La peinture, la musique, l'architecture y étaient plus cultivées que partout ailleurs; ces arts étaient appliqués même aux choses domestiques, et l'on vantait au loin le confortable, le luxe des maisons bourgeoises flamandes. Le peuple passait pour être ingénieux, inventif, laborieux; il avait beaucoup de fierté et d'obstination; l'ivrognerie y était malheureusement générale : on sevrait les enfants avec une bouteille de bière. Aimant leurs aises, passablement égoïstes et sensuels, les Flamands avaient de bonne heure conquis pour leurs villes des franchises et des privilèges qu'ils étaient prêts à défendre avec la dernière énergie.

Les Pays-Bas manquaient plus encore de frontières naturelles que la Bourgogne proprement dite. La Picardie tentait Louis XI, qui la surveillait sans cesse avec sa meilleure armée; et, en effet, Crécy, Beauvais lui rappelaient qu'Anglais et Bour-

1. La plus grande partie de la Flandre, celle où l'on parlait le flamand, relevait de l'empire, et c'est surtout celle-là qui était célèbre par sa fécondité, son industrie, ses grandes villes. Dans la partie française, où l'on parlait français, il n'y avait que Lille pour rivaliser d'opulence avec Gant. (Voir Oudegherst, *Annales de Flandre.*) L'agriculture n'avait pas fait de progrès égaux à ceux de l'industrie. (Kirk, I, 66.) Cette question est étudiée par F. Kirk avec beaucoup de soin. De l'Artois et de la Flandre française venaient les grains; de l'Angleterre venaient les laines, dont le grand entrepôt était Calais. Mais cette énorme prépondérance de l'industrie sur l'agriculture présentait de graves inconvénients; c'était une cause de misères et de rébellions en un temps de crise économique comme la fin du XV^e^ siècle. (Voir *Relations des ambassadeurs milanais*, I, p. 332, 436, etc.) Dans les villages mêmes les habitants se livraient à l'industrie. (Voir Comines, *passim.*)

guignons trouvaient là le plus court chemin de l'Ile-de-France. Les Flandres possédaient une remarquable valeur défensive que Philippe le Bel avait éprouvée autrefois; d'innombrables canaux pouvaient à chaque pas arrêter la marche de l'envahisseur et diviser ses forces; les chemins étaient bordés de fossés [1]; les villes importantes et la densité de la population étaient aussi un obstacle et un danger pour l'ennemi. C'est seulement de l'Artois et du Luxembourg que les ducs pouvaient « tirer de bonnes gens de guerre » [2]; quant aux Flandres proprement dites, leurs milices communales ne convenaient nullement pour une guerre offensive, pour des expéditions lointaines et de longue durée qui eussent fait chômer les métiers. Aussi les ducs de Bourgogne prirent-ils l'habitude de ne demander les milices que pour des guerres toutes proches; ils mettaient plutôt à contribution la bourse des Flamands qu'ils savaient bien remplie; ils s'en servaient pour acheter de l'artillerie et pour payer des mercenaires venus un peu de partout, notamment de l'Italie. Disons-le tout de suite : ces mercenaires allaient être une des causes de la ruine de Charles le Téméraire, car ils constituaient une force plus apparente que réelle : leur fidélité cessant avec le payement, ils devaient naturellement abandonner le prince dans les moments difficiles, puis, pour ne pas rester inactifs ou sans solde, offrir leurs services à l'ennemi.

Ainsi les possessions bourguignonnes étaient une agrégation artificielle d'États hétérogènes que Charles le Téméraire possédait chacun en vertu d'un titre distinct, où les races, les mœurs, les habitudes, les droits, les lois, n'étaient pas les mêmes, qu'il fallait administrer chacun par des procédés différents. Pas de frontières communes; en cas de guerre au nord, le duc pouvait se trouver séparé des pays du sud qui lui fournissaient la cavalerie et le plus grand nombre de ses soldats; en cas de guerre au sud, il pouvait l'être de ceux du nord qui lui fournissaient de l'argent.

1. Fort pays et mal, à cause des fossez qui sont au long des chemins, de l'ung costé et de l'aultre. (Comines-Dupont, II, 513.)
2. Comines-Dupont, II, 239.

environ de celle du premier. Il était lui-même séparé en deux tronçons : Picardie, Artois, Flandre, Hainaut, Brabant, comtés de Namur, Zélande, Hollande et Gueldre, à l'ouest et au nord-ouest; Luxembourg à l'est; mais on passait facilement d'un tronçon à l'autre par l'évêché de Liège, longue et étroite bande de terrain au fond de la vallée de la Meuse. A l'exception de l'Artois, du Luxembourg, c'était un pays plat, arrosé d'un grand nombre de rivières, petites et grandes, rendu fertile par le travail; il y régnait une merveilleuse activité industrielle[1]; on y faisait des étoffes d'habillement, des dentelles, des tapis, des tissus de soie, de laine, de fil.

Un commerce étendu reliait la Flandre avec l'Asie et avec les autres parties de l'Europe. La peinture, la musique, l'architecture y étaient plus cultivées que partout ailleurs; ces arts étaient appliqués même aux choses domestiques, et l'on vantait au loin le confortable, le luxe des maisons bourgeoises flamandes. Le peuple passait pour être ingénieux, inventif, laborieux; il avait beaucoup de fierté et d'obstination; l'ivrognerie y était malheureusement générale : on sevrait les enfants avec une bouteille de bière. Aimant leurs aises, passablement égoïstes et sensuels, les Flamands avaient de bonne heure conquis pour leurs villes des franchises et des privilèges qu'ils étaient prêts à défendre avec la dernière énergie.

Les Pays-Bas manquaient plus encore de frontières naturelles que la Bourgogne proprement dite. La Picardie tentait Louis XI, qui la surveillait sans cesse avec sa meilleure armée; et, en effet, Crécy, Beauvais lui rappelaient qu'Anglais et Bour-

1. La plus grande partie de la Flandre, celle où l'on parlait le flamand, relevait de l'empire, et c'est surtout celle-là qui était célèbre par sa fécondité, son industrie, ses grandes villes. Dans la partie française, où l'on parlait français, il n'y avait que Lille pour rivaliser d'opulence avec Gant. (Voir Oudegherst, *Annales de Flandre.*) L'agriculture n'avait pas fait de progrès égaux à ceux de l'industrie. (Kirk, I, 66.) Cette question est étudiée par F. Kirk avec beaucoup de soin. De l'Artois et de la Flandre française venaient les grains; de l'Angleterre venaient les laines, dont le grand entrepôt était Calais. Mais cette énorme prépondérance de l'industrie sur l'agriculture présentait de graves inconvénients; c'était une cause de misères et de rébellions en un temps de crise économique comme la fin du XV^e^ siècle. (Voir *Relations des ambassadeurs milanais*, I, p. 332, 436, etc.) Dans les villages mêmes les habitants se livraient à l'industrie. (Voir Comines, *passim.*)

guignons trouvaient là le plus court chemin de l'Ile-de-France. Les Flandres possédaient une remarquable valeur défensive que Philippe le Bel avait éprouvée autrefois; d'innombrables canaux pouvaient à chaque pas arrêter la marche de l'envahisseur et diviser ses forces; les chemins étaient bordés de fossés [1]; les villes importantes et la densité de la population étaient aussi un obstacle et un danger pour l'ennemi. C'est seulement de l'Artois et du Luxembourg que les ducs pouvaient « tirer de bonnes gens de guerre » [2]; quant aux Flandres proprement dites, leurs milices communales ne convenaient nullement pour une guerre offensive, pour des expéditions lointaines et de longue durée qui eussent fait chômer les métiers. Aussi les ducs de Bourgogne prirent-ils l'habitude de ne demander les milices que pour des guerres toutes proches; ils mettaient plutôt à contribution la bourse des Flamands qu'ils savaient bien remplie; ils s'en servaient pour acheter de l'artillerie et pour payer des mercenaires venus un peu de partout, notamment de l'Italie. Disons-le tout de suite : ces mercenaires allaient être une des causes de la ruine de Charles le Téméraire, car ils constituaient une force plus apparente que réelle : leur fidélité cessant avec le payement, ils devaient naturellement abandonner le prince dans les moments difficiles, puis, pour ne pas rester inactifs ou sans solde, offrir leurs services à l'ennemi.

Ainsi les possessions bourguignonnes étaient une agrégation artificielle d'États hétérogènes que Charles le Téméraire possédait chacun en vertu d'un titre distinct, où les races, les mœurs, les habitudes, les droits, les lois, n'étaient pas les mêmes, qu'il fallait administrer chacun par des procédés différents. Pas de frontières communes; en cas de guerre au nord, le duc pouvait se trouver séparé des pays du sud qui lui fournissaient la cavalerie et le plus grand nombre de ses soldats; en cas de guerre au sud, il pouvait l'être de ceux du nord qui lui fournissaient de l'argent.

1. Fort pays et mal, à cause des fossez qui sont au long des chemins, de l'ung costé et de l'aultre. (Comines-Dupont, II, 513.)
2. Comines-Dupont, II, 239.

II. — LES ARMÉES DU DUC DE BOURGOGNE.

De quelles armées disposait Charles le Téméraire? On pourrait les croire formidables, car il fut un prince essentiellement militaire. Toutefois, si l'on examine de près ses campagnes, on voit que Charles le Téméraire a détruit des villes sans défenseurs, mais qu'il n'a guère combattu. La bataille de Montlhéry ne fut qu'une escarmouche qui ne tourna même pas complètement à son avantage; à Péronne, il avait pu prendre sans difficulté Louis XI qui était venu se livrer; Dinant, Liège furent pillées sans gloire; Nesles n'était défendue que par quelques bandes de francs-archers. Beauvais avait résisté, et, contre toute attente, Neuss était en train de résister avec un égal succès.

Charles apportait tous ses soins à son armée; elle était sa passion favorite, son unique préoccupation. Il regrettait de ne pas disposer comme le roi de France d'une armée permanente à cadres toujours prêts, à effectifs fixes, à mobilisation rapide. Jusqu'en 1471 il n'eut en effet que les troupes du ban féodal, les milices, que l'on peut évaluer à une vingtaine de mille hommes [1], et qui ne servaient que pour la durée d'une campagne; pour suppléer à l'absence d'armée permanente Charles mit sur pied un grand nombre de gens payés à *gages ménagers*, dit Comines, qui ne s'éloignaient guère de leur lieu d'origine et qui étaient surtout destinés à la défense d'une province menacée par l'ennemi.

L'événement prouva que cette sorte de garde nationale ne faisait guère bonne figure en présence des hommes d'armes aguerris et bien disciplinés du roi de France [2].

Il fallut donc trouver des troupes plus solides, et le duc fit

1. La Chauvelays donne 2 500 paies pour les troupes bourguignonnes et savoyardes, soit environ 8 000 hommes, sous les ordres du maréchal Thibault de Champagne, lors de l'expédition de Liège. Le duc se mit à la tête des troupes levées dans le Luxembourg, l'Artois, le Hainaut, etc. (*Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire*, p. 139 et suiv.)

2. Dans la campagne de 1470, dit Comines, l'armée que le roi avait envoyée en Bourgogne avait déconfit toute la puissance bourguignonne.

demander une aide extraordinaire aux états de Bourgogne, pour payer des mercenaires [1]; les états obéirent, mais en stipulant que le nouvel impôt « serait payé par les nobles et gens d'église, aussi bien que par les bourgeois et roturiers, en considération des charges énormes que le pays a déjà supportées (1470) ». L'année suivante on fit un effort plus grand encore, et l'on décida qu'en cas de danger « tous les gens, nobles ou non, qui ont coutume de s'armer » devaient se tenir prêts pour le service du duc. C'est ainsi que Charles le Téméraire put rassembler la grande armée avec laquelle il pilla la Normandie en 1472, mais avec laquelle il échoua devant Beauvais, Dieppe, Rouen, etc., et qu'il licencia sans avoir remporté le moindre succès contre l'armée royale de Louis XI.

Le résultat n'ayant pas répondu à son attente, il résolut de transformer son organisation militaire suivant les principes adoptés par Charles VII. Les compagnies d'ordonnance dont il avait commencé à se servir en 1472 [2], s'étant fort bien comportées, Charles les organisa définitivement et en fit la base d'une solide armée permanente, par ordonnance rendue dans son camp de Bohain, immédiatement après la campagne [3]. Une autre grande ordonnance, très complète, très précise, rédigée pendant le séjour du duc à Trèves, régla bientôt les derniers détails de cette organisation; à la tête des compagnies étaient des « conducteurs » qui avaient ordre d'exercer leurs hommes le plus souvent qu'ils pourraient à « courre la lance et à se tenir en la courrant joints serrés, à charger rapidement en gardant leurs enseignes, à se disperser au commandement, à se rallier en se secourant l'un l'autre et en la manière de soutenir une charge [4] »; une sévère discipline devait être maintenue; les conducteurs et les hommes d'armes

1. Jusqu'au nombre de 8 000 recrutés par le comte de Romont en Italie et par Hagenbach dans le pays de Ferrette. (Voir plus haut, à ce sujet, les déboires de Pierre de Hagenbach.)

2. Mandements du 23 octobre 1471, du 31 juillet 1472 pour l'entretien de 1 000 puis de 1 200 hommes d'armes en son ordonnance.

3. La Chauvelays, *Mémoires sur les armées de Ch. le Téméraire*, p. 285.

4. *Id., ibid.*, p. 305.

devaient prêter serment de fidélité au duc; le nombre des compagnies, fixé d'abord à 1 200, fut élevé à 2 000 puis à 2 200 à mesure que la guerre s'étendait davantage, et la plus grande partie provint d'enrôlements à l'étranger, aussi propres à briser les résistances de l'intérieur qu'à combattre l'ennemi extérieur. Parmi ces étrangers, il y avait des archers anglais, célèbres depuis leurs victoires de la guerre de Cent Ans, des cavaliers italiens, des Suisses, des Allemands, etc.

En somme le noyau de l'armée bourguignonne se composait[1] de 18 à 20 000 hommes de troupes permanentes ou compagnies d'ordonnance; d'une bonne artillerie; de 2 000 à 3 000 archers anglais dont 500 formaient la garde du corps; de piquiers, hallebardiers, coulevriniers, mousquetaires, et autres corps d'infanterie recrutés en Picardie, Hollande, Germanie, et des mercenaires italiens[2] : en tout quarante

1. Le duc a deux mille deux cents hommes d'armes en ses ordonnances, compté chacun homme d'armes à tels gages qu'à coutillier armé, et dessous chacun homme d'armes il y a trois archers à cheval, et d'abondance pour chacun homme d'armes y a trois hommes de pied armés, arbalétriers, couleuvriniers et piquenaires; ainsi font huit combattants pour une lance; mais les gens de pied ne sont pas gouvernés par les gens de cheval.

Et pour gouverner icelle compagnie qui monte à 18 000 combattants à prendre les conducteurs, lieutenants et autres archers qui sont outre nombre, huit combattants pour lance et sont iceux payés et comptés tous les jours à la soldée du prince par la main du trésorier des guerres. Je montrerai par la conduite de cent lances comment se gouvernent tous les autres, et semblablement ceux de pied. En chacune cent lances y a un conducteur, pour ce que le duc veut être seul capitaine de ses gens, à en faire et ordonner son bon plaisir. Et pour entresuivre ce propos, nous parlerons de la forme et manière comment le duc crée les conducteurs, puis après de leur conduite, et je m'en abrégerai le plus que je pourrai pource que le duc Charles qui a ses ordonnances mis sus à labeur si notablement en sa personne et fait mettre par écrit les ordonnances de sa guerre si bien et si notablement et à tous mystères éclairci en telle forme et manière, que mon écriture ne me semblerait que temps perdu, et lesquelles ordonnances sont portées en Angleterre; et si besoin est sont recouvrables par deça, toutes et quantes fois que besoin sera, par quoi je m'en passe pour abréger et parferai ce que j'ai dit. Le duc renouvelle tous les ans les conducteurs de ses ordonnances, comme il est écrit en ses dites ordonnances. (O. de la Marche, *Instruction.*)

2. Voir Kirk, Rodt, la Chauvelays, *Mémoire*, etc.; Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*. O. de la Marche, Beaune et d'Arbaumont, III, 64. En 1471, devant Amiens, le duc fit « une grosse armée ». (O. de la Marche.) Il avait réuni 4 000 lances garnies, 1 400 chariots d'artillerie et munitions, et attendait encore 1 400 lances de Bourgogne et 400 du Brabant... Son armée, grossie de différents renforts, atteignit le chiffre de 50 000 hommes. (Beaune et d'Arbaumont; d'après Wavrin, *Croniques d'Engle-*

mille hommes environ. Instruire, équiper et discipliner ces troupes fut la tâche principale que s'imposa Charles; mais le temps lui manqua, aussi bien que l'argent, pour en faire une armée vraiment compacte et solide. Cette armée se composait d'infanterie et de cavalerie en proportion convenable. Toutefois, malgré les réformes incessantes qu'il y apporta, c'était encore une armée féodale, dans laquelle le rôle principal revenait à la cavalerie, tandis que l'infanterie devait se contenter de harceler les flancs de l'ennemi et de faire obstacle à ses manœuvres. Les cavaliers, lourdement armés, avec leurs assistants derrière eux, commençaient l'attaque sur une ligne très étendue que disloquaient les moindres accidents de terrain; si leur première charge restait infructueuse, il leur fallait se retirer en arrière pour reprendre leur élan et l'ennemi ne manquait pas de profiter d'une manœuvre aussi dangereuse [1].

Les enseignements de Crécy, de Poitiers, et plus récemment de Héricourt, n'ouvraient pas les yeux du duc sur les immenses avantages que présentaient les bataillons de soldats à pied avec plusieurs rangées de piquiers mobiles, destinés à combler immédiatement les vides qui pouvaient se produire.

L'achat et l'entretien de l'artillerie ruinèrent le trésor de Charles le Téméraire, et cette artillerie lui rendit en somme peu de services; les pièces du xv[e] siècle, lourdes à traîner, difficiles à mettre en position, de faible portée et de tir incertain, pouvaient apporter quelque confusion dans une bataille rangée en plaine, mais elles étaient presque de nul effet contre des villes fortifiées, ou sur un terrain accidenté.

Le prince commandait lui-même; il était d'une bravoure extrême, d'une merveilleuse résistance à la fatigue, au froid, à la faim; il était en outre extrêmement actif, mais il voulait tout voir et tout régler en personne; bon instructeur, il se

terre, t. III, 64 et 65.) Ces chiffres nous paraissent exagérés, car le chroniqueur ne donne que 1 500 hommes d'armes au connétable de France, et cependant Charles ne put rien contre Amiens.

1. A l'instar des Anglais, les cavaliers bourguignons mettaient souvent pied à terre dans le combat. Cette habitude pouvait avoir des avantages en présence d'armées féodales; elle était désastreuse devant une infanterie bien entraînée comme celle des Suisses, qui savait profiter du moindre désordre de l'ennemi. (Voir plus bas, batailles de Grandson et Morat.)

ni vous ni ceux qui vous ont envoyés, n'avez en aucune façon l'intention de m'être agréable ni de faire droit à ma demande. Vous agissez ici comme vous l'avez toujours fait, Flamands! Car ni à mon père ni à moi vous n'avez jamais rien accordé librement et de bonne volonté... Vos crânes de Flamands sont aussi durs qu'épais... Je suis à moitié Français et à moitié Portugais et je voudrais que vous n'oubliiez point que je sais comment il faut agir avec des têtes comme les vôtres, et que j'agirai... Je sais bien qu'il y en a parmi vous qui me haïssent, car vous autres, Flamands aux têtes dures, vous avez toujours haï ou méprisé vos princes... Je préfère votre haine à votre mépris... Il en est (parmi vous) qui seraient heureux de me voir battu, massacré, mis en pièces... mais les ennuis que vous me causerez, je vous les causerai à mon tour. Ce sera l'histoire du pot de terre et du pot de fer »[1]. Gachard voit dans ce discours une des causes de la haine des Flamands contre Charles[2].

Dans ses autres provinces il insultait et menaçait de même[3]. Un tel prince eût rendu inévitable la désaffection de ses peuples dans l'État le plus loyal et le plus uni. L'industrie flamande perdait beaucoup à la politique de Charles le Téméraire, et les bourgeois avaient parfois raison de se plaindre. Le duc Philippe recevait beaucoup d'argent, mais il le dépensait dans le pays même[4]; le luxe magnifique de sa cour enrichissait les fabriques. Avec Charles, le produit de l'impôt[5] s'en allait aux

1. Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 219-224.

2. Quand il s'agissait de guerre défensive, que des armées ennemies menaçaient ou semblaient menacer la Flandre, les Flamands répondaient en masse à l'appel. (Voir Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, livre 18, p. 154.)

3. A Salins, à Dijon. Voir plus bas.

4. Wherever he fixed his residence — at Brussels, at Dijon or at Paris, — his apartments were furnished and adorned with the costliest productions of Flemisch industry and art. His palace was a scene of perpetual festivities, of sumptuous banquets and gorgeous pageantries that remind us of the early barbaric pomp of Eastern despots. His library consisted of the rarest manuscripts and the earliest specimens of printed books splendidly bound and illuminated — the nucleus of a collection which, enriched by successive additions, is now one the most important in the world. (Kirk, *History of Charles the Bold*, I, p. 78.)

5. Et l'impôt était très lourd, à cause des aides extraordinaires que le duc demandait à chaque instant pour ses guerres. Avant de partir pour Neuss, il avait décrété que ceux qui ne serviraient pas de leur personne paieraient le sixième de leur revenu. Moins d'un an après il recommençait.

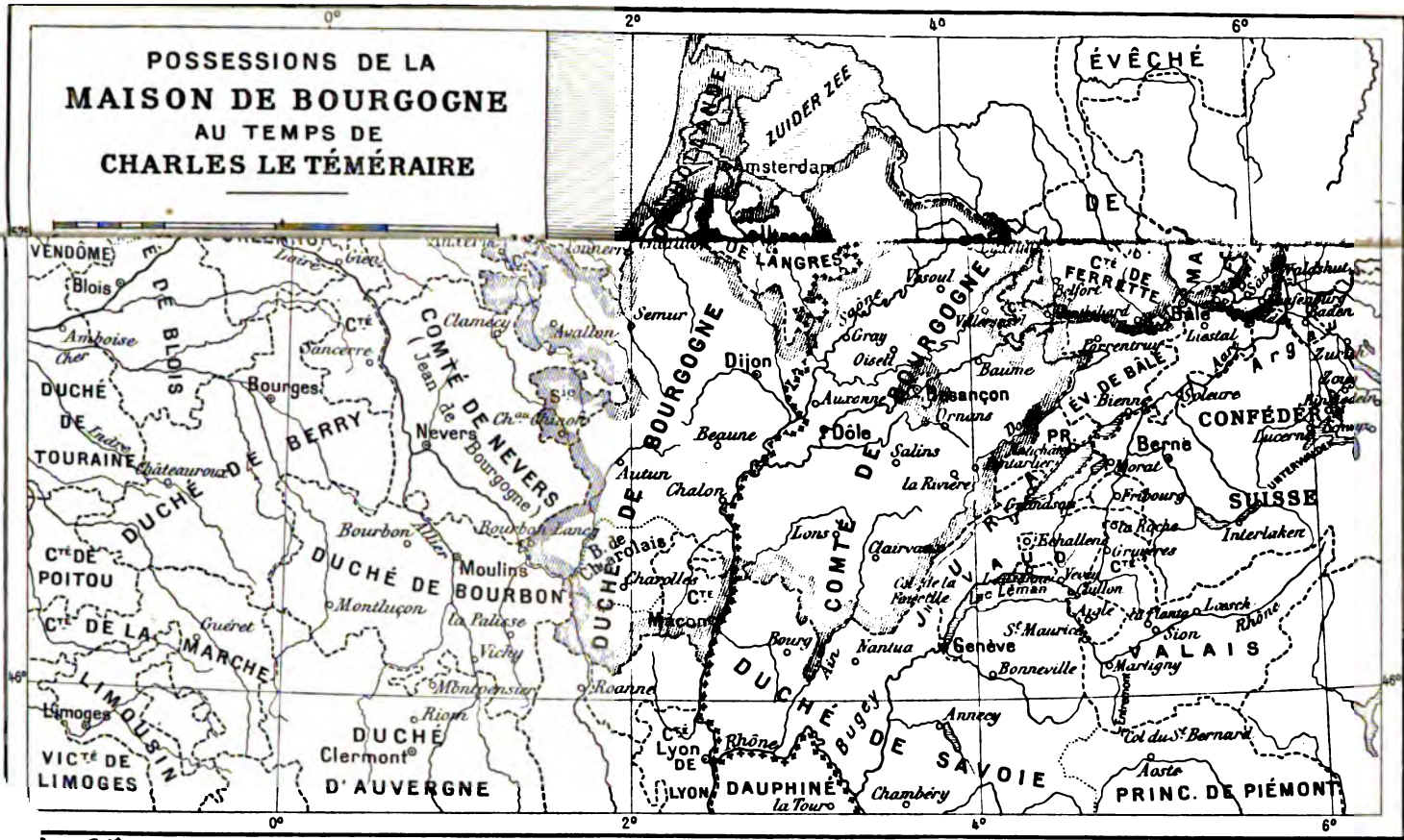
POSSESSIONS DE LA
MAISON DE BOURGOGNE
AU TEMPS DE
CHARLES LE TÉMÉRAIRE
ÉVÊCHÉ
DE
ZUIDER ZEE
Amsterdam
DUCHÉ DE BOURGOGNE
DUCHÉ DE LANGRES
CTÉ DE FERRETTE
COMTÉ DE BOURGOGNE
ÉV. DE BÂLE
CONFÉDÉR.
SUISSE
VALAIS
Bâle
Berne
Lucerne
Fribourg
Soleure
Zurich
Argovie
Dijon
Besançon
Dôle
Beaune
Autun
Chalon
Mâcon
Lons
Genève
Nantua
Bourg
Annecy
Chambéry
Aoste
Sion
Martigny
Bonneville
Lausanne
Vevey
Yverdon
Grandson
Morat
Neuchâtel
Interlaken
Soleure
Delémont
Porrentruy
Baume
Salins
la Rivière
Orgelet
Clairvaux
Poligny
Arbois
Gray
Vesoul
Semur
Clamecy
Avallon
Sancerre
Bourges
Nevers
Moulins
Bourbon
Montluçon
Guéret
Limoges
Clermont
Riom
Vichy
Roanne
la Palisse
Blois
Amboise
Vendôme
Tours
Loire
Cher
Indre
Château-roux
DUCHÉ DE TOURAINE
DUCHÉ DE BERRY
DUCHÉ DE BLOIS
CTÉ DE POITOU
CTÉ DE LA MARCHE
VICTÉ DE LIMOGES
LIMOUSIN
DUCHÉ D'AUVERGNE
DUCHÉ DE BOURBON
COMTÉ DE NEVERS
(Jean de Bourgogne)
DUCHÉ DE CHAROLAIS
CTÉ DE LYON
DAUPHINÉ
LYON
DUCHÉ DE SAVOIE
PRINC. DE PIÉMONT
Bugey
Rhône
Saône
Doubs
Ain
Jura
Lac Léman
Col de la Faucille
Col du St. Bernard
St. Maurice
la Tour
0°
2°
4°
6°
46°

Besson Del.t

mercenaires italiens, aux princes faméliques d'Autriche, perdu à jamais pour la province, qui, de cette manière, s'épuisait peu à peu. Aussi malgré la richesse de ses États, Charles ne devait pas compter sur des ressources militaires comparables à celles que la France, beaucoup plus pauvre, avait trouvées en face de l'Anglais; après quelques-unes de ces campagnes ruineuses, comme il les entreprenait alors, toute la force du pays pour une guerre offensive était perdue; en cas de guerre défensive, la résistance ne devait pas être longue, car ces provinces, nous l'avons dit, ne formaient pas un État vivant d'une vie bourguignonne et nationale; elles étaient prêtes à accepter n'importe quelle domination qui leur assurerait la tranquillité et qui promettrait de respecter leurs privilèges[1]. Au moment où nous sommes arrivés, ce qu'il fallait aux États de Charles, c'était la paix, c'était une bonne administration; or il entreprenait, pour réaliser des rêves insensés, des guerres formidables contre Louis XI, contre les Suisses, contre les Allemagnes, et il méditait d'aller plus tard en Italie.

IV. — LES ALLIÉS DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Pouvait-il au moins compter sur de bons alliés? Jadis l'Angleterre s'était appuyée sur la Bourgogne pour écraser le roi de France; la Lorraine avait mêlé ses armées à celles de Charles et fourni un passage entre ses États du nord et ceux du sud; les Suisses, le pape, le Milanais, furent à différentes époques en relations très amicales avec la cour de Bourgogne;

1. Dès 1474 il y a des révoltes inquiétantes dans la Flandre et la Gueldre. La Bourgogne même, si loyaliste, cherchait à se soustraire à un service militaire écrasant. Des contestations s'y élevaient au sujet du service que devaient les vassaux et arrière-vassaux du duc. Nous avons vu que lors de la grande guerre de 1472, le gouvernement des deux provinces avait été obligé de faire des appels successifs avant de réunir sous les armes le ban et l'arrière-ban. L'augmentation de plusieurs compagnies durant la seconde période de cette année semble même indiquer qu'il y avait eu jusqu'à ce moment un certain nombre de retardataires. Il fallait prendre des mesures pour remédier à cette situation. Le 8 février 1473, Charles, alors à Dijon, rendit à ce sujet une grande ordonnance dont nous possédons un exemplaire adressé au bailli de cette ville. (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, V, 1878-1879.)

enfin dans les ligues du bien public, Charles de Charollais avait pu se croire le chef de toute la noblesse française, et il savait que le propre connétable de Louis XI, Saint-Pol, trahissait le roi. Ces belles relations extérieures ne manquèrent pas de faire illusion à Charles le Téméraire sur la place qu'il tenait dans le monde politique et sur les concours qu'il pouvait y trouver. De bonne foi il crut que chacun des princes, qui à un moment ou à l'autre avait envoyé quelque ambassade à la cour de Bourgogne, était prêt à l'aider dans la réalisation de ses projets, et il entama avec eux des négociations qu'il essaya de convertir en traités précis à mesure que son ambition, toujours plus grande, lui suscitait de nouveaux ennemis.

Contre le roi de France, il eut l'Angleterre, le duc de Bretagne, la féodalité rebelle, la maison d'Aragon ; contre l'empereur d'Allemagne, il eut un moment Georges Podiebrad, roi de Bohême, puis Mathias Corvin, roi de Hongrie, puis l'archevêque de Cologne, sans compter son vieil allié l'électeur palatin ; contre les Suisses il trouva la Savoie, le duc de Milan, et il essaya d'entraîner Venise.

Et vraiment si Charles de Bourgogne ne se fût proposé qu'un seul but à la fois, s'il eût voulu ne porter ses coups que contre un seul ennemi, chacun de ses systèmes d'alliances eût pu lui permettre de l'écraser. Les Suisses, en se retirant dans les endroits inaccessibles de leurs montagnes, eussent peut-être bravé les forces combinées de la Bourgogne, du pays de Vaud, de la Savoie, du Milanais, mais non sans laisser aux mains du vainqueur plusieurs de leurs villes et les meilleures de leurs plaines : la difficulté pour le duc de Bourgogne eût commencé avec le partage des dépouilles. Maigres dépouilles, qui ne valaient rien par elles-mêmes, qui assuraient seulement le chemin de l'Italie, où le futur roi voulait aller. La duchesse de Savoie, trop peu au fait de la politique, ne songeait pas à ce lendemain, mais le duc de Milan le voyait bien, et c'est pour cela que Charles le Téméraire ne devait pas compter sur son aide ; le traité de Montcalier était donc presque sans valeur, puisque l'un des signataires ne voulait pas s'engager sérieu-

sement [1]. Il ne s'appliquait pas davantage aux conquêtes que Charles rêvait de faire en Provence, car Galéas Sforza désirait pour lui-même cette partie de l'héritage du roi René.

Du côté de l'Allemagne la situation était à peu près la même; à l'exception de l'archevêque de Cologne, qui n'avait pas de soldats, les alliés de Charles ne voulaient point favoriser ses projets ambitieux. L'électeur palatin ne l'avait vu qu'avec peine s'établir dans le landgraviat d'Alsace, et ne l'eût certainement pas laissé approcher du Rhin moyen, c'est-à-dire de ses possessions; il ne l'eût pas davantage aidé à prendre la couronne impériale; il désirait s'en servir pour renverser Frédéric III, son ennemi personnel, rien de plus.

Quant à Mathias Corvin, il en voulait aussi à l'empereur, mais pour prendre sa place. Son traité [2] avec Charles le Téméraire n'eût pas d'autre but, et il serait devenu son ennemi au lendemain de leur victoire. Mathias était certainement le plus remarquable et le plus puissant des alliés du duc de Bourgogne [3]. Il régnait sur d'assez pauvres provinces, mais il en avait doublé les ressources par une forte organisation administrative et militaire; il disposait d'une bonne armée, aguerrie par le péril turc, disciplinée, très brave et pleine d'enthou-

1. Le pays de Vaud, grâce au comte de Romont, pouvait fournir quelques bons soldats; mais la Savoie n'avait ni finances ni armées. Cette triple alliance ajoutait donc peu de forces à celles du duc de Bourgogne; elle lui permettait surtout de prendre Berne à revers; elle eût pu, si le duc de Milan eût été fidèle à son traité, retenir une partie des troupes suisses du côté du Saint-Gothard.

2. La lettre du 7 mai 1476 de Mathias au duc de Bourgogne, publiée par Gingins (II, 126) prouve qu'il y avait une alliance réelle entre les deux princes, et de même la lettre de Mathias aux Suisses, du 10 juin 1476, conservée aux Archives de Lucerne et publiée par Segesser (69), *Beziehungen*.

3. Le roi Mathias de Hongrie ressemble par plus d'un trait à Charles de Bourgogne; il a la même ambition brûlante, le même égoïsme sans bornes, le même penchant insatiable pour la guerre et les conquêtes, le même esprit aventureux, dominateur, la même bravoure indomptable. Tous les deux produisirent sur leurs contemporains une grande et forte impression; la papauté songea à eux pour délivrer la chrétienté des Turcs. Mathias Corvin surpassa Charles le Téméraire par la justesse de ses vues, par son sens pratique, par sa connaissance des hommes et son appréciation des forces vives d'un État, par ses qualités de général et de diplomate; sa position à l'extrême est de l'Europe le força de s'exercer sur une « plus illustre matière » que le duc de Bourgogne : au lieu de passer sa vie à troubler ses voisins, il dut maintes fois faire front contre l'ennemi de la civilisation chrétienne, et il en a été récompensé par le large tribut de gloire que l'Europe lui a payé.

siasme; personne ne le surpassait alors en gloire et en génie militaire. Malheureusement pour Charles, il demeurait trop loin; on ne conduisait pas au xv^e^ siècle 20 ou 30000 hommes des plaines de la Hongrie aux bords du Rhin, sans en perdre la moitié sur la route; il ne lui en promit que 7000 pour le siège de Neuss, et il ne put les lui envoyer. Le voisinage immédiat et les fréquentes incursions des Turcs ne permettaient pas non plus à Mathias Corvin de s'éloigner de ses États : pour en recevoir une aide efficace, Charles devait attendre une accalmie dans la guerre turque; or l'on sait que Charles n'aimait pas attendre; il préféra attaquer l'empire, avec l'espoir que son allié viendrait ensuite; mais l'allié ne put pas venir et Charles se trouva seul contre des forces presque doubles des siennes. Les conquêtes en terre allemande lui étaient donc fort difficiles. Tout au plus, avec de l'habileté, eût-il pu recouvrer le landgraviat de l'Alsace, parce que Sigismond, méprisé, n'était soutenu ni par l'empereur, ni par aucun prince allemand. Avec de l'habileté aussi, une diplomatie insinuante et la promesse de la main de sa fille, il pouvait encore résoudre l'empereur à lui abandonner la Lorraine, puisqu'on la lui avait laissé espérer pendant l'entrevue de Trèves, et qu'on n'éleva pas d'objection à la prise de possession qu'il en avait opérée après le traité de Nancy. Tels étaient pour lui les seuls agrandissements possibles du côté de l'Allemagne. Mais ni l'électeur palatin ni le roi de Hongrie n'avaient l'intention de prêter main forte à Charles de Bourgogne dans ses hostilités envers le roi de France[1], de même que ses alliés contre la France ne voulaient le servir ni contre l'Allemagne ni contre les Suisses.

Édouard IV avait signé au mois de juillet le traité de Lon-

1. Mathias le dit lui-même dans une lettre qu'il écrivit aux Cantons le 30 mai 1476. Répondant aux Cantons qui lui avaient reproché d'avoir de mauvaises intentions envers eux et envers Louis XI, il les assura que son alliance avec le duc de Bourgogne n'était dirigée ni contre eux ni contre le roi de France, mais seulement contre leur ennemi commun, l'empereur. Dans une lettre du 13 juin suivant il expliquait aux Cantons les causes de son animosité à l'égard de l'empereur, qu'il accusait de l'empêcher de conduire efficacement la guerre contre les Turcs. (V. p. 186. Segesser, *Beziehungen*, 19.)

dres, pour reconquérir « son royaume de France », mais rien ne nous prouve d'une façon certaine qu'il eût bien réfléchi à la grandeur et à la difficulté de la tâche. Aussi brave qu'aventureux dans sa jeunesse, il soutint avec vigueur contre les Lancastres la lutte furieuse au terme de laquelle il trouva le trône d'Angleterre; il ne craignit pas alors de risquer sa fortune et sa vie; il connut l'humiliation de la défaite et l'enivrement de la victoire, les tristesses de l'exil, la fièvre des préparatifs, l'angoisse de l'attente; puis il jouit paisiblement de la royauté; ses facultés surmenées se détendirent subitement; il trouva des charmes dans l'oisiveté; il devint épais et lourd; il perdit l'habitude des armes au milieu d'une cour sensuelle, et s'il promit à son beau-frère d'aller à Paris, c'est parce que le duc l'avait assuré que l'expédition serait une simple promenade militaire. Au fond il aimait autant sa tranquillité que la couronne de France. Et malgré les apparences contraires, sa noblesse aspirait également au repos. L'enthousiasme excité par la guerre française en Angleterre était un peu un enthousiasme de tradition. Mais après les vides produits dans toutes les familles au cours de la guerre civile, après les blessures reçues, l'or dépensé, les domaines pillés, personne ne se souciait vraiment d'aller combattre au loin un ennemi bien armé. Si Charles le Téméraire jugeait l'Angleterre de 1475 par ses exploits passés, il se trompait grandement. Édouard ne pouvait pas plus réussir à détrôner Louis XI que Louis n'avait pu réussir à le chasser de Londres. Et si la première tentative échouait, bien certainement Édouard ne la renouvellerait pas.

Non moins fatigué était le duc François de Bretagne. Qu'avait-il gagné à suivre Charles dans toutes ses expéditions contre le roi de France? Des défaites, des humiliations, la dévastation de ses meilleures terres, et après tout cela les reproches de son impérieux allié. Que pouvait-il gagner encore? L'Anglais venant à Paris, ou le Bourguignon occupant la Champagne, il n'en restait pas moins prince de troisième ordre, exposé aux ambitions de plus puissants que lui. Il était peut-être disposé à prendre part à la coalition une fois encore,

par habitude plus que par conviction, mais ce serait la dernière.

Le roi de Naples ne voulait pas se brouiller ouvertement avec Louis XI; celui d'Aragon, abandonné par Charles le Téméraire au mois de mai précédent, était épuisé par sa lutte inégale contre les Français.

La noblesse rebelle de la ligue du Bien public avait presque partout posé les armes; Charles de Guyenne était mort et son apanage revenu à la couronne; Nicolas de Lorraine était mort, et son successeur faisait cause commune avec Louis XI; le duc d'Alençon, le comte d'Armagnac[1] étaient abattus; le comte de Foix était un enfant, le duc d'Orléans aussi. Le duc de Bourbon avait une attitude assez équivoque, mais il se serait difficilement résolu à faire la guerre au roi; le seul ennemi actif et vraiment dangereux de Louis XI, le connétable de Saint-Pol, n'était guère moins disposé à trahir le duc de Bourgogne. Le vieux René de Provence n'avait pas encore donné son adhésion à la ligue; on pouvait, il est vrai, d'après les négociations engagées, espérer qu'il la donnerait bientôt; mais, privé de l'Anjou et du Barrois, sans force et sans armée, de quelle utilité pouvait-il être[2]?

Charles le Téméraire avait encore l'habitude de faire figurer dans les traités de paix, au nombre de ses alliés, le roi de Portugal, le roi de Danemark, la république de Venise[3]. C'était

1. Le 18 juillet 1474 le Parlement prononçait arrêt contre le duc d'Alençon; Louis XI conserva une bonne partie de l'héritage et rendit l'autre à René, comte du Perche, fils unique du duc; un Armagnac fut poignardé à Lectoure en mars 1473; l'autre, Nemours, craignait le même sort d'un jour à l'autre. L'Anjou et le duché d'Alençon avaient une grande importance parce que ces provinces reliaient la Normandie aux possessions royales de la Loire et de la Garonne.

2. Le vieux roi René, par faiblesse, s'était laissé aller à des négociations très actives avec Charles le Téméraire, qui, ne lui voyant pas d'héritier direct, espérait l'amener à faire un testament en sa faveur. La succession de René comprenait la Provence, l'Anjou, le duché de Bar, plus des droits à prétendre sur les royaumes de Naples, de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon. Louis XI, pour l'intimider, lui prit l'Anjou et menaça de lui faire un procès devant le Parlement.

3. Après le traité de Montcalier, Charles essaya de joindre Venise à la triple alliance. Aux avances bourguignonnes, la seigneurie de Venise répondit qu'elle était surprise de n'avoir pas été appelée à participer à l'alliance du 30 janvier 1474, que dès lors, elle n'avait aucun motif d'y entrer, puisqu'elle était déjà alliée au duc de Milan. C'était vrai; le 2 novembre 1473, Venise, Florence

pure vanité, car aucun de ces trois États ne consentait à l'aider ni d'un soldat, ni d'un denier.

Le pape Sixte IV avait pour Charles le Téméraire une véritable tendresse, et le voyait avec peine s'épuiser en des guerres sans issue; il fit tout son possible, par des conseils directs et par une active intervention auprès des cours étrangères, pour le détourner de ses entreprises, et, plus tard, pour arrêter ses ennemis acharnés à sa perte. Mais le pape ne disposait plus de la grande force morale qu'il avait eue au moyen âge; dans l'Europe politique nouvelle, où chaque État cherchait sa place, on n'entendait guère la voix lointaine qui parlait d'intérêts généraux et d'unité chrétienne. Charles l'entendait moins que personne; ses desseins allaient précisément à l'encontre de ceux du Saint-Père, et l'amitié réelle que la papauté eut longtemps pour la maison de Bourgogne ne put, par la propre faute de Charles, lui être d'aucune utilité.

Ainsi, il se leurrait grandement lorsqu'il croyait avoir de nombreux, puissants et fidèles alliés. Plusieurs entretenaient simplement avec sa maison des relations courtoises et amicales; d'autres avaient les mêmes projets ambitieux que lui; d'autres encore ne consentaient à l'aider que pour se défendre. En tout cas la plupart d'entre eux ne voulaient faire la guerre qu'à l'un de ses ennemis; il eût fallu, pour que leur concours fût efficace, attendre le moment qui leur convenait et marcher entièrement de concert avec eux contre l'ennemi qu'ils consentaient à combattre. Charles se mit trop d'affaires sur les bras à la fois; quand il partit pour Cologne, Mathias Corvin n'était pas prêt; quand il voulut faire la guerre au roi de France, il n'avait plus de troupes à joindre

et Milan avaient signé, pour la défense générale de l'Italie, un pacte perpétuel, auquel le pape et le roi Ferdinand de Naples accédèrent plus tard. Mais cette ligue contrariait bien plus les projets de Charles qu'elle ne les servait. S'il voulait des traités en Italie c'était pour faire une guerre offensive contre les Suisses ou le roi de France, ou pour profiter de complications semblables à celles de la Gueldre et de la Lorraine; ce n'était pas pour défendre l'intégrité de la péninsule. Il déclara, avec embarras, qu'il avait pensé, puisque la Seigneurie avait déjà fait alliance avec Milan, que l'alliance bourguignonne ne pouvait que lui être agréable. (*Dép. des amb. mil.*, Neuss, 17 mars 1475, I, XX.)

aux Anglais; quand il alla combattre les Suisses, ceux-ci avaient eu le temps de conquérir la Savoie. A ce jeu, ses meilleurs alliés ne purent lui rendre aucun service, et plus d'un l'abandonna en l'accusant de manquer de parole. Un seul lui resta toujours fidèle, le comte de Romont, et l'aida vraiment de toutes ses forces; mais ses forces n'étaient pas considérables. Romont suivit Charles le Téméraire dans toutes ses campagnes, approuva ses projets les plus chimériques, parce qu'il l'admirait sincèrement, parce qu'il aimait la guerre pour elle-même, et aussi parce qu'il y trouvait, comme récompense, des commandements et des provinces.

V. — LA LIGUE FORMÉE CONTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1° L'Union de Constance.

Tout n'était pas non plus cohésion, force et entente parmi les ennemis de Charles le Téméraire, mais il y avait des éléments beaucoup plus solides que parmi ses alliés. Sigismond, trop pauvre pour faire venir de loin et pour entretenir une armée, ne soutint jamais la lutte avec les ressources de ses domaines du Tyrol, mais seulement avec celles de Souabe et du comté de Ferrette; il ne disposait que de quelques milliers d'hommes fournis par ses possessions héréditaires du Rhin, et il tirait de la noblesse alsacienne une assez bonne cavalerie; on a vu jusqu'ici combien il aimait peu la guerre et avec quelle facilité il se déliait de ses engagements; Louis XI, en le pensionnant, sut néanmoins le retenir jusqu'au bout dans la coalition; le bailli autrichien d'Alsace, Oswald de Thierstein, rendit quelques services à l'ouest et au sud du landgraviat; il fut l'un des deux chefs de la cavalerie des alliés pendant la guerre suisse. Les villes souabes à demi-indépendantes qui étaient entrées dans la ligue, craignant en somme peu de chose de Charles le Téméraire, ne pouvant que très peu gagner à une guerre contre lui, formaient un appoint des plus médiocres; elles étaient assez mal armées et tout le monde suspectait leur fidélité.

Celles de la Décapole alsacienne avaient des habitudes politiques plus loyales, mises à l'épreuve par un siècle d'assistance mutuelle; elles possédaient en outre un remarquable esprit de solidarité, non seulement entre elles, mais vis-à-vis de leurs alliés; à partir du moment où la guerre fut déclarée, nous trouvons leurs contingents partout, même auprès de René de Lorraine que tout le monde abandonnait; enrichies par le commerce, pourvues d'une flottille assez nombreuse, grâce à laquelle elles pouvaient rapidement se porter secours l'une à l'autre, préparées de longue date à défendre leurs libertés, elles entretenaient d'excellentes milices, qu'elles payaient bien, et de l'artillerie; les 5 à 6000 hommes qu'elles fournirent pendant toute la durée de la guerre jouèrent un rôle important sur les champs de bataille. Au cas où Charles le Téméraire aurait pu pénétrer jusque sous leurs murs, elles eussent été bien difficiles à prendre; elles n'hésitèrent pas, averties de ses desseins ambitieux, à faire d'énormes sacrifices pour se mettre en état de défense; Strasbourg vota la destruction de ses faubourgs extérieurs susceptibles de favoriser l'ennemi; Bâle était protégée par le Rhin; leurs pièces de canon ne craignaient pas les pièces bourguignonnes; la résistance de plusieurs d'entre elles eût été autrement longue et meurtrière pour l'assiégeant que celle de Beauvais, celle de Neuss, celle de Nancy, qui coûtèrent cependant tant de monde à Charles le Téméraire.

Quant aux Confédérés suisses, qui constituaient certainement la partie la plus résistante de l'Union de Constance, nous avons déjà dit qu'il fallait distinguer parmi eux au moins trois groupes[1] : Berne et Soleure, à l'ouest, étaient seules vraiment décidées à la guerre. Zurich et Lucerne ne les sui-

1. Tout au début de la Confédération suisse, aux temps héroïques du XIV^e^ siècle, il y eut en réalité trois groupes ou confédérations opérant chacun de leur côté : 1. Les *Waldstätten* : Schwyz, Uri, Unterwalden; 2. *Zurich* : Constance, Saint-Gall, Schaffouse; 3. *Berne* : Soleure, Morat, Bienne, Fribourg.

Le premier seul montra dès le début des tendances parfaitement nettes à l'autonomie politique. Les autres, moins défendus par les montagnes, faisaient surtout ensemble une alliance commerciale.

Zurich et Lucerne prêtèrent, avant Berne, appui aux Waldstätten. (Daguet, *Hist. de la Confédération suisse*, I, 202-204 et suivantes.)

vaient pas tout d'abord sans difficulté, et les cantons forestiers n'entraient qu'avec la plus grande répugnance en hostilité contre la Bourgogne. Mais Berne et Fribourg, qu'inquiétaient sérieusement la politique bourguignonne, les affaires de Savoie, les levées de mercenaires italiens, et qui voulaient couvrir la Confédération au nord par de nouvelles acquisitions vers la Forêt Noire, avaient des forces considérables qu'elles étaient décidées à employer pour la guerre, comme elles venaient de le prouver à Héricourt; on savait que leur exemple, leurs exhortations feraient beaucoup pour entraîner les autres, que certainement elles seraient vite secourues dans le danger. En somme, Suisses et villes du Rhin pouvaient réunir assez rapidement, en cas d'invasion, au moins 40 000 combattants bien armés, bien équipés, très braves[1], résolus à lutter jusqu'au dernier homme parce qu'ils défendaient leurs foyers et leur liberté[2].

A la vérité cette armée était faible en cavalerie, par suite du petit nombre de nobles vivant dans chaque ville, et qui seuls montaient à cheval; le corps d'artillerie était également peu considérable, quoique les modifications apportées dans l'art militaire au xv^e^ siècle eussent déterminé les Suisses à joindre des arquebusiers et des coleuvriniers à leurs milices;

1. La puissance militaire des Suisses était célèbre alors en Europe. Louis XI en avait pris une haute idée après les avoir vus de ses propres yeux combattre à Saint-Jacques, et le roi Mathias Corvin, à l'autre bout de l'Europe, les estimait très redoutables. (Voir la lettre qu'il écrivit le 7 mai à Charles le Téméraire. Gingins, *Dépêches des ambassadeurs*, II, 126.) Leurs armes, des hallebardes et de longues piques, étaient celles qui convenaient le mieux alors à l'infanterie; les bataillons suisses opposaient aux charges de l'ennemi une phalange hérissée qui ne donnait entrée d'aucun côté.

2. « Lorsque nous marcherons ensemble ou séparément contre l'ennemi, dit « le fameux code militaire (Sempacherbrief), chacun se rangera sous sa ban- « nière et combattra autour d'elle, en brave, selon la coutume de nos ancêtres... « Celui qui, dans un combat ou dans une attaque, reçoit une blessure qui le « met hors d'état d'être en aide à lui-même ou à l'armée, doit néanmoins ne « pas fuir, mais rester avec ses compagnons d'armes jusqu'à la fin du danger. « On défendra le champ de bataille et on harcèlera l'ennemi jusqu'au dernier « moment. » Les traditions des exploits passés, très vivaces, enflammaient les hommes pour de nouveaux actes de courage. L'héroïsme militaire était propagé par une foule de chants populaires, d'une rudesse naïve, bien propres à faire mépriser le danger. « Dieu et patrie, était la devise des premiers Confédérés;... sur les champs de bataille, toute l'armée s'agenouillait avant de vaincre ou de mourir. » (Daguet, *Hist. de la Conf. Suisse*, I. 275.)

mais c'était là une infériorité plus apparente que réelle; ni les lourds escadrons de cavalerie, ni les canons difficiles à manier ne pouvaient rendre de grands services dans les montagnes des Alpes, du Jura, ou même des Vosges; en revanche, l'infanterie suisse, capable de marches très longues, parfaitement ordonnée et disciplinée dans tous ses mouvements[1], rangée par tribus autour du drapeau cantonal, entraînée par l'exemple des plus vaillants hommes d'armes qui accompagnaient la bannière principale, était alors la meilleure de l'Europe. De plus la Suisse était un pays accidenté qui eût réservé de dangereuses surprises à l'étranger, tandis que les montagnards en connaissaient les moindres sentiers, les vallées, les défilés; une fois la première zone du pays conquise, il restait à attaquer une forteresse de montagnes et de gorges absolument inaccessibles. Si Charles de Bourgogne devait craindre de rencontrer les contingents suisses réunis à ses autres ennemis dans la région franco-allemande, il était certain, en les attaquant chez eux, d'aller à une défaite plus ou moins rapide, plus ou moins sanglante, mais inévitable. Le moindre sens politique ou militaire lui commandait de ne jamais entreprendre de guerre offensive contre les Suisses; c'est la leçon que Louis XI avait rapportée de la sanglante victoire de Saint-Jacques. Les Cantons suisses avaient été amenés à la guerre bourguignonne avec beaucoup de peine par le roi de France, mais ils étaient décidés à la pousser vigoureusement : une organisation fédérale est une lourde machine, aussi lente à arrêter qu'à mettre en mouvement, surtout lorsqu'elle s'applique à des peuples encore primitifs; des

1. « Une institution favorable à la fois au maintien de l'esprit militaire de la nation et au développement de l'esprit fédéral, c'était celle des tirs. Ils ne se célébraient ni avec la même régularité, ni avec le même ensemble que les tirs fédéraux d'aujourd'hui. Chaque Canton, chaque ville donnait son tir, auquel étaient conviés les Confédérés des Cantons voisins. On ne se bornait pas à l'exercice de l'arbalète ou de l'arquebuse. Tous les jeux étaient réunis; on y discourait, chantait, lisait des poèmes. C'étaient, comme dans l'ancienne Grèce, de véritables fêtes pour le corps, l'esprit et le cœur. Plusieurs de ces tirs eurent une importance nationale au xv^e^ siècle. L'un des plus remarquables fut celui que donna Zurich aux Confédérés, après la guerre civile. Il dura trois semaines et réunit les représentants de plus de cinquante-quatre villes de Suisse et d'Allemagne. » (Daguet, *op. cit.*, I, 435.)

chefs ambitieux, remarquables par leurs talents politiques et militaires, comme les Diesbach, de Berne, Waldmann de Zurich, à qui cette grande lutte procurait gloire et richesse; l'enivrement de jouer un rôle retentissant en Europe; le désir d'agrandir la Confédération et de gagner de bonnes frontières naturelles, le Rhin, le Jura; les flatteries savantes, les excitations, les distributions d'argent de Louis XI[1], tout poussait les Suisses à continuer la guerre, même après que leur pays serait rassuré contre l'invasion, en vue de combinaisons politiques à longue portée.

2° Les Allemagnes.

Les Allemagnes du nord-ouest n'étaient pas aussi intimement liées à la coalition. Il était peu probable qu'elles voulussent jamais s'entendre étroitement avec les Suisses pour combiner des mouvements militaires.

Un peu d'or, quelques flatteries, la promesse d'une riche héritière pour le fils de l'empereur, devaient suffire à disjoindre les forces réunies devant Neuss; et de fait Frédéric III, qui ne s'était décidé à venir qu'après tant d'hésitations et de lenteurs calculées, ne poussa à aucun moment la guerre à fond[2]; mais Charles ne devait pas non plus avoir d'espoir de

1. Les pensions étaient alors d'un usage courant. Budenberg reçut un peu d'argent bourguignon, et Diesbach beaucoup d'argent français; mais il ne faudrait pas chercher exclusivement dans cette dépendance pécuniaire la cause de leurs préférences politiques à l'un et à l'autre. Le premier appartenait à une famille d'ancienne noblesse riche en biens-fonds, prodigue et chevaleresque; il posséda lui-même au plus haut degré les qualités et les défauts de ses ancêtres; il vécut avec un train de maison magnifique; il eut des dettes et des bâtards; il fit le serment d'accompagner Philippe le Bon à la croisade, et l'expédition n'ayant pas lieu, il se rendit à ses frais en Terre Sainte. On voit que ses traditions de famille et sa sympathie personnelle le rapprochaient de la cour de Bourgogne, et le faisaient à Berne le chef de la faction opposée à celle des Diesbach.

Ceux-ci représentaient l'aristocratie nouvelle, riche aussi, mais désirant s'enrichir plus encore par le commerce; ambitieuse pour son pays autant que pour elle-même; cherchant à conquérir par la politique extérieure des avantages économiques aussi bien que des agrandissements territoriaux. Après des luttes très vives en 1474 et 1475, les Diesbach triomphèrent complètement du parti bourguignon.

2. Mais si l'empereur signait la paix avec Charles le Téméraire, il rendait

succès de ce côté : on avait amené 60 000 hommes contre lui; et quoique cette agglomération de contingents hétérogènes ne fût pas une armée régulière, unie, disciplinée, elle pouvait devenir redoutable entre les mains de chefs habiles comme le margrave de Brandebourg ou l'électeur de Saxe : c'était en tout cas plus qu'il n'en fallait pour arrêter court le duc Charles; et si l'empereur abandonnait la partie, Cologne, Trèves, Mayence, directement menacées, et les princes du Rhin avec leurs alliés, sauraient toujours s'opposer aux envahissements des Bourguignons. Charles trouvait là des forces moins dangereuses sans doute que celles des Suisses; il ne craignait pas en les attaquant de provoquer des représailles immédiates et l'invasion de ses États, mais il allait au-devant d'un échec, il s'affaiblissait moralement et matériellement au profit de ses autres ennemis.

3° Louis XI et René de Lorraine.

Louis XI, que Charles croyait avoir battu à Montlhéry, qu'il avait tenu dans sa main à Péronne, et qui semblait peu belliqueux, disposait néanmoins de forces militaires très importantes. Maître incontesté de la Champagne, de l'Ile-de-France et de la Normandie, de la vallée du Rhône, de celle de la Garonne, il avait déjà un pied sur la Loire par la Touraine et l'Anjou; en superficie et en population, ses États étaient plus considérables que ceux du duc d'Occident, mieux situés surtout, moins vulnérables; des frontières naturelles vers la Méditerranée, l'océan Atlantique, les Alpes, les Pyrénées, la Manche, les rendaient plus faciles à défendre, et le roi pouvait passer de la Seine à la Loire, de la Loire à la Garonne et au Rhône, soit sur ses terres immédiates, soit sur celles des vassaux de la couronne. Une sage administration, une économie scrupuleuse[1] développaient progressivement les richesses de ses

libre les contingents des villes de la Décapole, qui étaient venus à Neuss sur son ordre, et qui pourraient agir sur les Vosges.

1. Tandis que Charles VII et Louis XI, dit F. Kirk, eurent comme par intuition des temps nouveaux, un système régulier d'impôts, une attention éveillée vers le développement des ressources du pays, une armée permanente, une

provinces; la communauté de race contribuait à leur donner une forte unité; en cas de guerre nationale, le roi pouvait en tirer d'inépuisables ressources d'hommes et d'argent, ainsi qu'on le vit au temps de Jeanne d'Arc. Une bonne armée permanente très mobile, dont Louis connaissait bien les officiers, avait déjà fait ses preuves contre le duc de Bretagne, contre l'Aragon, contre Charles le Téméraire lui-même. L'organisation en était si parfaite pour l'époque que Charles ne trouva rien de mieux que de la copier; c'était en effet le roi de France Charles VII qui avait créé les compagnies d'ordonnance en réduisant la chevalerie féodale du ban et de l'arrière-ban à ne plus jouer que le rôle de réserve; c'était lui qui avait remplacé les milices communales et les bandes d'aventuriers par l'infanterie nationale des francs-archers, et si, à ces derniers, Louis XI substitua peu à peu des mercenaires suisses et écossais, du moins les choisit-il toujours avec soin et sut-il les fondre assez bien dans son armée pour ne rien craindre de l'ambition de leurs capitaines; Machiavel dira plus tard de cette organisation militaire qu'elle rendait la France invincible. Louis ne commit pas la faute de Charles le Téméraire maintenant sur le pied de guerre toutes les troupes qui lui avaient servi dans une campagne; il savait bien qu'un État ne pouvait supporter pareil fardeau, et, quoique capable de lever sans difficulté 4 000 lances [1], c'est-à-dire près du double de ce qu'avait son adversaire, il ne garda régulièrement à son service que ce qui était nécessaire à la défense de ses provinces. Des habiles généraux de son père, il ne lui restait que le vieux Dammartin; il n'en forma point lui-même, parce qu'il était extrêmement méfiant et qu'il ne leur laissait aucune initiative; mais il employa les moindres loisirs de la paix à fortifier toutes les villes frontières, avec le projet de ravager quand il le faudrait les campagnes avoisinantes pour laisser

diplomatie très vaste, active, bien informée, préparant les opérations longtemps d'avance, les ducs de Bourgogne se distinguèrent surtout par le faste, la brutalité, les inconstances de la grossière féodalité du moyen âge dont leur caractère les faisait les derniers représentants.

1. Au commencement de 1475, Louis avait 3 000 lances d'ordonnance sur pied et il fit une nouvelle levée de 1 000 lances.

Gingins, *Dépêches*, I, X, 27.

l'ennemi s'épuiser à des sièges difficiles; cette tactique sans grandeur, qu'il appliqua avec une sorte de routine à partir du jour où il l'eut trouvée, ne coûtait en somme guère plus cher au pays que le passage des armées ennemies, et elle était à peu près infaillible contre le bouillant Charles de Bourgogne ou l'indolent Édouard IV; elle n'excluait pas d'ailleurs les marches prudentes et savantes, dans lesquelles le roi excellait, pour profiter des fautes de l'adversaire. Louis n'avait pas borné son attention aux choses du continent; se sachant toujours menacé du péril anglais, il entretint la flotte du règne précédent et encouragea les hardis exploits des corsaires; sa marine fut assez considérable pour ôter à Édouard IV l'envie de débarquer par la Bretagne ou le Cotentin, comme le voulait Charles le Téméraire; l'Anglais préféra passer à Calais, où la mer n'a que vingt-deux milles de largeur, et ce fut une des causes du peu de succès de son entreprise, puisqu'elle le brouilla avec Charles et avec Saint-Pol.

En somme, Louis XI nous semble avoir eu vers 1475 des ressources militaires supérieures à celles de Charles le Téméraire. Quant à ses ressources financières, elles étaient bien plus considérables encore. Ayant conservé les impôts de son père, et augmenté les tailles à mesure que la richesse du pays se développait, il disposait d'un gros budget, qu'il appliquait tout entier à l'administration et à la défense du royaume. Il aurait donc pu facilement trouver des mercenaires en plus grand nombre que le duc de Bourgogne. Il préférait pour une foule de raisons les négociations aux batailles; pouvant jouer un rôle très actif dans la grande guerre en cours, il n'y intervint qu'accidentellement, et il réserva toutes ses forces pour les jeter dans la balance après la victoire définitive; mais ses traités, ou mieux ses « trêves », qu'il mit quelque coquetterie à observer fidèlement, ne pouvaient faire illusion au duc : Louis était l'âme de la coalition, et c'est lui qui en groupait tous les éléments; sans cesse à la recherche de nouveaux alliés ou à la chasse de ceux qui faisaient mine de se retirer, il porta, après 1474, des coups plus dan-

gereux à Charles de Bourgogne par son argent et sa diplomatie, que dans les campagnes de 1470 et 1472 par ses armes [1].

L'ennemi le plus vulnérable de Charles était René de Lorraine, dont le duché, à peine égal au sixième des États bourguignons, assez pauvre, sans frontières naturelles [2], ouvert de tous côtés, dans lequel pénétraient les évêchés de Metz, Toul et Verdun, qui à ce moment n'avait même pas son complément naturel à l'ouest, le Barrois, mal protégé par une faible armée et une noblesse suspecte, se trouvait en outre, depuis le traité de Nancy, occupé en maint endroit par des garnisons bourguignonnes. La conquête de la Lorraine paraissait facile, sans danger et d'une très grande utilité pour relier la Bourgogne au Luxembourg. Les ducs [3], ayant eu une politique sans consistance [4] depuis quelques années, ne devaient pas s'attendre à trouver des sympathies bien vives autour d'eux.

Si les voisins de la Lorraine avaient été certains que l'am-

1. Et cependant il avait beaucoup contribué à l'affaiblir pendant ces deux campagnes; Charles y perdit du monde, y dépensa de grosses sommes, y ruina sa province de Bourgogne et s'y aliéna déjà celle de Flandre.

2. « L'évêché de Metz, formé de deux masses principales et d'un semis d'îlots... détachait la Lorraine du Barrois septentrional et coupait en deux parties la Lorraine orientale... Metz et Toul tenaient le cours de la Moselle; Verdun, en plein Barrois, interceptait celui de la Meuse ». (Duvernoy, *Politique des ducs de Lorraine*, p. 3.)

D'autres enclaves impériales pénétraient jusqu'au cœur même de la Lorraine. La population n'était pas considérable, 3 à 400 000 âmes, en partie allemande, en partie (plus grande) française. Les sympathies étaient partagées entre l'Allemagne, la Bourgogne et la France. Il y avait cependant une certaine communauté de mœurs, de traditions, de souvenirs, une certaine cohésion morale. Les ducs de Lorraine avaient en outre quelques propriétés dans le Hainaut, la Champagne, mais peu importantes. C'est un héritage de la duchesse d'Harcourt en Normandie qui permettra à René II, de reprendre la campagne en 1476.

3. « Comme avoués de Remiremont, comme marchis ou gardiens de la frontière allemande du côté de la France, comme marquis de Pont-à-Mousson les ducs de Lorraine étaient vassaux de l'empereur. Ils relevaient du roi de France pour la partie du Barrois située à l'ouest de la Meuse, le Barrois mouvant. » (Duvernoy, *Politique des ducs de Lorraine*, 3.)

4. Les ducs de Lorraine n'avaient pas une bien bonne réputation. Il ne semble pas qu'ils aient eu une politique arrêtée et que cette politique, ils l'aient patiemment, fidèlement suivie... leur activité s'était usée dans des luttes stériles.... leur esprit aventureux, leurs amitiés changeantes.... ne pouvaient inspirer confiance à des esprits réalistes comme Louis XI et les Suisses. (Duvernoy, *Politique des ducs de Lorraine*, 4.)

bition bourguignonne se bornerait à la frontière des Vosges [1], ils n'auraient sans doute pas lié leur cause étroitement à celle du duc René II; mais il eût fallu que Charles renonçât à sa politique agressive et s'appliquât à tranquilliser tout le monde.

VI. — CARACTÈRES DES GUERRES DE BOURGOGNE.

Au total, cette coalition, si vaste par le nombre d'États qui en font partie, possède plus de puissance et de cohésion que le groupe des princes alliés à Charles le Téméraire. Elle n'a pas néanmoins l'unité que l'idée de coalition éveillera dans l'esprit au cours des siècles suivants; le but n'est pas le même, ni les obligations non plus, pour tous les confédérés : l'empereur n'est vraiment lié qu'avec Louis XI; vis-à-vis des autres membres de la ligue qu'il considère comme ses vassaux, il n'a que des promesses et des engagements moraux. René de Lorraine ne fait pas encore partie de l'Union de Constance; c'est Louis XI qui l'y rattache d'une façon indirecte par le traité de Chartres d'une part et le traité de Berne de l'autre; mais Louis XI lui-même n'est pas entré dans la Basse-Union alsacienne; il ne doit son concours qu'aux Suisses et à Sigismond, et un concours presque uniquement financier. Ne nous étonnons pas trop de ces disparates et de ces différences; les États de l'Europe naissent seulement à la vie politique : ils sont encore trop timides pour prendre des engagements qui

1. Si le duc de Lorraine était un assez faible prince, il avait en revanche des droits plus ou moins hypothétiques à une foule de comtés, duchés et même de royaumes : duché d'Anjou, comtés de Provence, de Forcalquier et du Maine : empire latin de Constantinople, royaume de Jérusalem; comté de Piémont, royaume des Deux-Siciles, de Hongrie, d'Aragon, de Majorque. (Duvernoy, *Polit. des ducs de Lorraine*, 12.)

Il n'y avait d'un peu sérieux dans tout cela que les revendications sur la Provence, l'Anjou, le Maine; les Deux-Siciles — que René I avait disputées deux fois à Alphonse d'Aragon (1438 et 1454), et le fils de René, Jean de Calabre, au fils d'Alphonse, Ferdinand (1450-1456; 1462-1463) — et l'Aragon où Jean de Calabre avait conquis une partie de la Catalogne, lui échappaient, car Jean II en Aragon, Ferdinand en Sicile étaient affermis. Ces prétentions des ducs de Lorraine leur enlevaient plus de force qu'elles ne leur en donnaient, parce qu'elles les faisaient rivaux de plusieurs autres princes. Louis XI en prendra prétexte pour laisser dépouiller René de la Lorraine, et il se contentera de lui promettre un dédommagement en Italie.

ne leur semblent pas absolument nécessaires, et trop confiants pour ne pas interpréter, chacun en leur faveur, le vague ou les lacunes des formules diplomatiques. Les premières alliances réciproques des Cantons suisses n'avaient pas eu plus de précision; selon les besoins et les intérêts du moment, selon la puissance des contractants, on acceptait tel nouveau membre dans telles ou telles conditions [1].

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les différents États de l'Europe alors engagés dans la guerre d'un côté ou de l'autre, il nous est possible de ramener à un très petit nombre les mobiles de leur politique. Charles le Téméraire voulait acquérir de nouveaux domaines et devenir empereur; Mathias Corvin avait les mêmes projets; Frédéric III convoitait l'héritage bourguignon pour son fils; Edouard IV cherchait à réunir deux couronnes sur sa tête : ces quatre princes sont des ambitieux hantés de souvenirs du moyen âge, qui confondent encore l'idée d'État avec celle de propriété, qui croient que l'on juxtapose des nations comme des champs de terre, et que l'Europe du xv[e] siècle peut tenir dans la main d'un maître.

Au moyen âge encore appartiennent les ducs de Bretagne, les vassaux révoltés contre le roi de France, l'électeur palatin révolté contre l'empereur : ce sont les derniers représentants de la féodalité résistant au pouvoir central; le roi d'Aragon, la duchesse de Savoie ne sont guère autre chose que des seigneurs féodaux.

Louis XI, les Cantons suisses, les villes d'Alsace, les ducs de Lorraine, Sigismond se trouvent en cas de légitime défense; à l'exception du dernier, ils ont tous été menacés de démembrement ou d'absorption totale, et c'est pour leur existence même qu'ils combattent. Ils représentent donc un prin-

1. « A la fin du xiv[e] siècle la Confédération n'est encore qu'une agrégation d'États unis par des liens peu resserrés et à des conditions inégales. Lucerne, par exemple, n'était pas directement alliée à Berne et à Glaris; Berne n'avait pas d'alliance immédiate avec Zurich, Zug et Glaris. Les Waldstätten seules étaient alliées directement et immédiatement avec tous et servaient de trait d'union avec la ligue. » (Daguet, *Histoire suisse*, p. 280.)

Tel sera un peu le rôle de Berne entre Louis XI et les autres Cantons suisses, de Strasbourg entre René de Lorraine et les Suisses, etc.

cipe essentiellement moderne, celui d'après lequel tout groupement d'hommes ayant mêmes mœurs, mêmes aspirations, est en droit de vivre et de se développer à part, selon ses goûts et son génie propres. Ce principe nous apparaît comme le fondement même de l'équilibre européen, car il a pour conséquence qu'aucun État ne doit porter atteinte à la liberté des autres [1]. Que les rois s'efforcent de rattacher à la même famille les membres qui en sont momentanément séparés, rien de mieux; mais qu'ils n'essayent pas d'y amener de force les membres des autres familles. Dans les siècles qui suivront, trois des acteurs de ce grand drame perdront leur indépendance : l'Autriche-Tyrol, la Basse-Union, la Lorraine, parce que de plus grands États les réclameront au nom du principe même des nationalités; mais la France et la Suisse sont des éléments déjà constitués de la future Europe, et elles en ont conscience.

La fin du xv[e] siècle est donc une période au plus haut point dramatique dans l'histoire de l'Europe; les conceptions politiques du moyen âge : féodalité, hégémonie de l'empereur, s'y choquent avec celles des temps modernes : centralisation, existence indépendante des divers États; une grande lutte était inévitable au moment où se faisaient jour des tendances aussi opposées, et c'est la Bourgogne qui assuma le rôle périlleux de provoquer cette lutte. Il s'est trouvé que les deux principaux champions de l'idée moderne ont été la France et la Suisse et que le conflit s'est produit au centre même de l'Europe d'alors, à ce carrefour géographique du Rhin, où se croisent le plus de nationalités [2] différentes.

1. « Il en résulta naturellement, puisque ni l'empire ni la papauté n'avaient pu organiser l'Europe à leur profit, la coexistence de plusieurs États qui étaient indépendants et qui se faisaient contre-poids. C'est alors aussi qu'il faudrait faire remonter la naissance de l'idée du droit des peuples. Des groupements de plusieurs faibles se formèrent pour résister aux forts, des ligues et des contre-ligues, par suite un développement de relations diplomatiques. » (Bachmann, *Deutsche Reichsg.*, II, p. 5.)

Déjà en plein moyen âge on peut distinguer quelques-uns de ces symptômes; au temps de Charles-Quint la défense de l'équilibre européen apparaît comme une nécessité d'ordre général; c'est pendant la période intermédiaire, la seconde partie du xv[e] siècle, qu'on doit en placer les premières manifestations vraiment importantes.

2. Les siècles précédents remplis de la rivalité des papes et des empereurs, avaient eu naturellement la Lombardie pour champ de bataille; les temps

Les historiens allemands, qui font des guerres de Bourgogne, une sorte de duel entre l'élément welsche et l'élément germain, méconnaissent la grandeur de l'enjeu, le caractère de la lutte et le véritable rôle des parties engagées ; il n'appartenait pas à l'Allemagne de jouer dans le débat un rôle décisif, puisqu'elle y venait, à l'aurore des temps modernes, avec des idées du moyen âge. Ce rôle revenait surtout aux éléments modernes de l'Europe, puisque les guerres de Bourgogne étaient la première grande crise de l'Europe nouvelle.

Les États et les princes qui ne sont entrés dans l'une ou l'autre ligue que par occasion et sans une nécessité absolue, en sortiront assez vite; il ne restera comme adversaires vraiment résistants que Charles le Téméraire et son fidèle Romont d'un côté; Louis XI, la Basse-Union, les Suisses, la Lorraine de l'autre. Nul doute qu'ainsi la partie n'était pas égale et que le duc de Bourgogne avait affaire à des forces deux ou trois fois plus considérables que les siennes. Par la grandeur de sa maison, par sa situation au centre indécis de l'Europe où les nations se fondent l'une dans l'autre, autant que par ses préjugés et son ambition personnelle, Charles a été porté à un rôle hors de proportion avec les ressources dont il disposait.

Nous avons vu jusqu'ici qu'il n'avait pas su aplanir sa route ni faciliter sa tâche par les moyens diplomatiques ; il nous reste à examiner comment il employa les moyens militaires, qu'il préférait.

modernes, où la lutte a lieu entre plusieurs nations équivalentes et indépendantes verront les principales rencontres dans la région du Rhin, vrai centre de l'Europe jusqu'à l'entrée en scène de la Russie.

CHAPITRE II

ÉCHEC DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE DEVANT NEUSS. L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET LE ROI D'ANGLETERRE SE RETIRENT DE LA LUTTE

I. — LE SIÈGE DE NEUSS : RÉSISTANCE DE CETTE VILLE.

Le siège de Neuss dura près d'un an. La place se défendait bien; l'empereur ne poussait pas la guerre. Charles resta campé à Andernach jusqu'au printemps de 1475; il avait demandé des renforts aux états de Flandre qui n'envoyèrent qu'une troupe dérisoire; les Italiens que devait amener le comte de Romont avaient été taillés en pièces à la bataille d'Héricourt [1]. Du côté des Allemands, au contraire, les contingents de Strasbourg, de Bâle, des parties les plus éloignées de l'empire, arrivaient l'un après l'autre et augmentaient les forces des confédérés. Charles ne fit qu'une concession, toute de mauvaise foi, d'ailleurs : le 1er mars il prorogea pour trois mois sa trêve avec Louis XI; celui-ci en fut très heureux, non pas qu'il ignorât les plans du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, mais parce que chaque mois gagné le fortifiait contre les nobles de son royaume; il espérait à la faveur de

1. Frédéric de Tarente, envoyé par son père au secours de Charles devant Neuss, arriva à Besançon vers Pâques avec 40 ou 50 chevaux. Mais Louis XI, informé de sa marche, avait fait occuper Saint-Nicolas-du-Port en Lorraine, et de l'autre côté les Bâlois et leurs alliés de la Basse-Union, avertis par le roi, avaient envoyé dans les Vosges plusieurs détachements de cavalerie qui surveillaient tous les mouvements du prince pour l'enlever au passage.

cette trêve pouvoir en finir avec Saint-Pol; il savait aussi que Charles le Téméraire s'affaiblissait à Neuss, et il envoya des émissaires pour faire durer la guerre le plus longtemps possible. Quelques légers engagements, où l'avantage ne fut pas toujours du côté du duc, marquèrent seuls les mois de mars et d'avril.

Mais si l'on ne se battait guère, « il se conduisait, dit « Comines, de merveilleux marchés durant ce siège ». Le roi de France et le duc de Bourgogne, chacun pour des raisons différentes, travaillaient à prolonger leurs trêves; Edouard IV pressait son beau-frère d'abandonner le Rhin; le légat du pape, le roi de Danemark, le duc de Juliers continuaient à chercher une entente presque impossible; Charles le Téméraire essayait de se créer des intelligences dans l'armée impériale; Frédéric III écrivait des lettres à toute l'Allemagne pour demander des renforts; Louis XI mettait son art à empêcher le rapprochement qu'il craignait entre les deux anciens commensaux de Trèves.

Le roi avait l'occasion d'infliger une défaite irrémédiable à Charles le Téméraire; il lui suffisait pour cela d'exécuter le traité d'Andernach, de faire avancer les troupes du sire de Craon dans le Luxembourg, où, ralliant celles de René de Lorraine, elles seraient parvenues à Neuss sans difficulté. On annonçait la levée d'une armée allemande de secours; l'empereur eût été obligé par ses promesses, par son entourage et par la situation même, de donner la bataille, et Charles, plein de mépris et de folle confiance, ne l'eût pas refusée : c'eût été la déroute de Morat dix-huit mois plus tôt, peut-être même le désastre de Nancy, à cause de l'énorme disproportion de forces.

Mais Louis XI craignait les trahisons, les hasards de la guerre; il était devenu d'une prudence excessive; il ne voulait rien distraire de ses forces tant qu'il n'en aurait pas fini avec l'Angleterre, avec Saint-Pol; il ne comprit pas qu'il avait le temps d'écraser les Bourguignons avant la descente anglaise, et que sa victoire empêcherait les Anglais de quitter leur île. Il était cependant en excellente posture; il venait de prendre

Perpignan après deux ans de siège (mars) et il savait les deux Bourgognes presque totalement dégarnies de défenseurs. Il commit là une faute aussi grande qu'à Péronne, car s'il pouvait assez facilement tromper Frédéric III, il ne devait pas compter que l'empereur, comme plus tard les Suisses, ferait sa propre besogne. L'inertie de Louis XI n'a qu'une excuse; c'est qu'il était fermement convaincu qu'au milieu de toutes ses guerres, Charles le Téméraire finirait par trouver la mort, et qu'il voulait réserver toute son armée pour être, ce jour-là, maître de la situation.

Il ne manqua pas toutefois de s'exercer en subtiles menées et d'essayer de jouer au plus fin avec l'empereur. Les bruits d'une intervention pacifique du roi de Danemark l'inquiétant à bon droit, il avait dépêché, dès le 5 janvier, Henri de Geisbuch à Cologne, pour tâcher de savoir si Frédéric n'était pas disposé à conclure un arrangement, et si les hostilités seraient poursuivies même pendant l'hiver[1]. Il n'apprit naturellement rien qu'il ne sût déjà. Mais il s'excusait en même temps de n'avoir pas encore envahi le Luxembourg, et il cherchait à faire diminuer le contingent de 30 000 hommes qu'il avait promis pour la guerre. Non moins rusé, l'empereur y consentit d'assez bonne grâce, ramenant, lui aussi, son effectif obligatoire à 20 000 hommes[2]. Le roi amoindrissait donc la portée du traité d'Andernach, et surtout il laissait voir son intention de ne pas l'exécuter. L'empereur ne s'y trompa point. Il l'envoya prier de remplir ses engagements et de venir lui-même sur le théâtre de la guerre, à la tête de son armée, pour exterminer les troupes bourguignonnes; il lui demanda en même temps s'il ne serait pas possible de trouver de nouveaux alliés[3]. Le roi ne bougea pas : il se contenta de mettre sa signature au bas du traité d'Andernach, le 17 avril, en maintenant la

1. Chmel, *Mon. Habsb.* Lettre de Louis à l'empereur Frédéric et aux électeurs, I, p. 282.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 284.

3. *Id.*, *ibid.* La date de cette lettre, que l'éditeur place au commencement de 1475, est en effet déterminée par le passage où l'empereur dit qu'il a signé le traité et prie Louis d'en faire autant; elle doit être placée entre le 30 décembre 1474 et le 17 avril 1475.

clause de 20 000 hommes à fournir au lieu de 30 000. A la vérité, il s'engagea à les faire entrer immédiatement dans le Luxembourg (avant la Saint-Georges, 23 avril) et même à les conduire jusqu'à Neuss, si Frédéric l'exigeait[1]. Mais aucun Français ne passa la frontière.

Chez l'empereur, le désir de rejeter Charles loin du Rhin et même de lui reprendre certains fiefs d'empire ne passait qu'après celui d'agrandir sa propre maison et de bien marier ses enfants. Il ne marquait tant d'empressement auprès du roi de France que parce qu'il espérait fiancer sa fille Cunégonde au dauphin Charles. Il demanda à Louis XI une entrevue à Trèves, à Metz ou à Gorze pour conférer avec lui sur ce sujet; en attendant, l'accord se fit entre lui et les ambassadeurs français, et le projet fut rédigé[2].

Mettre sa fille sur le trône de France, et assurer en même temps à son fils l'héritage bourguignon, quelle magnifique perspective pour un Habsbourg, si pauvre! Aussi évitait-il de se brouiller à fond avec Charles de Bourgogne, tout en entretenant le roi de France de ses intentions belliqueuses. Une lettre qu'il écrivit à Charles le Téméraire, au printemps, est bien significative. Il s'excuse presque de lui faire la guerre, lui rappelle ses bienfaits et leur amitié passée, lui explique qu'« il ne lui en veut pas personnellement, mais que devant l'agression dont une partie de l'empire a été l'objet, et après que les plus raisonnables et les plus amicales remontrances n'ont servi de rien, il a été obligé de se ranger du côté de ses princes; le duc de Bourgogne ne doit pas s'étonner de cette conduite »[3], mais il doit bien voir qu'on est prêt à se réconcilier quand il le voudra.

1. Chmel, *Mon. Habsb.*, p. 228. Il restait décidé que les conquêtes de fiefs allemands iraient à l'empereur et les conquêtes de fiefs français à Louis XI; que de plus aucune des parties ne signerait la paix avec le duc de Bourgogne sans l'assentiment de l'autre.

2. *Id.*, *ibid.*, I, 1, p. 295.

3. Als du under anderm entdeckest und anczeigest wie wir, neyd gegen dir tragen deinen rescheit. Teten wir das auss adellicher tugent, nachdem du auch von hohem adel geborn bist. Zymet uns dich darumb zu neiden, das du durch dein rescheit in unpillich weiss wider uns und das heilig reich auch demselben unnserm reich un löblich und zu schaden kome... Aber umb guttat haben wir

Cependant les mois se passaient et Neuss se défendait toujours. Le duc de Bourgogne n'avait probablement plus guère d'espoir de s'en emparer. Mais il ne voulait ni abandonner une entreprise commencée, ni céder la place à une armée ennemie, et il continuait à repousser les offres de conciliation. Le nouveau nonce aspotolique auprès de l'empereur, l'évêque de Forli, gémissait sur cette guerre entre chrétiens, et s'obstinait, malgré tout ce qu'il avait sous les yeux, à croire Charles capable de tourner ses forces contre les Turcs. Il réussit à amener une légère détente, au cours du mois d'avril, et il redoubla d'efforts aussitôt qu'il vit cet heureux symptôme. Lord Scale vint aussi, au nom du roi d'Angleterre, rappeler à Charles la convention de Londres, lui dire que les troupes anglaises étaient prêtes et qu'il fallait concerter une marche commune sur Paris. Le duc ne pouvait pas non plus ignorer que Louis XI, avec qui sa trêve expirait le premier mai, avait porté ses compagnies d'ordonnance à 4 000 lances et qu'il ne manquerait pas de s'en servir contre les provinces bourguignonnes. Or l'Artois, le Luxembourg, la Bourgogne n'étaient pas gardés [1].

Cet interminable siège avait fini par lasser sa patience, et il ne demandait pas mieux que de l'abandonner, pourvu qu'il n'eût pas l'air de reculer. C'est donc à trouver un honorable prétexte de départ que s'employait surtout le légat. Charles voulait quelque engagement sérieux, quelque action décisive, pour relever au moins sa retraite d'un semblant de triomphe. Depuis longtemps les sièges ne lui réussissaient plus, tandis qu'il avait pris à Montlhéry une superbe confiance dans ses talents de général sur un champ de bataille. Il savait qu'une armée allemande de secours approchait et il ne pouvait natu-

dich nye genitten, dann wir sind darczu geordent als ein haubt der cristenheit alle guttat zu stercken und zu pflantzen durch das gantz reich vo wir können. (Chmel, *Mon. Habsb.*, I. 1, p. 122.)

1. Il n'avait pas réussi non plus à gagner des intelligences dans l'armée impériale, comme il l'espérait tout d'abord. D'après Bachmann (*Deutsche Reischgeschichte*, II, 156), il serait allé jusqu'à proposer à l'électeur de Brandebourg la couronne impériale, lui offrant à cet effet son appui, ainsi que celui de l'électeur de Cologne et de l'électeur palatin; mais le margrave, homme froid et pratique, ne se nourrissait pas de chimères; il refusa.

rellement partir sans l'attendre : le monde aurait dit qu'il avait peur. L'armée arriva enfin ; les innombrables bannières se rangèrent autour du camp impérial ; les gens de Neuss reprirent courage et se défendirent mieux que jamais ; les deux camps s'attendaient à de grands évènements (22 mai). Un matin toutes les troupes allemandes s'ébranlèrent ; Charles fit avancer les siennes. Mais le terrain présentait des difficultés qui retardèrent le choc général, et l'empereur donna l'ordre de la retraite après quelques escarmouches d'avant-garde ; les Allemands rentrèrent pleins d'enthousiasme, comptant qu'on recommencerait le lendemain. Charles ne manqua pas de s'attribuer aussi la victoire et son amour-propre fut satisfait. Il n'y eut pas d'autre bataille entre deux armées si nombreuses.

II. — LES CANTONS SUISSES ENTRENT EN GUERRE CONTRE LA SAVOIE.

A l'autre extrémité du théâtre de la guerre, les opérations militaires furent sans importance pendant tout l'hiver. Le comte de Blamont, voulant venger l'échec d'Héricourt, avait fait une nouvelle incursion dans les environs de Montbéliard, brûlé, au rapport de Königshofen, quarante villages, et commis toutes sortes d'atrocités. On ne put, à cause de la rigueur de la saison, en tirer vengeance ; mais on ne licencia pas toutes les troupes, et l'on songea, suivant les idées d'agrandissement qui prévalaient de plus en plus à Berne, à mettre la main sur les points stratégiques importants de la frontière bourguignonne et vaudoise. Les Fribourgeois, aidés de quelques Bernois, enlevèrent d'assaut le château d'Illens le 11 janvier, le jour même où Nicolas de Diesbach était insulté à Genève par les sujets de l'évêque Jean-Louis ; dix jours plus tard Berne envoya son ultimatum à la duchesse de Savoie, et comme on apprit coup sur coup l'évolution hostile de la duchesse, l'alliance du Milanais avec la Bourgogne et l'arrivée prochaine du prince de Tarente, conduisant des troupes italiennes au secours de Charles, la diète de Lucerne déclara

que Berne ne serait pas laissée à ses seules forces contre tant d'ennemis, qu'on la soutiendrait en cas de guerre [1] (15 février).

Louis XI préparait la campagne de printemps, et il insistait pour qu'elle se fît de bonne heure, vers la Bourgogne plutôt que vers la Savoie; toutefois il ne se pressait pas de payer les sommes promises. Il envoya dès le commencement de février une grande ambassade ayant à sa tête Garcias Faure, le sire de Craon, etc., pour ranimer les ardeurs belliqueuses et attirer les Suisses en Franche-Comté. On demanda aux Français s'ils apportaient l'argent; mais ils l'avaient laissé à Lyon, « à cause de l'insécurité des routes » [2] (24 février). De ce fait, leurs conseils et leurs exhortations eurent infiniment moins de poids. Les envoyés s'en aperçurent, et l'on ne tarda pas à savoir que le convoi arriverait bientôt.

Il était temps. La duchesse de Savoie, mise en goût par son récent succès diplomatique, employait une très grande activité pour paralyser le parti de la guerre à Berne et ramener à la Bourgogne les Cantons orientaux, ou tout au moins les faire déclarer neutres. Plusieurs semaines se passèrent ainsi en petites manœuvres et en vaines discussions dans les diètes. C'était le moment où Frédéric III convoquait le ban et l'arrière-ban de l'empire contre Charles le Téméraire qui assiégeait Neuss. Les Suisses reçurent aussi et à plusieurs reprises une invitation de l'empereur [3]. Mais ils n'étaient liés avec celui-ci par aucun traité spécial; ils trouvèrent la guerre trop lointaine et s'abstinrent.

L'accueil fait dans les Cantons aux ambassadeurs savoyards et milanais fut également très réservé.

Le comte de Gruyère, qui observait assez bien, écrivit à la duchesse de Savoie que les esprits [4] parmi les Confédérés paraissaient plutôt disposés à la paix. Sollicités de tant de côtés et en sens si divers, les Suisses ne se pressaient pas de

1. *Eid. Absch.*, II, 526.
2. Witte, *Zusammenbruch. Ratsmanual.* 86, 88, etc.
3. *Abschiede*, II, 528, 32, 34, 35.
4. Rapport d'Appiano au duc de Milan, 12 et 13 mars.

rien décider, et voulaient sans doute forcer Louis XI à tenir ses promesses. L'argent arriva enfin, et les envoyés royaux furent plus écoutés. De concert avec Diesbach, ils distribuèrent 20 000 livres aux communautés de Berne, Lucerne, Zurich et à un certain nombre de magistrats : ils en donnèrent partout où se trouvait une influence à acheter[1].

Rien ne put tenir devant cette manne tant convoitée en Suisse. Les ambassadeurs savoyards[2] s'épuisèrent en efforts désormais inutiles à Lucerne et dans les Cantons forestiers; les ambassadeurs milanais ne furent pas plus heureux; ils se consolèrent en surveillant toute chose du mieux qu'ils purent.

Mais, pendant qu'ils essayaient d'arranger le différend bourguignon, Milanais et Savoyards ne pouvaient manquer de voir, les Savoyards surtout, que leurs pays étaient désormais les plus menacés. Cette pauvre Savoie s'offrait comme une proie facile. Son protecteur était loin et ses ennemis à ses portes. Une femme occupait le trône ducal, n'ayant que l'autorité discutée et précaire de régente; réconciliée depuis peu avec Romont, le meilleur capitaine du duché, elle ne devait cependant pas compter beaucoup sur lui, puisqu'il servait dans l'armée bourguignonne à Neuss. Yolande savait que la guerre d'Aragon tirait à sa fin, et elle craignait qu'au retour de Perpignan les troupes françaises ne vinssent chez elle par le Dauphiné. Elle ne pouvait rien leur opposer. A maintes reprises elle écrivit à son nouvel allié de Milan, lui demandant 200 ou 300 lances pour défendre Montmélian contre une attaque possible des Français. Elle n'avait que trop de raisons de craindre. Depuis le traité de Montcalier, Louis XI projetait de la remplacer, sur le trône de Savoie, par Philippe de Bresse, qui négociait un peu des deux côtés, et trahissait chaque partie, mais que le roi croyait pour lui. Si Louis ne

1. Argent donné par le roi aux bonnes villes et autres particuliers de la haute Allemagne, outre et par-dessus autres 20 000 livres tournois contenues es lettres d'alliance faite entre le dit seigneur et eux, desquelles 20 000 livres n'est besoin de faire aucune publication, mais le tenir secret. (Comines-Lenglet, III, 379.)

2. Arrivés le 8 mars. (Gingins, *Dépêches*, I, p. 49.)

tenait pas à s'agrandir vers la Savoie, qu'il trouvait en dehors des limites de la France, il ne voulait pas non plus que le duché passât à ses ennemis. Il se doutait bien que le duc de Bourgogne et le duc de Milan songeaient à profiter de la régence d'une femme pour asseoir leur influence, et peut-être leur domination en Savoie, et que toutes leurs négociations n'avaient pour but que de tromper Yolande. Charles et Galéas lui prêtaient des projets semblables. La duchesse, sans armée, sans appui solide dans un pays où elle n'était qu'une étrangère; exposée aux intrigues de trois beaux-frères ambitieux et sans scrupule; guettée par trois larrons : le duc de Bourgogne, le duc de Milan, le roi de France, qui sous prétexte de parenté, de voisinage ou d'amitié, ne cherchaient qu'à s'installer chez elle; avec, en plus, un franc ennemi, Berne, qui voulait démembrer le duché, se trouvait dans une situation des plus périlleuses[1]. Elle s'en tira par l'arme des faibles, qui était aussi l'arme de sa famille : la ruse, les négociations dilatoires, les demi-promesses; elle eut l'art de semer la jalousie et la division entre les rivaux; toutefois elle ne se défia pas du duc de Bourgogne qu'elle croyait chevaleresque et désintéressé; elle l'attira au contraire chez elle avec une extraordinaire imprudence. Le traité du 30 janvier n'engageait la duchesse Yolande que moralement, mais on voit par les instructions qu'elle donna à ses envoyés, par toute son action diplomatique à Milan et en Suisse, qu'elle faisait entièrement cause commune avec la Bourgogne : les ambassadeurs de Savoie, de Bourgogne et

1. Les intentions du duc de Bourgogne et du duc de Milan contre la Savoie ne sont pas douteuses : le duc de Milan avait besoin du Piémont pour appuyer sur les Alpes le royaume qui lui tenait tant au cœur; le duc de Bourgogne, non seulement considérait le comté de Vaud et la Bresse, pays de langue française, où plusieurs de ses vassaux possédaient déjà des terres, comme le complément naturel du duché et du comté de Bourgogne, mais encore il espérait profiter de ce qu'en Savoie la régence était exercée par une femme pour s'immiscer dans le gouvernement de ce duché; il comptait obtenir la Provence par testament du roi René, et atteindre ainsi la Méditerranée. Berne désirait le comté de Vaud pour donner aux Cantons la limite du Jura et du lac de Genève; Louis XI était le plus désintéressé, ainsi que l'avenir le montrera. Sans doute la Bresse et Genève eussent été à sa convenance s'il avait fallu partager la Savoie, mais son ambition allait plutôt à la Bourgogne et à la frontière nord-est. Il lui suffisait d'une Savoie amie pour lui assurer quelque autorité en Italie.

de Milan disent que ces trois pays sont trois corps unis dans une seule et même volonté.

Les nouvelles qui lui arrivaient de Berne n'étaient pas très bonnes. A la date du 17 mars on lui écrit que les envoyés de France ont fait beaucoup de mal à sa cause, que les Bernois continuent à demander qu'elle se déclare contre la Bourgogne et se joigne à eux dans la guerre qui va recommencer au printemps. Berne n'entendait pas grand'chose aux subtiles intrigues, aux instructions et contre-instructions des ambassadeurs savoyards, milanais et français, mais elle entendait fort bien ses intérêts : en vain Yolande prétendait que la guerre de Neuss n'était pas dirigée contre les Suisses; il n'y avait pas de doute pour eux qu'après Neuss, Charles attaquerait l'Union de Constance, et que Romont, un prince savoyard, lui donnerait alors pour base d'opérations ses États de Vaud, comme il lui donnait déjà sa personne et ses soldats. Les négociations de Yolande n'étaient que duperie[1] puisqu'elles tendaient à perpétuer une situation équivoque jusqu'au jour où l'ennemi serait prêt à frapper ; au contraire, en la forçant à se déclarer franchement contre eux, les Bernois avaient le temps de conquérir dans le pays de Vaud, avant la fin du siège de Neuss, de fortes positions qui leur permettraient ensuite de se défendre avec succès contre Charles de Bourgogne. Yolande n'ignorait pas les desseins de celui-ci[2], car, le 21 mars, Romont lui avait écrit de Neuss qu'aussitôt

1. Yolande n'avait pas créé la situation dangereuse où elle se trouvait. Ses prédécesseurs avaient péché par excès de prudence lorsque, voulant s'assurer l'amitié des États voisins, ils avaient signé des traités d'alliance avec Berne le 15 février 1467, le 22 mars 1469 et avec la Bourgogne le 14 avril 1467; la Bourgogne et les Cantons suisses étant devenus ennemis, chacun demanda à la Savoie de changer ces traités d'amitié en alliance offensive. Yolande vit mal la situation générale et se décida pour la Bourgogne, ce qui était le plus mauvais parti, en cas de défaite comme en cas de succès.

2. Le duc Charles les lui avait d'ailleurs fait exposer directement. Le 12 mars arrive à Montcalier Antoine de Montjui, ambassadeur du duc de Bourgogne, qui se rend à Venise. Il a une longue entrevue avec la duchesse de la part de son maître, resserre l'alliance, l'informe que le duc a l'intention de venir bientôt en Savoie et qu'il lui fera connaître sa pensée sur beaucoup de choses. (Projets de mariage entre Philippe de Hochberg, qui servait dans l'armée bourguignonne, et une fille de la duchesse de Savoie.) Il repart le 15 pour Venise. (Gingins, *Dép.*, p. 58-64.)

après avoir pris cette ville, le duc passerait en Bourgogne pour y demeurer; puis, qu'à l'expiration des trêves, il recommencerait la guerre contre le roi de France et qu'en même temps il pourvoirait à la sécurité du pays de Vaud et de la Savoie [1]. Pour Charles le Téméraire, pourvoir à la sécurité de la Savoie signifiait évidemment l'occuper, comme la Lorraine.

Le duc de Milan, que la perspective de ce voisinage effrayait à bon droit, se garda de rompre entièrement avec Louis XI et avec Berne. A la vérité, son ambassadeur, reçu solennellement en audience par le duc de Bourgogne devant Neuss le 14 mars, en présence de l'ambassadeur de Naples et de celui de Venise, fit une grande dissertation pour démontrer les avantages du traité du 30 janvier, et il exposa que son maître avait déjà fait savoir aux Suisses qu'ils eussent à s'abstenir de toute hostilité contre la Bourgogne, sous peine de voir les troupes milanaises défendre leur allié [2]; mais c'était une pure fanfaronnade, car Galéas ne voulait faire aucun pas décisif avant de connaître le résultat des négociations actives et devenues tout à coup très amicales de Louis XI avec Naples, Venise, et surtout avec Florence.

Tout le mois de mars se passa ainsi en négociations. Dès les premiers beaux jours le bruit des armes retentit. Diesbach sentait qu'il fallait agir avant que le duc de Bourgogne fût débarrassé de la guerre de Cologne, et avant que les intrigues savoyardes eussent jeté la discorde dans les Cantons. Une nouvelle invitation était venue de l'empereur pour participer à la guerre contre la Bourgogne; mais l'empereur n'était pas populaire chez les montagnards : Obwald et Zug rappelèrent qu'il avait refusé de confirmer les chartes de franchise de ses prédécesseurs. Berne, Zurich, Fribourg, qui désiraient reprendre les hostilités, se déclarèrent prêtes à entrer en campagne, non pas toutefois pour aller à Neuss, mais pour faire une diversion sur la Comté. Au mois d'avril une forte troupe de jeunes gens aventureux [3] entrent sans difficulté à Pontarlier,

1. Gingins, *Dép.*, I, p. 81.
2. *Id.*
3. De la *folle vie.*

où les forces bourguignonnes viennent bientôt les assiéger. Nicolas de Diesbach et Jean de Hallwyl leur amènent du secours de Berne; ils trouvent en arrivant que les autres ont déjà abandonné la place après l'avoir brûlée; ils repoussent le maréchal de Bourgogne et réoccupent Pontarlier. Quoique Berne n'eût pas été régulièrement chargée par la Confédération de commencer la guerre de cette manière, les autres Cantons envoyèrent aussi des milices pour s'assurer des points importants qui commandaient les routes du Jura, et une seule expédition les rendit maîtres de Grandson (1er mai), possession du chevalier bourguignon Hugo de Chalon, d'Orbe, d'Echallens, du château de Jougne.

Ainsi la duchesse de Savoie était la plus atteinte dès les débuts de la guerre. Elle espérait, il est vrai, voir sa situation se fortifier bientôt par l'adjonction d'un quatrième membre à la ligue du sud-est. René Ier, mécontent de Louis XI qui avait occupé l'Anjou et le Barrois après le testament du 22 juillet 1474, fut pris aussi du vertige belliqueux qui entraînait alors toute l'Europe, et il vint de lui-même à la Savoie. Il fit demander à la duchesse Yolande ses bons offices pour entrer dans la ligue conclue à Montcalier, prétendant qu'il ne se croyait plus en sûreté avec le roi de France depuis la prise de l'Anjou; Louis XI l'avait invité récemment, ainsi que son neveu Charles du Maine, à se rendre auprès de lui; mais par prudence, disait-il, il n'y était pas allé. On pense combien cette demande devait être agréable à la duchesse de Savoie; elle répondit dans le sens le plus favorable, engagea le vieux roi à envoyer une ambassade au duc de Bourgogne et écrivit immédiatement à Galeas Sforza qu'il fallait empêcher le roi de France de prendre la Provence[1].

Louis XI résolut de porter un coup décisif à la duchesse qui devenait trop bourguignonne. Il offrit de nouveau, très sérieusement cette fois, à Philippe de Bresse de lui donner la régence; il mit à la disposition du prince les troupes françaises du Dauphiné; il envoya à Garcias Faure, qui était

1. *Dépêches des ambassadeurs milanais*, 12 mars, I, 54.

encore à Berne, des instructions pour faire appuyer par l'armée bernoise la tentative de Philippe de Bresse. Ce dernier, qui pourtant reconnaissait tenir du roi de France pension, honneurs et faveurs, communiqua à la duchesse une lettre où les intentions de Louis XI étaient exposées clairement, continuant ainsi son double jeu et espérant épouvanter la régente ou se faire nommer par elle lieutenant de Savoie. L'envoyé bourguignon, Guillaume de Rochefort, était alors à la cour de Montcalier, siégeant dans tous les conseils, ayant communication des pièces les plus secrètes. Il rassura la régente et lui conseilla de se méfier de Philippe de Bresse. Elle se borna, sur ses indications, à renforcer la garnison des places frontières[1] (10 avril).

Une semaine plus tard, le duc de Milan se décidait enfin à ordonner la publication solennelle de l'alliance du 30 janvier, publication qui se fit le 23 avril, jour de la Saint-Georges, au son des cloches[2]; et, le 26 avril, René I[er] envoya à la duchesse le projet de confédération avec la Bourgogne, la Savoie et le Milanais; il la priait d'en modifier ou compléter les articles suivant qu'elle le jugerait nécessaire; il promettait de donner pleins pouvoirs à ses ambassadeurs pour traiter définitivement aussitôt qu'il aurait reçu réponse à ce sujet[3].

Il y avait là de quoi réconforter un peu la duchesse au milieu des graves soucis qui l'accablaient, mais ce fut sa dernière lueur d'espoir. Au lieu de marcher à son secours, comme il l'avait promis, Charles restait obstinément fixé à Neuss; or le beau temps était venu, Berne était entrée en campagne et Louis XI levait une armée formidable. Vers la fin d'avril le grand bâtard de Bourgogne, chargé précédemment de conclure une alliance effective avec Ferdinand de Naples et de lever des mercenaires, revint par Montcalier; il y présida une sorte de congrès des ambassadeurs bourguignons, savoyards, milanais, qui délibéra sur les affaires de la péninsule; mais la moindre armée bourguignonne de secours eût bien mieux fait l'affaire de la duchesse. Charles demandait au contraire à ses

1. Gingins, *Dép.*, I, 91.
2. *Id.*, *ibid.*, 104.
3. *Id.*, *ibid.*, 109.

alliés d'envoyer des troupes en Bourgogne pour défendre cette province contre le roi de France. Pour comble de malheur, l'alliance avec le roi de Sicile, sur le point d'être conclue, s'évanouissait tout à coup. Louis XI avait menacé son oncle de lui faire un procès devant le Parlement, au sujet des provinces qu'il tenait en fief du roi de France et qu'il essayait d'entraîner dans la guerre contre son suzerain. René fut d'abord très effrayé, puis Louis XI le regagna petit à petit par de bonnes paroles. René retourna à ses bergeries et à ses tranquilles amusements de la Provence, laissant à d'autres les rudes labeurs de la guerre pour lesquels il n'était plus fait.

La duchesse craignait à chaque instant d'être prise dans Montcalier même. L'ambassadeur milanais écrit au duc, le 13 mai 1475, qu'elle est beaucoup plus troublée qu'elle ne le laisse paraître, qu'on la surprend souvent tout en larmes dans sa chambre. Elle ne cessait de demander une garde à son beau-frère de Milan, qui faisait la sourde oreille.

En revanche les premiers succès des Bernois avaient excité dans toute la Suisse un vif enthousiasme militaire et fait taire les plaintes de ceux qui blâmaient l'ambition de Berne[1], en même temps que par la confraternité d'armes ils réunissaient tous les Cantons.

D'un autre côté Strasbourg, directement menacée par le Téméraire, vint aussi demander le secours des Suisses. Bubenberg s'opposant à ce qu'on accueillît cette demande, Diesbach profita de l'impopularité de sa motion pour le faire exclure du Conseil[2]; il obtint aussi de nouvelles troupes et repartit sur le

1. Lorsque les Lucernois firent leur entrée à Berne, on envoya au devant d'eux les enfants de la ville au nombre de 400, en belle ordonnance, pour leur faire politesse, et l'avoyer en charge les complimenta au milieu des acclamations du peuple. (Daguet, *Hist. de la Confed. suisse*, I, p. 351.)

2. Le 10 juillet le petit Conseil décida d'exclure de son sein Bubenberg « aussi longtemps que durerait la guerre de Bourgogne » ; on lui fit jurer par serment solennel de garder le silence sur les délibérations antérieures. On lui reprochait, et peut-être avec raison, d'avoir divulgué certaines choses qui eussent dû rester secrètes, particulièrement au sujet du roi. Cette mesure violente et indigne d'un pays libre, prise sans procédure régulière, fut confirmée par le grand Conseil le 29 décembre suivant.

Profondément froissé, Bubenberg se retira dans son château de Spiez jusqu'à la guerre de Morat.

Ziegler, *Adr. von Bubenberg*, 46. Les deux délibérations d'exclusion sont

champ pour la haute Bourgogne. Devant la redoutable forteresse de Blamont, repaire du bandit qui avait ravagé l'Alsace, il fut rejoint par des soldats de Lucerne, puis par ceux de la basse Ligue, sous les ordres du comte Oswald de Thierstein; l'on enleva Blamont dont les défenseurs eurent la vie sauve mais dont les murailles de dix-huit pieds d'épaisseur furent rasées; l'Isle-sur-le-Doubs, où les Suisses firent un butin considérable, se jetant à l'eau pour pour ne rien laisser perdre, etc.; ce qui donnait aux confédérés une large base d'opérations pour pénétrer à volonté dans la Comté ou la Bourgogne, et tendre la main soit à Louis XI, soit à René de Lorraine.

III. — RENÉ DE LORRAINE DÉCLARE LA GUERRE A CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

René, en effet, était entré en lutte directe avec Charles le Téméraire. Quand Louis XI crut le moment venu de faire connaître la convention de Chartres, il s'occupa, autant de son propre mouvement que sur la demande de l'empereur[1], de mettre René en relation avec la Basse-Union qui l'appelait depuis si longtemps. L'Union[2] tenait beaucoup à ne pas laisser la Lorraine entre les mains de Charles; la diète du 13 décembre 1474 décida que Sigismond et l'évêque de Strasbourg enverraient encore une ambassade à René. Nouvelle décision semblable prise à la diète de Bâle le 29 mars 1475[3], appuyée cette fois par une ambassade parallèle de Louis XI. D'un autre côté l'empereur adressa à René, comme à tous ses vassaux, une invitation formelle à marcher contre le duc de

données en appendice, p. 123 et 124, d'après le *Berner Ratsmanual*, XVIII, 6 et 216.

1. *Mon. Habsb.*, I, 1, p. 130.

2. Witte explique les hésitations de René vis-à-vis de la Basse-Union, en disant que le duc de Lorraine ne voulait pas se lier ouvertement avec l'Union, en guerre contre le Téméraire, avant que la trêve entre celui-ci et Louis XI ne fût expirée; de cette manière Louis XI entrerait aussi dans la guerre (échéance, 1er mai 1475).

3. Cette ambassade arriva à Baccarat le 6 avril. (*Id.*, *Lothringen und Burgund*, p. 38.)

Bourgogne, déclaré ennemi de l'empire depuis le commencement du siège de Neuss. René finit par céder à tant de sollicitations et entra officiellement dans la ligue le 18 avril[1]. Il envoya aussitôt demander au duc Charles, par Jean Wuisse, que des ordres fussent donnés pour mettre fin aux pillages et autres excès des garnisons bourguignonnes en Lorraine. Charles, furieux de la résistance de Neuss et plein de mépris pour le jeune René, ne répondit que par un refus hautain. Cette fois, la patience lorraine était à bout, et René eut tout son pays derrière lui : les états réunis lui promirent leur concours, et son conseil[2] fut d'avis qu'il devait faire porter un défi au duc de Bourgogne. D'après la *Chronique lorraine*, René envoya demander conseil à Louis XI, qui lui promit de le soutenir. Enfin le jeune duc fut admis officiellement dans l'alliance du roi de France avec l'empereur d'Allemagne : celui-ci s'engagea à ne conclure aucune paix ou trêve avec le duc de Bourgogne sans que René y fût compris[3].

Ce fut le 10 mai que le héraut arriva devant Neuss ; introduit dans la fameuse tente de velours rouge, il ressentit un tel effroi à la vue du Téméraire, qu'il ne put que remettre ses lettres, jeter le gantelet teint de sang et s'enfuir sans avoir

1. Douze jours avant l'expiration de la trêve entre Louis XI et Charles le Téméraire. (*Mon. Habsb.*, I, 1, 199.) On voit par ce document que la Basse-Union se composait alors de Sigismond, duc d'Autriche, des évêques de Strasbourg et de Bâle, des villes de Strasbourg, Bâle, Colmar, Schlestadt, Obernay, Kaysersberg, Münster, Rosheim, Türkheim, tous de nation allemande, qui se sont associés. « Nutz, not, durft und fridens willens » pour dix années; ils reçoivent René de Lorraine aux conditions communes d'alliance offensive et défensive, d'aide naturelle et complète... unserm lieben und gnädigen herrn alle die seinen seine zugewanten und zugehörigen land und leute, die er yetzunt innehat, oder kunfftigklich bynnen zeyt der gemeldeten vereynunge haben mochte in soliche vereynunge gar gutlich empfangen haben und deren gegen ime ingegangen sind, emphaben in und gend der gegen ime in wissentlith in krafft diss briefes fur uns die unserm unser zugewanten und zugehörigen weliche vereynung wir auch in allen und yeglichen iren puncten und artigklen, gegen ime und den seinen also vor stat was uns und in die ye ain tayl gegen dem andern bindet. (*Mon. Habsb.*, I, 1, 200.)

2. La Lorraine était très foulée à cette époque par les auxiliaires lombards qui se rendaient au siège de Neuss.

3. J. de Lud. Le traité porte la date du 17 mai : les électeurs présents de Mayence, de Trêves, de Brandebourg le contresignèrent. René s'engageait de son côté à déclarer la guerre au duc. (Witte, *Lothr. und Burg.*, 2, 39.)

prononcé une parole[1]. Des gardes le ramenèrent; il tomba à genoux, implorant sa grâce, et le duc, heureux de l'avoir terrifié par son seul aspect, lui donna douze florins pour les bonnes nouvelles qu'il avait apportées.

Quoi en effet de plus agréable pour Charles le Téméraire qu'une déclaration de guerre de René? Il allait pouvoir abandonner cette malencontreuse affaire de Neuss et conquérir la province qui lui tenait le plus au cœur. De nouveaux projets flottèrent bientôt dans son esprit. Remettant à une autre fois l'acquisition de Cologne, il ne songea plus qu'à aller au sud refaire l'ancien royaume d'Arles. Il avait de bonnes raisons maintenant pour assaillir la Lorraine; il reprendrait ensuite le landgraviat qu'il agrandirait de Bâle, Colmar, Strasbourg; il châtierait en passant les bouviers suisses qui avaient battu ses lieutenants; de là il irait mettre la main sur la Provence, puis il porterait ses armes victorieuses dans l'Italie qui exerçait sur son imagination demi-méridionale un charme irrésistible[2].

René de Lorraine ne s'en tint pas à son défi. Confiant dans ses alliances et voyant l'armée du Téméraire immobilisée à Neuss, il commença de son côté les hostilités, pendant que

1. Le héraut de René de Vaudemont remit à Charles le Téméraire la déclaration suivante :

« Toy, Charles, duc de Bourgogne, de la part de très hault, très puissant et très redouté prince, monseigneur le duc de Lorraine, mon très redouté et souverain seigneur, je te nonce déffiance au feu et à sang contre toy, tes pays, subjects et alliés, et aultre charge je n'ay de procéder plus avant. »

Le duc de Bourgogne lui adressa immédiatement cette réponse :

« Hérault, j'ay ouy et entendu l'exposition de ta charge, par laquelle tu m'as donné matière de joye, et pour toy démontrer que le cas est tel, tu vestiras ma robbe avec ce présent don et diras à ton maistre que je me trouveray de bref en son pays, et la plus grant crainte que j'ay c'est de ne le point trouver; et affin que tu ne craignes de t'en retourner, j'ordonne au maréchal de mon ost et à Toison, roy d'armes de mon ordre, qu'ils te convoyent à bonne sûreté, car je serroye marry si tu ne faisais ton report vers ton maistre, comme il appartient à bon et loyal officier d'armes ».

Kervyn de Lettenhove, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1887, t. 147-148, d'après un manuscrit du Brit. Museum, Harley, 60-69, f. 44.

2. Les projets du duc Charles ont été exposés à maintes reprises par lui-même soit dans ses discours publics, soit dans ses confidences aux ambassadeurs suisses, savoyards, milanais, etc. Guillaume de Rochefort, intelligent et actif gentilhomme franc-comtois, fut chargé par le duc d'une mission en Italie pour y étudier la situation et chercher des alliances. (Clerc, *Histoire des États-Généraux de Franche-Comté*, II, 160.) Le grand bâtard de Bourgogne eut une mission semblable. (Voir plus haut, p. 214.)

Louis XI enlevait les places de l'Artois, et que les troupes de la haute et de la basse ligue faisaient le siège du château de Blamont. René reprit tout d'abord les places de sûreté données au duc de Bourgogne : Neufchâteau, Preny ; puis il fortifia de son mieux la Meuse et l'Argonne, et, passant à l'offensive, il entra dans le Luxembourg où il espérait être secondé par le sire de Craon. La noblesse luxembourgeoise était assez mal disposée pour le duc de Bourgogne ; le sire du Fay, lieutenant de Charles, qui demanda aux états les moyens de soutenir la guerre contre la Lorraine, essuya un refus, malgré plusieurs lettres pressantes du duc. Mais René, abandonné à ses propres forces, n'osa s'aventurer dans ce pays montagneux : il revint au sud, pour combiner avec les Suisses et le sire de Craon une attaque contre la haute Bourgogne [1].

IV. — LOUIS XI ENVAHIT LES PROVINCES BOURGUIGNONNES.

Louis XI continuait à négocier plus qu'à combattre. Il porta à la ligue bourguignonne un nouveau coup en faisant craindre à Galéas pour sa frontière sud. Les bonnes relations que Louis XI entretenait depuis longtemps à la cour de Florence parurent tout à coup se transformer en une liaison plus étroite. Il se rapprocha aussi du roi de Naples qu'il voulait détacher du duc de Bourgogne ; il vit revenir à lui le roi de Portugal [2] qui abandonna l'Angleterre ; puis ayant ainsi

1. Witte, *Loth. u. Burg.*, p. 44. Colmar Stadtarch., *Guerres de Bourgogne*, AA, n° 56.

2. Le roi de Portugal avait besoin de l'appui de Louis XI pour le règlement de quelques difficultés en cour de Rome et « touchant le mariage de la fille du feu roi Henri de Castille », les nobles et grands de Castille ayant offert *de le* servir, prendre et tenir pour leur roi, à condition bien entendu qu'il « voulût maintenir les anciennes amitiés, confédérations et alliances qui toujours avaient été entre les royaumes de France et de Castille » ; Louis XI ne demandait pas mieux que de l'aider, mais exigeait que le roi de Portugal renonçât formellement à son alliance avec l'Angleterre ; pour le détacher plus sûrement, il fit remontrer par maître Olivier le Roux « comme le roi d'Aragon a envoyé le comte de Prades, le castellan d'Emposte, messire Pierre de Peralte, et autres ses ambassadeurs ; et aussi le roi de Sicile, primogenit d'Aragon, et l'infante dona Isabelle, sa femme, sœur du dit feu roy Henri de Castille, ont envoyé le prothonotaire de Lucenne jusques à Paris, devers le roi notre dit

isolé le roi d'Aragon, il l'acula à la nécessité de faire la paix.

Perpignan, s'étant rendue dans le courant du mois de mars, et Jean II ayant renoncé définitivement au Roussillon[1], Louis XI disposa tout à coup, soit pour une démonstration militaire en Dauphiné contre la Savoie, soit pour des opérations contre le duc de Bourgogne, de forces immobilisées depuis bien longtemps. Ces résultats de sa diplomatie et de sa ténacité étaient fort heureux, car un autre ennemi venait de se déclarer au point le plus sensible de sa frontière.

C'était Saint-Pol, que Louis XI tenait déjà fortement en suspicion au mois de février, et qui, au mois de mai, entra dans la coalition de l'Angleterre, de la Bretagne et de la Bourgogne; ses envoyés, joints à ceux d'Édouard IV, allèrent supplier le duc de lever le siège de Neuss pour marcher au plus tôt contre Louis XI; ils furent les premiers à lui représenter que l'honneur était sauf, puisqu'il avait tenu l'Allemagne entière en échec pendant un an[2]. Saint-Pol offrait 400 lances contre le roi de France; il espéra même pouvoir attirer à son parti le duc de Bourbon, mais celui-ci était devenu plus sage,

seigneur tous ensemble, tant le dit roi d'Aragon comme le roi de Sicile, son fils et sa femme, pour traiter paix finale, et faire confédérations et alliances perpétuelles et indissolubles, pour eux, leurs successeurs et tous leurs royaumes, pays, seigneuries et sujets, avec le roi notre dit seigneur, pour lui, ses successeurs et son royaume, pays et sujets, envers et contre tous, en renonçant à toutes autres alliances que le dit roi d'Aragon et le dit roi de Sicile auraient ou pourraient par ci-devant avoir eues. » (Instruction à maître Olivier le Roux. *Lettres de Louis XI*, Vaesen et Charavay, V, p. 388-390.)

1. Dès le mois de février Louis XI est en négociations suivies avec le roi d'Aragon pour une bonne paix, mais il n'en continue pas moins à presser Perpignan avec plus de vigueur que jamais, ne voulant pas distraire un seul franc-archer de l'armée assiégeante, même en cas de descente des Anglais (lettre du 17 février au seigneur de Lude); les derniers défenseurs de Perpignan durent enfin se rendre le 10 mars; le roi fit expulser de la ville tous les gens suspects, laissa assez de troupes pour tenir les autres en respect, recommença d'interminables « appointements, vaille que vaille », en attendant, dit-il, qu'« il pût aller en personne y mettre le remède ». (*Id.*, 7 avril, 20 avril 1475.) Le roi Jean II abandonna définitivement le versant septentrional des Pyrénées; il ne chercha plus guère qu'à signer une paix honorable comme le prouvent les instructions données par Louis XI à Olivier le Roux chargé de « faire et besoigner devers le roi de Portugal. »

2. Dépêche d'Appiano au duc de Milan, 20 mai 1475. L'ambassadeur d'Angleterre était arrivé au camp bourguignon le 29 avril.

et Louis XI eut soin d'entretenir dans le Nivernais des forces assez imposantes qui pouvaient être dirigées aussi bien contre lui que contre le Téméraire[1]. La trahison de Saint-Pol exaspéra le roi; il avait juré sa ruine depuis longtemps; il va désormais la poursuivre avec acharnement. Cette rancune ne s'explique que par les nombreuses trahisons du connétable, que Louis XI avait pourtant comblé de biens, et par la situation de ses États qui offraient au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne le meilleur passage pour venir sur Paris.

Louis XI leva la plus forte armée qu'il eût encore eue, et la mieux organisée; mais il était obligé de disperser ses forces et de faire face à l'ennemi sur quatre ou cinq points à la fois. Il ne pouvait dégarnir entièrement le Roussillon par crainte d'un retour de Jean d'Aragon, ni le Dauphiné à cause des affaires de Savoie et de ses projets ultérieurs sur la Provence, ni le Berry, à cause des révoltes toujours possibles parmi la noblesse du centre; il n'osait pas, quoique la Champagne fût couverte à l'est par la Lorraine, disposer des troupes du sire de Craon, qu'il fit promener avec une certaine irrésolution du nord au sud et du sud au nord de la frontière occidentale de Lorraine[2], ne sachant trop s'il devait s'en servir contre le Luxembourg ou contre la haute Bourgogne, les réservant probablement pour un coup de main décisif au cas où le duc

1. Louis XI lui donna en récompense des services rendus dans les dernières guerres, le comté de Bourgogne et la seigneurie de Salins, confisqués sur Charles « rebelle et désobéissant sujet ». (Beaune et d'Arbaumont, *Mémoires d'O. de la Marche.*)

2. Et ut mayestas vestra quo ingenti animo et absque mora hanc rem prosequimur plane intelligat, maiestatem (vestram facere volumus certam, quod dilectus et fidelis noster cambellanus magnus et locuntenes [*sic*] generalis in comitatu nostro Companie et partibus circumadiacentibus dominus de Craon) qui mox post tempus treugarum inter nos et predictum rebellem subiectum nostrum initarum peractum villam et oppidum de Jusseio in ducatu Burgundie armis inuasit et alia (quam plura opida dicti ducatus ad nostras reduxit manus, tendes inde cum Swissensibus se et exercitum suum jungere ad inuadendum cetera dicti ducatus Burgundie dominia) deliberauit in presencia oratorum vestrorum non ulterius se processurum in dicto Burgundie ducatu, sed perrecturum cum dicto exercitu suo in terra Lucemburgenci infra XXV jam (diem presentis mensis Maij, sicut dicti oratores vestri per prefatum Henricum de Gueisbuch nobis in presenciarum rescripserunt. Et cum dicto domino de Craon constituit se iturum) dilectissimus consanguineus noster duc Lotharingie qui jam in campis est cum exercitu suo. (Chmel, *Mon. Habsb.*, I, p. 298.)

viendrait à se faire casser la tête ; mais la plus grande partie de ses forces était en Picardie pour faire face au danger anglo-bourguignon, et en Normandie pour s'opposer au débarquement d'Édouard ou pour empêcher le duc de Bretagne de rejoindre ses alliés.

Ces dispositions étaient fort sages ; on doit seulement blâmer Louis XI de s'être trop tenu sur la défensive, et de n'avoir pas su profiter de l'éloignement du duc de Bourgogne. Les premières opérations lui donnèrent cependant l'avantage sur tous les points. En mai et en juin, le sire de Craon, franchissant les frontières champenoises, entra dans la vallée de la Saône par la prise de Jussey pendant que Bernard de l'Épinasse, sire de Combronde, à la tête de la chevalerie du Berry [1], du Bourbonnais et de l'Armagnac, remportait une brillante victoire sur les troupes bourguignonnes à Château-Chinon (20 juin), et s'avançait sur Mâcon pour donner la main à Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, qui ne rencontrait de son côté aucune résistance dans le Beaujolais. Les Suisses se trouvant déjà à l'Isle-sur-le-Doubs et à Pontarlier, rien n'était plus facile que d'occuper les deux Bourgognes. Mais Louis XI, qui seul avait l'autorité et l'argent nécessaires pour entraîner tout le monde, ne poursuivit pas ces avantages ; les Suisses et la Basse-Union retournèrent à leur guerre de châteaux et de butin, pendant que les troupes royales, manquant d'ordres précis, perdirent dans l'inaction le bénéfice de leurs premières victoires, et donnèrent à Charles le Téméraire le temps de refaire son armée.

Louis portait toute son attention au nord. Aussitôt que la trêve fut expirée, il enleva le château du Tronquoy ; Montdidier se rendit à la première sommation ; ses murailles furent démantelées, ses fossés comblés ; « ceux qui s'en voulaient aller au parti de Bourgogne s'en allèrent avec les gensdarmes ou ailleurs, où bon leur sembla » (3 mai) ; la prise de Roye n'exigea pas plus d'efforts, parce que les « gens n'y espéraient nul secours... et contre notre promesse ces deux villes furent

1. Archives de Colmar, *Guerres de Bourgogne*, AA, Juillet 1475.

brûlées[1] ». Louis mit le siège devant Corbie, où « furent faites de très belles approches... et où l'artillerie tira pendant trois jours »; le seigneur de Contay la rendit après cette légère résistance, et la « pauvre ville fut pillée, et l'on mit le feu dedans tout ainsi comme aux deux autres ». Les habitants se réfugièrent à Amiens en grand nombre[2]. Toute la vallée supérieure de l'Avre et celle de la Somme étaient ainsi tombées aux mains du roi en quelques jours, et le connétable de Saint-Pol, isolé à l'est, devenait, en cas de trahison ouverte, moitié moins dangereux; quant aux pillages et destructions méthodiques que le roi ordonnait, c'était pour ne rien laisser qui permît à une armée ennemie de se retrancher et de subsister. Ne trouvant nulle part de résistance, il fit même descendre ses troupes jusqu'à Abbeville, où l'amiral Louis de Bourbon remporta une nouveau succès; il comptait en rester là, lorsqu'une dame, que Comines ne nomme point « parce qu'elle est encore vivante », « écrivit une lettre au roi qu'il fît trouver ses gens devant Arras et environs »; ils y allèrent, brûlèrent tout sur leur chemin, et lorsque la garnison d'Arras voulut faire une sortie pour les mettre à la raison, elle éprouva un sanglant échec; Jacques de Saint-Pol, le frère du connétable, fut fait prisonnier[3]. Le connétable était lui-même fort

1. Comines-Dupont, I, 326.

2. *Id.*

3. Une lettre de Louis XI, datée du samedi 30 juin, adressée au comte de Dammartin, dit qu'afin d'empêcher les Anglais de venir en Normandie, le roi a envoyé ses gens courir en Picardie pour détruire le pays. « Et sont allés jusqu'à la mer, et ont tout brûlé depuis la Somme jusqu'à Hesdin, et de là s'en sont venus, toujours faisant leur métier, jusques à Arras; et mardi, environ quatre heures après midi, messire Jacques de Saint-Pol, le sieur de Contey, le sieur de Carancy de Miremont, et le sieur de Romont, s'allièrent pour recourre le feu d'un village qui est près de la ville, et un grand sus de gens de pied après nos gens saillirent des logis; ainsi qu'ils venoient, les embloient et leur tenoient l'escarmouche; un fut tué du sieur de Saint-Lô, qui est au sieur de Torcy, et l'autre Gayen d'Alyson, qui est à Salezart. Le bruit en vint où estoit l'amiral, qui monta à cheval pour y venir, et se mit le Moyne Blasset (Blosset) devant; incontinent que le Moyne arriva, il estoit déjà venu de toutes compagnies au bruit, et des Écossais. Chacun commença à charger à travers, et ont été tous pris ou morts, Jacques de Saint-Pol est fort blessé en la tête et au visage. Sa salade lui vola hors la tête en s'enfuyant. Le sieur de Contey est pris; le sieur de Carancy Bourbon.... le sieur de Miraumont n'était pas encore trouvé; mais on dit qu'un archer l'a ». (Duclos, V, 357. Comines-Dupont, p. 327.)

inquiet de cette vigoureuse offensive : il n'avait pas encore publié son alliance avec les ennemis du roi; sommé par celui-ci d'aller assiéger Avesnes, il n'osa d'abord refuser, puis il jeta bientôt le masque, étant « informé, disait-il, qu'il y avait deux hommes dans l'armée qui avaient pris charge du roi de le tuer ». Louis XI n'avança pas davantage; il laissa Dammartin aux environs de la Fère pour surveiller Saint-Pol, et il se porta vers la Normandie afin d'empêcher les Anglais de débarquer trop près du duc de Bretagne.

V. — L'EMPEREUR SIGNE LA TRÊVE DE NEUSS AVEC CHARLES LE TÉMÉRAIRE. MORT DE N. DE DIESBACH.

Cependant Charles le Téméraire ne pouvait pas rester insensible à l'attaque de ses provinces et aux appels de son beau-frère le roi d'Angleterre. Lorsque son amour-propre eût été satisfait par le semblant de victoire du 22 mai, il ne refusa plus d'entrer en négociations. Il consentit à envoyer des députés bourguignons pour discuter avec le légat, le margrave de Brandebourg, le duc Albert de Saxe, les conditions de la paix. L'empereur et les électeurs affectaient quelques scrupules parce qu'ils se disaient liés avec Louis XI. On eut recours, pour tourner les obstacles, à l'expédient suivant : le légat du pape intima aux deux parties belligérantes l'ordre de déposer les armes, sous peine d'excommunication, et ensuite il leur fit conclure une trêve qui fut jurée entre ses mains. Le duc prit la peine, au cours d'une longue conversation avec Panigarola, d'exposer les raisons qui l'avaient décidé à traiter; on sent qu'il cherche à cacher ce qui à ses propres yeux constitue une reculade; mais, ajoute-t-il, les conditions sont telles qu'il pourra recommencer quand il voudra la guerre contre la France, la Lorraine, l'Alsace, les Suisses, tous exclus de la trêve; et ses paroles montrent clairement qu'il veut d'abord faire la conquête de la Lorraine, où il va envoyer ses troupes, tandis qu'il ira lui-même avec une simple garde saluer le roi d'Angleterre à Saint-Omer; toujours plein d'illusions, le duc

croit que les troupes italiennes du capitaine Troilo rassemblées en Bourgogne comptent 22 000 hommes [1].

L'armistice qu'il accepta le 28 mai n'était donc pour lui qu'un moyen de courir à d'autres conquêtes. Louis XI s'en doutait bien, car il voyait à ce moment les Anglais prêts à passer le détroit. Son ambassadeur, Jean Tiercelin de Brosse, se donna beaucoup de peine pour empêcher la conclusion de la paix; il proposa une fois de plus à Frédéric III d'accabler le Téméraire et de partager ses dépouilles. Frédéric répondit aux envoyés du roi par l'apologue des deux chasseurs et de l'ours, et les négociations continèrent [2].

Le 12 juin, la grande ligue du nord-est formée contre Charles le Téméraire était dissoute malgré les efforts de Louis XI. Moyennant la promesse du mariage et l'abandon du siège de Neuss, Frédéric signait avec Charles une trêve de neuf mois [3] qui équivalait à une paix définitive [4]; ni les villes du

1. Gingins, *Dép.*, I, LIII, 155, 12 juin, *Lettre de Panigarola au duc de Milan.*

2. Pour lors avoit le Roy devers l'empereur Jehan Tiercelin, seigneur de Brosse, pour travailler qu'il ne se appoinctast avec le duc de Bourgongne, et pour faire excuse de ce qu'il n'avoit envoyé ses gens d'armes, comme il avait promis, asseurant toujours le faire, et faisant les exploictz et dommaiges qu'il faisoit audict duc bien grans, tant es marches de Bourgongne que de Picardie. Et oultre luy ouvrit ung party nouveau, qui estoit qu'ilz s'asseurassent bien l'ung de l'aultre de ne faire paix, ny trefves l'ung sans l'aultre; et que l'empereur prinst toutes les seigneuries que le dict duc tenoit de l'empire, et qui par raison en debvoient être tenues, et qu'il les feist desclarer confisquées à luy; et que le Roy prendroit celles qui estoient tenues de la couronne de France, comme Flandres, Arthois, Bourgongne, et plusieurs aultres. Combien que cest empereur ait esté toute sa vie homme de très peu de vertu, si estoit il bien entendu, et pour le long temps qu'il a vescu, a veu beaucoup d'expérience. Et puis ces partis, entre nous, luy avoient beaucoup duré; et il estoit las de la guerre, combien qu'elle ne luy coustast riens : car tous ses seigneurs d'Allemaigne y estoient à leurs dépens, comme il est de coustume quant il touche le faict de l'empire.... Et avec ceste fable paya l'empereur nostre homme, sans faire aultre response, sinon en conseil, comme s'il vouloit dire : « Venez vous en icy, comme vous avez promis, et tuons cest homme, si nous povons; et puis despartons ses biens. » (Comines-Dupont, I. 328-329.)

3. D'une façon générale, Frédéric fut l'allié du Téméraire; néanmoins il lui porta un coup fatal à Neuss, où Charles perdit une armée, épuisa son trésor, et où sa réputation d'invincible fut fortement atteinte.

4. La convention de Neuss — 12 juin — sera transformée en traité définitif le 17 novembre 1475, au camp devant Nancy, et ratifiée par le duc de Bourgogne à Besançon le 31 janvier suivant. (Chmel, I, 125 et 183.) Les articles en français du traité se trouvent aux Archives de la Côte-d'Or, B, II, 933, datés du 27 novembre, soit dix jours après la signature du traité.

Rhin, ni Louis XI, ni la Lorraine n'étaient compris dans la trêve.

L'empereur se rendait si bien compte de sa lâcheté et de son hypocrisie qu'il n'osa pas informer Louis XI, son allié, des négociations. Tout au contraire, il écrivit au sire de Craon que le duc de Bourgogne avait dû abandonner le siège de Neuss, qu'il s'était enfui à minuit, laissant son artillerie aux mains des Allemands. Pris subitement d'une belle passion guerrière, l'empereur voulait se mettre à sa poursuite, disait-il, dans la direction de Metz, où il comptait venir avec 100 000 combattants, tandis qu'il enverrait 20 000 hommes reprendre possession de la Gueldre en pleine révolte contre le duc. Il annonçait l'envoi d'ambassadeurs au roi pour s'entendre avec lui et les Suisses sur la meilleure manière de continuer la guerre; il l'informait en outre que Charles le Téméraire avait partagé ce qui lui restait de troupes en trois parties, dirigeant les Lombards vers le Luxembourg, les Allemands vers la Gueldre, et venant lui-même en Picardie, pour essayer de défendre contre l'envahisseur le plus qu'il pourrait de ses provinces[1]. Il n'y avait presque pas un mot de vrai dans tout ce récit; toutefois il était assez vraisemblable, en raison des forces rassemblées devant Neuss; Louis XI y crut pendant quelques jours. Mais il fut bientôt détrompé; le 17 juillet il annonçait, plein de trouble, à ses bons amis les Suisses, les seuls fidèles, qu'une trêve avait été conclue entre Charles et Frédéric, et qu'elle ne comprenait pas les autres membres de la coalition, *nos omnes derelinquens*. Ce n'était pas la première fois, du reste, disait-il, « que l'empereur se rendait coupable de trahisons semblables; déjà trente ans auparavant, il avait essayé d'entraîner les Suisses contre Louis, alors dauphin; et si Dieu, *sciens hominum corda*, n'avait éclairé les braves montagnards, *omnem viam iniquam odis habentes*, il eût été exterminé par cette exécrable trahison; une amitié inaltérable est née depuis lors entre le roi de

1. *Lettre de Louis XI au chancelier*, du 15 juillet 1475, Vaesen et Charavay, V, 367.

France et les Suisses, et il faut la conserver [1]; quoi que dise l'empereur, on ne doit pas croire à ses paroles, mais juger ses actes [2], et s'unir en dehors de lui pour résister au duc; le roi ne connaît pas encore exactement les projets des Anglais; il compte en tous cas que ses bons amis les Suisses aideront à défendre la Lorraine et la Champagne menacées, pendant qu'il ira tenir tête aux Anglo-Bourguignons ». Il prévoyait en effet que Charles, ivre de fureur, allait se jeter sur l'un ou l'autre des ennemis qu'il avait fait exclure de la trêve.

Quelques semaines plus tard, l'Union de Constance fut atteinte par un coup non moins sensible que la convention de Neuss. Nicolas de Diesbach, blessé devant l'Isle-sur-le-Doubs, ne se fit pas soigner à temps et mourut de la gangrène à Porrentruy. C'était à la fois le principal instigateur de la guerre et le meilleur général des Suisses. Diesbach voyait au delà des limites étroites de son Canton; il sentait qu'il n'y avait pas de conquêtes durables tant qu'on n'aurait pas affaibli d'une façon irrémédiable le Téméraire, et qu'en revanche il serait facile à Berne, une fois le duc vaincu, d'obtenir les rectifications de frontières et les agrandissements qu'elle désirait.

Ainsi mourait obscurément, à peine âgé de quarante-cinq ans, cet homme remarquable, aussi habile diplomate que grand politique et général heureux. Avide d'argent pour satisfaire ses goûts de luxe, ambitieux pour lui-même et pour sa patrie, il ne fut pas, comme on l'a dit quelquefois, l'agent exclusif de Louis XI; il crut que la cause du roi de France était la même que celle de Berne, que tous deux avaient un ennemi commun : le duc de Bourgogne, dont l'abaissement importait à leur sécurité, dont les dépouilles les enrichiraient l'un et l'autre également. Il ne craignit pas de se faire pensionner par Louis XI, et s'il

1. Illustrissimi domini ac amici precarissimi, dolenter hec Vestris Dominacionibus referimus, sed nihil vobis occultum ex parte nostra pro posse dimittemus, Dominaciones Vestras advisando, quod usque in extremum diem, si Deus nos substinuerit et Beata Maria in quam confidimus, pro deffensione regni amicorumque nostrorum pugnabimus, nihil obmittendo de hiis in quibus tenemur; semper de omnibus Dominaciones Vestras advisabimus, cercioresque. Deo curante, faciemus. (*Lettres de Louis XI*, V, 17 juil.)

2. Verum, teste Evangelio, non verbis, sed operibus credere oportet, et specialiter talibus et consimilia angustibus. (*Id.*)

ne donna pas le premier exemple de la vénalité politique qui avait déjà commencé avant lui, il l'implanta définitivement dans les mœurs, et l'autorisa par sa haute position, la grandeur de son rôle, l'éclat de ses services. Mais on ne doit pas oublier qu'il vivait au temps de Sigismond, duc d'Autriche, qui se fit accorder par traité une pension annuelle de 10 000 francs comme conseiller et serviteur du roi de France; au temps d'Édouard d'Angleterre, qui, venu en France comme allié de Charles le Téméraire, proposait au roi, après avoir touché l'argent français, de combattre le duc de Bourgogne; au temps de Frédéric III, l'étrange empereur qui acceptait des cadeaux de toutes mains et laissait aux villes qui l'avaient reçu le soin de payer ses dettes; au temps de Charles le Téméraire, qui, furieux de n'avoir pu entrer dans Metz par trahison, ne consentait à s'adoucir que devant un énorme présent. La délicatesse en matière d'argent n'était pas le fait du xv^e^ siècle, non plus que la probité dans les moyens politiques. Si l'adversaire de Diesbach, A. de Bubenberg, représente, dans cette Suisse encore patriarcale, la noble grandeur et le désintéressement antique, si l'on s'est plu souvent à opposer l'intègre Aristide au Thémistocle bernois, il faut reconnaître que la moralité de Diesbach et les procédés politiques qu'il mit en honneur à Berne valaient mieux encore que ceux de la plupart de ses contemporains [1].

La mort du général bernois causa un grand désarroi; Diesbach était le seul, en effet, qui eût assez d'autorité pour

1. « Diesbach, dit le baron de Gingins, était incapable de sacrifier l'honneur ou la liberté de sa patrie à un intérêt personnel : il mit son ambition à tirer la nation de son obscurité et à l'élever dans la considération de ses voisins. Diesbach a fait avancer la Suisse. » (Gingins, *Lettres sur les guerres de Bourgogne.*)

Un autre écrivain suisse dit : « En dépit de tout, Nicolas de Diesbach était un diplomate honnête, surtout quand on le compare aux hommes avec lesquels il avait à traiter, à Louis XI, au duc Sigismond, au gouverneur Hagenbach et même à Charles de Bourgogne ». (Daguet, *op. cit.*, p. 352.)

« Diesbach fut un homme de grandes vues et de grande énergie; il avait des idées générales, et il ouvrit aux Suisses, par ses négociations politiques et ses faits d'armes militaires, la voie de leur politique européenne; mais il y a une ombre sur son nom; l'exemple de sa vénalité dans l'intérêt de la France eut une influence malheureuse sur ses contemporains, et il est en partie responsable de l'affaiblissement moral constaté bientôt chez les Suisses. » (Dierauer, *Schweizerische Geschichte*, II, 199.)

faire abandonner la petite guerre de châteaux, très fructueuse à cause du butin, mais sans grande efficacité au point de vue stratégique. Le plan de Diesbach eût probablement préservé la Suisse de l'invasion en reportant en Bourgogne le lieu des rencontres décisives; il faut s'étonner que ni Louis XI, ni Charles le Téméraire n'aient reconnu la valeur de cette tactique, qui était aussi préconisée par Oswald de Thierstein [1] et par les gens de la Basse-Union [2]. Elle consistait à profiter du moment où Charles le Téméraire, ayant perdu son armée à Neuss, ne pouvait venir à temps au secours de la Bourgogne, pour concentrer rapidement sur la Saône l'effort des Français, du duc de Lorraine, des Suisses, de la Basse-Union et de Sigismond. Il eût suffi de 20 000 hommes conduits par des capitaines habiles et décidés pour conquérir les deux Bourgognes en quelques semaines; et les alliés disposaient du double de monde, sans levée nouvelle. Une fois Charles rejeté dans ses provinces du nord, il n'était plus guère dangereux. On laissa passer le moment favorable, et, après la mort de Diesbach, personne n'osa reprendre ce plan.

1. Oswald de Thierstein avait été successivement au service de l'empereur, de la ville d'Augsbourg, et plus d'une fois en guerre avec Bâle. C'était un de ces seigneurs errants, nés sur les confins de l'Alsace, de la Suisse et de la Souabe, comme Hagenbach lui-même (Thierstein est au sud-est de Bâle) qui, n'ayant pas de patrie, offraient leurs services à qui les voulait, et cherchaient fortune à la pointe de leur épée. En 1473 il avait le titre de conseiller à la cour de Bourgogne avec pension annuelle de 4 000 livres. Le 11 novembre 1473 il vint de Trèves demander à la ville de Mulhouse de se rendre au duc de Bourgogne. Peu de temps après il se donna à Sigismond, qui le mit à la tête des forces militaires du landgraviat d'Alsace, le chargea d'y lever des troupes, de les organiser et de les commander.

2. Witte, *Lothr. u. Burg.*, p. 44. La Basse-Union envoya au printemps Frédéric de Montreux et le sire de Bulach vers le sire de Craon pour combiner avec lui une attaque des pays bourguignons. (Colmar Stadtarch., *Guerres de Bourgogne*, n° 56.) Le 9 et 10 mai, un conseil fut tenu à Bâle entre les envoyés du roi de France, du duc de Lorraine, des Suisses, et les représentants de la Basse-Union; mais il fut impossible d'y arrêter un plan d'action commune. (Knebel, I, 228.)

VI. — LOUIS XI DÉTACHE LE ROI D'ANGLETERRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Les Anglais attendaient la fin du siège de Neuss pour traverser le détroit, et ils s'impatientaient de leur inaction en voyant la saison s'avancer. Charles avait promis de harceler et fatiguer le roi de France trois mois d'avance pour faciliter la tâche des Anglais. Edouard s'était engagé à descendre en Normandie [1] pour faire vivre entièrement son armée sur les terres du roi. Ni l'un ni l'autre ne tint parole, puisqu'en juin l'armée du Téméraire était encore devant Neuss, et puisque Édouard, quand il se décida à passer, choisit comme point de débarquement Calais, pour faire vivre ses soldats en territoire bourguignon.

C'est ce qu'avait voulu Louis XI lorsqu'au printemps il couvrait la Normandie avec une forte troupe et qu'il annonçait bien haut l'intention d'envoyer « grosse armée sur la mer », de faire « armer et équiper d'artillerie tous les gros navires de son pays de Normandie... et iceulz faire avitailler pour quatre mois » [2]. Faire passer, au xv[e] siècle, une armée d'Angleterre en France était une opération périlleuse, car le moindre corsaire se montrant à l'horizon pouvait causer des malheurs irréparables, porter le trouble dans toute la flotte et compro-

1. « Très honoré seigneur et frère, je me recommande à vous. J'ay bien entendu ce que m'avez fait monstrer par le prothonotaire, et que ne voulez point conclure le faict de vostre descente sans mon conseil; dont je vous mercye. J'entens que aucuns de vostre conseil sont d'opinion que vous devez descendre en Guienne; les autres en Normandie; les autres à Calais. Si vous descendez en Guienne, vous serez loing de mon ayde, mais mon frère de Bretagne vous pourra aider; mais vous prandrez trop long train pour nous entretrouver devant Paris. Au regard de Calais, vous ne pourrez trouver assez de vivres pour vos gens, ne moy pour les miens; et si ne pourraient les deux armees estre paisiblement ensemble et aussi mondit frère de Bretagne seroit trop loing de nous deux. Mais il me semble que devez faire vostre descente en Normendie, soit en la rivière de Seyne ou à la Hogue; et je ne doubte point que vous n'ayez bientost des villes et des places; et si serez à la droicte main de mon frère de Bretagne et de moy. Mandez-moy quel nombre de navires il vous fault, et où vous voulez que je les vous face mener, et je le ferai. » (Comines-Dup., I, p. 336.)

2. *Lettres de Louis XI*, V, 337.

mettre le débarquement. Il fallait donc se tenir à une certaine distance de Harfleur, port d'attache de quelques galères royales; celles-ci n'oseraient pas s'aventurer au loin dans les eaux du Pas-de-Calais, toutes remplies de barques d'Angleterre et des Pays-Bas bourguignons. Si Louis XI, nous assure Comines, « eût entendu le fait de la mer aussi bien qu'il entendait le fait de la terre, jamais le roi Edouard ne fût passé. Mais il ne l'entendait point, ne ceux à qui il donnait autorité sur le fait de la guerre y entendaient encore moins ».

Édouard put donc passer sans difficulté[1], mais il mit longtemps, car il conduisait près de 20 000 hommes, beaucoup de chevaux et de l'artillerie; le duc de Bourgogne lui avait envoyé de Hollande les 400 ou 500 bateaux plats nécessaires.

Le roi d'Angleterre surveilla à Douvres l'embarquement et ne se mit à la mer qu'un des derniers. Il dépêcha un héraut, Jarretière, auprès de Louis XI, pour le défier et le sommer en beau style « de lui rendre son royaume de France, où il voulait remettre l'église, les nobles et le peuple en leur ancienne liberté ». Louis XI prit la chose avec bonhomie, reçut Jarretière le mieux qu'il put, lui parla bien de son maître, et mal du duc de Bourgogne, qui « s'en revenait de Neuss comme homme déconfit et pauvre en toutes choses »; proposa d'offrir un « appointement » au roi d'Angleterre, comptant au héraut, séance tenante 300 écus de sa main, lui en promettant 1000 si l' « appointement » se faisait, et lui donnant une belle pièce de velours cramoisi de 30 aulnes. Toutes façons qui plaisaient fort au dit Jarretière; il informa alors confidentiellement le roi qu'Édouard venait en France sans grande ardeur;

1. « Monseigneur le grand maître, je vais en Normandie à grande hâte, comme vous savez, cuidant trouver les Anglais prêts à descendre. Mais je trouve que l'armée de mer, le jour devant que j'arrivasse, s'était retraite et descendue en terre et abandonné la mer.

Quand je vis que nous faisions rien, il me sembla que, pour rompre le propos des Anglais de venir en Normandie, que je devais envoyer mes gens courre en Picardie, afin de leur détruire le pays de là où les vivres les eussent suivis. » (*Lettres de Louis XI*, V, p. 363.)

il lui indiqua quelques nobles de l'armée anglaise avec qui l'on pourrait entrer en pourparlers. Louis XI renvoya le héraut avec honneur et « montra bon visage, bien assuré, sans nulle crainte, car il était bien joyeux de ce qu'il avait trouvé au dit héraut ».

Ses ennemis travaillaient pour lui; la mésintelligence commençait entre Saint-Pol et le duc de Bourgogne, et celui-ci, après avoir enfin quitté Neuss, envoyait contre le duc de Lorraine le peu de troupes disponibles qui lui restaient, répartissant les autres dans le Luxembourg pour les « faire vivre et se rafraîchir ». Il n'était même pas à Calais le 4 juillet, lorsque Édouard y aborda.

La duchesse vint seule saluer son frère. Charles passa par les Flandres, espérant que sa présence intimiderait les états indociles; il les avait fait convoquer à Gand dès le mois d'avril pour leur annoncer un nouvel impôt du sixième denier sur tous leurs biens, car les mercenaires coûtaient cher à entretenir; les états ne voulurent rien voter, et, quand le duc parut à Bruges, le 11 juillet, ils lui adressèrent des remontrances : tant de guerres ruinaient le pays qui n'y pouvait suffire [1]. C'étaient les premières plaintes faites sur un ton aussi sérieux, et elles étaient malheureusement très fondées. Mécontent de son échec à Neuss, Charles éclata en reproches, accusa les députés de l'avoir délaissé, de ne lui avoir fourni ni argent, ni matériel, ni soldats. Sophiste à sa manière, il voulut les persuader qu'il leur assurait la paix et la tranquillité nécessaires à leur travail en s'exposant lui-même aux hasards de la guerre : « Pour qui votre prince travaille-t-il? est-ce pour lui ou pour vous, pour votre défense? Vous dormez, il veille; vous vous tenez au chaud, il a froid; vous restez chez vous pendant qu'il

1. Jusqu'à Charles le Téméraire les luttes de la Flandre contre ses ducs avaient eu pour but de maintenir les anciens droits et privilèges; elles prennent avec lui un autre caractère : elles sont dirigées contre sa politique extérieure; les états de Flandre lui firent de vives représentations le 24 mars 1472, le 24 avril 1474, au sujet de l'excès des taxes, car il augmentait les anciennes et en créait de nouvelles pour entretenir des armées trop nombreuses. Charles annonça lui-même l'intention de porter la main sur les biens du clergé. (Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, l. XVIII, p. 168.) Il fallut traîner en prison les chanoines de Saint-Donat pour les contraindre à payer. (*Id.*)

est au vent, à la pluie; il jeûne, et vous, dans vos maisons, vous mangez, buvez, et vous tenez bien aise!...

« Vous ne vous souciez pas d'être gouvernés comme des enfants sous un père; eh bien! fils déshérités pour votre ingratitude, vous ne serez plus que des sujets sous un maître... Je suis et je serai maître, à la barbe de ceux à qui il en déplaît. Dieu m'a donné la puissance... Dieu, et non pas mes sujets. Lisez là-dessus la Bible, au livre des Rois...

« Si pourtant vous faisiez encore votre devoir, comme bons sujets y sont tenus, si vous me donniez courage pour oublier et pardonner, vous y gagneriez davantage.... J'ai bien encore le cœur et le vouloir de vous remettre au degré où vous étiez devant moi : Qui bien aime, tard oublie.

« Donc ne procédons pas encore, pour cette fois, aux punitions... Je veux dire seulement pourquoi je vous ai mandés. » Et alors se tournant vers les prélats : « Obéissez désormais diligemment et sans mauvaise excuse, ou votre temporel sera confisqué ». — Puis aux nobles : « Obéissez, ou vous perdez vos têtes et vos fiefs... » Enfin aux députés du dernier ordre, d'un ton plein de haine : « Et vous, mangeurs des bonnes villes, si vous n'obéissez aussi à mes ordres, à toute lettre que mon chancelier vous expédiera, vous perdrez, avec tous vos privilèges, les biens et la vie[1]. »

Les députés répondirent, avec respect et fermeté, qu'apprenant la marche de l'armée française dans l'Artois, ils avaient levé des troupes, et qu'ils en lèveraient encore s'il le fallait pour se défendre de l'invasion. Mais aucun danger ne menaçait les États du duc. « Votre père, le duc Philippe, de noble mémoire, vos nobles prédécesseurs, ont laissé le pays dans cette liberté de n'avoir nulle charge sans que les quatre membres de Flandre y aient préalablement consenti au nom des habitants... Quant à vos dernières lettres, portant que dans quinze jours tout homme capable de porter les armes se rendra près d'Ath, elles n'étaient point exécutables, ni profitables pour vous-mêmes; vos sujets sont des marchands, des ouvriers,

1. Michelet, *Hist. de France*, VIII, 237. Discours publié par Gachard, *Documents*, I, 249-270.

des laboureurs, qui ne sont guère propres aux armes. Les étrangers quitteraient le pays... La marchandise, dans laquelle vos nobles prédécesseurs ont, depuis quatre cents ans, entretenu le pays avec tant de peine, la marchandise, très redouté seigneur, est inconciliable avec la guerre [1]. »

Cette réponse peignait au vrai la situation. Les États de Charles le Téméraire étaient à bout de ressources et il n'eût fallu leur demander ni armée, ni impôts nouveaux. Charles refusa d'ouvrir les yeux. Il partit le même jour pour Calais, où il arriva avec une faible escorte, à la profonde déception de son beau-frère. Et au lieu de le rassurer, de lui donner bon espoir pour l'avenir, de lui expliquer que ses soldats, aussitôt remis de leurs fatigues, allaient venir le rejoindre, il lui proposa un nouveau plan de campagne : chacun agirait de son côté; le roi d'Angleterre se dirigerait sur Saint-Quentin et Paris, tandis que lui-même irait chasser du Luxembourg le sire de Craon et le duc de Lorraine; puis, après s'être emparé du duché de Bar et de la Lorraine, il reviendrait à Reims pour le sacre d'Édouard. Celui-ci vit qu'il était désormais seul contre le roi de France, ayant à traverser des provinces dévastées, avec une armée souple et leste sur ses flancs [2], pour épier toutes ses fautes et pour en profiter; il songea que la résistance de Paris pouvait être longue, et, grâce à la fin de la saison, meurtrière pour les assiégeants; de plus, Charles ne voulait pas que sa province fût foulée; il accompagna ses alliés quelque temps, mais il entrait seul dans les villes [3] et se hâtait

1. Michelet, *Hist. de France*, VIII, 238. Gachard, *Doc.*, I, 249-270.

2. L'envoyé milanais écrit que le roi Louis a 4 000 lances et toutes ses frontières, Champagne, Guyenne, Poitou, etc., bien garnies; que dès le début il s'était produit de légères escarmouches entre Français et Anglais, mais que le roi a traité si bien les hérauts anglais chargés de venir lui déclarer la guerre, que l'on est entré en accommodement, « et ce n'est que pour sauver les apparences que le roi d'Angleterre avec l'armée qui a passé la Somme s'avance sur Amiens pour présenter la bataille au roi de France. » (*Dép. des ambass. milanais*, I, 204.)

3. Le roy d'Angleterre partit de Calais, et ledict duc en sa compaignie, et passèrent par Boulongne, et tirèrent à Péronne, où le dict duc recueillit les Anglois assez mal : car il faisoit garder les portes, et n'y entroient que en petit nombre, et logièrent aux champs; et le povoient bien faire, car ils estoient bien pourvus de ce qu'il leur falloit pour ce mestier. (Comines-Dup., I, p. 343.)

de faire passer l'armée plus loin. D'aigres propos furent échangés.

Le duc quitta son beau-frère pour revenir admonester les Flamands et préparer son expédition de Lorraine. A Bruges, en réponse à de nouvelles remontrances, il proféra des menaces terribles qui firent songer à la destruction de Liège[1]. « Ce fut un divorce. Le maître et le peuple se séparèrent pour ne se revoir jamais. La Flandre haïssait alors autant qu'elle avait aimé. Elle attendait, souhaitait la ruine de cet homme funeste. Les gros bourgeois croyaient avoir tout à craindre de lui. Il avait frappé les pauvres en mettant un impôt sur les grains. Il avait tenté d'imposer le clergé; dans ses embarras de Neuss, il lui demanda un décime et réclama de toutes les églises, de toutes les communautés, les droits d'amortissements non payés par l'église depuis soixante ans; ces droits éludés, refusés, étaient levés de force par les agents du fisc. Les prêtres commencèrent à répandre dans le peuple qu'il était maudit de Dieu[2]. » Les nobles le suivaient à contre-cœur dans des expéditions trop fréquentes dont ils ne retiraient nul gain, dont ils n'entrevoyaient pas la fin. Tous ces signes de lassitude, il refusa de les voir ou il les négligea. Mais il eut soin d'écrire à Campobasso de presser les opérations en Lorraine.

Auprès du roi d'Angleterre, son absence fut aussi funeste qu'avait été sa présence. Saint-Pol, ayant toujours quelqu'un à trahir, lui avait écrit qu'il recevrait volontiers les Anglais dans Saint-Quentin, et le duc, heureux de leur offrir une ville de repos qui ne fût pas à lui, les y avait envoyés. Ils s'approchaient tout heureux à l'idée de trouver bon gîte après une triste marche faite sous une pluie battante. Aux portes de la ville, ils furent accueillis par une bordée de canon, qui en tua deux ou trois et en blessa plusieurs[3].

1. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, l. XVIII, p. 172.
2. Michelet, *Hist. de France*, VIII, p. 239.
3. ... et s'approchèrent de Saint-Quentin, et alla courir ung grant tas d'Anglois devant lesquelz, comme j'ay ouij dire peu de jours après, s'attendoient qu'on sonnâst les cloches à leur venue, et que l'on portâst la croix et l'eau bénicte au-devant. Comme ilz s'approchèrent près de la ville, l'artillerie commencea à tirer, et saillirent des escarmoucheurs à pied et à cheval; et y eut deux ou

Ce fut le dernier coup. Le duc de Bretagne absent, le duc de Bourgogne absent, Saint-Pol ennemi, un pays dévasté où l'on ne pouvait pas vivre : le roi d'Angleterre vit que tout le monde l'avait trompé, excepté Louis XI, et il saisit la première occasion d'entrer en arrangement. Même il la fit naître; car il relâcha de façon fort courtoise un Français que ses soldats avaient fait prisonnier, et qui revint auprès de Louis XI à Compiègne, porteur de recommandations de plusieurs nobles anglais : Jarretière avait tenu sa promesse. Louis s'assura bien vite que tout cela ne cachait aucun piège, puis il envoya, lui aussi, un héraut au roi d'Angleterre, pour lui dire qu'il ne devait y avoir aucune hostilité entre eux, qu'il ne désirait rien tant que son amitié, que cette campagne devait lui coûter bien cher et qu'il était tout prêt d' « entendre au traité » si le roi d'Angleterre voulait y entendre de son côté.

« Le roi d'Angleterre et une partie de ses princes trouvèrent ces ouvertures très bonnes », on se donna des saufs-conduits de part et d'autre; les délégués d'Édouard et ceux de Louis XI se rencontrèrent dans un village près d'Amiens, et Louis prodigua prévenances et promesses pour détacher au plus vite les Anglais de la guerre avant le retour du duc de Bourgogne, car, au dire de Comines, il craignait beaucoup cette coalition. Et de fait, si le duc de Bourgogne avait eu la grande armée avec laquelle il était allé à Neuss, jointe aux 20 000 Anglais, à quelques milliers de Bretons, aux 400 lances de Saint-Pol, des révoltes intérieures n'auraient pas manqué de se produire dans le royaume de France qui eussent pu rendre la situation du roi extrêmement critique[1].

trois Anglois tuez, et quelques ungz prins. Ils eurent ung très mauvais jour de pluie; et en cest estat s'en retournèrent en leur ost, fort mal contens, murmurans contre ce connestable; et l'appeloient trahistre. (Comines-Dup, I, p. 345.)

1. Je croy que à plusieurs pourroit sembler que le Roy se humilioit trop, mais les sages pourroient bien juger par mes parolles précédentes, que ce royaulme estoit en grant dangier, si Dieu n'y eûst mis la main : lequel disposa le sens de nostre Roy à eslire si saige party, et troubla bien cellui du duc de Bourgnogne, qui feit tant d'erreurs (comme vos avez veu) en ceste matière, que tant de fois avoit désirée. Nous avions lors beaucoup de choses secrettes parmy nous; dont fussent venuz de grands maulx en ce royaulme, et promptement, si cest appoinctement ne se fust trouvé, et bientôst, tant du côté de Bretaigne que d'ailleurs. Et croij véritablement aux choses que j'ay veues en

Il ne s'en produisit point, tant les choses allèrent vite. Les deux armées n'étaient qu'à quatre heures l'une de l'autre, et fort peu de gens de chaque côté désiraient une bataille. Les premières demandes des Anglais n'eurent rien d'exorbitant. Après avoir réclamé, comme d'habitude, la couronne royale ou pour le moins la Normandie et la Guyenne, ils se rabattirent à des exigences plus modestes : une forte somme d'argent dont le roi Édouard avait grande envie, parce que son parlement lui mesurait les subsides avec parcimonie, et un mariage du dauphin avec la fille aînée d'Édouard, mariage que Louis XI fit offrir lui-même, sachant combien il flatterait la reine d'Angleterre. L'union projetée avait l'avantage de masquer la retraite des Anglais sans rien coûter à la France; cette Guyenne qu'ils réclamaient pour plaire aux chauvins des Communes, on la donnerait en dot à la jeune princesse, et par là elle ne serait pas détachée de la couronne de France : le roi n'aurait qu'à en payer le revenu pendant neuf années. Le reste des demandes relatives « à la marchandise » ne pouvait soulever aucune difficulté. Louis ne négligea d'ailleurs rien pour brouiller les trois compères et les isoler complètement l'un de l'autre. Il envoyait continuellement vers Saint-Pol, et il se servait, avec le duc de Bourgogne, du sire de Contay fait prisonnier récemment devant Arras; sachant le duc en grande colère contre Édouard, il cacha le sire de Contay un jour qu'il recevait l'envoyé de Saint-Pol, et celui-ci raconta sa récente ambassade auprès de Charles le Téméraire, avec force paroles désobligeantes pour les deux princes. Et croyant complaire au roi, ledit Louis de Creville « commença à contrefaire le duc de Bourgogne et à frapper du pied contre terre, et jurer Saint-Georges qu'il appelait le roi d'Angleterre Blancborgne, fils d'un archer, qui portait son nom, et toutes les moqueries que en ce monde il était possible de dire d'homme. Le roi riait fort et lui disait qu'il parlât plus haut, qu'il commençait à devenir sourd, et qu'il le dit encore une fois... Monseigneur de Contay était le plus ébahi du monde. » Il n'en fallut pas

mon temps, que Dieu a ce royaulme en spécialle recommandation. (Comines-Dup., I, p. 353.)

plus, après les autres trahisons déjà connues, pour jeter entre Saint-Pol et Charles le Téméraire une haine irréconciliable que Louis XI voulait utiliser prochainement. Pour le roi d'Angleterre, Louis ajouta un argument très fort : non seulement il promit de l'argent, mais il en trouva tout de suite. Il avait envoyé en hâte auprès des bourgeois de Paris pour leur demander un emprunt de 75 000 écus d'or, remboursables à la Toussaint, car « il n'était chose au monde qu'il ne fît pour jeter le roi d'Angleterre hors du royaume, excepté qu'il ne consentirait jamais à rien qu'ils eussent terre... ». Bientôt les deux rois se rencontrèrent eux-mêmes, et des pensions furent promises aux conseillers anglais « et largement argent comptant et vaisselle fut donnée aux dits serviteurs du roi Édouard ».

Au su de ces nouvelles, le duc de Bourgogne accourut du Luxembourg en toute hâte et « n'avait que seize chevaux quand il arriva de vers son beau-frère ». Il lui fit des reproches en anglais pour être entendu de tout le monde, rappela les hauts faits des anciens rois d'Angleterre, se plaignit que toutes les peines qu'il avait prises lui-même n'étaient que pour le profit et l'honneur des Anglais, l'assura qu'il n'avait nul besoin de lui pour exécuter ses projets, et repartit fort en colère. Il avait réussi à réveiller chez quelques seigneurs l'orgueil des exploits passés et le désir du gain, « mais le roi d'Angleterre prit très mal ces paroles, et ceux de son conseil ».

Après cette bourrasque, Édouard se remit tranquillement à traiter sa paix avec Louis XI. Il vint se loger à une demi-lieue d'Amiens; le roi, arrivé depuis le 22 août, était à la porte qui le regardait approcher. Il lui envoya 300 chariots chargés de vins des meilleurs qu'il pût trouver; cela formait un convoi presque aussi grand que celui du roi d'Angleterre. Louis XI vit avec plaisir que les Anglais paraissaient bien neufs à ce métier de tenir les champs, qu'ils chevauchaient en assez mauvais ordre, qu'ils venaient volontiers tout armés et en grande compagnie à la fête qu'on leur offrait, et qu'ils avaient peu de respect pour leur roi. A l'entrée de la porte de la ville, deux grandes tables avaient été dressées, « chargées de toutes bonnes

viandes qui faisaient envie de boire, et des vins les meilleurs dont on se pouvait aviser, et des gens pour en servir, et d'eau point de nouvelles ». A chacune de ces tables on avait fait asseoir cinq ou six hommes de bonne maison, « fort gros et gras, pour mieux plaire à ceux qui avaient envie de boire[1] ». On peut penser si les Anglais, à la diète depuis plusieurs semaines dans le désert que Louis avait fait tout le long de la Somme, querellés par Charles le Téméraire, canonnés par Saint-Pol, prirent goût à cette fête et se réconcilièrent vite avec un roi aussi aimable. Il en vint un grand nombre à Amiens, où ils pouvaient boire et manger dans toutes les tavernes sans payer; il en vint même tant que le roi commença à s'inquiéter, et qu'il fit savoir habilement à Édouard que beaucoup de ses hommes s'enivraient; Édouard en eut honte et les rappela de lui-même.

Le rendez-vous entre les deux princes fut pris au château de Picquigny, à trois lieues d'Amiens, et les « Anglais n'étant point si subtiles en traités et arrangements comme sont les Français », Louis se promit d'améliorer dans le tête-à-tête les conditions du traité qui pourraient lui paraître trop onéreuses. Le 29 août, les deux princes s'avancèrent au-devant l'un de l'autre, séparés par la grille réglementaire que l'on ne manquait plus d'installer depuis l'assassinat de Montereau. Édouard mit genou en terre et Louis lui fit aussi une grande révérence. « Et à s'entre-embrasser par les trous, fit le roi d'Angleterre encore une autre révérence. Le roi commença la parole et lui dit : Monsieur mon cousin, vous soyez le très bien venu; il n'y a homme au monde que je désirasse tant à voir que vous; et loué soit Dieu de quoi nous sommes ici assemblés à si bonne intention ». Le roi d'Angleterre répondit à ce propos en bon français. Son chancelier se souvint même que Picquigny avait été désigné par une prophétie comme un endroit où devait se faire une grande paix entre les deux pays. Les conditions de la trêve étaient toutes rédigées; on fit apporter un missel; chacun des deux rois mit la main gauche dessus et la main

1. Comines-Dupont, I, p. 363.

droite sur la vraie sainte croix, et ils jurèrent tous deux de tenir ce qui avait été stipulé : trêve de sept ans, dans laquelle leurs alliés respectifs pouvaient être compris, et promesse de mariage des enfants, d'où la condition relative à la Guyenne avait disparu. « Après le serment faict, nostre Roy, qui avoit bien la parolle à son commandement, commença à dire au roi d'Angleterre, en se riant, qu'il falloit qu'il vinst à Paris, et qu'il le festoyeroit avec les dames; et qu'il luy bailleroit monseigneur le cardinal de Bourbon pour confesseur, qui estoit celluy qui l'absouldroit très volontiers de ses péchés, si aulcun en avoit commis. Le roy d'Angleterre le print à grant plaisir; et parloit de bon visaige, car il scavoit bien que ledict cardinal estoit bon compaignon. »

Ensuite les deux princes firent retirer leurs conseillers et s'entretinrent très amicalement. Louis demanda à Édouard s'il fallait mettre le duc de Bourgogne dans la trêve « pour ce que si orgueilleusement en avait répondu, et ce qu'il lui plaisait qu'il fît. » Édouard, dont le ressentiment durait encore, répondit qu'il s'en rapportait là-dessus au roi de France; il fut plus ferme au sujet du duc de Bretagne, parce qu'il n'avait jamais trouvé dans l'adversité un aussi bon ami. Louis XI n'en demanda pas davantage, et, avec les plus aimables et gracieuses paroles qu'il put, il prit congé du roi d'Angleterre disant quelque bon mot à chacun de ses gens. Les enragés partisans de la guerre de France, « le duc de Glocester et aucuns autres », n'eurent plus qu'à dissimuler leur mécontentement, car ils se trouvaient désormais en trop petit nombre.

Louis était si content de sa victoire diplomatique et il se sentit dès lors tellement rassuré pour l'avenir qu'il cessa tout à coup de ménager Saint-Pol; le connétable, fort inquiet de ces négociations qui le laissaient isolé, tourmenté à l'idée que les deux princes s'étaient peut-être fait connaître réciproquement les offres qu'il leur avait adressées, envoya des messages « bien humbles » pour s'éclaircir sur la situation : on lui fit répondre que la trêve était en effet signée de la veille, et le roi ajouta qu'il avait « bien à besogne d'une telle tête comme la sienne », puis se tournant vers ses conseillers, il dit tout haut

ces sinistres paroles : « Je n'entends point que nous eussions le corps, mais j'entends que la tête, et que le corps fût demeuré là. » Les pressentiments de Saint-Pol ne le trompaient pas; les confidences avaient été complètes; un article de la trêve portait que les deux princes s'aideraient réciproquement contre leurs sujets rebelles, et Édouard envoya à Louis XI les lettres qu'il avait du connétable. Puis il retourna en toute hâte à Calais, emportant ses 75 000 écus d'or, pressé d'échapper, par un prompt départ, aux reproches que pourrait encore lui faire le duc Charles. Son expédition ne lui avait rien coûté, mais elle ne devait rien lui rapporter [1].

Quant à Louis XI, il était tout heureux [2] d'en être quitte pour de l'argent, sans avoir à céder un pouce de terre, et il trouvait que les pensions et les cadeaux coûtaient encore moins cher que des batailles. Il se remit bien vite de cette chaude alarme : « Ce grand nombre d'Anglais lui avait fait peur; car en son temps, il avait vu de leurs œuvres en ce royaume et ne voulait point qu'ils retournassent. » Grisé de diplomatie comme d'autres se grisent de poudre après une victoire, « il désirait cette fois pacifier tout » y compris le duc de Bourgogne.

1. I. Le roi Édouard s'engage à se retirer en Angleterre avec son armée aussitôt que Louis XI lui aura fait payer la somme de soixante-quinze mille écus. II. Une trêve de sept ans, commençant à la date du dit traité et finissant au 29 août 1482, après le coucher du soleil est conclue entre les deux souverains. III. Les rois de France et d'Angleterre se prêteront mutuellement secours dans le cas où l'un de ces deux princes serait attaqué par ses ennemis ou ses sujets rebelles; et pour rendre plus étroite cette alliance, le prince Charles, fils de Louis XI, épousera Élisabeth, fille d'Édouard, lorsque tous deux seront nubiles. IV. Enfin, le roi de France s'engage à faire payer annuellement au roi d'Angleterre, en deux termes, et durant la vie de l'un et l'autre prince, la somme de cinquante mille écus. Le mariage du Dauphin Charles et de la princesse Élisabeth n'eut pas lieu, comme on sait. (Rymer, *Fœdera et acta*, V, III, p. 65 et suiv.)

2. *Lettres de Louis XI*, V, p. 13 et suiv.

CHAPITRE III

VICISSITUDES DE LA LIGUE EN 1475

I. — LOUIS XI ABANDONNE SES ALLIÉS; TRÊVE DE SOLEURE.

Dès que Charles le Téméraire vit ses troupes un peu remises des fatigues éprouvées devant Neuss, il publia un manifeste dans lequel il énumérait les bienfaits dont la maison de Lorraine était redevable à la maison de Bourgogne et demandait à René d'observer loyalement les traités. Ce prince, qui était l'égal des plus fourbes de ses contemporains, aimait à rappeler les autres à la loyauté. Il finissait en sommant le duc de revenir à lui; sinon il lui « donnerait à connaître les différences d'entre son amitié et bienveillance et son inimitié et hostilité ».

Ce manifeste fut signifié à René le 15 septembre, lorsque l'avant-garde de l'armée bourguignonne formée par les Italiens de Campobasso était déjà en marche pour la Lorraine. Or, deux jours auparavant, Louis XI, sans pudeur, avait signé avec Charles la trêve de Soleure[1] qui garantissait entre eux la paix pour neuf années. Après avoir lancé le jeune duc contre Charles le Téméraire, Louis XI se retirait tout à coup du jeu et se disposait à observer la lutte en simple spectateur. Quoi-

1. Dès le 5 septembre, Guillaume de Rochefort, au camp devant Darney, annonçait à la duchesse de Savoie les préliminaires de cette trêve (Ging., *Dép.*, I, 223) et le chancelier Cecco écrivit la même chose au duc de Milan le lendemain. Le château de Soleure est situé entre Vervins et Luxembourg; c'est là que le duc de Bourgogne revêtit la trêve de sa signature.

qu'il eût le plus grand intérêt à la ruine du Téméraire et qu'il fût bien décidé à suivre la partie jusqu'au bout, le roi ne tirait l'épée que lorsqu'il avait épuisé tous les autres moyens, car il se défiait du hasard des champs de bataille et il craignait les trahisons de ses généraux. Comptant désormais que la guerre serait poussée avec vigueur et espérant que le Téméraire se briserait contre les forces des confédérés, il trouvait avantage à le tranquilliser du côté de la France pour le jeter vers la Lorraine, l'Alsace et la Suisse. On peut se demander toutefois — question de loyauté mise à part — s'il était d'une bonne politique de laisser écraser le prince lorrain dont le duché complétait si heureusement les États bourguignons. Louis aurait dû, semble-t-il, ne se retirer qu'en voyant toutes les forces confédérées prêtes à défendre la Lorraine. Mais cet habile diplomate était en même temps un homme passionné; il sacrifia en partie les intérêts de sa politique générale au désir de punir les traîtres intérieurs et particulièrement Saint-Pol. Il vit le duc Charles tellement pressé d'aller faire la guerre en Lorraine qu'il espéra lui arracher le connétable, et il se porta jusqu'à Vervins à la rencontre du chancelier de Bourgogne commis par le Téméraire aux négociations. Les Bourguignons s'arrêtèrent à Avesnes; Louis leur envoya Tanneguy du Châtel et Pierre Dariolle qui, dès la première rencontre, parlèrent de paix définitive. Le roi, toutefois, ne voulait signer qu'une trêve, car une trêve permettait de tenir les armées sur pied, aux frontières, et de profiter des bonnes occasions. Les Bourguignons demandaient par-dessus tout que l'on gardât le secret sur les négociations et sur le traité qui en résulterait, parce que le duc, disaient-ils, a déclaré à son beau-frère d'Angleterre qu'il « pouvait guerroyer encore trois ans contre le roi de France, sans avoir besoin de trêve ». Louis les fit venir en sa propre chambre et il sut les charmer par ses manières simples et affables, par ses promesses, par les égards qu'il leur montra.

Mais il était impossible qu'Édouard IV ne fût pas informé des pourparlers, puisque plusieurs de ses conseillers avaient accompagné Louis XI à Vervins. Il en eut grand dépit et il tâcha de les rompre par l'envoi d'un messager au roi de

France : il le priait de ne pas donner au duc de Bourgogne les places fortes du connétable, en particulier Saint-Quentin; il offrait au roi de revenir à la saison prochaine et de faire la guerre au duc Charles, moyennant une indemnité raisonnable. Louis n'aimait jamais tant les Anglais que lorsqu'ils étaient chez eux; il avait eu trop de peine à leur faire reprendre la mer au mois d'août pour les rappeler un peu plus tard et il les voyait si peu fixés dans leurs projets qu'il craignait qu' « aisément s'accordassent avec les Bourguignons ». Il fit donc remercier fort civilement son cousin d'Angleterre et l'informa que l'ambassade arrivait trop tard : la trêve était déjà accordée; il « excusa la chose du mieux qu'il put », ajoutant que ce traité n'avait aucune importance, qu'il reproduisait simplement celui de Picquigny en quelques points, mais que « le duc de Bourgogne en avait voulu lettres à part ».

Beaucoup plus inquiet encore de ces négociations était le connétable, car il sentait bien que la paix entre les trois ennemis qu'il avait trahis successivement était sa perte à lui. Dès le début il s'était enfui à Mons et s'était recommandé à Charles le Téméraire. Cependant le roi n'eut pas grande difficulté à le faire exclure formellement de la trêve; il lui suffit d'offrir au duc les dépouilles de la victime : les places, terres, châteaux, villes et seigneuries de Ham, Bohain, Beaurevoir, Saint-Quentin, « et tous les biens meubles, et autres choses qui pourront être trouvées ès dites places, châteaux et villes »; Charles prit même l'engagement de faire tout son possible pour « appréhender la personne du dit connétable et en faire punition dans les huit jours », ou de le livrer au roi.

Charles le Téméraire abandonnait également Jean d'Aragon à qui Louis ne voulait laisser aucun espoir de secours étranger, mais le roi sacrifia ses alliés de l'est; ni Sigismond, ni la Basse-Union ne furent mentionnés dans le traité; quant à René et aux Cantons suisses, on les porta comme alliés de Louis XI sous la réserve qu'ils « seraient tenus de faire leur déclaration s'ils voulaient être compris dans la dite trêve, et de la signifier à Monseigneur de Bourgogne avant le 1er janvier 1476 »; insigne fourberie, puisque les deux contractants s'engageaient

à garder la trêve secrète; il fut d'ailleurs expressément stipulé que si « les dits alliés compris de la part du Roi, ou aucun d'eux, à leur propre querelle ou à celle d'autrui, mouvaient ou faisaient guerre à mondit seigneur de Bourgogne, il se pourra contre eux défendre, et à cette fin les attaquer et leur faire la guerre, les contraindre et réduire par les armes, sans que le Roi leur puisse donner de secours, aide, ni assistance à l'encontre de Monseigneur de Bourgogne, et sans que la trêve soit pour cela enfreinte » (13 septembre). Le lendemain le roi entra par provision à Saint-Quentin, et le duc fit consigner Saint-Pol à Mons[1].

II. — CONQUÊTE DE LA LORRAINE PAR CHARLES LE TÉMÉRAIRE. RUINE DE SAINT-POL.

Dès le mois d'août, René de Lorraine était fort inquiet de la tournure que prenait la guerre; l'empereur ayant posé les armes, Louis XI étant occupé par les Anglais, et les Suisses immobilisés devant Blamont ou attirés vers le pays de Vaud, il se trouvait presque seul en présence du duc de Bourgogne; il adressa à la Basse-Union des appels répétés. Strasbourg et Bâle ne demandaient pas mieux que de tenir leurs promesses, mais elles avaient déjà une partie de leurs troupes à Blamont. La diète de Schlestadt (3-6 août 1475) offrit à René les 2000 ou 3000 hommes qui restaient disponibles et envoya une demande de secours aux deux puissants princes

1. Les lettres de Charles le Téméraire relatives à cette trêve sont imprimées dans le *Recueil des traités de paix*, par Léonard, t. I, p. 616. Il en existe deux copies du temps, conservées l'une aux archives de la Côte-d'Or, B, 11 910, l'autre aux archives de la ville de Dijon. Une épreuve soigneusement collationnée est imprimée dans *Beaune et d'Arbaumont*, p. 214 et suivantes (*Mémoires d'O. de la Marche*). Kervyn de Lettenhove (*Hist. de Flandre*, I. XVIII, p. 176) attribue l'abandon du comte de Saint-Pol par Charles le Téméraire aux Croy, vendus à Louis XI, à Hugonnet et Himbercourt, également dévoués aux intérêts français. (Comines-Lenglet, IV, p. 12. Gachard, *Docum. inéd.*, I, p. 277.) — Le 14 novembre 1475 (*Pièces de Comines*) René se voyant abandonné de tout le monde demandera à entrer dans la trêve de Soleure, et ce sera son droit, aux termes mêmes du traité; mais comme à ce moment toute la Lorraine sera conquise et Nancy serrée de près, Charles le Téméraire ne répondra pas.

qu'elle considérait comme ses alliés ou ses protecteurs contre Charles le Téméraire : l'empereur et le roi de France. La lettre à l'empereur était assez vive; on lui rappelait que la ligue avait été constituée pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'empire, pour l'avantage de la nation allemande et des possessions héréditaires de la maison d'Autriche; on lui rappelait les sacrifices déjà faits et on se plaignit qu'il eût signé la paix sans y comprendre tous les membres de l'empire; on espérait bien, disait-on, qu'il ne laisserait pas plus accabler la Lorraine, fief impérial, qu'il n'avait laissé prendre l'archevêché de Cologne[1].

Quelques jours plus tard, Louis XI adressa des représentations semblables à l'empereur, lui manifestant sa surprise de ce qu'il eût traité seul avec Charles le Téméraire[2]; Frédéric III, lent par habitude, et ici par besoin, fit la sourde oreille.

René reçut avec reconnaissance les renforts qu'on lui envoya[3], mais il les trouvait fort insuffisants pour tenir la campagne contre Charles le Téméraire; il demanda avec instance d'autres troupes le 3 septembre; il fut plus pressant encore le 9, car il sentait approcher le duc avec toutes ses forces. En attendant qu'il fût suffisamment secouru, il mit des garnisons dans les principales places de son duché, les pourvut de moyens de défense et d'approvisionnements, puis il alla demander assistance à Louis XI selon les termes du traité de Chartres. Louis joua l'étonnement, refusa de croire que le Téméraire eût l'intention d'attaquer la Lorraine, combla René de bonnes paroles, et l'assura que si Charles entrait dans les États lorrains, il irait lui-même les défendre avec une puissante armée. En attendant, il donna l'ordre au sire de Craon, commandant les forces royales dans le Barrois, de se mettre avec 400 lances à la disposition de René; il se garda bien de lui dévoiler ses véritables intentions, qui étaient seulement d'obliger Charles, par la menace d'une intervention

1. Archives de Colmar, AA, *Guerres de Bourgogne* (3-6 août 1475).
2. *Id.*, *ibid.*, 20 août.
3. *Id.*, *ibid.*, 26 août.

militaire, à tenir ses promesses relatives à Saint-Pol ; des instructions secrètes étaient données à Craon pour qu'il s'engageât le moins possible ; il avançait ou s'arrêtait suivant que Louis XI obtenait du Téméraire des réponses dilatoires ou favorables.

Les autres alliés de René lui furent plus fidèles. A Pont-à-Mousson, il reçut un corps de 6 000 hommes suivi d'un train d'artillerie assez considérable[1] ; c'était le contingent des villes d'Alsace. Quelques Suisses vinrent aussi, en volontaires ; mais comme l'armée ainsi formée était tout à fait insuffisante, René n'osa attendre l'ennemi en rase campagne et il répartit tous ces renforts dans les principales villes fortifiées : Nancy, Épinal, Sarreguemines, Briey.

Aussi la marche des Bourguignons fut-elle rapide et presque triomphale. L'avant-garde, sous les ordres de Campobasso, reconquit le Luxembourg, et bientôt Charles, à la tête de sa grande armée, entra en Lorraine par la vallée de la Moselle ; la terreur qu'inspirait son nom lui ouvrit les portes de Pont-à-Mousson (26 sept.). Sans s'inquiéter de quelques milliers d'hommes rassemblés à la frontière ouest, et de la présence du sire de Craon qu'il savait désintéressé de la lutte, il s'approcha de Nancy et en occupa les environs : la Neuveville, les hauteurs de Saffay (30 sept.). Le fils du roi de Naples, Frédéric de Tarente[2], lui amena 600 cavaliers, qui étaient un assez faible secours, mais qu'il reçut avec de vives démonstrations de joie, parce que l'alliance du roi de Naples flattait son ambition et son orgueil. Briey fut emportée sans difficulté ; le château ayant résisté quelques jours[3], Campobasso en fit pendre les défenseurs, qui étaient presque tous

1. Bussière, p. 216, d'après Wencker, II, I, 108. N. Remy, *Discours*. Königshofen. Trausch II, I, 163. — Diète de Colmar le 11 septembre. On décide de rassembler 7 000 hommes pour aller au secours de René. (Witte, *Lothr. u. Burg.*, p. 71.) Mais ces délibérations prenaient du temps et la rapide marche du duc paralysa toute résistance.

2. Retenu à Besançon depuis le mois de mars précédent par la guerre qui interceptait les communications, le prince de Tarente pouvait seulement alors s'avancer vers le nord. Il avait d'abord 500 lances, composées surtout de Lombards et de Bourguignons, mais il en avait envoyé une partie à Héricourt.

3. A leur tête était le vaillant Gérard d'Avillers, qui fut blessé d'un trait de serpentine.

alsaciens ou suisses. Cette cruauté devait jeter l'effroi dans la contrée, mais aussi allumer la soif de vengeance au delà des Vosges et du Jura.

René pouvait cette fois donner à Louis XI des preuves bien évidentes que la guerre était commencée, et le roi mit à sa disposition 800 lances avec l'ordre secret de ne pas dépasser la ville de Bar[1]. Charles le Téméraire poussa vigoureusement sa marche en avant. Charmes subit le même sort que Briey; 40 hommes de la garnison furent pendus (10 octobre); Dompaire, Bruyères et différentes autres forteresses tombèrent l'une après l'autre; dès le milieu d'octobre il était devant Épinal. C'est là que, pour la première fois, il fut arrêté. Sans doute les forces de la Lorraine n'étaient pas comparables à celles de Charles le Téméraire; mais la résistance avait été au-dessous de tout ce que l'on pouvait attendre. Briey, Charmes n'avaient tenu que grâce aux Allemands et aux Suisses; Arches, Remiremont, Saint-Dié avaient fait porter d'elles-mêmes leur soumission au duc de Bourgogne; il ne s'était pas produit la moindre guerre de partisans, guerre facile pourtant quand on défend son propre sol; la moitié de la noblesse lorraine avait passé ouvertement à Charles; ni l'autre moitié, ni le peuple n'avaient osé regarder l'ennemi en face. René lui-même resta loin de son pays, pendant presque toute la durée de la guerre. La conquête se fit avec une telle rapidité que la Basse-Union n'eut pas le temps de réunir ses forces. L'empereur envoya, le 23 septembre, une

1. « Et cela faict, il se transporta vers le roi de France pour auoir ayde et secours, et de faict le suivit jusques à Dieppe sur la mer, sollicitant du mieux qu'il lui estoit possible, tellement que finalement il obtint que le roy ordonna à monsieur l'admiral de France de s'en venir avec mondit seigneur, accompagné de bons et grand nombre de gens d'armes, dont il fut bien joyeux, cuidant avoir bien exploité. Mais quand il fut arrivé avec eux au lieu de Bar et qu'il n'entendoit fors que les mener ou besoing luy estoit, mesmement par l'ayde d'autres ses gens d'armes qui estoient au pays, donner sur le siège, lequel ledit duc avait mis pendant son absence devant la dite ville de Nancy. Il luy fut répondu par ledit seigneur admiral qu'il n'avoit point de charge de marcher plus auant, par quoy s'il avoit au dit lieu pour soy retirer qu'il y allast, car il vouloit seul pourveoir de la dite ville de Bar et qu'on y laissast ses gens d'armes en garnison. Or pensez quel regret et desploiesir que le bon seigneur pouvoit avoir soubs umbre d'un secours, avoir mis ses gens d'armes dedans la dite ville de Bar et puis en estre chassé sans espoir d'ayde. » (J. de Lud, *Dial.*, p. 22.)

circulaire pour inviter les princes et les villes à marcher contre Charles qui avait envahi la Lorraine, terre d'empire; mais personne ne bougea, car on savait qu'il continuait les négociations pour le mariage de Maximilien avec Marie [1].

A Épinal une garnison de 700 étrangers [2] donna du cœur aux bourgeois qui tentèrent une vigoureuse sortie et repoussèrent vaillamment les premiers assauts. Le duc dut faire un siège en règle. Il en fut désagréablement surpris, car juste à cette époque Louis XI réclamait avec insistance la livraison de Saint-Pol que Charles essayait de retarder le plus possible, et le sire de Craon faisait mine de vouloir se rapprocher. Mais les bourgeois d'Épinal, vite lassés de la résistance, offrirent de se rendre si on leur accordait la vie sauve et le maintien de leurs privilèges. Le duc accepta, les traita avec toutes sortes d'égards et déjà se mit à les considérer comme de bons et loyaux sujets (19 octobre). Les autres places du sud de la Lorraine, Mirecourt, Bulgnéville, Vaudémont, etc., envoyèrent leur soumission et demandèrent la clémence du vainqueur. Il ne restait plus que Sarrebourg, que les Strasbourgeois s'efforçaient de défendre, parce qu'elle couvrait la route de leur ville, et Nancy, la capitale, où 4000 alliés, gens de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de Schlestadt, de Suisse, etc., tenaient garnison sous les ordres du brave bâtard de Calabre. Le duc vint commencer le siège le 25 octobre, après avoir balayé sans grande difficulté tout ce qui avait essayé la résistance aux environs. Les premières opérations lui montrèrent que Nancy ne se laisserait pas emporter aussi facilement que Briey ou même qu'Épinal. Le bâtard de Calabre se défendit avec autant d'habileté que Hermann de Hesse à Neuss. Que Louis XI fît pour Nancy ce que l'empereur avait fait pour Neuss, qu'il donnât seulement à ses

1. Witte, d'après *Frankfurt's Reichstagscorrespondenz*, II, 1, 365, et Knebel, 304. Et, en effet, le 17 novembre fut signé le traité prévu par la trêve d'Andernach entre Charles et l'empereur; il n'était plus question de la Lorraine. (*Monumenta Habsburgica*, I, 1, 125-130.)

2. Sous les ordres du bâtard de Vaudémont; c'est lui qui répondit fièrement à toutes les sommations. Charles fut un moment assez inquiet en voyant la valeur des assiégés et en songeant à la longue résistance de Beauvais ou de Neuss.

troupes du Barrois l'ordre de se porter en avant et jamais le Téméraire n'eût pris Nancy.

Mais Louis XI ne songeait qu'à Saint-Pol, et Charles, qui craignait beaucoup une diversion de sa part avant la prise de Nancy, se montrait de plus en plus accommodant. Le connétable sentit que ses affaires allaient très mal; aussitôt après la trêve de Soleure, « les plus gens de bien » qu'il avait autour de lui commencèrent à l'abandonner. Il savait que le roi d'Angleterre « avait baillé ses lettres et dit ce qu'il savait de lui » au roi de France; il agita toutes sortes de projets de fuite, tantôt voulant aller en Allemagne acheter une ville sur le Rhin et y tenir jusqu'à ce qu'il fût « appointé de l'un des côtés », tantôt songeant à se retirer dans son château de Ham qu'il avait fait dès longtemps fortifier pour résister à tous les assauts; mais il craignait d'être trahi par ses serviteurs. Il prit enfin le parti de se confier au duc de Bourgogne, son plus ancien ami, qu'il savait foncièrement hostile au roi de France et qu'il croyait chevaleresque[1]. Louis XI fit occuper Saint-Quentin, enlevant ainsi à Saint-Pol la dernière chance qui lui restât d'être sauvé par Charles le Téméraire. Charles, en effet, tenait à la Lorraine, mais il voulait aussi avoir Saint-Quentin, et Louis déclara qu'il ne lui donnerait

1. On croyait, dans les Pays-Bas, d'après la relation d un recueil manuscrit du xv[e] siècle, et des registres d'Ypres, que le connétable se rendit à Mons par l'ordre du roi. Le premier dit : « Au commandement du Roy, monseigneur de Saint-Pol, connétable de France, étoit venu par devers mon dit seigneur le duc; mais il fut détenu prisonnier en la ville de Mons, et depuis livré au Roy ou à ses commis, en la ville de Saint-Quentin. » (Gachard, *Coll. de doc. inéd.*, I, 277.) Les registres d'Ypres portent : « Le roi et le duc convinrent d'un expédient pour se rendre maîtres de la personne du connétable. Le roi proposa à celui-ci d'aller en ambassade vers le duc, qui se trouvait dans ce temps à Luxembourg, pour diverses matières, ce qu'il accepta. Le duc, qui en fut incontinent informé, écrivit qu'on s'assurât de la personne du connétable aussitôt qu'il se trouverait dans quelque ville de sa domination où l'on pût le faire. Le connétable étant arrivé à Mons, les portes de la ville furent étroitement fermées, et il y fut gardé durant un mois, après lequel terme le comte de Chimay et le chancelier Jacques Heyne, secrétaire du duc, le conduisirent, accompagnés d'un grand nombre de gens d'armes, à Péronne, où ils le livrèrent aux commis du roi de France. Le même jour, les portes de Mons restèrent fermées pour qu'aucun des gens d'armes du connétable ne pût aller à son secours. » (Commines-Dupont, I, 393. V. Witte, *Lothr. u. Burg.*, pass. Devillers, *Doc. rel. à l'arrestation de L. de Lux., con. de France.*)

cette place qu'après livraison du connétable. Charles ne céda pas encore; il ordonna simplement au bailli de Mons de veiller à ce que le connétable ne pût sortir de son hôtellerie; toutefois, dit Comines, la garde n'était pas si étroite pour un tel homme, s'il eût eu vouloir de fuir[1]. Puis il le fit transférer à Péronne, tout près de la terre française, malgré une lettre éplorée dans laquelle Saint-Pol lui rappelait leur vieille amitié, les services rendus, et le suppliait de ne pas l'abandonner.

Louis XI, s'il avait une invincible répugnance à entrer en guerre directe avec le Téméraire, n'en avait pas à lui susciter des ennuis. Sachant ce que l'on doit attendre de la fidélité d'un mercenaire, il s'entendit avec René pour faire pratiquer secrètement Campobasso, que les procédés hautains de son maître commençaient à blesser. Il obtint enfin de Charles le Téméraire la promesse que Saint-Pol serait livré le 24 novembre si Nancy n'était pas pris[2]. Engagement qui ne coûtait guère au duc, car avec sa belle armée il se croyait bien sûr d'être maître de Nancy à cette époque, et qui plaisait infiniment à Louis XI, car il savait que Campobasso traînerait le plus possible les affaires du siège[3]. Dans cet odieux marchan-

1. Que dirons-nous icy de Fortune? Cest homme estoit situé aux confins de ces deux princes ennemys, et y mettoit si fortes places en ses mains, quatre cents hommes d'armes bien payez, dont il estoit commissaire, et y mettoit qui il voulait, et les avoit ja menez douze ans passez; il estoit très saige et vaillant chevalier, et qui avoit beaucoup veu. Il avoit cueilly et perceu grant argent contant; et après tout cela, se trouver en ce dangier, destitué de cueur et de tous remèdes. Il serait bien ignorant, celluy qui croyroit qu'il y eust Fortune, ne cas semblable, qui eût sceu garder ung si saige homme à se mettre mal de ces deux princes, à ung coup, qui en leur vie ne s'accordèrent en riens que en cecy : et encore plus fort le roy d'Angleterre, qui avoit espousé sa niepce, et qui merveilleusement aymoit tous les parens de sa femme, et par espécial ceulx de ceste maison de Saint-Pol. (Comines-Dupont, I, 395-396.)

2. Comines-Dupont, I, note 2, p. 397.

3. Et ung cappitaine du dit duc, appelé le comte de Campobache, natif et banni du royaulme de Naples, pour la part Angevine avait déia prins intelligence au duc de Lorraine, prochain parent et héritier présontif de la maison d'Anjou, après la mort du roi René, son ayeul maternel, et promettoit faire durer ce siège, et qu'il se trouveroit des deffaults es choses nécessaires pour la prinse de la ville. Il le povoit bien faire, car il estait pour lors le plus grant de cette armée, et homme très mauvais pour son maistre, comme je diray cy après; mais cecy estoit comme ung apprest des maulx qui depuis advinrent au dict duc de Bourgongne. Je croy que le dict duc s'attendoit avoir prins la ville avant que le jour fust venu de bailler le dist connestable, et puis ne le bailler point... (Comines-Dupont, I, 398. Voir également p. 401 et 402.)

dage où le duc et le roi cherchaient à se tromper réciproquement en livrant, l'un un vieil ami d'enfance, l'autre son allié déclaré, le roi fut le plus rusé et le plus heureux : le 24 novembre, exactement, Hugonnet et Himbercourt remirent Saint-Pol à ses gens, et il était temps, car trois heures plus tard arrivait contre-ordre du duc de Bourgogne. En échange, Louis XI avait signé des lettres dans lesquelles il acceptait la version de Charles touchant la guerre de Lorraine : à savoir que « le duc traversant la Lorraine pour aller faire la guerre au pays de Ferrette, comme c'était son droit, les gens de Nancy avaient attaqué ses troupes; qu'en conséquence, d'après la trêve, Louis XI l'autorisait à attaquer ceux de Nancy ». Louis XI fit commencer aussitôt le procès du connétable, que la peine capitale en place de Grève punit de tous ses crimes (19 décembre 1475). René de Lorraine, se voyant tout à fait abandonné de Louis XI, écrivit au gouverneur de Nancy pour le remercier de ses bons services et l'engager à se rendre[1] (29 novembre). Comme à Épinal, ce fut le gouverneur qui proposa de résister et ce furent les bourgeois qui le forcèrent à accepter la capitulation. Elle était d'ailleurs honorable; Charles, pressé de posséder cette ville qu'il avait tant convoitée, laissa sortir en liberté la garnison et promit aux Nancéiens de maintenir tous leurs privilèges. Il fit, le 30 novembre, son entrée solennelle par la porte de la Craffe avec toute la pompe possible, et déploya pour conquérir le cœur de ses nouveaux sujets des grâces qui ne lui étaient pas habituelles. Il y réussit d'ailleurs assez bien; nous voyons que la plus grande partie de la noblesse lorraine accueillit sans protestation le nouvel ordre de choses. A la fin du mois de décembre, Charles réunit les états de Lorraine dans le palais

1. Les autres alliés de René ne le trahirent pas comme Louis XI, mais il l'abandonnèrent presque entièrement; la diète de la Basse-Union, tenue à Bâle le 30 octobre, n'osa rien décider par elle-même; elle supplia l'empereur de déclarer la guerre d'empire contre le duc de Bourgogne, et elle demanda l'assistance des Suisses. (Colmar Stadtarchiv, AA, *Guerres de Bourgogne.*) La diète suisse tenue à Bâle le 6 novembre, qui reçut les délégués de la Basse-Union, n'accorda aucun secours. D'ailleurs, à ce moment, Berne avait déjà signé avec le Téméraire une suspension d'armes jusqu'au 1er janvier et elle ne cherchait qu'à la faire prolonger. (*Eid. Absch.*, II, 570. Voir plus bas, p. 288 et 289.)

ducal, leur parla comme à ses sujets de Bourgogne, leur promit d'être un bon prince, leur demanda attachement et fidélité, les entretint de ses projets et les informa qu'il avait résolu de faire de Nancy la capitale de ses États[1]. Il voulait l'agrandir et l'embellir; en attendant, il se proposait d'aller le plus tôt possible recouvrer le comté de Ferrette et châtier les Suisses. Ces alléchantes promesses, la grande mine de Charles, gagnèrent ses nouveaux sujets; et ceux qui se souvenaient encore du duc René furent en bien petit nombre. Les portes de l'hôtel restaient ouvertes à tout venant; le prince examinait toutes les requêtes, et s'efforçait de rendre bonne justice. Mais il donna ordre à ses capitaines de s'assembler à Toul dès le mois de janvier, et chacun en fut effrayé. Méditait-il donc d'aller en plein hiver contre les Suisses?

Si à cette époque le duc avait su modérer son ambition et sa colère, il serait probablement resté paisible possesseur de la Lorraine que l'aveugle rancune de Louis XI lui avait livrée, que la mollesse des confédérés lui avait laissé prendre[2]. Les Strasbourgeois seuls étaient intervenus un peu activement dans la lutte et avaient envoyé quelques milliers d'hommes à René; les autres membres de la Basse-Union et les Cantons suisses, plus éloignés, n'avaient fourni que des volontaires; Sigismond s'était complètement abstenu.

1. Voir dans Colombo (*Carteggio gener. Documenti inediti*, L, X, p. 282), le récit que fait l'ambassadeur Panigarola de la cérémonie où Charles reçut l'hommage des nobles lorrains. Somptueusement vêtu, le duc monta sur un trône de brocart, ayant à sa droite le légat et l'ambassadeur de France, à sa gauche le prince de Tarente et l'ambassadeur milanais; et il fit vanter par son chancelier Guillaume de Rochefort, sa puissance, ses alliances, sa magnanimité; René était représenté comme un traître et un parjure (28 décembre 1475).

2. René avait mal défendu sa couronne. Au lieu de se mettre à la tête de ses soldats et d'opposer pied à pied une résistance énergique qui eût donné du cœur et du temps à ses alliés, il quitta le pays dès le début pour aller se faire berner par Louis XI. La noblesse lorraine avait eu une conduite tellement équivoque qu'on la crut gagnée à la cause bourguignonne et qu'une diète tenue à Colmar en février déclara la Lorraine pays ennemi; il fut décidé qu'on tâcherait d'en prendre les villes et d'en piller les châteaux frontières, comme on faisait en Franche-Comté. (Witte, *Lothr. u. Burg.*, 237.)

III. — SUCCÈS DES SUISSES CONTRE LA SAVOIE; CONQUÊTE DU PAYS DE VAUD.

Berne, voyant que chacun des membres de la ligue songeait plus à son intérêt propre et immédiat qu'à la marche générale de la guerre, porta ses efforts vers le sud-ouest où elle trouvait un allié contre la ligue de la Bourgogne, de la Savoie et du Milanais. Le Valais et l'évêque de Sion, qui vivaient en mésintelligence avec la Savoie, se décidèrent, aux diètes de Leuk ou Lœsch (7 septembre 1475) et de Berne un peu plus tard, à s'unir aux Bernois pour une guerre offensive et défensive[1]. La position géographique du Valais, qui commandait les passages des Alpes et qui permettait de prendre à revers le comte de Romont, avait la plus grande importance pour les Confédérés; ils pouvaient par là arrêter les convois de mercenaires italiens et ils étaient sûrs de recevoir, quoi qu'il arrivât, les grains de Lombardie.

Ce brusque changement d'attitude encouragea Berne au point qu'elle déclara officiellement (14 octobre) la guerre au comte Romont[2]; trois jours après elle demandait à ses nouveaux alliés d'envahir le pays de Vaud. Vers le même temps, le comte de Neuchâtel et le comte de Gruyère penchèrent aussi définitivement du côté de Berne, et la défection de Louis XI se trouva en partie compensée.

Les États du comte Romont presque entiers tombèrent au pouvoir des Bernois et des Valaisans pendant que Charles le Téméraire s'emparait de la Lorraine. Cette campagne présenta quelque chose de farouche et d'épique; il y eut des actes de cruauté inouïe, des hommes pendus malgré toutes les lois de la guerre, des enfants massacrés, des prêtres tués dans les églises; mais aussi des actes de bravoure héroïque : les soldats

1. Le texte du traité signé à Leuk entre Berne et le Valais est donné dans Furrer, *Urkunden, welche Bezug haben auf Wallis*, III, p. 247.

2. Gingins. *Épisodes*, 136, et Furrer, *Urkund.*, III, 253. La raison que donnait Berne était celle des levées italiennes opérées par Romont pour le compte du duc de Bourgogne. Berne étant en guerre avec Charles le Téméraire, les alliés et amis de la Bourgogne étaient ses ennemis.

couraient à l'escalade sans attendre les ordres des chefs et emportaient d'assaut les villes comme dans un tourbillon.

Genève et Lausanne furent occupées sans difficulté et rançonnées. Les gens de l'évêque de Genève et de la duchesse de Savoie essayèrent à leur tour de prendre la capitale ennemie, Sion. Guidés par des traîtres à travers les défilés des montagnes, les envahisseurs s'avançaient rapidement et se croyaient déjà maîtres de tout le pays. Une troupe de Valaisans, très braves, mais mal exercés et mal armés, ne put tenir devant eux ; la ville de Sion était sur le point de succomber. Tout à coup les soldats de Berne et de Soleure se montrent sur les hauteurs et se précipitent avec une irrésistible impétuosité. Les Valaisans reprennent courage ; 300 nobles et 1 000 soldats du duc de Savoie sont tués ; les chefs s'enfuient, les hommes se débandent. Les Suisses poussent leur succès ; Martigny, Saint-Maurice, Felsenburg, tout le pays d'Entremont jusqu'au col de Saint-Bernard tombent entre leurs mains ; les châteaux sont rasés ; Jean-Louis, évêque de Genève, est dégoûté de la guerre pour longtemps ; les communications entre Romont et l'Italie sont coupées et la Savoie perd l'envie de lutter sur les champs de bataille contre les Suisses [1]. Tels furent les résultats de la sanglante bataille de la Planta (13 novembre), aussi avantageuse aux Bernois que la prise de Nancy, survenue quelques jours plus tard, le fut à Charles le Téméraire. Il sembla que Blamont et la Planta eussent satisfait les idées belliqueuses des Suisses et épuisé pour un temps leur énergie. L'hiver était venu et ils avaient l'habitude de rentrer dans leurs foyers quand la neige couvrait les montagnes.

IV. — L'EMPEREUR ABANDONNE LA LIGUE. EFFORTS DU LÉGAT POUR FAIRE POSER LES ARMES A TOUS LES COALISÉS.

Avec l'hiver était aussi arrivée une mauvaise nouvelle bien propre à rendre les coalisés circonspects : celle du rapprochement définitif de l'empereur et du duc de Bourgogne.

1. Furrer, *Geschichte von Wallis*, 211-219.

Jusqu'alors, on avait pu douter ; l'arrangement conclu devant Neuss était une simple trêve; même à la demande de la Basse-Union, Frédéric III avait, dans le mois de septembre, invité ses princes à secourir la Lorraine, terre d'empire, injustement attaquée par le duc de Bourgogne; mais ce n'était qu'un moyen de presser sur celui-ci et de l'amener définitivement à fiancer sa fille Marguerite à l'archiduc Maximilien. Frédéric était aussi tenace pour le mariage bourguignon que Louis XI pour la ruine de Saint-Pol ; il poursuivit lui aussi les négociations pendant que le duc était pris par d'autres soins, et il profita lui aussi du grand désir qu'avait Charles d'entrer à Nancy. Le 17 novembre, au camp bourguignon, devant cette ville, sous les auspice du légat Alexandre de Forli, le protonotaire impérial Georges Hesler signa avec l'évêque de Capoue [1] un traité de paix, d'amitié et d'alliance entre l'empereur Frédéric III et le duc Charles de Bourgogne.

La caractéristique de ce traité est, comme pour la trêve de Soleure, plutôt dans ce qu'il ne règle pas que dans ce qu'il règle. Signé, grâce à l'intervention pacifique du légat, aux yeux de qui la réconciliation générale des princes européens était le prélude d'une nouvelle croisade [2], il n'avait nullement pour objet de porter la guerre contre les Turcs, mais de permettre à l'empereur et au duc de poursuivre leurs intérêts très particuliers et très égoïstes. La première clause est une obligation réciproque de défendre celui qui serait attaqué par une puissance étrangère [3]; mais Charles savait que Frédéric

1. L'évêque de Capoue était chargé par le roi de Naples d'une mission pacifique auprès du duc de Bourgogne.

2. Hec et alia uertentes animo ac sperantes multa | magnaque bona ex hac concordia profectura excisis ac deletis funditus omnibus dissidiorum causis se inuicem colligauerunt fermauerunt ac indissolubiliter uniuerunt, fedus concordiam pacem ac unionem pro se suisque heredibus et successoribus pro suis | statibus et dominiis tam presentibus quam futuris concluserunt uniuerunt et firmiter fecerunt perpetuo ac inuiolabiliter obseruaturam. (Chmel, *Mon. Habs.*, p. 127.)

3. Si per quemcunque potentatum cuiusuis status conditionis aut ordinis et facultatis existat serenissimo domino imperatori aut sacro Romani imperio et suis dominiis bella mouerentur et armis inuaderetur, tunc illustrissimus dux Burgundie statim se hostem eorum arma mouentium et bello prouocantium

n'avait pas d'armée, et Frédéric savait que Charles voulait employer la sienne contre les Suisses; du reste l'ennemi que pouvait craindre l'empereur était le roi de Hongrie, et un article spécial le déclarait expressément allié du duc de Bourgogne. La paix s'étendait aux princes et villes d'empire [1], mots très vagues sous lesquels il aurait fallu comprendre aussi le duc de Lorraine, Sigismond, les Cantons suisses, les membres de la Basse-Union, que l'empereur avait appelés lors du siège de Neuss, mais qu'il délaissait maintenant, parce qu'au lieu d'avoir besoin d'eux, c'étaient eux qui avaient besoin de lui [2].

Des articles additionnels contribuaient à détruire la vertu pacificatrice du traité. Il y était stipulé que les alliances particulières de l'empereur avec les rois de Bohême et de Pologne, et du duc avec les rois de Bohême et de Hongrie, subsistaient intactes, ce qui pouvait créer dans l'avenir d'étranges imbroglios si Mathias Corvin cherchait à réaliser ses projets. D'un autre côté, l'empereur promettait d'arranger dans l'intervalle de six mois le différend du duc avec Sigismond au sujet du comté de Ferrette [3]; mais s'il n'y réussissait pas, sa paix avec

omni dilationis causa remota cum effectu declarabit et omni sua facultate totisque uiribus assistentiam auxilium atque tutamen pro Serenissimi domini imperatoris et sacri Romani imperii defensione exhibebit. (Chmel, *id.*, p. 128.)

1. Item si aliquis principum sub imperio existens nollet sub hac | confederacione et pace comprehendi, ille teneatur infra quatuor menses proxime futuros se declarare per proprias patentes litteras domino duci nolle comprehendi, quo termino elapso qui se non declarauerit intelligatur comprehensus. (Chmel, p. 129.)

2. Des dispositions favorables au commerce complétaient ce traité qui devait être porté à l'approbation pontificale, ratifié officiellement par chacune des parties avant la fin de l'année et proclamé dans tout l'empire pour le jour de l'épiphanie. Il ne fut ratifié par Charles le Téméraire que le 31 janvier, alors que la guerre suisse était virtuellement commencée.

3. Propterea serenissimus dominus imperator promittit se infra sex menses | proxime futuros a data presentium incoando cum effectu curaturum, ut illustrissimus dominus dux Burgundie, etc... bene contentus et satisfactus | remanebit de comitatu Ferretti quo se illum titulo et jure pignoris possidentem pretendit indebite spoliatum. Et quod si infra predictum | tempus sex mensium predictus dominus imperator dicti comitatus Ferretti et pertinentiarum differentiam concordare non posset tunc | utraque pars videlicet ipse dominus dux et eius in protenso spolio aduersarii in suis juribus remanebunt et illis uti poterunt ut sibi videbitur | expedire absque eo quod pax predicta et in eius capitulis contenta propterea intelligantur infracta uel quouismodo uiolata sed firma | stabilia et in suo robore permaneant et perseuerent. (Chmel, *Mon. Habs.*, I. I, 131.)

le duc de Bourgogne n'en subsisterait pas moins et Charles aurait à régler l'affaire lui-même.

Ainsi donc l'empereur abandonnait honteusement tous ses alliés et ses vassaux, permettait au duc de prendre la Lorraine, de détruire les Suisses, d'attaquer la Basse-Union, pour recouvrer le landgraviat. Quant à Charles le Téméraire, il semble qu'il avait un peu rabattu de ses prétentions depuis l'entrevue de Trèves, et depuis l'affaire de Cologne, car le traité de Nancy ne contient pas un mot relatif à la dignité royale. Mais en fait l'empereur l'autorisait à constituer son royaume, puisqu'il lui livrait la Lorraine et les pays rhénans supérieurs; au lieu de chercher des agrandissements vers le nord, Charles en chercha désormais vers le sud où il n'avait plus l'Allemagne pour ennemie.

Il n'est pas question dans ce traité du mariage entre Maximilien et Marie de Bourgogne; mais Frédéric III, loin de renoncer à son projet favori, se croyait au contraire sur le point de le réaliser. Il avait peu de confiance dans les résultats directs de la guerre, et il cherchait plutôt son avantage dans les embarras que la guerre pouvait créer à ses voisins; déjà celle de Lorraine avait fléchi l'orgueil de Charles et l'avait fait renoncer aux prétentions qu'il élevait à Trèves; Frédéric III pensa que le duc se trouverait bientôt, en bataillant soit contre le roi de France, soit contre la Suisse, soit contre les princes d'Italie, dans une situation où il aurait besoin de son appui moral et où il accepterait sans condition [1] Maximilien pour gendre. Ainsi dans cet étrange traité de Nancy où sont répétés si souvent les mots de paix, d'amitié et de bien général, le légat cherche la guerre contre les Turcs, Charles le Téméraire la guerre contre les Suisses, et l'empereur l'agrandissement de sa maison. Ce dernier seul devait atteindre son but; tout comme Louis XI à Soleure, en ayant l'air de se réconcilier avec le Téméraire, il le lançait dans des expéditions nouvelles qui devaient le mettre à sa merci : Soleure et Nancy

1. Les entretiens particuliers des envoyés impériaux avec Charles laissèrent voir que celui-ci signerait bientôt la promesse qu'on lui demandait.

étaient des traités malhonnêtes, combinés de part et d'autre avec des arrière-pensées, et qui cachaient des pièges où l'un au moins des contractants se fit prendre.

Comme conséquence de la paix de Nancy, un armistice de trois mois fut signé entre Charles et Sigismond [1]. Il semblait que les deux ligues se disloquaient de tous côtés. Au milieu de cette période si troublée, les réconciliations de 1475 furent un coup de théâtre aussi imprévu que la confédération de Constance en 1474; elles parurent changer la situation à l'avantage de Charles le Téméraire non moins complètement que le traité de Constance l'avait changée à son détriment : il se retrouvait tout à coup victorieux et menaçant en face d'ennemis désemparés et diminués de moitié. Tous les traités de paix successifs de cette année 1475 fertile en surprises — à Düsseldorf en juin, à Picquigny en août, à Soleure en septembre, à Nancy en novemhre — conclus entre les principales puissances du temps et les ennemis les plus acharnés : Angleterre, France, Bourgogne, Allemagne, ont paru si extraordinaires aux contemporains, qu'ils les ont attribués à l'influence du légat du pape. Envoyé par Sixte IV pour prêcher la paix dès le mois de février, Alexandre de Forli joua en effet un rôle très actif dans le rapprochement de Charles le Téméraire avec l'empereur Frédéric III; les progrès des Turcs en Orient justifiaient son intervention : en juin 1475 les Turcs équipèrent une grande flotte, prirent Kaffa en Crimée, colonie génoise, et y commirent toutes sortes d'atrocités. Toutefois l'action du légat ne fut pas aussi considérable qu'on l'a cru parfois, et les princes qui signèrent des trêves ou des traités de paix avaient leurs raisons personnelles, infiniment plus puissantes que le péril turc. Il ne réussit pas, en tout cas, à lancer Charles le Téméraire vers l'Orient, et il a dû être tout à fait aveugle ou un peu complice pour ne pas apercevoir le

1. Voir Zellweger, *Appenz. Urk.*, II, n° 477, et Segesser, *Beziehungen*, p. 67. L'empereur envoya aussi aux villes de la Basse-Union une molle défense de recommencer la guerre. Il était si peu tenu par sa parole et ses promesses, qu'après avoir invité les Suisses à marcher contre Charles le Téméraire, il proposa à celui-ci de l'aider à les combattre. C'est du moins ce que Charles affirmait à l'ambassadeur milanais. (Gingins, *Dép.*, II, 215.)

véritable but du duc de Bourgogne. Son influence, qui paraissait conciliatrice, s'exerçait, en réalité, toute à l'avantage de Charles le Téméraire, toute au détriment des membres de la ligue de Constance, puisque c'était contre ceux-ci que Charles allait diriger ses armes après avoir échoué contre le roi de France et contre l'empereur d'Allemagne.

V. — NÉGOCIATIONS INFRUCTUEUSES DES SUISSES AVEC CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Aussi, Charles le Téméraire se prêtait hypocritement à des tentatives de conciliation qui favorisaient ses desseins; il eût voulu voir la coalition désagrégée et ses ennemis endormis par de feintes promesses de paix, afin d'en avoir plus facilement raison. Il essaya également, par l'intermédiaire du margrave de Neuchâtel-Hochberg, d'isoler et de diviser les Cantons suisses. Sur l'ordre de Charles, le margrave proposa aux Bernois, dès le mois de septembre, de nommer de part et d'autre des commissaires qui travailleraient au rétablissement d'une paix durable[1]. C'était un moyen de les empêcher de secourir le duc de Lorraine. Mais l'inquiétude régnait tout le long du Rhin où l'on connaissait les projets de vengeance et d'agrandissement du Téméraire, et l'on reçut ses ouvertures avec défiance. Vers le même temps, Berne, fortifiée de l'alliance du Valais, déclara officiellement la guerre à Romont et fit la conquête du pays de Vaud. Le margrave inclina alors tout à fait en faveur des Suisses[2]. Puis, la campagne terminée, il renouvela ses offres de médiation à Berne et à Neuchâtel[3]. Le moment eût été favorable si Charles

1. Gingins, *Dépêches*, I, 246, 249. La duchesse de Savoie offrit aussi sa médiation en septembre. (*Eid. Absch.*, II, 559.)

2. Il leur envoya même sur les projets du duc de Bourgogne contre eux, des renseignements très précis qui eussent pu leur être fort utiles s'ils y avaient cru. (*Eid. Absch.*, II, 574.)

3. Une diète se tint à Neuchâtel à la fin de novembre, où l'on agita toutes ces questions. Les dispositions y étaient très pacifiques. (*Eid. Absch.*, II, 572.)

avait réellement voulu la paix. Les Suisses rentraient chez eux, riches de butin, mais fatigués de la guerre et inquiets de l'avenir.

La Lorraine entière conquise en six semaines par Charles le Téméraire, les États de Bourgogne portés jusqu'à la frontière suisse, l'abandon de Louis XI, peut-être aussi quelques-unes de ces oscillations d'opinion comme il s'en produit souvent dans les gouvernements de partis et de majorités, redonnèrent pour un temps des forces au parti bourguignon dans les Cantons [1] et l'on alla jusqu'à envoyer des ambassadeurs à Charles pour lui proposer la paix [2]. C'est le moment où la ligue fut le plus bas; chacun s'abandonnait; elle parut bien près de se dissoudre. Sigismond ne demandait qu'à faire comme Louis XI. L'intérêt du Téméraire était d'accepter la paix; il aurait gardé la Lorraine, recouvré ses places du Jura, refait son armée, pendant que la ligue finissait misérablement par les fautes de Louis XI; au bout de peu d'années il se serait trouvé en mesure de dicter ses conditions soit à chacun des confédérés isolés, soit même à tous réunis; la Lorraine acceptait sa domination; elle était bien plus facile à absorber que le landgraviat, moins belliqueuse; elle n'avait pas l'irritante question de Mulhouse, le voisinage de Bâle et des Suisses; et en tout cas l'expérience déjà faite devait apprendre à Charles comment on conserve une province conquise. Mais Charles le Téméraire, enivré de ses faciles victoires de Lorraine et de ses récents succès diplomatiques, montra beaucoup

1. Le syndic de Biasco écrit au duc de Milan le 21 novembre que les Suisses sont rentrés dans leurs foyers; ceux qui étaient autrefois partisans de la guerre contre la Bourgogne ont peur, en voyant que Charles a signé la paix avec l'empereur d'Allemagne et le roi de France, et qu'ils sont seuls en face de la triple alliance de la Bourgogne, du Milanais et de la Savoie. Ils manquent d'argent pour continuer la guerre, les vivres sont devenus très chers; le duc de Milan leur porterait un rude coup s'il défendait l'exportation des blés chez eux. Néanmoins les Suisses font de grandes réjouissances en souvenir de leurs victoires. (Gingins, *Dép.*, I, 255.)

2. Le margrave de Neuchâtel se chargea de faire la démarche auprès de Charles. On ne sait pas exactement s'il fut accompagné des ambassadeurs suisses. Le margrave proposa d'abord une trêve de trois mois; Charles ne l'accepta pas et son refus rompit les négociations. Il est certain que Berne même était décidée à signer une trêve. (Voir *Abschiede*, II, p. 570.) La diète de Zürich, 26 décembre, montra les mêmes dispositions. (*Id.*, p. 576.)

de hauteur [1]; il laissa trop voir son intention de continuer la guerre; mal renseigné sur l'état des esprits à Berne, il prit pour de la faiblesse ce qui n'était qu'une lassitude d'un moment, et il maintint sa prétention de reconquérir le landgraviat. Berne, au contraire, fidèle à ses alliances, refusa d'abandonner le landgraviat, et l'on n'arriva qu'à signer une suspension d'armes provisoire, valable pour le mois de décembre; on rédigea aussi un projet d'armistice du 1er janvier au 1er avril; ce projet devait être communiqué aux parties intéressées, qui auraient à l'approuver ou à le rejeter [2].

Et ce fut tout. Au bout de quinze jours de repos à Nancy, Charles, saisi par la nostalgie de la guerre, commença à faire de grands préparatifs pour aller châtier les bouviers suisses, en attendant que l'empereur, suivant leurs conventions, lui donnât l'Alsace ou lui rendît la liberté de la reprendre [3]. Il déploya une activité fébrile pour réorganiser et compléter son armée; à peine prenait-il le temps de manger une fois dans les vingt-quatre heures [4]. Il se disait importuné des sollicita-

1. Le 23 nov. 1475, Charles le Téméraire écrivit à Romont : Per la novelle che habiamo havuto tanto de l'intrapresa che li Alamani se Sforzano fare in el ñro payse de Borgogna quanto del rescontro che la gente de ñra amantissi et honorevole dama et cosina la duchessa de Savoya hanno recevuto, alincontro de Valisani : Nuy siamo deliberato de in ñra persona andare in ñro dicto payse de Borgogna per a laude de dio et de Monre S. Georgio, mettere a rasone le dicte Alamani et Valisani che fano et se sforzano de fare guerra al dicto payse. Pero volemo che incontinente et cum tutta extrema diligentia vuy faciti cridare et publicare per tutto in ñro dicto payse de Borgogna che lois et masconis sont a costume de fare cridare simili publicatione che tutti ñri fideli vassali, feudatari et refeudatarij et altri che son tenuti a servire se mettono prestamente su larme cum talle diligentia che a ñra venuta in quello ñro dicto payse de Borgogna nuy li possiamo trovare parechiati, per mettere insieme, con ñra armata. Sotto pena de non solamente confisquare in ver nuy loro beni; ma anchora perdere la testa. Camp de Nancy, 23 novembre 1475. (Colombo, *Docum. ined.*, LIX, *Carteggio gener.*)

2. Gingins, *Dép.*, I, 261. Archives de Bâle, *Stadtarch.*, AG, 5.

3. Cette question autant que celle du comté de Romont, empêchait les négociations d'être sincères. Ni Charles le Téméraire ni Berne ne pouvaient céder là-dessus; le landgraviat et le pays de Vaud avaient été la cause de la prise d'armes générale; ils devaient sûrement rallumer la guerre, même si Charles n'avait pas eu de grands projets au sud-est et si Louis n'avait pas été là pour entretenir les hostilités.

4. On ne savait pas exactement de quel côté il porterait tout d'abord ses forces. Berne croyait que ce serait contre elle, et l'Alsace craignait pour elle-même. Toutes les villes alsaciennes firent de grands préparatifs de défense,

tions continuelles que lui adressaient le comte de Romont et la duchesse de Savoie, mais il y trouvait une raison de plus pour marcher contre les Suisses. Sa confiance était grande, car il comptait emmener 2 300 lances et 2 000 archers d'ordonnance, soit 25 000 hommes environ sans compter les milices de la Savoie [1].

Strasbourg surtout. Il semble que ce fut le désir de ne pas froisser l'empereur et de respecter l'armistice conclu avec Sigismond qui détourna Charles du landgraviat et le jeta d'abord sur la Suisse.

1. Lettre de Panigarola écrite de Nancy. (Gingins, *Dép.*, I, 262.)

QUATRIÈME PARTIE

RUINE DE LA MAISON DE BOURGOGNE

CHAPITRE I

LA GUERRE SUISSE

I. — PRÉPARATIFS DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE CONTRE LES SUISSES.

La Lorraine n'était qu'un point dans les vastes projets de Charles le Téméraire. Depuis que le mirage de l'Italie lui était apparu [1], il brûlait de partir pour ce pays qu'il croyait facile à conquérir; il était maintenant en bons termes avec l'empereur, et pour éloigner tout sujet de brouille, il laissa même dormir la question du landgraviat; possesseur de la Lorraine, il pouvait se regarder comme l'héritier de ses ducs et faire valoir les prétentions de la maison d'Anjou au delà des Alpes; la Savoie où on l'appelait lui offrait une excellente base d'opérations pour une expédition militaire. Avant de commencer cette grande entreprise, il résolut d'assurer sa frontière de l'est et de mettre à la raison les Suisses, qu'il méprisait à cause de leur gouvernement républicain, qu'il haïssait depuis la mort de Hagenbach, depuis les défaites infligées au comte de

1. Et avoit de grans fantaisies en sa teste sur le faict de ceste duché de Milan où il s'attendoit avoir des intelligences. (Comines-Dup., II, p. 5.)

Blamont et au comte de Romont; il ne pensait pas que des « paysans » pussent tenir un instant contre ses troupes, qu'il commanderait lui-même. « Ils ne savent pas ce que c'est que la guerre, disait-il, nous allons le leur montrer », et il repoussa dédaigneusement les nouvelles offres de paix du comte de Neuchâtel. Les conseillers de la cour de Bourgogne, effrayés à l'idée d'une campagne d'hiver dans les montagnes, exhortèrent le duc à la prudence; les états de Flandre ne voulurent pas accorder de subsides extraordinaires; le roi de France sentant le danger de laisser écraser les Suisses après le duc de Lorraine, envoya demander à Charles le Téméraire une entrevue à Auxerre. Mais Charles ne s'obstina que davantage à partir sans délai.

Louis XI, qui voyait la guerre éclater malgré lui, chercha du moins à s'en préserver, tout en prenant ses précautions pour la soutenir le mieux possible s'il venait à s'y trouver entraîné : l'entrevue d'Auxerre n'ayant pu avoir lieu, il parvint à mettre en présence à Noyon ses conseillers avec ceux du duc et il montra des exigences très modérées; il resserra ses alliances avec le roi de Portugal et le duc de Bretagne, offrant même à ce dernier le titre de lieutenant général du royaume; il surveilla de près la conduite de ses officiers pour surprendre dès l'origine toute tentative de trahison et il donna quelques-unes de ces rapides et terribles leçons dont il avait le secret[1]. Ayant appris que le roi René était en pourparlers très sérieux avec Charles le Téméraire pour le faire son héritier, il réclama la Provence, abandonnant volontiers Naples, la Sicile et Jérusalem. Il rassembla beaucoup de troupes dans le Lyonnais[2] afin de bien séparer la Bourgogne de la Provence et peut-être aussi dans le but d'empêcher le duc de pousser trop loin ses succès s'il battait les Suisses. Pour lui, il annonça qu'il voulait faire un pèlerinage à Notre-Dame du Puy et il vint se placer en observation à Lyon, où il pouvait avoir facilement des nouvelles de la guerre[3].

1. *Lettres de Louis XI*, VI, p. 38-44.
2. 9 à 10 000 hommes environ. (Gingins, *Dép.* à la date du 23 février 1476.)
3. Comines-Dupont, II, p. 11.

Il laissa échapper des paroles de menaces contre les princes italiens alliés à ses ennemis; le duc de Milan, en le voyant ainsi se rapprocher, fut pris d'une inquiétude assez sérieuse pour recommander à ses ambassadeurs la plus grande circonspection. Louis avait aussi fait déposer à Lyon, dès le mois de décembre, 21 000 francs que Jost de Silinen devait ensuite porter à Berne; il offrit de nouveau à Philippe de Bresse d'enlever la régence à la duchesse de Savoie, en sorte que sans prendre ouvertement part à la guerre, il rendait courage aux ennemis du duc de Bourgogne et intimidait ses alliés. Il essaya, mais sans succès, d'une diversion qui eût retardé Charles le Téméraire tout en servant sa propre politique : mécontent du Saint-Siège pour les affaires de France, il annonça dans une ordonnance de janvier 1476 son intention de convoquer un concile à Lyon pour la réforme de l'Église; il avait quelque espoir d'obtenir l'assentiment de l'empereur ainsi que celui du duc de Bourgogne, et de faire déposer le pape Sixte IV; mais les esprits n'étaient guère alors aux querelles religieuses; d'un autre côté le roi de Hongrie, craignant que cette entente des grands États occidentaux ne lui portât préjudice, s'employa à brouiller Charles le Téméraire avec Frédéric III [1] et fit échouer les projets de Louis XI. Celui-ci prit alors le parti de la ville d'Avignon en conflit avec le légat Charles de Bourbon; il fit entrer des troupes dans la vieille cité des papes, qui est en quelque sorte la clef de la Provence.

De même que les gens de Brisac s'étaient défaits sans aide de Hagenbach, que René de Lorraine avait été presque seul pour résister au Téméraire, de même les Suisses ne reçurent guère d'appui de leurs alliés, et aucune diversion ne fut tentée sur les frontières des vastes États bourguignons. Louis XI donnait de l'argent et des exhortations; mais rien de plus [2].

1. Fraknoi, *Mathias Corvinus*, 179. Droysen, *Geschichte der deutschen Politik*, II, 301. Pastor, *Geschichte der Päpste*, II, 488.

2. Louis XI fit écrire aux Suisses par Jost de Silinen pour les engager à avoir confiance en lui : il ne les abandonnerait certainement pas, disait-il, et il les priait d'envoyer des députés à Lyon pour y traiter avec son chargé de pouvoirs, le président Garcias Faure de Toulouse, d'affaires qui exigeaient le secret. (Lütolf, *Jost von Silinen*, 167.) Les Suisses n'envoyèrent pas l'ambassade et

Sigismond n'intervenait jamais que pour profiter de ce qu'avaient fait les autres. Les villes d'Alsace furent comme d'habitude plus fidèles au pacte[1], mais il leur fallait aussi se mettre en défense, car elles ne savaient pas si le duc commencerait la série de ses vengeances par l'Alsace ou par la Suisse; et même dans ce dernier cas Bâle pouvait se demander s'il ne passerait pas Montbéliard; les plus belliqueuses d'entre elles, comme Strasbourg, ne purent envoyer en Suisse que quelques centaines d'excellents soldats. Au reste la marche de Charles le Téméraire se fit avec une rapidité foudroyante et tout à fait en dehors des usages de l'époque. Elle pouvait surprendre et terrifier l'ennemi. Mais les Suisses étaient prêts. Leur campagne du pays de Vaud n'avait pas été tellement décisive que des révoltes partielles ne les tinssent en haleine et ne les obligeassent à rester l'arme au pied. Ainsi le 13 janvier, G. de la Sarra, gentilhomme vaudois, avait détruit une garnison de Confédérés à Yverdon.

Berne, que sa position géographique exposait aux premiers coups d'un ennemi venant de l'ouest, et qui s'était attiré par son initiative hardie dans les campagnes précédentes toute la colère du duc, s'apprêta à faire face au péril avec courage; elle avait une triple ligne de défense : la Sarine et l'Aar, les lacs de Neuchâtel et de Bienne, enfin le Jura. Elle jugea cette dernière trop éloignée et abandonna les postes conquis, Jougne, les Clées, Orbe, etc., mais elle maintint des garnisons à Grandson, qui commandait la route de Neuchâtel à Payerne, et à Morat. Elle ne comptait pas que la guerre dût commencer sérieusement avant le printemps, car les cols du Jura, élevés en moyenne de 1 000 à 1 200 mètres, reçoivent souvent pendant les tempêtes de mars d'énormes quantités de neige qui y rendent la circulation très dangereuse[2]. Elle ignora jusqu'au der-

s'excusèrent sur l'arrivée soudaine du duc de Bourgogne (23 février). (Voir *Eid. Absch.*, II, p. 580.)

1. *K. und B. Chronik et Strassburgerchronik*, citées par la *Revue Alsacienne*, *op. cit.*

2. Ce n'est guère qu'à la fin de janvier que Berne connut la véritable marche du duc. (D. Schilling, édit. Tobler, I, p. 355. Berne, *Teutsch Missiv.*, C, 703. *Id.*, *Ratsmanual*, 18, 256.)

nier moment sur quel point se ferait l'attaque : si le duc venait par Montbéliard, il déboucherait aux environs du lac de Bienne et les coups décisifs se porteraient tout de suite; s'il venait par le sud après avoir pris la Savoie septentrionale pour base de ses opérations ou s'il passait au col de Jougne pour rallier les troupes du comte de Romont, il mettrait un peu plus de temps, mais il aurait une armée plus nombreuse, reposée, encouragée par l'hospitalité de ses alliés. La dernière supposition était la plus vraisemblable.

Charles le Téméraire quitta Nancy le 11 janvier en lançant une proclamation comme il faisait souvent au moment de partir en campagne; il annonçait qu'il voulait rétablir le duc de Savoie, le comte de Romont, les princes de la maison de Chalon et d'autres seigneurs savoisiens et bourguignons dans la possession des terres qui leur avaient été enlevées par les Suisses, lesquels d'ailleurs avaient provoqué sa colère en ravageant ses provinces de Bourgogne. La noblesse romande l'attendait comme un libérateur[1]; il envoya 400 lances réparties en deux groupes qui devaient se rendre à grandes journées en Savoie, renforcer les garnisons et garder les passages du Jura. Le duc menait avec lui 10 000 ou 11 000 combattants « pour ne pas être pris au dépourvu par les Suisses ». Il ne pensait nullement que ceux-ci oseraient se porter contre lui, tant il était mal renseigné soit sur leur nombre, soit sur leurs habitudes militaires[2]. Il comptait même si peu avoir affaire, au début de la campagne, avec le gros de leurs forces, que c'est seulement dans le courant de janvier qu'il manda à son frère le grand bâtard d'aller en Bourgogne[3] et d'y rassembler toutes les milices féodales et urbaines du pays; on fit publier que sous peine de mort tous ceux qui devaient le service militaire ou

1. Gingins, *Épisodes*, 213.

2. Il voulait, disait-il aux ambassadeurs milanais, épouvanter les Suisses dans une campagne d'hiver et nettoyer d'ennemis tous les abords du Jura; il irait ensuite dans le pays de Vaud et dans la Savoie, préparer à loisir ses opérations soit contre Berne, soit contre le roi de France; il devait rencontrer la duchesse de Savoie à Lausanne, le 4 mars, et s'entendre avec elle sur toutes les mesures à prendre. Ni Romont, détaché en avant-garde, ni Campobasso qui avait un pèlerinage à faire en Bretagne ne l'accompagnaient.

3. Ging., *Dép.*, Neufchâteau, 16 janvier, I, p. 265.

qui étaient en état de porter les armes eussent à se tenir prêts [1]. Au moment du départ, il harangua ses capitaines, les exhorta à faire leur devoir, et leur dit qu'il fallait absolument battre les Suisses dès les premières rencontres, parce qu'au plus petit échec qu'on leur ferait subir, ils seraient découragés et perdus.

Il arriva le 22 janvier à Besançon, où il resta quelque temps pour compléter son armée, régler tous les préparatifs, prendre les pièces de canon et les munitions préparées dans cette ville; ensuite, s'élevant peu à peu sur les plateaux encore glacés, il vint camper à la Rivière, au pied même du Jura, d'où il pouvait en deux jours atteindre le col de Jougne.

Le comte de Romont déployait pendant ce temps une activité extraordinaire. Après avoir repris sans peine possession de quelques-uns de ses châteaux dans le courant de janvier, il était retourné en Bourgogne chercher trois ou quatre milliers d'hommes d'armes disponibles; il les réunit à ceux du sire de Belmont, capitaine général de la duchesse de Savoie, à 4 000 Piémontais et à quelques bandes de Lombards que Galéas avait laissé passer, et, en deux ou trois semaines, il réoccupa tout le pays de Vaud, depuis le lac de Genève jusqu'aux portes de Fribourg. Ses communications étaient assurées avec la Bourgogne par les cols de la Faucille et de Saint-Cergues. La duchesse de Savoie, se croyant garantie par l'armée du duc de Bourgogne, sortit tout à coup de la réserve où elle s'était tenue jusque-là; malgré les représentations d'une partie de ses conseillers, elle se disposa à jeter complètement ses États dans la lutte. Elle donna l'ordre de rassembler, à Lausanne, 6 000 hommes de troupes savoyardes, pour marcher avec celles du duc de Bourgogne. Elle quitta sa résidence de Montcalier en Piémont le 23 février [2], passa le mont Cenis malgré l'hiver, vint à Chambéry, puis à Genève, attendant que le duc lui donnât des nouvelles précises de sa

1. Il avait donné une commission semblable au comte de Romont le 23 novembre précédent; mais Romont n'avait pas l'autorité nécessaire pour faire une grande levée de troupes en Bourgogne. (Voir livre III, chap. III, p. 289.)

2. Louis XI exprima son mécontentement sur la venue de la duchesse de Savoie à Genève et à Lausanne. (Colombo, *Docum. ined.*, LXIV, p. 287.)

marche, pour se faire transporter par bateau à Lausanne. Son beau-frère de Milan n'ayant pu l'empêcher de partir, la fit suivre par un de ses meilleurs ambassadeurs, Appiano. Il écrivit à Venise qu'il était nettement opposé à ce voyage, comme d'ailleurs à ce que la Savoie prît parti contre les Suisses. « Il connaît, dit-il, les forces des Suisses et l'obstination du duc; il prévoit que la lutte sera chaude; il aimerait mieux qu'elle eût une autre base que la Savoie et le comté de Vaud. En cas d'insuccès ces pays seront au milieu de la conflagration et, en cas de succès, le gouvernement de l'état tombera en d'autres mains[1]. Aussi a-t-il refusé de prêter à la duchesse soit des troupes, soit de l'argent pour le voyage; il se contente de la faire accompagner de deux envoyés milanais qui auront une mission d'observation. »

II. — BATAILLE DE GRANDSON.

Berne croyait toujours que l'invasion viendrait du sud, et les opérations du comte Romont la confirmaient dans cette pensée. Elle se demandait, en voyant tomber successivement Aubonne, Morges, Lausanne, dès le commencement de février, si le duc de Bourgogne n'allait pas tourner le Jura pour rejoindre son lieutenant. Mais elle était sans nouvelles certaines et ne savait de quel côté porter le gros de ses forces. Il se trouvait encore des membres du conseil pour demander qu'on défendît tout le pays de Vaud, alors que les gens de Fribourg pouvaient déjà voir les flammes des villages incendiés par les ennemis.

1. « Perche epso Duca per havere l'animo grande, se apiraria cum li dicti Thodeschi, unde lo stato de Savoya viene restare in mezo de lo incendio et turbine; et pensando Madama stabilirse aut crescere in reputatione poteria facilimenta intervenire che lei haveria et titulo et altri commandaria et regeria el stato suo et li seriano cum qualche modo impedite le mane de la administratione consueta. » (Gingins, I, 273.) La Seigneurie de Venise répondit qu'elle n'attachait pas grande importance au voyage de la duchesse, bien que l'esprit remuant et l'ambition de Madame parussent peu compatibles avec la tranquillité de ses États. (*Id.*, 279.) Venise redoutait également le duc de Bourgogne et le roi de France, et ne voulait avoir ni l'un ni l'autre pour voisin. (*Id.*)

Les Cantons intérieurs, plus loin de la guerre et plus près de la neige, encore engourdis dans l'hiver des Alpes, continuaient à se reposer de leurs fatigues passées; ils ne croyaient pas qu'une expédition militaire fût possible au mois de février; ils se laissaient volontiers persuader que les Bernois, n'ayant pas demandé leur avis pour commencer la guerre l'année précédente, pouvaient attendre un peu leurs secours. A la diète de Lucerne du 9 février on était encore sans nouvelles certaines. Les députés bernois déclarèrent que « le duc était en Savoie; qu'il allait probablement joindre à ses forces celles de la régente et marcher contre les Cantons; ils prièrent leurs compatriotes de se préparer pour marcher au premier appel ». Des envoyés de Louis XI apportèrent de l'argent et demandèrent que des ambassadeurs suisses vinssent conférer avec le roi à Lyon. Tout cela n'indiquait pas un danger imminent. Les représentants des différents Cantons s'ajournèrent au 19, pour aller prendre des instructions plus précises auprès de leurs commettants[1].

De mauvaises nouvelles du pays de Vaud arrivèrent subitement à Berne : les progrès de l'armée bourguignonne étaient signalés de tous côtés; aucun château, aucune ville ne l'arrêtait. Berne écrivit en hâte, le 10 février, à tous les autres Cantons pour leur demander des secours; elle annonçait l'intention de réunir ses troupes à celles de Soleure et de Fribourg, ses alliées immédiates, et de se porter, en attendant le reste de l'armée, au-devant de l'envahisseur. Nouvelle lettre plus pressante à Lucerne le lendemain : on croyait le duc à Lausanne, il n'y avait plus un moment à perdre; le 13 on annonçait que Payerne était assiégée; le 14, l'appel devenait un cri d'angoisse : « Du fond de nos cœurs nous vous prions, vous supplions de venir sans retard avec toutes vos forces pour nous défendre, car nous sommes à la frontière, nous sommes le rempart qui protège vos vies, vos biens, votre honneur, vos femmes et vos enfants, vos villes, vos pays et tout votre peuple; nous vous serons éternellement reconnaissants du

1. *Eid. Absch.*, II, p. 578.

secours que vous nous donnerez dans cette présente nécessité[1]. »

Mais la machine compliquée d'une république fédérative ne pouvait se mettre en mouvement tout d'un coup. A Berne l'on apprit ce jour même que l'on s'était trompé, que le comte de Romont était seul dans le pays de Vaud, et que Charles le Téméraire franchissait le Jura plus à l'ouest, au col de Jougne. Cela donnait un peu de répit.

Charles, en effet, s'avançait à la tête de sa belle armée de 25 000 hommes environ, dont les trois quarts étaient des mercenaires : picards, wallons, anglais, italiens, lombards; il avait la plus formidable artillerie qu'il eût pu rassembler et traînait toutes ses richesses pour les étaler aux yeux des ambassadeurs qui allaient venir le complimenter. Il ne croyait toujours à aucune résistance. Parti de la Rivière le 6 février, il traversa le Jura sans difficulté, coucha le 8 à Jougne, au milieu des passes, et fit rapidement descendre des troupes en bas de la vallée. Il ne lui fallut qu'une semaine pour mener à bien cette opération fort difficile et qui eût pu devenir extrêmement périlleuse s'il y avait eu quelques milliers d'ennemis dans les gorges du Noirmont ou du mont Suchet.

Après l'occupation de Jougne, le duc comptait « rassembler toutes ses forces dans un camp en rase campagne, selon sa coutume en pays ennemi, ensuite poursuivre son entreprise et la pousser aussi loin qu'il trouverait quelques succès à remporter[2]. » Il ne savait encore rien des intentions ni des mouvements des Suisses.

1. Berne, *Teutsch. Missiv.*, C, 740-742. Le premier appel est du 2 février; d'autres suivirent le 10, le 12, le 13, le 14, le 20, le 22, le 25. Voir aussi *Eid. Absch.*, II, 579, et le *Geschichtsfreund*, XXIII, 66-72, et XV, p. 183.

Strange to say, this torrent of supplication failed to set the mass in motion, or even to meet vith any corresponding outflow of comfort and assurance. We cannot suppose that the other cantons entertained a deliberate thought of leaving Berne to its fate. But it was natural that when extraordinary exertions were demanded, they should recolled, not only the original needlessness of the war, the arts by which it had been started, and the evils which it had engendered, but also how their own remonstrances against the openly agressive character which Berne had persisted in giving to it had been, slighted and contemned. (F. Kirk, *History of Charles the Bold*, III, p. 268.)

2. Panigarola, Jougne, 10 février, *Dép.*, I, 274.

Le 13 février, il apprit que les Bernois voulaient brûler[1] tous les villages environnants, et qu'un héraut d'armes français était passé allant à Fribourg; il en conclut que le roi de France aiderait en secret les Suisses, dans la crainte que le duc n'eût envie de s'agrandir à leurs dépens[2].

Une période de temps favorable lui avait permis de traverser la montagne, mais il fut pris à Orbe par une effroyable bourrasque de neige, qui dura plusieurs jours. Il refusa néanmoins d'attendre qu'elle fût passée et il leva son camp dès le 19 avec une hâte fébrile d'atteindre enfin quelques Suisses, en rase campagne ou dans une place fortifiée, et de les charger avec toute la fureur dont il était animé contre eux.

Son fidèle Romont ayant chassé les ennemis de tout le pays jusqu'à Payerne, la voie la plus sûre et aussi la plus courte sur Berne était de pousser droit vers l'est pour le rejoindre. Mais on risquait par là de ne pouvoir se battre avant plusieurs jours, peut-être plusieurs semaines, et le duc ne voulait pas attendre si longtemps. Informé qu'une garnison de 400 hommes gardait la petite ville de Grandson, il fit tout à coup un crochet vers le nord et parut devant cette place le 20 février. Deux jours plus tôt, son avant-garde avait perdu beaucoup de monde en essayant d'y entrer par un coup de main. Il fit donner un assaut général le 21, détruisit une partie des murailles et réussit à enfermer la garnison dans le château[3]. Aussitôt son artillerie ouvrit un feu meurtrier, mais les capitaines bernois de la garnison, Hans Wyler et Brandolph de Stein, résistèrent vaillamment à toutes les attaques.

Le duc en était tout surpris; le mauvais temps éparpillait ses troupes italiennes qui cherchaient un peu de bien-être dans les villages avoisinants et qui ne revenaient que sous les menaces de supplices. Il fut plus surpris encore en apprenant,

1. Le 11 février, Berne envoya l'ordre de brûler le pays et de porter le blé à Grandson; elle renouvela ce commandement le 13 d'une manière plus pressante. Elle croyait alors que le duc de Bourgogne était à la tête de 40 000 ou même de 60 000 hommes. (Schilling-Tobler, I, p. 354.)

2. Panigarola, Jougne, 10 février, *Dép.*, I, 274.

3. Rapport des Bernois aux Confédérés. (*Teutsch Miss.*, C, 755.)

le 23, que les Suisses se rassemblaient en assez grand nombre et manifestaient l'intention de venir l'attaquer jusque dans son camp. Il pensait, au contraire, qu'à l'approche de sa grande armée ils auraient envoyé faire quelques ouvertures de paix ou de trêve, qu'il eût sans doute accueillies à cause de la rigueur de la saison[1].

La nouvelle qui semblait si extraordinaire au duc était vraie; non seulement les Suisses n'imploraient pas la paix, mais ils marchaient à l'ennemi pour le combattre hors de leurs frontières[2]. Son arrivée subite, à un tel moment de l'année, avait causé quelque désarroi, mais les discussions qui précèdent tout acte important dans les pays libres et que le Téméraire prit pour l'affolement de la peur, firent bientôt place à l'énergique résolution de défendre jusqu'au bout le sol natal.

La diète du 19 février décida[3] que chaque Canton rassemblerait ses troupes pour le 23, et qu'une nouvelle diète, convoquée à Lucerne, arrêterait définitivement les mesures à prendre. Berne envoya prier Louis XI de remplir sa promesse, rappela aux villes allemandes de Souabe que cette campagne du duc, comme celle de Neuss, était un attentat contre un des membres du Saint-Empire romain, que si elle réussissait Charles s'en prendrait à d'autres parties de l'empire, et que son véritable but était la conquête de la couronne impériale même. Mais l'Allemagne était désormais rassurée pour son propre compte; elle ne chercha pas à rendre aux Suisses la diversion qu'ils avaient faite en sa faveur lors de la campagne d'Héricourt. « Des réponses arrivèrent de différents

1. Gingins, *Dép.*, I, 287.

2. Berne avait commencé ses préparatifs le 31 janvier et, dès le 16 février, elle pouvait mettre en marche la plus grande partie de ses troupes. Les détails d'organisation, d'armement et d'approvisionnement, furent réglés avec soin, toutes les mesures furent prises pour défendre la ville elle-même en cas d'attaque et il paraît bien que s'il n'avait pas été arrêté à Grandson, Charles le Téméraire se serait brisé devant Berne. (Voir Schilling-Tobl., t. I, 356.)

3. Iegklich ort soll mit macht mit ir Panner vfziehen vff fritag nechst, wie dz angesechen ist, es werd. dann wider künt. Vnd ob dz abkünt wird, sollen die von Luzern gewalt haben, fürer tag zu setzen sich zu vnderreden, wieman sich halten wil mit eim zusatz oder sust. (*Eid. Absch.*, II, 580.)

côtés : loin de promettre le secours demandé, elles ne contenaient pas un mot de sympathie ou de bonne volonté [1]. »

Louis XI payait ce qu'il devait [2] et donnait des encouragements; il travaillait à unir les Cantons; il avait une bonne armée dans le Lyonnais dont personne ne savait au juste ce qu'il voulait faire, mais qui empêchait les troupes savoyardes d'entrer en campagne, et qui inquiétait assez le duc pour le pousser à des résolutions extrêmes avant d'être tout à fait prêt; le roi se contenta de cette démonstration; c'était quelque chose; et, strictement interprété, son traité ne l'obligeait qu'à fournir des subsides; mais après toutes ses promesses verbales, les Suisses n'étaient-ils pas en droit d'attendre davantage?

Le château de Grandson, malgré la force de ses murailles et l'énergie de ses défenseurs, ne pouvait résister longtemps à toute l'armée bourguignonne et aux grosses pièces qui le battaient avec fureur. On essaya de le ravitailler par eau, mais sans aucun succès; la périlleuse situation de ces braves gens causait à leurs parents de Berne les plus vives inquiétudes; Brandolph de Stein, l'un de leurs chefs, fut pris dans un combat où son ardeur l'avait emporté trop loin; cette perte démoralisa les assiégés; plusieurs d'entre eux ne pensèrent plus qu'à sauver leur vie et entrèrent en pourpalers avec les soldats allemands de l'armée de Charles, qui leur firent bon accueil, leur vantèrent la magnificence et la générosité du duc, leur donnèrent les plus mauvaises nouvelles des Cantons; enfin, le matin du 28, Hans Wyler signa la capitulation. On a prétendu que Charles avait promis la vie sauve à toute la

1. F. Kirk, *History of Charles the Bold*, III, 275, d'après les réponses conservées au *Teutsch Missiven Buch*, C, 728 et suiv. Voir aussi Schilling-Tobler, p. 358 et suiv. Cela prouve d'une façon catégorique qu'il ne faut pas parler de « guerre nationale allemande depuis la mer du Nord jusqu'aux sommets des Alpes » contre Charles le Téméraire. A Neuss, c'est elle-même que l'Allemagne défendait, et bien mollement, en appelant à l'aide de tous les côtés; après Neuss, elle laissa les Suisses et même les villes alsaciennes à leur propre destinée; le margrave de Brandebourg ne craignant plus rien pour lui n'avait pas de raison d'hostilité contre Charles, et quant à l'empereur, il était devenu son allié pour le plus grand intérêt de la famille de Habsbourg.

2. *Eid. Absch.*, II, p. 577.

garnison : mais les ambassadeurs milanais, bien informés, ne parlent pas de cette condition [1].

Charles le Téméraire se donna le triste plaisir de voir défiler ces vaincus, qui tous appartenaient à la race abhorrée des Bernois; ils étaient 412; ils avaient arrêté pendant dix jours la grande armée bourguignonne, et le duc résolut de leur faire expier ce forfait. Ils durent passer tous devant sa tente, baissant la tête; puis Charles donna l'ordre de les faire pendre. Par un raffinement de cruauté, deux d'entre eux furent réservés pour aider à cette sinistre besogne; les prisonniers étaient attachés par les pieds et les mains, puis pendus aux arbres voisins; si une branche venait à casser, les vainqueurs enfonçaient leurs piques dans ces corps sans défense; si quelques-uns étaient près de l'eau, on les y jetait et on les frappait jusqu'à ce qu'ils disparussent. L'horrible besogne dura quatre heures. Charles n'eut pas un moment de générosité ou de repentir. Il comptait, comme à Briey, terrifier les Suisses pour avoir plus facilement leur soumission à l'avenir [2]. Il ne fit qu'exaspérer leur colère et décupler leurs forces.

Déjà ils étaient à Neuchâtel au nombre d'une quinzaine de mille sous les ordres de leurs meilleurs généraux : Nicolas de Scharnachthal, Jean de Hallwyl, Göldli de Zurich et l'avoyer lucernois Hassfurter; l'hiver durait encore, la neige couvrait la campagne. Les Suisses s'approchèrent rapidement de l'armée bourguignonne, décidés à présenter la bataille; mais comme la route de Neuchâtel à Grandson passe au bord du lac et que la plaine est assez étroite, ils n'y engagèrent que le premier corps de leur armée; le second devait tourner les

3. D'après Gingins, *Episodes*, 218, la garnison dut se rendre à discrétion; mais l'auteur admet que des officiers allemands de l'armée de Charles lui promirent la vie sauve. Cette assertion est mal autorisée par la *Chronique des Chanoines de Neuchâtel*, qui a été reconnue apocryphe. Panigarola, qui était au camp (Orbes, 29 février), dit que la garnison avait demandé la vie sauve, mais que le duc exigea qu'elle se rendît sans condition, qu'il la fît pendre immédiatement, qu'il menaça du même sort tous les Suisses qui tomberaient entre ses mains et que le spectacle de tous ces corps se balançant aux arbres était horrible. (*Dép.*, I, 300. Voir aussi Schilling-Tobler, I, p. 368 et suiv.)

2. *Dépêches des ambassadeurs milanais*, I, 301.

Bourguignons par les hauteurs et descendre sur le flanc des ennemis.

Le duc n'était pas moins désireux de combattre; quand il apprit que les Suisses se rassemblaient aux environs de Neuchâtel et que leur nombre grossissait sans cesse il se réjouit fort d'une bataille prochaine où il espérait vaincre facilement[1]. Il ne songea pas à attendre l'arrivée de Romont; il ne chercha à s'éclairer ni sur la position, ni sur les mouvements des Suisses; il ne bougea pas pour choisir un champ de bataille uni, plus favorable à son armée, qui comptait beaucoup de cavaliers et une forte artillerie. Le jour de la bataille, il ne laissa pas à l'artillerie le temps d'ouvrir des brèches dans les rangs ennemis. Dès le début de l'action il commanda la charge. Alors les montagnards armés de leurs longues piques et étroitement serrés les uns contre les autres reprirent tout leur avantage dans cette vallée où l'armée bourguignonne ne pouvait se déployer. La vue du second corps descendant à grands pas la colline, porte le désordre dans les rangs bourguignons; les Calabrais lâchent pied, disparaissent; bientôt les trompes d'Uri et de Unterwalden, résonnant effroyablement dans les échos de la montagne et annonçant l'arrivée de nouveaux Confédérés, changent la peur en panique et la retraite en déroute; le duc de Bourgogne lui-même est entraîné jusqu'à Jougne. Les Suisses continuent d'avancer, et, apercevant tout à coup les corps de leurs compatriotes pendus aux arbres, ils massacrent, pendent et noient tout ce qu'ils trouvent (3 mars).

Ainsi la grande armée bourguignonne était dispersée et vaincue. Charles le Téméraire, qui s'était attribué le nom d'invincible[2] sans avoir jamais livré de bataille importante, venait,

1. Les ambassadeurs milanais, moins confiants, font remarquer que « bellorum eventus dubii sunt ». (*Dep.*, I, 306.)

Les Suisses n'avaient que 800 chevaux, de Bâle et d'Alsace; toute leur force consistait en gens de pied, armés simplement d'une longue pique, couverts d'un corselet et d'une salade. Ils formaient des phalanges serrées, groupées autour de leurs bannières, extrêmement braves et difficiles à entamer. (Gingins, *Dép.*, I, 371.)

2. Le duc accepta cette défaite comme le résultat d'une surprise; il dit à tout le monde et essaya de se persuader à lui-même qu'elle n'avait au-

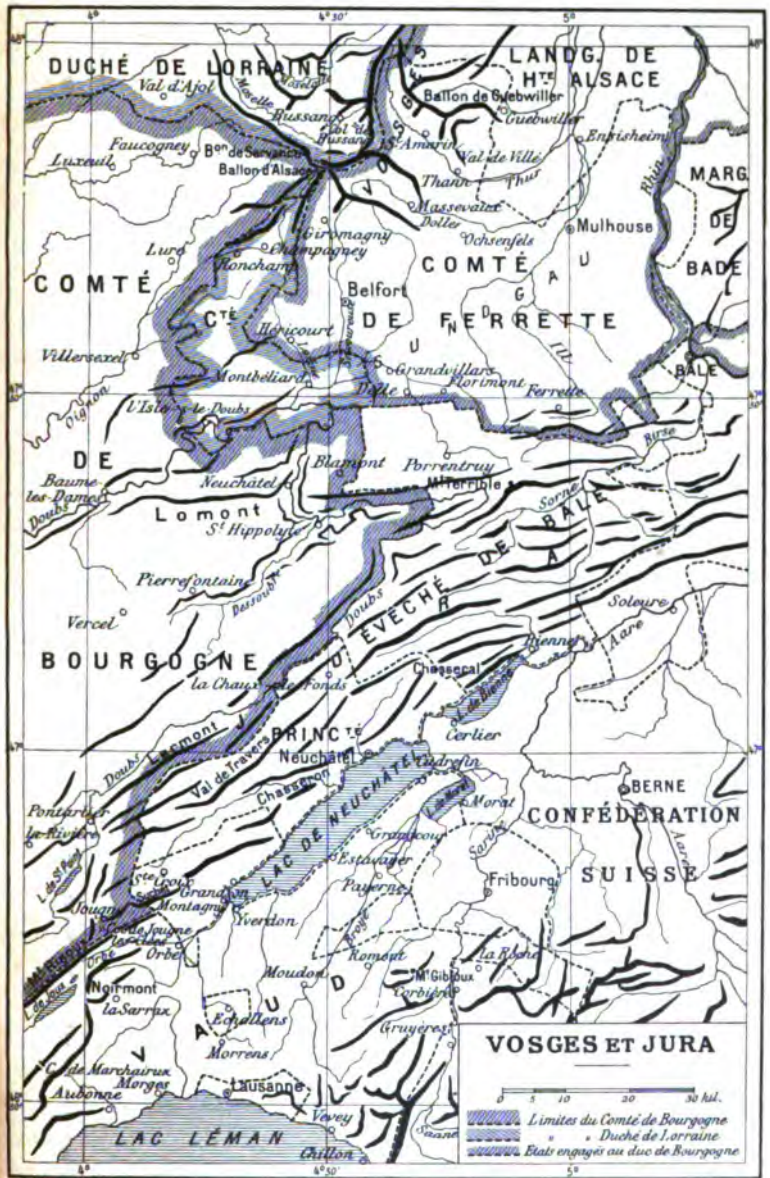

J. Besson Del.t

pour la première fois, de subir un échec décisif. Pas très sanglant néanmoins, car la déroute avait été trop rapide pour que les Suisses, qui n'avaient pas de cavalerie, pussent tuer beaucoup de monde. Mais les Bourguignons étaient démoralisés et ils laissaient aux vainqueurs un immense butin. Les drapeaux, les tentes, les somptueuses étoffes, les vases d'or et d'argent, toutes les richesses accumulées par les ducs de Bourgogne furent pillées, partagées, jetées au vent; et ce qui était plus grave, la formidable artillerie du duc, la poudre et les chevaux tombèrent entre les mains des ennemis.

Il eût fallu bien des années pour réparer toutes ces pertes, car les États de Charles, épuisés, ne pouvaient fournir l'argent nécessaire à l'équipement d'une autre armée. Mais le vaincu, encore ivre de colère, et ne voulant pas admettre que ces paysans étaient d'excellents soldats, ne songea qu'à rassembler au plus vite de nouvelles troupes et à recommencer coûte que coûte une guerre prématurée.

Si les Suisses avaient poursuivi leur succès de Grandson, rien ne les eût empêchés d'arriver au lac de Genève en quelques jours et de donner la main aux Valaisans. Ceux-ci avaient en effet recommencé la guerre dans le mois de février, et occupé les passes qui conduisaient en Italie; 3000 Savoyards essayèrent de les en déloger, pénétrèrent dans l'Entremont et s'avancèrent en ravageant tout sur leur chemin jusqu'à Martigny; mais cette place les arrêta; leurs adversaires reprirent bientôt l'avantage et purent conserver tous les points stratégiques importants.

Les troupes bourguignonnes s'étaient dispersées de tous côtés, les unes au delà du Jura, les autres dans le pays de

cune importance, qu'en quinze jours toutes ses pertes seraient réparées. Petite déroute, en effet, au point de vue matériel, très grave au point de vue moral. Mais le duc, dans son orgueil inintelligent, n'en tira aucune conclusion sur la valeur des troupes suisses, ni sur leur tactique. Il craignait seulement que le roi de France ne profitât de sa déroute. « Ma quel Re di Franza non se ingagliardisca di questa rotta et li faza qualche tracta o novita corno e suo costume », et à cause de cela il voulait reprendre l'offensive le plus tôt possible. « Inrabiando che questi villani Sviceri per la vilta de li soi abiano questo honore, et sminuiscano la reputatione de Soa Ex^ta ». Il ne souffrira pas que des paysans suisses aient honneur par la lâcheté des siens et amoindrissent sa réputation. (*Dép.*, I, 317.)

Vaud et jusqu'en Italie. Les chefs bernois voulaient continuer la campagne et ils se portèrent sur la ville de Romont; mais les chefs des autres Cantons, qui faisaient une guerre de défense et non une guerre d'agrandissement, préférèrent s'en tenir là, quitte à revenir en plus grand nombre si Charles recommençait l'attaque. Ils allèrent dans leurs foyers porter leur butin, célébrer leur victoire, recevoir les acclamations de leurs concitoyens et se livrer aux travaux des champs qui exigeaient leur présence jusqu'à l'été. Grâce à eux, le duc de Bourgogne ne fut pas inquiété, et il put commettre impunément la faute de rester à Orbe presque sans armée, passant ses journées à expédier des ordres [1], à rappeler les fuyards, risquant, par son incompréhensible entêtement, de tomber entre les mains des Bernois ou d'être réduit à une fuite honteuse s'ils étaient venus l'attaquer [2].

III. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE FAIT APPEL A SES ALLIÉS DE SAVOIE ET DE MILAN.

Tout à la fièvre de ses préparatifs il ne vit pas qu'une foule de gens l'abandonnaient sans scrupule après sa défaite, et il mit en ses alliés des espérances qui ne pouvaient pas se réaliser. Il s'adressa d'abord à la Savoie et à Milan; avant

1. L'ambassadeur napolitain Palomaro ne comprenait pas qu'un grand prince restât dans une position aussi dangereuse, écrasé par le poids d'une immense correspondance, accablé par les détails de recrutement et d'organisation, ne pensant qu'à la vengeance, quand le roi de France et le duc de Lorraine pouvaient lui porter des coups funestes dans ses États sans défense, quand les Bernois et les Valaisans pouvaient dévaster la Savoie, son alliée; Palomaro commença à douter du bon sens de Charles et à craindre sérieusement pour la sécurité du prince de Tarente. (Gingins, *Dép.*, I, 363.)

2. Louis XI écrivit aux Bernois, le 24 mars, une lettre quelque peu embrouillée, leur donnant à entendre qu'il s'était avancé avec son armée sur les frontières de la Savoie pour empêcher que le duc de Bourgogne ne prît la haute main dans le gouvernement de ce pays, et il les invita une fois de plus à envoyer des délégués auprès de lui, à Lyon.

A la fin du mois, les Suisses abandonnèrent le siège de Romont, mais ils ne firent aucune proposition de paix au duc de Bourgogne; ils sentaient aussi bien que lui que la guerre devait se continuer. (Lettres de Panigarola, à la date du 3 mars.)

Grandson il avait félicité la duchesse Yolande de braver l'hiver en traversant les Alpes couvertes de neige, et l'avait assurée qu'il ne manquerait pas au rendez-vous de Lausanne; quelques jours plus tard, le 7 mars, il lui fit porter une lettre très digne pour l'informer du malheur qui venait de lui arriver, et pour l'assurer qu'il allait bien vite réparer cet échec : il lui envoya encore de bonnes nouvelles le 8, le 11 mars, répétant qu'il s'agissait d'une affaire sans importance, où son armée avait à peine combattu, que rien n'était changé dans ses projets et qu'il ferait de Lausanne son centre de ravitaillement et sa base d'opérations[1] pour la grande campagne d'été. La duchesse le crut sans peine, car elle avait une haute opinion de sa puissance militaire, et elle désirait ardemment qu'il battît les Suisses; elle fit partir deux de ses principaux conseillers chargés de prendre les ordres du duc. Toutes les troupes qu'elle avait levées se trouvaient alors à Genève : 3 000 cavaliers et 3 000 hommes de pied, assez pauvrement équipés, assez mal disciplinés, battant les rues de la ville; ni Genève, ni la duchesse n'étaient habitués à voir tant de soldats réunis. Yolande prit en ses forces une confiance superbe et hâta ses préparatifs de départ pour Lausanne.

L'évêque Jean-Louis, son beau-frère, pourtant si belliqueux autrefois, ne partageait pas ses illusions; la venue des terribles milices bernoises à l'automne précédent l'avait rendu sage, et il resta sur une expectative plus conforme à son expérience qu'à son caractère.

Les ambassadeurs du duc de Milan, partis du camp après la bataille de Grandson, ne croyaient plus guère à la ruine des Suisses, et, en passant, ils donnèrent crûment à la duchesse le conseil de ne pas lier partie avec un prince que la fortune abandonnait. En cela ils n'étaient que l'écho fidèle des sentiments de leur maître. A lui aussi, Charles avait annoncé la surprise de Grandson (5 mars) et demandé des renforts; il l'avait prié de garder les passages les plus importants de la frontière de Savoie afin d'empêcher le roi de France ou les

1. Gingins, *Dép.*, I, 340, et *Episodes*, 230.

Suisses d'intercepter les communications avec l'Italie : « Ces passages, disait-il, doivent être défendus à tout prix, et si le duc de Milan craint de se compromettre vis-à-vis du roi de France, qu'il les fasse occuper par des troupes bourguignonnes »[1]. Galéas se garda bien de mettre un seul soldat en mouvement; il répondit simplement à Charles le Téméraire que l'alliance conclue entre eux subsisterait toujours, et que la mort même ne serait pas capable de la rompre[2].

En réalité le duc de Milan n'était pas fâché que Charles le Téméraire eût été battu, car il ne présageait rien de bon de la venue à sa frontière d'un prince si ambitieux. Une lettre qu'il écrivit le 15 mars à son ambassadeur à Rome, l'évêque de Parme, montre quel est, à cet égard, son véritable sentiment : « L'échec de Grandson, dit-il, changera la tournure des affaires, et délivrera l'Italie sinon du soupçon au moins de la crainte des entreprises qu'on pouvait attendre de ceux qui peut-être lui voulaient du mal. Il convient toutefois de demeurer sur ses gardes, à cause des retours de fortune qui, d'un moment à l'autre, peuvent se produire »[3].

D'une autre lettre, envoyée cinq jours plus tard, le 20 mars, il résulte que le duc de Milan, trop prudent pour dire toute sa pensée, a éprouvé un certain contentement de la défaite de Grandson. Les protestations d'attachement envers Charles le Téméraire n'étaient donc qu'une ruse diplomatique pour lui permettre d'attendre une épreuve plus décisive[4] et pour se maintenir dans les bonnes grâces d'un prince qui, maintenant, tout à fait réconcilié avec l'empereur, pouvait aider à la transformation du duché de Milan en royaume. Mais Galéas

1. Gingins, *Dép.*, I, 327.

2. « Concludendo infine una dignissima oratione in grandissima laude de sua signoria, che questa lianza et intelligentia facta fra le Vostre Sign. Vostra Excellentia la teneva eterna : et che la morte propria non li dovesse poter rompere, etc. ». (*Id.*, 346.) Mais Charles fut fort désappointé de ne recevoir aucune aide effective.

3. Gingins, *Dép.*, I, 359.

4. Selon son habitude, Galéas continuait à flatter tout les partis, et il tenait surtout à se ménager les bonnes grâces des vainqueurs. Il offrit son aide secrète aux Cantons pour occuper une partie de la Savoie; on lui répondit qu'on avait assez de troupes pour faire la guerre, mais qu'on accepterait volontiers de l'argent. (*Eid. Absch.*, II, 588.)

portait principalement son attention sur la Provence. Charles paraissant hors de jeu, il n'avait plus pour concurrent sérieux à la succession que Louis XI, et contre ce joueur incomparable, il ne pouvait prendre trop de précautions. La Savoie ne préoccupait guère moins Galéas; laisserait-il Charles s'y installer tout à fait? laisserait-il Louis XI y établir son influence? A Genève, à Montcalier, à Turin, les ambassadeurs milanais observaient, discutaient, conseillaient. Louis XI, aussitôt après Grandson, avait envoyé ses gens à Turin, porteurs d'amicales paroles; ils dirent au conseil du 20 mars que le roi continuerait comme par le passé à se montrer bon frère et à être le protecteur de la duchesse sa sœur. Non pas qu'il ignorât son alliance avec la Bourgogne [1], mais il voulait lui faciliter le retour à la France, isoler complètement Charles le Téméraire, pour que les Suisses eussent moins de peine à le battre ensuite. Ces démarches du roi étaient encore prématurées, la duchesse croyant n'avoir pas besoin de lui; mais elles ouvraient la voie à des négociations futures, et beaucoup de nobles savoyards surent gré à Louis XI de ses dispositions bienveillantes [2].

Depuis que les deux grands rivaux s'étaient rapprochés des Alpes, tous les princes d'Italie les observaient avec inquiétude. Autant que le duc de Milan, le roi de Naples cherchait à éloigner Louis XI de la Provence et à s'y établir lui-même; des envoyés vinrent de sa part, le 15 mars, demander conseil à Charles au sujet d'un mariage projeté entre son troisième fils

1. Madame de Savoye, qui tant de long temps avoit esté estimée estre contre le Roy son frère, envoya ung messagier secret après le seigneur de Montangis, lequel s'adressa à moy pour le renouveller : et allégua ses raisons pourquoy elle s'estoit séparée du Roy son frère, et disoit les doubtes qu'elle avoit du Roy. Toutesfois elle estoit très saige et vraye seur du Roy nostre maistre, et ne joingnit point franchement à se séparer dudict duc ne de son amytié et sembloit que voulsist temporiser et commencer à reprendre quelque chose avec le Roy. De l'adventure que feit ledict duc continuoit à renvoyer messaiges que le Roy lui fust plus gracieulx. Le Roy lui feit faire par moy toutes bonnes responces, et tendoit qu'elle vint devers luy, et lui fust renvoyé son homme. (Comines-Dup., II, p. 18.)

2. Voir dans Colombo (*Yol., duch. d. Sav.*, 143) les tentatives de Louis XI pour séparer Yolande de Charles; tour à tour menaçant, caressant, il lui rappelle le sort que le duc de Bourgogne à fait subir au duc de Gueldre, à l'évêque de Liège, au duc de Lorraine.

et la fille de Yolande de Savoie [1]; on ferait en sorte que la Provence passât au roi Ferdinand, qui la donnerait en dot au jeune prince. Il voulait, ajoutait-il, empêcher la Provence de tomber entre les mains du roi de France qui la convoitait, et il désirait se rapprocher de plus en plus du duc de Bourgogne pour seconder ses vues et l'aider dans ses entreprises. Charles répondit que le mariage lui plaisait fort, mais qu'à l'égard de la Provence, il réfléchirait [2].

On voit qu'il comptait toujours en finir rapidement avec les Suisses et reprendre ses projets d'agrandissement au midi. Il n'y avait plus que Yolande de Savoie pour en douter; elle était toute suprise de l'attitude nouvelle du duc de Milan, qu'elle devinait au langage de ses ambassadeurs, et elle faisait tous ses efforts pour compenser par l'alliance napolitaine ce que la cause bourguignonne était en train de perdre de ce côté. Malheureusement elle se heurtait à l'obstacle créé par la compétition de Charles et de Ferdinand au sujet de la Provence. D'autres difficultés surgirent encore en ce moment : le prince de Tarente avait été un des premiers à fuir sur le champ de bataille de Grandson; ses gens arrivèrent jusqu'à Genève, où ils furent honteusement pillés; le prince, dont les chevaux furent retrouvés dans les écuries mêmes du prélat, en conserva un vif ressentiment.

IV. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE ÉTABLIT A LAUSANNE SON QUARTIER GÉNÉRAL.

Charles se décida vers la fin de mars à quitter Orbe, et il vint à Lausanne, en rassemblant sur son passage les débris de l'armée. Il écrivit à la duchesse de Savoie, sur un ton moitié plaisant, moitié tragique, qu'il ne voulait pas se faire

1. Le mariage n'eut pas lieu, mais Frédéric, prince de Tarente, épousa, en 1478, Anne, la fille aînée de Yolande.

2. L'ambassadeur napolitain dut penser que Charles voulait la Provence pour lui-même; il en résulta entre le roi de Naples et le duc de Bourgogne une mésintelligence que Louis XI devait utiliser bientôt. (*Dép.*, p. 360.)

raser la barbe avant d'avoir vengé son honneur sur les Suisses. Ceux-ci ayant attaqué Romont, il résolut de marcher contre eux et invita ses capitaines à se tenir prêts pour le 30 mars. Ses forces montaient à 2 000 lances et 6 000 archers[1]; il comptait que l'évêque de Genève lui enverrait 3 000 hommes. Il commanda des armes à Milan et à Genève, des piques surtout, aussi longues que les piques suisses dont il avait remarqué les terribles effets à Grandson; mais il ne pouvait en quelques mois donner à ses troupes la solidité des troupes ennemies. Il se livrait à un labeur acharné; les chroniqueurs suisses le représentent vers cette époque avec le visage défait et la mine farouche. Panigarola, qui l'approchait tous les jours, ne note pas en lui un changement aussi profond; il déclare toutefois que la robuste constitution de Charles fut affaiblie par les soucis et l'excès de travail.

Les armes commandées n'arrivant pas, il dut remettre à plus tard l'offensive qu'il méditait, et il se contenta de faire pousser quelques reconnaissances dans la direction de Romont, que son seigneur, Jacques de Savoie, défendait énergiquement. Il voulait ravitailler cette place, mais les Italiens de son armée avaient une si mauvaise réputation de gens indisciplinés et pillards que les habitants de Romont refusèrent de les laisser entrer dans leurs murs.

Cependant la concentration des troupes que Charles opérait à Lausanne était fort laborieuse. Si le lieu choisi présentait l'avantage de ne pas fouler les pays du duc et de faciliter l'arrivée des renforts savoyards ou italiens, il avait cet inconvénient que les ordres pour la Flandre et la Bourgogne se transmettaient mal, avec des retards infinis; Charles n'était pas obéi à Lausanne comme à Luxembourg ou à Dijon : il avait perdu un peu de son autorité depuis sa défaite; obligé de faire appel à tous les traînards et officiers de fortune qui se présentaient, il recrutait des soldats indisciplinés qui passaient plus de temps à la maraude qu'à l'exercice; enfin, et

1. C'était le chiffre qu'il indiquait lui-même à Panigarola, mais nous croyons son évaluation exagérée, car bien des fuyards n'avaient pas encore regagné le camp.

c'était le plus grand mal, il n'avait pas assez d'argent pour les payer. La solde était toujours en retard de plusieurs mois, en sorte que les mercenaires vivaient sur le pays d'alentour; des collisions fréquentes s'élevaient entre les éléments hétérogènes de cette bizarre armée — anglais, lombards, picards, wallons, allemands —; les chefs fermaient les yeux sur bien des fautes par crainte de désertions ou de révoltes.

Le printemps était fort humide, comme il l'est généralement dans le Jura et dans les Alpes. On n'avait pour abris que de mauvais baraquements en planches, élevés à la hâte, mal joints, laissant passer la pluie, et la mortalité rappelait les tristes mois de Neuss. Charles, trop exigeant, trop autoritaire pour laisser de l'initiative à ses capitaines, voulait tout voir, tout organiser, tout commander lui-même. Debout avant le jour, couché le dernier, refusant de prendre aucun repos ailleurs que sous la tente, il surmena son corps et ses nerfs, comme il surmenait son armée, ses États, ses alliés; il perdit peu à peu ses forces, tomba dans un état de maigreur extrême, fut pris d'accès de fièvre que la froide humidité des nuits passées sous la tente aggrava bientôt. Il se raidit contre le mal, avec autant d'opiniâtreté que contre la défaite; mais son inflexible volonté dut enfin céder. Il lui fallut consentir à quitter sa tente pour un logement plus sain, à prendre du repos, à manger les mets ordonnés par les médecins. Cette maladie dura plus de trois semaines; trois semaines d'angoisse mortelle pendant lesquelles il sentait bien que ses ennemis se fortifiaient tandis que ses troupes se désorganisaient; du milieu d'avril au 5 mai il ne put rien faire; le 8 mai « il digérait encore fort mal » et il avait la jambe enflée; cependant il voulut passer une revue le lendemain, brûlant de retourner à de nouveaux combats.

V. — TRIOMPHE DU ROI DE FRANCE.

Jamais en revanche son adversaire Louis XI n'avait eu plus de contentement intérieur. Il commençait à recueillir le

fruit de ses laborieuses négociations et de ses libéralités d'argent. Comines, qui n'emploie pas volontiers les grands mots, déclare que le monde changea après la bataille de Grandson.

Et certes la chose qui dut être la plus douce au roi fut l'arrivée du propre messager de Charles le Téméraire, le seigneur de Contay, « avec humbles et gracieuses paroles, qui était contre sa coutume et contre sa nature ». « Il priait le Roi lui vouloir loyalement tenir la trêve, et s'excusait de n'avoir été à la vue que se devait faire auprès d'Auxerre, et assurait de se trouver de bref là ou ailleurs, au bon plaisir du Roi. Le Roy lui fit très bonne chère, l'assurant de ce qu'il demandait, car encore ne lui semblait pas temps de faire le contraire; et connaissant bien le Roi la loyauté des sujets du dit duc, et tout serait secours, et voulait voir la fin de cette aventure sans donner occasion à nulle des deux parties de s'accorder. Mais quelque bonne chère que le Roi fît au dit seigneur de Contay, si ouit il maintes moqueries par la ville, car les chansons se disaient publiquement à la louange des vainqueurs et à la folie du vaincu[1] ».

Galéas de Milan revint à Louis XI et, voulant adoucir la mauvaise humeur que le roi avait contre lui depuis le traité de Montcalier, il lui proposa[2] d'attaquer en commun la Savoie

1. Comines-Dup., II, p. 13 (mois d'avril).

2. On a pu hésiter longtemps sur le point de savoir si l'offre première d'attaquer la Savoie venait de Louis XI ou de Galéas, car le témoignage de Comines pouvait paraître suspect; mais une pièce officielle publiée par M. Colombo établit la parfaite véracité du chroniqueur français.

Lorsqu'il connut la défaite de Grandson, Galéas envoya en toute célérité Giovanni Bianco (l'homme obscur de Comines) auprès du roi pour préparer la venue de l'ambassadeur.

Noi volemo che con omne celerita te trasferischi a lione in habito conforme a quella patria : Et te consegni primo da lionetto de Rossi (governatore del Banco di Medici) notificando lo effecto de la venuta tua et dicendoli che subito te voglia introdurre da la M^ta^ del Re de Franza al quale cum secretissimo et cauto modo per opera del dicto lionetto introducto et pestato gli sporgerai le lettere n̄re : Et sotto la credenza de quelle volemo gli faci le debite et affectuose recomandatione in nome n̄ro : Et de inde dirgli : che licet havemo facta questa intelligentia con el duca de Borgogna la quale non fo mai ad altro effecto cha per le cose de Alamagna, como hai copiosamente inteso, noy non se siamo pero mai muttati de proposito et volere de verso la M^ta^ sua...

Et accioche effectualmente cognosca la sincerita et optima cordiale affec-

ou la Bourgogne; il offrait même cent mille ducats comptant et demandait seulement que le roi s'engageât à ne pas s'allier avec Charles le Téméraire; mais Louis XI se méfiait des ruses de l'Italien; il répondit à son envoyé : « Dites à votre maître que je ne veux point de son argent et que j'en lève, une fois l'an, trois fois plus que lui, et de la paix et de la guerre j'en ferai à mon vouloir; mais s'il se repent d'avoir laissé mon alliance pour avoir pris celle du duc de Bourgogne, je suis content de retourner comme nous étions. »

L'ambassadeur remercia le roi très humblement[1] et insista pour que, la question d'argent étant écartée, on acceptât cependant l'alliance de son maître. Le duc de Milan essayait dans le même temps de tromper la duchesse de Savoie; il cherchait l'appui de Charles le Téméraire pour obtenir l'investiture impériale, et celui du roi de Naples pour s'opposer aux plans de Louis XI contre Avignon et la Provence[2]. Louis, connaissant bien son ambition, ne voulait pour le moment que le détacher du Téméraire, mais il n'avait aucune envie de seconder ses vues sur la Savoie.

Vers cette époque, le vieux roi de Sicile revint complètement à Louis XI qui en fut tout heureux, car s'il avait réussi à l'empêcher d'entrer dans la coalition de Montcalier, il savait que René Ier était sur le point de léguer la Provence à Charles

tione et dispositione ñra verso soa Mta semo contenti movendosi soa Mta virilr et con quella potentia che meritamte la puo ad guerra contra il duco de Borgogna de donarli docentomilia scuti in duoi anni, videlizet centomilia per anno aut in quattro anni cio e cinquanta millia per anno et farimoli effectualmte exborsare li in lione per il bancho de Medici. Con questo soa Mta toglia in libera et ampla governatione el Stato de Savoya et ad noi conceda et doni piena et effectuale governatione del piemonte facendolo pervenire in ñra mano et totale ñro regimento. (Instruction de Galeas à Giovanni Bianco : 14 mars 1476. Columbo, *Docum. ined.*, LXVIII, p. 292.)

1. Une lettre du duc de Milan à son ambassadeur en France, 1er avril, prouve que Galéas et Louis étaient en train de comploter une attaque contre la Savoie et la Bourgogne. Les détails officiels et précis manquent. Comines dit (livre V, chapitre II) que les propositions vinrent de Galéas et que Louis les rejeta. La lettre du duc montre qu'ils étaient assez d'accord, au moins en ce qui touche la Bourgogne. D'après Duclos (liv. VIII, t. II, p. 79), Louis aurait posé à ses casuistes la question de savoir s'il était permis de rompre une trêve dans certaines conditions; les négociations furent reprises après Morat et aboutirent au traité du 9 août.

2. Gingins, *Dép.*, en date du 7 mai.

le Téméraire[1]. Les choses furent poussées si loin que le sire de Châtel-Guyon, au nom du duc de Bourgogne, partit pour se créer des intelligences dans le pays, emportant « 20 000 écus comptant ». Mais la nouvelle de Grandson lui causa une très vive alarme; Châtel-Guyon s'enfuit à grand'peine, et Philippe de Bresse, qui se trouvait aux environs, réussit à mettre la main sur les 20 000 écus; les messagers que la duchesse de Savoie envoyait au roi René pour le réconforter furent pris, et Louis XI, qui avait déjà menacé René, dirigea, pour l'effrayer quelques troupes vers la Provence[2]. Tremblant de peur, le vieux roi se hâta de renier toutes les promesses faites au duc de Bourgogne et consentit à venir trouver son cousin à Lyon. En apprenant cette nouvelle, Charles déclara que René était « un homme perdu, comme Charles de Guyenne, comme Nicolas de Lorraine ». Charles était fort mécontent de voir ainsi la Provence lui échapper, surtout lorsqu'il apprit que Louis XI avait des partisans à Marseille, à Arles, et il revint plus fermement que jamais à l'idée de se venger du roi de France aussitôt qu'il aurait châtié les Suisses[3]. Il fit tous ses efforts pour ramener René, lui envoya (2 mai) à Mâcon un de ses conseillers qui ne fut pas reçu, et le menaça inutilement de lui déclarer la guerre. Louis XI le tenait bien. Non point par la violence, comme l'en accusait son adversaire malheureux, mais par des flatteries, de bonnes paroles et une large pension. Au nom de René, le sénéchal de Provence, Jean de Cossé, avait dit au roi : « Ne vous émerveillez que sur votre conseil le roi de Sicile ait offert son héritage au duc de Bourgogne. C'est parce que vous, son propre neveu, lui avez fait de grands torts en lui prenant ses châteaux d'Angers et de Bar..., mais nous n'eûmes jamais envie de mener ce marché

1. *Docum. ined.*, Colombo, XVI, p. 289, lettre de Panigarola. René voulait céder au duc le duché de Bar, et il lui demandait de prendre la Provence sous sa protection. On voit que Charles pouvait rêver de reconstituer le royaume de Bourgogne, puisque la Savoie et la Provence allaient être dans ses mains aussi bien que la Lorraine. Il voulait ainsi refaire au midi ce que Neuss l'avait empêché de faire au nord.

2. Comines-Dupont, II, p. 17. 60 lances françaises, conduites par le duc de Bourbon, étaient entrées dans Avignon.

3. Gingins, *Dép.*, II, 129.

jusqu'au bout ». Il était donc facile de s'entendre; Louis recommença ce qui lui avait si bien réussi avec le roi d'Angleterre « et eut le roi de Sicile de l'argent, et tous ses serviteurs, et le roi festoya avec les dames, et fit festoyer et traiter en toutes choses, selon sa nature, le plus près qu'il put, et furent bons amis, et ne fut plus nouvelles du duc de Bourgogne, mais fut abandonné du roi René et renoncé de toutes parts [1]. »

VI. — CHARLES LE TÉMÉRAIRE REÇOIT DE SES ÉTATS DE MAUVAISES NOUVELLES.

L'appel que le duc de Bourgogne dut faire à ses États pour réparer le désastre de Grandson eut pour conséquence de laisser apparaître la faiblesse du colosse. Il n'y avait plus ni argent ni soldats; il fallut se borner à arrêter et ramener les fuyards [2]; à prendre des hommes parmi les garnisons stationnées dans les principales villes, et cela juste au moment où les fauteurs de révolte levaient la tête. Les vieilles provinces héréditaires de la maison de Bourgogne restèrent fidèles, car les conseils qui représentaient l'autorité y étaient nationaux; néanmoins une résistance sourde s'y produisit au sujet des nouvelles exigences de Charles le Téméraire; mais, dans les pays récemment annexés, la Gueldre et la Lorraine, où le régime bourguignon n'avait pu encore déraciner les anciennes habitudes, ni rendre moins répugnante l'obéissance à l'étranger, les mouvements insurrectionnels devinrent inquiétants dès le mois d'avril. Vaudémont, le berceau de la famille

1. Comines-Dup., II, 18.

2. Tous les jours il arrive à Turin des gens venant de l'armée bourguignonne qui se répandent en Italie; ils disent que le duc montre bien plus d'ardeur que de prévoyance dans la conduite de son entreprise, qu'il peut réunir des troupes nombreuses, mais peu de bonnes troupes, que celles qu'il a au camp sont mal en ordre, etc.; des hommes de métier, pleins d'expérience, en concluent qu'il pourrait bien éprouver une seconde défaite; il est obligé de laisser ses bonnes troupes en Lorraine, en Picardie et même à la garde des frontières du côté des Anglais, car il n'est pas en très bons termes avec Édouard. (Gingins, *Dep.*, II, 23.) Au reste, il vient continuellement des mercenaires italiens, et d'autres s'annoncent si on veut leur faire de bonnes conditions. (*Id.*)

chassée de Lorraine, fut repris par de hardis capitaines le 14 avril; ce fait d'armes fut le point de départ d'un soulèvement qui gagna de proche en proche pour s'étendre à toute la Lorraine, et l'ancien duc René reprit confiance dans sa fortune. On disait que Louis XI encourageait les rebelles; ce n'était pas encore vrai; le roi de France avait résolu de ne pas prendre part ouvertement à la guerre. Il aimait mieux laisser le duc se ruiner lui-même. Il ne fit rien pour arrêter les contingents de Flandre qui, en petit nombre et assez lentement, se rendaient à Lausanne[1]; mais il contribua peut-être à informer Berne qu'une somme de monnaie d'or assez importante, envoyée par les villes bourguignonnes, devait à cette époque traverser le Jura : les Suisses surprirent le convoi et s'en emparèrent. On voit que malgré le soin extrême qu'avait mis Charles à rester maître des environs de Lausanne, et surtout à garder les cols du Jura, l'ennemi y réussissait de hardis coups de main. Les Fribourgeois, aidés du comte de Gruyère, qui s'était déclaré définitivement, firent de nombreuses incursions dans le pays de Vaud, insultant les villes, troublant la mobilisation, arrêtant les courriers, attaquant les troupes isolées et les convois de toute sorte; le duc aurait dû se rendre compte que non seulement les Suisses n'étaient épouvantés ni par sa grande armée, ni par ses menaces, mais qu'ils se trouvaient en meilleure situation que lui-même. A l'est, ses communications avec l'Italie étaient plus mal assurées encore, car les Valaisans continuaient d'occuper les passages des Alpes, barrant la route aux renforts qui lui venaient d'Italie. Le 14 avril, apparurent dans la vallée d'Aoste 4 000 Lombards levés par Charles le Téméraire dans les États lombards et vénitiens. Les Valaisans leur livrèrent bataille au col de Saint-Bernard, en tuèrent beaucoup, rejetèrent le reste en désordre dans les montagnes (19 avril 1476); 3 000 autres,

1. Il vint 1 200 Flamands à Lausanne le 25 avril; le duc en attendait d'autres, — 3 ou 4 000 (Ging., *Dép.*, 28 avril) — mais il eut de fortes déceptions : des marchands flamands, de passage à Turin, annoncent que les provinces flamandes refusent de fournir de nouvelles troupes et qu'elles ne consentent qu'à un envoi d'argent. En Gueldre il y a des soulèvements qu'on essaye de réprimer. (Gingins, *id.*, II, 95.)

ayant essayé de traverser le Simplon, se heurtèrent aux gens de Brigue, laissèrent 500 hommes sur le champ de bataille et furent pourchassés de tous côtés[1].

Le conseil de Turin, s'affolant à la nouvelle de cet échec, demanda des secours au duc de Milan, qui n'en envoya pas; il s'imagina alors que Galéas était de connivence avec les Valaisans[2], et, craignant de voir ceux-ci poursuivre leur marche triomphante, il consentit à un armistice par lequel la Savoie acceptait les faits accomplis (24 avril). Les nobles dont les châteaux avaient été détruits furent en partie indemnisés; la pleine indépendance du Valais fut reconnue; libres de soucis du côté de la Savoie, les alliés de Berne se préparèrent à lui rendre, pour la guerre contre Charles le Téméraire, le secours qu'ils en avaient reçu à la Planta. Ainsi, malgré le grand rassemblement de troupes à Lausanne, malgré l'activité du comte de Romont, c'étaient les Bourguignons qui se trouvaient en quelque sorte assiégés par la petite guerre et par les courses faites autour d'eux; l'ennemi interceptait leurs communications et restait maître des siennes. Il devenait très difficile à Charles de faire circuler des courriers, plusieurs ayant été arrêtés en route; Appiano demanda même son rappel à Milan sous prétexte que des rixes entre mercenaires troublaient Lausanne (23 avril). Le prince de Tarente, mécontent, voulait retourner à Naples et n'attendait pour cela qu'une lettre de son père.

VII. — VAINES TENTATIVES DE PACIFICATION.

L'empereur Frédéric III, qui avait plus de clairvoyance que de courage ou de générosité, ne doutait plus de la ruine prochaine de Charles le Téméraire, et il résolut d'en profiter au plus vite, de terminer enfin le mariage qui devait faire la fortune de sa maison. Il pensa judicieusement qu'après les premières atteintes du malheur, le Téméraire montrerait moins de

1. Furrer, *Geschichte von Wallis*, 220-221.
2. Gingins, *Dép.*, II, 79-80.

hautaine prétention qu'à l'entrevue de Trèves, et il essaya, comme il en avait toujours eu l'arrière-pensée, d'obtenir l'héritage sans rien donner lui-même. Frédéric pouvait compter sur l'appui de la curie romaine; il savait en outre que le duc de Bourgogne était toujours fier de se parer devant le monde de l'amitié impériale; il n'hésita point à faire reprendre les négociations interrompues depuis cinq mois, quoiqu'il n'eût en rien tenu la promesse d'aide mutuelle qui faisait le fond du traité de Nancy [1]. L'évêque de Forli et le protonotaire Georges Hesler partirent pour le camp de Lausanne. Hesler, prudent, rusé, ambitieux, désirait aussi vivement que l'enthousiaste légat mener les négociations à bonne fin, car il comptait se rendre ensuite à Rome et y recevoir comme récompense le chapeau de cardinal. Le 5 avril, les fourriers impériaux vinrent à Lausanne préparer des logements pour l'évêque et le protonotaire arrêtés à Jougne [2]. Afin de leur assurer une bonne

1. Les Habsbourg et surtout Sigismond semblent avoir été les mauvais génies du Téméraire. Ce sont eux qui lui suggérèrent cette funeste espérance d'être nommé roi des Romains, espérance à laquelle il sacrifia vainement tout le reste de sa politique et qui le brouilla sans compensation avec ses anciens alliés. Puis, après l'avoir ainsi attiré à eux, ils lui portèrent les premiers coups : Sigismond, en soutenant la révolte du landgraviat, au printemps de 1474; Frédéric en l'arrêtant dans son expédition de Neuss quelques mois plus tard. Finalement, ils profitèrent de son embarras pour s'assurer de son héritage (traité de Lausanne entre le désastre de Grandson et celui de Morat); ils ne l'aidèrent pas d'un seul homme au moment de la ruine. Et le magnifique héritage, ainsi acquis par eux sans la moindre difficulté, sera la cause de trois ou quatre siècles de luttes sanglantes. Louis XI poursuivit, il est vrai, le dernier duc de Bourgogne d'une haine implacable, mais il était dans son rôle, comme nous l'avons montré plus haut.

Un simple rapprochement de dates montre quelle influence les Habsbourg ont eue sur la politique de Charles le Téméraire :

En 1467, Charles est en bonne intelligence avec les Suisses.

En 1469, Sigismond lui offre le landgraviat et la couronne de roi des Romains : Charles s'éloigne des Suisses qui se rapprochent de Louis XI.

En 1471, la maison de Habsbourg refusant d'élever Charles à la royauté, il se rapproche des Suisses sans réussir à les regagner tout à fait, et il blesse Sigismond qui esquisse son premier rapprochement avec les Suisses;

En 1472, les deux Habsbourg reviennent à Charles, qui s'éloigne à nouveau des Suisses, et Louis XI réussit à détacher ceux-ci complètement de leur allié de 1467.

En 1473, nouveau refus des Habsbourg, hostilité sérieuse entre eux et Charles, qui revient une fois de plus aux Suisses; mais il est trop tard, Louis XI a gagné trop de terrain; le roi profite même de l'inimitié qui vient d'éclater pour allier Sigismond aux Suisses. D'autres événements ajoutent à cette alliance la Basse-Union, l'empire, la Lorraine.

2. Gingins, *Dép.*, II, 28.

réception, l'empereur fit semblant d'exécuter le traité de Nancy. Il invita la diète de Lucerne (6 avril) à nommer des délégués qui se réuniraient à Bâle avec d'autres délégués allemands pour rétablir la paix entre les Suisses et le duc de Bourgogne [1]. Les Cantons ne se laissèrent pas tromper à cette invitation qui avait seulement pour but d'endormir leur vigilance ; il décidèrent d'entendre les propositions d'arrangement, tout en continuant à s'armer. En même temps, le comte de Rechberg, envoyé par l'empereur auprès des Bernois, leur reprocha d'avoir pris les armes contre la Bourgogne, malgré la paix intervenue (17 novembre) entre l'empereur et Charles le Téméraire. Les Bernois répondirent qu'ils n'avaient pas été informés de cette paix, mais qu'ils étaient prêts à complaire à l'empereur, et à réunir en vue de la paix une diète générale à Bâle. Le protonotaire Hesler écrivit en outre aux Cantons suisses, à Strasbourg, à Bâle et aux autres villes de la ligue inférieure, menaçant de les mettre au ban de l'empire s'ils attaquaient Charles le Téméraire ; il défendit également de toucher à la Savoie, fief impérial ; il invita même les Cantons à restituer leurs conquêtes et à indemniser la Savoie du dommage causé.

Les Bernois firent à toutes ces récriminations une réponse dilatoire, car ils connaissaient bien les intentions du duc de Bourgogne et ils recevaient au même moment de l'or et des encouragements de Louis XI [2]. Mais l'intervention impériale, si elle n'arrêta pas les préparatifs de Berne, de Strasbourg et de Bâle, rendit quelques illusions aux partisans de la paix et causa un certain désarroi parmi les membres de la ligue [3].

1. *Eid. Abschiede*, II, 583. Les députés des Cantons acceptèrent de discuter les offres de l'empereur, mais décidèrent qu'il y avait lieu néanmoins de continuer les armements. Après quelques jours de réflexion, ils répondirent que le duc de Bourgogne étant l'agresseur, c'était à lui de faire des propositions de paix.

2. Voir plus haut sa lettre du 24 mars, qui avait fait un grand détour par la Lorraine et par Bâle, toujours « à cause de l'insécurité des routes ». La duchesse de Savoie, en quête de protecteurs, s'adressait aussi à l'empereur, lui demandant sa spéciale protection pour elle et ses enfants. (Gingins, *Dép.*, II, 56-64.)

3. L'empereur et Louis XI avaient tous deux provoqué les Suisses à la guerre contre le Téméraire, et tous deux les abandonnent aussitôt qu'ils peuvent signer un traité de paix avantageux ; mais Louis XI continue de négocier en leur faveur, d'isoler le Téméraire, et fait même une démonstration avec 10 000 hommes

Sigismond, un peu malgré lui, fut d'abord compris par Frédéric III dans son pacte avec la Bourgogne; Frédéric se vantait de parler au nom de la maison d'Autriche, dont il était le chef; en fait Sigismond ne signa rien. C'était la continuation d'équivoques qui faisaient tort à tout le monde, mais qui, dans le cas présent, devaient être particulièrement funestes au duc de Bourgogne en lui donnant une sécurité fausse. On célébra la proclamation de la paix avec une grande solennité (14 avril). Après dîner, le légat du pape, les ambassadeurs de l'empereur, du roi de Naples et du duc de Milan furent conduits sur une haute estrade richement décorée. Frédéric de Tarente y prit place en l'absence du duc Charles malade[1] (il avait le commandement en chef de la deuxième division de son armée). Du haut de cette tribune, Guillaume de Rochefort, ayant pris la parole au nom du duc, proclama de nouveau la paix avec l'empereur; il déclara que « l'archiduc Sigismond d'Autriche, les princes et toutes les villes de l'Allemagne, étaient compris dans la paix générale, dont les Suisses seuls et les gens de Ferrette restaient exclus; il ajouta que ceux-ci n'avaient désormais aucun secours à attendre des Allemands, et que si l'armée voulait conserver sa gloire en réparant sa dernière défaite elle était sûre de triompher aisément des seuls ennemis que le duc eût encore à vaincre pour être en paix avec tous ses voisins[2] ».

A l'office du soir, les ambassadeurs en corps accompagnèrent le duc de Bourgogne. Le protonotaire affirma que l'archiduc Sigismond avait remis à l'empereur le soin d'arranger l'affaire du landgraviat, et s'était engagé, en attendant, à ne prêter aucune assistance aux Suisses[3].

à Lyon; il donne de l'argent; il agira de même à la fin de l'année avec René, tandis que l'empereur, par son envoyé à Bâle, essaye de dissoudre la ligue pour permettre au Téméraire d'écraser les Suisses, René et la Basse-Union. Il est vrai que Louis XI avait intérêt à la ruine du duc et que l'empereur cherchait à conclure le mariage bourguignon.

1. Charles était trop faible pour supporter la fatigue d'une longue cérémonie en plein air.

2. Dépêche de l'envoyé Panigarola, témoin auriculaire, 15 avril 1476.

3. Charles ne consentit pas à renoncer au landgraviat. Il était pâle, abattu, fiévreux; mais sa volonté ne faiblit pas un instant; son ambition, ses projets restèrent les mêmes, et son entêtement au sujet du comté de Ferrette rejeta définitivement Sigismond parmi ses ennemis.

Après s'être prêtés à cette cérémonie, les délégués impériaux abordèrent la question du mariage. Ils n'attendirent même pas le complet rétablissement de Charles le Téméraire. Ils profitèrent du répit que lui laissaient ses accès de fièvre et poussèrent les négociations le plus rapidement possible. Charles insista beaucoup en faveur de Galéas; l'empereur promit, le 4 mai, à sa demande expresse, d'adresser au duc de Milan l'investiture impériale de son duché, premier pas vers la royauté, et il remit au duc de Bourgogne le soin de fixer l'indemnité qui serait due pour cette reconnaissance [1].

Alors Charles accorda enfin ce qu'on lui demandait : le 6 mai il jura entre les mains de l'évêque de Forli de marier sa fille Marie avec Maximilien; aucun avantage particulier ne fut stipulé par lui; il se réservait sans doute de s'entretenir directement sur ce point avec l'empereur dans l'entrevue qu'ils devaient avoir à Aix-la-Chapelle, pour la Saint-Martin [2]. Ainsi Frédéric III triomphait complètement dans ce long duel diplomatique qui durait depuis sept années. Il avait sur Charles le Téméraire la très grande supériorité de savoir se dérober et attendre l'occasion favorable, de ne rien accorder à la colère ni au dépit, de ne jamais abandonner un projet dont il avait une fois reconnu les avantages. Il profita merveilleusement, en 1476, de la position embarrassée où se trouvait Charles, et sans rien donner lui-même, il réussit, avec quelques promesses, une tentative peu sincère envers Sigismond et des menaces impuissantes contre les Suisses, à obtenir du duc tout ce qu'il désirait. Aussitôt qu'il eut atteint son but, il se retira du jeu sans aucune pudeur; il refusa de confirmer l'investiture du duché de Milan à Galéas; ses ambassadeurs quittèrent Lausanne, et dans la suite il ne prêta pas plus d'assistance au duc de Bourgogne, en exécution du traité de Nancy, qu'il n'en avait prêté à Louis XI en exécution du traité d'Andernach, ou aux Suisses après l'appel solennel de la guerre de Cologne. Frédéric méritait presque le jugement que le rancuneux roi de

1. Gingins, *Dép.*, II, p. 113. Segesser, *Beziehungen*, p. 15.
2. Voir le texte de la déclaration dans Chmel, *Monumenta Habsb.*, I, 1, p. 134.

Hongrie portait sur lui dans une lettre du 7 mai, où il mettait Charles en garde contre les duperies impériales : « Il ne peut s'empêcher, dit-il, de lui manifester sa surprise qu'ayant été séduit et trompé par d'indignes manœuvres, il donne de nouveau dans un piège dont il ne pourra que difficilement se tirer sans honte et sans dommage. Sa propre expérience, comme celle du roi de Hongrie et de plusieurs autres princes, aurait dû le prévenir contre les séductions de l'homme artificieux (Frédéric III), qui s'entend merveilleusement à attacher une cloche au col de ceux qu'il redoute, pour qu'ils ne puissent remuer la tête sans faire du bruit. Quoi de plus ingrat et de plus périlleux, pour Charles le Téméraire, qu'une guerre à soutenir contre un peuple indompté et indomptable comme les Suisses. » Il exhorte Charles à ne pas s'exposer imprudemment à de nouvelles pertes. Il le prie de considérer que, « victorieux, il aurait tout l'empire contre lui, tandis que si la fortune lui était contraire (ce qu'à Dieu ne plaise), il deviendrait la fable du public. Il y aurait peu de gloire à vaincre une troupe de paysans, et beaucoup de honte à être vaincu par eux ».

Cette lettre, datée du 7 mai, ne parvint à son adresse qu'en juillet, après la bataille de Morat; il est probable d'ailleurs que le duc n'en aurait pas tenu compte, car il s'est rarement laissé toucher par les sages conseils. Mathias avait cependant pris des précautions pour que son envoyé, le chevalier Georges de Stein, ne fût pas arrêté en route. Entretenant alors de bons rapports avec les Suisses, il eut soin de leur écrire à la date du 10 juin, que, par suite du danger dont les Turcs menaçaient l'Europe, il expédiait un messager à Charles de Bourgogne, dans le but de travailler à l'apaisement des peuples chrétiens et qu'il les priait en conséquence de donner un sauf-conduit au porteur de la lettre; il leur offrait également ses bons offices pour une réconciliation complète avec la Bourgogne[1].

1. *Staatsarchiv Lazern*, Lettre imprimée par Segesser, *Beziehungen*, p. 69-3. Le messager n'arriva à Lucerne qu'au mois de septembre, alors que les envoyés du pape et de l'empereur s'entremettaient aussi pour la paix. On ne connaît pas la cause du retard de ces messagers.

VIII. — LES SUISSES ET CHARLES LE TÉMÉRAIRE SE PRÉPARENT A UNE LUTTE DÉCISIVE.

Les obligeants intermédiaires ne manquèrent donc pas entre Charles le Téméraire et ses ennemis : la Savoie, le pape, l'empereur, le roi de Hongrie; mais que pouvaient-ils contre la soif de vengeance du duc, contre la ferme résolution de Berne, contre l'argent, les savantes flatteries et les excitations de Louis XI?

En Suisse, parmi les Cantons, Berne eut comme toujours l'initiative des préparatifs militaires : le 18 mars, à la diète de Lucerne, elle informa ses alliés que le duc allait recommencer la guerre le plus tôt possible et qu'il fallait être en mesure de marcher contre lui; Strasbourg répondit qu'elle avait déjà envoyé 300 chevaux et qu'elle était prête à faire partir de nouvelles troupes; Bâle, Colmar et Schlestadt ne montrèrent pas moins d'empressement; le duc d'Autriche même assura qu'il tiendrait tous ses engagements[1]; mais au bout de quelques semaines, Berne ne voyant venir aucun renfort, commença à s'inquiéter; elle informa Bâle le 4 avril que le duc avançait à la tête de toutes ses forces; elle réclama l'assistance de la Basse-Union, conformément au traité de Constance, s'engageant à payer les frais de la guerre. La maladie du duc retarda un peu le choc.

Tous les Suisses étaient prêts à donner leurs biens et leur vie pour la défense de la patrie menacée; ils ne différaient que sur le point de savoir s'il valait mieux attendre l'attaque de Charles le Téméraire, ou la prévenir. Berne tenait beaucoup, afin de garantir son territoire des horreurs de la guerre, à ce que l'on

1. « ... von mins gnedigen Hern von Oesterrich wegen alles dz zetun, dz den eidgnossen lieb vnd dienst sig, vnd lib vnd gut wz er vermag trülich mit macht zu Inen ze setzen mit vil guter worten, ab sy dz anbracht hand ». (Réponse de O. von Thierstein, de W. Herter et autres conseillers de Sigismond au nom de leur maître, *Eid. Absch.*, II, 582.) Berne écrivit à ses alliés le 15 mars et le 31 du même mois; elle leur annonça que le duc était déjà en marche; le 6, à la diète de Lucerne, elle insista de nouveau auprès des Cantons pour faire hâter les levées.

portât la ligne de défense au delà de Morat et de Payerne, tandis que les Cantons orientaux, à l'abri dans leurs forteresses de montagnes, refusaient de jouer le rôle d'agresseurs[1].

La tactique offensive et la tactique strictement défensive avaient chacune leurs avantages : couvrir Berne par des postes avancés était d'une bonne stratégie, puisque ainsi l'on forçait l'ennemi à se diviser et que l'on pouvait profiter de son indiscipline pour lui infliger des pertes sensibles; mais l'attendre sur un terrain très accidenté auquel il n'était pas préparé, le terrain de Morgarten et de Sempach, et lui opposer des troupes combattant chez elles, dans leurs foyers, devant leurs familles, c'était aussi se donner bien des chances de succès.

Le roi de France, malgré son peu d'empressement à fournir des troupes, continuait à avoir une assez grande influence, et il encourageait Berne dans ses projets d'offensive. Jost de Silinen vint à la diète de Lucerne pour confirmer la lettre adressée par Louis XI aux Suisses le 24 mars[2], pour lui dire la joie indescriptible que la victoire de Grandson avait causée au roi, et pour préparer les voies à une réconciliation entre eux et la Savoie. Le roi promettait de faire une diversion en leur faveur aussitôt que la guerre serait recommencée[3]. Berne trouvait que ce n'était pas assez et se plaignit vivement[4], mais, comme d'habitude, l'argent du roi dissipa tant bien que mal la

1. Vnd hat man mit den von Bern gerett vnd vrsach geseit, warumb uns geviel, dz sy die Iren nit gan Murten leiten noch wageten; doch ob sy an Ir Statt oder dem Iren belegert wurden, so wölle man syn it verlassen. (*Eid. Absch.*, II, 582.)

2. Berne remercia le roi de France avec quelque froideur; on était certain, disait-elle, que Charles le Téméraire allait, ou bien soumettre la Savoie, ou bien recommencer la guerre en Suisse; dans les deux cas elle réclamait l'assistance de Louis XI pour faire une diversion et pour établir en Savoie un gouvernement qui les délivrerait tous deux de souci. (Lettre du 13 avril, imprimée par Segesser, *Eid. Absch.*, II, 585, appendice.)

3. Gingins, *Épisodes*, p. 272. Louis XI fut seul à ne pas envoyer de troupes, quoïqu'il en eût en assez grand nombre dans le Lyonnais et qu'il ne craignît plus rien du Téméraire (il avait dit une fois en parlant du duc : Sa puissance n'est pas si grande qu'on croit.... Sin macht ist och nit als gross als man sy machet; rapporté par Mandrot, *Rel.*, 223). Avant Grandson, Berne lui envoya une dépêche pressante pour lui demander secours; elle renouvela cette demande le 14 mars (*Abschiede*, II, 851), puis le 28 mars, le 9 avril (*Id.*). Louis fit la sourde oreille pendant trois mois.

4. Lettre de Berne au roi de France, du 31 mai. (Mandrot, *Relations.*)

mauvaise humeur qu'on pouvait avoir contre lui : « Je ne pense point mentir, écrit Comines, de dire que depuis cette première bataille de Grandson jusqu'au trépas du roi notre maître, les dites villes en particulier des dits Suisses ont amendé de notre roi de un million de florins du Rhin. Et n'entends de villes que quatre : Berne, Lucerne, Fribourg, Zurich et leurs cantons qui sont leurs montagnes[1]. »

Cet argent servit non seulement à recruter des partisans au roi de France et à faire parler selon ses vues les ambassadeurs qu'il renvoyait ainsi « leurs poches pleines et tout vêtus de soie », mais il était fort utile pour la guerre ; il permettait aux Suisses de s'équiper et de supporter sans dommage un séjour prolongé dans les camps, loin de leurs travaux journaliers.

Les autres alliés des Suisses, priés à plusieurs reprises de se tenir prêts, mais rendus perplexes par les ordres de l'empereur, promirent néanmoins leur concours ; Sigismond, qui ne voulait pas perdre le comté de Ferrette, fut cette fois fidèle à sa promesse ; il ordonna à son bailli d'Alsace, le comte Oswald de Thierstein, de lever des troupes dans le landgraviat. Oswald recruta 700 hommes d'infanterie et une assez forte troupe de cavalerie ; c'était un appoint important pour les Suisses qui n'avaient que des gens de pied. René de Lorraine trouva aussi quelques soldats : il était désireux de faire tout le mal possible au Téméraire qui l'avait chassé de la Lorraine ; il comptait ensuite mériter par sa coopération l'alliance des Suisses, avec qui il n'avait pas encore de traité direct, et qu'il estimait au plus haut point depuis Héricourt et depuis Grandson. Ainsi, pour la lutte suprême contre Charles le Téméraire, s'organisait une action générale de la ligue de Constance ; action préparée, payée et encouragée par le roi de France, comme le traité lui-même avait été conclu sous ses auspices.

Charles s'attaquait cette fois à l'élément le plus puissant de la confédération, et il doublait la force de son ennemi en venant le provoquer chez lui ; c'est ce que sentaient confusément quelques-uns de ses conseillers qui, comme Panigarola,

1. Comines-Dupont, t. II, p. 23.

lui répétaient à chaque instant qu'il ne fallait pas se hâter de reprendre la campagne. Mais Charles, naturellement impatient de combattre, se rendait aussi très bien compte qu'il ne pouvait plus rester à Lausanne : tant de monde rassemblé avait ruiné le pays, et il fallait que la duchesse de Savoie fût bien dévouée à la cause bourguignonne pour ne pas entendre les plaintes de ses malheureux sujets ; les rixes, souvent très graves, étaient continuelles, entre ces bandes grossières, de nationalités si différentes ; la débauche, la mauvaise hygiène, décimaient les rangs.

En choisissant Lausanne pour point de concentration de ses troupes, le duc avait eu l'intention, et s'était mis dans l'obligation de recommencer la guerre immédiatement. Le manque d'armes l'avait arrêté à la fin de mars, la maladie au mois d'avril ; mais aussitôt entré en convalescence, il commanda de tout préparer pour une grande revue fixée au 9 mai ; il voulait éblouir ses hôtes et faire partager sa confiance à tous ceux qui l'entouraient.

Le jour venu, un pavillon fut dressé et orné tant bien que mal ; la duchesse de Savoie et les ambassadeurs y prirent place. On fit successivement défiler les différents corps, dont quelques-uns, comme les troupes de la maison ducale, avaient une excellente tenue ; la cavalerie était nombreuse et, en général, assez bien équipée ; mais c'est l'arme qui donne le plus d'illusion à une revue : derrière cette brillante parade soigneusement préparée, que d'imperfections se cachaient encore ! Il y avait un si grand désordre loin des yeux du duc, et tant d'irréguliers, de maraudeurs dans les compagnies mercenaires, que l'on n'arrivait pas à savoir au juste le nombre de combattants disponibles. Les officiers bourguignons en trouvaient 28 000 à 30 000 ; l'ambassadeur milanais abaisse ce chiffre d'un quart. On comptait rallier en route 6 000 Gantois et Flamands, attendus sous quinze jours, et 3 000 hommes détachés à Romont, Orbe, Jougne, pour garder la route du Jura ; enfin le duc passait de nouveaux traités avec des condottieri italiens. Quelques bandes savoisiennes se trouvaient de l'autre côté du lac, dans le Chablais, en trop petit nombre du reste pour résister aux Français

s'ils avaient tenté quelque chose de ce côté, et les milices féodales de Bourgogne gardaient leurs foyers. Voilà ce qui restait de troupes au duc de Bourgogne, à ce moment critique, après qu'il eut fait appel à tous les mercenaires étrangers, épuisé ses provisions d'hommes et d'argent, engagé toutes ses ressources et tout son crédit. C'était un nombre d'hommes à peine égal à celui de la ligue, et Charles n'avait pas, en cas d'échec, les réserves considérables de celle-ci. Que deviendrait-il surtout si le roi de France jetait dans la lutte ses 100 000 hommes et ses ressources financières? Cette armée n'avait ni la cohésion, ni l'endurance, ni la discipline, ni le ressort moral de celle qu'il lui fallait combattre, et le commandement était de médiocre valeur[1]. Mais Charles, devant ces 25 000 hommes, reprit grand espoir; il se sentit guéri : il travailla toute la journée du lendemain, fit bonne chère, tint le 11, un conseil de guerre, et régla par une ordonnance minutieuse l'ordre de marche, de bataille et de campement[2]. Une rechute de sa maladie (14 mai) le retarda encore un peu. Enfin il alla tout à fait mieux, passa encore une fois en revue sa maison militaire, put faire distribuer aux troupes la solde arriérée et donna définitivement l'ordre du départ. Il était temps; à plusieurs lieues autour du camp on ne trouvait plus rien à acheter ni à voler. Le 27 mai, à midi, Charles, armé de toutes pièces, quitta Lausanne et alla camper à Morrens, accompagné du légat, des ambassadeurs, etc.

La duchesse Yolande voulait encore croire au succès des armes bourguignonnes, mais elle n'était pas sans appréhen-

1. Nous avons déjà insisté sur cette grande cause de faiblesse de l'armée bourguignonne; elle devenait plus grave de jour en jour. Le duc croyait si bien pouvoir tout diriger lui-même, qu'il confia un corps d'armée au prince de Tarente, jeune homme sans aucune expérience militaire! Toutes les personnes de sang-froid et de jugement sain voyaient le danger : Appiano n'hésite pas à dire que l'organisation de l'armée bourguignonne ne vaut pas celle des armées d'Italie; mais ce qu'il considère comme le plus préjudiciable au succès de la campagne, c'est la manie du duc Charles de vouloir tout faire et tout conduire par lui-même, sans admettre ni aide ni conseil de qui que ce soit; il est évidemment impossible que le duc puisse à lui seul maintenir dans l'ordre et gouverner un si grand nombre de troupes sans l'assistance de plusieurs lieutenants expérimentés. (Gingins, *Dép.*, 10 mai, II, 143.) O. de la Marche pensait de même.

2. Voir Gingins, *Dép.*, II, p. 152-176.

sions, à la suite des conseils de prudence qu'elle avait reçus de tous côtés. Elle eut avec son puissant allié de longs entretiens. Il fut décidé qu'elle ne resterait pas à Lausanne, ni à Genève, mais qu'elle se rendrait à Gex, afin que si la fortune était contraire et le danger menaçant, elle n'eût qu'un pas à faire pour venir à Saint-Claude en terre bourguignonne. Craignait-on une brusque agression de Louis XI, ou le duc songeait-il déjà, en s'assurant de la personne de Yolande, à se garantir contre un changement dans la politique de la Savoie?

Charles continuait à demander l'appui du duc de Milan (28 mai), conformément au traité du 30 janvier qui stipulait, en cas de guerre, un secours mutuel de 400 lances, ou à défaut un subside annuel de 60 000 ducats d'or. Mais Galéas, par des retards calculés, parvint à éluder cette clause[1]. Charles le Téméraire resta à Morrens jusqu'au 4 juin, attendant ses troupes de Flandre et ses nouveaux mercenaires italiens. Les lettres de Panigarola nous apprennent que tout son entourage cherchait à le détourner d'une offensive où il s'engageait avec trop peu de chances de succès, et lui conseillait de temporiser, afin de lasser la patience des ennemis qui retourneraient bientôt à leurs travaux champêtres. Charles répondait qu'il ne pouvait vivre avec la confusion d'avoir été battu par un peuple de brutes[2]. C'étaient le ressentiment et le

1. Le 30 mai, l'évêque de Turin Cecco remit à l'ambassadeur de Savoie à la cour de Milan, pour être communiqué à la duchesse et au duc de Milan, un mémoire où il montrait les dangers de la guerre suisse pour le duc de Bourgogne. Il donnait les mêmes raisons à peu près que Mathias Corvin; il déclarait que la guerre ne pouvait profiter qu'à Louis XI, que le duc n'en tirerait aucun avantage en cas de succès, et qu'en cas de revers, il y aurait beaucoup de honte et de dommage pour la fleur de sa noblesse. On ne sait si la lettre parvint à sa destination. (Gingins, *Dép.*, II, 200.)

2. « No esse... S^te^ Soa deliberata vivere al mondo con questa infamia di essere stata rotta da questi populi bestiali. » Il veut en outre rentrer en possession du comté de Ferrette, qui lui appartient légitimement, et il mourra à la peine plutôt que de souffrir qu'on lui retienne son bien. « Fût-il certain d'obtenir la couronne impériale en renonçant à venger l'honneur de ses armes, il sacrifierait plutôt la couronne à son honneur », et si fosse certa potere essere Imperatore senza la bataglia et vendicare l'honore suo, renonciaria a tal dignita per venire a la bataglia ». Une fois les Suisses vaincus, il poursuivra le roi de France, qui sera obligé de s'enfuir jusqu'à Paris, et il dominera sur la Savoie à la barbe du roi de France. Le duc ne se rend pas aux arguments qu'on lui oppose, dans l'exaspération de la colère où il est contre les Suisses. C'est d'ailleurs une

désir de la gloire qui le poussaient en avant. Il devenait chaque jour plus fermé, plus absolu, supportant de moins en moins la contradiction, se défiant de ses amis aussi bien que de ses ennemis, méditant de garder la duchesse de Savoie dans ses États et le prince de Tarente à côté de sa personne.

Les huit jours passés au camp de Morrens avaient fait tout à l'entour un affreux désert; l'armée dut continuer sa marche pour dévorer le pays un peu plus loin[1]; des Lombards et d'autres Italiens s'écartaient à de grandes distances pour piller, parfois désertaient tout à fait; mais les officiers informaient le moins possible leur maître de ce désordre, craignant d'encourir sa colère, et lui, qui ne pouvait tout voir, était très fier de la bonne marche des troupes placées immédiatement à ses côtés.

IX. — BATAILLE DE MORAT.

Les Bourguignons prirent bientôt contact avec l'avant-garde de l'ennemi, venue en simple reconnaissance, et qui naturellement se retira en trouvant devant elle le gros des forces bourguignonnes. Chose extraordinaire! le 9 juin, Charles croyait encore qu'il ne rencontrerait presque aucune résistance, que Berne, Fribourg, Soleure ne seraient appuyées ni par Zurich, ni par les Cantons forestiers et qu'il n'aurait affaire qu'à 8 000 hommes[2]!

On ne peut s'expliquer un tel aveuglement, alors que depuis six semaines (25 avril, diète de Lucerne) tous les Cantons avaient décidé une fois de plus de se porter au secours de Berne quand elle serait menacée, et que presque tous les engagements qui se produisaient sur les différents points du

guerre sans merci qui se prépare des deux côtés; tout sera brûlé et détruit; le duc dit qu'à Neuss l'empereur lui a proposé d'anéantir les Suisses et que depuis lors il a fait renouveler ces propositions par Hesler. (*Dép.*, 210.)

1. Gingins, *Dép.* II, 222. Il y avait des soldats qui vendaient leur équipement et qui mendiaient pour vivre. Les ambassadeurs napolitains, inquiets, firent emporter de Gex les bagages et autres effets du prince de Tarente, comme s'ils prévoyaient une défaite. (*Id.*, 222.)

2. *Id.*, *ibid*, 240-245.

théâtre de la guerre venaient, par leur issue favorable, augmenter la confiance des alliés. Dans les premiers jours de juin, sous le commandement d'un certain Zürkinden, les troupes du comte de Gruyère, de l'évêque de Sion et les Valaisans firent une incursion victorieuse vers Chillon, prirent la Tour de Peylz, qu'ils détruisirent et dont ils tuèrent la garnison, entrèrent le 9 juin à Vevey, pillant partout et tuant avec une effroyable cruauté. Une autre armée valaisane qui s'avançait dans la plaine du Rhône ne put être arrêtée par le sire de Belmont qui dut passer sur la rive gauche du fleuve, et elle se disposait à donner la main à Zürkinden pour marcher sur Lausanne lorsqu'elle reçut l'ordre de rejoindre les troupes qui se réunissaient aux environs de Fribourg[1].

Le comte de Romont fut aussi à différentes reprises plus brave qu'heureux[2]; il occupait avec 3000 à 4000 hommes une ligne allant du mont Gibloux au lac de Neuchâtel; il essayait de préparer la marche sur Morat, mais il ne put faire aucun progrès car les Suisses avaient choisi très judicieusement un certain nombre de points auprès des rivières, des montagnes, des forêts, des marécages, et s'y étaient très fortement établis pour couvrir Berne[3]. Avec un remarquable sens stratégique, les Bernois comprirent que l'ennemi se tiendrait sur la rive gauche de la Sarine jusqu'à la hauteur de Neuchâtel pour les prendre ensuite à revers par l'ouest, et ils résolurent de défendre Morat, petite place située sur le lac du même nom, au point où la Sarine se rapproche le plus du lac de Neuchâtel. Ils firent tous leurs efforts pour obtenir des autres Cantons que l'attaque de Morat

1. Gingins, *Episodes*, 298.

2. Le 6 mai, le seigneur de Miolan, chargé de défendre le haut Chablais et le Faucigny contre les Valaisans, céda aux suggestions du roi de France et abandonna furtivement son commandement pour se retirer dans le Dauphiné. (Ging., *Ep.*, 292.) Galéas Sforza avait promis au duc de contenir les Valaisans, mais c'était une duperie, car il laissait faire chez lui des levées de troupes contre la Savoie. Deux cents Bourguignons aventurés sans précaution du côté de Gruyère furent enlevés le 23 mai; un peu plus tard d'autres furent molestés à Genève même par les gens de l'évêque, et le duc écrivit à celui-ci une lettre irritée. (Ging., *Epis.*, 281.)

3. *Id.*, *ibid.*, 289.

par le duc fût considérée comme un casus belli au même titre que l'attaque d'une ville quelconque de la Confédération[1]. Dans le péril commun, Bubenberg revint de l'exil pour offrir ses services; on l'élut par acclamation chef du corps que l'on envoyait à Morat, car on connaissait son habileté militaire, son dévouement à la patrie, son indomptable énergie, et l'on savait qu'à ce poste de confiance il arrêterait les Bourguignons, comme Léonidas avait arrêté les Perses aux Thermopyles[2]. Il s'agissait de tenir à Morat le plus longtemps possible, pour permettre aux forces confédérées de s'organiser d'une manière complète; on choisit 2 000 hommes, pris dans chaque famille bernoise afin qu'un plus grand nombre de citoyens fussent intéressés au sort de la garnison; on exigea d'eux un serment d'obéissance sans condition; on les prévint que la peine de mort attendait quiconque violerait son serment. Bubenberg, à la tête de cette troupe d'élite, partit pour Morat le 8 avril; il fit élever de nouveaux ouvrages de défense et plaça aux endroits favorables de l'artillerie fournie par Strasbourg[3]; les troupes bourguignonnes investirent bientôt la place, mais leurs premières attaques furent repoussées avec de grosses pertes[4].

Pendant deux mois les Suisses reçurent des renforts de Lorraine ou d'Alsace, 4 000 cavaliers et à peu près autant d'hommes de pied, commandés par René II, Bernard d'Eptingen, le général de Sigismond et Oswald de Thierstein; ce dernier n'arriva que le 21 juin. Il vint probablement aussi des Français, mais en petit nombre. Dans les Cantons mêmes, on leva environ 25 000 hommes[5]. Berne fit sortir de ses murs sa

1. Voir *Eid. Absch.*, II, 583, et l'appendice p. 585.
2. Ziegler, *A. von Bubenberg*; D. Schilling, *passim*.
3. *Eid. Absch.*, II, 583. Ziegler, *A. v. Bubenberg*, p. 50 et suiv.
4. Ging., *Dép.*, 240, 245.
5. Toutes les évaluations que l'on donne des troupes confédérées ne sont qu'approximatives : les chroniqueurs du temps, Schilling de Berne, Etterlin de Lucerne, les Alsaciens Königshofen, Trausch, Wencker fournissent des chiffres très différents les uns des autres. Il paraît certain que René vint presque seul, accompagné de 300 ou 400 hommes d'armes au plus, et qu'il n'a pu par conséquent jouer le rôle décisif que lui attribue la *Chronique de Lorraine*. Sigismond n'envoya qu'un chef sans armée, Bernard d'Eptingen; mais son landvogt, Oswald de Thierstein, rassembla toutes les forces qu'il

grande bannière et les troupes dont elle disposait dès le 13 juin, après avoir expédié des courriers dans tous les Cantons pour hâter le rassemblement général. Morat communiquait avec Berne par le lac; le duc essaya de lui fermer cette voie de secours; il épuisa ses troupes à creuser des tranchées pour compléter l'investissement et il fit tonner sa grosse artillerie qui causa de terribles dommages aux assiégés. Ceux-ci rendaient avec usure le mal qu'on leur faisait; connaissant tous les sentiers des environs, ils opéraient, à la faveur des bois et des marécages, des sorties meurtrières pour les fourrageurs bourguignons. Un grand assaut, tenté le 18 juin, fut sans résultat et causa des pertes énormes aux assaillants.

Les Bernois se tenaient derrière la ligne de la Sarine; leurs troupes formaient le centre de ralliement pour les forces qui arrivaient d'heure en heure des autres Cantons et d'Alsace; le duc apprit seulement le 20 juin qu'ils constituaient une armée respectable, mais il ne savait rien ni de leur situation exacte, ni de leurs projets, ni de leur nombre; il les croyait une quinzaine de mille en tout, et pensait qu'ils donneraient la bataille le surlendemain, parce que le samedi passait pour leur être propice; il fit simplement établir à la hâte quelques bastions du côté de la ville pour prévenir une sortie des assiégés.

Tout à coup le prince de Tarente quitta l'armée de Charles (21 juin) avec 400 cavaliers, rappelé par son père à qui Louis XI avait fait entrevoir un mariage avec sa fille Jeanne; il en résulta quelque désordre dans le commandement.

L'armée bourguignonne occupait une mauvaise position adossée au lac, sans issue en cas de défaite; coupée en deux par Morat elle ne pouvait se rallier si elle avait une fois cédé. Les Suisses possédaient l'avantage de la pente; leurs différents corps descendaient par plusieurs vallées et versants assez

put trouver en Alsace. Gingins dit (*Épisodes*, 334) qu'avec René de Lorraine et les gens de Ferrette étaient venus des capitaines français envoyés secrètement par Louis XI, Sallazar, Gastonet, le sire de Craon. Il n'en donne pas de preuve irréfutable. Petrasanta affirme (*Dép.* du 30 juin p. 332) qu'il y eut à Morat des Français conduits par Sallazar, Gastonet et le sire de Craon. Thomas Bazin raconte que Louis XI avait feint de les bannir du royaume le 18 avril 1476 et qu'ils passèrent au service de René de Lorraine. En tout cas, ce fut une aide insignifiante.

raides; des bois cachaient leurs mouvements. Bubenberg, avec ses 2000 hommes, réussit à maintenir Romont qui en avait 5000, et il l'empêcha de prendre part à la bataille. Le duc garda une défensive contraire à son tempérament et mauvaise pour le genre de troupes qu'il avait sous ses ordres. L'événement prouva d'ailleurs qu'il ne valait pas comme tacticien les chefs ennemis[1]. Attaqué à l'improviste par les Suisses qui s'avancent avec un élan irrésistible, il perd la tête et donne des ordres contradictoires. Ses artilleurs sont tués sur leurs pièces. L'arrivée de Bubenberg avec la garnison de Morat, d'Hallwyl qui avait une fois de plus tourné les retranchements des ennemis, puis des réserves savamment ménagées, ébranle de toutes parts l'armée bourguignonne; après une sanglante mêlée, elle fuit de tous côtés, et le duc lui-même tourne bride. Le carnage fut effroyable; les archers tiraient à coup sûr dans la mêlée; et les Suisses, connaissant bien le terrain, maîtres des deux seules routes de retraite, celle de Lausanne et celle du pays de Vaud, tombaient sur les fuyards à tous les carrefours, à tous les plis de terrain, et ne faisaient point de quartier : 15000 hommes, dit-on, jonchèrent le champ de bataille, et on put élever l'ossuaire de Morat sur les bords du lac. Cette fois, la puissance de Charles le Téméraire était brisée à jamais.

La duchesse Yolande, à Gex, assez mal renseignée sur la marche de la guerre, ne savait pas qu'une grande bataille était imminente à la fin de juin. Le dimanche 23, elle fut réveillée soudainement à sept heures du matin pour recevoir le prince de Tarente : celui-ci, en passant par Genève, avait appris la défaite. Elle refusa d'abord d'y croire, mais de nombreux courriers arrivés dans la journée ne lui laissèrent bientôt aucun doute. Le soir on annonça la venue du duc; il était pâle, défait, couvert de poussière; il avait fait vingt-trois lieues en

1. Gingins, qui veut excuser Charles, dit qu'il ne s'attendait pas à la bataille, qu'il n'avait pas pris ses dispositions en conséquence, qu'il ne croyait pas que les Suisses voulussent l'attaquer. Cela prouve l'imprévoyance et l'incapacité du duc de Bourgogne. Charles disait bien haut qu'il venait chercher une bataille : pourquoi ne s'y était-il pas préparé? La vérité est qu'il avait les mêmes conceptions militaires que son aïeul le roi Jean le Bon : marcher à l'ennemi et se battre face à face. Mais on n'en était plus là à la fin du XV^e^ siècle.

vingt-quatre heures[1]. Charles descendit de cheval triste et digne, embrassa les jeunes princes et la duchesse Yolande, qui était venue l'attendre au bas de l'escalier, puis il la conduisit par la main, suivi à quelque distance du reste de la cour et s'enferma longtemps avec elle pour lui parler de son malheur.

Mais la duchesse elle-même se trouvait bien atteinte par la défaite de Morat. Qu'allait-elle devenir? Son pays ne subirait-il pas une nouvelle invasion des vainqueurs énivrés? Devrait-elle voir ses campagnes pillées et ses villes rançonnées par les Bernois? Valait-il mieux repasser les Alpes et accepter la tutelle du duc de Milan, ou se confier à son frère le roi de France, qu'elle avait offensé?

Charles ne mesura pas au premier moment toute l'étendue de son désastre. Il avait la honte et la rage au cœur, mais il croyait pouvoir se relever encore. Il ne savait pas que les 300 cavaliers qui l'avaient suivi à Gex étaient tout ce qui restait des 30 000 hommes conduits à Morat, les autres gisant sur le champ de bataille ou fuyant en désordre dans toutes les directions. Il n'abandonnait pas ses projets, il ne parlait que de vengeance. Il dicta des lettres et envoya partout des courriers pour lever de nouvelles troupes dans ses États, pour demander à ses alliés de l'aider. Il se soumettrait, disait-il, à toutes les volontés du roi de France plutôt que de ne pas écraser les Suisses. Il était désormais seul à croire encore au succès; la duchesse de Savoie eut les yeux dessillés sur sa fortune et sur sa prudence; la claire intelligence de la situation lui revint; elle écouta encore le duc par pitié pour ses malheurs, elle parut approuver ses projets, mais elle ne prit désormais conseil que de son propre intérêt et de celui de ses enfants.

Ce que lui proposait Charles le Téméraire, c'était de ramasser tout les hommes valides en Savoie aussi bien qu'en Bourgogne, et de recommencer la guerre immédiatement; pour « l'empêcher de succomber à la tentation qu'elle éprouvait de repasser les monts », il voulait qu'elle le suivît à Saint-

1. Il s'enfuit de Morat jusqu'à Morges, entendit la messe dans cette ville et en repartit pour Gex.

Claude; il aurait gouverné à sa place. Mais elle avait un avant-goût de ce que serait la protection de Charles : pendant le séjour de Gex, un délégué bourguignon surveillait toute son administration, lisait la correspondance. Avec un prince si autoritaire, il n'y avait pas véritablement d'alliés; il n'y avait que des ennemis ou des sujets.

Yolande n'osa pas contredire son impérieux ami; elle parut quelque temps entrer dans ses projets, espérant qu'il partirait et qu'elle serait libre ensuite. Le Téméraire voulait qu'elle partît avec lui. Alors elle résista avec une douce mais inébranlable fermeté : ce n'était pas en Bourgogne, c'était à Genève qu'elle devait se rendre, au milieu de ses États menacés.

Charles le Téméraire roulait dans son esprit des idées étranges : la duchesse n'allait-elle pas faire comme les autres, le trahir aussi? N'était-elle pas la sœur de Louis XI? Il prit congé d'elle dans la journée du 27, après l'avoir accompagnée pendant quelque temps sur la route de Genève, essaya une dernière fois de la décider, puis n'y parvenant pas, il l'embrassa et tourna bride plein de rage.

Quelques heures après, il la faisait enlever par ses gens. Voici comment O. de la Marche raconte cette étrange histoire... « Et moi, étant à Genève il me manda sur ma tête, que je prisse Mme de Savoie et ses enfants, et que je les lui amène; car ce jour ma dite dame de Savoie revenait à Genève. Et pour obéir à mon prince et mon maître, je fis ce qu'il me commanda, contre mon cœur, et pris Mme de Savoie au plus près de la porte de Genève. Mais le duc de Savoie me fut dérobé, car il était bien deux heures en la nuit et ce, par le moyen d'aucuns de notre compagnie, qui étaient sujets du duc de Savoie; et certes ils ne firent que leur devoir, et ce que j'en fis, je le fis pour sauver ma vie; car le duc mon maître était tel qu'il voulait que l'on fit ce qu'il commandait, sous peine de perdre la tête. Ainsi je me mis en chemin et apportais Mme de Savoie derrière moi; et la suivirent ses deux filles, et deux ou trois autres de ses damoiselles et prîmes le chemin de la montagne pour tirer à Saint-Claude. J'étais bien assuré du second fils, et le faisais porter par un gentilhomme, et

croyais bien être assuré du duc de Savoie, mais il m'avait été dérobé, comme j'ai dit; et si tôt que nous fûmes éloignés, les gens de la duchesse et notamment le seigneur de Mantou, firent apporter torches et fallots et emmenèrent le duc de Savoie à Genève, dont ils eurent grande joie. Et je... Mme de Savoie et le petit-fils qui n'était pas le duc, passâmes la montagne à la noire nuit et vînmes à un lieu que l'on appelle le My-Jou (commune de Lajoux, canton de Saint-Claude) et là à Saint-Claude. Et devez savoir que le duc fit très mauvaise chère à toute la compagnie et principalement à moi, et fus là en danger de ma vie, parce que je n'avais point amené le duc de Savoie [1]. »

On a essayé de pallier l'odieux de cet attentat en rappelant que la duchesse avait accepté en principe d'aller à Saint-Claude, et que le Téméraire voulait la soustraire à l'influence du parti milanais ou du parti français de son conseil. Mais il est certain que Yolande, après la bataille de Morat, abandonna toute idée de guerre contre les Suisses et contre le roi de France, voyant bien que lier le sort de son duché à celui de la Bourgogne c'était aller au-devant d'une ruine certaine; elle fut donc faite prisonnière, contre son gré et contre son intérêt, tout comme si elle eût été l'ennemie déclarée du Téméraire; les meilleurs serviteurs de celui-ci blâmèrent ce qu'ils considéraient comme une grosse faute politique.

Que désirait au juste le duc? Retenir la Savoie sous sa domination? Mais il lui était impossible de reconstituer une armée à Lausanne, à quelques lieues des Suisses victorieux, dont aucun obstacle ne le séparait, alors que la Lorraine se soulevait et que la Franche-Comté risquait d'être attaquée d'un moment à l'autre. Sa présence devenait absolument nécessaire dans ses propres États. Pourquoi alors s'aliéner ouvertement la Savoie et le Milanais?

1. O. de la Marche, *Mémoires*, livre II, chap. VIII. Voir aussi la relation d'Appiano, Columbo, *Doc. ined.*, LXXV, 295.

X. — LA SAVOIE DEMANDE LA PAIX.

La nouvelle de sa perfidie produisit à Genève un tumulte effroyable; l'évêque Jean-Louis se mit à la poursuite des ravisseurs aux cris de : « Mort aux Lombards! » toutefois il ne put les atteindre; le peuple se jeta sur les Italiens de l'armée ducale qui se trouvaient dans la ville, les pilla et les massacra. Les ambassadeurs du jeune Philibert et de l'évêque coururent à Lausanne dire aux Confédérés que la Savoie, le Milanais et la France, outrés d'une telle injure, étaient décidés à en tirer une éclatante vengeance, à faire une guerre d'extermination au duc de Bourgogne.

Yolande fut conduite au château de Rochefort et de là à Rouvre auprès de Dijon, où il y avait si peu de gardes que « l'allait voir qui voulait »... « car le duc était bien empêché de rassembler gens, et ceux qui la gardaient n'avaient pas la crainte de leur maître qu'ils étaient accoutumés d'avoir; elle délibéra d'envoyer au roi son frère pour traiter appointement et pour le supplier qu'il la retirât. Toutefois elle avait une grande crainte de retomber sous sa main, n'eût été le lieu où elle se vit, car la haine avait été très grande et longue entre le dit seigneur et elle. Il vint de la part de la dite dame un gentilhomme de Piémont, appelé Riverol, son maître d'hôtel, lequel par quelqu'un fut adressé à moi. Après l'avoir ouï et dit au roi ce qu'il m'avait dit, le dit seigneur l'ouït; et après l'avoir ouï, lui dit que à tel besoin ne voudrait faillir à sa sœur, nonobstant leurs différends passés, et que si elle voulait se fier à lui, qu'il la ferait envoyer quérir par le gouverneur de Champagne, pour lors messire Charles d'Amboise, seigneur de Chailmont [1] ».

Heureuse d'un tel accueil, elle demanda à son frère de la délivrer de sa prison et lui offrit de « renoncer à toute alliance et de prendre la sienne » s'il voulait la laisser retourner en

1. Comines-Dupont, II, p. 36. Voir la lettre de Giovanni Bianco au duc de Milan, 23 oct. 1476. Columbo, *Docum. ined.*, XCI, p. 297.

son pays, lui rendre son fils et maintenir la Savoie en son autorité [1].

Louis n'avait garde de refuser. Il fit partir 200 lances qui, d'accord avec les gens du château, la délivrèrent et la conduisirent auprès de lui à Tours [2]. « Quand elle arriva, le roi fut très joyeux, et il envoya largement gens au devant d'elle, et lui-même l'alla recueillir à la porte du Plessis du Parc et lui fit très bon visage en lui disant : « Madame la bourguignonne, « vous soyez la très bienvenue ». Elle connut bien à son visage qu'il ne faisait que jouer, et répondit bien sagement qu'elle était bonne française et prête d'obéir au roi en ce qu'il lui plairait lui commander. Le dit seigneur l'amena en sa chambre, et la fit bien traiter. Vrai est qu'il avait très grande envie d'en être dépêché. Elle était très sage, et s'entreconnaissaient bien tous les deux, et désirait encore plus son partement... et après que la dite dame eut été au dit lieu du Plessis sept ou huit jours, le roi et elle firent le serment d'être bons amis pour le temps à venir, et en furent baillées lettres [3] d'un côté et de l'autre : et prit congé la dite dame du roi qui la fit bien conduire jusque chez elle, et lui fit rendre ses enfants et toutes ses places et bagues, et tout ce qui lui appartenait. Tous deux furent bien joyeux de départir l'un de l'autre, et sont demeurés depuis comme bon frère et bonne sœur, jusques à la mort [4] ».

Louis XI, en effet, n'avait jamais voulu autre chose de sa

1. Le dict seigneur luy bailla tout ce qu'elle demandoit, et incontinent envoya ung homme exprès vers le dict seigneur de Chaulmont pour faire l'entreprinse; laquelle fut bien faite et bien exécutée : et alla le dict seigneur le Chaulmont avec bon nombre de gens jusques à Rouvre, sans porter dommaige au pays, et amena madame de Savoye et tout son train en la plus prouchaine place en l'obéyssance du Roy. Quant le dict seigneur despescha le dernier messager de la dicte dame il estoit jà party de Lyon ou il s'estoit tenu par l'espace de six moys pour saigement demesler les entreprinses du duc de Bourgongne, sans rompre la trêfve. Mais à bien cognoistre la condition du dict duc, le Roy lui faisoit beaucoup plus de guerre en le laissant faire et luy sollicitant ennemys en secret, que s'il se fust desclaré contre luy : car dès que le dict duc eust veu la desclaration, il se fust retiré de son entreprinse, et tout ce que luy advint ne luy fust point advenu. (Comines-Dupont, II, p. 37.)

2. O. de la Marche, *Mémoires*, II, chap. IX.

3. Elles sont datées du 2 novembre 1476. Le roi s'engageait à défendre sa sœur, à la soutenir, elle et son fils, contre le duc Charles de Bourgogne. (Com.-Dup., II, 38.)

4. *Id.*, II, 38-39.

sœur de Savoie, sinon qu'elle renonçât à l'alliance bourguignonne et se mit avec lui. La stupide colère de Charles le Téméraire venait de le conduire à ses fins mieux que n'eussent pu faire plusieurs mois d'habiles négociations. Il lui fallait maintenant préserver la Savoie contre les Suisses victorieux[1] et contre le duc de Milan qui prétendaient la traiter en pays vaincu.

Après la bataille de Morat, la plupart des Cantons considéraient la guerre comme terminée et ne songeaient qu'à retourner aux travaux des champs, pressants en cette saison. Berne voulait s'étendre jusqu'au lac de Genève. Louis XI avait expédié un courrier qui passa à Genève le 22 juin et qui arriva au camp des alliés le lendemain 23; ce courrier fit savoir aux Suisses que le roi travaillait à rétablir la paix et il les pria de s'abstenir provisoirement d'agression contre la duchesse de Savoie[2]. Dans un conseil des principaux chefs, tenu le 25 juin, on décida de licencier la moitié de l'armée, particulièrement les troupes de René, de Strasbourg, de Sigismond à cause de la difficulté de les faire vivre. L'autre moitié se mit en route vers le sud pour occuper le pays romand, entra à Payerne, Moudon, Lucens, pillant et saccageant; elle enleva après un siège de quelques jours la ville de Romont, que le comte Jacques défendit vaillamment. Le comte de Gruyère entra dans Lausanne sans difficulté, leva une grosse contribution de guerre et fit un butin considérable. Les Bernois vinrent ensuite, pillèrent tout ce qui restait, même les églises. Mais l'arrivée des ambassadeurs du jeune Philibert de Savoie, de la ville et de l'évêque de Genève promettant d'aider Berne à envahir la Franche-Comté fit prévaloir des dispositions moins hostiles; les vainqueurs acceptèrent la proposition de Louis XI et consentirent à une suspension d'armes, jusqu'à la Saint-

1. Louis employa toute son habileté et tous ses soins à éloigner amicalement les Suisses de la Savoie; longtemps après le traité de Fribourg, il demanda encore leur assentiment pour rétablir la duchesse dans sa régence. (*Eid. Absch.*, II, p. 624.)

2. Quelques jours plus tard, Jost de Silinen parut à la diète de Lucerne (12 juillet); au nom du roi il félicita les Cantons « dz es inen zu Murtten so wol gangen » et insista beaucoup sur l'opportunité de conclure une bonne paix avec la Savoie. (*Eid. Absch.*, II, 599.)

Jacques prochaine (25 juillet), époque fixée pour la réunion d'une diète à Fribourg [1].

Au reste il était impossible d'aller plus loin avant de savoir quelles seraient les intentions définitives du roi de France. Connaissant dès le troisième jour (25 juin), par son excellent service d'informations, tous les détails du désastre de Morat, Louis XI jugea que le moment d'agir était venu. Il fit immédiatement avancer sur les frontières de Savoie l'armée qu'il tenait prête, et lorsqu'il apprit par l'évêque Jean-Louis la captivité de la régente, il donna l'ordre au bâtard de Bourbon, amiral de France, et au seigneur de Lude, gouverneur du Dauphiné, d'aller à Chambéry et à Genève pour préserver de l'invasion la partie française de la Savoie. Genève l'en remercia, mais refusa la garnison qu'il offrait. A Chambéry, au contraire, les états se mirent sous la sauvegarde du roi de France et le laissèrent placer provisoirement, comme gouverneur de la Savoie, messire Gabriel Seyssel, seigneur d'Aix, et comme gouverneur de Piémont, Louis de la Chambre. Le roi réussit en outre à se faire livrer le jeune duc Philibert; il occupa les forteresses de Chambéry, de Montmélian, clefs du pays. Puis il fit appeler à Roanne, où il séjourna quelque temps, l'évêque Jean-Louis et Philippe de Bresse; il les récompensa de leur fidélité à la cause française en nommant le premier à la place de Gabriel Seyssel au gouvernement de la Savoie, le second à la place de Louis de la Chambre au gouvernement du Piémont (13 juillet), et il réussit à évincer complètement Galéas Sforza des affaires de Savoie [2].

1. Gingins, *Épisodes*, 345. Louis XI semble avoir prévu la victoire des Suisses. Appiano écrit le 25 juin qu'un courrier du roi est arrivé au camp suisse le dimanche 23, ayant été expédié par conséquent avant que le roi connût le résultat de la bataille; bien informé de la marche des Suisses, Louis XI pouvait penser que le moment décisif approchait, et il ne doutait pas de la défaite de Charles le Téméraire. Peut-être même pensait-il que le duc serait tué dans la bataille, comme il l'avait dit une autre fois à l'ambassadeur milanais. D'après Schilling, la trêve du 28 juin fut accordée à la demande du roi de France. (Schilling, *Burg. K.*, 346.)

2. Gingins, *Episodes*, 335.

XI. — ÉCHEC DÉFINITIF DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE EN SUISSE.

Après Morat, tous les princes allemands abandonnèrent Charles le Téméraire. Non seulement le nouvel électeur de Mayence et celui de Trèves, mais le vieux protégé du Téméraire, le comte palatin, et l'évêque Robert de Cologne demandèrent à entrer dans l'Union de Constance; le duc de Landshut, malgré sa longue amitié avec Philippe le Bon et Charles le Téméraire, se détourna de lui, ainsi que tous les Wittelsbach; l'empereur seul lui demeura fidèle à cause du mariage projeté; Frédéric adressa à son cousin Sigismond, à la Basse-Union et aux Suisses une nouvelle invitation à déposer les armes; mais il ne fut pas écouté. Tout le monde se rendait compte que la bataille de Morat avait été décisive et qu'elle mettait fin aux entreprises du duc de Bourgogne, — tout le monde, excepté le vaincu. Charles attribuait sa défaite à la trahison et croyait encore pouvoir prendre sa revanche. Avec un courage digne d'un meilleur sort et une obstination que rien ne pouvait vaincre, il résolut de recommencer la guerre dès la même année. On est dans l'erreur, disait-il, « si l'on me croit abattu; la Providence m'a départi des peuples et des États si nombreux, des ressources si abondantes qu'il faudrait plusieurs défaites semblables pour les ruiner : au moment où le monde s'imaginera que je suis anéanti je reparaîtrai en campagne avec une armée de 150 000 hommes[1]! »

Il riait, plaisantait, montrait meilleure mine qu'après Grandson. Retiré à Salins, il s'occupait de fortifier les passages du Jura pour fermer aux Suisses l'accès de la Franche-Comté; il convoquait pour le 8 juillet les états de cette province afin de leur faire connaître ses volontés : il ordonnait de rassembler des troupes en Flandre, en Picardie. Il était fort en colère contre la duchesse de Savoie, et la facilité avec

1. Gingins. *Dép.*, II, 335.

laquelle les Suisses venaient de prendre Lausanne lui semblait une nouvelle preuve que Yolande l'avait trahi; il voyait dans Guillaume de Rochefort, un de ses bons serviteurs pourtant, l'intermédiaire de cette trahison; il refusa de le recevoir. En revanche il continuait d'avoir confiance en Campobasso, en Galéas de Milan. Celui-ci ayant poussé des troupes contre le Piémont et occupé Verceil, Charles applaudit à son expédition et l'engage à la poursuivre [1]. Il fait partir nuit et jour des courriers dans toutes les directions pour ramener les troupes éparpillées après la bataille. La puissance d'illusion est chez lui tellement grande, qu'il se croit encore, à Salins, entouré de 2 000 lances; il n'en voit pas le quart, mais il suppose le reste aux environs de la ville [2].

A la vérité il ne pouvait guère se renseigner, les communications étant partout interceptées; les courriers partaient de chez lui, mais n'y revenaient pas : le travail de chiffres, de réglementation auquel il se livrait produisait un mirage dans son esprit; après avoir additionné des compagnies sur le papier, il s'attendait à les voir défiler devant lui au premier appel. Il donna l'ordre de diriger toutes les troupes sur la Rivière, à cinq lieues de Salins, où le Grand Bâtard en ferait l'inspection; mais ses conseillers et ses capitaines, jugeant la situation avec plus de sang-froid, se rendaient bien compte qu'il faudrait de longs mois pour réparer tant de pertes; « beaucoup d'Italiens, écrit Panigarola, ont été tués à Morat ou sont retournés dans leurs pays; l'effectif de certains condottieri est réduit à un tiers; heureusement les Suisses ne semblent pas vouloir profiter de leur victoire : au lieu d'écraser le duc comme ils l'auraient pu après la bataille, ils se sont partagé le butin entre eux et beaucoup sont rentrés dans leurs foyers [3] ».

Charles le Téméraire, ayant convoqué les états, parut devant eux plein de hauteur et d'emphase. Il leur fit d'abord lire par

1. Gingins, *Dépêches*, Lettres de Panigarola, datées de Salins, 3 juillet, II, p. 339.
2. *Id.*, *ibid.* Lettre de Panigarola, 8 juillet.
3. *Id.*, *ibid.* Lettre de Panigarola, 9 juillet, p. 346.

le président un message pour exposer la situation et indiquer les mesures à prendre.... « Il a toujours, dit-il, souhaité de maintenir ses peuples dans la paix et la sécurité, il n'a ménagé pour cela ni ses ressources ni sa propre vie, passée tout entière jusqu'à ces derniers temps sous les armes; grâce à Dieu, ses efforts ont été couronnés par la victoire, et s'il a éprouvé la mauvaise fortune contre les Suisses, la faute en est à la trahison de quelques-uns des siens. Par suite des récents événements, les frontières de la Bourgogne et le pays même ne sont plus à l'abri des entreprises de l'ennemi; il est donc nécessaire, dans l'intérêt des habitants, comme dans l'intérêt général de l'État, de pourvoir à la défense des places fortes du côté des Suisses, de la France et de la Savoie, afin qu'en cas d'attaque l'ennemi les trouve partout garnies. Si les états veulent se charger, à leurs propres frais et dépens, de la garde des frontières, il rentrera en campagne à la tête d'une nouvelle armée pour éloigner la guerre et la porter hors du pays. » L'orateur s'attacha à rassurer l'assemblée sur les suites de la guerre et à l'encourager en usant de tous les arguments qu'il crut les plus propres à faire sur elle une impression favorable.

Le duc lui-même prit ensuite la parole[1]. Il représenta aux états « que la conservation de leurs biens, que le sort de leurs femmes et de leurs enfants dépendaient de la résolution qu'ils allaient prendre, et qu'ils avaient à considérer s'ils voulaient exposer leur pays à devenir la proie des Allemands et des Français ». Il leur cita l'exemple des citoyens de Rome, qui, à l'exception d'une bague à leur doigt, se dépouillaient de tout leur or et de tout leur argent afin de pourvoir à la défense de la commune patrie : « Aucun d'eux n'eût été à lui seul capable d'arrêter l'ennemi, mais réunis dans leurs volontés et leurs efforts, ils avaient pu lui résister avec succès ». Il leur parla des empereurs romains qui, battus dans plusieurs rencontres, se relevaient de leurs défaites et finissaient par triompher. Il

1. Voir le rapport des envoyés bernois à la diète de Fribourg. (Knebel-Vischer, III, appendice C, n°3, p. 447.)

rappela Octave mis en fuite par le fils du grand Pompée et devenant néanmoins maître de Rome et du monde; le roi de Naples Ferdinand Ier paisible possesseur de son trône malgré la défaite de Sarno; le roi Jean d'Aragon vaincu par les Français mais sauvé par le dévouement de ses sujets. Il ajouta que les Bourguignons, jadis vainqueurs des Romains, ne devraient pas montrer moins de constance et de fermeté. Venant à lui-même, il leur parla de sa race, de sa puissance, de ses projets, du royaume de Bourgogne qu'il voulait établir, de la nouvelle armée de 40 000 hommes qu'il se proposait de former, et il conclut en taxant chacun de ses sujets au quart de leur avoir. « Pendant sa harangue, Charles semblait avoir le livre de l'histoire devant lui, et il a paru à chacun que ses discours avaient produit sur l'assemblée l'impression qu'il s'en était promis », ajoute le confiant Panigarola.

Hélas! le duc ne voulait pas voir ce que lui représentèrent les états : que pour vaincre les Suisses il fallait beaucoup de soldats et d'argent; que tant de guerres, et si désastreuses, avaient fauché la noblesse et les hommes d'armes; que les villes n'avaient plus de commerce, que les champs étaient ravagés, que les paysans ruinés laissaient la terre en friche et mouraient de faim : « Quand nous avons accordé il y a deux ans, disaient-ils, pour les six années suivantes, une subvention annuelle de 100 000 florins du Rhin, vous nous avez fait la promesse que, pendant ce temps, vous ne nous imposeriez aucune autre charge publique et que vous ne laisseriez pas fouler le pays par la soldatesque; cette promesse n'a pas toujours été observée ». Néanmoins en présence du danger, les états consentirent à assurer la garde des frontières; la dépense fut évaluée pour cet objet à 10 000 florins du Rhin par mois environ; ils se déclarèrent prêts à ne rien épargner pour le service du prince et la défense du pays. Malgré leurs réclamations ils se montraient remplis de respect et de dévouement envers le duc. Ils lui demandèrent de nommer des commissaires pour chercher avec eux les places qui devaient être mises en état de défense et pour fixer le nombre des gens de guerre qu'il convenait d'y faire entrer. En échange de leurs

le président un message pour exposer la situation et indiquer les mesures à prendre.... « Il a toujours, dit-il, souhaité de maintenir ses peuples dans la paix et la sécurité, il n'a ménagé pour cela ni ses ressources ni sa propre vie, passée tout entière jusqu'à ces derniers temps sous les armes; grâce à Dieu, ses efforts ont été couronnés par la victoire, et s'il a éprouvé la mauvaise fortune contre les Suisses, la faute en est à la trahison de quelques-uns des siens. Par suite des récents événements, les frontières de la Bourgogne et le pays même ne sont plus à l'abri des entreprises de l'ennemi; il est donc nécessaire, dans l'intérêt des habitants, comme dans l'intérêt général de l'État, de pourvoir à la défense des places fortes du côté des Suisses, de la France et de la Savoie, afin qu'en cas d'attaque l'ennemi les trouve partout garnies. Si les états veulent se charger, à leurs propres frais et dépens, de la garde des frontières, il rentrera en campagne à la tête d'une nouvelle armée pour éloigner la guerre et la porter hors du pays. » L'orateur s'attacha à rassurer l'assemblée sur les suites de la guerre et à l'encourager en usant de tous les arguments qu'il crut les plus propres à faire sur elle une impression favorable.

Le duc lui-même prit ensuite la parole[1]. Il représenta aux états « que la conservation de leurs biens, que le sort de leurs femmes et de leurs enfants dépendaient de la résolution qu'ils allaient prendre, et qu'ils avaient à considérer s'ils voulaient exposer leur pays à devenir la proie des Allemands et des Français ». Il leur cita l'exemple des citoyens de Rome, qui, à l'exception d'une bague à leur doigt, se dépouillaient de tout leur or et de tout leur argent afin de pourvoir à la défense de la commune patrie : « Aucun d'eux n'eût été à lui seul capable d'arrêter l'ennemi, mais réunis dans leurs volontés et leurs efforts, ils avaient pu lui résister avec succès ». Il leur parla des empereurs romains qui, battus dans plusieurs rencontres, se relevaient de leurs défaites et finissaient par triompher. Il

1. Voir le rapport des envoyés bernois à la diète de Fribourg. (Knebel-Vischer, III, appendice C, n°3, p. 447.)

rappela Octave mis en fuite par le fils du grand Pompée et devenant néanmoins maître de Rome et du monde; le roi de Naples Ferdinand Ier paisible possesseur de son trône malgré la défaite de Sarno; le roi Jean d'Aragon vaincu par les Français mais sauvé par le dévouement de ses sujets. Il ajouta que les Bourguignons, jadis vainqueurs des Romains, ne devraient pas montrer moins de constance et de fermeté. Venant à lui-même, il leur parla de sa race, de sa puissance, de ses projets, du royaume de Bourgogne qu'il voulait établir, de la nouvelle armée de 40 000 hommes qu'il se proposait de former, et il conclut en taxant chacun de ses sujets au quart de leur avoir. « Pendant sa harangue, Charles semblait avoir le livre de l'histoire devant lui, et il a paru à chacun que ses discours avaient produit sur l'assemblée l'impression qu'il s'en était promis », ajoute le confiant Panigarola.

Hélas! le duc ne voulait pas voir ce que lui représentèrent les états : que pour vaincre les Suisses il fallait beaucoup de soldats et d'argent; que tant de guerres, et si désastreuses, avaient fauché la noblesse et les hommes d'armes; que les villes n'avaient plus de commerce, que les champs étaient ravagés, que les paysans ruinés laissaient la terre en friche et mouraient de faim : « Quand nous avons accordé il y a deux ans, disaient-ils, pour les six années suivantes, une subvention annuelle de 100 000 florins du Rhin, vous nous avez fait la promesse que, pendant ce temps, vous ne nous imposeriez aucune autre charge publique et que vous ne laisseriez pas fouler le pays par la soldatesque; cette promesse n'a pas toujours été observée ». Néanmoins en présence du danger, les états consentirent à assurer la garde des frontières; la dépense fut évaluée pour cet objet à 10 000 florins du Rhin par mois environ; ils se déclarèrent prêts à ne rien épargner pour le service du prince et la défense du pays. Malgré leurs réclamations ils se montraient remplis de respect et de dévouement envers le duc. Ils lui demandèrent de nommer des commissaires pour chercher avec eux les places qui devaient être mises en état de défense et pour fixer le nombre des gens de guerre qu'il convenait d'y faire entrer. En échange de leurs

sacrifices ils supplièrent Charles le Téméraire de leur accorder deux grâces : en premier lieu celle de ne pas exposer sa propre personne à tous les hasards et à tous les périls de la guerre, mais d'envoyer ses capitaines commander à sa place, car il était l'unique prince de sa glorieuse maison, et sa conservation importait à ses peuples[1]; en second lieu, celle de se prêter aux ouvertures de paix qui pourraient lui être faites, afin que le pays eût le temps de guérir ses blessures et que lui-même pût prendre quelque repos.

Le duc demeura satisfait de la réponse des états « plus qu'on ne saurait le dire »; il les remercia des sentiments qu'ils avaient témoignés et les assura qu'il se sentait disposé à marcher d'accord avec eux, à vivre et à mourir au milieu d'eux; que si par le passé il s'était montré bon seigneur à leur égard il s'efforcerait de l'être plus encore dans l'avenir, etc.[2]. Charles le Téméraire ne remarqua pas tout ce que cette supplique si loyale et si dévouée cachait d'angoisse sur l'avenir; elle pouvait se résumer en deux mots : « Nous offrons nos vies et nos bien pour vous défendre, mais ne provoquez aucune guerre nouvelle. » Il est vrai que le bonheur de ses sujets ne le souciait guère; sans tirer parti des dispositions pacifiques des Suisses, il donna des ordres pour que, dans les dix jours, les troupes qui devaient partir aux frontières pussent être passées en revue; il pria les états de hâter leurs préparatifs et d'envoyer les provisions de guerre. « Il est fort réjoui de n'avoir plus à s'inquiéter que des moyens de rentrer en campagne avec une armée plus forte que jamais, ce qu'il compte pouvoir faire au plus tard dans le mois d'août : la sûreté de l'État menacée par le dernier événement et le soin de sa réputation exigeant, dit-il, qu'il se remette en campagne avec une nouvelle vigueur[3]. »

Il poussait très activement ses préparatifs, passant des marchés pour la livraison de 800 tentes complètes, faisant fondre des canons et fabriquer des armes dans tous les ateliers

1. Ne faut-il pas voir là un doute sur ses capacités militaires?
2. Gingins, *Dép.*, II, 13 juillet.
3. *Id.*, *ibid.*

de la Bourgogne, du Luxembourg, des Flandres. Il demanda 10 000 archers en Picardie, 6 000 piquiers dans les Pays-Bas, appela de partout les hommes en état de porter les armes, et il affaiblit les garnisons lorraines. Il estimait à plus de 1000 lances la partie de son armée restée intacte après Morat, sans compter 200 gentilshommes de sa maison et une bonne partie de l'infanterie. Réorganiser ces débris imposants, et les compléter par les nouvelles levées serait l'affaire de quelques mois au bout desquels il disposerait de 30 000 soldats ; nullement instruit par l'expérience, il pensait, comme après Grandson, qu'il suffisait de faire mettre pied à terre à la moitié de sa cavalerie pour résister victorieusement aux phalanges suisses. Il affirmait que l'argent était prêt pour solder tout ce monde et tenir la campagne pendant six mois, et il croyait son trésor de Lille toujours rempli. Le 13 juillet lui arriva la lettre fort sage du roi de Hongrie pour le dissuader de faire la guerre aux Suisses : il prit le parti de ne pas y répondre. Il ne se demanda pas ce que devenait son bon peuple de Bourgogne depuis deux ans qu'il l'avait vu au cours d'un si rapide voyage ; il repartit pour le camp de la Rivière et fit préparer le spectacle qu'il aimait par-dessus tout, une revue d'armes.

Son cœur dut se serrer d'angoisse lorsque, le 27 juillet, au lieu de 1 100 lances qu'il s'attendait à voir défiler devant lui, il n'en vit que 500. Que serait-ce après quelques semaines d'une guerre difficile? La moitié des Italiens, des Picards, des Bourguignons étaient retournés chez eux; les hommes d'armes présents offraient le plus misérable aspect ; beaucoup étaient à pied, ayant perdu leurs chevaux à Grandson et à Morat, ayant été dépouillés de leurs armes et de leur argent dans l'échauffourée de Genève. D'infanterie, il n'en restait presque pas. Seule sa maison militaire faisait encore bonne figure.

Charles ne voulut cependant pas s'avouer ruiné, et il recommença la décevante besogne de créer une armée par des ordonnances que l'exécution ne pouvait suivre, d'aligner des chiffres qui ne répondaient à aucune réalité, de

former des compagnies sans soldats et de les payer sans argent[1].

Mais si les compagnies ne venaient pas, les mauvaises nouvelles arrivaient coup sur coup. A Dijon, loin du maître, les états firent entendre des récriminations plus vives qu'à Salins; ceux de Flandre, convoqués à Bruxelles par le chancelier Hugonnet, et qu'une guerre si lointaine touchait moins encore, refusèrent de voter quoi que ce fût pour une action offensive. « Si le duc était pressé et environné de Suisses et d'Allemands, sans avoir assez de gens pour revenir en Flandre, qu'il le leur fît savoir, ils enverraient des troupes pour le dégager. » Peuple des campagnes et des villes, noblesse, clergé, tout le monde en Flandre était irrité contre le Téméraire qui n'avait respecté aucun privilège ni aucun droit de cette province, et dont la funeste ambition avait ruiné le pays. En apprenant tous ces refus et ces remontrances et en se voyant dans l'impossibilité de tirer vengeance des Suisses, Charles entra dans des colères épouvantables; il s'emportait en des menaces aussi farouches qu'inutiles, ne parlant que de pendre et de faire couper des têtes, décourageant par cette sauvagerie ses meilleurs serviteurs même. Retiré au milieu du Jura, d'où il avait espéré pouvoir tomber sur l'ennemi d'un irrésistible élan, profondément abattu et honteux de laisser paraître sa douleur, sans amis, sans confidents, ne voulant pas s'avouer qu'il avait été imprudent, et furieux contre la fortune, s'enfonçant dans un noir chagrin, d'où il ne sortait que par des éclats de rage

1. Après la revue il fit dresser par ses commissaires des listes de ce qui manquait à chaque compagnie, et il publia un ordre du jour pour informer ses troupes qu'il pourvoirait à tout, que les soldats auraient lieu d'être contents de lui. Cet ordre du jour réglait l'armement, l'équipement et la solde des troupes. Bien loin de diminuer la dépense de sa maison militaire, Charles paraissait vouloir l'augmenter en portant l'effectif à mille lances et en élevant la paie de douze écus par mois à vingt-deux écus pour une lance, comme celle des gentilshommes de son hôtel. « Cette augmentation de paie a paru à chacun une mesure très propre à reconstituer l'armée dans de meilleures conditions et à ramener dans ses rangs un bon nombre d'hommes d'armes aguerris (l'optimiste Panigarola ne dit pas où l'on prendra l'argent). Mais sa force principale consistera dans les nouvelles troupes qui lui viendront de la Picardie et des Flandres, qui ont vieilli sous le harnais et qui ne se sont jamais laissé battre. Il compte aussi sur la noblesse fieffée réunie en armes aux environs de la Rivière ». (Panigarola, 27 juillet 1476, du camp de la Rivière.)

et des imprécations terribles, il expia cruellement, dans l'inaction et la solitude farouche du château de la Rivière, son ambition, son égoïsme, ses perfidies, ses cruautés [1].

1. Et telles sont les passions de ceulx qui n'eurent jamais adversité et ne scavent trouver nulz remèdes, et par espécial les princes orgueilleux : car en ce cas et en semblables, le premier refuge est retourner à Dieu et penser si en rien on l'a offensé, et se humilier devant luy et cognoistre ses meffaicz : car c'est luy qui détermine de telz procez, sans qu'on luy puisse proposer nulle erreur. Après cela faict grant bien de parler à quelque amy se povez, et devant luy hardyment plaindre ses douleurs, et n'avoir point de honte de monstrer sa douleur devant l'espécial amy, car cela allège le cueur et le reconforte et les esprits reviennent en la vertu pour parler ainsi à ung conseil ou pour prendre aultre labeur (car il est force, puisque nous sommes hommes, que telles douleurs ne passent avec passion grande, où en public ou en particulier) et non point prendre le chemin que print le duc de se cacher ou se tenir solitairement. Parce qu'il estoit terrible à ses gens nul ne osoit avancer de luy donner nul confort ou conseil; mais le laissoit faire à son plaisir craignant que si aucune chose luy eussent remonstré, qu'il ne leur en fust mal prins. (Comines-Dupont, II, 40-41.)

CHAPITRE II

BATAILLE DE NANCY

I. — DIÈTE DE FRIBOURG [1].

Comme il était d'usage après un grand événement, les Suisses tinrent vers la fin de juillet une diète où l'on examina la situation et où l'on délibéra sur les mesures à prendre (Fribourg, 25 juillet-9 août).

Les circonstances à la suite desquelles se réunissait cette diète, lui donnèrent une importance particulière. Toutes les villes et les évêques de la Basse-Union, tous les Cantons confédérés y furent représentés, quelques-uns par des hommes déjà célèbres : Henri Göldli, Gaspard de Hertenstein, Hassfurter; la députation bernoise attirait surtout l'attention, car les héros de la guerre, qui formaient en même temps l'élite de l'aristocratie, y étaient presque tous : Petermann de Wabern, Nicolas de Scharnachtal, Adrien de Bubenberg, Guillaume de Diesbach; à la tête des envoyés autrichiens se trouvaient le maréchal de Schellenberg et Guillaume Herter; René de Lorraine parut en personne avec son fidèle de Wuisse; on attendait en outre l'ambassade du roi de France, celle du duc de Savoie, et l'on savait que Simon de Cléron, au nom du duc

1. *Eid. Abscheide*, 604 et suiv.; *Basler Chroniken*, III, supplément, p. 435-476. Pour l'alliance de la Lorraine et des Suisses, voir *Eid. Abscheide*, II, appendice, 922.

de Bourgogne était dans les Cantons[1]. Aucun envoyé du pape ni de l'empereur ne se fit annoncer, malgré les belles déclarations pacifiques du printemps précédent. On aurait pu croire que Frédéric ne conseillait la paix que lorsque son intérêt personnel était en jeu[2].

Les premières séances furent naturellement consacrées à la discussion des affaires les moins importantes. La ligue avait reçu plusieurs demandes d'adhésion, celles du comte palatin, des électeurs de Mayence et de Trèves, présentées par Guillaume Herter : on les admit en principe; mais les Suisses avaient toujours la même répugnance à contracter des alliances étrangères; il firent remarquer combien les États de ces princes étaient éloignés, et l'assemblée passa à d'autres questions avant qu'une décision ferme eût été prise pour celle-ci (27 et 28 juillet).

Les envoyés de Berne présentèrent un rapport détaillé sur la situation générale, qu'ils peignirent comme très menaçante; ils avaient appris d'un conseiller bourguignon, probablement Simon de Cléron, la réunion des états de Bourgogne à Salins, les projets et les préparatifs de Charles le Téméraire; ils croyaient que celui-ci trouverait encore de grandes ressources dans ses États, principalement en Flandre; leur conclusion était qu'il fallait s'attendre à de nouvelles guerres et rester prêt à y faire face[3].

Le 30 juillet l'on prit quelques résolutions sur le partage du butin et l'on entendit le duc René II, qui désirait :

1° Contracter une alliance spéciale et écrite avec les Suisses;

1. C'était la première fois que tous les membres de la ligue, y compris Louis XI se trouvaient réunis pour prendre de graves décisions dans une même assemblée délibérante. Une diète très importante avait siégé à Lucerne le 18 mars, quelques jours après la bataille de Grandson, mais on n'avait pu y parler que de la continuation de la guerre. C'est à Ensisheim, le 15 juillet, que l'on commença de discuter les conditions qu'allaient faire les vainqueurs; on y agita la question de reprendre la Lorraine et d'envahir la Bourgogne. (Knebel-Visch., III, p. 29.)

2. L'empereur était cependant le suzerain nominal de la Savoie; il lui devait assistance et protection.

3. 28 juillet, Bernoulli, *Basler Chron.*, III, pièce C, n° 3.

2° Être autorisé à lever chez eux des mercenaires moyennant une solde convenable;

3° Être assisté par tous ses alliés pour reconquérir ses États perdus;

4° Recevoir l'engagement écrit qu'aucun membre de la ligue ne signerait de traité avec Charles le Téméraire sans l'y comprendre expressément.

On lui répondit quelques jours plus tard : sur le premier point, qu'il était inutile de rédiger un nouveau traité, René faisant partie de la Basse-Union et la Basse-Union étant alliée aux Suisses; sur les autres points, que ses demandes étaient équitables et qu'on pourrait sans doute y faire droit plus tard, mais que les envoyés n'avaient pas d'ordres et qu'il leur était interdit de prendre aucun engagement de cette nature sans en référer à leurs commettants. Le duc de Lorraine insista vainement et rappela que la diète d'Ensisheim l'avait déjà ajourné à celle de Fribourg; il ne put rien obtenir des Suisses; Herter lui promit que Sigismond son maître donnerait toute l'aide qu'il lui devait aux termes des traités; les envoyés de la Basse-Union firent une déclaration analogue, mais en ajoutant qu'eux-mêmes avaient beaucoup souffert de la guerre, qu'ils étaient encore menacés par le duc Charles et que René devait tout d'abord essayer de reprendre lui-même son duché.

Les anciennes préventions contre le duc de Lorraine subsistaient même après sa brillante conduite à Morat, et chacun des alliés songeait d'abord à ses propres intérêts : Bâle voulait continuer la guerre tout près de ses frontières, les Cantons forestiers préféraient s'en retirer, Berne n'avait d'attention que pour les affaires de Savoie[1].

Enfin, le 5 août, on annonça l'arrivée de l'ambassade française; elle était fort en retard, mais Louis XI avait eu soin d'envoyer à Berne dès le 16 juillet l'évêque de Grenoble porter ses félicitations et confirmer l'alliance[2]; puis il avait demandé

1. René de Lorraine fut aussi pressant et aussi importun auprès des Suisses qu'il l'avait été auprès de Louis XI à Lyon, et l'on eut pour lui des sentiments analogues à ceux dont parle Comines.

2. Ochsenbein, *Urkunden*, p. 365.

que l'on retardât un peu l'ouverture de la diète, parce que « ses gens n'étaient pas tout à fait prêts et qu'il avait cependant des choses importantes à communiquer aux dites seigneuries[1] ». Au départ, les Français formaient presque une armée, *einen grossen reysigen Zug*; une partie resta dans le Dauphiné, une autre partie à Genève; ils devaient attendre de nouveaux ordres pour se remettre en marche, le roi prévoyant sans doute qu'il en aurait besoin pour le règlement des affaires de Savoie.

Ceux qui arrivèrent à Fribourg constituaient encore une troupe imposante : l'Amiral, le président Faure, plusieurs conseillers royaux, avec une escorte de 200 cavaliers; le duc de Lorraine et les membres de la diète allèrent à leur rencontre en grande pompe. L'évêque de Genève arriva un peu plus tard dans un appareil fort modeste[2].

Les Français prirent tout de suite la première place dans l'assemblée et continuèrent à y jouer le rôle prépondérant. Ce n'est pas que la conduite récente de Louis XI, au moment du péril, excitât beaucoup d'enthousiasme, puisqu'il n'avait point prêté d'aide effective aux Cantons. Mais son argent était toujours le bienvenu. Il savait aussi flatter la vanité des Suisses; ses agents s'appliquèrent à exalter leur héroïsme et leurs succès.

Louis XI désirait tourner l'attention des vainqueurs vers le nord afin de les éloigner de la Savoie[3] et de la Comté; il fit donc proposer de poursuivre énergiquement la guerre; maintenant qu'il n'avait plus rien à craindre, il s'engageait à y coopérer de toutes ses forces; il voulait conduire 20 000 hommes dans les Flandres, tandis que les confédérés se porteraient en Lorraine; on aurait à se partager de magnifiques dépouilles[4].

1. Ochsenbein, *Urkunden*, p. 367.

2. L'évêque Jean-Louis était suivi d'une députation des états de Savoie, des envoyés du pays de Vaud, de la ville de Genève, de l'évêque de Lausanne.

3. Toutefois il désirait faire occuper Genève soit par des troupes françaises, soit par des troupes suisses à sa solde. On lui répondit que la question demandait à être étudiée dans les Cantons avant de venir en discussion à la diète. (*Eid. Absch.*, II, 602, c.)

4. L'Amiral eut soin de rappeler tout ce qu'avait fait Louis XI pour la ligue, les alliances qu'il avait conclues, les difficultés qu'il avait semées sous les pas

Ces projets furent accueillis froidement; après l'expérience qu'ils venaient de faire, les Suisses ne croyaient plus guère aux promesses de coopération militaire de Louis XI; d'un autre côté, leur humeur belliqueuse commençait à se calmer, et enfin, tandis que les Cantons de l'est ne voyaient nul intérêt à anéantir le duc de Bourgogne, ceux de l'ouest et Berne même, où dominait cependant le parti français, se souciaient plus d'agrandissements tout proches, dans la direction du Valais, du Jura et des villes forestières, que d'incertaines victoires en Flandre. On répondit à l'Amiral qu'il était impossible de s'engager avant de savoir ce qu'allait faire le duc de Bourgogne [1], et on lui rappela que les sommes convenues n'avaient pas été régulièrement payées.

Les Français reprirent alors les négociations individuelles et les habiles intrigues qui réussissaient toujours en Suisse. L'argent, les flatteries, le vif désir exprimé par le roi de voir lui-même et de féliciter les héros de la guerre, désarmèrent l'opposition que sa mauvaise foi avait fait naître. La jalousie soigneusement réveillée entre les Cantons empêcha Berne et Fribourg de recueillir tous les fruits de leurs victoires.

En effet les députés bernois développèrent vainement une longue série de plaintes contre la Savoie, qui, trahissant une ancienne amitié, avait donné passage aux mercenaires italiens, fourni elle-même des mercenaires, conclu une alliance avec Charles le Téméraire et contre le comte de Romont qui, malgré sa qualité de prince savoyard et ses bonnes relations personnelles avec Berne, avait pris du service dans l'armée bourgui-

du Téméraire; mais il ne dit rien de la trêve de Soleure; il représenta le duc de Bourgogne comme insatiable de guerres et de conquêtes, demanda l'autorisation de faire occuper Genève par des troupes françaises et annonça que le roi d'Angleterre, convaincu, lui aussi, de la nécessité d'en finir avec Charles le Téméraire, était prêt à ajouter 20 000 hommes aux forces de la grande ligue.

Le recès de la diète de Fribourg se trouve dans Chmel, *Mon. Habsb.*, I. 1, p. 218. Les questions soulevées par les ambassadeurs français, et les réponses qui y furent faites, tiennent les trois quarts du recès. Voir aussi D. Schilling, p. 361. Knebel doit être consulté pour les négociations.

1. Cela prouve bien que l'aristocratie bernoise avait sa politique propre et qu'elle n'était pas le docile instrument de Louis XI, comme on l'a dit quelquefois.

gnonne : la diète fit preuve de dispositions très conciliantes en acceptant les excuses de l'évêque Jean-Louis (8 août). Celui-ci rappela tout d'abord les rapports amicaux et la bonne entente qui existaient autrefois entre la Savoie et les Cantons, rapports que, pour sa part, il désirait voir rétablis le plus tôt possible; il déclara que si la duchesse Yolande avait mécontenté ses puissants voisins, il le regrettait beaucoup, mais que le pays n'en était pas cause; enfin il n'eut pas de peine à éveiller la pitié de l'assemblée pour la pauvre Savoie, dévastée par les jeunes gens de la *folle vie* et éprouvée par plusieurs années de guerre sanglante.

Les discussions se poursuivirent en présence du duc de Lorraine, de l'amiral de France, du comte de Gruyère et de Guillaume de Herter, choisis pour arbitres. Berne demandait : 1° l'abandon des pays conquis du Valais et de Vaud; 2° le payement intégral de la contribution de guerre imposée à Genève l'année précédente; 3° la dispense pour Fribourg de payer les 25000 florins qu'elle devait encore à la Savoie; 4° le libre passage pour tous les marchands suisses allant aux foires de Genève, et une indemnité pour ceux qui avaient été molestés précédemment; 5° le versement par la Savoie de 10000 florins pour les frais de la guerre.

Après une longue délibération, il fut répondu (9 août) que sur la recommandation expresse de l'Amiral, les vaincus obtiendraient des conditions plus douces, et l'on décida :

1° Que Berne et Fribourg garderaient à perpétuité les villes, châteaux et territoires qu'elles occupaient en terre romande : Morat, Illens, Everdes, Cerlier avec les quatre mandements d'Aigle, Ollon, Bex, les Ormonts dans le Chablais.

2° Que les seigneuries, bourgs et châteaux d'Orbe, Échallens, Montagny, le Corbez et Grandson relevant de la maison de Chalon, vassale du duc de Bourgogne, appartiendraient aux villes de Berne et de Fribourg par indivis avec les autres Cantons.

3° Que le reste de la terre romande, appelé pays de Vaud, serait restitué au duc Philibert de Savoie contre une indemnité de guerre de 50000 florins du Rhin (environ 3000000 de

francs actuels). La défense de rendre la baronnie de Vaud à Jacques de Romont était expressément stipulée.

4° Que la rançon de la ville de Genève, fixée l'année précédente à 24 000 écus d'or ou florins, serait maintenue.

Le duc de Savoie dut abandonner à Fribourg, théoriquement sa vassale, un reliquat de compte de 26 000 florins. Il fallut en outre satisfaire les réclamations de différents particuliers et marchands bernois lésés par les hostilités. Cette malheureuse guerre coûtait donc fort cher à la Savoie, mais au moins l'intégrité de son territoire était respectée, malgré les Bernois qui eussent voulu venir à Lausanne, et malgré Louis XI qui désirait occuper Genève. Toutefois la domination savoyarde était profondément ébranlée dans le Valais. Le traité rédigé immédiatement, sous réserve de la ratification de Louis XI et des états de Savoie, porte la date du 16 août[1].

Fribourg, qui avait combattu vaillamment pour l'indépendance, demanda à faire partie de la Confédération suisse, mais on l'ajourna à une date ultérieure[2]; l'on renvoya également à plus tard la solution d'une foule de questions difficiles à régler : celles de l'alliance avec la Lorraine, de l'alliance avec le comte palatin, du partage de l'indemnité de guerre, de la conduite à tenir envers le duc de Bourgogne, etc.

La diète de Fribourg, par l'importance des questions qui y furent agitées, par le nombre des princes représentés et l'ampleur de certaines discussions, fut un véritable congrès de l'Europe centrale, le premier en date des congrès européens. Il ressemble à ceux qui l'ont suivi par la diversité des intérêts en présence, par la rivalité des appétits, par les intrigues de toute sorte qui s'y engagèrent et s'y poursuivirent en dehors des débats publics. Il servit un peu la cause de la paix générale et il adoucit les conditions que les vainqueurs voulaient

1. Gingins, *Épisodes*; 364. Le traité, dont aucun exemplaire officiel n'existe plus, est imprimé par Segesser, d'après les *Abschiede* et le *Berner Bundbuch*. (*Eid. Absch.*, II, p. 608.)

2. Fribourg était jusqu'alors nominalement vassale de la Savoie; mais elle s'administrait librement et elle avait un traité avec Berne, renouvelé en 1467 et dirigé spécialement contre la noblesse du pays romand. (Gingins, *Episodes*, 156.)

imposer aux vaincus; les transactions s'y firent avec plus d'honnêteté qu'elles ne se font généralement dans le tête-à-tête secret de deux princes cupides et irresponsables; le seul traité [1] qui en résulta témoigne au point de vue du droit international de plus d'équité et de loyauté que tous les autres qui l'avaient précédé (traités de Troyes, d'Arras, de Péronne, de Saint-Omer, de Nancy, de Soleure, etc.); Berne eut le bon esprit de s'en contenter, et la Savoie eut la sagesse de s'y soumettre.

Mais le congrès, s'il apparaît comme un assez bon moyen de conciliation, est impuissant pour l'action; plus prudent qu'un seul homme, il est aussi plus timide et plus indécis. On n'arriva même pas à s'entendre sur ce qu'il convenait de faire à l'égard du duc de Bourgogne [2], et l'on recula la difficulté de répondre au roi de France, en lui envoyant une députation.

L'ambassade suisse vint à Plessis-les-Tours dans le courant d'octobre; le roi employa tout son art à gagner chaque membre en particulier à ses desseins personnels : éloges, promesses, cadeaux, rien ne fut ménagé [3]. Louis voulait se faire des agents pour décider les Cantons à reprendre les hostilités contre l'ennemi presque abattu, et nous verrons par la suite des événements qu'il y réussit assez bien [4].

1. Il est juste d'ajouter que le traité avec la Savoie, par suite de la suspension d'armes du 18 juin, avait été déjà soumis aux Cantons séparément.

2. La Bourgogne ne fut pas représentée officiellement au congrès de Fribourg, mais des envoyés bourguignons sollicitèrent la convocation d'une autre diète pour rétablir la paix entre leur pays et les confédérés. Comme ils ne parlaient pas au nom du duc Charles, on ne put leur faire aucune réponse ferme et l'affaire en resta là. Cette démarche causa une certaine inquiétude à Louis XI : le roi fit savoir aux Suisses que l'évêque de Tournus et le Sire de Sons étaient également venus lui offrir de traiter séparément avec Charles le Téméraire, mais qu'il avait refusé. (*Eid. Absch.*, II, 603.) Il est difficile de savoir quelle part de vérité se cachait sous les paroles de Louis XI.

3. L'ambassade suisse comprenait une douzaine d'envoyés à la tête desquels était Adrien de Bubenberg; elle devait s'occuper particulièrement de la question de Genève, de celle des pensions et de la continuation de la guerre avec Charles le Téméraire. (*Eid. Absch.*, II, p. 615.) Louis XI paya sa dette d'assez bonne grâce, un tiers environ des 80 000 florins convenus, pour les quatre mois qu'avait duré la guerre bourguignonne. (*Id.*, 623.)

4. Louis XI réussit également vers cette époque à reformer l'alliance qu'il avait longtemps entretenue avec le duc de Milan : Galéas Sforza fit proclamer le nouveau traité à Milan le 25 août 1476. (Ging., *Dép.* du 27 novembre.)

II. — PERTE DE LA LORRAINE PAR CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Les événements de Grandson et de Morat eurent une répercussion immédiate sur les affaires de Lorraine. Tandis qu'au mois de février, René s'épuisait en vaines tentatives auprès de Louis XI et de la Basse-Union, n'éprouvant que des refus plus ou moins déguisés, quelques semaines plus tard, il retrouva un peu partout de chaudes sympathies; la diète de Colmar déclara qu'il faisait encore partie de l'Union, et celle d'Ensisheim (18 avril) décida qu'on ne signerait aucune paix avec Charles le Téméraire sans que René y fût compris ; on l'engagea toutefois à s'adresser au roi de France pour en obtenir des secours [1].

Un certain nombre de seigneurs lorrains avaient aussi gardé leur foi au duc légitime. Aussitôt qu'ils connurent la défaite de Grandson, ils pensèrent que Charles le Téméraire allait être retenu pour longtemps en Suisse, que peut-être il subirait d'autres échecs, et pendant que René II essayait d'intéresser les étrangers à sa cause, le bâtard de Vaudémont se mit à reprendre quelques places en Lorraine. Ayant des intelligences avec le châtelain de Vaudémont, il tenta un coup de main contre cette place et l'emporta dès le 14 avril.

Plusieurs petites garnisons bourguignonnes des environs, prises de peur, s'enfuirent à Nancy avant même d'être attaquées, croyant et essayant de faire croire que les troupes françaises de la Champagne se mettaient en mouvement.

Leurs craintes étaient prématurées; mais on sut bientôt que René était réellement allé trouver Louis XI à Lyon, où il avait été assez bien reçu par le roi, et fêté avec enthousiasme par les Lyonnais touchés de sa belle mine et de ses malheurs.

Louis XI toutefois, jugeant que l'expérience de Grandson n'était pas décisive, ne voulut pas entrer en guerre ouverte avec le Téméraire; il commença des négociations en vue d'assurer à René l'héritage italien du roi de Sicile, ne retenant

1. Witte, *Lothringen und Burgund*, 2, 240-241.

pour lui-même que la Provence. De plus il lui promit des soldats [1], et lui donna de l'argent, ce dont le jeune prince avait grand besoin.

René en obtint aussi d'un autre côté. Il fut appelé en Normandie auprès de sa grand'mère malade, la comtesse Marie d'Harcourt, veuve d'Antoine de Vaudémont; cette bonne dame le fit habiller lui et sa maison, puis quelques jours plus tard lui laissa en mourant 200 000 florins.

Ayant en outre reçu de Louis XI 400 lances — dont le chef portait à la vérité l'ordre de n'engager aucune action contre le duc de Bourgogne et qui formaient plutôt une escorte qu'une armée — il rentra en pays lorrain, passa devant Toul, qui lui demanda de ne pas attirer sur elle la colère de Charles le Téméraire, et vint à Saint-Nicolas dont la garnison bourguignonne se retira d'elle-même [2]. Il sentait que ses bons Lorrains étaient heureux de le revoir, et qu'ils l'auraient bien voulu pour leur seigneur ; les bourgeois, les femmes [3] lui donnaient de l'argent, des bijoux à engager; le peuple des campagnes était le plus démonstratif [4], et les gentilshommes pauvres accouraient autour de René; mais il y avait encore partout une grande crainte des Bourguignons.

1. Louis XI fut ainsi le premier des alliés de René à lui prêter un peu d'aide; il lui devait bien cela après l'avoir tant délaissé, et son intérêt était que la Lorraine échappât à Charles le Téméraire. Mais il s'exécuta d'assez mauvaise grâce.... « Au duc de Lorraine prit bien de ce qu'on s'ennuyait de lui en notre cour, et crois bien qu'il n'en sut jamais la vérité; mais quand un grand homme a tout perdu le sien, il ennuie le plus souvent à ceux qui le soutiennent. Le Roi lui avait donné un petit d'argent, et le fit conduire avec bon nombre de gens d'armes au travers du pays de Lorraine, lesquels le mirent en Allemagne, et puis retournèrent. » (Comines-Dupont, II, p. 28.)

2. Le gouverneur de Nancy, effrayé par les récits qu'il avait entendus, incertain de la marche et des forces de l'ennemi, n'osa pas barrer la route à la petite troupe de René.

3. La *Chronique lor.* rapporte le trait touchant de la femme du vieux Walter, qui, pendant que René était en prière dans l'église Saint-Nicolas, passa devant lui et « sans faire semblant de rien laissa tomber une bourse contenant 400 florins ».

4. En Lorraine, les nobles et les riches bourgeois ne sentirent s'éveiller le patriotisme que bien longtemps après le menu peuple. Ils étaient d'humeur extrêmement pacifique et acceptaient volontiers un changement de régime. « Ils obéissent à celui qui les chevauche (a chi li cavalca san subiecti), dit l'ambassadeur milanais Panigarola, pourtant bien disposé pour la Bourgogne. » (Gingins, *Dép.*, II, 351.) Les paysans apportaient des provisions, du blé, des volailles, du porc.

René entra dans Sarrebourg, la seule place qui ne fût pas tombée au pouvoir de Charles le Téméraire, congédia les Français, qui ne voulaient engager aucune escarmouche, puis se rendit chez ses alliés de Strasbourg qui lui firent une réception magnifique; une escorte de la Basse-Union vint l'y prendre pour le conduire en Suisse; il se couvrit de gloire à la bataille de Morat à la tête de la cavalerie qu'il commandait avec Oswald de Thierstein, le général de Sigismond. Les chefs des Confédérés lui témoignèrent leur reconnaissance en lui donnant une part du butin ainsi que trois des pièces de canon conquises (une aux armes de France, deux autres aux armes de Neuchâtel) [1] et lui prouvèrent leur estime en le prenant pour arbitre entre eux et la Savoie; il contribua donc à l'armistice de Lausanne (29 juin). Il espérait pouvoir utiliser bientôt en Lorraine les sympathies qu'il venait de conquérir dans cette campagne mémorable.

Ses capitaines continuaient avec succès, à l'ouest et au sud de Nancy, leurs escarmouches contre des garnisons trop faibles pour les arrêter. Gratien d'Aguerre entra dans Gondreville, Petitjean de Vaudémont poussa une pointe audacieuse jusqu'au bois de Saulrupt, à cinq kilomètres seulement de la capitale lorraine, et il put se retirer sans être inquiété.

La guerre de partisans prit bientôt une assez grande extension et fit beaucoup de mal aux troupes bourguignonnes qui ne pouvaient plus aller d'un endroit à l'autre, ni ravitailler les garnisons sans subir quelques pertes. Ce fut bien pis après Morat. René était revenu chez ses bons amis les Strasbourgeois où il apprit que des places importantes comme Bruyère, Remiremont, Saint-Dié, Mirecourt tombaient entre les mains des siens. Vers le milieu de juillet [2] les Lorrains s'emparèrent du château de Bayon et y firent un butin considérable. Petit à petit leurs forces s'étaient accrues; ils avaient maintenant environ 4 000 hommes remplis d'ardeur depuis que la fortune

1. Gingins, *Dép.*, II, p. 363.

2. Cette date n'est pas certaine. Witte la reporte, ainsi que le siège de Lunéville, environ un mois plus tôt; il faut songer en effet que René assiste à la diète de Fribourg, qui se tient en juillet et au commencement d'août.

se déclarait pour eux, et que les Bourguignons cédaient partout. Après avoir remporté un avantage près de Lunéville, ils mirent le siège devant cette ville, mais, sans artillerie, ils ne pouvaient en forcer les murailles. Ils envoyèrent exposer leur embarras à René qui s'adressa à ses amis de Strasbourg; ceux-ci ne firent nulle difficulté de lui prêter six cents hommes d'armes, deux grosses bombardes et dix serpentines. La garnison bourguignonne, incapable de résister, demanda et obtint une capitulation honorable. Ce nouveau succès encouragea à tel point les capitaines lorrains qu'ils se rapprochèrent de Nancy; trop faibles d'ailleurs pour concevoir l'espérance d'emporter cette capitale, ils se contentèrent de battre la campagne aux environs et de disposer des embuscades pour inquiéter l'ennemi, enlever les maraudeurs, empêcher la garnison de se ravitailler. Celle-ci commençait à être aux abois; une ruse fit tout à coup disperser pour un moment les assaillants. Un messager envoyé par Charles le Téméraire aux gens de Nancy se laissa prendre par les Lorrains et raconta que son maître approchait avec une grande armée. Telle était encore la terreur inspirée par le duc que chacun des capitaines se retira en lieu sûr. Puis, aucune troupe ne paraissant, ils virent qu'ils avaient été trompés par une fausse nouvelle, pendirent le messager et revinrent auprès de Nancy. Toutefois, rien d'important ne se fit pendant plusieurs semaines et la garnison de Nancy exécuta avec succès plusieurs sorties heureuses.

Il semblait que le premier élan des Lorrains vers la délivrance s'était arrêté, parce que René ne les soutenait pas de sa présence. Quoique vaillant et audacieux sur le champ de bataille, le jeune duc montrait en effet une défiance exagérée de ses propres ressources; soit qu'il craignît l'hostilité d'une noblesse qui l'avait trahi l'année précédente, soit que le prestige de Charles, vaincu et ruiné, lui imposât encore, il hésita longtemps avant de rentrer dans ses domaines; il attendait qu'il eût des forces considérables pour commencer la guerre, et ses alliés attendaient, pour lui envoyer des secours, qu'il eût remporté quelque succès décisif. On lui tenait rigueur de

la pitoyable défense qu'il avait opposée à Charles. Ses sujets le gourmandaient sur son inertie : « Hé duc! lui disait à Strasbourg un habitant de Bruyère, vous êtes bien endormi! Si vous voulez je vous ferai seigneur de Bruyère et de tout alentour, et je vous en dirai la manière. Devant ma maison l'église y est. Tous les jours, quand la messe se chante, le capitaine avec un nombre de gens vient l'y ouïr. Donnez-moi des gens et je veux être étranglé si le capitaine ne prends, et par lui le château se rendra. Après, tout à l'unisson, Arche, Épinal et Remiremont, vous pourrez aller sûrement jusqu'à Vaudémont [1] ». Des appels semblables lui furent adressés avant le siège de Lunéville, avant celui d'Épinal; René les transmettait fidèlement aux Strasbourgeois, mais continuait à se tenir loin de ses États.

Les journées d'Héricourt, de Grandson, de Morat, l'avaient émerveillé; c'est avec des troupes suisses qu'il voulait combattre Charles le Téméraire, et toute son activité, tous ses soins allaient à s'en procurer. Il ne pouvait espérer que Berne dirigeât son armée victorieuse en Lorraine, car elle devait garder sa frontière aussi longtemps que le duc de Bourgogne la menacerait; il se serait contenté d'un traité comme celui qui l'unissait déjà à la basse ligue, et de l'autorisation de lever des mercenaires chez les montagnards. Malheureusement les Suisses, toujours prêts à se battre pour la défense de leur patrie ou pour de l'argent, n'étaient pas gens à courir les aventures avec un prince qu'ils savaient pauvre. A la diète de Lucerne [2] (12 juillet) on parla honorablement de René; on accepta en principe de l'aider contre Charles le Téméraire, de ne pas signer la paix avec ce dernier s'il ne consentait à évacuer la Lorraine, mais on s'en tint à cette déclaration; à

1. *Chronique de Lorraine.* Calmet, III, *Preuves*, 73.

2. Dem Herzog von Lothringen ist auf sein Begehren geantwortet, dz sin gnad vns vngelegen, vmb dz können wir unzemal deheim einung mit Im machen, dann vns bedünckt, nachdem er mit den Herren vnd stetten, so in vnser einig sind, ouch in einig stat vnd sy mit vns, daran gnüg sig. vnd Im früntlich danken sines zuzugs, vnd wo wir dz vmb In verdienen, dz wir darzu gutwillig vnd bereit sin wellen. (*Eid. Absch.*, II, 598.) Mais cela ne lui suffisait pas; il voulait conclure une alliance positive, et il demandait l'autorisation de lever des mercenaires.

la diète de Fribourg, trois semaines plus tard, René revint à la charge sans plus de succès; il éprouva même un refus assez sec [1].

Ses démarches néanmoins n'avaient pas été inutiles; s'il ne put signer une alliance directe avec les Suisses, qui ne se décidaient jamais aussi vite, il les intéressa du moins à sa cause et les prépara à l'idée d'une assistance effective; ses bonnes relations avec eux, avec la Basse-Union, avec le roi Louis XI, donnèrent confiance aux patriotes lorrains et les encouragèrent à la lutte presque autant que si leur duc eût été au milieu d'eux.

De toute la Lorraine, la grande ville la plus attachée au duc René, celle dont les habitants avaient opposé, l'année précédente, la plus vigoureuse résistance au Téméraire, était Épinal. Depuis l'occupation bourguignonne, les paysans des environs refusaient de rien apporter au marché, et les habitants n'attendaient qu'une occasion pour chasser la garnison. Ils vinrent le dire à René, qui se trouvait à Strasbourg. Cette ville, toujours fidèle à ses promesses et désireuse de se voir couverte contre le duc de Bourgogne par une Lorraine indépendante, fit un effort plus grand encore que pour Lunéville et donna à René de l'artillerie, 400 à 500 cavaliers, 2 000 fantassins. Il se mit alors à la tête des troupes et se porta en grande hâte vers Épinal; il fut rejoint avant d'y arriver par le bâtard de Vaudémont; la garnison bourguignonne sentit qu'elle ne pouvait tenir contre toutes ces forces, avec une population hostile; elle pria les échevins de négocier une capitulation et René la laissa partir, heureux de recouvrer à si bon compte une place de cette importance.

De toutes parts maintenant l'espoir était revenu aux Lorrains, et les capitaines avaient encore grossi leurs forces [2]. Ils se portèrent en foule autour de René, qui se trouva dès le commencement de septembre en état de marcher contre Nancy. Il commença l'investissement de la ville avant que le sire de

1. Gingins, *Dép.*, II., 363. Voir plus haut, p. 352.

2. Beaucoup de Français vinrent sans que Louis XI cherchât à les en empêcher, et l'attitude du sire de Craon dans le Barrois était plutôt bienveillante.

Bièvre eût eu le temps de s'approvisionner, et il poussa rapidement les tranchées.

Cependant le jeune duc de Lorraine n'avait pas encore repris confiance dans sa fortune, et il ne laissait guère passer de semaine sans adresser quelque demande de secours à ses alliés; le 31 août, le 8 septembre [1] il écrivait des lettres pressantes à tous les membres de la Basse-Union, mais ceux-ci trouvant ses progrès trop lents [2] en raison des forces dont il disposait [3] ne se hâtèrent pas de répondre. René envoya aussi son fidèle Jean Wuise à Tours auprès de Louis XI qui lui fit un accueil plus encourageant que d'habitude; le roi désirait maintenant éloigner les Suisses de la Savoie et de la Franche-Comté pour faire porter la guerre au nord-est, car une nouvelle victoire en cette région pouvait lui assurer d'excellentes acquisitions depuis la Somme jusqu'à la Meuse; il offrit donc un subside à l'ambassadeur de René et fit parler en sa faveur auprès des Cantons [4].

L'intervention du roi ne pouvait être plus opportune ni plus nécessaire, car à ce moment même les Suisses se voyaient sollicités de tous côtés à la paix : le cardinal de Forli reprenait ses tentatives de conciliation; le protonotaire impérial Hesler avait reçu de son maître l'ordre de hâter les préliminaires du mariage bourguignon, Maximilien approchant de sa majorité; le chevalier Georges de Stein venait au nom du roi de Hongrie, dont les lettres n'avaient produit aucun résultat; tous employèrent leurs efforts pour adoucir les dispositions des vainqueurs [5] et pour arracher le duc de Bourgogne à une ruine certaine. Charles n'ignorait pas ces démarches, et ne les décourageait pas non plus, car il avait enfin reconnu, après les premiers

1. Witte, *Lothringen und Burgund*, II, 227. Une copie de cette lettre se trouve aux archives de Strasbourg.

2. Diète de Colmar, 16 septembre.

3. Witte dit que René manqua d'énergie et de talents militaires; qu'il ne réussit même pas à entretenir une bonne discipline dans cette armée si hétérogène où il y avait tant de « riffions et de Hurenführer (ribauds); riffion, vieux français *rufien*, sens de chenapan, brute, mot conservé en anglais, *ruffian*, même sens.

4. Il envoya en Suisse le bâtard de Bourbon et demanda aux ambassadeurs des Cantons qui étaient venus le trouver à Tours de diriger 25 000 hommes sur la Lorraine.

5. Diète de Lucerne, 23 septembre. (*Eid. Abschiede*, II, 617.)

moments d'exaltation, que les troupes rassemblées à grand'-peine à la Rivière ne pouvaient se mesurer avec celles des Suisses. D'un autre côté, Sigismond paraissait fatigué d'une guerre trop longue pour son indolence [1] naturelle, et le comte de Wurtemberg ne demandait qu'à se retirer de la ligue.

Tant de propositions différentes jetaient quelque irrésolution parmi les Cantons; on se contenta de décider une fois de plus que l'on ne signerait pas la paix si la Lorraine [2] n'était restituée à son duc légitime et que l'on n'autorisait pas un seul mercenaire à quitter le territoire de la Confédération.

La fin de la bonne saison approchait; il n'était guère probable que les Suisses appuieraient leur déclaration par l'envoi d'une armée à Nancy.

Heureusement pour René, personne ne vint au sécours de la ville assiégée, ni Charles le Téméraire, qui perdit dans le Jura deux mois à méditer une vengeance impossible contre les Suisses, ni le lieutenant du Luxembourg, le seigneur du Fay, qui manqua de décision ou craignit peut-être, en abandonnant sa province, de la livrer aux troupes de Louis XI, stationnées dans la Champagne et le Barrois. Du Fay voulut cependant faire une tentative; il se joignit à Campobasso revenu de Bretagne, et tous deux se dirigèrent vers la Moselle, au sud de Thionville; mais ils ne tardèrent pas à rebrousser chemin, soit parce qu'ils ne s'entendirent pas avec l'évêque de Metz pour la traversée de ses terres, soit plutôt parce que Campobasso, qui se préparait à trahir son maître au profit de Louis XI et de René II, cherchait à leur être agréable [3].

1. Le 23 septembre Guillaume Herter annonça en son nom qu'il était prêt à signer la paix. (*Eid. Absch.*, II, 617.)

2. Quelques Cantons seulement avaient accepté l'alliance lorraine, les autres n'avaient donné aucune réponse, pas même au sujet des mercenaires que le duc René désirait lever à ses frais. (*Id.*)

3. Molinet, I, 207-208. « Si vous pouvez gaigner son dit maistre (Campobasso) et qu'il eust voulenté d'estre des miens et soy déclairer entièrement, j'en serois bien content. Et pourrez dire au poursuivant que je appoincterois son dit maistre de pension, et luy d'un bon office en matière qu'ilz en devroient estre contens. » (5 juin 1476. Lettre de Louis XI à Dunois. Vaesen et Charavay, *op. cit.*, VI, p. 62.)

La garnison mercenaire de Nancy n'avait bien entendu aucun attachement à la cause bourguignonne; quand elle vit qu'il ne fallait rien espérer du duc Charles et que les vivres manquaient, elle refusa de prolonger la résistance. Le brave gouverneur de Bièvre essaya de se maintenir par tous les moyens; il fit manger les chevaux, les chiens; il tâcha de ranimer le sentiment de l'honneur parmi ses gens; mais il dut bientôt parlementer pour rendre la place (5 octobre). René, naturellement doux, et impatient de rentrer dans sa capitale, se prêta d'autant mieux à lui faire des conditions honorables que, pendant sa courte administration, de Bièvre s'était toujours montré bienveillant et juste. Les habitants de Nancy, qui étaient restés passifs aussi bien pendant le premier que pendant le second siège, revirent leur duc avec plaisir; mais ils furent les derniers à sentir le grand souffle de patriotisme qui venait de passer sur la Lorraine.

Quelques jours après la chute de Nancy, Charles le Téméraire arrivait pour la secourir. Il avait enfin consenti à quitter la frontière suisse, et compris la nécessité de se porter en Lorraine, pour défendre la plus récente et la meilleure de ses acquisitions; il considérait cette province comme faisant partie de ses États bourguignons; il y tenait beaucoup, et la facilité avec laquelle il s'en était emparé une première fois lui faisait croire qu'il la reprendrait aussi aisément. Trois ou quatre mille hommes des débris de son ancienne armée s'étaient ralliés autour de lui en Franche-Comté: il en vint à peu près autant le rejoindre en Bourgogne, et c'est avec cette troupe, assez faible en somme, qu'il s'avança hardiment vers le nord, traversant la Lorraine le long de la frontière de Champagne. Il reçut, un peu avant d'arriver à Toul, de sérieux renforts du Luxembourg. Campobasso arriva des marches de Flandre et le comte de Chimay des fiefs de Flandre, et ils « étaient déjà une grosse bande », dit O. de la Marche.

Le duc se vit bientôt à la tête d'une douzaine de mille hommes[1]. Il y avait loin de là à la grande armée qu'il avait

1. Là encore René manqua d'énergie et de sens militaire. En se portant au-devant de l'une ou de l'autre des armées bourguignonnes résolument, avec

conduite à Neuss et contre les Suisses. Cependant ses forces n'étaient pas à dédaigner, et, pour le moment, elles dépassaient celles que René, obligé de laisser des garnisons dans les principales places, pouvait mettre en ligne.

III. — RENÉ OBTIENT L'APPUI DES SUISSES.

Les Suisses avaient déclaré qu'ils ne signeraient point la paix tant que le duc de Bourgogne s'obstinerait à vouloir garder la Lorraine. Et Charles s'obstinait. Sa conduite rendit à René II de nombreux partisans, d'autant plus qu'en voyant les dernières troupes bourguignonnes parties vers le nord, les Cantons étaient bien assurés de n'avoir désormais rien à craindre pour leur compte. Aussi la diète du 7 octobre prit-elle enfin des résolutions décisives. Les députés de tous les Cantons apportaient une réponse favorable aux demandes de René, excepté ceux d'Uri, qui n'avaient pas reçu pleins pouvoirs de leurs commettants. On passa outre; on chargea Lucerne de représenter au conseil d'Uri qu'il ne devait pas se séparer des autres Cantons dans des affaires aussi graves; on signa avec René de Lorraine un traité régulier d'amitié et d'alliance qui lui donnait les mêmes droits qu'à tous les membres de l'Union : 1° les deux parties garantissaient à leurs sujets le droit réciproque d'aller et de venir librement et de se livrer au commerce dans toute l'étendue de leurs territoires respectifs.

2° Elles s'engageaient à se secourir mutuellement au cas où des étrangers causeraient des dommages à leurs pays, châteaux, domaines, ou des vexations à leurs gens.

3° La Confédération helvétique autorisait des mercenaires à entrer au service de René moyennant une solde convenable, à condition qu'elle n'eût pas elle-même d'autre guerre à soutenir.

toutes ses troupes, il pouvait leur faire bien du mal et empêcher leur jonction. Il est vrai que son armée était épuisée par le siège de Nancy.

4° Cette alliance était conclue pour sept ans, de manière à prendre fin en même temps que la Basse-Union.

5° On faisait d'expresses réserves au sujet du roi de France, contre qui, bien entendu, les mercenaires suisses ne pouvaient en aucun cas être dirigés et à qui le traité devait être soumis pour approbation; au sujet du roi de Sicile « également allié des Suisses », et enfin du Saint-Empire romain dont ils faisaient partie [1].

C'était la première fois que les Suisses contractaient un traité réel d'alliance avec René, s'engageant par écrit à garantir l'intégrité de son territoire et à lui fournir des mercenaires; mais le duc de Lorraine était encore plein d'inquiétude. D'abord, le traité signé d'une façon générale à Lucerne, ne devenait exécutoire pour chaque Canton qu'après avoir été ratifié expressément par son conseil, cause inévitable de difficultés et de retards pendant lesquels Charles le Téméraire aurait le champ libre en Lorraine; puis l'expérience des années précédentes montrait que les Suisses ne se mettaient pas volontiers en campagne à la fin de la bonne saison; il était à craindre que des intrigues de toute sorte, impériales, romaines, bourguignonnes, ne vinssent changer les dispositions des Cantons. Enfin on ne lui promettait pas d'autre aide réelle que des mercenaires, et il fallait de l'argent pour les payer; comme il n'en avait guère, les premiers enrôlements furent très lents.

Or Charles le Téméraire faisait en Lorraine des progrès effrayants. Quand il parut devant Toul, le 11 octobre, aucun Suisse n'était encore arrivé; les gens de la ville, méfiants, incertains du cours qu'allaient prendre les événements, ne voulurent pas se compromettre et observèrent pour lui la même neutralité bienveillante que six mois auparavant pour René : ils prièrent le duc de ne pas entrer chez eux, le logèrent dans les faubourgs et pour-

1. *Eid. Absch.*, II, p. 621. Le traité est imprimé par Segesser dans les appendices de la fin du volume, p. 922. Une copie en allemand (traité de René avec Soleure) se trouve aux archives de Meurthe-et-Moselle.

vurent abondamment son armée de tout ce dont elle avait besoin[1].

René, informé de cette marche audacieuse, montra cette fois du sang-froid et de la résolution; les derniers événements l'avaient habitué aux choses de la guerre et lui avaient prouvé qu'on pouvait résister au duc de Bourgogne. Il approvisionna Nancy en vue d'un siège, puis sortit de la ville avec l'intention de s'emparer de Pont-à-Mousson, qui commande la vallée de la Meurthe et celle de la Moselle. Pendant plusieurs jours, les deux adversaires purent s'observer, séparés seulement par la Moselle, assez prudents toutefois, l'un à cause de son infériorité numérique, l'autre par suite de ses récents désastres. René entra le premier dans Pont-à-Mousson; mais une sédition malheureuse des mercenaires allemands lui montra qu'il ne devait pas trop compter sur ses troupes[2], déjà bien faibles en nombre. Comme d'autre part l'armée de Charles, grossie chaque jour par des renforts venus de Flandre et d'Angleterre[3], par les débris des anciennes garnisons des villes de Lorraine qu'avait réorganisés et que lui amenait son fidèle de Bièvre, devenait très menaçante, René dut reculer. Charles, à son tour, occupa Pont-à-Mousson et prit le chemin de Nancy, que les troupes lorraines étaient incapables de lui disputer; le 22 octobre il mit pour la seconde fois le siège devant la capitale lorraine, sans vouloir, comme le lui demandaient plusieurs de ses conseillers, refaire d'abord, pendant l'hiver, son armée dans le Luxembourg et les Pays-Bas. Sa position était très dangereuse : il attaquait directement la capitale avant d'avoir réduit

1. Beaune et d'Arbaumont, III, 213, croient que Charles songeait à négocier, parce qu'il s'était fait suivre de Guillaume Hugonnet, son chancelier, et des gens de son conseil.

Il est cependant douteux que le duc ait eu réellement cette intention, car il n'y donna suite à aucun moment.

2. Cette rébellion de Pont-à-Mousson n'est pas bien connue. Elle ressemble fortement à une trahison.

3. Les états généraux de Gand ayant refusé de consentir une levée en masse que le chancelier Hugonnet avait requise au nom du duc, Charles le Téméraire ordonna par lettres patentes datées de Malines le 29 octobre 1476 une levée de 6 000 archers et 4 000 piquenaires dans ses possessions des Pays-Bas. Il lui en vint une partie. (Beaune et d'Arbaumont, III, 213; États de Gand, 1476, *Trésor national*, III, 1re série, p. 258.)

les autres villes, il était sans communications avec la Bourgogne, et Louis XI n'avait qu'un mot à dire au sire de Craon pour lui donner le coup de grâce[1].

Nancy pouvait tenir deux mois, ainsi que l'affirmèrent les bourgeois venus auprès de René pour lui demander des instructions; René fit jurer à ses capitaines qu'ils résisteraient le plus longtemps possible, et il partit vers ses alliés, afin de leur rappeler qu'il avait combattu pour eux, qu'ils lui avaient promis des secours, et que le péril était grand.

Mais la ligue traversait alors, comme pendant l'hiver précédent, une période de dépression et d'amollissement dont il faut chercher les principales causes dans le relâchement qui suit une action trop violente, dans les négociations dissolvantes auxquelles le cardinal de Forli se livra pour rétablir la paix, et dans la cupidité des Suisses, qui, gâtés par la richesse de leur butin, ne se souciaient pas de secourir un prince pauvre.

A la diète du 7 octobre, où les Suisses avaient consenti à signer un traité d'amitié avec René, ils avaient aussi décidé, sur la demande de Sigismond qui se portait garant des intentions pacifiques du duc de Bourgogne, et sur celle du docteur Hesler faite au nom du pape et de l'empereur, qu'ils enverraient des députés à Bâle pour négocier la paix. Le protonotaire impérial et l'évêque de Forli crurent le moment venu de diviser enfin les ennemis de Charles le Téméraire. Il fut convenu entre eux que Hesler se rendrait à Nancy, tandis que le légat verrait les principaux membres de la ligue pour les incliner à la paix; deux de ces membres étaient des évêques, celui de Strasbourg et celui de Bâle : ils auraient sans doute des égards pour les instructions pontificales qu'on leur apportait. Hesler se fit accompagner de l'évêque de Metz, et il eut, dès les premiers jours, tout le succès possible auprès de Charles le Téméraire; le duc lui promit que sa fille allait écrire à Maximilien[2] et lui demanda sans doute, en échange, de servir sa cause auprès des Cantons.

1. Craon était en Barrois.

2. Voir Chmel, *Mon. Habsb.*, I, 1, p. 136. Le duc déclare avoir tout fait pour préparer le mariage; il charge l'évêque de Metz et le protonotaire impérial

Pendant que le légat cherchait à faire brèche dans la Basse-Union, et particulièrement à détacher Strasbourg qui avait toujours été une des principales têtes de la ligue, Berne se trouvait sollicitée à faire de la politique personnelle; il ne s'agissait pour elle de rien moins que d'acquérir la Franche-Comté. Dès le mois de juin, d'après Knebel, des députés franc-comtois avaient tenté en leur nom propre des démarches auprès des Suisses pour leur rappeler les relations de bon voisinage qu'ils avaient toujours eues ensemble et pour leur demander un arrangement. Ces députés revinrent à la charge au mois d'août à la diète de Fribourg[1], et de nouveau, le 7 octobre; ils firent des propositions si précises que les Confédérés se déclarèrent prêts à les discuter en même temps qu'ils examineraient, le 2 novembre suivant, les propositions apportées par Sigismond au nom du duc de Bourgogne, du pape et de l'empereur, avec la seule réserve qu'on resterait sur le pied de guerre et que personne ne serait exclu de la paix.

Voyant ainsi la Franche-Comté se séparer de Charles le Téméraire, Berne espéra pouvoir l'amener à elle de bon gré, comme elle avait fait pour Fribourg quelques années auparavant; elle poussa vivement cette négociation et elle la conduisit un peu en dehors et en cachette des autres Cantons. Son Schultheiss (maire, premier magistrat) von Wabern, étant à Neuchâtel pour affaires, Simon de Cléron, au nom de quelques nobles comtois, demanda un sauf-conduit pour conférer

de se rendre auprès de sa fille pour qu'elle consente expressément à donner sa main à Maximilien. Charles prie l'empereur de venir le voir le plus tôt possible à Cologne ou dans quelque autre ville de son choix; il s'y rendra de son côté avec sa fille. Il comptait donc être bientôt maître de Nancy (4 novembre 1476). Le 26 novembre suivant, Marie écrivit à son fiancé la lettre suivante : « Très illustre, très excellent prince, très cher et très aimé cousin. Je me recommande à vous tant comme je puis. J'ai par le protonotaire Hesler reçu vos gracieuses lettres, ensemble les beaux joyaux que par lui envoyé m'avez, dont de si très bon cœur qu'il m'est possible, je vous remercie. Et de ce qu'il a plu et plaira à mon très redoutable seigneur et père faire et ordonner de moi, suis et serai très contente et ferai toujours à l'aide de Dieu, tout ce qu'il lui plaira moi ordonner et commander. Très illustre, très excellent prince, très cher et très aimé cousin, le saint-esprit vous ait en sa digne garde. Écrit à Gand, le vingt-sixième jour de novembre. Votre cousine, Marie.

1. *Eid. Absch.*, II, p. 603, g.

avec lui. On le lui accorda facilement, et Cléron vint à Neuchâtel avec quatre de ses compatriotes annoncer au Schultheiss qu'il faisait cette démarche avec le tacite consentement (*Gehell*) du duc son maître, et que les états de la Comté désiraient la paix. Wabern répondit qu'il ne pouvait rien décider par lui-même et qu'il communiquerait cette demande au conseil de Berne. Cléron insista beaucoup pour que l'on réunît une conférence où se négocierait la paix. Wabern l'informa que justement une diète de ce genre allait se tenir à Bâle, et il le pria de s'y rendre; les Comtois, faisant un pas de plus, déclarèrent qu'ils voulaient la paix à tout prix, que cela plût ou non au duc Charles, que si la diète de Bâle restait infructueuse, il faudrait en convoquer une autre à laquelle on inviterait Antoine de Colombier, et il demanda de faire cesser en attendant les incursions des bandes suisses en Comté [1].

C'est à la suite de ces premiers coups frappés dans l'édifice de l'Union, que s'ouvrirent les conférences de Bâle [2], le lendemain de la Toussaint, 2 novembre 1476. On peut se demander quel était le degré de sincérité de ceux qui les avaient sollicitées car ils n'y parurent pas d'abord. Ni les envoyés bourguignons [3], ni le protonotaire impérial, ni le légat du pape n'étaient à l'ouverture du congrès. Les confédérés en furent tout surpris; informés que le légat se trouvait à Strasbourg, ils prirent la peine, pour « n'avoir pas l'air de mépriser les deux têtes de la chrétienté, le pape et l'empereur, et pour éviter une plus grande effusion de sang allemand », de lui envoyer dire que l'assemblée était déjà réunie, et que, s'il voulait venir, on attendrait son arrivée avant de commencer les délibérations.

1. Lettre de Berne à ses confédérés de Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle et Strasbourg. (*Staatsarchiv Bern, Deutsches Missivenbuch* et *Staatsarchiv Luzern, Burgunder Kriege*; imprimé par Segesser, *Eid. Absch.*, p. 622, appendice zu d.)

2. Voir les *Eid. Absch.*, p. 626 et suiv. Les archives publiques ne contiennent presque rien au sujet de ces négociations, qui semblent cependant avoir été poussées assez loin.

3. En tout cas les *Abschiede* n'en parlent pas, et il semble que les propositions de paix particulières pour la Comté n'étaient pas du goût des Cantons; ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient engager des négociations que pour une paix générale. Se méfiaient-ils de Berne et de ses prétentions sur la Comté?

René, pendant ce temps, essayait d'apitoyer ses alliés sur sa triste situation et sur le danger que courait sa capitale; mais l'assemblée était agitée de courants si divers qu'on le remit à une autre fois : on attendait avec impatience les propositions de paix si souvent annoncées [1].

Il ne vint qu'un courrier de l'évêque de Metz et du docteur Hesler; c'était une preuve qu'eux-mêmes ne se dérangeraient pas. Le courrier rappela en style pompeux la mission que l'évêque et Hesler avaient reçue du Saint-Siège et de Sa Majesté Impériale pour travailler au rétablissement de la paix; ils avaient vu, ajouta-t-il, le duc de Bourgogne; ils s'étaient rendu compte de ses dispositions pacifiques et ils demandaient la convocation d'une autre diète pour le dimanche avant la Saint-Martin, à Bockenheim ou à Saarwerd. On ne pouvait se moquer plus ouvertement de l'assemblée [2]. La diplomatie impériale voulait sans doute retarder le plus possible le moment des résolutions définitives, pour permettre au Téméraire de remporter quelque grand succès, peut-être de prendre Nancy, et placer la ligue en présence du fait accompli.

Le 6 novembre au soir, l'évêque de Forli entra dans Bâle; on se reprit à espérer; sa mission, son intimité avec Hesler, ses relations bien connues avec l'empereur ne laissaient pas de doute qu'il n'apportât des propositions acceptables; une ambassade des princes, des villes et des Cantons alla le recevoir solennellement le lendemain. Il se laissa complimenter, prit son repas, attendit encore une heure, puis exposa aux délégués qu'il venait avec de pleins pouvoirs du Saint-Père et de l'empereur, pour négocier une paix générale entre toutes les parties en guerre. Les députés le remercièrent avec respect et se permirent de lui faire observer que cette diète ayant été convoquée à la demande du docteur Hesler, ils attendaient

1. Rapport de Hans von Stall : Der Herzog von Lothringen schreie um Hülfe ir Nancy; doch habe man sein Gesuch zu behandeln verschoben und sonntag ah (3 novembre) einen Doctor in einen Spitzschiffe den Rhein hinunter gen trassburg nach den päpstlichen und kaiserlichen Gesandten geschickt. (*Eid. bsch.*, p. 628, appendice zu c.)

2. Ni Hesler ni le légat ne sont encore là, écrit, le 6 novembre, Hans von Stall, l'on ne sait s'ils viendront. (*Id.*)

les propositions de celui-ci. Force fut bien alors au légat d'avouer qu'il ne connaissait pas les desseins du duc de Bourgogne, ne l'ayant pas vu depuis longtemps, et, pour atténuer un peu l'effet déplorable que devait produire cette réponse, il ajouta avec un certain embarras que ce n'était pas lui, mais l'évêque de Metz et le protonotaire impérial qui avaient parlementé avec Charles le Téméraire; il prétendit même qu'il n'avait appris la convocation de la diète qu'indirectement par Sigismond d'Autriche. Voyant que tout le monde l'écoutait avec incrédulité, il déclara que le docteur Hesler insistait vivement auprès du duc de Bourgogne pour lui faire évacuer la Lorraine, l'amener à rentrer dans ses États et à cesser la guerre. Il fallait attendre encore un peu pour connaître le résultat de sa démarche.

Si conciliantes que fussent les dispositions de l'assemblée, elle ne put s'empêcher de marquer son mécontentement au sujet de tous ces délais; elle fit répondre au légat que les délégués consentaient à rester encore quelques jours par égard pour le délégué du Saint-Siège, mais qu'ils exigeaient la cessation immédiate des hostilités de la part de Charles le Téméraire[1].

On n'avait pas compté trouver tant de fermeté ni une si belle entente chez les vainqueurs; il fallut alors recourir au grand moyen qu'on avait réservé pour le dernier, celui du péril turc : un messager de l'empereur, le docteur Jean, frère du docteur Hesler, vint faire à l'assemblée le rapport d'une effroyable invasion des Turcs en Carinthie : cinq grandes armées et neuf petites avaient pénétré jusqu'à l'évêché de Salzbourg en dévastant trente milles de pays. Sa Majesté

1. Le légat ne pouvait pas dire ce qu'il avait fait jusqu'ici auprès de Charles le Téméraire; il indiqua en revanche longuement ce qu'il avait l'intention de faire : 1° Obtenir que le duc de Bourgogne quittât la Lorraine (il ne disait pas si des paroles ou des actes du duc permettaient de l'espérer); 2° faire signer une suspension d'armes, puis un compromis comme base d'une paix générale. Il envoya un abbé et son « Auditor » au duc de Bourgogne avec mission de s'informer de ses intentions définitives; l'un devait rester auprès du duc, et l'autre rapporter la réponse. Le moindre défaut de cette procédure était dans son extrême lenteur qui devait permettre au duc de prendre Nancy. (*Eid. Abschr.*, II, p. 626.)

impériale demandait en conséquence la réconciliation générale et l'union de toute l'Europe chrétienne contre les Infidèles.

Les délégués manifestèrent leur surprise que l'on s'adressât justement à eux dans cette circonstance. « Comme chrétiens, l'invasion des Turcs les remplissait de douleur, mais qui donc avait commencé la guerre? et à qui appartenait-il d'y mettre fin? était-ce à eux, qui n'avaient pris les armes pour défendre l'empire que sur la demande formelle de l'empereur? Sans doute l'empereur avait depuis lors signé la paix avec Charles le Téméraire, mais cette paix, le Téméraire l'avait-il respectée? N'était-il pas venu attaquer les Suisses jusque chez eux? Avait-il seulement envoyé des délégués aux conférences ouvertes pour la paix à Fribourg et à Bâle? N'était-il pas en ce moment même, en train de conquérir la Lorraine, terre d'empire, et fief d'un membre de l'Union? Toute cette conduite ne marquait point des sentiments pacifiques, et, s'il y avait lieu de changer les dispositions de quelqu'un, ce n'était pas celles des vainqueurs qui n'avaient pas poursuivi leur victoire, mais celles du vaincu qui, après tous ses échecs, recommençait lui-même une guerre d'agression. Qu'il se retire chez lui, qu'il laisse en repos les membres de l'Union et ceux-ci ne demanderont qu'à entrer en arrangement avec lui. Mais ils ne veulent pas être amusés plus longtemps, et puisque personne n'apporte de propositions au nom du duc de Bourgogne il ne reste plus qu'à clore une diète parfaitement inutile. » Et l'on eût pu en effet la clore immédiatement si le légat n'avait pas reçu le jour même des nouvelles de Nancy. Il demanda une nouvelle séance pour les communiquer à l'assemblée. Mais ces nouvelles n'étaient guère satisfaisantes.

Au lieu de se soumettre à l'invitation du pape et de l'empereur, Charles répondit qu'il était prêt, en considération du péril turc, à signer une paix honorable, et que si l'on voulait réunir un peu plus tard une diète à Strasbourg ou ailleurs, il pensait bien qu'avec l'aide de Dieu, on trouverait moyen de s'entendre; il demandait donc qu'on lui fît savoir quel jour et à quel endroit se tiendrait la nouvelle conférence. Il était d'ailleurs animé des meilleurs sentiments envers tous les

princes et États de nationalité allemande qu'il nommait expressément : le duc d'Autriche, les Confédérés suisses, les évêques de Bâle et de Strasbourg et les villes de la Basse-Union. Quant au duc de Lorraine, qui n'était pas de nationalité allemande, Charles estimait que personne n'avait à demander pourquoi il lui faisait la guerre.

C'était trop d'habileté ou trop d'impudence; les députés, déçus, prirent poliment leur congé. Le légat leur donna sa bénédiction et leur promit d'appliquer tous ses soins à rétablir la paix. Il espérait que Charles le Téméraire enverrait bientôt des propositions plus acceptables, qu'il ne manquerait pas de leur communiquer aussitôt qu'il les aurait reçues [1]. La diète de Bâle se terminait donc sans donner de résultat apparent : Charles le Téméraire continuait la guerre, et les alliés avaient su résister à tous les efforts tentés pour les désunir.

Il ne faut peut-être pas chercher dans les seuls sentiments de loyauté politique des alliés les causes de leur conduite si digne et si ferme. Louis XI, décidé à ne pas laisser le duc de Bourgogne se relever, voulait maintenant le faire attaquer avant qu'il eût pu reconstituer une armée solide. Le roi paya donc une indemnité de 24 000 florins qu'il devait pour la guerre suisse, à laquelle ses troupes n'avaient point pris part. Il renouvela avec force promesses tous ses engagements, déclara que son plus grand bonheur serait de vivre assez pour voir son fils les prendre à son tour, et remercia avec chaleur les Suisses de l'ambassade qu'ils lui envoyaient. Puis il demanda, « pour le cas où il irait en personne secourir Nancy avec toutes ses forces, si les Confédérés voudraient lui fournir

1. Aber hat der genannt legat von sins amptz wegen geschickt sin botten zum allerdurchlüchtigsten Herrn den Herzog von Burgund Innamen des heiligen stuls, vnsers allerheiligsten Herrn vnd der heiligen keiserlichen Majestät.... welicher Herzog nach vil vrsachen, die denen Kunt so by dem Legaten zu Basel gewesen sind, beschlossen zugeseit hat das er welle machen einen waren vnd guten friden mit allen... von der tütschen Nation. Aber sitmals das der allerdurchlüchtigste Her der Herzog von Lothringen dhein tütscher vnd sinem blut sye, vermeint er nit, mit Im von yemands wegen die gwere abzustellen oder nit abzustellen.

... Ce rapport ne se trouve pas dans le corps de l'Abschied principal; c'est un fragment emprunté au *Luzerner allgemeinen Abschiedeband*, B, 79. (Segesser, *id.*, II, p. 627.)

30 000 hommes pour l'aider à chasser le duc de la Lorraine. Si d'ailleurs Charles de Bourgogne évacuait de lui-même la Lorraine, et si les Confédérés, libres alors de crainte sur tous les points, n'étaient pas disposés à continuer la guerre pour leur propre compte, accepteraient-ils de donner au roi 20 000 ou 25 000 hommes contre une solde convenable pour poursuivre le duc et en finir avec lui[1] ? »

Louis XI ne s'attendait sans doute pas à voir ses propositions acceptées d'emblée : lui-même ne savait pas exactement ce qu'il allait faire, et il manœuvrait pour avoir le moins possible à laisser aux autres le jour du partage. Aussi ne demandait-il pas nettement aux Suisses de commencer la guerre sur-le-champ, mais il cherchait à les empêcher de signer la paix, et il tenait à s'assurer leur concours pour le cas où Charles le Téméraire ne trouverait pas la mort en Lorraine.

Berne étant surtout à ménager en raison de ses nombreuses milices et de ses prétentions sur la Comté, Louis XI resserra son alliance avec elle le 3 novembre : cette alliance, disait-il, passait pour lui avant celle de Savoie et avant toutes les autres[2] ; Berne fit les mêmes protestations de fidélité.

Mais toutes ces négociations ne servaient guère la cause de René. D'un jour à l'autre, Nancy pouvait succomber et son duché était de nouveau perdu. Il prit la résolution d'aller demander de l'aide dans les Cantons mêmes, et il se rendit d'abord à Zurich. Il fut bien accueilli, à cause des sympathies qu'il avait laissées partout, mais on lui parla de la saison avancée, de la longueur de l'expédition, de l'espoir que donnaient les offres pacifiques du duc de Bourgogne.

On connaissait cependant assez Charles le Téméraire pour savoir que ces offres n'avaient qu'un but : gagner du temps et lui permettre de reprendre la Lorraine. C'est ce que René s'efforça de démontrer aux Zurichois[3]. Il parcourut de même les principales villes de Suisse, et, n'obtenant partout que de

1. *Eid. Absch.*, p. 623.
2. *Id.*, II, appendice 58, p. 923.
3. La *Chronique lorraine* fait un récit curieux mais passablement fantaisiste de son voyage en Suisse.

bonnes paroles sans secours effectif, il vit bien que sa pauvreté était la cause de cette indifférence. Il emprunta alors de tous côtés; il fut fort à propos aidé par Louis XI[1], qui lui envoya secrètement 40 000 francs, lui en promit bien davantage, et fit dire aux ambassadeurs des Cantons qu'ils n'eussent pas à s'inquiéter, que tous les Suisses au service de René seraient bien payés. La caution du roi était particulièrement appréciée dans la Confédération; les volontaires vinrent de toutes parts; le conseil de Zurich, entraîné par Waldmann, envoya à la diète de Lucerne des délégués favorables au duc de Lorraine; cette diète (23 novembre) donna à René une première satisfaction en refusant de recommencer la comédie de Bâle et de prendre part à de nouvelles conférences pour la paix : à Lucerne, en pleine Suisse, on était moins soumis à l'influence du légat et à celle d'Hesler, qui s'exerçaient surtout en Alsace.

René parla devant la diète avec plus d'audace, de chaleur et d'entraînement que d'habitude; il peignit la situation critique de son pays, rappela qu'il avait montré une constante fidélité aux Suisses, que c'était pour l'Union qu'il avait rompu avec la Bourgogne, et qu'il se trouvait chassé de ses États. Il les supplia de venir à son secours en bons et loyaux alliés, s'engageant par écrit, s'ils voulaient faire avancer leur armée, à leur payer 40 000 florins. Les députés n'avaient malheureusement pas de pouvoirs pour décider une expédition militaire. Mais ils reconnurent qu'il était urgent d'envoyer des troupes à Nancy, et ils s'engagèrent tous à aller dans leurs Cantons plaider la cause du duc de Lorraine. Chacun devrait rapporter une réponse ferme pour le 4 décembre suivant. Encore onze jours de retard! Mais cette fois René put croire qu'il touchait au but[2], et il partit pour Bâle où il voulait surveiller l'arrivée

1. Comines, liv. V, ch. VII. O. de la Marche dit aussi que le roi fournissait de l'argent au duc de Lorraine, désirant que l'on fît au duc de Bourgogne la guerre que lui-même n'osait entreprendre.

2. *Eid. Absch.*, II, p. 630, f. et appendice. Als der Hertzog von Lothringen anbracht vnd sin anliegende nott erzelt vnd daby der eidgnossen botten ermant hat der trüw vnd liebe so er zu Inen vnd gemeiner tütschen nacyon hat dar durch er in sömtlich treffenlich Krieg vnd vmb dz sin Komen, dz nit beschechen wo er vns eidgnossen vnd den loblichen bund verschetzt vnd sich zu dem Hertzogen von Burgun zustan, dz er da mit wol zu dem sinen Komen:

des troupes. Le temps fut si bien mis à profit par ses adversaires que, le 4 décembre, les dispositions avaient complètement changé. Seules, Zurich, Lucerne et Soleure se prononcèrent franchement pour l'expédition. Berne et Fribourg n'offraient plus que mille hommes, sous prétexte que la présence du comte Romont était signalée en haute Bourgogne; les autres Cantons restaient hostiles à toute idée de campagne d'hiver. On donna à Guillaume Herter, représentant de René, les plus belles assurances d'amitié; mais on lui déclara que la saison ne permettait pas de marcher contre le duc de Bourgogne. Atterré par cette réponse, Herter demanda qu'au moins l'on autorisât son maître, selon les termes du traité du 7 octobre, à lever 5 000 ou 6 000 mercenaires, moyennant 4 florins par mois.

Les délégués songèrent que depuis Morat, les campagnes suisses étaient pleines d'aventuriers ayant horreur du travail; que ces aventuriers inquiétaient les gens paisibles, et qu'il n'y avait nul inconvénient à s'en débarrasser; ils se rappelèrent que Louis XI désirait la continuation de la guerre; ils craignirent que René, si on l'abandonnait tout à fait, ne se séparât de l'Union, pour s'entendre avec le Téméraire, ce qui pouvait exposer l'Alsace aux plus graves dangers, et ils décidèrent de pousser eux-mêmes aux enrôlements volontaires; à partir de ce moment, les mercenaires arrivèrent en grand nombre.

La Basse-Union tint une diète le lendemain à Ensisheim et régla minutieusement l'aide que ses membres auraient à donner au duc de Lorraine : Sigismond devait fournir 500 quartauds de farine en plus de celle qui était nécessaire à ses propres troupes; l'évêque de Strasbourg, 150 quartauds de farine; la ville de Strasbourg 500; Colmar 150; Schle-

des willens er nie gewessen vnd noch nit sig, das wir wol gesechen, dann er habe zu vns sin lib, leben, ere, vnd gut zu murtten gesetzt. Der trüwen er vns hoch ermant vnd daby gebetten, Im hilflich zu sind, sin land vnd lütt helfen retten, als er des zu den eidgnossen vor aller mengklichem des ein vertruwen hat vnd sich erbotten, den eidgnossen an sömlichen zug ze hilf geben vierzig thussent gulden, wie dz in geschrifft gesetzt ist... (*Eid. Abschide*, II, p. 630, f.)

La minute de l'obligation de 40 000 fl. se trouve dans la *tschudische Samlung* des archives de Zurich. Voir sur le voyage de René en Suisse un manuscrit conservé aux archives du château de Maihingen, Grupp, *Handschriftverzeichniss*, Nordlingen, 1897, n° 123.

stadt, 100; et les autres villes de l'Union un peu moins, suivant leurs ressources. Bâle remplirait quatre grandes voitures de pain et de vivres pour accompagner l'armée. Le duc de Lorraine enverrait des ordres à tous ses vassaux, châteaux, cloîtres, pour faire réserver à l'armée des moulins et des fours, ainsi que pour préparer les campements; dans toute l'Alsace et la Lorraine, on prendrait des dispositions pour que les paysans pussent venir vendre des provisions librement aux soldats et pour qu'ils fussent, en retour, payés régulièrement. Enfin, tous les membres de l'Union s'engagèrent à pourvoir leurs troupes le mieux possible d'armes et de pièces d'artillerie. Ainsi chacun contribuait suivant ses facultés à la défense de René. Louis XI lui avait donné son appui moral et de l'argent; les Suisses lui laissaient enrôler 5 000 ou 6 000 hommes de leurs durs soldats et quelques-uns de leurs meilleurs généraux; la Basse-Union, en dehors d'un contingent à peu près égal, qu'elle avait déjà accordé, prenait à sa charge une grande partie de l'armement et de l'équipement. La ligue eût certainement pu faire davantage; mais il était dans ses habitudes de toujours laisser porter le poids principal de la guerre sur celui de ses membres qui était attaqué, et comme l'on se trouvait au mois de décembre, il faut reconnaître que son effort était cette fois très méritoire. Il ne pouvait manquer, d'ailleurs, d'être efficace, car les forces de l'adversaire avaient bien diminué depuis la guerre suisse. Les amis de Charles le Téméraire ne pouvaient plus se faire d'illusion sur l'extrême gravité de la situation. L'empereur Frédéric, son récent allié, aurait seul été en mesure de le sauver par une prompte et ferme intervention. Il n'y songea même pas[1]; le docteur Hesler, satisfait d'avoir assuré l'héritage bourguignon à Maximilien, se désintéressa des affaires de Charles le Téméraire et il abandonna ce prince à sa destinée.

1. L'empereur se contenta d'écrire à Louis XI pour lui annoncer le projet de mariage entre Maximilien et Marie de Bourgogne, et il le pria de respecter les États de Charles le Téméraire. (*Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 145.) Mais les sommations plus ou moins amicales de l'empereur Frédéric ne pouvaient produire d'effet sur le roi.

Le légat lui resta plus fidèle; mais il ne put qu'essayer, par de petites intrigues, de retarder l'entrée en campagne; c'est ainsi qu'il écrivit à la diète d'Ensisheim, pour demander la convocation d'une nouvelle diète pacifique à Lucerne vers le 15 décembre [1]; plusieurs des membres de la Basse-Union ayant été gagnés individuellement, cette proposition fut acceptée; mais les Cantons refusèrent de donner à leurs délégués les pouvoirs nécessaires, et, par suite, la diète de Lucerne (16 décembre) resta complètement inutile. Au nom du légat, des envoyés de Bâle, de Colmar, de Strasbourg y parlèrent de nouveau en faveur de la paix, sans apporter aucune preuve d'un changement de dispositions chez le duc de Bourgogne; ils essayèrent aussi de justifier Alexandre de Forli d'un reproche qu'on lui avait souvent adressé : celui d'être un Bourguignon et non pas un vrai légat du pape; ils montrèrent les lettres qui l'accréditaient officiellement.

Les Suisses écoutèrent avec patience et ils ne varièrent pas plus dans leurs réponses que l'on ne variait dans les demandes. « Ils avaient le plus grand respect pour le pape et l'empereur, et ils consentaient à ouvrir des conférences pour la paix, à condition que les deux parties resteraient sur le pied de guerre [2] et qu'aucun membre de l'Union ne serait exclu des propositions, pas plus René que les autres [3]. »

Si le but du légat avait été véritablement d'obtenir une paix équitable, c'est auprès de Charles le Téméraire qu'il aurait continué ses démarches; il ne cacha pas, au contraire, son intention de conserver la Lorraine à Charles, et il partit pour Baden, où étaient déjà le frère du margrave, l'évêque de

1. *Eid. Absch.*, II, p. 632. Recès de la diète d'Ensisheim. Le légat insistait cette fois pour que l'on n'exigeât plus de Charles le Téméraire l'évacuation préalable de la Lorraine.

2. *Eid. Absch.*, II, 635.

3. Cette réponse était aussi un échec pour Berne, qui avait proposé l'ouverture de conférences à Neuchâtel, en vue de traiter avec les envoyés de la Comté. Le 20 décembre, elle écrivit à Fribourg et à Soleure : « Les Cantons ont repoussé l'offre de Simon de Cléron, parce qu'ils ne veulent entendre parler que d'une paix générale signée par le duc pour tous ses États. » (*Eid. Absch.*, II, 633.) D'après Anshelm (I, 285, cité par Dr Maag, *Die Freigrafschaft.*) Cléron aurait fait de nouvelles propositions le 2 janvier suivant.

Metz et le protonotaire Hesler; mal renseigné sur les enrôlements opérés par René, trop peu clairvoyant pour connaître les vraies dispositions de l'Union, plein de confiance présomptueuse dans son habileté diplomatique, il croyait pouvoir temporiser encore et diriger de loin toutes les négociations. Mais au bout de quelque temps il s'inquiéta de ne recevoir aucun messager de la Basse-Union, ni des Confédérés suisses, et il écrivit aux gens de Bâle sur un ton de doux reproche. « N'aurait-on pas intrigué contre lui après son départ? Strasbourg n'aurait-elle pas arrêté les messagers sur son territoire? Il va envoyer de nouveau auprès du Téméraire, mais il désire qu'un délégué de Strasbourg accompagne son mandataire. » Faire implorer par un délégué de Strasbourg Charles de Bourgogne vaincu et presque ruiné, quel triomphe [1]! Mais c'était étrangement méconnaître la situation. Le temps des belles paroles était passé, celui des actes était venu.

Depuis que plusieurs milliers de leurs compatriotes se trouvaient au service de René de Lorraine, les Suisses et les membres de l'Union avaient beaucoup d'intérêt pour une cause devenue la leur. Après le 20 décembre, les diètes ne parlent plus de paix; elles s'inquiètent de savoir si les mercenaires sont bien payés, bien armés, bien nourris; s'ils sont en nombre suffisant pour ne pas succomber sous les coups du Téméraire. On est tout prêt à se porter à leur secours si c'est nécessaire, et en attendant, on va rester sous les armes [2].

1. Lettre d'Alexandre de Forli au conseil de Bâle, 20 décembre :... Er werde an St Stephan tag nach Strassburg abreisen, und Freitags daselbst einverfen, von den Rath treten, erstlich die vergangenen Dinge erzählen, zweitens seinen Befehl und seine Bullen eröffnen, drittens für die Boten beiden Parteien sicheres Geleit zum tag verlangen und viertens bitten, seinem Boten Einen mitzugeben an den Herzog von Burgund, um ohne den Bund zu Compromettiren, den tag zu begehren. (Segesser, *Eid. Absch.*, II, 637.)

2. Der Knechte wegen... hat man gerathschlagt, ob man aus allen Orten eine Botschaft zu ihnen schicken wolle... um sich zu erkundigen, wie die Sachen eine Gestalt haben, ob sie Hülfe oder einen Zusatz, nöthig hätten, und dass man dabei sich in allen Orten gerüstet halten soll, ihnen zu zuziehen, falls es ihnen im Feld übel ginge... Ferner soll man den Knechten schreiben « dz sy Gott vor ougen habend, allweg einhell vnd gehorsam syend, die fründ nit beschedigen, Kirchen, priester und frowen in eren hand vnd in allem Irem fürnemen der eidgnosschaft lob vnd ere betrachten; dz wöllen wir ouch tun, wan wir Ihrethalb ein trefflichen tag ietz geleistet vnd ouch alle ir vnd vnser sachen im besten betrachtet haben. » Dem Herzog von Lothringen und Herrn

On ne refuse même pas à René un renfort de 2 000 vétérans, avec quelques bannières, qu'il demande avant de partir définitivement vers le nord.

Les mercenaires étaient en nombre suffisant dès le 23 décembre; René en passa 7 000 ou 8 000 en revue à Bâle; la discipline et la valeur morale de ces troupes étaient médiocres, mais elles avaient des muscles vigoureux et un redoutable élan militaire.

IV. — DÉFAITE ET MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Charles le Téméraire avait investi Nancy très étroitement et il donnait assaut sur assaut. Il avait hâte d'en finir avant l'hiver et il savait bien que René cherchait à lever une armée en Suisse et en Alsace. Mais les assauts furent vaillamment repoussés. La *Chronique de Lorraine* abonde en détails qui montrent le courage, l'entrain, et même la bonne humeur des assiégés. Ils avaient l'espérance que René amènerait du secours; ils comptaient sur les Suisses; en outre, la réputation militaire de Charles était si fortement entamée par les derniers événements, que l'on ne craignait plus de se mesurer avec ses troupes, et l'appréhension de sa cruauté faisait que l'on se défendait désespérément : mieux valait être tué les armes à la main que pendu après la capitulation.

Dans le reste du pays, les capitaines qui tenaient la campagne ou commandaient les petites garnisons des places fortes, n'hésitaient pas, chaque fois que l'occasion se présentait, à courir sus aux Bourguignons; connaissant bien le pays, prudents et lestes, ils savaient attendre l'occasion favorable et faisaient beaucoup de mal aux fourrageurs du Téméraire. Ainsi, 400 cavaliers qui venaient de Bourgogne pour se réunir à l'armée du duc furent surpris la nuit par le brave Malhortie de Rozière, taillés en pièces et leurs chevaux emmenés : à peine

Wilhelm Herter soll man auch ernstlich schreiben, ihnen die Unsern empfehlen und sie ermahnen « darob zesind, dz die nit verfürt werden ». (*Eid. Absch.*, IV, 638.)

quelques-uns purent s'échapper et porter la nouvelle à Charles, qui entra dans une violente colère. Peu de temps après, le même Malhortie, réunissant ses troupes avec celles du chevalier de Houstein, tenta un coup bien plus audacieux, aux portes même de Nancy; il pénétra, la nuit, dans Saint-Nicolas, fit un grand carnage des Bourguignons endormis et se retira avec les chevaux pris. Charles essaya de se venger en enlevant le repaire de Malhortie, Rozière; mais il échoua complètement; il ne put que menacer les soldats de la garnison de les faire pendre quand il les tiendrait.

C'était d'ailleurs maintenant sa menace habituelle; il la faisait chaque jour aux gens de Nancy, qu'il excitait ainsi davantage à la résistance; il la faisait à ses officiers, chaque fois qu'il n'était pas content, et peu à peu, il détachait de lui même les plus fidèles. A plus forte raison les mercenaires.

Depuis longtemps, Campobasso, fatigué de ses emportements et peu enclin à servir un prince que la fortune abandonnait[1], avait fait faire des ouvertures[2] à Louis XI, qui n'y répondit d'abord qu'avec défiance, mais qui accepta bientôt et lui offrit en retour de l'argent et des honneurs.

Déjà le pèlerinage de Campobasso en Bretagne pouvait le rendre suspect; toutefois, l'exécution de ses projets exigeant sa présence auprès de Charles le Téméraire, il revint, rentra en grâce et noua aussitôt des intelligences avec René; en attendant l'occasion favorable pour consommer sa trahison, il retarda le plus qu'il put les opérations du siège, afin de laisser à René le temps d'accourir.

La rigueur d'un hiver terrible éprouvait cruellement assiégeants et assiégés[3]; le froid, les bourrasques de neige, inin-

1. Cette raison est donnée par Comines. O. de la Marche dit qu'il ne pouvait plus tirer argent prompt ni assignation du duc. Il demanda à Louis XI 20 000 écus comptant, outre le paiement de ses 400 lances.

2. Voir plus haut, 365.

3. La *Chronique lorraine*, col. 94-95, prétend que Campobasso intervint en faveur de Baschi, et que le duc, furieux, lui donna un soufflet. Comines dit, au contraire (liv. V, chap. VI) que l'Italien craignait de voir ses trahisons révélées par Suffren de Baschi et qu'il pressa l'exécution du prisonnier. Le rôle de Campobasso, à partir de la guerre suisse, n'est pas connu dans tous ses détails. Les Alsaciens et les Suisses reprochèrent à René d'avoir utilisé les services de ce traître.

terrompues depuis le commencement de décembre, faisaient également souffrir les deux partis, mal équipés et mal approvisionnés. L'armée de Charles fondait en outre dans les escarmouches.

Des messagers de la garnison avaient été expédiés à René pour le presser; mais aucun secours, aucune nouvelle même n'arrivait. Il était d'ailleurs assez difficile de traverser les lignes bourguignonnes : un brave et aventureux chevalier provençal, à la tête un peu folle, Suffren de Baschi, se dévoua pour faire savoir aux assiégés que René levait des troupes chez les Suisses; pris en cherchant à pénétrer dans la place, il fut pendu, malgré ses supplications et celles de tous les capitaines bourguignons. Cet acte inhumain souleva une telle colère parmi les Lorrains et les Suisses que René envoya, le 1er décembre, l'ordre de pendre partout les prisonniers bourguignons; 120 se balancèrent aux gibets avec un écriteau portant que l'auteur de leur mort était le Téméraire. Cette guerre d'extermination devenait effrayante. On sentait que le dénouement était proche. On ne faisait pas plus de quartier pendant la bataille qu'après la victoire; des deux côtés, on ne songeait qu'à tuer, qu'à se sauver, qu'à trahir. La férocité de Charles s'était communiquée tout autour de lui.

Vers la fin de décembre, un ouvrier drapier de Mirecourt, Thierry, réussit à franchir les lignes et vint annoncer aux Nancéiens, à bout de vivres et de forces, que l'armée de René partirait de Bâle le 26 décembre et s'avancerait à marches forcées. Toutes les cloches de la ville sonnèrent d'allégresse; le Téméraire, voulant en finir à tout prix, ordonna, pour le 26, un assaut qui fut acharné et sanglant, mais infructueux; garnison et bourgeois firent des prodiges pour repousser l'assaillant et tenir quelques jours encore.

A cette époque, arrivait aussi au camp bourguignon un prince brave, généreux et naïf, le roi de Portugal, qui pria Charles le Téméraire, de mettre fin, par humanité, à une guerre si horrible. Malgré sa pénurie, le duc le reçut magnifiquement, comme il avait reçu le roi de Danemark à Neuss; mais son intervention fut tout aussi inutile. Comment parler

de paix à un homme en démence, altéré de rage, de sang, de vengeance, qui ne parlait que de faire chapeler et pendre tout le monde ? Charles proposa simplement au pacifique Portugais de faire la guerre avec lui [1].

René, cependant, avait enfin triomphé de toutes les difficultés, et les Suisses [2] qu'il conduisait, vêtu lui-même et armé comme eux, avançaient à grandes journées dans la plaine d'Alsace [3]. Ils ne mirent que huit jours pour aller de Bâle à Nancy. René rallia en route 4 000 hommes amenés par les capitaines lorrains, ainsi que les contingents alsaciens, venus par Saint-Nicolas-du-Port. C'étaient de rudes troupes, habituées aux camps, aux coups de mains, aux batailles, dures à la fatigue et impitoyables à l'ennemi, surtout à un ennemi haï comme le Téméraire. Dès leur arrivée à Saint-Nicolas, les Suisses eurent une occasion de se faire la main. Ils trouvèrent quelques Bourguignons cachés dans les maisons, les en tirèrent et les massacrèrent publiquement, sans que ces malheureux se fussent défendus. Une reconnaissance envoyée par le duc de Bourgogne fut facilement mise en fuite.

Charles apprit, le 4 janvier, que l'armée de secours se concentrait à Saint-Nicolas.

1. Alphonse V, dit l'Africain, âgé de quarante-quatre ans, neveu de la mère du duc Charles, Isabelle de Portugal, était depuis plusieurs mois en France, où il priait Louis XI de lui donner des secours contre le roi de Castille, Ferdinand V le Catholique. Louis s'excusait sur la présence de Charles le Téméraire en armes, à ses frontières, et Alphonse pensa servir sa propre cause en faisant signer la paix au duc de Bourgogne. (Comines-Dup., II, p. 57.)

2. L'ancien landvogt, Oswald de Thierstein, ayant été disgracié par Sigismond, le duc René l'avait pris à son service et nommé son maréchal ; c'est avec lui qu'il passa la revue des troupes assemblées à Bâle le 23 décembre. A la bataille du 5 janvier, devant Nancy, Oswald et Guillaume Herter conduisirent chacun un corps de troupes.

3. Il avait la hallebarde sur l'épaule et était habillé de gris. Le rendez-vous général avait été fixé à Saint-Nicolas pour le 4 janvier. Dans l'armée rassemblée à Bâle se trouvaient quelques-uns des meilleurs généraux suisses : Waldmann de Zurich ; Brandolph de Stein, de Berne ; Hassfurter de Lucerne ; la ville de Bâle avança de l'argent contre des otages. La preuve que les Suisses avaient déjà perdu leur ancienne vertu et qu'ils étaient surtout avides d'argent, c'est qu'ils pillèrent les Juifs dans toutes les villes d'Alsace où ils passèrent. Ce ne sont plus là les troupes nationales de Grandson et de Morat, mais des mercenaires brutaux, répugnant au travail régulier, préférant vivre de la guerre, aimant l'orgie et le pillage, presque aussi dangereux au pays ami qu'aux ennemis.

Il avait recouvré toute son assurance et toute son arrogance. Non seulement il ne s'était pas donné la peine de faire explorer sérieusement les alentours, mais il ne prit nulle précaution pour reconnaître la force de l'armée ennemie; sachant que l'évêque de Forli négociait pour lui à Bâle, il refusa de croire que les Suisses eussent pu venir au secours de René, et il pensa que l'*Enfant*, comme il l'appelait, était allé simplement ramasser de droite et de gauche quelques mercenaires; il le raillait même de se commettre avec semblable canaille, disant que c'était chose indigne d'un gentilhomme [1], et il résolut de marcher sans délai à sa rencontre.

Ses plus sages conseillers voyaient mieux la situation : « René, disaient-ils, est pauvre; si on ne livre pas bataille tout de suite, ses mercenaires l'abandonneront bientôt par manque de solde; que le duc lève le siège, qu'il s'en aille dans le Luxembourg et les Flandres; son armée se reposera et se grossira; puis, le printemps venu, il tombera sur René privé de troupes et en aura facilement raison. »

Charles ne voulut rien entendre; laissant un peu de monde pour maintenir le blocus, il commanda de lever le camp le 4 au soir, et de se porter dans la direction de Saint-Nicolas. Il choisit un terrain favorable aux mouvements de l'armée, et il garnit d'artillerie le plateau qui est situé entre Jarville et Vandœuvre. Sa position principale était flanquée, à droite et en avant, de bois qui, cachant les mouvements d'un ennemi supérieur en nombre, présentaient un grave danger. Une seule retraite possible, sur Metz, dont l'évêque était resté le dernier allié de Charles; mais pour arriver à Metz, il fallait traverser des cours d'eau, des marais à demi gelés, enfin la Meurthe, un obstacle très sérieux, avec la garnison de Nancy en flanc; somme toute, il y avait à craindre des surprises, et, en cas de défaite, un effroyable écrasement.

C'étaient presque tous les mêmes dangers qu'à la bataille de Morat, preuve nouvelle que Charles le Téméraire, avec sa

1. Étrange parole dans la bouche de Charles, dont l'armée se composait de ant de mercenaires!

grande bravoure et son énergie, ne possédait pas les qualités du vrai général.

Les capitaines suisses, qui, cependant, n'avaient pas, comme lui, vécu dix années dans les camps, lui furent bien supérieurs à Morat; et, à la bataille de Nancy, les dispositions de René, presque un débutant, sont meilleures que les siennes; il est vrai que René se laissait diriger par les gens d'expérience.

Quelle était la force de l'armée de Charles le Téméraire? Les chroniqueurs l'estiment à 12 000 ou 15 000 combattants. Nous avons dit qu'il disposait de près de 20 000 hommes au commencement du siège de Nancy; mais en tenant compte de ce que lui avaient enlevé les escarmouches, le siège, le froid, ainsi que de la troupe laissée au blocus; en examinant la marche de la bataille et en lisant les récits des chroniqueurs sur les morts et les blessés, nous croyons qu'il faut évaluer ses forces réelles à une dizaine de mille combattants dont la moitié seulement avaient de la valeur; savoir : les 2 000 hommes du condottiere Galeotto, et les 3 000 des troupes bourguignonnes, sous les ordres de Charles et de ses fidèles capitaines. Quant au reste, il comprenait beaucoup d'irréguliers, de mercenaires sans aucune solidité; Campobasso se disposait à passer à l'ennemi.

René, qui avait une quinzaine de mille hommes, fut d'avis d'accepter ou même de provoquer la bataille. Il fit allumer un feu au faîte du clocher de Saint-Nicolas, pour avertir les gens de Nancy, leur donner espoir et les engager à tenter une diversion. Ils comprirent le signal, ne doutèrent pas que la délivrance ne fût proche, se répandirent en actions de grâces, et, en un instant, oublièrent tous leurs maux.

Le 5 au matin, l'armée confédérée s'avança par la route de Nancy, bien reposée, bien nourrie et en bon ordre. On s'arrêta en avant de la Neuveville, après avoir reconnu, à travers les bois, la position du Téméraire; on adopta le plan de bataille proposé par Vautrin Wuisse, un excellent capitaine lorrain.

Il s'agissait d'attirer l'attention des ennemis sur la droite, de les tourner sur la gauche, à la faveur des bois, pour se

rabattre ensuite sur le centre qui serait en même temps pressé de front par les meilleures forces lorraines à la tête desquelles était René lui-même.

Le plan réussit en tous points.

Très surpris qu'on osât l'attaquer, le Téméraire entendit bientôt avec angoisse mugir à travers les bois le taureau d'Uri et la vache d'Unterwalden. Malgré sa bravoure, un triste pressentiment le saisit lorsque, mettant son casque, il en fit, par mégarde, tomber le lion de vermeil : *Hoc est signum Dei*, dit-il. Il le replaça et s'élança dans la mêlée. Jamais il n'avait eu autant d'intrépidité, de fermeté, de décision. Mais que pouvait sa valeur contre tant d'ennemis? Seules, les troupes de Galeotto et les siennes opposèrent une résistance sérieuse. A l'aile droite, l'irrésistible élan des Suisses avait tout fait plier. Le cri de : Sauve qui peut! poussé peut-être par des traîtres de Campobasso, produisit une effroyable déroute.

Les trois quarts de l'armée étaient déjà en fuite vers la Moselle, que le duc combattait encore avec une énergie surhumaine.

Galeotto, voyant tout perdu, préserva du mieux qu'il put ses mercenaires, pendant que Campobasso accomplissait la trahison dont il était convenu avec René et allait obstruer le pont de Bouxières, sur la Meurthe, pour faire des prisonniers à rançon [1].

Les Suisses, animés d'une haine féroce contre les Bourguignons, tuaient sans quartier. Ils vinrent, eux aussi, à Bouxières, en poursuivant les fuyards, et firent un horrible carnage de ces malheureux qui ne pouvaient échapper, embarrassés de leurs armes, au milieu des prairies marécageuses. C'était Morat qui recommençait. Les Lorrains et les Alsaciens montrèrent plus d'humanité et reçurent des prisonniers.

Cependant Charles, vaincu par le nombre, avait été obligé de tourner bride. L'histoire perd sa trace à partir de ce

1. Les assiégés firent alors une sortie qui accrut le désordre. La bataille proprement dite fut de courte durée et ne coûta pas la vie à beaucoup de monde, mais la poursuite fut extrêmement meurtrière, parce que les débris de l'armée bourguignonne n'avaient pas d'issue pour s'échapper.

moment. La tradition populaire, recueillie par N. Remy, raconte qu'il fut tué au passage du ruisseau de Saint-Jean, et qu'on retrouva, trois jours plus tard, son cadavre nu, la tête en partie engagée dans la boue gelée, et déjà mangée par les loups. A côté de lui était tombé son fidèle de Bièvre, qui l'avait défendu jusqu'à la fin.

Le duc René rentra dans sa capitale le soir de la bataille, à la lueur des torches, au milieu des acclamations générales. Les Nancéiens épuisèrent leurs dernières provisions pour tirer les Rois en signe de réjouissance, pendant qu'au dehors, les paysans couraient sus aux derniers débris de l'armée bourguignonne.

Des richesses enfermées dans la tente de Charles le Téméraire, qui, toutefois, étaient loin d'égaler celles de Grandson, René fit distribuer la plus grande partie aux mercenaires suisses et alsaciens, qu'il ne pouvait solder tout de suite; il reconduisit, en grande pompe, jusqu'à Lunéville ces braves alliés qui l'avaient aidé à vaincre, mais dont l'entretien l'aurait obéré s'il les avait gardés plus longtemps à son service[1]. « Si le duc de Bourgogne s'est échappé et recommence la guerre, dirent les Suisses, en se séparant, mandez-nous ». — « S'il a assuré son salut, répondit-il, préparons-nous à renouveler la lutte l'été prochain ». Mais des messagers expédiés à Metz pour avoir des nouvelles rapportèrent que personne n'avait vu le duc de Bourgogne. On chercha de tous côtés sur le champ de bataille; on finit par retrouver, sur les bords de l'étang de Saint-Jean, un cadavre qu'un domestique de la maison de Bourgogne reconnut pour être celui de Charles le Téméraire. et René fut alors certain que la guerre ne recommencerait pas.

Il montra une véritable douleur de la mort de son rival, prit

1. Les Suisses se retirèrent, mais non sans dommage pour les pays traversés. Ils menacèrent même de mort le comte Oswald de Thierstein qui conduisait avec eux quelques troupes du landgraviat, parce qu'ils le soupçonnaient d'avoir reçu beaucoup d'argent de René. Il fallut que les villes de Bâle, Colmar, Schlestadt et Strasbourg s'entendissent encore pour leur payer 14 000 florins et que Oswald donnât comme caution son château de Thierstein.

Thierstein paraît avoir été un chevalier aventureux, assez honnête pour son temps, brave et bon capitaine de cavalerie. Après Nancy, Louis XI l'attacha à son service et lui paya une pension de 1 200 livres.

le deuil, vint s'agenouiller et pleurer dans la chambre ardente où, baisant la main du mort, il s'écria : « Plût à Dieu, mon beau cousin, que votre malheur et le mien ne nous eussent point réduits en l'état où je vous vois ».

Il lui fit faire, ainsi qu'au sire de Bièvre, des funérailles solennelles auxquelles assista toute la noblesse lorraine, et il fit déposer les corps dans les caveaux de la collégiale réservés aux sépultures ducales.

On crut longtemps que le duc s'était échappé. L'espérance que Charles n'était pas mort fut un instant partagée par sa veuve et par sa fille. Nous lisons en effet dans une lettre qu'elles adressaient à Louis XI, de Gand, le 28 janvier 1477 : « Avons esté et encore sommes en espoir et confidences par plusieurs enseignes que en avons, que la personne de mon dit seigneur soit demeurée en vie sauve de ses ennemys [1] ». Cinq ans après, on racontait encore que Charles s'était retiré à Bruchsal en Souabe, où il menait la vie la plus austère, *genus vitae horridum atque asperum* [2]. Des gens du peuple firent des paris ou acceptèrent des créances payables au retour du duc.

Louis XI, qui « avait des postes dans le royaume », fut bientôt averti de la déconfiture du duc de Bourgogne ; le seigneur du Lude [3] apporta le premier la nouvelle à Plessis-les-Tours : il vint « fort matin heurter à l'huis le plus prochain du roi » ; on lui ouvrit et il tendit les lettres du sire de Craon, qui ne parlaient encore que de la défaite, mais non de la mort du duc.

Le roi « fut tant surpris de la joie qu'il eut de cette nou-

1. Lettre publiée par Kerwyn de Lettenbove dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXI, 1re série, 1 vol., p. 107.

2. O. de la Marche. Beaune et d'Arbaumont, III, 240.

3. Et y avait beaucoup de gens qui avaient les oreilles bien ouvertes pour les ouïr le premier, pour les lui aller dire : car il donnait toujours volontiers quelque chose à celui qui premier lui apportait quelques grandes nouvelles, sans oublier le messager; et si prenait plaisir à en parler, avant qu'elles fussent venues, disant : « Je donnerai tant à celui qui premier m'apportera telles nouvelles. » Monseigneur du Bouchage et moi eûmes (étant ensemble) le premier message de la bataille de Morat, et ensemble le dîmes au roi, lequel nous donna à chacun deux cents marcs d'argent. (Comines-D., II, 70-71.)

velle qu'à grand'peine sut-il quelle contenance tenir »; sa première pensée fut de mettre la main sur « les seigneuries de Bourgogne, que aisément il pouvait prendre vu que tous les gens de bien du pays étaient presque tous morts, en ces trois batailles dessus dites[1]. »

Il envoya chercher à Tours tous ses capitaines et plusieurs grands personnages, et leur montra ces lettres. Tous en firent signe de grande joie « et semblait à ceux qui regardaient les choses de bien près qu'il y en avait assez qui s'y efforçaient, et, nonobstant leurs gestes, qu'ils eussent mieux aimé que le fait dudit duc fût allé autrement[2] ». Les anciens fauteurs de guerres civiles pouvaient en effet trouver le triomphe du roi trop complet. Il entendit la messe, puis les invita tous à dîner dans sa chambre « et en dînant parla toujours de ces matières », mais les invités mangèrent peu, « ne sais, dit Comines, si c'était de joie ou de tristesse. Au lever de table, le roi se tira à part et donna à aucuns des terres qu'avait possédées le duc de Bourgogne, si ainsi était qu'il fût mort. »

On peut imaginer le regain de joie qu'il ressentit en apprenant un peu plus tard l'épilogue de la bataille de Nancy.

1. « Monsieur le Comte, mon ami, j'ai reçu vos lettres et ouï les bonnes nouvelles que m'avez fait savoir, dont vous remercie, tant comme je puis. Maintenant est temps d'employer tous vos cinq sens de nature à mettre la duché et comté de Bourgogne en mes mains; et pour tant avec votre bande et le gouverneur de Champagne, se ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort, mettez-vous dedans le dit pays, et gardez, si cher que vous m'aimez, que vous y faites tenir aux gens de guerre la meilleure ordre que si vous étiez dans Paris, et leur remontrez que je les veux mieux traiter et garder que nul de mon royaume. (Comines-D., II, p. 71-72. *Lettre au Seigneur de Craon*, 9 janvier.)

2. Comines-D., II, p. 73.

CHAPITRE III

LE PARTAGE

I. — LA LIGUE ET L'HÉRITAGE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Avec la mort de Charles le Téméraire, la puissance militaire de la maison de Bourgogne se trouvait à jamais abattue et le rêve d'un royaume de Gaule-Belgique à jamais évanoui; du Jura à la mer du Nord les peuples pouvaient respirer; personne ne menaçait plus le comté de Ferrette, ni le duché de Lorraine. Mais une nouvelle et très grave question se posait, que la ligue de Constance, à cause de son caractère exclusivement défensif, n'était pas préparée à résoudre; celle du partage du grand-duché d'Occident.

Quelques-uns des coalisés ne cherchaient pas à s'agrandir : les villes d'Alsace, contentes de voir assurées leur tranquillité et leur indépendance, ne demandaient qu'à revenir à leurs affaires, à leur commerce, et à remettre un peu d'ordre dans leurs finances si éprouvées par la guerre; Sigismond, qui d'ailleurs n'avait pris qu'une très petite part à la lutte dernière et qui avait recouvré son landgraviat sans rien rembourser des 50 000 florins payés par Charles[1], ne pouvait prétendre à aucun agrandissement.

Il en allait autrement avec les Suisses, René de Lorraine et Louis XI. Berne était entrée dans la guerre un peu par peur

1. Voir le traité de 1477 entre Sigismond et les Suisses. (*Eidgenossische Abschiede*, III, 1, Beilage 3.)

de se voir attaquée, et beaucoup dans l'espoir de reculer ses limites le plus loin possible; le sang de ses soldats avait coulé trop de fois dans les vallées du Jura, depuis Héricourt jusqu'à Pontarlier, pour qu'elle ne songeât pas à prendre sa part de la Franche-Comté, où l'on était très bien disposé pour elle.

René de Lorraine appartenait à une famille aventureuse[1]; ses prédécesseurs étaient allés guerroyer jusqu'en Italie; lui-même tentera d'y retourner plus tard. Encore tout jeune, il avait eu des alternatives inouïes d'heureuse fortune et de revers; il aurait fallu une tête plus solide que la sienne pour ne pas trouver le Luxembourg et la Bourgogne fort à sa convenance. René pensa qu'il pourrait les occuper; n'était-ce pas lui, en somme, qui avait porté le coup suprême au grand duc d'Occident?

D'un autre côté, Charles le Téméraire ne laissant pas d'héritier mâle, la partie française de ses États, donnée par Jean le Bon en apanage, devait légalement faire retour au domaine royal. Et à défaut de cette raison de droit féodal, la France ne pouvait manquer de reprendre ce qu'elle avait cédé et dont on avait si mal usé, de ramener au patrimoine commun les provinces sur lesquelles cette maison avait fondé son étonnante et dangereuse fortune.

Ainsi les trois plus puissants parmi les confédérés avaient des intérêts et des ambitions opposés. Le monde allait-il assister à la lutte classique des vainqueurs qui se disputent leur proie[2]?

1. Lorsque le testament de Jeanne de Sicile eut donné le royaume de Naples à René Ier, duc de Lorraine (1434), la duchesse Isabelle partit en Italie guerroyer contre la maison d'Aragon; René Ier lui-même y alla trois ans plus tard. Jean II y retourna en 1455, en 1459, en 1462. Nicolas II essaya de conquérir Metz.

Après la mort de René Ier qui avait légué à son petit-fils, René II, le royaume de Naples et de Sicile, ou plutôt ses droits sur ce royaume, René II, appelé par les nobles italiens, prépara une expédition. Mais il perdit plusieurs années, et lorsqu'il se décida à partir, Charles VIII, parvenu à l'âge d'homme, lui signifia qu'il se réservait pour lui-même l'Italie méridionale. (Mourin, *Récits lorrains*, p. 164.)

2. Cette lutte qui menaçait d'éclater entre Louis XI et le reste des confédérés inquiéta sérieusement les Valaisans, d'autant plus que les Cantons se divisaient de nouveau. Les Valaisans écrivirent le 28 février à Berne pour recommander la concorde et la paix. (Furrer, *Urkunden*, III, 257.)

Un quatrième prétendant réclamait l'héritage entier. L'empereur Frédéric, qui avait employé tant de ténacité et d'habileté pour assurer cet héritage à son fils Maximilien, n'était pas disposé à le perdre au dernier moment. Il était fort des engagements pris à Lausanne; il espérait bien que son intervention arrêterait tout le monde, que des princes et des villes d'empire n'oseraient pas combattre leur suzerain, l'allié du pape, un des deux chefs de la chrétienté. Frédéric se flattait donc de substituer en Bourgogne l'autorité des Habsbourg à celle des Valois, sans même tirer l'épée.

Mais un mariage ne se conclut pas en quelques jours. D'autre part il fallait bien du temps pour qu'une diète suisse, surtout en hiver, prît des décisions fermes, et enfin René, qui, dans l'ivresse du triomphe, donnait sans compter, ne tarda pas à être criblé de dettes.

Louis XI, au contraire, était prêt à tout événement; il possédait de l'argent qu'il commença à distribuer aux Anglais pour les empêcher de se mettre de la partie [1]; il possédait une bonne armée, bien disciplinée et bien reposée, dont jusqu'ici il avait fait le moins possible usage. C'était le moment de s'en servir. Sans perdre une minute, il envoya, le 9 janvier, sur la Somme des commissaires pour recevoir en son obéissance « tous ceux qui s'y voudraient mettre » et il fit occuper militairement la Bourgogne par Georges de Craon [2].

Son intention n'était pas de provoquer une guerre, surtout avec les Suisses; mais il pensait, connaissant les petites rivalités de Canton à Canton, qu'il ne risquait pas grand'chose à les placer en présence d'un fait accompli. Il savait d'ailleurs combien Charles le Téméraire était de son vivant peu aimé dans ses États, et il crut qu'une apparence de légalité suffirait à faire accepter la conquête française par les populations bourguignonnes. Pour le duché de Bourgogne, son droit était

1. Il fit aussi des cadeaux au roi, lui envoya du vin que les Anglais aimaient tant. (*Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 138.)

2. *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 111. Voir aussi sa lettre du même jour aux conseillers et habitants de Dijon. (*Id.*, p. 113.) Il emprunta à toutes ses bonnes villes pour subvenir aux premières dépenses. (*Id.*, p. 115 et suiv.)

incontestable [1] et on ne le discuta guère à Dijon. On accepta aussi la domination française dans les villes de la Somme, que le traité d'Arras permettait à Louis XI de racheter [2]. Mais le roi voulait plus : après la Bourgogne, la Franche-Comté; après la Picardie, l'Artois, et peut-être une partie des Flandres. Marie de Bourgogne était sa filleule et la fille de son vassal : il annonça l'intention de la marier avec son fils [3] et, en sa qualité de parrain, de tuteur chargé de la garde-noble, de beau-père futur, il fit occuper les provinces convoitées « pour les garder à Mlle de Bourgogne ». Non pas qu'il crût à la possibilité du mariage : le dauphin avait huit ans tandis que Marie en avait vingt et préférait Maximilien; mais tous les prétextes lui étaient bons pour prendre.

Marie de Bourgogne et sa mère Marguerite d'York écrivirent à Louis XI le 18 janvier une lettre humble et touchante, le priant de ne pas rompre la trêve de neuf ans signée à Soleure, et se remettant à sa bonté, à sa bonne foi, à sa clémence; Marie lui rappelait qu'elle était sa filleule, lui demandait conseil, aide et confort; les deux femmes signaient : « Vos très humbles sujettes et pauvres parentes. » Les porteurs de la lettre trouvèrent Louis XI déjà presque à Péronne; il leur répondit d'aller voir les gens de son conseil à Paris, et pendant ce temps, il entra dans Péronne. Marie, justement alarmée, dépêcha bientôt une nouvelle ambassade, avec des représentants de ses bonnes villes, offrant tous les territoires cédés aux traités d'Arras, Conflans et Péronne; mais ces pays étaient déjà repris; Louis demanda Arras, le comté de Boulogne, les places fortes de l'Artois; il envoya Olivier le Daim « pratiquer ceux de Gand » et, prenant à part les envoyés bourguignons, il « mit grand'peine à gagner chacun d'eux ». Philippe de Crè-

1. Il est vrai que Jean le Bon, en 1363, n'avait pas stipulé l'exclusion des femmes et que d'ailleurs, en cherchant bien, on aurait encore trouvé un héritier mâle, le comte de Nevers : mais il était de règle fixe qu'un apanage revenait à la couronne en cas de succession féminine.

2. La Picardie n'avait jamais aimé la domination bourguignonne; elle se donna à l'armée française sans combat. La première place qui ferma ses portes fut Saint-Omer.

3. *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 112.

vecœur, seigneur des Cordes, s'était déjà laissé suborner; le chancelier Hugonnet et le sire d'Himbercourt donnèrent aussi « quelque consentement de le servir ». Le 4 mars, il entra par trahison dans les faubourgs d'Arras; le reste de la ville succomba un peu plus tard.

Louis XI, en même temps, flattait les états provinciaux, cherchait à s'y créer des intelligences, achetait les consciences. Les états de Bourgogne, réunis le 22 janvier à Dijon, ayant voté l'abolition des taxes de Charles le Téméraire, Louis les approuva bruyamment et promit de leur rendre tous leurs droits et privilèges. Il trouva une vive résistance aux états de la Comté réunis à Dole quelques semaines plus tard, mais Jean de Chalon, qu'il avait su gagner à sa cause, parvint à faire accepter les propositions des envoyés français le 14 février 1477 [1].

Les états de Flandre s'étaient réunis à Gand, aussitôt après la bataille de Nancy, pour demander l'abolition des taxes illégales et reprendre leurs privilèges; mais ils ne voulaient pas se donner un nouveau maître, et quand ils virent l'armée française avancer dans l'Artois, ils votèrent, le 3 février, la résistance à outrance. Ils rédigèrent la Charte du 11 février, qui instituait un conseil supérieur de régence de 22 membres, rendait obligatoire pour chaque conseiller le serment de maintenir les privilèges du pays; interdisait de faire la guerre sans l'avis des états; décidait que le service militaire des vassaux et feudataires cesserait aux limites de la province; abolissait la vénalité des offices et édictait différentes mesures

1. Maag, *Die Freigraf. Burgund und ihre Beziehungen zu der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, p. 1 à 10. Knebel, III, 125. De Barante, IX, 183.

Clerc, *Histoire des États de Franche-Comté*, 175. Le dit seigneur de Craon, quand il approcha de Bourgogne, envoya le dit prince d'Orange et autres devant Dijon, leur faire les remontrances nécessaires, et demanda obéissance pour le roi, lesquels y besognèrent si bien, et principalement par le moyen du dit prince, que la dite ville de Dijon, et toutes les autres de la duché de Bourgogne, se mirent en l'obéissance du roi, et plusieurs de la comté, comme Auxonne et quelques autres châteaux, tinrent pour la demoiselle de Bourgogne. Au dit prince d'Orange furent promis de beaux États; et davantage de lui mettre entre les mains toutes les places qui étaient en la dite comté de Bourgogne, qui étaient de la succession du prince d'Orange, son grand-père. (Comines-D., livre VI, chap. I.)

en faveur du commerce et de l'industrie. La duchesse Marie dut promettre qu'en cas de violation de cette charte, ses sujets seraient déliés de la fidélité qu'ils lui devaient jusqu'à ce que satisfaction fût donnée à leurs griefs.

D'autres édits supprimèrent les impôts créés par Charles le Téméraire et même certaines charges imposées par Philippe le Bon aux Gantois. Aussi Marie fut-elle reçue avec enthousiasme à Gand quand elle y entra, le 16 février, et qu'elle jura d'observer les franchises et privilèges de la ville. Mais Bruges se souleva pour obtenir les mêmes avantages, qui lui furent accordés le 7 et le 13 mars.

La Flandre regagnait subitement tout ce que l'absolutisme des ducs de Bourgogne lui avait fait perdre peu à peu [1].

Louis XI semble s'être trompé sur le véritable caractère de ces révoltes; il ne vit pas qu'elles tendaient simplement à s'affranchir d'une administration trop dure, et il crut pouvoir substituer facilement son pouvoir à celui de l'héritière légitime de la Flandre; il ne craignit pas de recourir à une abominable déloyauté pour y réussir; il montra aux envoyés de Gand une lettre dans laquelle Marie l'informait qu'elle avait promis des réformes, mais qu'elle était décidée à ne pas les faire : fureur des Flamands, révolte à Gand (19 mars), procès et mort des conseillers de Marie les plus compromis, indignation de la jeune princesse jouée par son parrain et humiliée par des sujets.

Les odieuses menées de Louis XI n'aboutirent qu'à faire décider au plus vite le mariage avec Maximilien. Quand Marie de Bourgogne vit toutes ces convoitises déchaînées autour d'elle, qu'elle se sentit trahie par ceux qui auraient dû la protéger, elle prit la résolution hardie pour une jeune fille de faire elle-même son mariage. La duchesse douairière, à cause de son origine anglaise, désirait lui voir épouser un prince anglais. Mais elle le voulait de la maison d'York dont elle était, tandis que la reine, sa belle-sœur, proposait un frère à elle, lord

1. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, livre XIX. Comines, chap. v, *passim*.

Rivers [1]. Marie préférait Maximilien, bien fait de sa personne, jeune et d'agréables manières. C'était aussi le prince auquel son père l'avait fiancée en dernier lieu; elle ne faisait donc que lui obéir en s'adressant au fils de Frédéric III. L'empereur considérait déjà la Flandre comme appartenant à sa maison; il avait écrit, le 12 février, aux capitaines de Picardie, de Hollande, de Belgique, que « la mort de Charles le remplissait de douleur, mais qu'il fallait assurer le mariage de l'archiduc avec la jeune duchesse et conserver l'héritage paternel à Marie de Bourgogne »... c'est à elle « et à Maximilien que les capitaines doivent obéir.... Maximilien et son père viendront bientôt en Bourgogne soutenir les intérêts de la duchesse » [2]. Marie écrivit à Maximilien le 26 mars, le priant instamment de venir pour conjurer les dangers qui la menaçaient : « N'ayez aucun doute, lui disait-elle, sur mes dispositions à suivre les ordres de mon père; je n'en ai pas que de votre côté, vous ne vouliez tenir votre promesse. Renvoyez-moi le messager, que je vous recommande comme un fidèle serviteur, et dont la discrétion est assurée [3]. »

Une ambassade impériale conduite par l'évêque de Metz et Georges Hesler faisait route vers les Pays-Bas, se procurant de l'argent comme elle pouvait en attendant le fiancé en personne; mais le fidèle Hesler commençait à s'impatienter des retards que la lésinerie de Frédéric occasionnait, et il pressait Maximilien d'arriver le plus tôt possible : tout serait perdu, disait-il, si le prince tardait encore longtemps [4].

La situation pouvait en effet lui paraître inquiétante. L'armée royale avait fait en Artois de grands progrès; le comte palatin et le duc de Bavière s'apprêtaient à revendiquer pour eux la Hollande, la Zélande, la Frise, le Hainaut dont ils se préten-

1. Michelet VIII, 284, *Hist. de France.*
2. Chmel, *Monum. Habsb.*, I, 137. Le 13 février, l'empereur informa le roi de France que les pays bourguignons revenaient à Maximilien, fiancé de Marie, et il l'invita à s'abstenir de toute hostilité contre la fille du Téméraire. Si le roi avait des prétentions à faire valoir, il devait recourir à la voie diplomatique.
3. *Id.*, *ibid.*, I, 1, p. 140.
4. *Id.*, *ibid.*, I, 1, p. 141.

daient les héritiers légitimes [1], et le duc de Clèves était à Gand « qui croyait conduire le mariage de son fils avec la dite demoiselle ».

La jeune duchesse mit quelque chose de l'obstination paternelle à réaliser le projet auquel elle s'était une fois arrêtée; elle engagea ses bijoux à Malines pour donner à l'ambassade impériale les moyens de continuer son voyage dans un appareil convenable; elle gagna peu à peu sa mère au mariage allemand, et celle-ci écrivit, le 15 avril, à Frédéric III, le priant de hâter le départ de Maximilien. Le 16 avril, l'ambassade arriva à Gand; le 18, elle fut reçue solennellement par Marie de Bourgogne, en présence des états, et elle remit ses lettres de créance; l'évêque Georges de Metz fit un discours en français dans lequel il rappelait que le mariage avait été décidé du vivant de Charles le Téméraire, qu'un échange de lettres avait déjà eu lieu, et il demanda à Marie si elle voulait déposer l'anneau de fiançailles; la duchesse donna sans hésiter son consentement. La cérémonie se renouvela à Louvain, puis une partie de l'ambassade reprit le chemin de l'Allemagne.

Le 21 avril, eurent lieu les fiançailles par procuration : Maximilien était représenté par le duc Louis de Veldenz. Mais il n'y avait toujours qu'une jeune fille pour gouverner les Pays-Bas; l'évêque de Metz et Georges Hesler écrivirent de nouveau à l'empereur, lui faisant un tableau enchanteur de la réception qui attendait Maximilien [2] et insistant pour que celui-ci arrivât sans retard; ils envoyèrent également au jeune prince une chaleureuse invitation, et ils agirent sagement, car le péril augmentait.

D'après une lettre des magistrats luxembourgeois à l'empereur (21 avril), Louis XI et Mathias Corvin auraient mis alors tout en œuvre pour empêcher la conclusion du mariage alle-

1. Lettre écrite par eux à l'empereur, le 30 mars. (Rausch, *Die burgundische Heirat*, p. 168.)

2. Le 20 avril l'ambassadeur impérial en Bourgogne écrit à son maître que le roi de France s'est donné beaucoup de mal pour gagner Marie mais que celle-ci reste ferme... Tout le pays est d'ailleurs enthousiaste pour l'empereur et son fils, seulement il faut vite envoyer Maximilien, car Marie est en danger. (Chmel, *Mon. Habsb.*, I, 147.)

mand [1]. Faut-il voir dans les difficultés que l'empereur avait alors avec le roi de Hongrie la cause de l'incroyable lenteur qu'il mit à préparer le voyage de son fils, lenteur qui aurait pu lui coûter cher sans les fautes de ses adversaires [2], ou doit-on l'attribuer simplement à son avarice, qui ne faisait que croître d'année en année?

Maximilien mendia de l'argent de tous les côtés et partit de Gratz le 5 juin; il reçut quelques cadeaux à Augsbourg, passa à Francfort le 1er juillet, resta longtemps à Cologne, où Marie lui fit porter une assez forte somme, et il ne fit sa première entrée à Louvain que le 11 août : reçu honorablement à Bruxelles, il se rendit enfin à Gand, où les bourgeois vinrent à sa rencontre avec un drapeau portant ces mots : *Tu es dux et princeps noster, pugna prælium nostrum. Et omnia quæ dixeris nobis faciemus.* Il jura de respecter les privilèges de la ville, épousa Marie de Bourgogne dans une cérémonie très simple le 18 août [3], et se fit léguer par testament, le 17 septembre suivant, tous ses duchés, principautés, biens meubles et immeubles, au cas où elle mourrait sans enfants.

La Flandre avait désormais un duc ; non seulement elle était perdue pour Louis XI, mais elle passait entre les mains des empereurs allemands, et ceux-ci recevaient ainsi un accroissement de puissance qui les rendait plus dangereux que n'avait été Charles le Téméraire. Tel était le fruit de la politique de Louis XI, maladroite à force d'être déloyale.

Le roi de France fut plus heureux avec René de Lorraine. Le bâtard de Calabre avait, au lendemain de la bataille de Nancy, soumis toutes les villes du Luxembourg, à l'exception de la capitale, et une autre armée lorraine s'était dirigée vers

1. Chmel, I, 1, p. 149-151. L'indolent Sigismond lui-même, voyant que tout le monde accourait au partage des provinces bourguignonnes, en réclamait sa part : Maximilien lui demanda d'y renoncer, au nom de la maison de Habsbourg. (Rausch, *Die burgundische Heirat*, 26.)

2. Rausch, *loc. cit.* Chmel., *Mon. Habsb.*, I, II, 96 et suivantes.

3. Un évêque les fiança le 17 août au soir et le mariage eut lieu le lendemain matin à six heures, très simplement. (Voir La Marche, III, 245.) Les serviteurs de Marie durent avancer à l'archiduc les six mille écus nécessaires pour une dispense papale. Maximilien prêta serment au pays de Flandre et à la ville de Gand le 24. (Rausch, *Die burg. Heirat Maxim.*)

la Comté et la Bourgogne. Mais l'empereur écrivit à René de cesser les hostilités, et Louis XI l'arrêta net en lui signifiant de ne pas aller plus loin; le roi exigea même qu'il lui livrât le grand bâtard de Bourgogne, pris à la bataille de Nancy, très populaire dans les États du feu duc, et dont l'ascendant pouvait aider à régler la succession [1]; René obéit encore. Après cette preuve de faiblesse, Louis le traita avec hauteur, refusa quelque temps de le recevoir, et quand il le reçut enfin, ce fut avec une froideur méprisante [2].

1. Le roi espérait s'en servir pour ses projets ou en tous cas le garder pour qu'il ne pût aider sa nièce dans le gouvernement des Pays-Bas. « Monseigneur envoya son armée en Bourgogne pour se recompenser aucunement des dommages faicts en son pays et il print plusieurs bonnes et fortes places, lesquelles il meit en ses mains non point sans grandes despences et constenges. Mais le roi les voulut ravoir et force lui fut de les luy rendre sans quelque rétribution combien qu'il faillist que mon dit seigneur se payast les gages des gens d'armes qu'il y avait envoyé que luy fut un très grand et extrêmes dominage. Item, après qu'il eust saisy tous les dits pays sans que nul luy feissent plus d'empeschement, il envoya devers monseigneur luy requérant de luy envoyer le bastard Anthoine de Bourgogne, son prisonnier, pour lequel avoir des mains que celuy qui l'avait prins à la dite journée, Monseigneur avoit baillé douze milz francs. Ceste chose fut mise en délibération de conseil s'il luy devoit livrer ou non car il estoit prisonnier de bonne guerre à Monseigneur et que pour la rançon il avait fait venir audit lieu de Luxembourg, peu avant la dite journée pour paier ses gens montant à plus de cent milz escus, avec plusieurs choses proffitables et honorables. Mais les autres effects du contraire vraysemblablement obtiendrent que monseigneur le devait mesme luy mener devers le roy affirmant que ce luy seroit plus de proffit, qu'il, par ce acquerroit pour tousiours l'amour et benivolence du roy et du royaulme. Or fut ceste opinion tenue et monseigneur le Bastard mené par monseigneur jusques Amiens, pour le mener plus outre devers le roy qui estoit à Arras et luy mesme estre présenté; mais incontinant que le roy fut adverty de l'arrivée de Monseigneur à Amiens, il envoya Monseigneur de Ludres et avec ses gens d'armes devers luy, mandant qu'il luy envoyast le dit Bastard et qu'il séjournast là jusques à ce qu'il le demanderoit. Ce que force fut de le faire puisque l'on estoit venu si avant, et après avoir eu mondit seigneur accès devers le roy pour luy faire la révérence toutefois quant il fut mandé et qu'il fut un petit arresté très étroitement logé, il print congé du roy et s'en retourna en son pays, mal traité mal récompensé et dessaisy de son prisonnier. (J. de Lud. *Dialogue*. Voir la lettre de Louis XI à René en date du 5 février 1477, t. VI.)

2. Il avait occupé Marville, Danvillers, Chavancey et Virton, qu'il garda. (Digot, *Histoire de Lorraine*, III, 36.)

Le 21 avril 1477, les magistrats du Luxembourg écrivent à l'empereur qu'ils tiennent pour la duchesse Marie et l'empire, mais qu'il faut envoyer des troupes pour les défendre contre les entreprises du duc de Lorraine, du roi de France et de celui de Bohême. Le 29 mai, l'empereur informe l'électeur de Trèves qu'il vient d'inviter le duc de Lorraine à s'abstenir de toute hostilité en Luxembourg. S'il a quelque réclamation à produire c'est à l'empereur, son suzerain, qu'il doit s'adresser. (Chmel, *Monum. Habs.*, I, 156.)

René s'en alla fort mécontent, mais il dut ajourner l'exécution de ses projets ambitieux. Au reste, ses alliés de la première heure ne l'eussent pas suivi dans sa politique d'agrandissement; les Suisses furent peu satisfaits de lui parce qu'il ne pouvait payer aux échéances fixées les sommes qu'il leur devait, et les villes alsaciennes ne désiraient pas que l'État bourguignon fût démembré puisqu'elles n'avaient plus rien à en craindre. Une diète se réunit à Bâle le 20 janvier : il y fut décidé que chaque membre de l'Union suspendrait les hostilités contre les provinces bourguignonnes jusqu'à une nouvelle diète qui devait se tenir également à Bâle le 6 février suivant; on écrivit au roi de France, aux Cantons suisses, à René de Lorraine, pour les inviter à déposer les armes, et on régla le partage du butin. A la diète suivante, Georges Hesler et l'évêque de Forli continuèrent leurs efforts pour ramener la paix entre la Bourgogne et les confédérés; mais les délégués alsaciens répondirent qu'ils ne pouvaient prendre d'aussi graves résolutions en l'absence de leurs collègues suisses. Le 16 mai, à Colmar, fut tenue une nouvelle diète à laquelle les trois ordres des États de Bourgogne se firent représenter, mais on ne put s'entendre, et l'on s'ajourna pour le 27 mai à Lucerne [1].

Cette dernière assemblée n'eut pas non plus de résultat pratique à cause des rivalités des membres de l'Union.

1. *Eid. Abschiede*, II, 641, 680-701. L'armistice du 8 janvier (voir la page suivante) enlevait à cette réunion beaucoup de son importance. Le légat du pape et l'envoyé de l'empereur s'offrirent comme arbitres pour amener la réconciliation entre les belligérants. L'ambassade bourguignonne demanda que l'armistice consenti par les Suisses le fût également par tous les membres de l'Union et durât jusqu'à Pâques, ou même jusqu'à la Saint-Georges; elle insista pour que l'on invitât le roi de France et le duc de Lorraine à cesser les hostilités. On répondit qu'on ne possédait pas de pleins pouvoirs pour tout cela, mais que l'on avait déjà écrit au roi de France et qu'on attendait sa réponse. Le bailli autrichien, sur la demande des trois états de Franche-Comté, annonça que la Comté demandait à être acceptée dans l'Union; cette importante communication parut jeter quelque trouble dans l'assemblée, et on ne la discuta qu'avec beaucoup de réserve. (*Staatsarchiv Basel*, AC, 5-8-202-208-235.)

II. — LA QUESTION DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Une grande indécision régnait en effet parmi les Cantons. Louis XI fit écrire à Berne, dès le 17 janvier, par Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, pour l'informer qu'après la mort du duc il avait repris le duché ainsi que le comté de Bourgogne, et que les états l'avaient reconnu librement comme leur vrai et légitime seigneur[1]. Ce n'était pas l'affaire de Berne, qui justement avait demandé aux autres Cantons de se réunir le 20 janvier en vue d'entreprendre une expédition dans la Comté « parce que, après la mort du duc, cette expédition paraissait avantageuse et opportune ». Il est vrai que Berne changea promptement d'avis; Simon de Cléron lui ayant laissé entrevoir des avantages particuliers, elle fut la première à demander l'ajournement de toute résolution importante[2]. Le Zurichois Henri Göldlin combattit le projet d'expédition en rappelant qu'on était au cœur de l'hiver et en faisant craindre que Louis XI ne suspendît les pensions. Bubenberg, plus désintéressé du côté de l'argent, représenta que la Franche-Comté elle-même désirait faire partie de la Confédération suisse, mais il ne fut pas soutenu par les Cantons forestiers, aussi opposés aux agrandissements de Berne qu'à la politique de Louis XI. Finalement on décida d'attendre la convocation d'une diète à Neuchâtel, où les états franc-comtois devaient se faire représenter, et il fut convenu qu'on cher-

1. *Eid. Abschiede*, II, 647.

2. Le délégué de Zurich espérait, disait-il, que Berne ou d'autres intermédiaires (Louis XI) négocieraient amicalement une augmentation des pensions. Berne, Fribourg, Bienne, parurent fort indécises : le temps n'est pas favorable à une expédition; il faut en tout cas tirer profit de la situation : elles espèrent ob man den tag (zu Neuchatel) such, da werde etwz anbracht, dz ob got wil zu gar gutem friden vnd vnser aller nutz dienen sol, diewiel doch der zug ietzmalen kelti vnd vnwetters halb eben hart ze tund were. Lucerne préférait une expédition immédiate parce qu'il lui déplaisait de voir que ceux-là allaient recueillir les bénéfices de la guerre qui n'en avaient pas eu la peine, mais elle acceptait d'entendre auparavant les propositions bourguignonnes.

Le même jour avait lieu à Bâle une diète de l'Union générale. La cupidité et les ambitions particulières s'y montrèrent moins, et l'on décida que chaque membre de l'Union suspendrait provisoirement toute attaque contre les provinces bourguignonnes. (*Eid. Absch.*, II, p. 644.)

cherait à tirer de la situation le plus d'avantages possible, soit en argent, soit en terres. Les envoyés bourguignons parurent à la diète de Neuchâtel du 30 janvier et implorèrent la paix pour leur malheureux pays; mais parmi les Confédérés plusieurs avaient espéré les voir se soumettre purement et simplement; ils réclamèrent à titre d'indemnité de guerre, soit la province elle-même, soit une somme d'argent[1] qu'ils fixèrent provisoirement à 100 000 florins, quitte à en référer à leurs commettants, et ils consentirent à une suspension d'armes de quelques semaines[2]. En écrivant à Louis XI, Berne ne lui avait pas caché qu'elle avait des prétentions sur la Comté de Bourgogne. Mais Louis XI, dans le même temps, envoya effrontément demander à Berne, « comme cela a été convenu dans le traité », des mercenaires pour soumettre cette même Comté, et Jost de Silinen reparut dans les Cantons avec de l'argent[3]. Si le roi ne voulait que paralyser les Suisses en retardant leur intervention, il y réussit fort bien. Zurich ne songea plus qu'à se faire payer un fort tribut annuel, et Berne, au lieu d'agir énergiquement, se contenta d'opposer des arguments de droit aux prétentions de Louis XI. Elle protesta d'abord qu'elle voulait rester fidèle aux engagements qu'elle avait pris avec le roi, mais elle ne pouvait, ajoutait-elle, fournir de mercenaires, puisqu'elle se trouvait encore sur le pied de guerre avec la Bourgogne et qu'elle devait garder pour sa propre défense tous les hommes en état de porter les armes; elle rappela les promesses faites par l'Amiral à la diète de Fribourg et affirma une fois de plus son droit de conquérir la Franche-Comté[4].

1. So möge man reden vmb ein ziemlich gelt den Eidgenossen dafür ze geben damit sy sich selbs in frid mugent setzen. (*Eid. Absch.*, II, 644.)

2. *Tschudische Sammlung*, I, 36.

3. L'envoyé royal fit demander à la diète de Lucerne (11 février) des troupes suisses pour occuper les pays qui revenaient au roi de France par droit d'héritage, « la haute Bourgogne et autres »; il les informa que... sye der Künig des willens, durch ruw vnd fryd des Küngrichs, des Herzogs verlassen land Oberburgund vnd anders zu sinen handen zenemmen, besunder dz so synem Rich zugehört, vnd bergert, dz wir Im darzu hilfflich syend... dz wir Im dann die Summ Soldner zuschickent, als wir uns gegen Im verschriben haben. (*Eid. Absch.*, II, p. 650.)

4. Diète de Lucerne du 11 février. (*Id.*, 651.)

Louis XI était à ce moment maître de presque toute la province qui formait l'objet du litige ; il envoya une nouvelle ambassade dans les Cantons pour faire retarder un peu la convocation de la grande diète de Neuchâtel, et il informa les Bernois que, s'ils voulaient traiter directement avec lui, il leur donnerait des preuves de sa bonne volonté. Simon de Cléron, ayant également demandé, au nom des états de Bourgogne, l'ajournement de la diète, tout le monde fut d'accord pour reporter à deux mois plus tard le moment des grandes décisions.

Les Français ne se maintinrent pas longtemps à Dole, et la brutale avidité de Louis XI produisit en Franche-Comté un aussi mauvais résultat que son machiavélisme en Flandre. Les Dolois, exaspérés par la rigueur du sire de Craon [1], se soulevèrent une semaine après que leurs états avaient accepté la souveraineté du roi et revinrent à Marie de Bourgogne qui leur avait écrit : « Retenez toujours vos cœurs en la foi de Bourgogne... Il n'est pas besoin que ceux qui prétendent m'ôter mon bien d'un côté, se présentent comme pour me le garder d'un autre ». L'empereur aussi leur rappela que la Comté était un fief impérial, et, comme Louis XI ne donna pas à Jean de Chalon la récompense promise, celui-ci passa prestement au service de Marie qui le nomma lieutenant général des deux Bourgognes. Presque toute la noblesse le suivit; la révolte s'étendit à la province entière. Les états envoyèrent l'archevêque de Besançon, Charles de Neuchâtel [2], à la diète de Lucerne pour offrir aux Suisses de l'argent en échange de leur concours ou tout au moins de leur neutralité dans la guerre contre le duc de Craon. Leurs sympathies et leur

1. Louis XI avait fait un très mauvais choix en envoyant le sire de Craon pour soumettre les deux Bourgognes à l'autorité royale. Craon ne songeait, comme autrefois Hagenbach, qu'à prendre pour lui, à la faveur de la conquête, argent, mobilier, vins, terres, etc. (Voir les lettres que Louis XI lui écrivit en janvier et février 1477. *Lettres de Louis XI*, t. VI.)

2. Les Suisses étaient sollicités de tous côtés, par le pape, par l'empereur, par Marie de Bourgogne, tant leur renom avait grandi depuis quelques années. Quand Jean de Chalon eut réussi à obtenir des mercenaires, Louis XI commença à devenir sérieusement inquiet. Il offrit alors 100 000 florins pour racheter les droits que prétendaient avoir les Cantons sur la Franche-Comté. (Mandrot, *op. cit.*)

intérêt politique poussaient les Suisses à secourir les Franc-Comtois, mais Louis XI retenait leurs principaux hommes d'État par des liens d'argent et il savait si bien profiter des discordes entre les Cantons qu'il réussit à les empêcher d'intervenir [1].

Jean de Chalon s'adressa alors aux corps de troupes qui revenaient de la guerre de Lorraine; habitués à la vie militaire, aux soldes élevées, au pillage, ces mercenaires ne demandaient qu'à reprendre du service et 4 000 d'entre eux se joignirent aux Franc-Comtois pour combattre l'armée royale [2]. Le sire de Craon n'éprouva plus que des échecs; à la fin de mars, il était chassé de la Comté et la révolte se propageait jusqu'aux portes de Dijon. Le général français eut recours à la trahison; il parvint à soudoyer une partie des Suisses engagés parmi les Comtois et il put reprendre Dole [3].

Mais Berne n'avait cessé d'affirmer son droit de conquérir la Comté, qu'elle considérait comme province ouverte (*offen*), jusqu'à ce qu'on lui fît des propositions acceptables au nom de la Bourgogne [4]. La conduite des Français ne pouvait que lui être fort désagréable. Peut-être était-elle aussi entraînée par l'opinion des Cantons forestiers, très nettement hostiles à Louis XI, puisque Zug demandait qu'on refusât toutes les pensions, dons, gratifications du roi et qu'on lui déclarât la guerre [5]. Le légat du pape et les envoyés impériaux travail-

1. Toutefois l'opinion se tournait décidément contre lui à Berne, où Bubenberg fut de nouveau réélu schultheiss, vers le moment de Pâques.

2. Voir aussi *Eid. Absch.*, II, 664.

3. Daguet, *Histoire de la Confédération suisse*, t. 365. Voir, sur quelques détails des opérations (Gray, Dole, etc.), une intéressante étude de C.-C. Bernoulli dans les *Basler Chroniken*, III, 507, où l'auteur fait une critique judicieuse des sources anciennes comparées aux plus récentes sur la prise de Dole par les Français en mai 1479 (Voir aux archives de Bâle le *Missivenbuch*, V, 333-332.) C.-C. Bernoulli imprime dans les *Basler Chroniken*, III, 549, la traduction d'une lettre de l'archevêque de Besançon à la ville de Bâle en date du 4 mai et la minute d'une réponse de la ville de Bâle datée du 9 mai. Ces documents ne permettent pas de fixer le jour exact de la prise de Dole; mais comme ils n'en font pas mention, on doit en conclure qu'il faut la reporter au delà du 10 mai.

4. Diètes du 11 février, du 7 mars, du 24 mars, etc.

5. Diète du Lucerne. La date de cette diète est incertaine. (Segesser.) Elle nous semble devoir être reportée un peu avant le mois de mai, où on la place généralement, car l'opinion qui y règne, au sujet des relations avec le roi de France, est plutôt celle du mois de mars. (Voir la diète de Lucerne du 25 avril.)

laient à augmenter l'influence du parti bourguignon ; Frédéric écrivit lui-même sur un ton flatteur pour rappeler que les Suisses faisaient partie du Saint-Empire et que tous les membres de la nation allemande devaient se réunir contre l'étranger : il était prêt, ajoutait-il, à venir présider une diète où l'on réglerait les affaires de Bourgogne (24 mars). S'il s'était montré un peu plus actif, il aurait probablement réussi à gagner les Cantons et à empêcher le roi de garder la Comté. L'élection de Bubenberg à la dignité de schultheiss, 6 avril, marque la défaite du parti français à Berne.

Heureusement pour Louis XI, l'empereur traîna les choses comme il avait l'habitude de le faire, et son indolence, naturelle ou calculée, qui l'avait si bien servi avec Charles le Téméraire, lui fit cette fois perdre la partie. Le roi eut le temps d'envoyer une ambassade, de distribuer de l'argent [1], de retrouver des partisans. Il offrit 100 000 florins aux Cantons, 40 000 au duc de Lorraine ; si l'on voulait l'aider à soumettre la Comté, il promettait de payer les volontaires et de garantir les pensions sur les salines du pays ; il serait bien heureux aussi que l'on inscrivît le nom du dauphin dans le traité qu'il proposait de renouveler : ce serait une garantie d'amitié éternelle entre les Suisses et la France et il mourrait plus tranquille (diète de Lucerne, 14 avril).

Comment aurait-on résisté à tant de prévenances d'un roi qui payait si bien? Puisque dans chaque diète on discutait avec âpreté sur le partage du butin, des contributions et indemnités de guerre, comment aurait-on refusé de si belles pensions qui devaient se renouveler presque indéfiniment? On écouta, à la diète du Lucerne (25 avril), d'une oreille distraite, l'envoyé impérial qui « promettait une prochaine communication très importante », mais qui ne l'apportait pas, et l'on décida qu'il y avait lieu de renouveler l'arrangement avec le roi de France aux conditions suivantes :

1° Le roi paiera aux Suisses pour le pays de Bourgogne

1. Lettre de Louis XI aux Suisses, 6 avril. Recueil de Vaesen et Charavay, t. VI, p. 148.

100 000 florins du Rhin, dont 20 000 au mois d'août prochain à Lyon et les autres espacés de termes en termes.

2° Le roi pourra lever 6 000 mercenaires, moyennant une solde convenable; chaque Canton fournira un chef et prendra des mesures pour que ses gens ne désertent pas.

3° Les marchands auront toute facilité pour circuler d'un pays à l'autre et pour se rendre aux foires de Genève.

4° Si le roi devient maître de la Comté tout entière, il garantira les pensions sur les salines du pays.

5° Le roi autorise les Suisses à occuper les châteaux frontières qui ne sont pas comtois.

6° Les Suisses s'engagent à ne fournir ni aide officielle ni mercenaires aux ennemis du roi [1].

Ces conditions étaient tellement avantageuses au roi de France que l'on peut se demander si les députés n'avaient pas outrepassé leurs droits et s'ils se trouvaient en accord avec leurs commettants [2]. En tout cas ils avaient disposé de la Comté sans l'assentiment de leurs alliés, et comme ils continuèrent de négocier un peu partout, avec Sigismond, avec Marie de Bourgogne, etc., les envoyés de la Basse-Union ne manquèrent pas de se plaindre en invoquant le traité de Constance (diète de Lucerne, 27 mai). Les Suisses leur firent des excuses, leur promirent de ne plus rien conclure sans eux, et leur demandèrent de se trouver à Zurich le 27 juillet suivant, pour y discuter les propositions de paix que Marie de Bourgogne avait fait parvenir. Ils poussèrent les égards jusqu'à oublier un peu le récent traité signé avec Louis XI et réglèrent séance tenante les principales dispositions de celui qu'ils acceptaient de conclure avec la Bourgogne : avantages commerciaux, indemnité de guerre de 150 000 florins et pension annuelle de 20 000 [3].

1. Voir Comines-Lenglet, III, 502, et Segesser, *Eid. Absch.*, Beilage 50, page 926. Le traité porte la date de 26 avril. Le roi l'accepta le 29 mai et envoya aussitôt le sire de Baudricourt, bailli de Chaumont, le président de Toulouse et un de ses secrétaires, Louis Tindu, pour engager des mercenaires. (*Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 172.)

2. Maag, *Die Freigrafschaft*, p. 16.

3. *Eid. Absch.*, II, 677.

Le parti anti-français, ayant repris des forces à Berne, réussit à empêcher le départ des mercenaires promis (7 juin) et à faire porter au sire de Craon une invitation à poser les armes (8 juin). Louis XI feignit d'ignorer que Berne avait changé d'avis, et il réclama doucement l'exécution du traité [1]. Bientôt après, il insista davantage, « non pas qu'il eût besoin de soldats, puisqu'il venait de remporter une grande victoire sur les Bourguignons, mais comme preuve d'amitié pour sa personne » (27 juillet) [2]. La situation devenait embarrassante pour les Cantons. Les partis français et bourguignon, successivement maîtres de la majorité, avaient pris avec Louis XI et avec Marie de Bourgogne des engagements opposés qu'il leur était tout à fait impossible de tenir. Espérant que le temps leur viendrait en aide, il décidèrent de convoquer à Zurich pour le 5 octobre les délégués de toutes les parties intéressées, et, en attendant, ils envoyèrent deux grandes ambassades, l'une à Marie de Bourgogne, sous la conduite de Henri Göldlin, l'autre au roi de France. Bubenberg et Waldmann, les chefs de cette dernière, passèrent par Besançon, où ils furent reçus très honorablement. Ils trouvèrent le sire de Craon près de Gray au moment où, ayant emporté le château d'Oiselt, il s'apprêtait à en faire pendre les défenseurs, dont plusieurs étaient des mercenaires suisses; Bubenberg et Waldmann implorèrent sans succès la pitié du vainqueur pour leurs compatriotes.

Craon rejeta avec hauteur une proposition de trêve de quinze jours. Bubenberg le quitta plein de colère et envoya à son gouvernement un rapport amer contre les Français [3] : « Il n'a jamais vu, dit-il, gens plus impitoyables et plus faux que les Français; ils méprisent les Suisses; cela lui fait grand'peine et lui semble étrange après les protestations d'amitié du roi.

1. Lettre du 16 juin, *recueil cité*, t. VI, p. 185, et diète du 2 juillet. *Eid. Absch.*, II, 678.

2. Probablement la victoire remportée sur le duc de Gueldre et les Flamands, le 28 juin, du pont des Pierres près de Tournay. (*Chronique de Molinet*, II, 68, et *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 197.)

3. Imprimé dans *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, vol. XII, p. 119-124.

Il a eu beau représenter que, à ce moment même, Jost de Silinen, au nom du roi, est en Suisse comme messager de paix, Craon n'a voulu consentir à aucune trêve. « Que l'évêque de Grenoble fasse ce qu'il voudra, avait-il répondu, je m'en tiens à ce que le roi m'a commandé. Il résulte de tout cela que le roi nous estime peu; aussi je vous recommande la sagesse et la réflexion; ne vous fiez pas trop aux douces paroles et à l'argent du roi et ne vous laissez pas entraîner à des choses dont nos descendants pourraient porter la peine. Je désirerais que nous eussions moins de rapports avec les Français. Nos ancêtres ne recevaient aucune pension royale et ils avaient un bon renom politique. Restons allemands : *die welsch Zung ist untrüw*, la langue welsche est pleine de fausseté [1]. »

De Besançon l'ambassade traversa la Champagne pour rejoindre Louis XI qui s'occupait des affaires de Flandre. Le roi lui fit faire mainte fausse marche sans lui donner audience, car il connaissait par ses ambassadeurs en Suisse les instructions qu'elle apportait, et il savait que Bubenberg avait parlé contre lui dans les diètes [2]. Il la reçut enfin, mais il se garda bien de découvrir d'abord le fond de sa pensée. Il flatta et menaça tour à tour les envoyés, essaya de les gagner par des présents, et, pendant ce temps, continua la guerre en Comté. Toutefois, la double expérience qu'il venait de faire aux Pays-Bas et en Bourgogne le décida à changer de conduite envers ses nouveaux sujets. Il remplaça le sir de Craon par Charles d'Amboise, « homme très sage », et lui recommanda d'unir la douceur à la fermeté. Précédé d'un manifeste pacifique, Charles d'Amboise avança prudemment et parvint à remettre petit à petit toute la province sous l'autorité royale.

1. Le même jour, Bubenberg envoyait deux autres messagers (*Arch. für schweizerische Geschichte*, voir p. 147) suppliant ses compatriotes de rester unis pour résister à tous les dangers. « Ne soyez pas trop ambitieux, leur dit-il. Songez au duc de Bourgogne qui a eu trop d'ambition et trop de dureté. Maintenant c'est Louis XI qui est à craindre. Dieu dit que celui qui n'a pas de pitié n'en trouvera point chez les autres. »

2. Le 4 juillet précédent, Louis avait écrit à la diète de Lucerne que Bubenberg lui cherchait des ennemis, qu'il le savait. (Voir aussi Ziegler, *A. v. Bubenberg*, p. 83.)

L'honnête Bubenberg se crut entouré de pièges à la cour et s'enfuit déguisé[1]. Waldmann, qui s'était laissé prendre à l'argent du roi, se moqua de lui, et fit à son gouvernement l'éloge de Louis XI : « Avant que nous soyons de retour, disait-il, la petite Bourguignonne — Marie — aura perdu tout son héritage : le roi Louis XI a 100 000 hommes; qui pourrait lui résister[2]? » Voilà ce que faisaient les écus français. Aussi les Suisses laissèrent-ils Louis XI promener une guerre de dévastation dans la Franche-Comté.

Les écus français faisaient encore d'autres miracles. Ils amenaient Sigismond non seulement à ne pas s'opposer aux conquêtes du roi de France, mais à les favoriser. Depuis le traité de Constance, Louis servait à Sigismond une pension annuelle de 10 000 écus, et il lui suffisait de retarder un peu les paiements pour que le duc d'Autriche, toujours à court d'argent, devînt docile en toutes choses. Le 28 mars 1477, Louis lui écrit que des sujets autrichiens intriguent contre la domination française en Bourgogne et que pour leur bonne amitié réciproque, il faut y mettre fin.

Sigismond se révolte d'abord contre cette impérieuse sommation et il imagine de faire valoir des prétentions à la Comté pour laquelle il offre 100 000 florins. Mais personne ne le prend au sérieux ; les Suisses l'écoutent à peine ; Maximilien lui écrit, le 20 avril, qu'il n'a aucun droit à cette province ; l'empe-

1. Voir dans les *Absch.* les lettres écrites par Berne à Louis XI et à J. de Silinen. Les rapports de Louis XI avec l'ambassade suisse ne sont pas connus. Bubenberg, un peu naïf, s'exagéra les dangers qu'il courait auprès de Louis XI, et il noircit à plaisir le roi de France aux yeux de ses compatriotes ; il avait conservé une grande rancune contre le sire de Craon et il voulait se venger de tous les Français. Mais il ne nous paraît guère probable que Louis XI se soit laissé aller à des menaces sérieuses contre les envoyés suisses : une telle conduite envers des ambassadeurs étrangers n'était pas dans ses habitudes. Bubenberg craignit peut-être le sort du duc de Guyenne que les Bourguignons ne manquaient pas de rappeler à tous propos.

2. Les rapports que Waldmann adressa au conseil de Zurich diffèrent beaucoup de ceux de Bubenberg datés de Besançon et d'Amiens, imprimés par Füssli dans sa vie de Waldmann : der Franzos hat 100 000 Mann by einander wider das Frowli von Burgunn an verschiedenen Enden und thut ihm schier niemand dheim Widerstand (p. 27). Quand les ambassadeurs demandèrent au roi leur congé, Louis XI leur déclara qu'ils étaient aussi en sûreté en France que chez eux. (Voir p. 417.)

Waldmann accepta une pension de 600 livres.

reur refuse de lui en donner l'investiture. Louis XI l'invite de nouveau, le 24 juin, à se montrer plus docile : « La pension a été retenue parce que plusieurs sujets de Sigismond ont soutenu les rebelles en Bourgogne. Le lieutenant de Sigismond à Ferrette pourrait au contraire travailler de concert avec les agents du roi pour que les sujets des deux comtés voisins vivent en paix[1] ». Et l'Autrichien Sigismond aide le roi de France à s'installer en Comté, fief impérial.

III. — CONGRÈS DE ZURICH.

Mais les rivalités, sourdes ou déclarées, que la mort de Charles le Téméraire avait fait naître chez les différents membres de la ligue de Constance produisaient auprès des gens pacifiques une très fâcheuse impression et rendaient peu à peu l'opinion plus favorable aux vaincus. Déjà Louis XI avait dû s'arrêter en Flandre, et une résistance presque générale s'organisait contre lui parmi ses alliés de l'est, malgré les belles paroles et les distributions d'argent de Silinen.

Berne trouvait toutes sortes d'empêchements à la levée des mercenaires; elle invitait une fois de plus, le 13 septembre, le sire de Craon à suspendre les hostilités[2] en Franche-Comté; tout le monde attendait avec impatience l'ouverture des conférences de Zurich qui devaient amener une pacification générale.

Les Cantons resserrèrent[3] leur alliance avec Sigismond (2 et 13 octobre) en lui promettant de le défendre contre tous ses ennemis, et ils s'occupèrent de régler définitivement la question valaisane, en suspens depuis le congrès de Fribourg. Au printemps de l'année 1477, le margrave de Neuchâtel-

1. *Monumenta Habsburgica*, I, 305.

2. Mission de Heinrich von Kundried; les états de la Comté l'en remercièrent et lui demandèrent des secours.

3. 5 Cantons donnèrent leur adhésion définitive le 13 octobre; les autres, le 26 janvier suivant. (*Eid. Absch.*, II, 701, et Beilage, 66, p. 944.)

Hochberg[1] avait réussi à faire adoucir les conditions imposées par le traité de Fribourg à la Savoie; le Valais était enfin entré dans l'arrangement, et les 50 000 florins stipulés pour le rachat du pays de Vaud avaient été ramenés à 25 000 (23 avril, conditions ratifiées à la diète de Lucerne du 25 mai suivant par la majorité des Cantons). Berne avait obtenu en revanche l'entière émancipation de Fribourg; les plénipotentiaires de la Savoie relevèrent les Fribourgeois de leur serment de fidélité à la diète du 23 août, et les anciennes alliances de Berne avec la maison de Savoie furent reconstituées cinq jours plus tard[2].

La suspension d'armes entre le Valais et la Savoie, décidée aux conférences d'avril 1477, à Annecy, fut convertie en traité de paix sous l'arbitrage de Berne le 13 novembre suivant, et la Savoie recouvra les dernières conquêtes faites par l'évêque de Sion et les Valaisans.

L'évêque Jean-Louis, de Genève, signa, le 14 novembre 1477, avec Berne et Fribourg, un traité spécial de combourgeoisie, dans lequel étaient compris les citoyens de Genève; il fut convenu qu'en cas de différend des arbitres seraient nommés, savoir l'évêque de Lausanne si la plainte venait de Berne ou de Fribourg; le comte de Gruyère ou le comte de Neuchâtel si elle venait de Genève[3].

On aurait pu croire que toutes les autres difficultés allaient se régler aussi, car Maximilien finit par trouver un peu d'argent et quelques troupes pour s'opposer en personne aux envahissements de Louis XI dans les Pays-Bas. Son père ne l'aida point; il se contenta de parler en sa faveur auprès des princes

1. Conférences d'Annecy entre les délégués des Cantons suisses et de la Savoie, sous l'arbitrage de Philippe de Neuchâtel.

2. Diète de Berne. Fribourg était comprise dans l'alliance, mais cette fois comme État libre et indépendant. C'était la fin officielle des hostilités commencées le 30 janvier 1475. La funeste alliance bourguignonne avait coûté cher à la Savoie, qui, après avoir acheté Fribourg à l'Autriche en 1452 pour 40 000 florins du Rhin, dut s'en dessaisir en 1477 moyennant une indemnité très minime. Le comte de Romont restait exclu de la paix et perdait sans recours ses États. (Gingins, *Épisodes*, 37.)

3. Tous ces traités furent sanctionnés solennellement à la grande diète de Zurich, 28 janvier 1478, qui termina à l'est les guerres de Bourgogne.

allemands, et Maximilien, encore tout jeune, trouva bien dur de quitter pour les camps les fêtes des grandes villes flamandes et la luxueuse existence qu'une jeunesse besoigneuse lui faisait trouver d'autant plus agréable. Néanmoins il envoya un manifeste au roi de France dans lequel il se plaignait que Louis eût rompu la trêve de Soleure et envahi les États de sa femme.

Un peu surpris de cette fière attitude, et surtout inquiet de sentir que la Flandre entière était derrière Maximilien pour repousser l'envahisseur, Louis XI répondit avec embarras qu'il n'avait jamais songé à attaquer l'empire, dont il était l'allié, qu'il n'avait fait, au contraire, que se défendre et qu'il était tout disposé à rendre Cambrai.

Il n'avait que fort peu de troupes en Artois; il craignait l'hostilité des Suisses en Franche-Comté et celle du roi d'Aragon en Languedoc, et la nouvelle lui était parvenue que le duc de Clarence rassemblait du monde en Angleterre pour se porter, malgré Édouard IV, au secours de Marie de Bourgogne. De son côté Maximilien ne recevait aucune aide d'Allemagne où les difficultés de son père avec le roi de Hongrie prenaient une très mauvaise tournure. Le jeune duc et Louis XI s'entendirent pour une suspension d'armes de dix jours, puis pour une trêve *sine die* que l'une des deux parties pouvait rompre en prévenant l'autre quatre jours à l'avance (Sens, 18 septembre). Louis s'engageait à rendre le Quesnoy, Bouchain et Cambrai, mais les deux Bourgognes n'étaient pas comprises dans la trêve.

Le temps fixé pour la grande diète de Zurich approchait. Le duc de Lorraine[1] était revenu complètement à ses alliés

1. Louis XI eut, à l'égard de René de Lorraine, de la Franche-Comté et de l'Artois, une conduite brutale que rien ne saurait excuser. Si le jeune vainqueur de Nancy songea un moment à agrandir la Lorraine, il ne faut pas s'en étonner, et Louis savait bien que de tels projets ne présentaient aucun danger. Il eût pu au contraire profiter des visées de René sur le Luxembourg pour s'entendre avec lui contre Maximilien. On a vu plus haut comment il l'avait traité à Amiens; il ne chercha à le ramener par aucune bonne parole. Ayant payé, au traité de Picquigny, la rançon de Marguerite d'Anjou, qui avait, sur l'héritage du vieux roi de Provence, les mêmes droits que Yolande, mère de René II, il garda le Barrois et continua de tenir garnison dans Angers. La mort de René Ier arriva le 10 juillet 1480 et celle de Charles du Maine, son héritier, la suivit de près. Louis XI s'empara encore de la Provence, malgré les réclamations de

d'Alsace et de Suisse, aussi mécontents que lui de la conduite de Louis XI, et les différentes parties de l'ancienne ligue formée contre Charles le Téméraire se rapprochèrent à nouveau, mais cette fois contre Louis XI devenu conquérant et dangereux. Cette ligue avait eu en 1474 un but surtout pacifique et défensif; en 1478 encore elle cherchait à assurer la paix et elle accepta dans son sein tous ceux qui ne voulaient que défendre leurs possessions.

La guerre, en effet, durait depuis fort longtemps; elle avait fait, dans tout le pays qui s'étend entre Nancy et Genève, d'effroyables ravages; elle avait ruiné les campagnes qui ne pouvaient plus payer l'impôt; elle avait arrêté le commerce dont vivaient les villes du Rhin; elle avait introduit dans les Cantons suisses des habitudes militaires qui commençaient à inquiéter sérieusement les amis de la liberté. Aussitôt que le duc de Lorraine revint à ses amis et que Marie de Bourgogne demanda à ceux qui avaient tant fait pour abattre son père la garantie des provinces qui lui restaient, on tomba facilement d'accord sur la nécessité d'une paix durable et d'un règlement définitif de toutes les affaires en cours.

Les conférences de Zurich comprennent en réalité trois périodes distinctes, mais non interrompues, reliées par de nombreuses négociations particulières; en juillet et en octobre 1477, en janvier 1478. Louis XI réussit à faire ajourner deux fois les propositions bourguignonnes, mais, la troisième fois, il échoua devant le crédit de son grand adversaire, Adrien de Bubenberg.

La diète du 27 juillet, très courte, avait simplement donné l'occasion aux Suisses d'indiquer à quelles conditions ils voulaient signer la paix.

Celle du 16 octobre dura deux semaines entières : l'empereur, Maximilien, Louis XI s'y firent représenter et vinrent successivement faire leurs offres ou défendre leur cause devant

René, trop faible pour défendre des pays si éloignés les uns des autres; le roi occupa même la prévôté de Bar. La fille de Louis XI rendit le duché de Bar à René, qui fut désormais un allié fidèle de la France.
Duvernoy, *Politique des ducs de Lorraine*, p. 30.

les délégués de l'Union de Constance comme devant un tribunal suprême.

Frédéric, par avarice, n'envoya pas d'ambassade spéciale; il pria simplement l'évêque de Constance, Henri de Zeigler, de le représenter et il écrivit aux villes de Bâle, Strasbourg, Berne, Zurich, pour leur recommander son fils. Maximilien, trop pauvre et trop inexpérimenté, ne put lutter de largesses ni d'intrigues avec Louis XI, et, cette fois encore, les Français tinrent la grande place, parlèrent les premiers, occupèrent continuellement l'attention.

L'évêque de Grenoble commença par se plaindre du manque de loyauté des Suisses : malgré les traités conclus avec le roi, des mercenaires entraient au service des Bourguignons; il fallait les rappeler au plus vite. Puis il demanda à contracter une alliance spéciale avec les membres de la Basse-Union et il déclara que le roi était prêt à donner pour la Comté 20 000 florins de plus que Marie de Bourgogne, ou bien à partager le pays avec les Suisses.

Louis XI savait qu'on ne le prendrait pas au mot parce que les députés de la diète ne pouvaient signer une convention aussi importante sans en référer à leurs commettants, mais il voulait barrer la route à Maximilien, et il atteignit pleinement son but. L'héritier de Charles le Téméraire n'obtint ni l'aide qu'il sollicitait contre le roi, ni même, malgré son engagement écrit de verser 150 000 florins, la paix qu'on lui avait cependant presque promise[1]. On prolongea simplement l'armistice jusqu'au 2 février suivant, pour avoir le temps de convoquer une nouvelle diète.

Nul doute que les choses se fussent passées d'une manière différente si Bubenberg avait été en Suisse, mais Louis XI avait eu soin de le retenir le plus longtemps possible auprès de sa personne, résistant à toutes les lettres amicales ou pressantes du conseil de Berne[2]. Silinen mit au plus vite cette

1. *Eid. Absch., II.* II, 701 et suivant. *Staatsarchiv Basel*, AC, n° 5, 224, ff. *Basler Chroniken*, III, notes et suppléments de C.-C. Bernoulli.

2. Les délégués réunis à Zurich en parlèrent à l'évêque de Grenoble qui promit d'intervenir et offrit même de l'argent pour le cas où l'ambassade n'en aurait plus; ils écrivirent au roi le 1er novembre « gar gutlich und doch mit

absence à profit en faisant renouveler, le 27 octobre, les engagements contractés six mois auparavant; cette fois le dauphin était expressément nommé dans le traité.

Le retour de Bubenberg, humilié et plein de haine, rendit toute sa force au parti bourguignon. Berne dut faire des excuses pour la fuite étrange de son ambassadeur, mais elle se plaignit en même temps de la façon dont il avait été traité, et les mercenaires suisses coururent en foule dans la Comté pour aider à repousser les Français. Louis XI offrit jusqu'à 200 000 couronnes et la moitié de la province, car il lui fallait à tout prix empêcher que le congrès de janvier ne tournât contre lui. Il sentait comme tout le monde que ce congrès aurait une grande importance. L'ambassade royale était arrivée depuis la fin de décembre; les autres suivirent de près, chaque État, chaque ville se faisant représenter suivant ses moyens; plus de deux cents députés composaient l'assemblée, qui commença à siéger le mardi 6 janvier et qui ne se sépara que le 28.

Ce fut pendant un mois une animation extraordinaire dans Zurich : brillants costumes, harnachements magnifiques, suites nombreuses de cavaliers et de gens de pied : la modeste ville suisse pouvait se croire passée au rang de grande capitale européenne.

L'ambassade française fut comme d'habitude entendue la première [1], et comme d'habitude aussi elle réclama l'aide des Cantons pour la guerre que le roi faisait à Maximilien. Mais Louis XI avait à la diète de nombreux ennemis : toute la députation bernoise [2], presque tous les délégués de la Basse-Union,

ernst » le priant de hâter le retour de l'ambassade; néanmoins Bubenberg ne put revenir que le 7 nov.; il raconta « toute espèce de choses » sur « sa captivité ». Waldmann et Imhof étaient encore à Lyon le 3 déc. (*Eid. Absch.*, II, 703. *Deutsch. und Lat. Miss.*, GD, 99, B. 83.)

1. Bubenberg et ses amis furent élus le 1er janvier. (*Teutsch. Miss.*, BD, 114. Voir *Ratsm.* n° 33, p. 129 et 135.)

2. Nous ne possédons que des documents très incomplets sur la diète de Zurich, qui fut cependant, au dire d'un témoin oculaire, la plus importante de toutes les diètes tenues depuis l'origine de la Confédération. Les chroniques de Schilling et d'Anshelm font de la diète un récit très laconique. La *Solothurner Wochenblatt* a imprimé en 1819, p. 165, le rapport que Hans von Stall, député de Soleure, envoya à ses commettants, et les archives du château de Maihingen renferment un rapport du chapelain Hochmut, qui fut également témoin ocu-

sans compter les Comtois et les Allemands; ils produisirent une longue liste de griefs qu'ils avaient eu soin de rédiger à l'avance : déloyauté du roi lors de la signature de la trêve de neuf années avec le duc de Bourgogne, refus de tenir ses engagements militaires avec les Suisses, lenteur à payer les pensions, odieuse conduite des Français en Comté, etc. Silinen, étourdi de tant de reproches, se défendit mal. L'évêque de Constance, au nom de l'empereur, parla contre Louis XI en termes violents, et le Bourguignon Hugues de Montfort employa des expressions tellement grossières que le bon Hans von Stall n'ose pas les confier au papier. Les gens de Soleure et de Fribourg auraient voulu plaider la cause du roi, mais ils n'osèrent le faire à cause de leur rang subalterne; seuls ceux de Lucerne s'élevèrent vigoureusement contre le courant anti-français auquel s'abondonnait l'assemblée. Zurich fut long-temps indécise. Dans les réunions particulières Bubenberg se multipliait; très écouté, grandi par sa prétendue captivité, il parlait avec véhémence et amenait peu à peu ses compatriotes au parti bourguignon. L'archevêque de Besançon, venu avec plusieurs hauts seigneurs comtois, barons, et beaucoup de « nobles prélats et gens très savants », émut l'assemblée au récit des malheurs de son pays; il sut probablement aussi dès cette époque nouer à Zurich, comme Simon de Cléron l'avait fait à Berne, des intelligences que nous le verrons utiliser un peu plus tard. Bref, Zurich se laissa entraîner, Silinen fut tenu à l'écart et on discuta les articles de la paix qu'on était désormais décidé à signer avec la Bourgogne.

Le traité définitif porte la date du 24 janvier; il est conclu entre Robert, évêque de Strasbourg, le duc de Lorraine, Jean de Wenningen, évêque de Bâle, les bourgmestres, avoyers, landmanns, conseils, bourgeois et communes des Cantons confédérés de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug, Glaris, Fribourg, Soleure, les bourgmestres, conseils et bourgeois de Strasbourg, de Bâle, de Colmar et de Schlestadt,

laire (voir à la fin du volume ce document dont M. le Dr Grupp à bien voulu nous communiquer une copie). Les divergences qui existent entre les deux rapports de Stall et de Hochmut ne sont pas considérables.

avec leurs alliés, d'une part; Maximilien et Marie, archiduc et archiduchesse d'Autriche, de Bourgogne et de Brabant d'autre part.

Les parties contractantes s'engageaient réciproquement à empêcher toute entreprise du dehors contre leurs possessions, à maintenir la liberté du commerce et la sécurité des routes d'eau et de terre qui conduisaient à Genève, Lyon et ailleurs, à s'abstenir l'un envers l'autre de toute agression et revendication ultérieure. La Savoie était comprise dans le traité qui mettait de cette manière un terme aux ambitions de Berne, et il était stipulé que Louis XI « pourrait faire partie de l'association ».

Maximilien et Marie de Bourgogne rachetaient la Franche-Comté pour 150 000 florins payables en trois ans et garantis par un engagement de l'archevêque de Besançon, des états de la Comté et de la ville de Salins [1].

L'adhésion des Cantons n'avait pas été obtenue sans difficulté, comme le prouve la longueur inusitée de la diète (23 jours) et le rapport de Hans von Stall, qui demande tristement l'aide de Dieu pour donner un peu de sagesse et de raison aux membres du Congrès. On reprochait à Bubenberg de se montrer trop bourguignon, de sacrifier à trop bon marché l'alliance française. Et de fait on doit reconnaître que le traité de Zurich n'était pas aussi avantageux aux Suisses qu'ils auraient pu l'espérer. Maximilien ne promettait que 150 000 florins, c'est-à-dire moins que Louis XI; la Comté, perdue complètement par Berne, devait passer à un prince allemand, et, pour l'arracher des mains du roi de France, il fallait entreprendre contre lui une guerre des plus difficiles. Les envoyés de Lucerne refusèrent opiniâtrément leur adhésion, et le conseil de ce Canton ne céda que cinq mois plus

1. Und ob wir darinn keinist sümig werent, so mögent sy vns, vnser land. lut, gut, wo sy dz erlangen vnd begriffen mögent oder konnent, darum angriffen mit hefften, pfenden und in ander wise, wie Inen das füglich vnd eben ist, das sy damit nit gefrevelt haben söllent, sovil vnd als lang bi sz sy Ir. vsztenden. Schuld usgericht vnd bezalt sind genzlich.

Archives de Zurich. Le texte du traité est imprimé par Segesser, *Eid. Absch.*, III, 661, Beilage I.

tard, quand il fut bien assuré qu'on ne romprait pas avec Louis XI.

A l'exception de Maximilien et peut-être du rancuneux Bubenberg, tous les membres du congrès de Zurich ne voulaient qu'exercer sur le roi une pression morale pour l'amener à un engagement pacifique; ils pensaient que la Grande-Union pourrait se poser utilement comme médiatrice[1] entre lui et Maximilien, et s'ils laissèrent mettre dans le traité certains articles, qui, strictement interprétés, conduisaient à la guerre immédiate, ils étaient bien décidés à ne prendre les armes que pour empêcher les Français de faire de nouvelles conquêtes; ils stipulèrent en effet que toutes les alliances conclues antérieurement resteraient en vigueur, et personne ne se dérangea pour porter secours à Maximilien. Les diètes suisses renouvelèrent même plusieurs fois, avec une certaine insistance, la défense formelle de laisser aller des mercenaires soit au camp bourguignon, soit au camp français.

En vain les états de Bourgogne les implorèrent de la façon la plus pressante au cours de l'année 1478, en vain ils s'adressèrent aux Cantons qu'ils croyaient le mieux disposés pour eux, surtout à Zurich; ils n'obtinrent qu'une aide très faible et en quelque sorte dissimulée[2], et les relations de la Confédération avec le roi de France ne cessèrent de demeurer excellentes.

Au mois de mai, au mois d'octobre, les Suisses promettent

1. Ce sont les termes mêmes dont ils se sont servis au congrès précédent d'octobre.

2. Le 22 juin, les prélats, chevaliers et bourgeois de la Comté écrivirent une lettre éplorée au conseil de Zurich pour le supplier de ne pas rappeler les mercenaires, dont la province avait plus besoin que jamais en présence des ravages de l'armée française.

Voir les pièces p. 457, 458, à la fin du volume, doc. inéd., tirées des archives de Zurich. Il semble résulter de cette lettre et plus encore de celle du 6 décembre suivant (*id.*, p. 463) qu'un parti, au moins à Zurich, ne demandait pas mieux que de faire, moyennant un bon paiement, des courses contre les Français en Comté. Mais le conseil de la ville n'osa jamais avouer officiellement ces négociations; lorsque Guillaume de Rochefort vint se plaindre, à la diète du 8 juillet (*Eid. Absch.*, III, p. 11), que le roi faisait une guerre de dévastation en Comté, ne respectant ni les églises, ni les femmes, ni les jeunes filles, et qu'il demanda « au nom des douleurs du Christ » l'aide des Cantons, on lui proposa simplement d'envoyer, aux frais de la Bourgogne, une ambassade à Louis XI.

à Louis XI qu'ils tiendront leurs engagements envers lui, et Louis XI proteste de ses bons sentiments à leur égard.

Maximilien ne fit rien pour rompre cette entente; il ne put trouver le premier florin de l'indemnité qu'il avait accepté de payer, et il laissa sans réponse les réclamations qui lui furent adressées à ce sujet[1]. Ce n'est donc pas tout à fait sans raison que les Suisses refusaient de se mettre à son service; ils ne se croyaient pas tenus d'exécuter un traité aux obligations duquel l'autre partie se dérobait.

IV. — PACIFICATION GÉNÉRALE.

Malheureusement pour lui, Maximilien ne fut pas davantage aidé par son père. Aux demandes réitérées qu'il lui adressait, Frédéric répondit qu'il irait en personne soutenir la guerre contre le roi de France.

Mais il n'en fit rien. Maximilien lui envoya une lettre très pressante le 4 février. Frédéric se contenta d'écrire à son tour aux villes et princes d'empire, aux Suisses, au roi de Danemark, au roi de Hongrie, avec qui il venait de se réconcilier[2], au pape, pour former une grande ligue contre Louis XI : il employait

1. Au mois de mai 1479, Maximilien n'avait pas encore mis son sceau au traité de Zurich (*Eid. Absch.*, III, p. 33.)

2. Vers la fin de l'année 1476, les relations étaient si tendues entre le roi de Hongrie et l'empereur, que celui-ci menaça Mathias de ne pas lui envoyer d'ambassades et de ne plus recevoir les siennes. (Chmel, *Monum. Hbsb.*, I-II, p. 78, 85.) Puis une amélioration se produisit grâce aux bons offices du pape au mois de décembre; mais, au mois de juin 1477, les récriminations recommencèrent plus vives que jamais, au sujet des affaires de Bohême, et une déclaration de guerre fut lancée le 21 juillet. (*Id.*, p. 108.) Frédéric traîna comme d'habitude les choses en longueur, céda sur différents points, et le rapprochement se fit insensiblement entre les deux monarques. Ils se rencontrèrent à Hornenburg, le 30 novembre 1477, et signèrent une paix qui devait être éternelle : des deux côtés on refuserait assistance aux rebelles, Mathias recevrait l'investiture de la Bohême, mais il rendrait les conquêtes qu'il avait faites et l'empereur n'inquiéterait pas ceux des princes allemands qui l'avaient soutenu. Le 13 décembre Mathias rendit hommage à Frédéric III pour le duché de Bohême; quelques jours plus tard il commanda à ses nobles et à ses alliés de vivre en paix avec l'empire. (*Id.*, p. 115-128.) Frédéric ne devait pas espérer, toutefois, l'amener à faire la guerre à Louis XI, car cette lointaine expédition ne pouvait être d'aucune utilité au roi de Hongrie.

les mêmes moyens, et adressait le même appel qu'au moment de la guerre de Cologne, quatre ans plus tôt; mais il n'eut pas le même succès, car au lieu de défendre une ville d'empire, il ne voulait cette fois que conserver les acquisitions particulières de la maison de Habsbourg.

Frédéric invita Louis XI à poser les armes[1] (16 avril), lui rappelant leurs bonnes relations d'autrefois[2], et l'engageant à guerroyer plutôt contre les ennemis de la chrétienté. Mais comme il ne se promettait pas grand résultat de cette intervention amicale, il s'adressa une fois de plus à ses vassaux, et ceux-ci écrivirent à Louis XI que s'il continuait ses agressions contre les domaines de Maximilien, il s'exposerait à l'hostilité de tous les princes allemands[3]. Louis XI ne s'épouvanta guère de ces menaces[4], car il savait quelles rivalités existaient entre les différents membres du corps germanique. Il ne rendit même pas le Quesnoy, comme il l'avait promis à la trêve de Lens, et il prit Condé, qu'il détruisit sans utilité.

Mais les Pays-Bas se défendirent eux-mêmes; 4 000 Wallons se réunirent aux 4 000 Allemands que Maximilien payait avec l'argent de Flandre, et le duc essaya de couper les communications des Français. Louis rétrograda, signa, le 8 juin, une trêve d'une semaine et, un peu plus tard, une trêve d'une année (6 juillet), espérant créer bientôt à son adversaire des difficultés intérieures.

Maximilien, en effet, n'était toujours qu'un étranger aux

1. « Quod si s. v. id facere neglexit et in suo ausu persisterit seque ab injuriis nobis et subditis imperii in ferendis non temperavit pro statu et juribus sacri Romani imperii conservandis armis et bello nobis et imperio super indemnitate nostrorum contras. vestram aliquanto providere cogemur. » (Chmel, I, 2, 318.)

2. « Ideo est dicta unitatis vincula non turbentur sed ipsa federa inviolata perserverant v. s. affectuosius precamur quatenus a ceptis desistat. » (*Id.*, 319.)

3. « Hortamur ob id sincere vestram serenitatem quatenus haud inique monitioni imperialis majestatis juxta seriem litterarum suarum cum effectu condescendere velitis ut non fiet opus Cesaræ majestati tam Romani imperii nomine quam suorum subditorum multe auctoritatis membrarum imperii qui oppressionem non modicam contra omnem equitatem sufferunt atque patientur injurias vestras propulsare.... » Si non, il aidera Sa Majesté impériale à faire la guerre à Louis XI. (*Id.*, 321.) Lettres semblables écrites à quelques jours d'intervalle par les électeurs de Brandebourg, du Palatinat, les ducs Guillaume et Albert de Saxe, les évêques de Bamberg et de Spire.

4. *Lettres de Louis XI*, VI, p. 36.

yeux des Flamands qui lui reprochaient de négliger l'administration du pays pour la chasse et les plaisirs. Des soulèvements éclataient un peu partout, provoqués peut-être par les agents de Louis XI; et, sans la naissance d'un fils de Marie de Bourgogne (23 juin 1478), en qui semblait devoir revivre l'ancienne dynastie, Maximilien aurait eu fort à faire pour maintenir ses sujets dans l'obéissance. Il déploya une grande activité diplomatique et militaire afin de préparer la campagne suivante. Il réussit à conclure un arrangement avec les ducs de Juliers et de Clèves, à signer une alliance avec l'électeur Hermann de Cologne et l'évêque de Metz[1]; il se rapprocha même, malgré les efforts de Louis XI, du roi d'Angleterre Édouard IV. Il calma la révolte de Gueldre, qui avait été la plus grave, leva 25 à 30 000 hommes et se trouva prêt à la fin de juin 1479; il reprit lui-même les hostilités en venant assiéger Thérouanne; l'armée française se porta au secours de la place et fut repoussée à Guignegate (7 août). Mais la bataille avait été presque indécise, et Maximilien ne put en recueillir aucun avantage, parce que les milices flamandes, leur temps de service accompli, retournèrent chez elles. Il enrôla de nouveaux soldats, surtout des mercenaires anglais et picards, avec lesquels il reparut bientôt à la frontière de Luxembourg. Mais les Suisses s'allièrent alors à Mathias de Hongrie[2] redevenu ennemi de l'empereur, et comme Maximilien ne pouvait rien payer sur les 150 000 florins promis au traité de Zurich, la diète du 10 février 1479 à Lucerne agita la question de savoir si l'on était avec lui sur le pied de paix ou sur le pied de guerre. Il est vrai que le même jour Bertrand de Brosse venait présenter à l'assemblée les compliments les plus amicaux de Louis XI offrant de prendre à son compte la dette de Maximi-

1. Bachmann, *Deutsche Reichsgeschichte*, II, 630.

2. Les guerres de Bourgogne, jointes au souvenir de Morgarten, de Sempach, de Näfels, donnèrent aux Suisses un extraordinaire renom militaire en Europe. Aucun prince ne voulut plus entreprendre de guerre sans en avoir à son service. Mathias Corvin songea à les utiliser dans ses desseins contre l'empereur. Ce prince cherchait pour sa politique un point d'appui en Occident. Après la mort du Téméraire, il crut le trouver là; il envoya des ambassades pour lier partie avec les Suisses. Il réussit à signer avec eux, le 26 mars et le 18 octobre 1479, un traité d'amitié de dix ans. (Segesse, *Beziehungen*, p. 20.)

lien, de donner aux Confédérés une part de la Comté et d'employer ses bons offices pour régler leur différend avec le Milanais [1].

On lui fit une réponse très courtoise, et, à partir de ce moment, chaque diète marqua un pas nouveau dans le rapprochement entre les Cantons et le roi de France.

Lorsque, au bout de quelques mois, l'envoyé français eut obtenu une première satisfaction à Milan, que Besançon se fut rendue aux troupes royales (juin 1479), que la mort de Bubenberg (3 août) eut affaibli le parti bourguignon à Berne, que Maximilien se fut décidément montré insolvable, on n'hésita plus à accepter l'argent de Louis XI (150 000 florins en 5 annuités), ni à lui fournir les 6 000 mercenaires qu'il n'avait cessé de réclamer : il s'en servit pour conserver toutes ses conquêtes.

Le roi eut d'ailleurs la sagesse de reconnaître qu'il avait été trop ambitieux après la mort de Charles le Téméraire. Le traité de Zurich, sorte de consécration des principes qu'il avait posés lui-même quatre ans plus tôt, marqua la fin de ses agrandissements à main armée, et il n'eut plus d'autre but que de conclure une paix honorable avec tout le monde [2]. Au traité d'Arras [3] (1482), il apaisa Maximilien en lui demandant pour le dauphin Charles la main de sa fille Marguerite, âgée de quatre ans. Marie de Bourgogne venait de mourir, à vingt-cinq ans, d'une chute de cheval.

La paix tant désirée par les villes d'Alsace se trouvait ainsi rétablie sur toute la rive gauche du Rhin. Le landgraviat vécut désormais tranquille sous la faible domination autrichienne; Sigismond cessa de jouer un rôle dans la politique générale; les villes de Strasbourg, Colmar, Mulhouse, etc., reprirent leur fière et féconde vie municipale [4]; Bâle conserva de vives sym-

1. *Eid. Absch.*, III, p. 24. Louis XI avait renouvelé son traité d'amitié et d'alliance avec le Milanais le 2 juillet 1478 (*Preuves* du t. III de Comines-Dupont), mais les relations entre le Milanais et les Cantons étaient devenues assez mauvaises vers cette même époque.

2. Segesser, *Beziehungen*, p. 36.

3. Seconde paix d'Arras entre Louis XI et Maximilien d'Autriche (24 décembre 1482).

4. Ces villes du Rhin semblent avoir supporté tout le poids de la guerre sans avantages pour elles; mais la fin du régime bourguignon en Alsace, la

pathies pour les Cantons suisses avec lesquels elle s'était trouvée si souvent en communauté de péril et de gloire; elle s'agrégea, même vingt ans plus tard, à la puissante Confédération [1].

René de Lorraine, après avoir fait de beaux rêves d'agrandissements pour son duché et de royauté en Italie, se donna tout entier à ses bons Lorrains auxquels le malheur l'avait indissolublement attaché; il punit quelques nobles traîtres à la cause nationale, récompensa ceux qui étaient demeurés fidèles dans la mauvaise fortune, distribua aux villes franchises et privilèges, et s'efforça de faire fructifier par une bonne administration le travail des bourgeois et des paysans [2]. Il n'est pas excessif de dire que cette dure épreuve, en attachant le peuple à son prince et le prince à son peuple, éveilla en Lorraine une vie nationale comme avaient fait la tyrannie autrichienne en

reconnaissance par Sigismond de la liberté suisse, la rude guerre qui venait de tant grandir la Basse-Union et les Confédérés helvétiques, tout cela contribua à détruire ou à affaiblir la noblesse pillarde qui avait toujours été un fléau pour les pays rhénans depuis Strasbourg jusqu'à Constance, et ce n'était pas un mince résultat.

1. En 1501, peu de temps après la guerre de Souabe, le parti bourgeois profita d'une absence des principaux nobles pour demander que Bâle fît partie de la Confédération suisse. Par sa position stratégique et commerciale, Bâle était si importante que les Suisses acceptèrent immédiatement cette proposition et reçurent le nouveau Canton dans leurs rangs. Pour montrer la sécurité que lui donnait la protection des Suisses, Bâle substitua une vieille femme armée d'une quenouille à la nombreuse garde qui veillait auparavant à ses portes. (Daguet, 4, *op. cit.*, II.)

2. Indépendamment de la rectification de frontière que le traité de Zurich lui garantit vers le Luxembourg — ce traité garantissait en effet aux contractants tout ce qu'ils possédaient au mois de janvier 1478 —, René parvint à faire asseoir les membres de sa famille sur les sièges épiscopaux de Metz, Toul et Verdun, et il acquit les villes de Sarrebourg et d'Épinal qui avaient joué un rôle glorieux dans la guerre de l'indépendance. « Il resta jusqu'au bout un brillant chevalier, mais il resta aussi un sage et actif administrateur. Il parvint en quelques années à réparer les maux de la guerre. Il purgea le pays des aventuriers laissés sur les routes par le passage des Bourguignons et des mercenaires. Il rendit la sécurité à l'agriculture et au commerce. Il releva les villages incendiés. Il rebâtit les forteresses démantelées ou tombées en ruine. Il fit de Nancy une vraie capitale... Il pava entièrement la ville cent cinquante ans avant que Louis XIV ne pavât Paris... C'est à lui que l'on doit le pont qui joint Malzéville à Nancy... et une foule d'autres embellissements... Ses contemporains le surnommèrent le magnanime. Les anciens l'eussent sans doute appelé le second fondateur de la Lorraine. Son nom est justement resté populaire entre tous. Il fut certes le plus glorieux et compta parmi les meilleurs de ces princes lorrains dont la plupart furent des souverains distingués. » (Mourin, *Récits lorrains*, p. 168-170.)

Suisse et la domination anglaise en France. Si le duché de Lorraine fut à peine agrandi, en revanche son indépendance fut assurée; car, dans une diète tenue à Worms, en 1495, René déclara à l'empereur que son duché ne dépendait de personne, et l'empereur accepta cette fière déclaration.

Pour les Cantons suisses, les guerres de Bourgogne eurent des conséquences très importantes. Elles les tirèrent, dit un de leurs historiens[1], de leur isolement modeste, pour les placer au premier plan sur la scène du monde.

Leur horizon politique s'élargit considérablement; ils eurent des traités avec tous les princes de l'Europe, qui ne voulurent plus entreprendre aucune guerre sans leur aide; leurs relations commerciales s'étendirent dans les mêmes proportions que leurs relations politiques; une génération d'hommes entreprenants succéda aux montagnards simples de l'époque précédente.

Non seulement la république se trouva désormais à l'abri des revendications autrichiennes, mais de sérieuses augmentations de territoire furent la conséquence immédiate ou lointaine des guerres de Bourgogne : — pays de Vaud, Bâle, Genève. — Malheureusement cet éclat extérieur fut chèrement acheté par le progrès de la démoralisation et le déclin toujours plus rapide des mœurs et des institutions de la vieille Suisse.... « Auparavant, la vénalité n'avait atteint que les chefs et une faible partie de la nation[2]. L'or de Granson, mesuré à pleins chapeaux par les soldats, corrompit la masse elle-même. Ce peuple, que nous avons connu si économe, si laborieux, si probe et si fidèle à la foi jurée, se montra, après la guerre de Bourgogne, vénal, dissolu, parjure, égoïste et tout à la fois indompté et servile. Les chroniques de l'époque sont remplies

1. Dändliker, *Hans Waldmann, aus dem Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 1880, p. 298.... Michelet dit que les Suisses allaient commencer leur triste métier de mercenaires.

2. Lors d'une guerre entre les Cantons et le duc de Milan (1426) le rusé italien réussit déjà, par l'argent, les flatteries et les promesses, à diviser les Cantons, puis à traiter séparément avec chacun d'eux. « Une paix mercantile fut tout le fruit de vingt-quatre années d'efforts et de dix expéditions consécutives.... » Mais la démoralisation devient bien plus générale et plus profonde après les guerres de Bourgogne. (Daguet, *Histoire de la Confédération suisse*, I, 302.)

de scènes de licence et de brigandage. Les vols se multiplièrent d'une manière effrayante. Ce fut au point que la diète de Baden ordonna de pendre quiconque volerait pour la valeur de la corde (1480). Plus de 150 exécutions capitales se succédèrent en quelques mois au sein d'une population qui, au dire d'un chroniqueur contemporain, ne comptait pas plus de 54000 hommes en état de porter les armes. Enfin de graves discordes ne tardèrent pas à éclater entre les Cantons. »

Tout compte fait, c'est Louis XI qui tira de la ligue de Constance le plus de profit; elle lui permit d'abattre son terrible adversaire dont la chute lui valut quatre belles provinces : duché de Bourgogne avec les comtés de Charollais, de Mâcon, et d'Auxerre ; Franche-Comté, Picardie avec le comté de Boulogne, et Artois, c'est-à-dire presque la moitié de tous les États de Charles le Téméraire [1]. Mais il est regrettable que Louis ait employé d'aussi mauvais moyens pour se les approprier, qu'il se soit aliéné les populations franc-comtoises, et qu'il ait ruiné leur pays pour en rester le maître.

Le grand-duché de Bourgogne, fondé en 1363, était démembré et perdait jusqu'à l'existence, puisqu'une partie passait à la couronne française et que l'autre s'en allait à des mains royales étrangères. Mais les nations que leur position désignait pour se partager les restes du vaincu ne devaient en

1. « Or donc ce mariage de Flandre fut accompli que le roi avait fort désiré, et tenait les Flamands à sa porte. Bretagne, à qui il portait grande haine, était en paix avec lui, mais il les tenait en grande crainte, pour le grand nombre de gens d'armes qu'il tenait logés à leurs frontières, Espagne était en repos avec lui, et ne désirait le roi et la reine d'Espagne sinon qu'amitié : et il les tenait en doute et dépense à cause du pays de Roussillon, qu'il tenait de la maison d'Aragon, qui lui avait été baillée par le roi Jean d'Aragon, père du roi de Castille, qui règne de présent, en gage, et par aucunes conditions qui encore en sont vuidées. Touchant la puissance d'Italie, ils le voulaient bien avoir pour ami, et avaient quelques considérations avec lui, et souvent y envoyaient leurs ambassadeurs.

« En Allemagne, avait les Suisses qui lui obéissaient comme ses sujets. Les rois d'Écosse et de Portugal étaient ses alliés. Partie de Navarre faisait ce qu'il voulait devant lui. Ce qu'il commendait était incontinent accompli, sans nulle difficulté ni excusation. Touchant les choses que l'on pensait nécessaires pour sa santé, de tous les côtés du monde lui étaient envoyés. Le pape Sixte, dernier mort, étant informé que par dévotion le roi désirait avoir le corporal sur quoi chantait monseigneur saint Pierre, tantôt le lui envoya, avec plusieurs autres reliques, lesquelles lui furent renvoyées ». (Comines, livre VI.)

conserver la possession définitive qu'après y avoir perdu chacune le meilleur de leur sang. Lorsque la maison de Bourgogne ne fut plus à craindre pour la France, celle-ci, qui avait tant contribué à l'abattre, se trouva directement en face des empereurs allemands ou des rois d'Espagne, et elle dut engager avec eux un duel de plus de deux cents ans. Mieux eût valu peut être que Louis XI prît un peu moins pour lui et cherchât à sa filleule [1] un mari qui fût simplement le duc de cette grande région intermédiaire entre pays français et pays allemands. Il était assez habile pour y réussir [2].

Les guerres de Bourgogne ont été considérées et appréciées de façons très diverses. Quelques historiens allemands, Droysen, Witte, Bachmann, y voient les premières manifestations du sentiment germanique s'éveillant en présence des Welches — depuis la crête des Alpes jusqu'aux sables de la mer — quelque chose comme le patriotisme français né au contact des Anglais pendant la guerre de Cent Ans; les écrivains de la région vaudoise, si horriblement dévastée par la guerre, tiennent rancune à Louis XI qu'ils considèrent un peu comme le mauvais génie des Suisses allemands et qu'ils accusent d'avoir entraîné Berne, pour la réalisation de ses projets

1. « Mademoiselle de Bourgogne, qui était française aussi, et qui aurait volontiers épousé un Français... » (Michelet, *H. de Fr.*, VIII.) « Quand le duc de Bourgogne était encore vivant, plusieurs fois me parla le Roi de ce qu'il ferait si le dict duc venait à mourir : et parlait en grant raison lors, disant qu'il tascherait à faire le mariage de son filz (qui est notre Roy à présent) et de la fille dudict duc (qui puis a été duchesse d'Autriche) : et si elle n'y voulait entendre, pour ce que monseigneur le Dauphin était beaucoup plus jeune qu'elle, il essaierait à lui faire épouser quelque jeune seigneur de ce royaume, pour tenir elle et ses sujets en amitié et recouvrer sans débat ce qu'il prétendait être sien. Et encore était le dit seigneur en propos huit jours devant qu'il sut la mort dudit duc. Ce sage propos dont je vous parle commença déjà un peu à changer le jour qu'il sut la mort dudit duc de Bourgogne et à l'heure qu'il nous dépêcha, monsieur l'amiral et moi : toutefois, il en parla peu : mais à d'aucuns fit aucunes promesses de terres et de seigneuries. » (Comines-D., II, p. 81.)

2. Comines nomme lui-même le comte d'Angoulême. Louis XI ne semble pas avoir vu le danger que les empereurs d'Allemagne appuyés sur les Pays-Bas pouvaient faire courir à la France, et il n'essaya pas de les tenir en respect par une alliance, pourtant toute indiquée, avec Mathias Corvin de Hongrie. Louis XI a été tout étourdi par cette grande chute qu'il avait préparée et attendue si longtemps, et il a commis plus de fautes dans l'année 1477 que dans tout le reste de sa vie politique.

particuliers, dans une politique contraire à tous les intérêts et à toutes les traditions suisses; les historiens de la Suisse allemande vantent le merveilleux mouvement national contre l'invasion étrangère, mouvement comparable à celui de la Grèce antique contre les Perses; l'on a eu parfois chez nous une tendance à ramener ces événements aux proportions d'un duel entre Louis XI et Charles le Téméraire, entre le roi de France et le plus puissant des seigneurs féodaux.

La question nous paraît beaucoup plus vaste et plus complexe; les guerres de Bourgogne se produisent à l'aurore des temps modernes, au moment où les différents États de l'Europe viennent de se former; l'un d'eux, placé dans une région intermédiaire, agrandi extraordinairement par suite de circonstances heureuses plutôt que par le génie organisateur de ses princes ou la communauté d'origine et d'intérêt de ses populations, prend tout à coup une attitude belliqueuse, et il menace ses voisins tout à l'entour, soit par des conquêtes qu'il entreprend, soit par des projets qu'il annonce et que l'opinion épouvantée croit plus grands encore. Rien d'étonnant que les voisins menacés aient résisté, d'abord isolément, puis en se groupant dans une ligue contre laquelle Charles le Téméraire devait succomber.

Il faut songer que plusieurs des pays attaqués : le royaume de France, la Confédération helvétique, avaient depuis assez longtemps déjà la conscience d'une nationalité bien distincte, trempée dans le malheur, et affirmée sur les champs de bataille, contre laquelle s'étaient brisés pendant plus d'un siècle les efforts de l'Angleterre et de l'Autriche. Quant à la Lorraine et à l'Alsace, le sentiment national n'y était pas encore très développé, mais il l'était autant que dans les États héréditaires du duc de Bourgogne, et plus que dans ses provinces récemment acquises; enfin, les Allemands, quoique vivant dans l'anarchie, avec un empereur sans pouvoir ni prestige, avaient néanmoins une certaine cohésion, à cause du langage, des habitudes, des intérêts de famille; les électeurs considéraient l'empire un peu comme leur chose et n'y voulaient pas d'intrusion étrangère : voilà les principaux obsta-

cles qui devaient arrêter le Téméraire, malgré sa forte volonté, ses armées, son vaste système d'alliances. Sans doute on n'avait pas encore vu de prince dont l'amitié fût cultivée par tant de rois et tant de ducs aux quatre coins de l'Europe; mais il se fit illusion sur des conventions et des ambassades dues à des formes nouvelles de la politique : l'Europe venait de naître; c'étaient les grandes relations internationales qui s'organisaient, les négociations qui se nouaient entre tous les États. Au système d'alliances de Charles le Téméraire, d'ailleurs vague et sans but déterminé, s'opposa une coalition homogène dirigée par l'un des plus grands diplomates de tous les temps.

Charles le Téméraire devait donc succomber. Mais tout aussi bien que l'on s'était uni contre lui quand son ambition menaçait les intérêts et même l'existence de plusieurs États, on abandonna la guerre aussitôt que la Bourgogne cessa d'être agressive et l'on reforma le front défensif contre Louis XI, qui cherchait à dépasser ses frontières naturelles.

Le duc de Bourgogne ne tint pas compte des avertissements qui lui étaient donnés; il essaya, malgré tout, de suivre sa route, et il fut brisé. Le roi de France, plus politique, maugréa un peu, mais il sut s'arrêter à temps et on ne l'inquiéta plus. Les conférences de Constance, de Fribourg et de Zurich (1474-1478) posent ainsi, sans que les contractants en aient déjà la nette conscience, le problème de l'équilibre européen; elles sont la préface de celles de Westphalie, d'Utrecht, de Vienne; elles constituent le premier fonds de principes politiques dont se sont réglièrement inspirées les chancelleries jusqu'à nos jours. Ni les Romains, ni Charlemagne, ni les empereurs allemands n'ont soupçonné que les différents peuples avaient droit à une existence nationale distincte, et que si l'un d'eux acquérait une puissance menaçante pour les autres, les autres devaient se coaliser afin de mettre une barrière à ses empiétements[1].

1. La Bourgogne, ou mieux le groupe des États de Charles le Téméraire, n'a pas cessé d'être depuis quatre siècles la cause et le lieu des principales guerres européennes et n'a pas encore trouvé son équilibre; les différences ethniques

Il appartenait à la Suisse, le premier pays de régime libéral en Europe, et à la France [1], le généreux pays qui depuis en a émancipé tant d'autres, de produire au jour, de faire passer dans les faits, ce sage et désintéressé principe d'équilibre qui est la condition de l'existence de l'Europe.

L'idée de l'équilibre européen, née d'une nécessité politique, allait apparaître dans toute sa netteté au temps de Charles-Quint et de Louis XIV.

et géographiques, qui se répartissent par dégradations insensibles depuis la Champagne jusqu'au Rhin, empêchent de trouver une limite indiscutée entre deux États qui seraient voisins et amis; il y a là un des problèmes les plus difficiles à résoudre de la politique européenne; on est toutefois heureux de constater que la surface en litige a diminué de siècle en siècle, et qu'elle se comprend plus aujourd'hui que cette vieille terre d'Alsace d'où sont parties les premières revendications contre l'oppresseur.

1. Les deux têtes de la ligne étaient Louis XI et les Suisses. Sans Louis XI la coalition n'aurait pas eu lieu, et sans les Suisses la puissance militaire de Téméraire n'aurait pas été brisée par les trois mémorables batailles de Grandson, Morat et Nancy. C'est donc à eux que revient le rôle principal dans les guerres de Bourgogne.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Archives de la Côte-d'Or.

CHAMBRE DES COMPTES DE DIJON.

B-11920.

TRAITÉ DE NANCY

(15 octobre 1473)

NÉGOCIATIONS AVEC LES DUCS DE LORRAINE

TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE CHARLES, DUC DE BOURGONGNE ET RENÉ, DUC DE LORRAINNE.

Nous, Charles par la grace de Dieu duc de Bourgongne de Lotrich de Brabant de Lembourg et de Luxembourg Conte de Flandre dartois de Bourgongne palatin de Hainau de Hollande de Zeelande et de Namur marquis de Saint-Empire seigneur de Frise de Salins et de Malines. Et Rene aussy par la grâce de Dieu duc de Lorrainne marchis et conte de Vauldemont, etc. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Comme pour continuer et entretenir la grande amour et affection qui par cy devant a este entre feuz de bonnes memoires nos predecesseurs paternels et maternels dont Dieu ait les âmes. Et avec ce pour le bien prouffit et utilité de nous noz pays terres et seigneuries qui sont voisines contigues et tenant ensemble et affin de doresenavant vivre en mutuel amour

union et intelligence aient puis nagueres par noz gens ad ce commis et deputez dune part et dautre este conceus pour parlez et finablement concluz certains chappitres et articles en la forme et manière qui sensuit. Bonne ferme et seure amite union et intelligence sera faite entre tres hault et tres excellent prince monseigneur le duc de Bourgongne ses pays et subjets d'une part. Et tres hault et puissant prince monseigneur le duc de Lorrainne son pays aussy et ses subgets de Lorraine le conte de Vauldemont aussy la terre et seigneurie de Beffremont dautre part la vie durant diceulx seigneurs en la forme et maniere qui s'ensuit.

Premièrement prometteront qui de leurs personnes leurs dits pays serviteurs et subgets ne feront par eulx ou seuffreront estre fait par qui que ce soit aucune guerre mal ou dommage l'un a lautre ains viveront et demeureront ensemble en bonne amite et intelligence. Item que nul deulx fera de sa personne ne de ses dits pays serviteurs et subgets aucune alliance ou intelligence avec le Roy de France ou autre quelconque qui soit au prejudice et domage de lautre ou contre ceste presente intelligence. Item que y ceulx princes ensemble leurs serviteurs et subgets quelconques pourront seurement passer et repasser merchandamment en armes et autrement par les pays seigneuries lun de lautre sans en ce avoir aucun destourbier ou empeschement et pour ceste cause sera dune part et dautre fait ouverture des villes lieux qui pour le dit passage seront necessaires, par ainsy que les dits passans et repassans paieront raisonnablement ce quilz prenderont et despenderont es ditz pays. Item, sy pour occasion des choses dessus dites ou aucunes dicelles le dit seigneur Roy ou autres quelconques faisoient ou entreprenoient de faire aucuns maulx oultrages ou dommage à mon dit seigneur de Lorrainne ses pays terres et seigneuries quil a de présent ou autres qui pour ladvenir lui pourroient euchoir feust par arrest mainmise guerre ouverte ou autrement. En ce cas mon dit seigneur de Bourgongne sera tenu secourir et ayder de son povoir et sez subgets mon dit seigneur de Lorrainne et en faire fait avec lui comme pour pour ses propres affaires. Et ne pourra mon dit seigneur de Bourgongne a jamais faire paix treves ou abstinence de guerre avec le Roy ne autre que mon dit seigneur de Lorrainne ses dites terres et seigneuries ny soient expressement comprises.

Item, pareillement sy pour occasion des choses dessus dites ou aucunes dicelles le roi faisoit ou movoit cy après novelle guerre ou faisoit aucuns maulx dommages et empeschements contre mon dit

seigneur de Bourgongne sez pays et subgets, mon dit seigneur de Lorrainne sera tenu de le secourir et ayder et faire en tout envers lui comme il est dit en larticle précédent. Item, au moyen de ces dites intelligences mon dit seigneur de Bourgongne levera toutes mainmises et empeschements apposez le passé par lui ou de son ordonnance aux biens terres et seigneuries que mon dit seigneur de Lorraine madame sa mere madame de Harricourt sa grand'mere ont puellent et doivent avoir ez pays terres et seigneuries de mon dit seigneur de Bourgongne quelque part quelles soyent assises et dicelles les laisseront joyr et user plainement et paisiblement comme auparavant, les dites mainmises et empeschements. Et quant aux terres que monseigneur de Tancarvelle tant adcause de lui que de ma dame sa femme ont ez pays de mon dit seigneur de Bourgongne ou cas que icelles et aucunes dettes appartiennent de présent ou appartiendront cy apres a mon dit seigneur de Lorrainne soit par traicte de mariage don transport ou succession mon dit seigneur de Bourgongne le recevera a lez relever en estre herite et faire les devoirs et iceulx fait lui en fera bailler et delivrer la joyssance et possession. Item prometteront les dits deux princes les choses et articles dessus dits bien et deument entretenir dune part et dautre nonobstant toutes menaces empeschements de terres et seigneuries et toutes autres constraintes que par le Roy de France ou autre quelconque leur pourroient estre faites. Item, que pour la seurete et entretenement des choses dessus dites seront dun couste et dautre faites bonnes et seures lettres scellees et signees deuement assavoir de la part de mon dit seigneur de Bourgongne de lui et de son grand sceel et de la part de mon dit seigneur de Lorrainne de lui et de son sceel et du sceel de ma dame sa mere. Item seront pareillement faites lettres sceellees des nobles du dit duchie de Lorrainne qui prometteront bien et deuement entretenir en tant que eulx sera le passage intelligence et autres points cy dessus declarez et de non faire aucune chose au contraire pour quelque cause couleur ou occasion que ce soit. Et sy ores mon dit seigneur de Lorrainne leur commande faire le contraire ne seront tenuz dy obeyr et ainsy le consentira mon dit seigneur de Lorrainne par sez lettres aux dits nobles en les deschargeant de leurs seremens quant à ce. Et avec ce mondit seigneur de Lorrainne sera tenu de commettre à la garde des places dimportance estant sur le dit passage telles que seront advisees gens aggreables a mon dit seigneur de Bourgongne ayant chevance soulz lui lesquels

feront le serement en tel cas pertinent a mon dit seigneur de Lorrainne etc., et neantmoins avec les dits nobles bailleront leurs scellez et feront serement a mon dit seigneur de Bourgongne ou ses commis dentretenir les dites intelligences et mesmement le dit passage sans y mettre ne seuffrir estre mis autrement au prejudice de mon dit seigneur de Bourgongne de non mettre les dites places hors de leurs mains pour les mettre ez mains et puissance d'autrui fort que de eulx mesmes. Et sy ores mon dit seigneur de Lorrainne leur commandoit le contraire il leur consentira par sez lettres de non y obeyr en les deschargeant quant ad ce de leurs seremens. Le tout pour autant de tempz et toutes les fois que la guerre sera entre le Roy et mon dit seigneur le duc.

Toutteffois quant durant le dit tempz mon dit seigneur de Lorrainne vouldra les dites gens qui ainsy seront commis a la garde des dites places pour juste cause desapoincter faire le pourra en advertissant mon dit seigneur de Bourgongne de son vouloir ensemble de la dite cause en y commettant gens de la condition et qualité dessus dits et lesquels feront les seremens dessus ditz ez mains desquels qui comme dit est seront commis par mon dit seigneur de Lorrainne les dits qui seront desapoinctez seront tenuz de bailler et delivrer les dites places nonobstant les choses dessus dites. Et aussy sy mon dit seigneur le duc de Bourgongne desiroit lez dessus dit ou aucun deulx pour juste cause estre desapoinctés mon dit seigneur de Lorrainne sera tenu à la requeste de mon dit seigneur le duc les desmettre et desapoincter et y commettre autres de la condition et qualite dessus dites qui feront le serement dessus declare ez mains desquelz seront aussy delivrees les dites places comme dit est. Savoir faisons que nous ayans aggreable ce que par nos dits commis et deputez a en ce este fait et passe par la maniere avant dite, tant pour les causes dessus dites que pour la proximite du lignage en laquelle nous nous attenons et pour plusieurs autres causes a ce nous mouvant. Avons la dessus dite amite union et intelligence en tout et partout selon le contenu es dits chappitres gree consentu et accorde, greons consentons et accordons par la teneur de ces presentes promettant par les foy et serement de noz corps sur notre honneur et en parolle de prince les choses dessus dites et chacune dicelle pour autant qua chacun de nous peult toucher bien et leaulement garder, observer et entretenir et par nos vassaults officiers, serviteurs et subgets faire garder observer et entretenir sans faire ou seuffrir estre fait de notre povoir par qui que ce soit

aucune chose au contraire. Nonobstant toutes constraintes menaces ou autres empeschements que par le Roy ou autres nous pourroient estre faites. Et mesmement nous duc de Lorrainne dessus dit avons promis et promettons de faire delivrer et bailler incontinent a notre tres chier seigneur et oncle le duc de Bourgongne devant dit les sceellez des nobles de notre dit pays de Lorrainne avec nos lettres de consentement et descharge et commettre et ordonner gardes et capitaines des dites places et sur ce aussy faire et bailler nos lettres à yceulx gardes selon et par la manière contenue ez articles dessus transcrips. En tesmoing desquelles choses avons chacun de nous signe ez presentes de notre main et ycelle fait sceller de nos sceaulx et avec ce nous le dit duc de Lorrainne pour plus grande seurete de notre couste avons tres humblement prie et requis notre tres redoutee dame et mere de la chose dessus dite passer consentir et accorder ces presentes aussy signer et sceller. Sur quoy nous Yoland danjou ainsnee, fille du Roy de Jherusalem et de Sicilles et veullant en ce complaire a mon dit fils le duc de Lorrainne lez amite union et intellihence es dits chappitres et articles contenuz avons en tant que en nous est consenties greez et accordez consentont greeont et accordont par cez presentes promettant en parolle de princesse et sur notre honneur y celles en tant que nous peult et pourra toucher bien et leaulement garder et entretenir sans jamais faire ou seuffrir estre fait a notre povoir aucune chose à lencontre. Et en tesmoing de ce avons aussy ces dites presentes signe de notre main et fait sceller de notre seel donne le quinziesme jour doctobre, lan de grace mil quatre cent soixante et treize.

Signé : CHARLES. YOLANT, RENE.

Pour monseigneur,
GROS.

Pour mon dit Seigneur de Lorrainne
et madame sa mere
J.-O. LUDD.

Collation est faite scellée des sceaux en cire rouge, à double queue de parchemin pendant dont il ne reste que le sceau de Yolant.

Archives
de Meurthe-et-Moselle.

B-413

F^t^ CCCLVIII verso.

TRAITÉ DE NEUFCHATEAU

(9 juillet 1474)

René, duc de Lorraine, marchis comte de Vaudemont de Harcourt. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Comme puis naguiere nous avons faict dire et remonstrer a notre tres redoubté S^r^ mons^r^ le Roy par aucuns noz feaulx serviteurs que pour ce avons envoyez expressement devers luy commant des tost après notre venue audict duchié de Lorraine par le trépas de nostre treschier s^r^ et cousin et prédecesseur duc dudict duchié le duc Nicolas que Dieu absoille le duc de Bourgoingne estant a l'environ de notredict duché en très grand puissance d'armée et de artillerie pour nous courir sus et a notredict duché et subiects d'Icelluy adfin de nous actraire et faire joindre et alier avec luy contre mondict S^r^ le Roy nous avoit finalement par force publicque, à laquelle n'avions peu resister faict prendre avec luy aucune Intelligences, ligues et confédérations et à lui faire plusieurs pactions, traictiez et promesses ausquelles estions délibérez de renoncer pour et a tousiours et de les rappeller, revocquer et l'abandonner comme par avant Icelles par nous faictes avions protesté pardevant personnes publicques de faire incontinant que prions en notre franchise pour ce faire, laquelle chose n'avions peu tost après faire, doubtant la fureur dudict duc de Bourgoingne qui par long temps avoit depuis tenu son armée en notredict duché, et ez pays voisins a la foule et destruction de notredict duchié et de nos subgect d'Iceluy et tout adfin d'advoir de nous autres et plus amples promesses. Et avec ce avons faict dire et remonstrer a mondict S^r^ le Roy que non obstans les dictes intelligences et confédérations estions du tout deliberez de nous declarer pour luy nous et notredict et duché de Lorraine, et de le servir de notre personne et de notredict pays et duchié à l'encontre dudict duc de Bourgoingne et de tous ses autres ennemys et adversaires, rebelles et desobeissans, en suppliant sur ce tres humblement a mondict

Sr le Roy que par ce möyen Il luy pleust nous porter, soustenir ayder et secourir a l'encontre dudict duc de Bourgoingne et de tous autres qui a nous, nosdictz païs duchez et subgectz de Lorraine vouldroient ou s'efforceroient faire ou porter aucun grief ou dommaige. Et nous recevoir et admectre pour son alyé et serviteur a cause de notredict duché de Lorraine et pour son bon et loyal subgect et serviteur à cause de noz terres et seignouries que tenons de luy, et avons au royaume, lequel mondict Sr le Roy de sa grace, en continuant la grande et singuliere amour que les tres chretiens Roys de France ses prédecesseurs ont eue envers noz predecesseurs duc de Lorraine se sont ad ce liberalement condescendu. Et pour en ce besoingner et prendre fin et conclusion avec nous ait envoyé par deca ses amez et feaulx, Loys de Marassin son conseiller et chambellan et capitaine de La Cherité, et maistre Jehan de Paris aussy son conseiller et a Iceulx ordonné de prendre de nous notre scelle, de faire et accomplir ce que dict est touchant la renuntiation des dictes intelligences et confédérations et autres choses dessusdictes et cy appres declairées *Scavoir* faisons que nous ces choses considerees et mesmement le grand honneur et proffictz que a nous nos dicts pays duchés et subgects peult advenir, par estre portez et favorisez de mondict Sr le Roy. Et desirans de tout notre cuer le honnorer et servir et la couronne de France et luy obeir sur tous roys et princes chrétiens et comme notre souverain seigneur a cause de nos terres du royaume et comme son alyé et serviteur à cause de notredict duché de Lorraine, avons de notre propre mouvement, certaine science et liberale voulenté sans Induction daultruy, et sans aucune crainte force ou contraincte et par meure et grande deliberation. Nous sur ce bien advisez et conseilliez, renoncé, et renunceons totallement et pour et a tousiours par la teneur de ces présentes ausdictes intelligences, ligues et confédération par nous prinses comme dict est avec le dict duc de Bourgongne et a tous serements, selliez et seuretez que luy en avons fais et donnés ou faict bailler de par nous pour et on nom de nous sans jamais a l'occasion d'Icelles faire ne tenir en tout ne en partie les choses que au moyen d'Icelles luy avons accordé faire et desdictes intelligences, ligues et confederations, sermens sceller et seureter, nous sommes du tout et pour jamais departis et departons, ensemble de tous les appointemens, traictier, aliances, pactions et promesses qui a ceste occasion pouvoient estre entre nous et luy. Et Iceulx avons habandonné et habandonnons. Et des aprésent

nous sommes totalement declairez et declairons par ces dictes présentes pour nous, nosdict pays duché et subgectz de Lorraine pour mondict S^r^ le Roy sans jamais l'abendonner, et amy de ses amys et aliez, et ennemy de ses ennemys, rebelles et desobeissans et avons promis et juré, promectons et jurons de bonne foy en parolle de prince par la foy et serment de notre corps et sur notre honneur aux personnes desdictz Loys de Marassin et maistre Jean de Paris dessus dictz nommés pour mondict S^r^ le Roy. Et aussy par serment solemnel que en leurs présences avons sur ce faict aux saincts evangilles de Dieu de servir honnorer, obéir, ayder et secourir mondict S^r^ le Roy de notre personne de tous nos officiers, serviteurs et subgetz et de toute notre puissance à l'encontre de tous ses ennemys adversaires et desobeissans subgetz et nommement et par expres à l'encontre dudict duc de Bourgoingne et de tous ses aliez jusques a la mort inclusivement et que guerre se meut entre mondict S^r^ le Roy et ledict duc de Bourgongne, nous nous mecterons et ferons mectre sus en armes, tous les nobles et autres nos subgetz de notredict pays et duché qui pour la propre tuÿtion et deffence de nous et d'Icelluy notre paÿs soient tenus d'eulx armer et mectre sus pour faire et mener la azpre et forte guerre que possible nous sera audict duc de Bourgoingne, a tous les pays et subgetz de son party et obeissance et autres quelconques ses aliez amys et confederez qui vouldroient Invader, nuire, faire guerre ou autrement endommagier mondict S^r^ le Roy, ses royaumes pays et subgetz et par especial du costé de notredict pays. Et nous Yoland Danjou fille aisnee du Roy de Jerusalem et de Secille duchesse de Lorraine et comtesse de Vaudemont de Harcourt, de notre propre mouvement certaine science réduisans à nostre mémoire la tres grande entière et parfaicte amour que mondict S^r^ le Roy et ses predecesseurs Roys ausquels Dieu pardoint et tousiours eu a la maison dont sommes yssue et aussy la tres grande et bonne affection que mondict S^r^ le Roy a eue a feu messire le comte de Vaudemont en son vivant mon seigneur et espoux que Dieu absoille et les honneurs et biens que a nous et a notredict filz René duc de Lorraine dessus nommez.nosdictz pays duchié et subgectz de Lorraine peuvent advenir en nous tenant nous et notredict filz en sa bonne grace amÿtie et alliance ce que luy supplions tres humblement que son bon plaisir soit des a présent faire pour le très grand desir que sur toute chose du monde avons de le honnorer et servir et la couronne de France, et à luy obeir sur

tous Roys et princes chretiens nous sommes des maintenant declairé et declairons nous et nosdicts païs duchié et subgectz de Lorraine pour mondict S^r^ le Roy envers tous et contre tous ses ennemys et adversaires, rebelles et desobeissans et par especial amitié mondict S^r^ de Bourgoingne promectans par ces dictes presentes de bonne foy et en parolle de princesse aux dessusdicts Loys de Marassin et maistre Jean de Paris pour mondict fils le Roy et par serment solemnel que pour ce en leurs presence en avons faict sur les sains Evangiles de Dieu de tenir Inviolablement et a tousiours tout ce que notredict filz a esté et est cy dessus promis et juré à mondict S^r^ le Roy comme se nous mesmes l'avions expressement de point en point promis et juré et pour plus seurement et mieulx se observer entretenir et garder les choses dessusdictes, nous Yoland et René duchesse et duc dessusdicts nommé avons promis et promectons par le serment que dessus de faire expressement ad ce consentir les nobles de notredict pays et duchié, gens de notre Conseil et principaulx gouverneurs des villes de notredict duchié et autres noz officiers et serviteurs et que dudict consentement envoyerons a mondict S^r^ le Roy leur scellez en forme dheue et valable dedens... prochain venant. En temoing de ce nous avons signees cesdictes présentes de noz mains et a Icelles faict mectre noz seaulx. Donné en notre ville de Neufchastel en Lorraine le sabmedy neufieme jour du mois de juillet l'an de grace mil quatre cens soixante et quatorze.

L'INCURSION DES BOURGUIGNONS DANS LE SUNDGAU, LE 19 AOUT 1474

(Voir Knebel, pages 103, 19 ff., 105, 17 ff., 10 b, 20 ff.)

Une lettre de doléances fut envoyée à l'empereur, une autre à la diète de Spire; M. C.-C. Bernoulli a reconstitué à l'aide des différentes expéditions de ces lettres la liste complète des crimes et dévastations commis par les Bourguignons. Il a utilisé à cet effet :

A : Archives de l'état de Bâle, *Livres des Missives*, XIII, p. 303-310, p. 303-306 qui contiennent l'adresse à l'empereur et paraissent avoir formé l'original, d'après lequel on a procédé à son expédition définitive.

B. — *Ibid.* — *Livre des Missives*, XIII, p. 311-314. Lettre à l'Union des villes tenue à Spire, avec la fin de la lettre à la ville de Cologne, qui a été ajoutée et modifiée.

C. — *Ibid.* — A. G. C. Pages 39-46, p. 39-42. Lettre à l'empereur; p. 43-46, annexe à celle-ci. Copie due à la main de Rüsch, elle va avec les matériaux que Rüsch avait réunis pour préparer une description des guerres de Bourgogne (6, p. 282).

D. — Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse*, IV, p. 183-186. Lettre à l'Union des villes de Spire, imprimée d'après une copie qui se trouve dans les archives de Colmar.

Une copie de cette lettre, mais très peu exacte, a trouvé place dans la *Chronique de Spire*, et Mone l'a imprimée dans le 2e volume des *Sources de l'histoire de Bade*, p. 512-514.

Traduction française du texte imprimé [1] par C.-C. Bernoulli dans les *Basler Chroniken*.

Très sérénissime et puissant Empereur, très gracieux Seigneur, notre obéissance, notre dévouement fidèles ont toujours été acquis, comme il est juste, à votre Grâce Impériale. Très gracieux Seigneur, lorsque notre très gracieux Duc Sigismond, duc d'Autriche, a engagé le comté de Ferrette avec plusieurs autres châteaux, villes et pays situés dans les environs contre une somme d'argent avec promesse de retour, au très gracieux Duc de Bourgogne et que ce même Duc de Bourgogne a signé sincèrement et scellé de son sceau la promesse faite sur son honneur de respecter les susnommés comtés, villes, châteaux, pays et gens dans leurs libertés, droits, propriétés, us et coutumes, alors notre gracieux Seigneur d'Autriche, croyant avoir affaire à un prince pieux, s'est dit qu'il tiendrait sincèrement ses promesses.

Mais le dit Duc de Bourgogne a mis dans la Comté et dans les pays ci-dessus désignés un bailli et un personnel ennemis de ces

1. Quoique ces documents ne soient pas inédits (ils ont été imprimés par C.-C. Bernoulli dans les *Basler Chroniken*, III), nous croyons utile d'en donner ici une traduction française, parce qu'il n'en existe pas encore, du moins à notre connaissance.

engagements et de toute loyauté. Le bailli a banni toute justice et a régné en vrai tyran. Il a inquiété gravement les prêtres, dans leurs corps et dans leurs biens, honteusement outragé des femmes et des filles, fait passer de vie à trépas beaucoup d'innocents, contre Dieu et le droit, sans aucun jugement. Il a privé par force le pays et les gens de leurs libertés, droits et coutumes, leur a enlevé leurs biens de toute façon sans aucun droit; en outre il a commis un grand nombre d'autres mauvaises actions.

Tout cela, étant connu du Duc de Bourgogne, n'a été ni empêché ni puni par lui. En conséquence notre gracieux Seigneur d'Autriche a été forcé de replacer le pays et les gens sous sa domination et celle de la maison d'Autriche, ce qu'il a fait avec l'aide de Dieu pour empêcher le complet anéantissement et la destruction totale du pays et des gens.

Malgré les méfaits relatés plus haut, le Duc d'Autriche a déposé l'argent pour lequel le pays était engagé dans la ville de Bâle, ce à quoi en toute justice il n'était plus obligé, et a fait savoir au Duc de Bourgogne qu'il pouvait reprendre son argent; celui-ci s'y est refusé jusqu'à présent.

Le susdit bailli du Duc de Bourgogne accusé de nombreux méfaits qu'il avait commis, a été jugé et condamné à mort avec justice.

Quoique tout cela soit bien connu et très exact, le dit Duc de Bourgogne que sa dignité de prince aurait dû porter à examiner soigneusement les maux causés par son bailli, afin que les prélats, les comtes, les seigneurs, les chevaliers, les serfs et les vilains de notre gracieux Seigneur d'Autriche dans ces pays, auxquels ces vilenies et ces dommages ont été causés, reçoivent une compensation équitable, ne fait au lieu de cela qu'accumuler malheurs sur malheurs et il essaye par des moyens funestes de remettre en sa puissance le pays et les gens.

Ainsi, par ses ordres, des soldats, originaires de Bourgogne et d'ailleurs ont, il y a quelques jours, sans se soucier de son honneur ni du leur, envahi le comté de Ferrette et la contrée environnante.

Ils s'y sont conduits d'une façon impie, inhumaine et contre nature; ils y ont commis volontairement des cruautés et des ravages qui font frémir d'horreur; nous prions Votre Majesté Impériale de vouloir bien prendre connaissance de ces faits consignés dans la copie ci-annexée.

Savoir : ils ont souillé par leurs sacrilèges les églises et les maisons consacrées à Dieu; ils ont indignement enlevé le saint sacrement et autres objets de piété en qui repose notre foi chrétienne et notre salut, les ont jetés au loin, et ainsi, ils ont outragé et martyrisé notre Sauveur à tous, que les juifs ont crucifié. De même, ils ont piétiné et brisé les ostensoirs, les châsses précieuses dans lesquelles étaient enfermés et conservés les ossements des saints, emporté les calices, les patènes et les missels; pillé tous les ornements des églises, cassé et brisé au-dessus des autels les tableaux sur lesquels étaient peintes les images des saints; brûlé des femmes et des hommes ainsi que les cloches dans les clochers des églises; dévasté et pillé quelques monastères dans lesquels on avait célébré jusque là le saint sacrifice de la messe, si bien qu'aujourd'hui personne n'y reste plus. Ils ont pris les missels des mains des prêtres au moment où ceux-ci descendaient de l'autel. Ils ont fait prisonniers quelques-uns d'entre eux, les ont maltraités, blessés et traînés nus devant les autels; ils ont tué beaucoup d'hommes et de femmes, et de jeunes filles. Ils ont arraché de la poitrine de leurs mères un grand nombre d'enfants à la mamelle et emmené au loin ceux qui étaient âgés de trois, quatre, cinq ans au plus; ils en ont noyé d'autres qui sont des martyrs et en méritent le nom. Ils ont fait souffrir des douleurs inouïes à de pauvres gens dans leurs parties les plus secrètes pour leur extorquer leurs biens, blessé des femmes, poignardé des filles; il les ont suspendues par leurs cheveux et leurs tresses. A quelque femmes, et dans les églises, *ire bein von einander zerspannen und mit scharpffen hölizern in iren heimlichen geliedern gelt gesucht, desshalp ettliche gestorben sint; und mit knaben, frowen und dochtern erschrokenlich, unmenschlich, und unnatürlich lasterlich sünden, nemlick ettlich in den kirchen in dem gerner by den toden beynen gewaltiklich begangen.* Pour de tels crimes, un pays entier devrait périr, car pour les mêmes péchés Sodome et Gomorrhe ont été englouties par la volonté toute puissante de Dieu. Ils ont encore commis d'autres méfaits atroces, épouvantables à entendre. Mais ceux qui sont relatés jusqu'ici suffisent à Votre Majesté pour que vous compreniez le reste.

Tous les faits racontés ci-dessus sont venus à notre connaissance et nous les avons mis par écrit après que beaucoup de clercs et de laïques nous les ont confirmés par eux-mêmes.

Veuillez, grand et puissant Empereur, comme un monarque chrétien, les prendre à cœur et considérer que des faits pareils,

sont à juste titre aussi anti-chrétiens que les actes des Turcs contre le sang chrétien et la foi chrétienne.

Veuillez également convenir que de tels actes offensent Dieu et la foi chrétienne plus gravement que s'ils étaient commis par le Turc ou les siens, car le Turc et les siens ne reconnaissent pas le Dieu tout puissant et n'ont reçu ni l'huile sainte ni le baptême, mais que, au contraire, ils vivent dans leurs erreurs. Ils est à croire que si un prince chrétien quelconque, un seigneur ou une commune cherchaient à punir ces crimes ils accompliraient une action qui, aux yeux de Dieu, serait plus agréable qu'une expédition contre les Turcs. Que Votre Majesté Impériale veuille comprendre que nos seigneurs et nos chefs ne pourront, quoiqu'ils y soient disposés, et qu'ils le doivent, l'aider contre le Turc selon l'ordre impérial, mais qu'ils sont obligés de se défendre contre de telles violences et de telles injustices dans leur pays même. Et pour que de tels actes injustes et odieux soient mieux réprimés et vengés, nous demandons très humblement à Votre Majesté Impériale source de justice et protectrice du Saint-Empire au nom de nos gracieux seigneurs et de nos chefs en l'honneur de Dieu tout puissant, de la foi chrétienne et du Saint-Empire que les crimes rapportés plus haut soient punis. Nous le demandons surtout pour la protection de la justice de la louable maison d'Autriche dont Votre Majesté est le membre le plus important pour le salut des sujets de ce pays, et pour le bien général. Nous vous implorons comme un Empereur doux et consolateur, qui veuille se montrer clément envers les princes, les seigneurs et Communes et les sujets de l'Empire pour que de tels méfaits soient punis et qu'il soit donné promptement aide et protection à nos seigneurs et à nos chefs. Comme Votre Majesté Impériale sent et comprend les choses beaucoup plus noblement que le sus-nommé Duc au cœur dur et vaniteux, nous demandons qu'elle veuille bien gouverner tout l'Empire. Que Votre Majesté se montre bienveillante en cette occurrence. Il est certain que vous pouvez accorder aide et protection aux sujets du Saint-Empire qui sont tout disposés en général et en particulier à obéir complètement et en tout comme c'est leur devoir à Votre Majesté.

Que Votre très honorable Majesté Impériale soit assurée de notre désir de nous rendre agréables et utiles à Vous. Que Dieu Vous accorde la prospérité et le bonheur du Saint-Empire Romain et qu'il vous accorde une bienheureuse éternité.

Donné en vue de notre bien commun, avec le sceau du bailli Hermann de Epingen, le mardi avant Exaltationis 1474.

A notre très gracieux et très puissant Duc et Seigneur Frédéric Empereur romain, en tout temps protecteur de l'Empire, Seigneur de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, etc., Roi et Duc d'Autriche, etc., à notre très gracieux Seigneur.

307

Les crimes et les actions énoncés ci-après ont été faits et commis par les Bourguignons, les Lombards et leurs partisans dans le Comté de Ferrette, dans le Sundgau et dans l'évêché de Bâle.

Ils ont :

1° Profané quelques églises.

2° Brûlé dans le village de Dannemarie le clocher et ses trois cloches; ils y ont tué beaucoup de personnes, brisé le saint sacrement, dispersé les saintes hosties, volé une cuiller en argent avec laquelle on donnait à boire aux malades au moment où ils recevaient le saint sacrement; ils ont emporté tout cela, brisé les tableaux sur l'autel, jeté hors des églises d'une façon abominable et anti-chrétienne toutes les images et toutes les figures des saints avec leurs ornements; jeté sous les pieds des chevaux le corporal sur lequel se place et se manie le saint sacrement pendant la sainte messe; renversé l'huile sainte, volé et emporté au loin les calices, tous les livres de messe, ainsi que les cierges et le tronc.

Id. Ils ont violé une femme dans le charnier qui est un endroit sacré et où se trouvent les ossements des morts, et lui ont fait subir les derniers outrages d'une façon anti-chrétienne, d'après son propre témoignage.

Id. Fait prisonnières plusieurs femmes et jeunes filles dans les églises et les ont emmenées au loin.

Id. Dans le village de Gilwiller[1], ils ont forcé les églises et les sacristies, brisé les caisses et les troncs et pris plus de cent livres de pfennigs appartenant à Notre-Dame, ainsi que le trésor de l'église, les habits sacerdotaux et d'autres ornements; dispersé les saintes hosties, brisé les ostensoirs et emporté tous ces objets.

Id. Ils ont forcé, à Saint-Léger[2], près de Manspach, les églises et

1. Gilwiller, sur la Sulz, près de Dannemarie.
2. Saint-Léger, près de Manspach, sur la Sargue, au sud-ouest de Dannemarie.

les sacristies, pris trois calices avec leurs patènes, plusieurs draps ou nappes d'autel, ravi dans cette église deux enfants au-dessous de huit ans et les ont emmenés au loin.

Id. Déshabillé un prêtre à l'autel à Saint-Ulrich[1], sur la Sargue, et pris et emporté au loin deux calices avec leurs patènes.

Id. Pris et emporté à l'église d'Anspach[2] deux calices et des patènes.

Id. Pris à Morantz[3] un calice et une patène avec une pochette précieuse dans laquelle on mettait le saint sacrement quand les prêtres allaient administrer leurs malades dans la campagne; ils ont suspendu cette même pochette à leur cou et ont affreusement dispersé les saintes hosties. Ils ont forcé à Altenach[4] l'église, la sacristie, les caisses et les troncs, et emporté tous les ornements d'église; ils ont fait de même à Balschwiller[5] où ils ont volé le tronc dédié à Notre-Dame et à saint Étienne dans lequel se trouvait de l'argent appartenant à l'église.

Id. Déshabillé, à Balschwiller, une femme accouchée depuis quinze jours, percé de leurs épées le petit enfant et mis l'épée à la gorge de l'accouchée pour lui extorquer de l'argent.

Id. Ils ont poursuivi le pasteur de l'église qui est un prêtre honorable, mais qui leur a échappé en se jetant du haut du mur, autrement ils l'auraient tué.

Id. A Phaffans[6], près Roppe[7], ils ont mis leurs chevaux dans l'église, et commis toute sorte de sacrilèges, profané l'église, versé sur un banc les saintes hosties renfermées dans l'ostensoir et pris deux calices avec leurs patènes.

Id. Ils ont pris, à l'église d'Angeot[8] et à Chèvremont[9], deux calices avec leurs patènes, des livres de messe, de prières et autres ornements d'église.

Id. A Ballerstorf[10], ils ont fait douze blessures au prêtre Rudolffer, l'ont laissé pour mort, et il en mourra certainement.

1. Saint-Ulrich, sur la Sargue, au sud de Dannemarie; couvent des Augustins. (Voir Schöpflin, *Als. ill.*, 2452. Cf. *B. Chr.*, II, p. 105-25.)
2. Anspach, nord d'Alkirch.
3. Merzen, sur la rive droite de la Sargue, au sud de Dannemarie.
4. Altenach, entre Saint-Léger et Saint-Ulrich.
5. Balschviller, sur la Sulz, au nord-est de Dannemarie.
6. Phaffans, au nord-est de Belfort, dans l'arrondissement de Belfort.
7. Roppe, près de Phaffans.
8. Angeot, nord-est de Belfort, près de la frontière franco-allemande.
9. Chèvremont, est de Belfort.
10. Ballerstorf, entre Dannemarie et Altkirch.

Id. A Butwiller[1], ils ont battu jusqu'au sang une honnête femme parce qu'elle ne voulait pas quitter le pays comme étaient obligées de le faire d'autres femmes, filles et garçons.

Id. A Giltwiller, ils ont battu M. le Chanoine André et l'ont emmené au loin; ils ont fait de même au pasteur de Burnhaupt[2] et l'ont si bien maltraité qu'il en est mort.

Id. A Dannemarie, ils ont emmené plusieurs femmes qui étaient à l'église; à l'une d'elles ils ont *die beyn zerspannen und mit scharpfen holtzeren in ihren hemilichen wiplichen geliederen, auch in dem hinderem gelt gesucht und die in solicher masz gehandelt, das sy am dritten tag gestorben ist.*

Item dessgleichen hand sy einen erbern alten priester, ist by 80 jaren alt, in seinen hinderen auch gelt gesucht, der heisset her Jacob Ruller, ils l'ont retenu prisonnier, ont pris ses habits et l'ont emmené pieds nus, personne ne sait s'il est vivant ou mort.

Id. A Tieffmatten[3], ils ont emmené quelques enfants, on ne sait où ils se trouvent, s'ils sont vivants ou morts.

Id. Ils ont forcé l'église de Hagenbach[4], brisé les vitraux, volé l'argent des troncs, emporté les habits sacerdotaux, d'autres ornements avec les livres de messes et d'autres objets; de même ils y ont maltraité le curé de l'église.

Id. Ils ont poussé hors de son lit une femme accouchée depuis cinq jours, l'ont fouillée dans tout son corps afin de trouver de l'argent; elle courut se jeter dans une mare, se coucha dans l'eau si bien qu'à présent on craint pour sa vie.

Id. En plus ils ont commis des péchés contre nature avec des femmes, des filles, des enfants, poignardé quelques filles, suspendu par leurs cheveux, emmené au loin beaucoup de femmes, de filles et de garçons, sans excepter ceux qui étaient à la mamelle, et personne ne sait ce qu'ils sont devenus, s'ils sont vivants ou morts. Ils ont noyé plusieurs enfants, ce qu'ont vu des prêtres honorables et d'autres personnes.

Id. Ils ont forcé et pillé partout beaucoup d'églises, y ont commis beaucoup de sacrilèges qu'il serait trop long de rapporter tous.

Id. Ils ont pillé complètement le couvent de Saint-Ulrich et en

1. Butwiller, sur la Sargue, nord-est de Dannemarie.
2. Burnhaupt, le Haut et Bas, ouest de Mulhouse, voir *B. Chr.*, II, page 105, 19.
3. Tieffmatten, ouest de Burnhaupt-le-Bas.
4. Hugenbach, sur la rive droite de la Sargue, vis-à-vis de Buchwiller.

ont enlevé tous les objets. Si bien que personne ne peut plus y demeurer et qu'il n'est plus habité.

Id. Ils ont pillé complètement le couvent d'Oelenberg [1], et, avec les épées nues ils ont poursuivi les religieuses qui se sont échappées avec peine, autrement ils les auraient égorgées; ils y ont pris tous les chevaux, les ornements divers, fait prisonniers cinq pauvres hommes à l'église et dévasté tout le couvent, si bien qu'il est également désert et inhabité.

Ils ont précipité du haut d'un clocher plusieurs hommes et femmes.

Id. Ils ont blessé beaucoup de femmes et égorgé une jeune fille de quatorze ans.

Id. Ils ont pris un jeune garçon au-dessous de cinq ans et l'ont emmené au loin; il ne l'ont rendu que contre payement de cinquante écus.

En outre ils ont commis beaucoup de crimes anti-chrétiens, contre nature, dans les églises et ailleurs, qu'il serait trop long de rapporter.

Tant par leur nombre que par leur caractère sacrilège, ces crimes honteux attristent le pays entier et pourraient être la cause de sa ruine, ce dont Dieu, dans sa toute-puissance et sa miséricorde infinie, veuille bien nous préserver.

DER ABSCHID DES TAGS ZU ZÜRICH

ZWISCHEN DEM KÜNIG VON FRANCKREICH DER FREWLEN ZU BURGUNDI VND ANDER FURSTEN VND HERREN

Den ersamen vnd weisen burgermeister vnd rat der stat zu werd meinen gunstlichen lieben herren.

Fürsichtigen ersamen weisen lieben herren ich lass eur weishait wissen den abschied des nächstvergangen tags so zu Zürich tzwuschen dem Kunigk von Frankerich einss der bayder frawlin von

1. Oelenberg, ouest de Mulhouse, couvent d'Augustins. (Voir *B. Chr.*, II, p. 103, 27; 105, 23.)

Burgundi vnd hertzog Maximilianus von Oesterreich des andrn des hertzogn von Lutring am dryten hertzog Sigmunds von Oesterreich am vierden gemainer eyd vnd puntgnossen am funfften.

Item. Am aller ersten so synd von gemainen eydgnossen vfs erkorn vnd gesetzt von Zürich sechs von Bern sechs von Lutzern vier von Uri tzwen von Underwaldn tzven von Glaris tzwen von Schwitz drey von Zug tzwen von Strassburg drey von Kolmar tzwen von Schletzstadt tzwen von Basel drey vnd die obgnante synd gar streng vest vnd wiss lütt vom adel vnd von burgern.

Item. Von ersten ist gehört worden des Kunigks von Frankreich botschaft. Der Bischof von Cranoppel der ist ein Tutzscher von Lucern vnd mit im ein mechtiger graff ein Frantzoss sein werbung ist vmb hilff wider das landt Burgundi Bikardi Artoiss Flandern Brabantt Holland Honegow Lutzelburg Lutich Lymburg vnd anderer herschaftn, zu derer selbn seiner werbung synd beruft die zwayy hundert das ist der gantz ratt zu Zürich vnd auff sein werbung ist im furgehalten vnd vorgelesen worden die verschreibung so der Kunigk gemeinen eydgnossen vnd puntgnossen gethan hatt der vnder vil artikelln etlich inhelt der ist einer : dass der kunigk den frid so tzwuschen im und dem Herzogn von Burgund der nun jar solt weren [1] haltn sollt mer dass er darnach allein frid mit dem Herzogn von Burgund on der eydgnossen vnd puntgnossen ouch des hertzogn von Oesterrich wissen und willen ouch mer so bald gemein eydgnossen in das feld zugent wider die Purgundischen vnd so bald er dann von inen ermant wurd so solt er auch inn ein zeit mit aller seiner macht vnd hereskraft ouch in das feld ziechen auff den herzog von Burgund wa er aber das nit tate so solle er den gemeinen eyd vnd puntgnossen zwaymalhundert tusent kron verfallen sein ze geben. Nu sy er aber des alles in vergessen komen vnd verachtung sy habent in ouch des ermant erfordert vnd ire treffentlich ratspotschafft darumb bey im gehept den verbruch erzelt vnd das gelt erfordert darüber er aber ain spotlich antwort gebn hab man hab ein wenig kuvichs in Burgund gejagt vnd nyder geschlagen dar zu auch der bischof ein spotlich antwort geben mit den oder des glichn wortn ob der Konigk nit gehaltn hab das habent dy tzwen fursten von Oesterrich auch gethan den hertzog Maximilianus und hertzog Sigmund beyd von Oesterrich habent sich vereynot einer herr in Burgund ze sein der andere in ötzschlant

1. Il doit manquer ici le mot *nicht*; la suite autrement serait incompréhensible, notamment la troisième promesse du Roi.

vnd darnach ein ander ze helfen mit sampt andren fursten das land der eydgnossschaft inzenehmen das ward von gmeinen eydgnossen gar für ein lecherlich vnd spotlich antwort geschatzt vnd für nichts gehaltn.

Item. Darnach ist der ertzbischoff von Bisontz mit sampt etlichen wolgebornen graven freyen herren rittern und Knechten vnd mit vil treffenlichen prelaten vnd hochgelerten liuten auch vor den erkornen obgnant gehortt derer werbung was am ersten vmb ein ewigen frÿd den tzweÿen frowlin von Burgundi auch alln vnd ye den landen so zu dem hertzogthumb in Burgund vnd Karulus ir gemahl [1] vnd vater in gehept auch alln vnd yeden so in dem krieg verdacht vnd verwantt sÿnd darzu ob sÿ zu friden kemend so begerte sÿ sich in ewig zit gemainen eydgnossen vnd puntgnossen zu thunt mit sampt erbietung gross jarlichs ewigs tributz.

Item. Darnach ist der hertzog von Lutring in eygen person gehört worden. Des begeren ist im sein land vnd leüt so in der hertzog von Burgund wider all recht entwert vnd ingenommen in widerumb ein ze setzen mit sampt den abnützen im auch ker und wandel seiner kostn vnd schaden.

Item. Darnach ist gehört worden graff Osswald von Tierstein graff Hugo von Mundtfurt graff Heinrich von Fürstenberg graff Albreck von Sultz von Hertzog Maximilianus des begern ist und bett den Künigk daruff ze wisen in onverhindrot vnd geengot an seinen heyrtgut an landn leutn vnd in auss dem feld ze wisen er wol von der frewlin wegen ouch sein selb gemain eydgossen vnd puntgnossen aller sprich vnd anforderung.

Item. Darnach ist und sÿnd gehört worden hertzog Sigmund von Oesterrich ratt herr Marquart von Schellenberg vnd der Rasp vnd ander derer klag ist wie der hertzog von Burgund das Suntgau Oelsass Schwartzwald, etc., vil getrangselat hab vnd nit by der schreÿbung beliben im auch sein freun biderbe lut gemort vnd getot des begert er abtrag ker vnd wandel.

Item. Nachdem vnd nun die parthÿen alle zum dickern malen verhert synd, so sÿnd die erkornen obgnant über die sachn gessäsen vnd sich wol erkönnet vnd ersuchet vnd ernschlichen vlÿss gethan.

Item. Am ersten datz Oberburgundi Bisontz Salma und ander stett so als sÿ saÿnd dem römischen rich zu gehörent sÿ veraÿnot

1. *Gemahl*, époux; anc. associé, attaché par des liens naturels ou par un contrat.

vnd vertragen mit dem frewlin von Burgund mit hertzog Maximiliano dass sy widerumb dem römischen rich blybn solln und mit inen ein ewigen vertrag vnd in frÿden gesetzt mit den Burgundischen.

Item. Darnach so hat man dem hertzoge von Lutringen und die Burgundischen ouch ein ewigen frid gemacht also dass man dem hertzoge von Lutring alss sein land schlosser stett und dorffer hie zwuschen dem palmtag widerumb ein gebn vnd antwortn solln vnd was er schlosser stett dorffer vnd ander inhalt in Lutzelburg so er gewunnen hat fünff jar in habn sol das und nutzen niessen als syn eigen gut vnd darzu viermalhundert tusent gulden vnd die in vier jaren bezalen yetz von sant Jorgen tag uber ain jar hundert tusend gulden, vnd hinfüro alle iar hundert tusend biss im die viermalhundert tusint gulden bezalt werden vnd darumb so ist Lutzelburg sin vnderpfandt vnd sol daz diwil niessen.

Item. So ist auch tzwuschen hertzog Sigmund ein den frewlin von Burgund auch ain ewig frid gemacht vnd sol die schuld so hertzog Sigmund dem hertzog von Burgund schuldig ist gewesen so er im auf das Oelsass Soutgow gelichn tod vnd ab vnd bezalt sin vnd sol darzu Ellegurt burtillin vnd was zu derselben herschaft gehörtt hertzog Sigmund von Oesterrich bliebn vnd ewig eygin sein.

Item. Gemein eydgnossen vnd puntgnossen sind ouch mit den frewlin von Burgundi vnd mit allem purgundischen land vnd lendern so der hertzog Karolus von Burgund ingehept hat vnd mit allen denen die im dem Krieg verdacht vnd verwont sind in ewigen frid also das gemainen eyd oder puntgnossen sol man geben in tzwoien jaren hundert tusent vnd funfftzig tusint gulden vnd sol yeren auff den den nechsten kunftigen sant Jorgn tag gebn funfftzig tusent gld darnach über jar abor fufzig tusent darnach aber uber ain iar fünfftzig tusent das selbig sol in die acht erter der eydgnossen vnd gemeiner puntgnossen — on den hertzogn von Oesterrich dem wirt sein teyl besunder vnd ober Burgund Bisontz Salma vnd gantz Oberburgund burg und selb umb die hundert vnd funfftzig tuset guldin und in die eyd vnd puntgnossen getaÿlt werden.

Item. Raymundt Morten Millia Peterling vnd Yfferten in Sanna ist datz dem graffen von Raymundt abgewun̄en hant das soll der acht ortern sin der eydgnossen vnd ist Burgundi also gefridt mit den eydgnossen in ewig zitt.

Item. Will der Kunigk von Frankrich mit den eydgnossen im frid sein vnd den halten so wil man in fast gern für puntgnossen han, will er aber nit so mag ers lan.

Will er dan den punt halten vnd den gemaÿnen eydgnossen das jarlich geld geben nach seyner verschreibung das mag er tun doch das er die aber wett die zweihundert tusent kron bezalle vnd synd hertzog von Lutring vnd hertzog Sigmund von Oesterrich ouch gemein eyd vnd puntgnossen den purgundischen nichtzig schuldig noch pflichtig ze tun dan dasz sÿ ganz miessig gang in nit helffen dem Königk von Frankrich auch kain hilff noch zuschub tun wider sÿ noch inen wider den Künigk.

Item. Wer aber dass der römisch kayser oder Künigk die drey stett in nyder Burgund dem rich wider habn wollt oder anders das dem rich zu gehört vnd die eydgnossen oder puntgnossen oder fürsten ermant erfordert ins feld das mögent sy wol thun vnd handt darmit den frid nit zerbrochen vnd darmit wider ir ere vnd verschreÿbung nit gethan.

Solich wolt ich iuwern weyshaytn durch mein eygen botten auch verkinden vnd zu wissen thun darmit ir ander gut fründt von steten die in grossen gewerben sÿnd mit koufmaschatz sich darnach wissen ze richten.

Item. Der tag hat vier ganz wochen gewerot item sobald der tag vergangen vnd verschinen ist so hat man in allen eyd vnd puntgnossen in den kirchen offentlich in steten dörfern vnd allen emprten lassen offenlich verbieten vnd verrufen daz niemand in den krieg an der sold weder gen Franckrich Burgundi noch steten noch zu den herren gan noch lauffen sol on erlaubnus synen obresten herschaft wer dar wider tett und das uber gieng zu dem sol man richten als zu ainen meyneydigen vertalten man vnd den von leben zu tod richten alle on gnad vnd sol in dhein pette der fürsten nach fryheyt dar für hilfen et.

Item. Gemein eydgnossen arbeytent sich fast gen Kunigk von Frankrich umb ein gutlichen tag tzwuschen sein vnd der frewlin von Burgundi, item die purgundischen achtend syner vrentschaft klein so sy nur mit den obgeschribnen parthyen der eydgnossen vnd puntgnossen gefridt synd meynend sy sich sin wol zu erwern. Amen.

Gebn zu Zürich auf dornstag nach dem suntag invocavit in der minderen jarzal cristi im acht vnd sibenzigste.

Her Jorg Hochmut,
ewr williger capplan.

Cf. Grupp, *Handschriftenverzeichniss*, Nördlingen, 1897, n° 123.

RECÈS
DE LA DIÈTE DE ZURICH
1478.

—

Archives du château
de Maihingen (Wurtemberg) [1]

—

RECÈS DE LA DIÈTE DE ZURICH

ENTRE LE ROI DE FRANCE, LA DEMOISELLE DE BOURGOGNE ET AUTRES PRINCES ET SEIGNEURS

—

Aux honorables et sages bourgmestre et conseil de la ville de Werd (Donauwerth), mes bons et favorables seigneurs.

Prudents, honorables, sages et chers seigneurs, je fais connaître à votre sagesse le recès de la récente diète tenue à Zurich entre le Roi de France d'une part, les époux la demoiselle de Bourgogne et Maximilien d'Autriche de l'autre, troisièmement le duc de Lorraine, quatrièmement le duc Sigismond d'Autriche et cinquièmement les alliés et Confédérés.

Tout d'abord ont été choisis et nommés par tous les confédérés six députés de Zurich, six de Berne, quatre de Lucerne, deux de Uri, deux de Unterwalden, deux de Glaris, trois de Schwitz, deux de Zug, trois de Strasbourg, deux de Colmar, deux de Schlestadt, trois de Bâle, et les susnommés sont des gens sérieux, fermes et sages de la noblesse et des bourgeois.

On a commencé par entendre l'ambassadeur du Roi de France, l'évêque de Grenoble qui est un Allemand de Lucerne et avec cela un puissant comte en France. Sa demande est pour obtenir de l'aide contre les pays de Bourgogne, Picardie, Artois, Flandre, Hollande, Hainaut, Luxembourg, Liège, Limbourg et autres seigneuries; et pour (répondre à) sa demande ont été appelés les deux

1. La communication de ce document — très important en raison de la rareté des actes officiels et des récits contemporains relatifs à la diète de Zurich — est due à M. le Dr Grupp, conservateur de la bibliothèque de Maihingen. Je lui en exprime ici toute ma reconnaissance, et je le remercie également de l'aide qu'il a bien voulu me prêter pour la traduction du texte souabe en français.

cents, c'est-à-dire tout le conseil (réuni) à Zurich, et après sa demande ont été présentés les engagements que le Roi avait pris envers tous les Confédérés; engagements dont voici quelques-uns parmi beaucoup d'autres : que le Roi ne tiendrait pas la paix de neuf ans (conclue) entre lui et le duc de Bourgogne; en outre qu'à l'avenir il ne signerait aucune paix avec le duc de Bourgogne sans en informer les Confédérés, les alliés et le duc d'Autriche, et sans avoir leur consentement; en outre que le Roi, aussitôt que les Confédérés entreraient en campagne contre le duc de Bourgogne et réclameraient son aide, conduirait aussi toutes ses forces et toutes ses armées pour un temps contre le duc de Bourgogne, que s'il ne le faisait pas il devrait donner 200 000 couronnes aux Confédérés. Mais il a oublié et méprisé tout cela; ils l'ont alors averti, ils ont réclamé, ils ont envoyé une ambassade d'excellent conseil pour lui rappeler sa trahison et lui demander l'argent, mais là-dessus il a donné une réponse ironique : « On aurait chassé et tué un petit troupeau de vaches en Bourgogne. » Et pareillement l'évêque de Grenoble a aussi donné une réponse ironique en termes à peu près semblables : « Si le roi n'a pas tenu son engagement, les deux princes d'Autriche ont fait de même, le duc Maximilien et le duc Sigismond, tous deux princes d'Autriche, se sont entendus l'un pour être seigneur en Bourgogne, l'autre en Tyrol et ensuite pour s'aider avec tous les autres princes, pour prendre le pays de la Confédération, » cela fut tenu par tous les Confédérés pour une ridicule et ironique réponse, et on n'en crut rien. Ensuite a été entendu l'archevêque de Besançon, accompagné de plusieurs hauts seigneurs comtes, barons et chevaliers et beaucoup de nobles prélats et gens très savants devant les députés sus-nommés, et il a demandé premièrement une paix perpétuelle pour les deux, la demoiselle de Bourgogne et tous les pays de la duché de Bourgogne que Charles, son époux et père, avait possédés et pour tous ceux qui ont été mêlés à la guerre; s'ils obtiennent la paix, ils demandent à s'associer perpétuellement aux Confédérés et offrent un gros tribut annuel et perpétuel.

Ensuite le duc de Lorraine en personne a été entendu. Son désir est de recouvrer les pays que le duc de Bourgogne lui avait pris contre tout droit et de recevoir une indemnité pour les dommages qui lui ont été causés.

Ensuite a été entendu le comte Oswald de Thierstein, comte Hugo de Montfort, comte Henri de Furstenberg, comte Albert de

Soultz qui, au nom du duc Maximilien, demandent que le roi de France soit forcé à lui rendre sans retard et sans restriction la dot de sa femme, terres et gens, et offrent d'entrer dans la Confédération, à cause de la demoiselle (de Bourgogne).

Ensuite ont été entendus les conseillers du duc Sigismond d'Autriche, Marquart de Schellenberg et de Rasp qui se sont plaints des dévastations (faites) en Sundgau, Alsace, Forêt Noire, par le duc de Bourgogne qui a violé ses engagements et qui lui a tué des gens honnêtes et libres, et il demande indemnité.

Puis lorsque toutes les parties ont été entendues plusieurs fois les dits délégués ont délibéré sur ces demandes, les ont étudiées, examinées soigneusement et ont décidé : 1° Que la haute Bourgogne, Besançon, Salins et autres villes relevant du Saint-Empire, appartenant à Marie de Bourgogne et au duc Maximilien, resteront à l'empire et qu'une paix perpétuelle sera signée avec les Bourguignons.

Ensuite on a fait une paix perpétuelle entre le duc de Lorraine et les Bourguignons aux conditions que les pays du duc de Lorraine, ses châteaux, villes et villages lui seraient rendus avant le dimanche des Rameaux et que les châteaux, villes et villages qu'il a gagnés en Luxembourg cinq ans auparavant il en jouirait comme de son propre bien; qu'il payerait quatre cent mille florins en quatre ans à partir de la prochaine Saint-Georges à raison de 100 000 par an, jusqu'à ce que les 400 000 soient payés; et en retour Luxembourg est à lui et il doit en jouir.

Id. Entre le duc Sigismond et la demoiselle de Bourgogne est faite une paix perpétuelle et la dette de Sigismond pour l'engagement de l'Alsace et du Sundgau au duc de Bourgogne est éteinte, et le duc Sigismond conserve Ellegurt, Burtillin et tout ce qui appartient à cette seigneurie.

Id. Les Confédérés suisses font aussi paix perpétuelle avec la demoiselle de Bourgogne et tous les pays bourguignons que le duc Charles a possédés et qui ont été mêlés à la guerre. Les Confédérés recevront en deux ans 150 000 florins payables 50 000 à la prochaine Saint-Georges, 50 000 à la Saint-Georges de l'année suivante, et 50 000 l'année d'après; cet argent doit être partagé entre les huit Cantons (exception faite pour le duc d'Autriche, à qui sera donné son lot à part), la haute Bourgogne, Besançon, Salins et toute la haute Bourgogne répondront pour les 150 000 florins et entreront dans la Confédération.

Id. Romont, Morat, Imillia (?), Pierrelongue et Yverdun sur la Sane,

conquis sur le comte de Romont, doivent être aux Confédérés et ceux-ci seront alors en paix avec la Bourgogne pour toujours.

Si le Roi de France veut entrer dans la paix avec les Confédérés, et la tenir, on l'acceptera volontiers, mais s'il ne veut pas, on le laisse en dehors.

S'il veut plus tard entrer dans l'alliance et payer aux Confédérés la pension promise, il pourra le faire, à condition qu'il paye les 200 000 couronnes, et le duc de Lorraine et le duc Sigismond d'Autriche et tous les confédérés ne doivent rien aux Bourguignons, et ils s'engagent à ne donner appui ni aux Bourguignons contre le Roi, ni au Roi contre les Bourguignons.

Mais si l'Empereur ou le Roi voulait recouvrer les trois villes en basse Bourgogne, ou autrement, qui appartiennent au royaume, et que les Confédérés soient invités à les y aider, ils pourraient le faire sans rompre la paix ni manquer à leur honneur et à leurs engagements.

Voilà ce que je voulais annoncer et faire savoir à votre sagesse par messager spécial afin que vous sachiez quelles mesures prendre avec les marchands de ces villes, avec qui vous entretenez de bonnes relations.

Id. La diète a duré quatre semaines entières; aussitôt qu'elle a a été close on l'a fait annoncer dans toutes les églises de la Confédération, et fait savoir que tous les mercenaires qui s'engageraient pour le roi de France, la Bourgogne, ou autres princes et villes sans permission des autorités devraient être jugés comme des parjures et tués sans merci.

Id. Les Confédérés s'efforceront de travailler à une bonne paix entre le Roi de France et la demoiselle de Bourgogne.

Id. Les Bourguignons estiment peu son amitié pourvu qu'ils soient en paix avec les dites parties confédérées, et ils pensent pouvoir se bien défendre.

Donné à Zurich le jeudi après le dimanche invocavit en 1478 (12 février 1478).

GEORGES HOCHMUT,
votre dévoué chapelain.

Der Geist- und Weltlichen Standes in Burgund Creditif für hl. Probst zu St. Anatolis zu Salins wegen des Burgundischen Kriegs. 1478.

[27. s. Aprilis 1478.]

Staatsarchiv Zürich, Beziehungen z. Ausland, Burgund, 1478-1408, 1.

[A, 224, 1.]

Créditif des États ecclésiastiques et laïques en Bourgogne pour le saint prieur à Saint-Anatole à Salins à cause de la guerre de Bourgogne. 1478.

[27 avril 1478.]

Archives de l'État de Zurich, rapports avec l'étranger, Bourgogne, 1478, 1608, 1.

[A, 224, 1.]

DEMANDE DE SECOURS

ADRESSÉE PAR LES ÉTATS DE LA COMTÉ AU CONSEIL DE ZURICH

Wir die prelaten, heren ritter vnd knecht stett, landschafft vnd gantze gemeind dess landes vnd der armen verwÿsten landen inn Burgund enbietend üch dem burgermeisterrät, burgern vnd gantzen gemeind der statt Zürch vnser willig dienst gunstlichen gruss und als gut besundern, lieben herren vnd guten fründ. vnss zwÿfelt nicht, denn dass ir gemeinlich wol vnderricht sigend durch üwern erbern botten und rätz fründ zu allen tagen die denn durch vnser bottschafft an allen enden da denn die tag geleist sind worden eigenlich vnd lutr wol vnde[r]richt sind ve[r]handlung gross vnd mercklich gewalt vnd mutwillen gegen vnss armen von dem küng von Frankrich vnd den sinen mit todschlegen, brand vnd nöm fürgenomen ist vnd nach der fürgenomen wirt, ouch üwer botten eigenlich gehört hand die berichten, die zwüschend dem küng vnd vnserm gnedigosten heren sellge[r]lobliche[r]gedechtnisss, dem got gnedig und barmherzig sin welle vnd die selben richtungen gar hoch vff den helgen ewangelien geschworen sind vnd besigelt zu halten vnd zu mere[r]siche[r]heit vnd bestätung der richtung dem küng vnd vnserm gne-

1. L'indication ci-dessus, en date du 27 avril 1478, prouve que dès cette époque, la Comté et l'État de Zurich entretenaient des négociations régulières, en vue d'une alliance contre Louis XI. L'initiative paraît être venue de la Comté. Nous n'avons pas trouvé les instructions dont le chapelain était porteur.

digosten heren selgen beiden dz heilig, wirdig sacrament gegeben worden ist die richtung aber de[r]küng nie gehalten hat sunde[r] mit sinem eignen gewalt, frevel vnd mütwillen on alle redlich ursachen missgehalten hatt da wir wol wisstend vil mit warheit von zu schriben, denn dass wirs umb kürtze vnde[r]wegen lässend etc. Och so hand wir dem küng vmb sin gewaltig fürnemen gegen vnss recht gebotten vff gemein eidgnossen vmb alle die sprüch, die er vermeint zü den burgundischen landen zü haben, dass doch frefenlich von im ve[r] achtet wirt vnd doch von der loblichen kron von Franckrich vnd den küngen vor nie gehört ist worden. So sind üwer botten vff tagen wol vnde[r]richt worden, wie nach abgang vnsers gnedigosten herren sellgen de[r]küng in dass herzogtum vnd graffschafft in Burgunn eigenlich vnd lute[r]zu vustern geben hatt, wie dass er jetz vnser gnedigosten frowen vnsers gnedigosten herren hertzog Maximilianen eliche gemahel sinem sun dem delfin gemehelt hett dar vff im von vnss etlich zu sagungen beschehen sind. Da wir abe[r]von üch ga[r] eigentlich vnd lute[r] von der gemeinen eidgnosschafft bericht sind worden, wass mercklichen vnwillens vnd missfallens ir dar an gehebt hand vnd noch haben möchten, dass wir in dess kungs hand komen vnd bliben söltent dar zu wir gar eigentlichen von den Frantzosen marcktend, wie der küng in gantzem willen vnd fürsatz were deshalben mit üch zu kriegen, vnd do wir solichs von inen ve[r]stundent mochtend wir gar lichtenklich über schlahen vnd begryffen, dass wir dardurch von einem vnglück in ein noch grössers fielend, sunde[r]gen üch und gemeinen eidgnossen anderwert in kriegs not kämend, denn er vnss wol meint mit gewalt vor üch allen ze schirmen, dass vnss doch vor durch fürnemen vnd eigen willens vnsers natürlichen fürsten loblichen gedechtniss nie geliept hatt noch minde[r]über üwe[r]trüw zu vnd wide[r]bieten hetten wir dar inn gewillget dem küng dar in ze gand dar vm da wir sölich dess küngs vnwarlich fürgeben vnd wide[r]we[r]tig meinung verstanden hand, habend wir unss da[r]wide[r]gesetzt vnd mit hilf vil üwe[r]fromer knechten vss den üwern landen, die vnsz doch fromklich vnd trostlich ein zit bÿstand getan hand, dass vnss doch gegen gemeinen eidgnossen ewenklich zu ve[r]dienen stat. Nun ist es jetz an dem, dass üwe[r]vnd ande[r]von vnss ziehend, dess wir hoch erschrocken vnd beschwert werdent, denn unse[r]vigend durch sölichs hoch gesterckt sind vnd abe[r]jetz grosse wüstung mit schlossen gewinnen, brand, todschlegen vnd nöm die selben land mercklichen ze[r]stort werdent vnd wÿter zu sorgend ist, sölt

solich ve[r]derben vnd wüstung dess lands nit vnde[r]komen werden, dass wir gesumpt vnd gehindert wurdent an de[r]bezalung, die wir üch denn glouplich zu geseit hand vnd umb dess willen, dass wir üch deste[r]bass vsrichtung tun mögend, so heischet sich die notdurft von vnss an üch gantz on alles hofieren, dass die arme landschafft in etlichen weg vor verderbung vnd zerstörlichem wesen ve[r]sehen werde. Dar vmb so ist vnser ernstlich bitt vnd flehen und begerung an üch : ir wellend die kuntbarliche notdurft üwe[r] selbs vnss dar zu dess heilgen römschen rychs vnd gemeine[r] tütschen nacion trüwlichen betrachten vnd zu fürkomer künftig vnruw vnd die in mässen ansehen, dass de[r]wide[r]ruw harnach mals nit an dem end gespürt werde vnd ewenklich guter nachburschafft bliben mögent, dass doch der gemein man wol geniessen mag, vnd die wil ir nun da mit gar eigentlichen handlung vnd fürnemung dess küngs vnd der sinen ve[r]stand, ouch de[r]küng gemeinen eidgnossen ein mercklich pencion dess Jars gibt, da bÿ wol zü verston vnd zü merckend ist die hoffung, so der küng zu inen hat, die doch kein ande[r] meinung ode[r]trüw nit vff im hat ode[r]treit denn durch sin gabung vnd mietunger üch zu blenden vnd vnss von üch de[r]alten früntschafft nach ze trengen vnd in merckliche[r]beschwerniss gegen ein ande[r]zü verwirren da vor vnss got vnd üch lang vnd ewenklich behüten welle, dass gebent wir üch ouch im besten zü erkennen als die, denen umb sin uffsatzlich fürnemen bass kund ist denn üch andern, vnd empfelhend vnd setzen dz alles uwe[r]hohen fürträchtigen vernunft vnd fromkeit zu, vnd nützt deste[r]minde[r]so rüffent wir üch dar inn an als getrüw gut cristen lüt vnd liebhabe[r]dess rechten, den rum ir je welten gehept hand mit vnsser ermanung der grossen vff sehen vnd vertrüwen, so wir all zu üch vnd gemeinen eidgenossen je welten gehept hand vnd noch füre[r]haben wellend, vnd bittend üch, dass ir also wol tügend vnd dass in etlichen weg fürgenomen werde meinung, da durch die gross wüstung vnd die vor gerürte künftige zweÿung zwüschen üch vnd vnss ve[r]mitten bliben möge mit sampt die ze[r]störung dess armen lands vnd nit also liede[r]liche von dem helgen römschen rÿch vnwide[r]bringlich getrengt werdent. Dar vmb bittend vnd begerend wir am üch mit alle[r]de[r]er manung, wie vor vnd üwer fromen alten harkomen nach dess vnss zu betrachten bedencken vnd fürsehen mit üwe[r]hilf vnd bystand der lüten, die ir von den gnaden gotz wol ve[r]mögend, dar durch vnss wol geholffen vnd vfenhalt geschicht den vinden wide[r]stand zu tund, wan die zal, so vnss wol hilflich mag sin, nit

so grossz ode[r]vss üwerm ve[r]mögend nit en ist, der wir öch nit begerend vff uwe[r]n kosten, sunde[r]mit vnse[r]bezalung nach vnserm ve[r]mögen wol versichern wellend mit dem, dass wirs ewenklich mit lib vnd gut vm üch vnd alle die üwern wellend ve[r]dienen. Gebe[n]mit grosser ÿl zü Sallins vff dem zwey vnd zwenzigosten tag dess brachmonates im lxx viij Iar etc.

Vwer gütwilligen die prelaten, heren, ritte[r]vnd, knecht, stett landschafft, ouch ganze gemeind der armen ve[r]wÿsten landschafften in Burgund.

Den strengen fürsichtigen wÿsen burgemeiste[r], rat, burgern vnd gantzen gemeind der statt Zürch, vnsern lieben heren vnd güten fründen.

Staatsarchiv Zürich, geschrifft von den verderpte lüten vnd stetten In Burgund A. 1478.

Beziehungen z. Ausland, Burgund, 1478-1608, 1.

[A, 224, 1.]

22 juin 1478.

Nous les prélats, seigneurs, chevaliers et valets, villes et pays, toutes les communes des pauvres pays dévastés en Bourgogne, vous offrons de grand cœur à vous bourgmestre, échevins, bourgeois et à toute la commune de Zurich, nos services et nos salutations, comme à de bons seigneurs et de bons amis. Nous ne doutons pas, que toujours bien renseignés par vos honorables envoyés et conseillers qui vous ont transmis les plaintes de nos messagers à toutes vos diètes, vous ne connaissiez les mauvais traitements que le roi de France nous a fait subir, les violences, les incendies, les meurtres dont a souffert notre pays. Vous avez entendu parler des traités qui existaient entre le roi et feu notre gracieux seigneur, à qui Dieu veuille être miséricordieux. Ces traités avaient été jurés et scellés d'une façon solennelle sur le saint évangile; pour les confirmer encore le saint sacrement avait été donné au roi et à feu notre très gracieux seigneur. Mais le roi n'a jamais tenu ses engagements; de sa propre volonté, sans aucune raison honnête, il les a violés d'une façon impie. Nous vous résumons brièvement des choses que nous savons de source certaine. Pour avoir résisté aux violences du roi et aux prétentions qu'il élevait sur notre pays en faisant appel aux Confédérés, notre pays est méprisé (verachtet) par le roi d'une façon indigne et pourtant il n'a jamais appartenu à la louable couronne de France.

Vos messagers ont appris récemment qu'après la mort de notre seigneur, le roi a fait savoir dans le duché et dans le comté qu'il avait fiancé au dauphin la très gracieuse fiancée de notre très gracieux duc Maximilien; nous lui avons adressé plusieurs observations. Et nous avons été informés par la Confédération que vous avez éprouvé un grand mécontentement de nous voir tomber entre les mains du roi, et à cause de cela le roi a résolu de vous faire la guerre; nous comprenons facilement, qu'en vous faisant la guerre à vous ou à d'autres Confédérés, nous tomberions d'un malheur dans un autre plus grand; le roi veut nous protéger de vous malgré nous, ce que n'a jamais voulu notre duc naturel de louable mémoire, et ce qui ne convient pas à votre loyauté.

Nous avons compris les mauvais desseins du roi, et nous nous y sommes opposés à l'aide de vos braves guerriers de la montagne qui nous ont soutenu pendant quelque temps; nous en gardons une éternelle reconnaissance à la Confédération.

Mais à présent beaucoup de vos gens nous quittent; nous en sommes très effrayés, car leur présence donnait de la force aux nôtres. De grandes dévastations sont commises; en ce moment les châteaux sont incendiés et le pays est ruiné; il faut nous protéger encore contre les dévastations des Français car si notre pays est complétement ruiné, nous ne pourrons plus vous payer les sommes que nous vous avons promises. Il est donc absolument nécessaire, et nous le disons sans aucune arrière-pensée de vous flatter, que vous empêchiez par tous les moyens la ruine totale de notre pauvre pays. Nous vous prions et vous implorons instamment pour qu'en considération de notre misère, de vous mêmes, du Saint-Empire Romain et de toute la nation allemande vous nous préserviez à l'avenir. Nous désirons rester éternellement en bon voisinage avec vous, et jouir de la paix que tout homme aime tant. La conduite étrange que tient le roi, en vous donnant une pension annuelle, montre qu'il veut vous leurrer, qu'il cherche à nous brouiller et à détruire notre ancienne amitié. Que Dieu nous en préserve éternellement! Nous vous faisons savoir tout cela comme gens bien informés, et nous le recommandons à votre attention; nous le soumettons à votre haute raison et à votre piété; et si cela ne suffit pas, nous en appelons à vous comme à de bons chrétiens et comme à des partisans du bon droit que vous avez toujours soutenu, et que vous voudrez toujours soutenir. Nous vous supplions de faire votre possible pour empêcher que nous

ne devenions ennemis et que notre pauvre pays ne soit dévasté et séparé du Saint-Empire Romain; nous vous prions et vous supplions avec instance de vouloir bien nous prendre en considération; de pourvoir à ce que vos gens de guerre nous donnent aide et protection.

Si vous voulez bien nous soutenir comme vous le pouvez et comme nous le souhaitons, nous vous payerons les frais d'après nos moyens et vous nous obligerez éternellement par ce service.

Donné à Salins en grande hâte, le 22 juin, en l'an lxx viij, etc.

Vos dévoués prélats, seigneurs, chevaliers et valets, villes, pays et toutes les communes des pauvres pays dévastés de Bourgogne.

Aux honorables, prudents, sages, bourgmestre, conseillers, bourgeois et à toute la commune de la ville de Zurich, à nos chers seigneurs et amis.

Archives de l'État de Zurich. Écrit par les gens et villes endommagés en Bourgogne 1478.

Rapports avec l'étranger, Bourgogne, 1478-1608 (*Relations extérieures*).

[A, 224, 1.]

Den durchlüchtigen vnd mëchtigen heren zu Zürich, vnnsern liepsten gönner.

Durchlüchtigen und mächtigen! man nach sondriger befelch wir habent hievor vernomen, wie ir mit macht syent über das pirg gezogen, vnd wie wol wir hoffent zu üwern strengikeiten, grossmütikeiten vnd krefften, das ir nit anders won die zierd des sigs erlangint, das wir denocht nit gemerkt werdind vndankbar ze sinde der güt tät von üch empfangen so erbiettend wir vns üch mit allem flyss vnd glük, wie vil joch des yemer möcht sin vnd sol an vnser arbeit vnd müg kein bruch sin vnd ir tund disem land sondrige gnad, so ir erkunnent mit was grossem gemüt es üwern gut täten gern engegen genge. Durchluchtigen mechtign man wol vnd schon syent ir bewart vss Salins am sechsten tag december anno Lxxviij.

Die erwelten von stätten In Burgund zu üwern willen bereit.

Der Stätten von Burgund gegen der Statt Zürich gethanen Freywilliger anerbieten, 1478.

Staatsarchiv Zürich. Beziehungen z. Ausland, Burgund, 1478, 1608, 1.

[A. 224. 1.]

6 décembre 1478.

Aux seigneurs, sérénissimes et puissants de Zurich, à nos chers amis.

Sérénissimes et puissants seigneurs,

Nous avons appris par un ordre spécial que vous avez franchi la montagne avec une grande troupe, et nous voulons espérer que vos forces et votre courage vous assureront les lauriers de la victoire. Afin de ne pas paraître ingrats pour tout le bien que nous avons reçu de vous, nous vous prions de nous indiquer le nombre de jougs et d'attelages qu'il vous faut, nous vous les enverrons. Vous avez fait à notre pays une grande grâce, et nous vous en sommes reconnaissants. Sérénissimes et puissants ce que vous êtes déjà pour nous maintenant soyez-le (toujours).

Salins, le 6 décembre année 1478.

Les élus des villes de Bourgogne, tout disposés à vous rendre service.

Offre volontaire des villes de Bourgogne à la ville de Zurich, 1478.

Archives de l'État de Zurich. Rapports avec l'étranger, Bourgogne, 1478-1608, 1.

[A, 224, 1.]

BIBLIOGRAPHIE

Æneas Sylvius Piccolomini (1405-1464), *Historia Rerum Friderici Tertii Imperatoris*, Argentorati, 1685-1702, in-f°.

Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern, XII.

Archiv für Kunde œsterreichischer Geschichtsquellen (für œsterreichische Geschichte), her. von der.... Kommission der kais. Akad. der Wiss., B. 1-78, Wien, 1848 ff. — Register zu B. 1-50 von F. S. Scharler, 1874, in-8.

Anshelm (Valerius), *Berner Chronik* 1526 (1536), her. von E. Sherlin und J. R. Wyss, 6 B., Bern, 1825-1833; vom histor. ver. d. Kant, Bern, B. 1-4, 1884 ff., in-8.

Asse, *Louis XI et Charles le Téméraire*, in-8, 1889.

Bachmann (A.), I. *Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrichs III und Max. I.*, B. I, Leipz., 1884, in-8 (1471-1468); — II. *Urkunden und Actenstücke zur œsterreichischer Geschichte im Zeitalter Friedrichs III und k. Georgs von Böhmen* (1440-1471), Wien, 1879 (*Fontes rer. Austr.*, Nr. 322, 2, Abth. XLII); — III. *Briefe und Acten zur oesterreichisch-deutscher Geschichte im Zeitalter Kaiser Friedrichs III* (1448-1471), Wien, 1885 (Eb. XLIV); — IV. *Urkundliche Nachträge z. œst.-deut. Gesch. i. Z. K. F's III* (1458-1482), Wien, 1892, in-8 (Eb. XLVI).

Barante [De], *Histoire des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1835-1836, 10 vol. in-8.

Bardy, *Notice sur Belfort* (*Revue d'Alsace*, 1873).

Basin (Thomas), *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, édité dans la collection de la *Société de l'Histoire de France*, Quicherat, 1854-1859, 4 vol. in-8.

Bernoulli (C.-C.), *Der Landvogt Peter von Hagenbach*, Beit. z. Vat. Gesch. 13, in-8, Bâle, 1895; — II. *Verhandlungen Sigmunds mit Karl dem Kühnen und den Eidgenossen* (*Basl. Chron.*, III).

Bernoulli (C.-C.), *Antheil am Burgunderkriege* : — I. *Schlacht bei Grandson*; — II. *Murten u. Nancy* (*Neujahrsblatt*), Basel, 1898.

Basler Kroniken, III, herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft in Basel, III^r Band, herausgegeben durch Wilhelm Vischer, Leipzig, 1887, in-8.

Boutiot (T.), *Louis XI et la ville d'Arras, Épisode de la guerre contre Marie de Bourgogne*, in-8, 1867.

Briefe u. ausgewählte Schriften, Basel, *All. Gesch. Ges. d. Schweitz*, 1877.

Birmann, *O. v. Thierstein* (*Basler Jahrbuch, 1883*), herausg. von Albert Burckhardt und Rudolf Wackernagel, Basel, in-8.

Bluntschli (Johann Caspar), *Geschichte des schweizerischen Bundesrechts von den ersten Bünden bis auf die Gegenwart*; Bd. 1 : Geschichtliche Darstellung, 1849; Bd. 2, Urkundenbuch, 1852, Zurich.

Bœhmer (J. Fr.), I. *Fontes rerum germanicarum* (*Geschichtsquellen Deutschlands*), 4 B. (B. 4, her. aus dem Nachlasse J. Fr. Bœhmer's von A. Huber, Stuttg., 1843-1868, in-8; — II. *Fontes rerum austriacarum* (*Oesterreichische Geschichtsquellen*), herausgegeben von der historischen Kommission der k. Akademie der Wissenschaften in Wien, Abth. 1, *Scriptores*, B. 1-6, in-8; Abth. 2, *Diplomataria et acta*, B. 1-47, 1, Wien, 1855 ff, in-8.

Büchli, *Burgundische Anträge an e. Tagsatzung zu Zürich, 1477* (*Anz. Schw. Gesch.*, Bd. 8), Basel, 1893.

Bussière, *La Ligue contre Charles le Téméraire*, Paris, 1845, in-8.

But, *Chroniques de l'Histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1870, in-4.

Cantu, *Storia Universale*, Turin, 1838-1846, in-8.

Calmet [Dom], *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, Nancy, 1745-1757, 3 vol. in-f°.

Chastelain, *Chroniques des choses de ce temps*, éd. Kerwyn de Lettenhove, Bruxelles, 1886, in-8.

Chauvelays [De la], *Étude sur les armées des ducs de Bourgogne*, Paris, 1881, in-8.

Chevrier, *Histoire civile, milit., eccl. et litt. de Lorraine*, Bruxelles, 1758, in-8.

Chmel, *Actenstücke und Briefe zur Geschichte des Hauses Habsburg im Zeitalter Maximilians I*, 3 B., Wien, 1854-1858, in-8 (*Monumenta Habsburgica*, 4 B°).

Chronique du Monastère des Célestins de Metz (*Mém. Acad. de Metz*), 1862, B. X, 515-535.

Chronique des Dominicains de Guebwiller avec pièces justificatives, Colmar, 1844, in-8.

Chronique lorraine, imprimée d'après une traduction du XVI^e^ siècle dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine* de dom Calmet.

Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia*. Turin, 1840, in-8.

Clerc, *Histoire des États généraux de Franche-Comté*, Besançon, 1882, 2 vol. in-8.

Colombo (Elia), *Yolanda, duchessa di Savoia*. (*Miscellanea di storia italiana*, XXXI), Turin, 1894, in-8.

Comines-Lenglet-Dufresnoy, Paris, 1747, in-4. Comines-Dupont, Paris, 1855-1857, in-8.

Corio Bernardin, *Storia di Milano*, Milan, 1840, in-8.

Coste, *Notice sur le Vieux-Brisach*, Mulhouse, 1860, in-8.

Dändliker, I. *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege*, Zurich, 1876, in-8; — II. *Bausteine zur politischen Geschichte Hans Waldmanns und seiner Zeit* (*Jahrbuch f. schw. Ges.*, 1880).

Desjardins (Abel), *Louis XI, sa politique extérieure, ses rapports avec l'Italie*, Paris, 1874, in-4.

Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Wien, in-4, 1850 u. folg.

Diebold (Schilling), *Beschreibung der burgundischen Kriegen*, Bern, 1743, in-4, excellente éd. Tobler, 1897.

Diemar (Hermann), *Die Entstehung des deutschen Reichskrieges gegen Herzog Karl den Kühnen von Burgund* (*Westdeutsche Zeitschrift*), Marbourg, 1896.

Dierauer (J.), *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, B. 1-2, Gotha, 1887-1892, in-8.

Digot, *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1866, 7 vol. in-8.

Dorlan, *Notices historiques sur l'Alsace et principalement sur la ville de Schlestadt*, Colmar, 1843, in-8.

Droysen (J.-G.), *Geschichte der preussischen Politik*, Leipzig, 1876, in-8.

Duclos, *Histoire de Louis XI*, la Haye, 1750, 3 vol. in-12.

Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, Amsterdam et la Haye, 1716-1731, 8 vol. in-f°.

Dunod de Charnage, *Histoire du comté de Bourgogne et Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Bourgogne*, Besançon, 1740, 3 vol. in-8.

Duvernoy, *Politique des ducs de*

Lorraine envisagée dans leurs rapports avec la France et l'Autriche, 1477-1545.

Egger (J.), *Geschichte Tirols*, 3 B., Innsbrück, 1872-1880, in-8.

Escouchy (Mathieu d'), *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, Paris, 1863-1864, in-8.

G. Farret, *Histoire manuscrite de René II*, ouvrage perdu, cité par Roland, *Guerre de René II contre Charles le Hardy*, 1742 (Luxembourg), in-f°.

Fontes rerum austriacarum œsterreichische Geschichtsquellen; zweite Abtheilung : *Diplomataria et acta*, XLVI Band, Wien, 1892.

Frankfurter Reichskorrespondenz von 1376-1519, her. von J. Janssen, 2 B., Freiburg, 1863-1872, in-8.

Fraknoi (W.), *Mathias Corvinus, König von Ungarn*, 1458-1490, A. d. Ungar. übersetzt. Freïb., 1891, in-8.

Furrer (Sigismund), *Geschichte, Statistik und Urkundensammlung über Wallis*, 3 B^{de} : — B^{d} 1. Geschichte von Wallis; — B^{d} 2. Statistik von Wallis; — B^{d} 3. Urkunden, welche Bezug haben auf Wallis; Sitten, 1850-1852, in-8.

Füssli, *Joh. Waldmann, Ritter, Bürgermeister der Stadt Zürich*, Zurich, 1780, in-8.

Gabotto, *Lo Stato sabaudo da Amedeo VIII ad Emmanuele Filiberto*, Turin, 1895, in-8.

Gachard, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1833, in-8.

Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de Bourgogne*, Bruxelles, 1835, in-8.

Garnier, *L'artillerie des ducs de Bourgogne*, d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or. Ann. dép. de la Côte d'Or, 1881.

Ghinzoni, *Archivio storico lombardo*, Milan, 1892, in-8.

Gingins la Sarra [De], *Dépêches des Ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, 1474-1477, Genève-Paris, 1858, 2 vol. in-8.

Gingins la Sarra, I. *Episodes des guerres de Bourgogne dans Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, VIII, Lausanne, 1849; — II. *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la Maison de Chalon dans le pays de Vaud*, *Id.*, XIV, 1857.

Gollut, *Mémoires de la république séquanaise*, Duvernois, Arbois, 1846, in-8.

Grappin, *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*, Besançon, 1784.

Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1847, in-4.

Gyss, *Histoire de la ville d'Obernay*, Strasbourg, 1366, in-8.

Hanauer, *Bericht der Räthe von Ensisheim an Karl, Hergog von Burgund*, Alsatia, 1873-1874.

Hidber, *A. v. Bubenberg (Neujahrsblatt für die bernische Jugend)*, Bern, 1859.

Höfler, *Das kaiserliche Buch des Markgrafs Albrecht Achilles*, Bayreuth, 1850, in-8.

Huber, *Geschichte Œsterreichs*, B. 1-4, Gotha, 1885-1892.

Jäger, *Die Blüthezeit der Landstände Tyrols von 1439 bis 1519*, Innsbrück, 1881-1885, in-8.

Janssen, *Frankfurter Reichskorrespondenz von 1376-1519*, her. von J. Janssen, 2 B., Freiburg, 1863-1872, in-8.

Jean de Lud et Chrestien, secrétaires de René II, duc de Lorraine, *Dialogue sur la défaite de Charles le Téméraire devant Nancy le 5 janvier 1477*, Nancy, 1844, in-4. Un des rares exemplaires se trouve à la bibliothèque de Nancy.

Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, Bruxelles, 1846-1850, 7 vol. in-8. — *Chroniques de Belgique*, Bruxelles, 1877, 4 vol. in-8. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1887 (Défi adressé par René de Lorraine à Charles le Téméraire).

F. Kirk, *History of Charles the Bold, duke of Burgundy*, Londres, 1864-1866, 4 vol. in-8.

Krause, *Beziehungen zwischen Habsburg und Burgund bis zum Ausgange der Trierer Zusammenkunft im J. 1473* (Gött. Diss.), 1876, in-8.

Kremer (C.-J.), *Geschichte des Kur-*

frühsten Friedrichs I von der Pfalz, Th. 1, 2 (Urkunden), Frankf. u. Leipz., 1765, in-4.

Krones, I. *Sigmund von Œsterreich* (*Allg. deutsche Biogr.*, 34, 286-294), Leipzig, 1892, in-8 ; — II. *Grundriss der œsterreichischen Geschichte mit besonderer Rücksicht auf Quellen und Litteraturkunde*, Wien, 1882, in-8.

Laguille, *Histoire d'Alsace*, Strasbourg, 1727, 4 vol. in-8.

Léonard, *Recueil des Traités de paix*, etc., Paris, 1693, in-4.

Lepage, *Commentaires sur la chronique de Lorraine au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*, 1860, in-8.

Lettres de Louis XI, Vaesen et Charavay, Paris, Société de l'Histoire de France, 1883 et suiv., in-8.

Leodius, *Annales Trevirenses*, 1571, in-8.

Lindner (Fr.), *Die Zusammenkunft Kaiser Friedrichs III mit Karl d. k. von Burgund im J. 1473 zu Trier* (Greifsw. Diss.), 1876, in-8.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, IV, 4 B., Düsseld., 1840-1858, in-4.

Lavisse et Rambaud, *Histoire générale depuis le IV^e^ siècle jusqu'à nos jours*. Paris, 1900, in-8.

Lecoy de la Marche, *Louis XI et la succession de Provence* ; — *Le roi René, sa vie, son administration*, Paris, 1875, 2 vol. in-8.

Lichnowsky, I. *Geschichte des Hauses Habsburg* (1493), 8 Th., Wien, 1836-1844, in-8 (Dazu die Regesten von E. Birk, s. oben N^r^ 492) ; — II. (E. Birk), *Verzeichnis der Urkunden zur Geschichte des Hauses Habsburg* (1493), als Beilage zu v. Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg*.

Louis XI (*La chronique de*), dite *Chronique Scandaleuse*, par Aug. Vitu, 1873, in-8.

Lunig, *Codex Italiae diplomaticus*, Francfort et Leipzig, 1725, in-f°.

Lütolf, *Jost von Silenen, Propst zu Beromünster, Bischof zu Grenoble und Sitten*, Einsiedeln, 1859, in-8 (Geschichtsfreund XV).

Maag, *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der Schweizerischen Eidgenossenschaft vom Tode Karls d. k. bis zum Frieden von Nymwegen* (*1477-1678*), Zurich, 1891, in-8.

Mandrot, *Relations des Cantons Suisses avec Charles VII et Louis XI*, Paris, 1881, in-8.

Marchal [L'abbé], *Mémoire sur la bataille de Nancy gagnée par René II, duc de Lorraine, sur Charles de Bourgogne, le 5 janvier 1477*, 1851, in-8.

Marche (O. de la), *Mémoires*, édit. par Beaune et d'Arbaumont (Collection de la Soc. de l'Hist. de France).

C. Markgraf, *De bello burgundico a Carolo Audace contra Archiepiscopum Coloniensem suscepto anno 1474*, 1861, in-8.

Martin (H.), *Histoire de France*, Paris, 1855, 19 vol. in-8.

Merklin, *Histoire de la ville d'Ensisheim*, Colmar, 1840, in-8.

Michelet, *Histoire de France*, Paris, 1874, 17 vol. in-8.

Molinet, *Chroniques* (Collection Buchon, XLIV-XLVI), Paris, 1824-1829, in-4.

Mone, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, B. 1 — 4, 1, Karlsruhe, 1848-1867, in-4.

Monumentae historiae patriae, Turin, 1836 et suiv., in-f°.

Mourin, *Récits lorrains*, Paris et Nancy, 1895, in-12.

Muratori, *Rerum italicarum scriptores, 500-1500*, Milan, 1723-1751, in-f°.

Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse*, Strasb. (Colmar), 1883, in-4. — *La guerre des Six-Deniers à Mulhouse*, Paris, 1864, in-8.

Müller (J. v.), *Die Geschichte schweitzerischer Eidgenossenschaft*, Leipzig, 1786-1829, in-8.

Nerlinger, *P. de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace*, (*Annales de l'Est*), Nancy, 1382.

Nietzsch, *Geschichte des deutschen Volkes bis zum Augsburger Religionsfrieden. Nach dessen hinterlassenen Papieren und Vorlesungen*, her. v. C. Natthaï, 3 B., Leipzig, 1883-1885, 2 A., 1892, in-8.

Ochs (Peter), *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, 1786-1832, in-8.

Ochsenbein (Gottlieb Friedrich), *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht*

von Murten im Auftrage des Festcomites auf die vierte Säkularfeier am 22 Juni 1871, gesammelt von Gottlieb Friedrich Ochsenbein, Freiburg, 1876, in-8.

Ordonnances des rois de France, t. XV-XIX, pour le règne de Louis XI, Paris, 1723-1849, 22 vol. in-f°.

Oudegherst, *Les Chroniques et Annales de Flandre*, Anvers, 1571, Gand, 1789, in-8.

Paradin, *Annales de Bourgogne*, Lyon, 1566, in-f°.

Paris, *Louis XI et la ville d'Arras* (1477-1483), 1868, in-8.

Pastor, *Geschichte der Päpste Seit dem Ausgang des Mittelalters*. Leipzig, 1891, in-8.

Perret, *Hist. des rel. de la France avec Venise du XIII^e siècle à l'avènement de Charles VIII*. Paris, 1896, in-8.

Pictet de Sergy, *Histoire de Genève*, Genève, 1843-1847, 2 vol. in-8.

Pistorius, *Magnum chronicon belgicum. Rerum germanorum scriptores*, in-8. Ratisbonne, 1726, in-f°.

Priebatsch (Félix), *Politische Korrespondenz des Kurfürsten Albrecht Achilles*, Leipzig, 1894-1898, in-8.

Ravold, *Histoire de Lorraine, de Bar et des 3 Évêchés*, Paris et Nancy. 1889, in-8.

Rausch, *Die burgundische Heirat Maximilians I*, Wien, 1880, in-8.

Remy (Nicolas), *Discours des choses advenues en Lorraine depuis le décès du duc Nicolas jusqu'à celui du duc René*, publié à Espinal par Pierre Houvion, 1617, in-f°.

Ristelhuber (Paul), *L'Alsace à Morat, Étude historique publiée à l'occasion du quatrième centenaire de la bataille de ce nom, avec pièces inédites*, Paris, 1876, in-8.

Ristelhuber, *Bibliographie alsacienne*, 1870-1873, 4 vol. in-8.

Roland, *Guerre de René II contre Charles le Hardy*, Luxembourg, 1742, in-f°.

Rodt, *Die Feldzüge Karls des Kühnen Herzogs von Burgund und seiner Erben mit besonderem Bezug auf die Theilnahme der Schweizer an denselben*, 2 B., Schaffh., 1843-1844, in-8.

Rott (Édouard), *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire des Suisses conservés dans les archives et bibliothèques de Paris* (Corps diplomatique), Berne, 1882, gr. in-8.

Rougebief, *Histoire de la Franche-Comté*, Paris, 1850, in-8.

Roye (Jean de), *Chronique* (collection Michaud et Poujoulat), IV, Paris, 1824-1829, in-4.

Rymer, *Fœdera, Conventiones, litterae et cujuscunque generis Acta publica inter Reges Angliae et alios quovis Imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates*, la Haye, 1741, in-f°.

La Sablière, *Histoire de la ville de Mulhouse*, Mulhouse, 1856, in-8.

Saint-Genis (V. de), *Histoire de Savoie*, Chambéry, 1856, 3 vol. in-8.

Schöpflin, *Alsatia illustrata*, Mannheim, 1772-1775, in-8.

Schutz, *Louis XI et René II. Page oubliée de l'histoire de France* (Mém. Soc. Nancy), 1846, in-8.

Secrétan (Eug.), *Galerie suisse. Biographies nationales publiées avec le concours de plusieurs écrivains suisses*, Lausanne, 1873-1880, in-8.

Segesser (Anton Philipp), I. *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede*, Lucern, Basel, Zürich u. s. w., 1839 ff, in-4; — II. *Die Beziehungen der Schweitzer zu Mathias Corvinus König von Ungern in den Jahren 1476-1490*, Lucerne, 1860, in-8.

Silbermann, *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg*, Strasbourg, 1843, in-4.

Société de l'Hist. de Belgique, *Collection de mémoires relatifs à l'hist. de Belgique*, Bruxelles, 1858-1874, in-8.

Stoffel, *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, Paris, 1868, in-4.

Steller (Michael), *Chronikon oder gründliche Beschreibung*, Bern, 1626, in-4.

Strassburger Chroniken (Herzog, Königshofen, Trausch, Wencker), v. Pertz. *Mon. Germ. Hist.*, 1826, in-f°.

Sybel, *Ueber Podiebrad's Plan eines christlichen Fürstenbundes* (*Hist. Zeitschrift*, LXXI), Munich et Leipzig, 1893.

Trésor national, III, 1^re série, 258 (Publication périodique belge), Bruxelles.

Un épisode de l'Histoire d'Alsace au XV^e^ siècle (*Revue alsacienne*, 1890).

Urkundenbuch der Stadt Freiburg im Breisgau, 1828-1829, 2 vol. in-18.

Vaucher (P.), *Causes et préliminaires de la guerre de Bourgogne*. Mémoire lu le 29 août 1876 à la séance annuelle de la Société générale d'histoire Suisse, 2¼ pp. in-8 (Extrait de la *Revue historique de Paris*, III, 1877).

Vignier, *Rerum burgundicarum Chronikon ex bibliotheca Nicolai Vignerii*, Basilae, 1575, in-4.

Wavrin, *Anciennes chronicques d'Engleterre* (*Société de l'Histoire de France, M^lle^ Dupont*), Paris, 1858-1859, 3 vol. in-8.

Witte (H.), I. *Zur Geschichte der burgundischen Herrschaft am Oberrhein*; — II. *Zur Geschichte der Entstehung der Burgunderkriege*, Haguenau, 1885-1888; — III. *Herzogs Sigmunds Beziehungen zur den Eidgenossen und zu Karl dem Kühnen*; — IV. *Die Konstanzer Richtung und das Kriegsjahr 1474*. (*Zeitschrift f. Gesch. des Oberrheins*, 1885 et suiv.); — V. *Der Zusammenbruch der burgundischen Herrschaft am Oberrhein* (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, Neue Folge, B^d^ 11); — V. *Lothringen und Burgund* (*Jahrb. d. Lothr. Gesch. Altertumsk.*), 1891, in-4.

Zellweger, I. *Versuch die wahren gründe des Burgundischen Krieges darzustellen* (*Arch. f. schw. Geschichte*, 1847).

Ziegler (Alfred), *Adrian von Bubenberg und sein Eingreifen in die wichtigsten Verhältnisse der damaligen Zeit*, Bern, 1887, in-8.

Princip. rép. sp. à cette période : Brandstätter, Chevalier (U.), Dahlmann-Waitz, Potthast, Stein, etc.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES CAUSES DE LA COALITION FORMÉE CONTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

CHAPITRE I

LE GRAND-DUCHÉ D'OCCIDENT MENACE A LA FOIS LA FRANCE ET LES PAYS RHÉNANS

I. — Les ducs capétiens de Bourgogne : leur grande puissance; leur ambition plus grande encore; leurs premiers ennemis. 1

II. — Charles le Téméraire intervient dans les affaires d'Allemagne, il s'allie avec le roi de Bohème Georges Podiebrad. 5

III. — Charles le Téméraire s'allie avec Sigismond d'Autriche et acquiert le landgraviat d'Alsace. 8

IV. — Reprise des hostilités entre Charles le Téméraire et Louis XI. Campagne de 1472. 14

V. — Le gouvernement de Hagenbach en Alsace suscite de nombreux ennemis au duc de Bourgogne : rachat d'enclaves engagées; tentatives pour s'emparer de Mulhouse et de Bâle; administration intérieure. 19

VI. — Les Suisses s'éloignent de Charles le Téméraire et se rapprochent de Louis XI. 29

VII. — Prétentions de Charles le Téméraire à l'empire; il s'aliène à la fois les Suisses et Sigismond d'Autriche. 34

CHAPITRE II

CONQUÊTES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE ET EFFORTS DE CE PRINCE POUR TRANSFORMER SON DUCHÉ EN ROYAUME

I. — Charles le Téméraire agrandit ses États du duché de Gueldre. . 40

II. — Charles le Téméraire négocie avec l'empereur son élévation à la dignité de roi des Romains avec succession éventuelle à l'empire. 42

III. — Entrevue de Trèves. 48
IV. — Rupture des négociations. 56
V. — Charles le Téméraire reprend ses conquêtes : affaires de Cologne. 61
VI. — Traité de Nancy qui rend Charles le Téméraire maître de la Lorraine. 67

DEUXIÈME PARTIE

FORMATION D'UNE LIGUE CONTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

CHAPITRE I

RAPPROCHEMENT DES VILLES D'ALSACE ET DE SUISSE MENACÉES PAR LA PUISSANCE BOURGUIGNONNE

I. — Gouvernement despotique de Hagenbach en Alsace. 79
II. — Origine de la Basse-Union. 86
III. — Charles le Téméraire en Alsace. 92
IV. — Odieuse conduite de Hagenbach en Alsace. 101
V. — Provocations du comte de Romont contre Berne. 105

CHAPITRE II

RÉCONCILIATION DES SUISSES AVEC SIGISMOND : UNION DE CONSTANCE

I. — Sigismond et Berne acceptent le principe d'un arrangement entre l'Autriche et les Cantons suisses. 111
II. — La politique bourguignonne et l'action de Louis XI favorisent ce rapprochement. 118
III. — Signature de l'Union perpétuelle de Constance. 125
IV. — Charles le Téméraire refuse de se soumettre aux conditions du traité de Constance. 131
V. — Soulèvement du landgraviat. Jugement et exécution de Hagenbach. 135
VI. — Charles le Téméraire fait ravager la frontière du landgraviat. . . 143

CHAPITRE III

LA PLUS GRANDE PARTIE DE L'EUROPE EST ENTRAINÉE DANS LES GUERRES DE BOURGOGNE

I. — L'empereur se prononce contre l'archevêque de Cologne et Charles le Téméraire. 148
II. — Charles vient assiéger Neuss. 153
III. — Coalition des princes allemands et de l'empereur contre Charles le Téméraire. 159
IV. — Alliance de Charles le Téméraire avec le roi d'Angleterre : traité de Londres. 164

V. — Alliance de Charles le Téméraire avec les rois d'Aragon et de Naples contre Louis XI. 167
VI. — Alliance de Louis XI avec René de Lorraine : traité de Chartres. 170
VII. — Alliance de Louis XI avec les Suisses : traité de Berne 178
VIII. — Bataille de Héricourt. 182
IX. — Alliance de Louis XI avec l'empereur et les princes allemands : traité d'Andernach. 184
X. — Alliance de Charles le Téméraire avec la duchesse de Savoie et le duc de Milan : traité de Montcalier. 188

TROISIÈME PARTIE

LA GUERRE ET LES TRAITÉS DE 1475

CHAPITRE I

FORCES COMPARÉES DES DEUX COALITIONS

I. — Les provinces du grand-duché d'Occident. 197
II. — Les armées du duc de Bourgogne. 202
III. — L'administration du duc Charles lui aliène ses sujets. 206
IV. — Les alliés de Charles le Téméraire. 209
V. — La ligue formée contre Charles le Téméraire :
1° L'Union de Constance. 216
2° Les Allemagnes. 220
3° Louis XI et René de Lorraine. 221
VI. — Caractères des guerres de Bourgogne. 225

CHAPITRE II

ÉCHEC DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE DEVANT NEUSS. L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET LE ROI D'ANGLETERRE SE RETIRENT DE LA LUTTE

I. — Le siège de Neuss : résistance de cette ville. 229
II. — Les Cantons suisses entrent en guerre contre la Savoie. 234
III. — René de Lorraine déclare la guerre à Charles le Téméraire. . . 243
IV. — Louis XI envahit les provinces bourguignonnes. 246
V. — L'empereur signe la trêve de Neuss avec Charles le Téméraire. Mort de N. de Diesbach. 251
VI. — Louis XI détache le roi d'Angleterre de Charles le Téméraire. . 257

CHAPITRE III

VICISSITUDES DE LA LIGUE EN 1475

I. — Louis XI abandonne ses alliés; trêve de Soleure. 269
II. — Conquête de la Lorraine par Charles le Téméraire. Ruine de Saint-Pol. 272

III. — Succès des Suisses contre la Savoie; conquête du pays de Vaud. 281
IV. — L'empereur abandonne la ligue. Efforts du légat pour faire poser les armes à tous les coalisés. 282
V. — Négociations infructueuses des Suisses avec Charles le Téméraire. 287

QUATRIÈME PARTIE

RUINE DE LA MAISON DE BOURGOGNE

CHAPITRE I

LA GUERRE SUISSE

I. — Préparatifs de Charles le Téméraire contre les Suisses. 291
II. — Bataille de Grandson. 297
III. — Charles le Téméraire fait appel à ses alliés de Savoie et de Milan. 306
IV. — Charles le Téméraire établit à Lausanne son quartier général. . 310
V. — Triomphe du roi de France. 312
VI. — Charles le Téméraire reçoit de ses États de mauvaises nouvelles. 316
VII. — Vaines tentatives de pacification. 318
VIII. — Les Suisses et Charles le Téméraire se préparent à une lutte décisive. 324
IX. — Bataille de Morat. 330
X. — La Savoie demande la paix. 338
XI. — Échec définitif de Charles le Téméraire en Suisse. 342

CHAPITRE II

BATAILLE DE NANCY

I. — Diète de Fribourg. 350
II. — Perte de la Lorraine par Charles le Téméraire. 358
III. — René obtient l'appui des Suisses. 367
IV. — Défaite et mort de Charles le Téméraire. 383

CHAPITRE III

LE PARTAGE

I. — La ligue et l'héritage de Charles le Téméraire. 393
II. — La question de la Franche-Comté. 404
III. — Congrès de Zurich. 413
IV. — Pacification générale. 422

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Traité de Nancy (15 octobre 1473). 433
Traité de Neufchâteau (9 juillet 1474). 438
L'incursion des Bourguignons dans le Sundgau, le 19 août 1474. . . . 441
Recès de la diète de Zurich (janvier 1478). 449
Demande de secours adressée par les états de la Comté au conseil de Zurich (22 juin 1478). 458
Demande de secours adressée par les états de la Comté au conseil de Zurich (6 décembre 1478). 463

Bibliographie. 465

Table des matières. 471

Coulommiers. — Imprimerie Paul BRODARD. — 830-1901.

COULOMMIERS. — IMPRIMERIE PAUL BRODARD.

DEC 7 - 1949

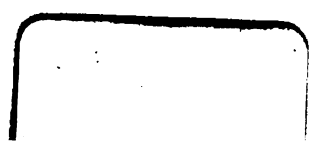

DEC 7 - 1949

[redacted]

[redacted]

DEC 7 - 1949